

Croissance et inégalités

DISTRIBUTION DES REVENUS
ET PAUVRETÉ DANS LES PAYS DE L'OCDE



Croissance et inégalités

DISTRIBUTION DES REVENUS ET PAUVRETÉ
DANS LES PAYS DE L'OCDE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :

Growing Unequal?

INCOME DISTRIBUTION AND POVERTY IN OECD COUNTRIES

Illustration de couverture :

© Inmagine ltd.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2008

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenue auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Les craintes quant à l'accentuation des inégalités de revenu figurent en bonne place dans le débat actuel sur la façon dont la mondialisation influe sur les économies et les sociétés des pays de l'OCDE. C'est probablement l'argument majeur que mettent en avant ceux qui considèrent qu'il faut résister à la poursuite de l'intégration de nos économies et de nos sociétés, et que le développement des flux transfrontières de biens, de services et de personnes, compromet les conditions de vie et de travail de millions d'individus, dans les pays développés et dans les pays en développement. Mon sentiment est que cette vision des choses est erronée – mais je crois aussi qu'il faut prendre au sérieux les inquiétudes qui motivent ce type d'argument. La mondialisation offre la possibilité de mieux vivre et de vivre plus pleinement – mais pour en tirer le meilleur parti possible, il faut corriger les asymétries dans la répartition des avantages et des coûts qu'elle induit.

À cet effet, il est primordial de constituer et d'actualiser une infrastructure statistique pour suivre la façon dont les inégalités de revenu et la pauvreté évoluent au fil du temps. C'est une tâche à laquelle l'OCDE consacre ses efforts depuis de nombreuses années : cela a commencé au milieu des années 70 avec les travaux novateurs de Malcom Sawyer pour les Perspectives économiques de l'OCDE, et cela s'est poursuivi au milieu des années 90 avec le rapport qu'une équipe de spécialistes de renom (Tony Atkinson, Lee Rainwater et Tim Smeeding) a rédigé sur ce thème à l'intention de l'OCDE. Depuis, l'OCDE suit régulièrement les évolutions sur le plan des inégalités de revenu et de la pauvreté en présentant tout un ensemble de tableaux réalisés à partir de données nationales, sur la base d'hypothèses et de définitions communes. Ces tableaux sont fournis à l'OCDE par un réseau de consultants nationaux. Si la responsabilité de l'analyse et d'éventuelles erreurs dans ce rapport incombent aux seuls auteurs, il convient néanmoins de souligner que ce travail n'aurait pas été possible sans la constante coopération de ce réseau d'amis et de collègues.

Tout en s'inscrivant dans une tradition, ce rapport fera date dans les travaux de l'OCDE. En effet, pour la première fois, les informations présentées sur le sujet couvrent les 30 pays de l'OCDE sans exception. Par ailleurs, ces informations sont récentes puisqu'elles vont jusqu'au milieu des années 2000, ce qui marque une nette amélioration dans les délais d'analyse par rapport aux précédentes études de l'OCDE sur cette question. Enfin, ce rapport présente des informations concernant à la fois le revenu monétaire des ménages (qui est le concept classique utilisé par l'OCDE pour analyser les inégalités et la pauvreté) et d'autres ressources économiques (tels que les services publics en nature et le patrimoine des ménages) qui contribuent au bien-être des individus et de leurs familles.

Ce rapport reflète de nombreuses contributions, de l'OCDE et extérieures à l'OCDE. Michael Förster et Marco Mira d'Ercole, de la Division des politiques sociales de l'OCDE, ont coordonné la collecte des données. Le chapitre 1 a été rédigé par Michael Förster et Marco Mira d'Ercole; les chapitres 2 et 3 par Marco Mira d'Ercole et Aderonke Osikonimu (actuellement à l'Université de Fribourg, en Allemagne); le chapitre 4 par Peter Whiteford, économiste à la Division des politiques sociales de l'OCDE au moment de la rédaction et actuellement professeur au Social Policy Research Centre de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud, en Australie; le chapitre 5 par

Michael Förster et Marco Mira d'Ercole; le chapitre 6 par Anna Cristina D'Addio, de la Division des politiques sociales de l'OCDE; le chapitre 7 par Romina Boarini, du Département des affaires économiques de l'OCDE, et Marco Mira d'Ercole; le chapitre 8 par Anna Cristina D'Addio; le chapitre 9 par François Marical (INSEE), Marco Mira d'Ercole (OCDE), Maria Vaalavuo (Institut universitaire européen de Florence) et Gerlinde Verbist (Université d'Anvers); le chapitre 10 par Markus Jantti (Université Åbo Akademi), Eva Sierminska (CEPS) et Tim Smeeding (Syracuse University); et le chapitre 11 par Michael Förster et Marco Mira d'Ercole. Des documents complémentaires peuvent être consultés sur les pages Internet de l'OCDE www.oecd.org/els/social/inegalite. Patrick Hamm a contribué à la mise en forme finale. Mark Pearson, chef de la Division des politiques sociales de l'OCDE, a supervisé la préparation du rapport et fourni d'utiles commentaires sur les différentes versions.



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

Remerciements

La plupart des données qui sous-tendent l'analyse présentée dans ce rapport ont été recueillies au travers d'un réseau de consultants nationaux (cités ci-dessous) qui ont fourni des tableaux types établis sur la base de définitions et d'approches méthodologiques comparables. Ce rapport n'existerait pas sans leur fidèle coopération. L'OCDE tient à les remercier pour leur contribution déterminante.

Consultants nationaux qui ont fourni des données pour la vague 2008 du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus

Pays	Consultant	Organisme
Allemagne	Markus Grabka	Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW)
Australie	Jan Gatenby	Australian Bureau of Statistics
Autriche	Gudrun Biffel et Martina Agwi	Institut autrichien de recherche économique
Belgique	Karel Van den Bosch et Gerlinde Verbist	Université d'Anvers
Canada	Shawna Brown et Brian Murphy	Statistique Canada
Corée	Shinho Kim	Office national statistique coréen
Danemark	Peter Bach-Mortensen et Lars Pantmann	Ministère des Finances
Espagne	Marta Adiego Estella	Instituto Nacional de Estadística (INE)
États-Unis	John Coder	Sentier Research LLC
Finlande	Heikki Viitamäki	Institut gouvernemental de recherche économique (VATT)
France	Jerôme Accardo et Jérôme Pujol	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Grèce	Mitrakos Theodoros	Banque de Grèce
Hongrie	Márton Medgyesi	Centre de recherche sociale (TARKI)
Irlande	Kathryn Carty	Central Statistics Office
Islande	Stefán Þór Jansen	Statistique Islande
Italie	Gaetano Proto	Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)
Japon	Katsuhisa Kojima et Yoshihiro Kaneko	Institut de recherche démographique et sur la sécurité sociale (ISSP)
Luxembourg	Frédéric Berger	Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques (CEPS/INSTEAD)
Mexique	Ana Laura Pineda Manriquez	Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática (INEGI)
Norvège	Jon Epland	Statistique Norvège
Nouvelle-Zélande	Caroline Brooking	Statistics New Zealand
Pays-Bas	Wim Bos	Bureau central de statistiques
Pays UE	Marton Medgyesi	Centre de recherche sociale (TARKI)
Pologne	Mikolaj Haponiuk	Office central statistique de Pologne
Portugal	Eduarda Gois	Instituto Nacional de Estatística (INE)
République slovaque	Ludmila Ivancikova	Office statistique de la République slovaque
République tchèque	Ales Kanka	Office statistique tchèque
Royaume-Uni	Asghar Zaidi	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Suède	Thomas Pettersson et Tomas Petterson	Ministère des Finances
Suisse	Ueli Oetliker et Anne Cornali	Office fédéral de la statistique
Turquie	Murat Karakas	Institut d'État de statistique

Table des matières

Introduction	17
---------------------------	----

Partie I

LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'INÉGALITÉ

Chapitre 1. La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE : quelles en sont les grandes caractéristiques ?	25
Introduction	26
Qu'indique une comparaison de la distribution des revenus entre les pays ?	27
La distribution des revenus s'est-elle élargie au fil du temps ?	29
Au-delà des indicateurs synthétiques de la distribution des revenus : niveaux de revenu par décile dans les pays de l'OCDE	39
Conclusion	41
Notes	43
Références	45
<i>Annexe 1.A1. Données de l'OCDE sur la distribution des revenus : caractéristiques clés</i>	46
<i>Annexe 1.A2. Tableaux et graphiques additionnels</i>	55

Partie II

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INÉGALITÉ

Chapitre 2. L'évolution des structures démographiques et des styles de vie a-t-elle contribué à l'accroissement des inégalités dans la distribution des revenus ? ..	63
Introduction	64
Différences dans la structure de la population des différents pays de l'OCDE	64
Différences démographiques et distribution des revenus	66
Influence de la structure de la population sur les inégalités de revenu	71
Variations du revenu relatif des différents groupes	74
Conclusion	77
Notes	77
Références	78
<i>Annexe 2.A1. Structure de la population dans certains pays de l'OCDE</i>	79
Chapitre 3. Comprendre les liens entre inégalité des salaires et inégalité des revenus	83
Introduction	84
Principales caractéristiques de la distribution des salaires des travailleurs à plein-temps	86

Distribution des salaires au niveau de l'ensemble des travailleurs : l'importance de l'emploi atypique	89
Des salaires individuels aux revenus salariaux des ménages : quels sont les facteurs qui entrent en jeu ?	91
Des revenus salariaux aux revenus marchands	97
Conclusion	99
Notes	100
Références	102
Chapitre 4. Quelle est l'ampleur de la redistribution réalisée par les pouvoirs publics ?	
Le rôle des transferts monétaires et des impôts sur les ménages	105
Introduction	106
Un cadre comptable pour les revenus des ménages	106
Ciblage et progressivité : comment les programmes sociaux et les impôts influent-ils sur la distribution des revenus ?	108
Niveau et caractéristiques des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages	111
Quelle est l'ampleur de la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ?	119
Redistribution en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus : interactions entre niveau et ciblage des transferts monétaires et des impôts	125
Améliorer la mesure des résultats obtenus par l'État-providence	128
Conclusion	129
Notes	130
Références	132

Partie III

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

Chapitre 5. La pauvreté dans les pays de l'OCDE : évaluation fondée sur la mesure statique du revenu	137
Introduction	138
Niveau et évolution de la pauvreté monétaire globale	138
Les risques de pauvreté pour différents groupes de la population	143
La contribution des impôts sur les ménages et des transferts monétaires publics à la réduction de la pauvreté monétaire	153
Les déterminants de l'évolution des taux de pauvreté depuis le milieu des années 90	158
Conclusion	162
Notes	163
Références	166
Annexe 5.A1. Seuils de bas revenus utilisés pour l'analyse	167
Annexe 5.A2. Estimations diverses des principaux indicateurs de pauvreté	169

Chapitre 6. La pauvreté monétaire est-elle un phénomène durable ?	
Ce que disent les données longitudinales	171
Introduction	172
Données longitudinales et mesures dynamiques de la pauvreté	172
Différencier la pauvreté temporaire de la pauvreté persistante	173
Composition de la population victime de pauvreté persistante	175
La pauvreté : entrées, sorties et occurrences	178
Événements provoquant l'entrée dans la pauvreté	183
Mobilité sur l'échelle des revenus et persistance de la pauvreté	186
Conclusion	189
Notes	189
Références	191
Chapitre 7. Pauvreté non monétaire : que nous apprennent les indicateurs de pauvreté de conditions de vie ?	195
Introduction	196
Les difficultés de conditions de vie en tant qu'indicateur de pauvreté	196
Caractéristiques de la pauvreté de conditions de vie dans une optique comparative .	200
Conclusion	212
Notes	214
Références	216
Annexe 7.A1. Prévalence de la pauvreté non monétaire calculée au moyen d'un indicateur composite de formes multiples de privation	217
 Partie IV LES AUTRES ASPECTS DE L'INÉGALITÉ 	
Chapitre 8. Mobilité intergénérationnelle : quel est son effet sur l'inégalité des revenus?	223
Introduction	224
Transmission intergénérationnelle du désavantage : vue d'ensemble	224
Transmission intergénérationnelle du désavantage : quelle est son importance du point de vue de l'action gouvernementale ?	235
Conclusion	237
Notes	238
Références	240
Chapitre 9. Comment les services assurés par les pouvoirs publics influent-ils sur la distribution des ressources économiques des ménages ?	245
Introduction	246
Résultats de recherches antérieures	246
Nouvelles données empiriques	255
Conclusion	270
Notes	270
Références	274

Chapitre 10. La distribution du patrimoine des ménages : ce que nous apprend la Luxembourg Wealth Study	279
Introduction	280
Patrimoine des ménages et politiques sociales	280
Mesures et méthodes de la <i>Luxembourg Wealth Study</i> (LWS)	282
Principales caractéristiques de la distribution du patrimoine des ménages	285
Distribution croisée du revenu et du patrimoine	290
Conclusion	297
Notes	298
Références	300
Annexe 10.A1. Caractéristiques de la <i>Luxembourg Wealth Study</i>	303

Partie V
CONCLUSIONS

Chapitre 11. Les inégalités dans la répartition des ressources économiques : comment ont-elles évolué et que peuvent faire les pouvoirs publics ?	311
Introduction	312
Quelles sont les principales caractéristiques de la répartition du revenu dans les pays de l'OCDE ?	312
Quels sont les facteurs qui ont contribué à modifier la distribution des revenus des ménages ?	319
Peut-on évaluer les inégalités économiques en s'intéressant uniquement au revenu monétaire ?	325
Quelles leçons tirer de ces résultats pour les politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités ?	334
Conclusion	339
Notes	340
Références	340

Encadrés

1.1. Évolutions au sommet de la distribution des revenus	34
1.2. Distribution des revenus des ménages et part des salaires dans le PIB : y a-t-il un lien entre les deux ?	38
3.1. Principales caractéristiques des statistiques de l'OCDE sur la distribution des salaires	85
3.2. Comment s'explique la plus grande inégalité des revenus salariaux des conjoints par rapport aux chefs de famille ?	93
5.1. La perception subjective de la pauvreté	144
7.1. Principaux résultats des recherches empiriques antérieures sur la pauvreté de conditions de vie	199
7.2. Description des formes de pauvreté de conditions de vie prises en compte dans la présente section	205
9.1. Problèmes conceptuels et méthodologiques	247
9.2. Effets redistributifs des services de santé sur la base de leur utilisation effective	259
9.3. Estimations de la subvention implicite accordée aux locataires du secteur public	264
11.1. Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ?	313

Tableaux

1.1.	Évolution du revenu réel des ménages par quintile	32
1.2.	Gains et pertes de parts de revenu par quintile de revenu.	33
2.1.	Nombre d'enfants par femme, par quintile de revenu du ménage	69
2.2.	Variations des inégalités de revenu en partant de l'hypothèse d'une structure de population constante	73
3.1.	Taux de non-emploi et part des personnes vivant dans des ménages sans emploi	95
3.2.	Taille et concentration des différentes composantes du revenu du capital, milieu de 2000	99
4.1.	Le cadre comptable des revenus.	107
4.2.	Poids relatif des transferts monétaires publics et des impôts dans le revenu disponible des ménages	112
4.3.	Progressivité des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ..	114
4.4.	Progressivité des transferts monétaires publics par type de programme	116
4.5.	Autres mesures de la progressivité des impôts dans certains pays de l'OCDE, 2005	117
4.6.	Efficacité et efficience des impôts et des transferts en termes de réduction des inégalités	125
4.7.	Redistribution via les transferts monétaires et les impôts sur les ménages en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus, milieu des années 2000	127
5.1.	Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des ménages ayant un chef d'âge actif, suivant les caractéristiques des ménages	148
5.2.	Taux de pauvreté des enfants et des personnes appartenant à des ménages avec enfants, suivant les caractéristiques des ménages	151
5.3.	Taux de pauvreté des personnes âgées et des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, suivant les caractéristiques des ménages	154
5.4.	Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef est d'âge actif, pour certains déterminants	160
5.5.	Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, pour certains déterminants	161
6.1.	Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge, pour un certain nombre de pays de l'OCDE	177
6.2.	Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par type de ménage	179
6.3.	Risque pour les célibataires de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par sexe et en fonction de la présence d'enfants	180
6.4.	Fréquence des différents enchaînements d'épisodes de pauvreté pour les personnes dont le revenu a été inférieur au seuil de pauvreté pendant une ou deux des trois années étudiées	182
6.5.	Matrice de transition entre quintiles de revenu, moyenne des pays de l'OCDE ..	186
6.6.	Indicateurs de mobilité et d'immobilité sur l'échelle des revenus durant une période de trois ans	187
6.7.	Part des personnes considérées comme pauvres la première année qui se situaient à différents niveaux de revenu la dernière année	188

7.1.	Proportion de ménages faisant état de différentes formes de pauvreté de conditions de vie, vers 2000	203
7.2.	Prévalence de différentes formes de pauvreté de conditions de vie	207
7.3.	Risque de connaître au moins deux formes de pauvreté de conditions de vie pour les personnes vivant dans des ménages dont le chef est d'âge actif, suivant les caractéristiques du ménage	211
8.1.	Mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des gains	226
8.2.	Qu'est-ce qui explique la corrélation entre les générations sur le plan du revenu ?	229
8.3.	Écarts entre les résultats moyens obtenus en mathématiques par les jeunes de 15 ans selon diverses caractéristiques du milieu familial	232
8.4.	Proportion d'adultes se déclarant d'accord avec différentes affirmations concernant la justice distributive	234
9.1.	Rapports interquintiles avant et après intégration de toutes les catégories de services publics aux ménages	258
9.2.	Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses d'enseignement préprimaire	262
9.3.	Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	263
9.4.	Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses au titre de tous les services publics	267
10.1.	Détention d'actifs par les ménages	285
10.2.	Composition des portefeuilles des ménages	286
10.3.	Distribution du patrimoine net des ménages	290
10.4.	Proportion de détenteurs d'un patrimoine net positif et niveau moyen des actifs et des dettes dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres	292
10.5.	Niveau des actifs et des dettes à différents points de la distribution, ensemble de la population et ménages pauvres	293
10.6.	Coefficient de Gini du patrimoine net des ménages dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres	293
11.1.	Évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté	317
11.2.	Incidence des changements intervenus dans la structure de la population sur les inégalités de revenu	320
11.3.	Évolution des inégalités de salaire parmi les hommes travaillant à temps complet	321
11.4.	Évolution de la concentration de différentes composantes du revenu	322
11.5.	Évolution de l'incidence des politiques de redistribution sur la réduction des inégalités et de la pauvreté	323
11.6.	Variations du taux de pauvreté parmi les ménages d'âge actif et les ménages retraités, et contributions de divers facteurs	324

Graphiques

1.1.	Coefficients de Gini des inégalités de revenu dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000	27
1.2.	Évolution des inégalités de revenu	29
1.3.	Variation du rapport du revenu disponible médian au revenu disponible moyen	33
1.4.	Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible	36

1.5.	Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible, moyenne OCDE	37
1.6.	Niveaux de revenu aux différents niveaux de la distribution, milieu des années 2000	40
1.7.	Niveaux de revenu en différents points de la distribution, milieu des années 2000	42
2.1.	Taille moyenne des ménages dans les différents pays de l'OCDE.	66
2.2.	Pyramides de la population en 2005, par sexe, âge et quintile de revenu	67
2.3.	Coefficients de Gini mesurant l'inégalité de revenu selon l'âge, 2005	70
2.4.	Revenu relatif par âge et type de ménage dans certains pays de l'OCDE.	71
2.5.	Parts de certains groupes dans la population et inégalité de revenu mesurée par les coefficients de Gini.	72
2.6.	Revenu relatif des individus, par âge	75
2.7.	Revenu relatif des individus, par type de ménage	76
3.1.	Évolution de la distribution des salaires et des revenus marchands des ménages	84
3.2.	Tendances dans la distribution des salaires des hommes travaillant à plein-temps	87
3.3.	Croissance des salaires réels des hommes et des femmes travaillant à plein-temps, par décile, 1980 à 2005	88
3.4.	Dispersion des salaires des travailleurs à plein-temps et de l'ensemble des travailleurs	91
3.5.	Concentration des revenus salariaux des ménages, par type de salarié	92
3.6.	Changements dans la part de la population vivant dans des ménages, selon le nombre de travailleurs, et variations de l'inégalité des revenus salariaux.	96
3.7.	Inégalité dans la distribution des revenus entre les ménages ayant un revenu salarial et l'ensemble des ménages	97
3.8.	Concentration des revenus du capital et du travail indépendant, milieu de 2000 .	98
4.1.	Taux de cotisation aux régimes publics de retraite, parts redistributive et actuarielle, 1995	110
4.2.	Niveau et concentration des transferts monétaires publics dans certains pays de l'OCDE, milieu des années 2000.	117
4.3.	Poids relatif des prestations publiques nettes dans le revenu disponible par groupe d'âge, milieu des années 2000.	118
4.4.	Inégalités de revenu avant et après impôts et transferts dans certains pays de l'OCDE	120
4.5.	Relation entre l'effet de réduction des inégalités découlant des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages et l'inégalité des revenus, milieu des années 2000	121
4.6.	Réduction des inégalités imputable aux transferts monétaires publics et aux impôts sur les ménages	122
4.7.	Évolution des effets redistributifs des transferts monétaires publics et des impôts au fil du temps	123
5.1.	Taux de pauvreté relative pour différents seuils de revenu, milieu des années 2000.	139
5.2.	Intensité de la pauvreté et indicateur synthétique de la pauvreté monétaire, milieu des années 2000	140
5.3.	Évolution des taux de pauvreté.	141

5.4.	Évolution de la pauvreté « absolue »	143
5.5.	Risque de pauvreté relative suivant l'âge des individus, du milieu des années 70 au milieu des années 2000, moyenne OCDE	145
5.6.	Risque de pauvreté relative des hommes et des femmes suivant leur âge, moyenne OCDE, milieu des années 2000.	146
5.7.	Taux de pauvreté par type de ménage, milieu des années 2000	147
5.8.	Taux de pauvreté et d'emploi, vers le milieu des années 2000	149
5.9.	Ventilation des pauvres en fonction du nombre d'actifs occupés du ménage auquel ils appartiennent, milieu des années 2000.	150
5.10.	Risque de pauvreté des ménages avec enfants sans actif occupé par rapport aux ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés, milieu des années 2000	152
5.11.	Effets des impôts et des transferts en termes de réduction de la pauvreté pour l'ensemble de la population, situation au milieu des années 2000 et évolution depuis le milieu des années 80	155
5.12.	Effet des transferts nets en termes de réduction de la pauvreté dans différents groupes	157
5.13.	Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des personnes à l'âge de la retraite et dépenses sociales qui leur sont destinées, milieu des années 2000	158
6.1.	Pourcentage de personnes ayant souffert de pauvreté temporaire, récurrente ou persistante	174
6.2.	Corrélation entre différents indicateurs de la pauvreté	175
6.3.	Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge et type de ménage, moyenne pour la zone de l'OCDE.	176
6.4.	Pauvreté : entrées et sorties, début des années 2000.	181
6.5.	Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté	184
6.6.	Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté de différentes catégories de pauvres, moyenne sur la zone de l'OCDE.	185
7.1.	La pauvreté de conditions de vie est plus marquée dans les pays où la pauvreté monétaire est plus élevée et où le PIB par habitant est plus faible	204
7.2.	Pourcentage de personnes connaissant plusieurs formes de pauvreté de conditions de vie et nombre moyen de formes observées simultanément par personne.	208
7.3.	Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et niveau du revenu	209
7.4.	Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et âge des individus	210
7.5.	Proportion de personnes connaissant à la fois la pauvreté non monétaire et la pauvreté monétaire et de personnes connaissant soit la pauvreté non monétaire, soit la pauvreté monétaire.	213
8.1.	Estimation de l'élasticité intergénérationnelle des gains pour certains pays de l'OCDE	226
8.2.	Mobilité intergénérationnelle, inégalité statique des revenus et rendement privé de l'éducation	235
9.1.	Dépenses publiques de santé par habitant pour chaque groupe d'âge en proportion des dépenses de santé totales par habitant.	250
9.2.	Distribution des dépenses publiques de santé entre quintiles de revenu, début des années 2000	251
9.3.	Scolarisation par âge dans certains pays de l'OCDE, 2003	253

9.4.	Dépenses publiques au titre de services en nature dans les pays de l'OCDE en 2000	256
9.5.	Inégalité des revenus avant et après intégration des dépenses au titre des services publics dans les pays de l'OCDE	265
9.6.	Importance des services publics dans le revenu des ménages par quintile de revenu, moyenne OCDE	268
9.7.	Effet redistributif des services publics aux ménages par rapport à celui des prélèvements fiscaux et transferts monétaires.	269
10.1.	Patrimoine médian selon l'âge du chef de ménage	288
10.2.	Classement des pays inclus dans la LWS selon la moyenne et la médiane du patrimoine net et du revenu	289
10.3.	Distribution croisée du revenu et du patrimoine par quartile	295
10.4.	Résultats de régressions décrivant les montants moyens de revenu disponible et de patrimoine net des ménages	297
11.1.	Inégalités de revenu et pauvreté dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000	315
11.2.	Influence des services publics en nature et des impôts sur la consommation sur les inégalités de revenu	327
11.3.	Mesures statique et dynamique de la pauvreté et des inégalités	332
11.4.	Réduction de la pauvreté obtenues par la « redistribution » et par « l'accès à l'emploi », milieu des années 2000	337

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Introduction

Si l'on demandait aux gens d'énumérer les grands problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, il est probable que « l'inégalité et la pauvreté » arriveraient en bonne place dans leurs réponses. La crainte est générale, en effet, que la croissance économique ne soit pas équitablement partagée. Un sondage de la BBC, réalisé en février 2008, indiquait que les deux tiers environ de la population, dans 34 pays, estimaient que les évolutions économiques de ces dernières années n'avaient pas été justement partagées. En Corée du Sud, au Portugal, en Italie, au Japon et en Turquie, plus de 80 % des répondants se déclaraient d'accord avec ce point de vue*. Et bien d'autres sondages et études amènent à la même conclusion.

Les gens ont-ils raison de penser que « les riches sont devenus plus riches et les pauvres plus pauvres » ? Comme souvent, il n'est pas facile de répondre simplement à une question simple. Assurément, les pays les plus riches se sont enrichis et certains des pays les plus pauvres s'en sortent plutôt mal. Mais, d'un autre côté, la croissance rapide des revenus en Chine et en Inde a permis à des millions d'individus de sortir de la pauvreté. Savoir s'il y a lieu d'être optimiste ou pessimiste face aux évolutions dans le monde en termes d'inégalités de revenu et de pauvreté, c'est la question du verre à moitié plein ou à moitié vide. Il y a une part de vérité dans chacun de ces points de vue.

Même si nous parvenions à nous entendre sur ce constat, à savoir que le monde est devenu plus inégal, la mondialisation n'explique sans doute pas tout. Il y a d'autres explications plausibles : le biais technologique, qui favorise les compétences (de sorte que les gens qui savent exploiter l'Internet, par exemple, sont du côté des gagnants alors que ceux qui ne savent pas se retrouvent du côté des perdants), et les changements dans les modalités d'organisation de la vie collective (les syndicats se sont affaiblis et les travailleurs sont moins bien protégés qu'autrefois) sont d'autres raisons pour lesquelles les inégalités se sont peut-être accentuées. Toutes ces théories sont bien argumentées et il est probable que tous ces facteurs jouent un rôle.

Ce rapport est consacré à un examen de la situation dans les 30 pays développés qui constituent l'OCDE. Il montre que les inégalités de revenu se sont creusées au moins depuis le milieu des années 80 et probablement depuis le milieu des années 70. Cette évolution a concerné la plupart des pays mais pas tous : par exemple, l'intensification des inégalités a été forte, récemment, au Canada et en Allemagne, mais les inégalités se sont réduites au Mexique, en Grèce et au Royaume-Uni.

Cependant, l'intensification des inégalités – même si elle est assez générale et significative – n'a pas un caractère aussi spectaculaire qu'on le pense généralement. De fait, en 20 ans, la progression moyenne a été d'environ 2 points de Gini (le coefficient de Gini étant la meilleure mesure de l'inégalité du revenu). L'ampleur est identique à l'écart

* Voir www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/feb08/BBCecon_Feb08_rpt.pdf.

qui existe actuellement, en termes d'inégalité, entre l'Allemagne et le Canada – un écart certes notable, mais qui ne permet pas de parler d'un éclatement de la société. Le décalage entre ce que les données montrent et ce que les gens pensent reflète certainement en partie ce que l'on appelle l'effet « *Gala* » – dans ce magazine, se trouve étalée la vie des très très riches, qui sont devenus beaucoup plus riches et qui, de ce fait, focalisent l'attention des médias. Les revenus des très très riches ne sont pas pris en compte dans ce rapport car on ne peut pas les appréhender correctement au travers des sources de données habituelles concernant la distribution des revenus. Ce n'est pas pour autant que cela n'a pas d'importance – si les gens se préoccupent des inégalités c'est notamment parce qu'ils se préoccupent de justice. Or, une grande partie de la population estime que les revenus d'une petite minorité témoignent d'une très grande injustice.

L'augmentation modérée des inégalités enregistrée au cours des deux dernières décennies masque une évolution sous-jacente plus marquée. Dans les pays développés, les pouvoirs publics ont alourdi les prélèvements fiscaux et augmenté les dépenses pour contrebalancer la tendance au creusement des inégalités – les dépenses de politique sociale n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui dans ces pays. Naturellement, il y a le vieillissement rapide des populations qui induit une augmentation des dépenses de santé et de pensions. L'effet redistributif des dépenses publiques a permis d'atténuer la montée de la pauvreté durant la décennie comprise entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, mais il a ensuite amplifié le phénomène au cours de la décennie suivante, les politiques sociales devenant moins étroitement ciblées sur les pauvres. Si les gouvernements cessent d'essayer de contrebalancer les inégalités et ne dépensent plus autant en prestations sociales ou ne ciblent plus aussi étroitement la fiscalité et les transferts sur les personnes aux revenus les plus faibles, alors les inégalités augmenteront beaucoup plus rapidement.

L'étude montre que certaines catégories sociales s'en sortent mieux que d'autres. Ce sont les personnes autour de l'âge de la retraite – 55-75 ans – qui ont vu leurs revenus augmenter le plus au cours des 20 dernières années, et la pauvreté parmi les retraités a régressé très rapidement dans de nombreux pays, arrivant aujourd'hui en dessous de la moyenne pour l'ensemble de la population des pays de l'OCDE. Par contre, la pauvreté des enfants a augmenté, et elle se situe aujourd'hui au-dessus de la moyenne générale. Et pourtant, on est de plus en plus conscient que le bien-être des enfants est un déterminant clé de la vie qu'ils auront une fois parvenus à l'âge adulte – cela influe sur leur niveau de revenu, sur leur état de santé, etc. L'extension de la pauvreté chez les enfants devrait davantage retenir l'attention des pouvoirs publics que ce n'est le cas aujourd'hui dans de nombreux pays. Il faut davantage être attentif à la problématique du développement des enfants pour qu'aucun d'entre eux ne soit laissé à la traîne (objectif proclamé d'une récente législation aux États-Unis).

Augmenter les prélèvements fiscaux et dépenser plus ne peut être, pour autant, qu'une réponse temporaire face aux inégalités. La seule façon durable de réduire les inégalités est de mettre fin à la tendance sous-jacente au creusement des écarts sur le plan des salaires et des revenus du capital. En particulier, il faut veiller à ce que les gens soient aptes à occuper un emploi et gagnent un salaire qui les mette, eux-mêmes et leur famille, à l'abri du risque de pauvreté. Cela signifie que les pays développés doivent faire beaucoup mieux pour ce qui est d'amener les gens à travailler plutôt que de dépendre de prestations de chômage ou d'invalidité et de préretraite, les maintenir en activité et leur offrir de bonnes perspectives d'évolution professionnelle.

Ce qui vient d'être dit plus haut peut appeler plusieurs objections. D'aucuns pourraient dire :

- Il n'y a pas que les revenus qui sont importants. Les services publics comme l'éducation et la santé sont des instruments utiles pour réduire l'inégalité.
- Certaines personnes qui ont peu de revenus ont néanmoins beaucoup de patrimoine, de sorte qu'elles ne peuvent être considérées comme pauvres.
- Il ne faut pas trop se préoccuper d'un épisode de pauvreté ponctuel – ce n'est que si l'on a de faibles revenus pendant longtemps qu'on risque de connaître un vrai manque.
- Une meilleure façon d'appréhender l'inégalité consiste à regarder si les gens n'ont pas accès à certains biens et services essentiels, par exemple n'ont pas assez à manger ou ne peuvent pas s'acheter une télévision ou une machine à laver.
- Une société dans laquelle les revenus seraient répartis de façon parfaitement égale ne serait pas souhaitable non plus. Les personnes qui travaillent dur ou qui ont plus d'aptitudes que les autres doivent pouvoir gagner davantage. Ce qui importe, en fait, ce n'est pas l'égalité des situations mais l'égalité des chances.

Cette étude traite de toutes ces questions directement – ou, plus exactement, analyse les données empiriques qui permettent d'étayer chaque affirmation, en dehors de toute approche normative consistant à dire ce qu'est ou, à l'inverse, ce que n'est pas une « bonne » société. En résumé, les données comparatives présentées dans ce rapport mettent en évidence un certain nombre de faits de base dans trois domaines : i) les caractéristiques générales de la distribution des revenus des ménages et de son évolution; ii) les facteurs qui contribuent aux évolutions en termes d'inégalités de revenu et de pauvreté; et iii) les enseignements que l'on peut tirer de l'observation de mesures plus larges des ressources des ménages.

Grandes caractéristiques de la distribution des revenus des ménages dans les pays de l'OCDE

- La distribution des revenus des ménages est beaucoup plus inégale dans certains pays que dans d'autres, quelle que soit la façon dont l'inégalité est mesurée. Les changements dans la façon de mesurer l'inégalité n'ont généralement que peu d'impact sur le classement des pays.
- Les pays où la distribution des revenus est très ouverte ont aussi un niveau de pauvreté monétaire relative supérieur, à quelques exceptions près seulement. Cela se vérifie quelle que soit le seuil de pauvreté relative retenu – moins de 40, 50 ou 60 % du revenu médian.
- Les deux dernières décennies ont été marquées par une augmentation à la fois les inégalités de revenu et du nombre de pauvres (sur la base d'un seuil de revenu de 50 % du revenu médian). L'augmentation est assez générale, affectant les deux tiers de l'ensemble des pays. Elle est modérée mais significative (environ 2 points en moyenne pour le coefficient de Gini et 1.5 point pour le taux de pauvreté). Et elle est beaucoup moins spectaculaire que ne le disent, souvent, les médias.
- Les inégalités de revenu se sont sensiblement accentuées, depuis 2000, au Canada, en Allemagne, en Norvège, aux États-Unis, en Italie et en Finlande, et elles se sont réduites au Royaume-Uni, au Mexique, en Grèce et en Australie.

- Les inégalités se sont généralement accentuées parce que les ménages riches ont vu leur situation beaucoup s'améliorer par rapport aux familles de la classe moyenne et du bas de l'échelle des revenus.
- La pauvreté monétaire chez les personnes âgées a continué de régresser, alors qu'elle a augmenté chez les jeunes adultes et dans les familles avec enfants.
- Les personnes pauvres dans les pays où le revenu moyen est élevé et où la distribution des revenus est plus large (par exemple, États-Unis) peuvent avoir un niveau de vie inférieur à celui des personnes pauvres dans des pays où le revenu moyen est plus faible mais où la distribution des revenus est plus resserrée (Suède). De même, les personnes riches dans les pays où le revenu moyen est faible et où la distribution des revenus est plus large (Italie) peuvent avoir un niveau de vie supérieur à celui des personnes riches dans des pays où le revenu moyen est comparativement plus élevé mais où la distribution des revenus est plus resserrée (Allemagne).

Facteurs à l'origine des évolutions sur le plan des inégalités de revenu et de la pauvreté au fil du temps

- Les changements dans la structure de la population sont l'une des causes de l'accentuation des inégalités. Cependant, cette évolution reflète essentiellement l'augmentation du nombre de ménages comptant un seul adulte, plutôt que le vieillissement de la population en lui-même.
- Les disparités salariales entre les travailleurs à plein-temps se sont creusées dans la plupart des pays de l'OCDE. Cela tient à ce que les hauts salaires ont encore accentué leur avance sur les autres. La mondialisation, le changement technologique, qui favorise les compétences, et les institutions et politiques du marché du travail, ont contribué à cette situation.
- L'effet de l'accentuation des disparités salariales sur les inégalités de revenu a été compensé par les progrès de l'emploi. Cependant, le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'instruction a baissé et la proportion de ménages sans emploi reste élevée.
- Les revenus du capital et du travail indépendant sont très inégalement répartis, et les disparités sur ce point se sont encore accentuées au cours de la dernière décennie. C'est un élément qui a largement contribué à l'élargissement des inégalités de revenu.
- Le travail est un moyen très efficace de lutter contre la pauvreté, comme en témoigne un taux de pauvreté des familles sans emploi qui est presque six fois supérieur au taux de pauvreté des familles d'actifs.
- Toutefois, le travail ne suffit pas pour éviter la pauvreté. Plus de la moitié des personnes pauvres appartiennent à un ménage qui perçoit de faibles revenus d'activité à cause soit d'un faible volume d'heures travaillées durant l'année, soit d'un faible salaire horaire. Pour réduire la pauvreté chez les travailleurs pauvres, il faut souvent compléter le salaire par une prestation liée à l'activité.

Enseignements tirés de l'observation de mesures plus larges de la pauvreté et de l'inégalité

- Les services publics comme l'éducation et la santé sont plus également répartis que le revenu monétaire, de sorte que si on les intègre dans une définition plus large des

ressources économiques des ménages, on abaisse l'inégalité, encore que cela n'induisse que peu de changements dans le classement des pays.

- La prise en compte des impôts sur la consommation accentue les inégalités, encore que l'impact soit plus limité que l'impact, en sens inverse, de la prise en compte des services publics.
- Le patrimoine des ménages est réparti de façon beaucoup plus inégale que le revenu, et certains pays associent des inégalités de revenu plus faibles et des inégalités de patrimoine plus marquées. Cette conclusion dépend toutefois de la mesure utilisée, des caractéristiques de l'enquête et de l'exclusion de certains types d'actifs (dont l'importance varie selon les pays) pour améliorer la comparabilité.
- Au niveau individuel, le revenu et le patrimoine net sont fortement corrélés. Les personnes qui ont peu de revenus ont moins d'actifs que le reste de la population, et leur patrimoine net est généralement inférieur de moitié environ à celui de l'ensemble de la population.
- La pauvreté de conditions de vie est plus accentuée dans les pays où la pauvreté monétaire relative est importante, mais aussi dans ceux où le revenu moyen est bas. Cela implique qu'en se focalisant sur la pauvreté monétaire on sous-estime les difficultés de vie dans ces derniers pays.
- Les personnes âgées ont un patrimoine net plus élevé et sont moins touchées par la pauvreté de conditions de vie que les jeunes. Cela implique que les mesures de la pauvreté monétaire chez les personnes âgées exagèrent la gravité des difficultés pour cette catégorie.
- Le nombre de personnes pauvres *en permanence* pendant trois années consécutives est assez limité dans la plupart des pays, mais il est plus élevé si l'on considère les personnes qui ont un faible revenu, à un moment ou à un autre, sur une période de trois ans. Les pays où le taux de pauvreté monétaire est élevé en termes de revenu annuel ont une proportion plus importante de personnes en permanence pauvres ou pauvres à un moment ou à un autre.
- Les entrées dans la pauvreté reflètent essentiellement des événements familiaux et des événements liés à l'emploi. Les événements familiaux (divorce, naissance d'un enfant, etc.) jouent un rôle très important dans les situations de pauvreté temporaire, tandis que la réduction des revenus de transfert (par suite, par exemple, d'un changement dans les conditions ouvrant droit aux prestations) joue un plus grand rôle dans les situations de pauvreté pendant deux années consécutives.
- La mobilité sociale est généralement plus forte dans les pays où les inégalités de revenu sont faibles, et inversement. Par conséquent, dans la pratique, une plus grande égalité des chances va de pair avec des situations plus équitables.

Néanmoins, bien des questions restent sans réponse. Ce rapport ne cherche pas à déterminer si on va nécessairement vers plus d'inégalités à l'avenir. Il n'apporte pas de réponse à la question de l'importance relative des différentes causes de montée des inégalités. Il ne dit pas même ce que les pays développés devraient faire pour traiter les inégalités. En revanche, il montre bien que, dans certains pays, les inégalités ont moins augmenté que dans d'autres – voire se sont réduites. Il montre que les disparités entre pays s'expliquent, au moins en partie, par les différences dans les politiques gouvernementales, que celles-ci opèrent une redistribution plus efficace ou qu'elles soient plus efficaces pour

investir dans les capacités des gens à se prendre eux-mêmes en charge. Le message clé qui se dégage de ce rapport est que – quelle que soit la cause du creusement des inégalités, mondialisation ou autres facteurs – il n’y a pas de raison d’être découragé : des politiques gouvernementales judicieuses peuvent faire la différence.

Ce volume est structuré comme suit :

Le chapitre 1, qui constitue aussi la première partie du rapport, décrit les inégalités de revenu, en niveaux et en tendances, sur la base d’une mesure du revenu monétaire des ménages ajustée pour tenir compte des différences dans les besoins économiques des ménages.

La deuxième partie du rapport est une analyse plus approfondie des principaux facteurs à l’origine de ces évolutions sur le plan de l’inégalité des revenus, analyse centrée sur le rôle du vieillissement démographique et les changements dans les styles de vie (chapitre 2); sur les inégalités de revenu d’activité parmi les travailleurs et sur la répartition des opportunités d’emploi parmi les ménages (chapitre 3); et sur la redistribution opérée par l’État, par le biais des prélèvements fiscaux à la charge des ménages et des transferts en espèces à leur profit (chapitre 4).

La troisième partie du rapport est consacrée à une analyse des conditions de vie des personnes pauvres, en particulier une analyse des caractéristiques au bas de la distribution des revenus monétaires (chapitre 5); du degré auquel les épisodes de bas revenu perdurent (chapitre 6); et des mesures de la pauvreté en termes d’accès des individus aux biens et services nécessaires pour jouir d’un niveau de vie acceptable (chapitre 7).

La quatrième partie du rapport examine comment les pays de l’OCDE se situent les uns par rapport aux autres quand on fait intervenir d’autres dimensions de l’inégalité économique, à savoir, comment l’inégalité se transmet des parents aux enfants (chapitre 8); jusqu’à quel point les disparités de revenu monétaire sont réduites par les services en nature fournis par l’État (chapitre 9); et si les ménages à faible revenu ont aussi un faible niveau de patrimoine net (chapitre 10).

Le chapitre 11 donne une vue d’ensemble des principales conclusions qui découlent des différents chapitres et en tire les enseignements du point de vue des politiques publiques destinées à réduire les inégalités de revenu et la pauvreté.

L’OCDE poursuivra ses travaux sur ces thèmes dans les années à venir. Elle continuera de suivre les tendances concernant les inégalités de revenu et la pauvreté dans les pays membres; elle s’efforcera d’améliorer la comparabilité des données et d’étendre le champ de l’analyse à la fois aux pays concernés par l’adhésion (Chili, Estonie, Israël, Russie et Slovénie) et aux pays pour lesquels a été lancé un processus d’« engagement renforcé » avec l’Organisation (Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Afrique du Sud); elle s’attachera à approfondir sa compréhension des déterminants des tendances observées en matière d’inégalité; et elle approfondira l’analyse pour mettre en évidence les politiques susceptibles d’atténuer les inégalités et de promouvoir l’égalité des chances.

PARTIE I

Les principaux aspects de l'inégalité

PARTIE I

Chapitre 1

La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE : quelles en sont les grandes caractéristiques ?*

Les inégalités de revenu se sont accentuées, de façon modérée mais significative, au cours des deux dernières décennies, quoique avec des différences dans le rythme, l'intensité et même le sens de l'évolution selon les pays. Les grandes disparités entre pays du point de vue de la forme globale de la distribution des revenus à un moment donné impliquent, de même, de grandes disparités du point de vue du niveau de revenu des personnes en des points comparables de la distribution – certains pays se situant en tête des pays de l'OCDE à une extrémité de la distribution mais plus loin dans le classement à l'autre extrémité de la distribution.

* Ce chapitre a été rédigé par Michael Förster et Marco Mira d'Ercole, Division des politiques sociales de l'OCDE.

Introduction

Le débat public, dans tous les pays de l'OCDE, est de plus en plus dominé par les craintes concernant une accentuation des disparités économiques entre les individus qui sont bien placés pour profiter d'économies plus ouvertes, à forte intensité de connaissances, et ceux qui ne le sont pas. L'examen de la distribution des revenus des ménages est un bon angle d'approche à cet égard. Les disparités de revenu ne donnent, naturellement, qu'une indication partielle des inégalités économiques et ce n'est qu'un élément pour comparer le niveau de bien-être économique à l'intérieur d'un même pays et entre pays. En outre, les disparités de revenu peuvent refléter des différences dans les choix individuels, et elles reposent sur une mesure imparfaite des ressources économiques. En dépit de ces limitations, c'est une mesure qui se prête mieux à des comparaisons entre pays que d'autres mesures des ressources économiques, et ce type de comparaison met en évidence des tendances qui sont intéressantes à observer pour l'opinion publique et pour les responsables gouvernementaux.

Ce chapitre donne une vue d'ensemble de l'évolution de la distribution des revenus, dans les pays de l'OCDE, du milieu des années 80 au milieu des années 2000, sur la base des données recueillies par un réseau de consultants nationaux. Ce réseau de consultants communique périodiquement à l'OCDE des tableaux détaillés qui sont établis à partir de données microéconomiques émanant de sources représentatives à l'échelon national et qui reposent sur une méthodologie et des hypothèses communes. Le concept de base du revenu utilisé dans une bonne partie de ce rapport peut se caractériser comme suit :

- il s'agit du revenu monétaire des ménages (sans tenir compte d'éléments tels que les loyers imputés des propriétaires occupants) hors impôts et cotisation sociales des travailleurs (autrement dit, le revenu disponible des ménages) ;
- on considère la répartition des revenus parmi les personnes vivant au sein de ménages privés (hors institutions), chaque personne se voyant attribuer le revenu du ménage au sein duquel elle vit; et
- le revenu des ménages est « ajusté » en fonction d'un paramètre (arbitraire) commun entre pays, pour refléter les différences dans les besoins des ménages selon leur taille (revenu par « unité de consommation »).

Les grandes caractéristiques des données utilisées dans ce rapport sont décrites à l'annexe 1.A1, et de plus amples précisions concernant les sources des données utilisées pour chaque pays sont fournies au tableau 1.A1.1.

Ce chapitre commence par une comparaison entre pays de l'OCDE du point de vue de la configuration générale de la distribution des revenus à un moment donné. Puis on retrace l'évolution de la distribution des revenus dans le temps et, enfin, on compare les situations des individus aux différents niveaux de la distribution selon les pays.

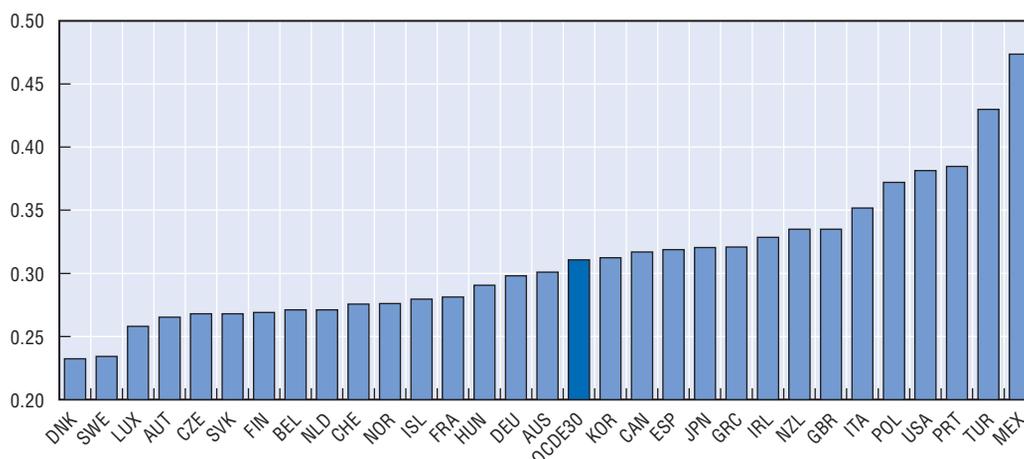
Qu'indique une comparaison de la distribution des revenus entre les pays ?

La configuration générale de la distribution du revenu disponible des ménages diffère notablement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Ces différences peuvent être mises en évidence par des indicateurs synthétiques de la répartition sous-jacente. Le graphique 1.1 classe les pays par ordre croissant au regard du coefficient de Gini (qui est l'indicateur des inégalités de revenu le plus connu), vers le milieu des années 2000 (plus l'indicateur prend une valeur élevée, plus la répartition du revenu disponible est ouverte)¹. Les différences entre pays sont très marquées, les inégalités de revenu dans le pays qui arrive en tête de ce point de vue (Mexique) étant deux fois plus importantes que dans le pays qui se situe en fin de classement (Danemark).

Bien que toute tentative pour constituer des groupes plus homogènes présente un certain degré d'arbitraire, le graphique 1.1 permet de distinguer cinq groupes de pays.

- À l'extrême gauche du graphique se trouvent le Danemark et la Suède, avec une valeur du coefficient de Gini de l'ordre de 0.23, soit une valeur inférieure de plus de 0.07 point (25 %) à la moyenne pour la zone de l'OCDE. Ce groupe de pays se caractérise par de « très faibles » disparités de revenus.
- Un deuxième groupe comprend les pays où le coefficient de Gini est certes inférieur à la moyenne pour la zone de l'OCDE, mais dans une plus faible proportion. Ces pays sont (par ordre croissant au regard du coefficient de Gini) le Luxembourg, l'Autriche, la République tchèque, la République slovaque, la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse, la Norvège, l'Islande, la France, la Hongrie, l'Allemagne et l'Australie, tous pays où le coefficient de Gini se situe entre 0.26 et environ 0.30, soit en deçà de la moyenne pour la zone de l'OCDE dans une proportion comprise entre 17 % et 3 %.
- Un troisième groupe est constitué par les pays dont le coefficient de Gini se situe au-dessus de la moyenne pour la zone de l'OCDE, encore que l'écart ne soit guère plus marqué que pour le deuxième groupe de pays. Dans ce troisième groupe, on trouve la Corée, le Canada, l'Espagne, le Japon, la Grèce, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le

Graphique 1.1. **Coefficients de Gini des inégalités de revenu dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456317833166>

Note : Les pays sont classés, de gauche à droite, par ordre croissant de coefficient de Gini. Le concept de revenu utilisé est celui de revenu disponible du ménage, corrigé de la taille du ménage avec une élasticité de 0.5.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Royaume-Uni – tous pays où le coefficient de Gini se situe entre 0.31 et 0.34, excédant donc la moyenne pour la zone de l'OCDE dans une proportion qui va jusqu'à 0.25 point (entre 1 % et 8 %).

- Un quatrième groupe est constitué par l'Italie, la Pologne, les États-Unis et le Portugal, où le coefficient de Gini excède la moyenne pour la zone de l'OCDE dans une proportion allant de 0.04 à 0.07 point (de 13 % à 24 %).
- À l'extrême droite du graphique se trouvent la Turquie et le Mexique, qui se distinguent par un niveau très élevé d'inégalité des revenus (38 % et 52 % au-dessus de la moyenne pour la zone de l'OCDE), même si c'est moins vrai aujourd'hui que dans le passé.

Le coefficient de Gini n'est qu'un indicateur parmi beaucoup d'autres de la distribution sous-jacente. Les différents indicateurs n'étant pas sensibles au même degré aux différentes parties de la distribution, le classement des pays peut en partie dépendre de l'indicateur retenu. Le tableau 1.A2.2 présente quatre autres indicateurs des inégalités de revenu en plus du coefficient de Gini. Au total, ces différents indicateurs décrivent une situation assez homogène : les corrélations au niveau international entre les différentes mesures de l'inégalité et le coefficient de Gini excèdent 0.95 pour l'écart logarithmique moyen et le rapport interdécile D9/D1, et sont d'environ 0.80 pour le carré du coefficient de variation et le rapport interdécile D5/D1². Les pays se classent plus ou moins bien en fonction de l'indicateur retenu mais, au total, les différents indicateurs donnent des classements assez homogènes.

Par delà la sensibilité à l'indicateur retenu, le classement des pays selon le niveau des inégalités de revenu peut être ambigu pour d'autres raisons. Premièrement, des sources statistiques différentes pour un même pays peuvent dessiner des situations différentes du point de vue de la distribution sous-jacente, même si elles se fondent sur des hypothèses et des méthodes de calcul identiques. Dans ces circonstances, il est parfois difficile de dire, sur la base d'arguments a priori, quelle est la source statistique qu'il convient de privilégier³. Le tableau 1.A2.3 présente les coefficients de Gini du revenu des ménages dans les pays de l'OCDE qu'on obtient sur la base de trois sources de données différentes. Les différences sont assez faibles dans la plupart des cas, mais plus prononcées pour certains pays – quoique pas suffisamment importantes pour modifier radicalement les classements⁴.

La deuxième raison qui invite à la prudence quand on compare des mesures synthétiques des inégalités entre pays tient à ce que les inégalités de revenu peuvent être plus élevées dans un pays que dans un autre sur un segment de la distribution, alors que ce sera l'inverse sur un autre segment⁵. Dans la pratique, cela ne se produit que dans un petit nombre de cas⁶. Si ces deux facteurs – différences entre les sources de données pour un même pays et possibilité que l'évaluation des inégalités varie selon le segment de la courbe de distribution du revenu qui est considéré – incitent à la prudence pour procéder à des comparaisons de la répartition du revenu entre pays, néanmoins, ni l'un ni l'autre de ces facteurs ne semblent suffisamment importants pour invalider la conclusion selon laquelle les différences marquées entre pays mises en évidence dans cette section en ce qui concerne les inégalités de revenu sont bien « réelles » et ne sont pas le produit d'un « bruit » statistique.

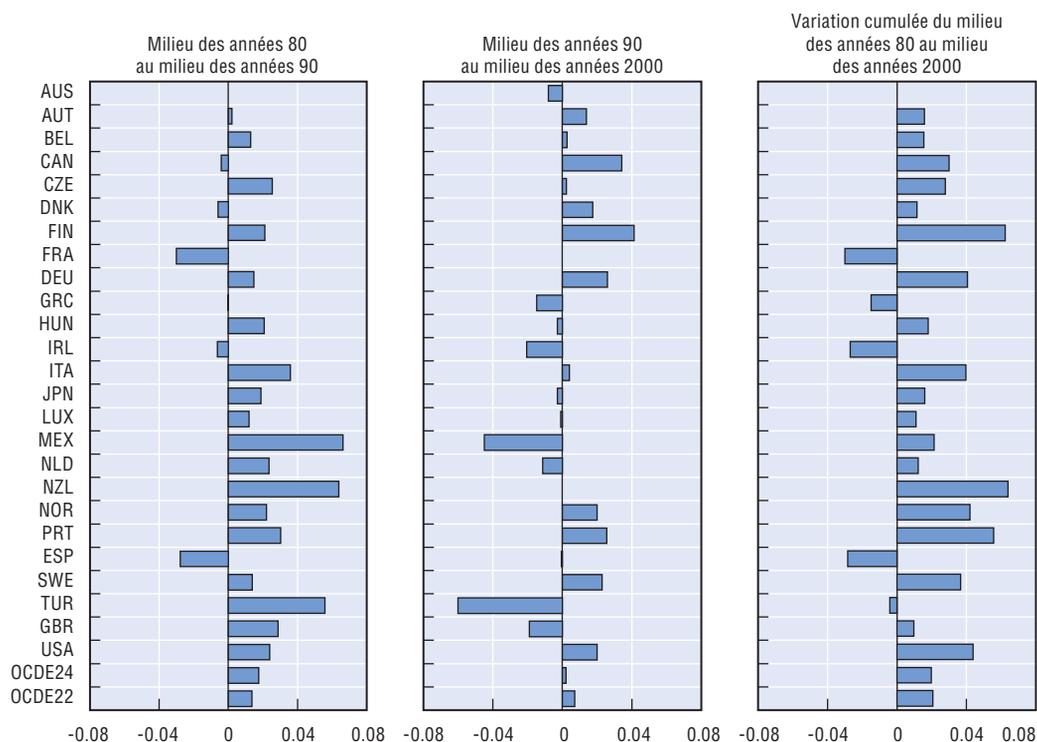
La distribution des revenus s'est-elle élargie au fil du temps ?

Dans l'optique de l'action des gouvernements, il est souvent plus intéressant de comparer les *changements* dans la distribution des revenus selon les pays plutôt que de comparer des niveaux. À cet égard, les données de l'OCDE présentent un réel avantage par rapport à d'autres sources de données car elles reposent sur des séries qui sont plus homogènes dans le temps ou qui (dans la plupart des cas) peuvent être corrigées s'il y a des discontinuités⁷. Le graphique 1.2, qui illustre les variations du coefficient de Gini relatif au revenu disponible par unité de consommation sur différentes périodes, met en évidence des différences significatives dans l'évolution de la distribution du revenu à la fois selon les pays et selon les périodes.

- Au cours de la décennie qui va du milieu des années 80 au milieu des années 90, la tendance dominante est à l'élargissement de la distribution des revenus. C'est particulièrement évident au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Turquie, mais aussi en Italie, au Portugal, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi qu'en République tchèque et en Hongrie (où les données partent de 1990). Au cours de cette décennie, les inégalités de

Graphique 1.2. Évolution des inégalités de revenu

Variation du coefficient de Gini sur différentes périodes



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456322763752>

Note : Pour la première partie du graphique, les données se rapportent aux variations intervenues entre 1990 et le milieu des années 90 pour la République tchèque, la Hongrie et le Portugal, et dans les Länder occidentaux en Allemagne (pas de données disponibles pour l'Australie, la Pologne et la Suisse). Pour la seconde partie du graphique, les données se rapportent aux variations intervenues entre le milieu des années 90 et 2000 pour l'Autriche, la République tchèque, la Belgique, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (où les données 2005, sur la base des statistiques ERCV, sont considérées comme n'étant pas comparables avec celles pour les années antérieures). La moyenne OCDE24 est une moyenne simple pour les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données couvrant toute la période (ensemble des pays figurant ci-dessus à l'exception de l'Australie); la moyenne OCDE22 couvre les mêmes pays à l'exception du Mexique et de la Turquie.

Source : Calculs sur la base du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

revenu ne se sont réduites que dans quelques pays (Canada, Danemark, France, Irlande et Espagne). Si on calcule la moyenne pour les 24 pays de l'OCDE pour lesquels les séries chronologiques sont disponibles, on constate que la distribution des revenus s'est élargie de 0.018 point, autrement dit d'environ 6 %; et elle s'est un peu moins élargie (0.014 point ou 5 %) si l'on exclut le Mexique et la Turquie.

- Les évolutions sont plus diverses au cours de la décennie qui va du milieu des années 90 au milieu des années 2000. La distribution des revenus s'est à nouveau élargie dans plusieurs pays – en particulier au Canada, en Finlande, en Allemagne, en Norvège, au Portugal, en Suède et aux États-Unis – mais elle s'est resserrée dans 10 pays, avec des réductions marquées au Mexique et en Turquie et, dans une moindre proportion, en Australie, en Grèce, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les évolutions « moyennes » au cours de cette période dépendent fondamentalement des évolutions intervenues au Mexique et en Turquie : si l'on inclut ces deux pays, l'augmentation moyenne des inégalités de revenu n'est que de 0.002 point, alors qu'elle apparaît plus marquée – tout en restant en deçà de celle enregistrée au cours de la précédente décennie – si on les exclut (0.07 point ou 2 %). Depuis 2000, les inégalités de revenu se sont fortement accentuées au Canada, en Allemagne, en Norvège et aux États-Unis (et, à un moindre degré, en Italie et en Finlande), alors qu'elles se sont réduites au Royaume-Uni, au Mexique, en Grèce et en Australie (et, dans une moindre mesure, en Suède et aux Pays-Bas).
- Au total, sur toute la période du milieu des années 80 au milieu des années 2000, la tendance dominante est à une augmentation assez générale des inégalités (dans les deux tiers des pays), avec des baisses en France, en Grèce, en Irlande, en Espagne et en Turquie (mais les données sont limitées à 2000 pour l'Irlande et l'Espagne). Les augmentations sont marquées en Finlande, en Norvège et en Suède (à partir d'un bas niveau) ainsi qu'en Allemagne, en Italie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis (où on partait d'un niveau plus élevé). Pour les 24 pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles, l'augmentation cumulée est d'environ 0.02 point, soit environ 7 %. L'augmentation intervient pour l'essentiel au cours de la première décennie, et la tendance est comparable si l'on exclut le Mexique et la Turquie⁸.

Quelle est « l'importance » de cette augmentation observée des inégalités de revenu ? Il est difficile d'apporter une réponse simple à cette question (simple).

- Premièrement, parce qu'une appréciation qualitative de ce type dépend des jugements *a priori* de chacun : une augmentation du coefficient de Gini qui apparaîtra « limitée » aux yeux de ceux qui ne se préoccupent guère des inégalités apparaîtra comme beaucoup plus importante à ceux qui militent pour une société plus égalitaire.
- Deuxièmement, les différentes mesures de l'inégalité font apparaître des évolutions d'ampleur variable : par exemple, pour les 22 pays de l'OCDE pour lesquels les données couvrent les deux décennies allant jusqu'au milieu des années 2000, le rapport interdécile (D9/D1) enregistre une augmentation moyenne de 0.3 point, autrement dit 7 %, alors que le rapport interquintile (S80/S20), l'écart logarithmique moyen (ELM) et le carré du coefficient de variation (CV^2) ont augmenté de 10 %, 9 % et 30 % respectivement – autrement dit plus que le coefficient de Gini (tableau 1.A2.4).
- Troisièmement, parce que les indicateurs des inégalités de revenu sont plus ou moins sensibles aux évolutions touchant les différents segments de la distribution⁹.

Blackburn (1989) propose une façon intuitive d'appréhender les variations du coefficient de Gini : il estime que les écarts de coefficient de Gini pour deux distributions correspondent à la moitié de la valeur en pourcentage du transfert de revenu moyen qui s'opère entre chaque individu se situant en dessous (au-dessus) de la médiane et chaque individu se situant au-dessus (en dessous) du revenu médian. Sur cette base, une augmentation du coefficient de Gini de 2 points de pourcentage équivaut à un transfert (hypothétique) de 4 % du revenu moyen de tous ceux qui se situent en dessous du revenu médian vers ceux qui se situent au-dessus. Naturellement, les personnes qui se situent dans la moitié supérieure de la distribution ont des revenus plus élevés que ceux qui se situent au bas de la distribution (dans une proportion de 2.5 fois environ, en moyenne, dans les pays de l'OCDE). Cela signifie qu'une variation de 2 points du coefficient de Gini correspondrait à un transfert de 7 % de son propre revenu de chaque personne se situant en dessous de la médiane au profit des personnes se situant au-dessus de la médiane, dont le revenu augmenterait de près de 3 %. Au total, ce type de réflexion amène à penser que l'élargissement de la distribution des revenus dans les pays de l'OCDE enregistré au cours des vingt dernières années a été modéré mais significatif.

Ces changements globaux dans la distribution des revenus sont eux-mêmes le résultat de différences dans le rythme de progression des revenus pour les personnes se situant en différents points de la distribution. Les variations du revenu réel par décile de revenu sont notables pour plusieurs raisons. Premièrement, si la croissance économique est déterminante pour le bien-être des individus dans les différents pays, la « façon » dont s'opère la croissance (autrement dit, quels sont les déciles de revenu qui en bénéficient le plus) importe dans l'optique des inégalités. Deuxièmement, un creusement des inégalités dans un pays qui enregistre une croissance du revenu *supérieure* à tous les niveaux de l'échelle n'a pas les mêmes implications, en termes de bien-être, s'il intervient dans un contexte de baisse des revenus pour tous. Le tableau 1.1 illustre la variation annuelle moyenne du revenu disponible réel, au cours des deux décennies (du milieu des années 80 au milieu des années 90 et du milieu des années 90 au milieu des années 2000), pour les personnes se situant aux différents niveaux de l'échelle des revenus. Les configurations diffèrent selon la période. De façon générale, les différences dans le rythme de progression des revenus à tous les niveaux de la distribution sont notables. Le rythme, plus élevé, de progression des revenus au cours de la dernière décennie a généralement profité à tous les niveaux de l'échelle, encore qu'avec des différences importantes selon les pays – le revenu réel des personnes relevant du quintile inférieur de la distribution a baissé en Belgique, en Allemagne, au Japon, en Turquie et – dans une moindre mesure – au Mexique et aux États-Unis. En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE considérés, les personnes relevant du quintile supérieur ont enregistré des gains de revenu plus importants que celles qui se trouvent au bas de l'échelle, au cours des deux décennies, mais les différences ont été plus limitées au cours de la seconde décennie¹⁰.

Ces différences dans le rythme de progression du revenu par unité de consommation selon les quintiles ont influé, de diverses façons, sur la distribution des revenus. Le principal effet est que les « classes moyennes » ont perdu du terrain dans plusieurs pays par rapport à la moyenne pour l'ensemble de l'économie. On peut observer ce déclin « relatif » en examinant l'évolution du rapport entre le revenu « médian » (autrement dit le revenu de la personne qui se situe exactement au milieu de la distribution) et le revenu « moyen » dans chaque pays (graphique 1.3) : plus ce ratio tombe en dessous de 1, plus le revenu des classes moyennes baisse par rapport à celui d'autres catégories de la société, en

Tableau 1.1. Évolution du revenu réel des ménages par quintile

	Variation annuelle moyenne du milieu des années 80 au milieu des années 90					Variation annuelle moyenne du milieu des années 90 au milieu des années 2000				
	Quintile inférieur	Trois quintiles intermé- diaires	Quintile supérieur	Médiane	Moyenne	Quintile inférieur	Trois quintiles intermé- diaires	Quintile supérieur	Médiane	Moyenne
Australie	2.4	2.0	1.9	2.2	2.0
Autriche ¹	2.5	2.7	2.8	2.8	2.7	-2.1	-0.5	-0.4	-0.6	-0.6
Belgique ¹	1.2	0.5	1.2	0.4	0.8	1.4	1.3	1.7	1.2	1.5
Canada	0.3	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1	0.2	1.2	2.1	1.1	1.4
République tchèque	0.4	0.6	0.7	0.5	0.6
Danemark	1.3	0.9	0.8	0.9	0.9	0.6	0.9	1.5	0.9	1.1
Finlande	0.9	0.9	1.0	0.8	1.2	1.6	2.5	4.6	2.5	2.9
France	1.0	0.5	-0.1	0.5	0.3	0.9	0.7	1.0	0.8	0.8
Allemagne	0.4	1.4	1.6	1.2	1.4	-0.3	0.5	1.3	0.6	0.7
Grèce	0.3	0.1	0.1	0.3	0.1	3.6	3.0	2.7	2.9	2.9
Hongrie	0.9	1.2	1.0	1.1	1.1
Irlande ¹	4.0	3.0	2.9	3.2	3.1	5.2	7.7	5.4	8.2	6.6
Italie	-1.3	0.5	1.5	0.6	0.8	2.2	1.0	1.6	1.0	1.3
Japon	0.8	1.8	2.1	1.8	1.9	-1.4	-1.0	-1.3	-1.0	-1.1
Luxembourg	2.3	2.5	3.0	2.4	2.7	1.5	1.5	1.7	1.5	1.6
Mexique	0.7	1.2	3.8	1.1	2.6	-0.1	-0.1	-0.6	-0.2	-0.4
Pays-Bas	1.1	2.7	3.9	2.8	3.0	1.8	2.0	1.4	2.0	1.8
Nouvelle-Zélande	-1.1	-0.5	1.6	-0.6	0.3	1.1	2.2	1.6	2.3	1.9
Norvège	-0.3	0.3	1.0	0.4	0.5	4.4	3.9	5.1	3.8	4.3
Portugal ¹	5.7	6.5	8.7	6.2	7.3	5.0	4.1	4.4	4.2	4.3
Espagne ¹	4.4	3.2	2.4	3.2	3.0	5.2	5.1	5.0	5.5	5.1
Suède	0.5	0.9	1.2	0.9	0.9	1.4	2.2	2.8	2.2	2.3
Turquie	-0.6	-0.7	1.4	-0.8	0.4	-1.1	-0.5	-3.2	-0.3	-1.9
Royaume-Uni	0.7	2.0	4.3	1.9	2.8	2.4	2.1	1.5	2.1	1.9
États-Unis	1.2	1.0	1.9	1.0	1.4	-0.2	0.5	1.1	0.4	0.7
OCDE22 ²	1.2	1.4	2.1	1.4	1.7	1.5	1.8	1.9	1.9	1.8
OCDE20 ³	1.3	1.5	2.1	1.5	1.7	1.7	2.0	2.2	2.1	2.1

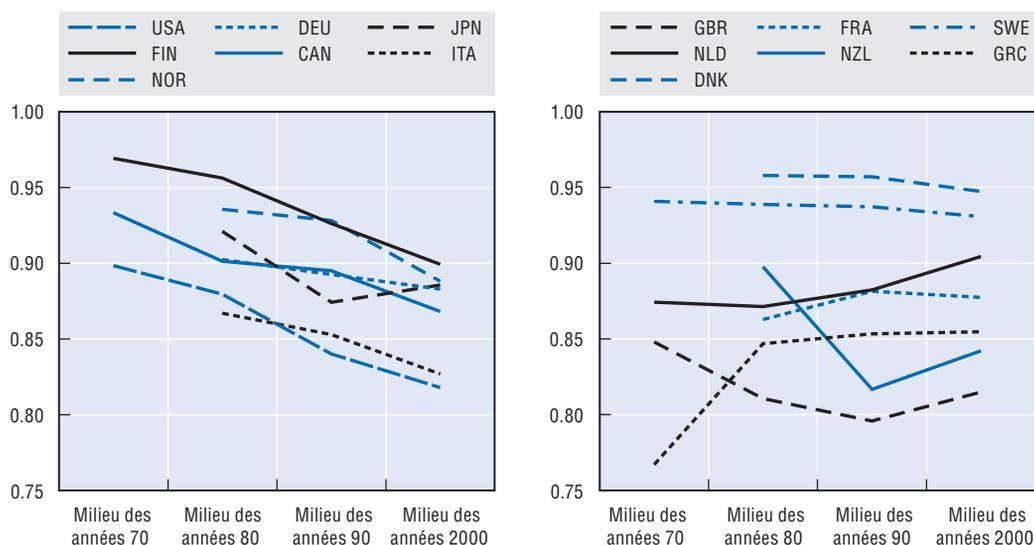
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456418683453>

1. Évolution sur la période allant du milieu des années 90 à 2000, pour l'Autriche, la République tchèque, la Belgique, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (où les données 2005, sur la base des statistiques ERCV, sont considérées comme n'étant pas comparables avec celles pour les années antérieures).
2. La moyenne OCDE22 est la moyenne simple pour l'ensemble des pays pour lesquels les données couvrent toute la période (à l'exclusion de l'Australie, de la République tchèque et de la Hongrie, ainsi que de l'Islande, de la Corée, de la Pologne, de la République slovaque et de la Suisse).
3. La moyenne OCDE20 couvre tous les pays mentionnés plus haut à l'exception du Mexique et de la Turquie.

Source : Calculs sur la base du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

particulier par rapport à celle se situant à l'extrémité supérieure de la distribution. Or, le ratio du revenu médian au revenu moyen est en baisse depuis le milieu des années 80 (ou plus tôt) dans la plupart des pays, les principales exceptions étant les Pays-Bas et la Grèce (où il a augmenté tout au long de la période) et l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Turquie (où il est en augmentation depuis le milieu des années 90). La baisse du rapport du revenu médian au revenu moyen a été particulièrement marquée en Nouvelle-Zélande au cours de la décennie allant du milieu des années 80 au milieu des années 90, ainsi qu'au Canada, en Finlande et aux États-Unis, avec une baisse d'environ 10 % sur toute la période.

Les différences dans le rythme de progression du revenu selon le quintile ont modifié la part de revenu total revenant à chacun. Au cours de la dernière décennie, la part de revenu du quintile inférieur est restée, en gros, constante dans une majorité de pays, avec

Graphique 1.3. **Variation du rapport du revenu disponible médian au revenu disponible moyen**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456331525016>

Source : Calculs sur la base du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Tableau 1.2. **Gains et pertes de parts de revenu par quintile de revenu**

Variation en points de pourcentage, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

	Quintile inférieur	Trois quintiles intermédiaires	Quintile supérieur
Forte augmentation	..	Irlande, Mexique, Turquie	Canada, Finlande, Norvège
Augmentation modérée	Italie, Mexique	Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni	Autriche, Danemark, Allemagne, Italie, Suède, États-Unis
Stabilité	Australie, Belgique, République tchèque, Danemark, France Grèce, Hongrie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Espagne, Turquie, Royaume-Uni	Australie, Autriche, Belgique, République tchèque, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Portugal, Espagne	Australie, Belgique, République tchèque, France, Hongrie, Japon, Luxembourg, Portugal, Espagne
Diminution modérée	Autriche, Canada, Finlande, Allemagne, Irlande, Suède, États-Unis	Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Suède, États-Unis	Grèce, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni
Forte diminution	..	Norvège	Irlande, Mexique, Turquie

Note : Une « forte » augmentation/diminution correspond à une variation de part de revenu supérieure à 2 points de pourcentage; une augmentation/diminution « modérée » correspond à une variation de part de revenu comprise entre ½ et 2 points; on parle de « stabilité » lorsque la variation des parts de revenu est de +/-½ point. Pour l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, la France, l'Irlande, le Japon, la Pologne, le Portugal et l'Espagne, les données se réfèrent aux variations sur la période allant du milieu des années 90 à environ 2000.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

une augmentation modérée en Italie et au Mexique, et un léger déclin en Autriche, au Canada, en Finlande, en Allemagne, en Irlande, en Suède et aux États-Unis (tableau 1.2). Les situations sont plus diverses, d'un pays à l'autre, dans la partie centrale et au sommet de la distribution. La part de revenu correspondant aux trois quintiles intermédiaires a augmenté fortement (de plus de deux points) en Irlande, au Mexique et en Turquie (pays où les disparités de revenu sont importantes mais se réduisent rapidement) et, dans une moindre mesure (entre 0,5 et 2 points), au Japon, aux Pays-Bas et en Nouvelle-Zélande,

alors qu'elle a fortement diminué en Norvège et, dans une moindre mesure, au Canada, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Suède et aux États-Unis. La part de revenu revenant au quintile supérieur a augmenté fortement au Canada, en Finlande et en Norvège, ainsi que (dans une moindre mesure) en Autriche, au Danemark, en Allemagne, en Italie, en Suède et aux États-Unis; alors qu'à l'inverse la part de revenu revenant aux très riches s'est fortement réduite en Irlande, au Mexique et en Turquie. On peut cependant penser que les gains de revenu au sommet de la distribution sont sous-estimés dans les enquêtes auprès de la population utilisées dans ce rapport (encadré 1.1). En effet, les gains de parts de revenu pour les 1 % les plus riches de la population, tels qu'ils ressortent du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus, sont en deçà des gains, beaucoup plus importants (depuis le milieu des années 80) dont témoignent les données fiscales pour les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada.

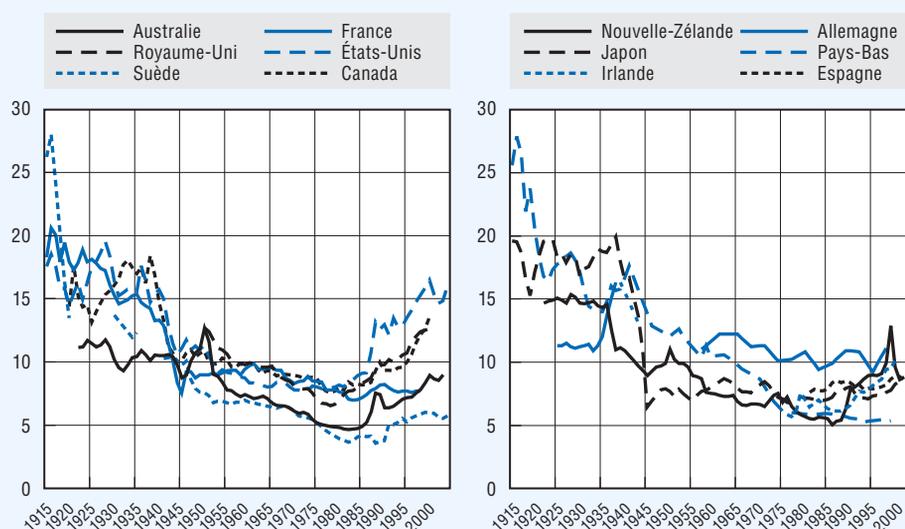
Si les changements dans la distribution des revenus décrits plus haut reflètent le jeu de différents facteurs (analysés plus en détail dans les autres chapitres), une distinction clé est celle entre inégalités de *revenu disponible* (revenu après impôts et transferts publics) et inégalités de *revenu marchand* (revenus salariaux, revenus du travail indépendant et revenus du capital, mesurés avant impôts). L'évolution des inégalités par rapport à ces deux concepts de revenu permet de distinguer (en première approximation) entre les effets des mécanismes de marché et les effets des politiques gouvernementales. La distinction est importante à faire car les gouvernements peuvent généralement tempérer une accentuation des inégalités de revenu marchand en jouant sur la fiscalité et les transferts. Cette compensation, pour autant, ne peut pas durer longtemps : en effet, il y a des limites à la redistribution que les pouvoirs publics peuvent opérer, en particulier lorsque d'autres facteurs pèsent sur l'évolution des dépenses publiques (vieillesse démographique, par exemple). Le graphique 1.4 retrace l'évolution du coefficient de Gini pour ces deux

Encadré 1.1. **Évolutions au sommet de la distribution des revenus**

Les mesures du revenu des ménages issues des enquêtes utilisées dans ce rapport ne sont pas à même d'appréhender les revenus au sommet de la distribution. Cela tient à l'étroitesse de la notion de revenu utilisée, à la confidentialité qui entoure les revenus les plus élevés et au taux élevé de non-réponse de la part des personnes au sommet de l'échelle. En ce qui concerne le premier élément, cela tient principalement à ce que la notion de revenu (monétaire) utilisée dans ce rapport ne prend pas en compte les autres sources de revenu (gains en capital, éléments non salariaux de la rémunération globale des dirigeants, comme les stock options, et loyers imputés) dont les très riches bénéficient plus qu'à proportion de leur poids dans la population. En ce qui concerne le deuxième élément, le facteur essentiel est le plafonnement éventuel, dans les données d'enquête de certains pays, des revenus au-delà d'un certain seuil. Le fait de classer les revenus dépassant un certain seuil dans une tranche supérieure indifférenciée affecte la plupart des analyses de la distribution des revenus aux États-Unis fondées sur les données d'enquête (supplément social et économique annuel de la *Current Population Survey*) « à diffusion publique », lesquelles sont affectées par les changements touchant les limites de confidentialité appliquées par le Census Bureau aux revenus les plus élevés (ce qui amoindrit la hausse enregistrée des inégalités au fil du temps). Les données pour les États-Unis présentées dans ce rapport sont moins affectées par ce problème car elles reposent sur les données « internes » du Census Bureau.

Encadré 1.1. **Évolutions au sommet de la distribution des revenus** (suite)

Les données tirées des déclarations fiscales (ajustées pour tenir compte du revenu des non-déclarants) offrent une autre solution pour saisir les évolutions au sommet de l'échelle. Les données relatives à la part des *revenus avant impôts* perçue par les 1 % les plus riches de la distribution font apparaître de fortes augmentations (70 % ou plus) depuis le milieu des années 70 en Australie, au Canada, en Irlande, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada, des augmentations plus limitées (entre 10 % et 25 %) en Allemagne, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Espagne et en Suède), et des baisses (de l'ordre de 10 %) en France et aux Pays-Bas (Leigh, 2007). Sauf rares exceptions, les changements touchant les 1 % les plus riches de la population représentent l'essentiel de l'augmentation de la part de revenu perçue par le décile supérieur. Si ces données fiscales permettent mieux de saisir ce qui se passe au sommet de la distribution – tout en dessinant aussi un contexte à long terme pour évaluer les tendances récentes – elles sont affectées par les changements touchant les dispositions qui incitent les contribuables à faire état de leurs revenus du capital (et d'autres types de revenu) dans leur déclaration fiscale (Reynolds, 2007). Dans le cas des États-Unis, toutefois, la forte augmentation de la part de revenu correspondant aux 1 % les plus riches est confirmée par d'autres sources administratives (par exemple, les données de la Social Security) et par les études qui tiennent compte à la fois de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés (Burtless, 2007).

Part des revenus avant impôts perçue par les 1 % les plus riches

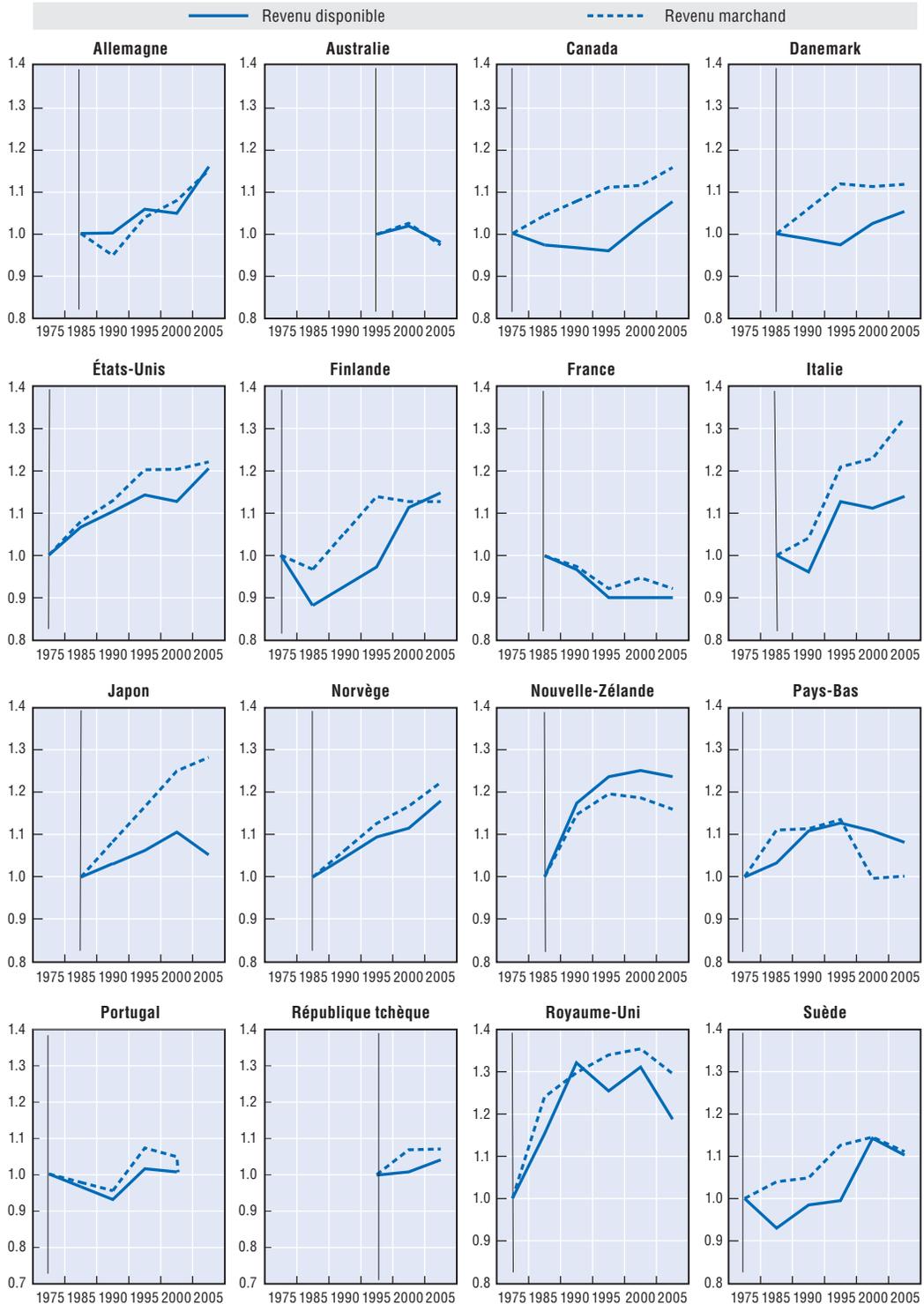
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456372330118>

Source : Leigh (2007), série de données téléchargées depuis le site <http://econrsss.anu.edu.au/~aleigh/>.

concepts de revenu, les deux séries étant indexées sur la première observation disponible pour chaque pays. Au cours de la décennie écoulée entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, l'accentuation des inégalités de revenu était principalement la conséquence de l'élargissement de la distribution des revenus marchands, qui a concerné tous les pays à l'exception de la France. Durant cette période, les gouvernements ont contrebalancé cet élargissement de la distribution des revenus en jouant sur la fiscalité applicable aux ménages et sur les transferts publics en espèces, soit en totalité (Canada et Suède, par exemple), soit en partie (dans tous les autres pays, graphique 1.4). Les

Graphique 1.4. Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible

Coefficients de Gini, indexés sur la valeur de la première année disponible



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456334688255>

Note : Les repères, sur chaque graphique par pays, correspondent aux observations disponibles. Les lignes sont déterminées par interpolation entre ces observations. Les coefficients de Gini du revenu marchand et du revenu disponible reposent sur les rangs des individus à partir de chacun des deux concepts de revenu.

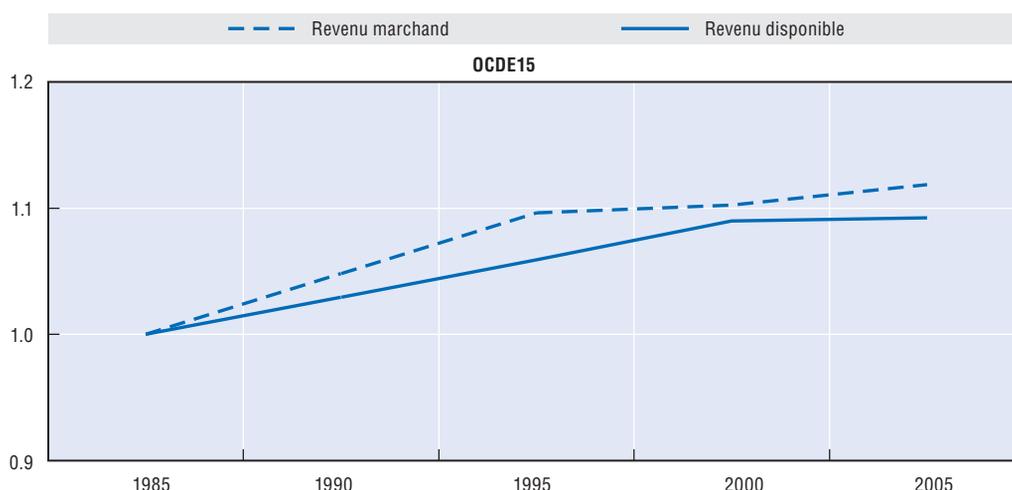
Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

différences entre pays sont beaucoup plus marquées depuis 1995. Durant cette période, les inégalités de revenu marchand se sont nettement réduites aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède, tandis qu'elles se sont stabilisées au Danemark, en Finlande et en France, et se sont accrues dans les autres pays (rapidement en ce qui concerne l'Allemagne, l'Italie et le Japon). Si l'augmentation des inégalités de revenu disponible était généralement moindre que durant la période précédente, une plus grande partie de cette augmentation reflétait une moindre redistribution par la fiscalité et les transferts, en particulier au Canada, aux Pays-Bas et en Suède et, dans une moindre mesure, aux États-Unis.

Le graphique 1.5 illustre l'évolution de la dispersion du revenu disponible et du revenu marchand dans les 15 pays de l'OCDE pour lesquels les observations couvrent toute la période du milieu des années 80 au milieu des années 2000. Le graphique fait apparaître, de façon plus synthétique que le graphique 1.4, des différences notables sur la période. En moyenne, dans les 15 pays considérés ici (les mêmes que ceux repris sur le graphique 1.4 à l'exception de l'Australie), l'accentuation des inégalités de revenu observée au cours de la décennie du milieu des années 80 au milieu des années 90 s'explique principalement par l'accentuation des inégalités dans la distribution du revenu marchand, en partie compensée par les transferts publics en espèces et par la fiscalité applicable aux ménages. Par contre, à partir du milieu des années 90 et jusqu'en 2000 à peu près, les inégalités de revenu marchand cessent d'augmenter et l'augmentation des inégalités de revenu disponible reflète principalement l'effet des transferts publics et de la fiscalité. La stabilisation des inégalités de revenu marchand durant cette période témoigne de la réussite des réformes introduites par plusieurs pays de l'OCDE pour « activer » les bénéficiaires de prestations sociales et les orienter vers le travail (OCDE, 2005). La période

Graphique 1.5. **Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible, moyenne OCDE**

Coefficients de Gini, milieu des années 80 = 1.0



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456335803112>

Note : La moyenne OCDE15 correspond à la moyenne des pays pour lesquels les informations sont disponibles sur toute la période du milieu des années 80 au milieu des années 2000. Les coefficients de Gini du revenu marchand et du revenu disponible reposent sur les rangs des individus à partir de chacun des deux concepts de revenu.

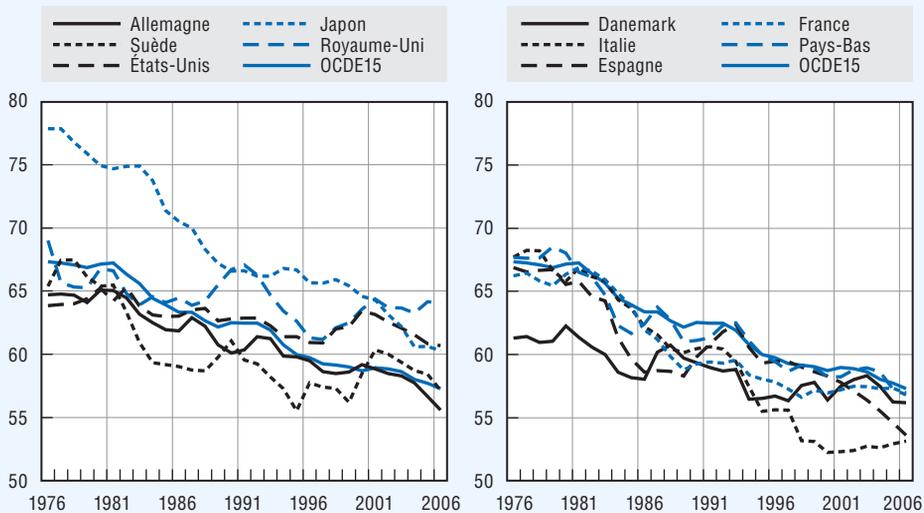
Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

la plus récente, toutefois, dénote un retour à la configuration antérieure marquée par une accentuation des inégalités de revenu marchand compensée partiellement par la redistribution, quoique de façon plus limitée que dans le passé. Cette évolution récente donne à penser que le resserrement des inégalités de revenu marchand aura peut-être été de courte durée et qu'il faudra des réformes plus profondes pour instaurer une distribution plus égale des revenus marchands. Si les changements concernant les inégalités de revenu marchand des ménages sont souvent attribués aux changements dans la répartition du PIB entre facteurs de production, la relation entre les deux est complexe, ce qui tend à indiquer que d'autres facteurs sont à l'œuvre (encadré 1.2).

Encadré 1.2. Distribution des revenus des ménages et part des salaires dans le PIB : y a-t-il un lien entre les deux ?

L'augmentation, modérée mais significative, des inégalités de revenu enregistrée dans la plupart des pays de l'OCDE depuis le milieu des années 80 est allée de pair avec un recul significatif de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Dans les 15 pays de l'OCDE pour lesquels les données couvrent toute la période depuis 1976, cette part a reculé d'environ 10 points (autrement dit 15 %), et la réduction a été plus marquée (15 points ou plus) en Irlande, en Italie et au Japon, et plus limitée (5 points ou moins) au Danemark, en Grèce, au Royaume-Uni et aux États-Unis (voir graphique ci-dessous).

Part des salaires dans la valeur ajoutée



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456405378181>

Note : Le total des salaires correspond au total des rémunérations perçues par les salariés et les travailleurs indépendants (sur la base du taux de rémunération des salariés). Le total des salaires est exprimé en proportion du PIB. La moyenne OCDE15 correspond à la moyenne pour les dix pays considérés plus l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la Grèce et l'Irlande.

Source : OCDE (2007).

S'il est vrai qu'il y a d'importantes différences en ce qui concerne la part des salaires selon les secteurs d'activité, la baisse a néanmoins affecté – à des degrés divers – la plupart des secteurs industriels, ce qui donne à penser que ce recul tendanciel reflète plus que de simples changements dans la structure du PIB (autrement dit, plus qu'un rééquilibrage entre les secteurs où la part des salaires est importante et celle où elle est plus limitée)¹.

Encadré 1.2. **Distribution des revenus des ménages et part des salaires dans le PIB : y a-t-il un lien entre les deux ? (suite)**

L'analyse empirique des déterminants du recul de la part des salaires au niveau des secteurs d'activité met en lumière l'influence de l'augmentation du ratio capital-production, de la hausse des prix réels du pétrole, du progrès technologique (qui n'augmente pas la demande de main-d'œuvre), ainsi que (de façon moins nette) d'un ajustement plus marqué des coûts de main-d'œuvre (mesuré par l'augmentation de la croissance de l'emploi), outre le moindre pouvoir de négociation des travailleurs (mesuré par la fréquence des conflits du travail, Bentolila et Saint-Paul, 2003). D'autres facteurs non explicitement pris en compte dans ces estimations empiriques peuvent aussi avoir contribué à la contraction observée de la part des salaires dans le PIB.

Les salaires représentant une part plus importante du revenu des personnes qui se situent au bas de la distribution des revenus, on considère souvent qu'une contraction de la part des salaires dans le PIB implique une diminution de la part du revenu des ménages se situant au bas de l'échelle. En réalité, il n'y a pas de lien inéluctable entre la part de valeur ajoutée versée sous forme de salaires et la part de revenu disponible des ménages allant aux catégories à faible revenu². Cependant, comme on le verra plus loin dans les autres chapitres de ce rapport, les revenus du capital sont généralement répartis de façon beaucoup plus inégale que les revenus salariaux : cela signifie qu'une augmentation de la part des revenus du capital dans les ressources économiques des ménages se traduira par une accentuation des inégalités de revenu *via* un effet de structure.

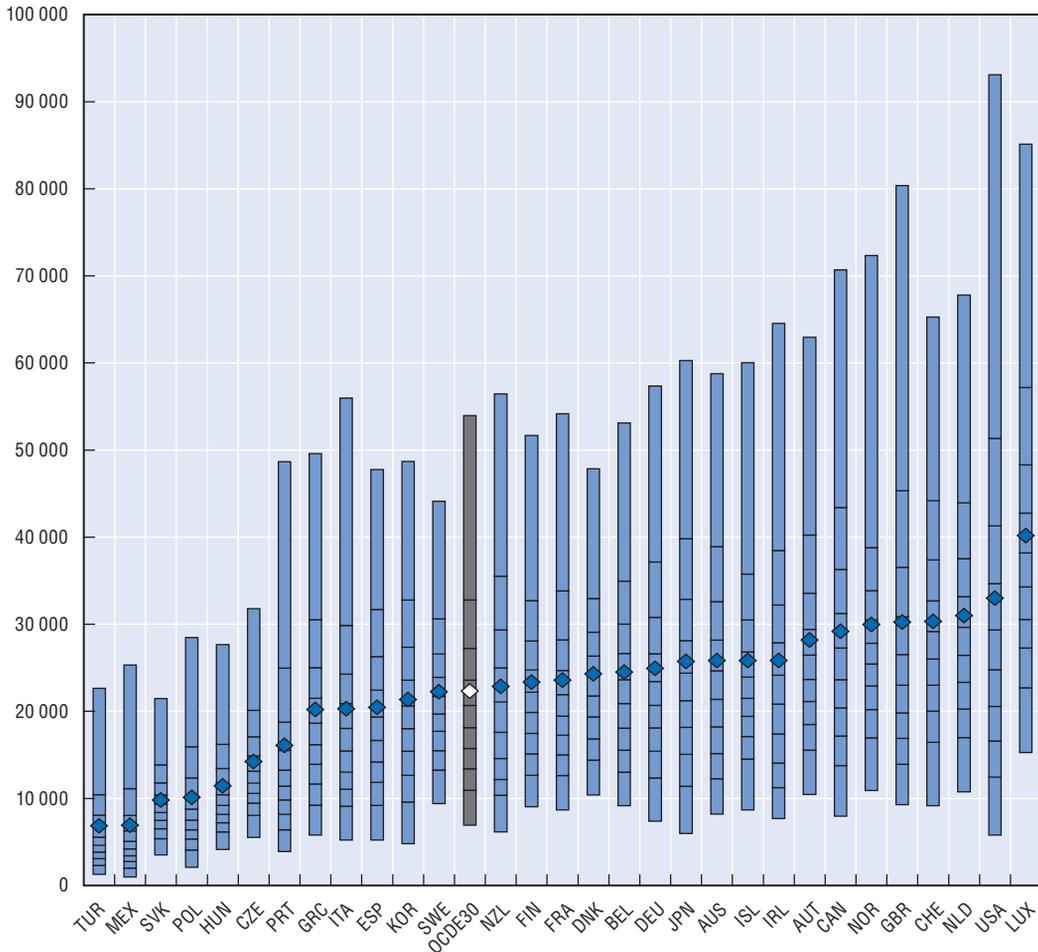
1. De Serres *et al.* (2002) montrent que les changements dans la composition du secteur marchand par activité expliquent pour une part comprise entre 25 % et 10 % le recul de la part globale des salaires du milieu des années 80 au milieu des années 90 en Italie, en France, en Belgique et aux États-Unis. L'influence est plus marquée en Allemagne (où la part des salaires corrigée des changements dans la composition de la production par activité augmente) et elle est négligeable aux Pays-Bas.
2. Lam (1997) décrit un modèle simple qui comporte deux groupes : travailleurs faiblement rémunérés, dont les revenus sont constitués exclusivement par des salaires, et travailleurs à haut revenu qui perçoivent à la fois des salaires et des revenus du capital. Dans ce modèle, sur la base de l'hypothèse d'une élasticité de substitution travail-capital égale à 1, une augmentation du nombre des travailleurs faiblement rémunérés entraîne une augmentation de leur part de revenu et une réduction de la part de revenu revenant aux travailleurs à haut revenu (pour une part de revenu du capital inchangée).

Au-delà des indicateurs synthétiques de la distribution des revenus : niveaux de revenu par décile dans les pays de l'OCDE

S'il est vrai que les inégalités de revenu ne sont qu'un élément dans les comparaisons des situations sociales et économiques des pays, les données présentées dans ce rapport éclairent aussi d'autres aspects intéressants pour cette évaluation. L'un de ces aspects est le *niveau absolu* de revenu disponible des ménages en différents points de la distribution. Le graphique 1.6 indique, pour chaque pays de l'OCDE, le revenu disponible moyen par unité de consommation (moyenne pour les différents déciles de la distribution), ainsi que le revenu moyen pour chaque décile de la distribution¹¹. Le revenu disponible moyen par unité de consommation est supérieur à USD 22 000 en moyenne, le Luxembourg arrivant en tête (avec plus de USD 40 000) suivi par les États-Unis (USD 33 000) et la Norvège (USD 30 000). À l'autre extrême, on trouve la Turquie et le Mexique, avec des valeurs de l'ordre de USD 7 000. Le revenu disponible moyen par unité de consommation est inférieur aux mesures habituelles du revenu national par habitant, mais les deux séries sont très corrélées entre elles¹². L'amplitude globale de la distribution des revenus – mesurée par l'écart de revenu moyen entre le décile supérieur et le décile inférieur, en USD aux taux de

Graphique 1.6. Niveaux de revenu aux différents niveaux de la distribution, milieu des années 2000

Dollars US aux taux de PPA

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456356723118>

Note : Les données se rapportent au revenu disponible des ménages par unité de consommation aux différents niveaux de la distribution. Pour chaque pays, le bas du bâton correspond au revenu moyen du premier décile et le haut du bâton au revenu moyen du dixième décile. Le graphique illustre aussi (par un losange) le revenu moyen pour l'ensemble de la population. Les données de revenu pour chaque pays sont corrigées de l'inflation (lorsqu'elles se rapportent à une autre année que 2005), puis sont converties en dollars US sur la base des taux de PPA de la consommation effective en 2005. Ce taux de conversion reflète le coût d'un panier type de biens et de services achetés sur le marché ou fournis gratuitement (ou à des tarifs subventionnés) par le secteur public, dans les différents pays. Les pays sont classés, de gauche à droite, par ordre croissant de revenu moyen par unité de consommation.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et autres bases de données de l'OCDE.

PPA – est aussi notablement différente selon les pays : l'écart de revenu moyen entre le décile supérieur et le décile inférieur est de moins de USD 20 000 en République slovaque et de plus de USD 85 000 aux États-Unis.

Le même ensemble de données peut aussi être présenté sous une forme qui permet mieux de mettre en évidence les écarts entre pays de niveaux de revenu en des points comparables de la distribution. Le graphique 1.7 indique les niveaux de revenu de la classe moyenne (graphique du haut), ainsi que du décile inférieur (graphique du milieu) et du décile supérieur (graphique du bas), les pays étant chaque fois classés par ordre croissant

de revenu disponible par unité de consommation. Le graphique 1.7 met en évidence plusieurs configurations :

- Le revenu médian par unité de consommation est très légèrement inférieur à USD 20 000 pour l'ensemble des pays de l'OCDE, s'établissant entre USD 36 000 au Luxembourg et USD 5 000 environ au Mexique et en Turquie. La dispersion entre pays au regard du revenu médian est de 10 % supérieure à la dispersion au regard du revenu moyen. Les changements dans les rangs des pays (par rapport au classement au regard du revenu moyen) sont limités, encore que les Pays-Bas gagnent deux rangs (se plaçant en deuxième position) alors que le Royaume-Uni recule de deux rangs.
- Les disparités entre pays sont beaucoup plus marquées au bas de la distribution. Le revenu moyen des personnes relevant du premier décile est légèrement inférieur à USD 7 000 pour l'ensemble des pays de l'OCDE, s'établissant entre USD 15 000 au Luxembourg et moins de USD 1 000 au Mexique. Les rangs des pays au regard du revenu des ménages au bas de la distribution sont notablement différents des rangs sur la base du revenu moyen – par exemple, les États-Unis (qui occupent le deuxième rang par le revenu moyen) reculent de onze places tandis que la Suède (au 14^e rang par le revenu moyen) gagne huit places.
- Au sommet de la distribution, le revenu moyen dans l'ensemble des pays ressort à USD 37 000, les États-Unis se classant cette fois-ci en tête (devant le Luxembourg), avec plus de USD 93 000, et la Turquie arrivant en fin de classement avec USD 23 000. Les écarts entre pays sont plus marqués en termes absolus que dans tous les cas considérés précédemment, mais moindres quand on les considère en termes relatifs (par rapport au revenu moyen de l'ensemble des individus au sommet de la distribution). Parmi les pays repris sur le graphique, l'Italie gagne huit places (se plaçant en 8^e position), alors que la Suède recule de quatre places.

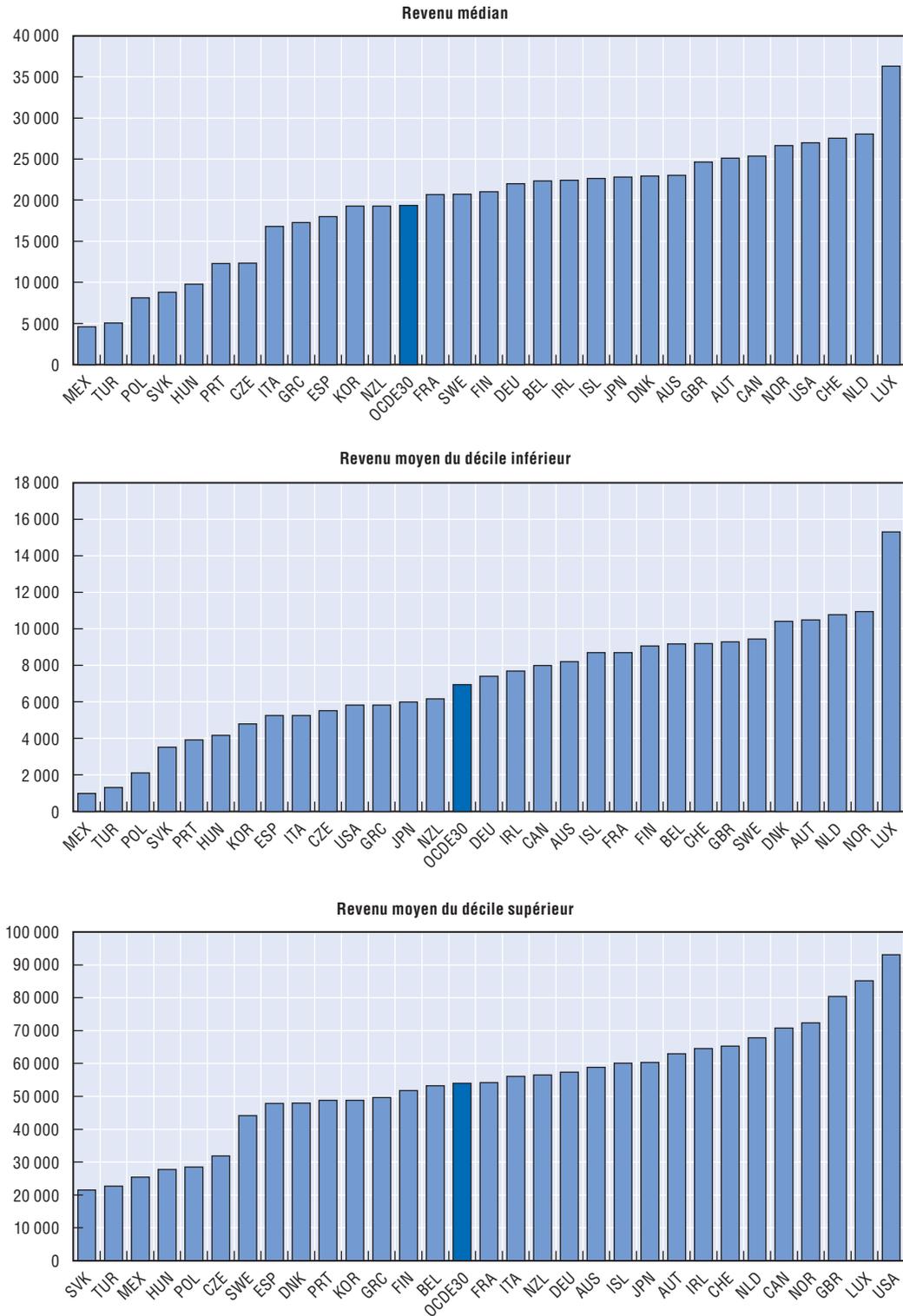
Conclusion

On peut tirer de ce chapitre quatre enseignements principaux :

- Premièrement, la distribution des revenus des ménages diffère sensiblement selon les pays, et ces différences persistent dans le temps – même si leur ampleur exacte dépend des sources statistiques utilisées pour chaque pays. Les différentes mesures donnent une vision assez homogène des différences entre pays au regard des inégalités de revenu, les courbes de Lorenz des différents pays ne se recoupant que dans une minorité de cas.
- Deuxièmement, les inégalités de revenu se sont accentuées au cours des deux décennies qui se sont écoulées depuis le milieu des années 80. Le phénomène est assez général (il concerne les deux tiers environ des pays de l'OCDE) : l'accroissement des inégalités est modérée mais significative au regard de la plupart des mesures de l'inégalité. Cette augmentation des inégalités a toutefois été plus marquée durant la première décennie que durant la seconde, et les situations diffèrent selon les pays – les inégalités s'étant atténuées dans plusieurs pays au cours de la période la plus récente.
- Troisièmement, l'élargissement de la distribution des revenus a principalement été la conséquence d'une accentuation des inégalités en termes de revenu marchand du milieu des années 80 au milieu des années 90. Les inégalités de revenu marchand ont cessé de s'accroître à partir du milieu des années 90 et jusqu'en 2000 environ, après quoi on observe une reprise modérée de l'accroissement des inégalités.

Graphique 1.7. **Niveaux de revenu en différents points de la distribution, milieu des années 2000**

US dollars aux taux de PPA



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456371276624>

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et autres bases de données de l'OCDE.

- Enfin, les différences entre pays sont importantes en ce qui concerne la situation des personnes se situant en des points comparables de la distribution des revenus – différences qui sont « masquées » lorsque les comparaisons internationales se font en termes de revenu national par habitant. Les écarts de niveau de revenu entre pays, exprimés en pourcentage, sont plus marqués au bas de l'échelle que dans la partie centrale de la distribution, tandis que les écarts de niveau de vie entre pays au sommet de l'échelle sont prononcés en termes absolus mais plus limités en pourcentage.

Notes

1. Le coefficient de Gini mesure la surface comprise entre la courbe de Lorentz (qui représente les parts cumulées de la population, de la plus pauvre à la plus riche, par rapport aux parts cumulées du revenu qu'elles perçoivent) et la bissectrice, et est exprimée en pourcentage de la surface du triangle situé en dessous de cette ligne. Sa valeur varie entre 0, en cas d'« égalité parfaite » (chaque part de la population a la même part de revenu), et 1, en cas d'« inégalité parfaite » (la part de la population ayant le revenu le plus élevé concentre tout le revenu).
2. Par rapport aux autres indicateurs, l'écart logarithmique moyen est plus sensible aux changements au bas de la distribution, et le carré du coefficient de variation plus sensible aux changements vers le haut de la distribution, tandis que le coefficient de Gini est moins sensible aux changements aux deux extrémités.
3. Le choix des sources statistiques à utiliser pour le questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus est fait en consultation avec les autorités nationales. Un critère clé pour ce faire est celui de la cohérence au fil des ans.
4. Les données de l'OCDE font apparaître des inégalités sensiblement plus importantes que les études LIS ou Eurostat dans plusieurs pays (Islande, Allemagne et Italie, quand on compare avec Eurostat; Finlande, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège et Pologne, quand on compare avec l'étude LIS). Des différences subsistent même lorsque les trois sources de données s'appuient sur la même enquête sous-jacente. Si ces différences reflètent en partie des différences dans les années considérées (les estimations de l'OCDE sont généralement plus à jour que celles de l'étude LIS) et concernant l'échelle d'équivalence utilisée (dans le cas d'Eurostat), d'autres facteurs jouent également. Dans le cas de l'Allemagne, les données Eurostat proviennent des statistiques ERCV, qui sont affectées par des biais importants, tandis que l'OCDE s'appuie sur l'enquête (le panel socio-économique allemand) utilisée par la plupart des rapports nationaux officiels sur le sujet (ainsi que par l'étude LIS). Dans le cas de l'Italie, les résultats de l'OCDE reposent sur un modèle de simulation microéconomique appliqué par l'Office statistique central (l'ISTAT), qui fournit des estimations des prélèvements fiscaux à la charge des ménages pour l'enquête de la Banque d'Italie sur les revenus et le patrimoine des ménages, qui est aussi l'enquête utilisée par l'étude LIS. Alors que les données LIS et OCDE font apparaître une situation homogène en ce qui concerne les caractéristiques structurelles de la population italienne, les données OCDE dénotent une accentuation des inégalités depuis 2000 qui contraste avec la stabilité des inégalités telles qu'elle ressort des fichiers de la Banque d'Italie. Dans le cas du Japon (pays qui n'est pas couvert par l'étude LIS), les différentes sources aboutissent à des estimations assez différentes des niveaux d'inégalité mais largement homogènes en ce qui concerne les tendances. Les données de l'OCDE reposent sur l'enquête générale sur les conditions de vie – enquête qui se caractérise par la taille importante de l'échantillon et un taux de réponse élevé, qui recueille des informations sur la base de questions rétrospectives et qui permet de suivre les évolutions en termes d'inégalité de revenu et de pauvreté au fil du temps. Le coefficient de Gini calculé à partir des données de cette étude est toutefois sensiblement plus élevé que celui calculé (sur la base de définitions similaires) à partir des données provenant de l'enquête nationale sur le revenu et les dépenses des familles (0.28) – qui est la source de base concernant les informations sur les dépenses des ménages. Cette deuxième enquête, qui s'appuie sur le journal tenu par les répondants, porte sur un échantillon plus vaste mais exclut certains types de ménages; par suite, cette enquête ne permet de suivre les évolutions concernant les inégalités de revenu et la pauvreté que pour un groupe de population plus étroit.
5. Les inégalités de revenu sont sans ambiguïté plus importantes (ou, à l'inverse, plus faibles) dans un pays que dans un autre lorsque la courbe de Lorentz pour ce pays se situe strictement au-dessus (ou, à l'inverse, au-dessous) de celle du pays auquel on le compare. Par contre, lorsque les courbes

de Lorenz « se recourent », évaluer les inégalités sur la base d'indicateurs synthétiques pour la totalité de la distribution est quelque peu arbitraire.

6. Le tableau 1.A1.1 de l'annexe compare les courbes de Lorenz par paires de pays en différenciant les résultats par couleur (gris foncé et bleu foncé en cas de « stricte » dominance de la courbe de Lorenz pour un pays sur la courbe de Lorenz de l'autre pays; gris clair et bleu clair lorsque les courbes de Lorenz des deux pays se recourent à une extrémité de la courbe; blanc dans les cas indéterminés). Le tableau montre que dans les trois quarts des cas environ, les comparaisons binaires de la répartition du revenu conduisent à des conclusions sans ambiguïté (en ce sens que la courbe de Lorenz de l'un des deux pays se situe strictement au-dessus ou, à l'inverse, strictement au-dessous de celle de l'autre pays). Cependant, dans 18 % des cas, les courbes de Lorenz se recourent (cellules figurant en blanc) et, dans 8 % des cas, les courbes se recourent soit au niveau du décile supérieur, soit au niveau de décile inférieur (cellules en bleu clair ou en gris clair).
7. On traite les discontinuités, qui peuvent être dues soit à des changements dans la source statistique utilisée (comme dans le cas du Canada, en 1995, et du Royaume-Uni, en 2001) ou à des changements dans la conception de l'enquête ou dans les pondérations (comme dans le cas des Pays-Bas, en 2000, et de la Suède, en 1985) en recueillant les données pour la même année à la fois sur la base « nouvelle » et sur la base « ancienne », ce qui permet ensuite de « raccorder » les divers indicateurs. Les discontinuités affectent les séries pour la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, l'Espagne et la Turquie (en 1995). Pour la France, la source utilisée pour décrire l'évolution de la distribution des revenus (*Enquête revenus fiscaux*) diffère de celle utilisée pour comparer les niveaux des divers indicateurs l'année la plus récente (statistiques ERCV).
8. Des données couvrant la période du milieu des années 70 au milieu des années 80 sont disponibles pour sept pays de l'OCDE. Ces données font apparaître une nette augmentation des inégalités de revenu au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas et aux États-Unis, et des baisses au Canada, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Suède.
9. Par exemple, en se concentrant sur la partie basse de la distribution, on a estimé, pour l'ensemble de l'UE15, que la suppression de toutes les prestations soumises à conditions de ressources impliquerait une augmentation du coefficient de Gini (calculé pour toute la population de l'UE15) de 0.300 à 0.327 (Immervoll et al., 2006, tableau 5.3).
10. Les données présentées au tableau 1.1 sont fonction des caractéristiques spécifiques des données et des définitions utilisées. Premièrement, le concept de revenu utilisé dans les enquêtes auprès des ménages diffère, sur des aspects importants, du concept repris dans les mesures de la comptabilité nationale traditionnellement utilisée pour analyser les niveaux de vie, et les changements dans le « champ couvert » par les données d'enquête peuvent introduire des distorsions au fil du temps (Siminski et al., 2003). Deuxièmement, l'évolution du revenu disponible par unité de consommation est affectée tant par les tendances générales concernant le revenu des ménages que par les changements touchant la taille des ménages relevant des différents déciles de revenu; or, la taille moyenne des ménages ayant baissé, dans tous les pays de l'OCDE, au cours de cette période, le gain en termes de revenu par unité de consommation, illustré par le tableau 1.2, est moindre qu'en termes de revenu par habitant sur la base des agrégats de la comptabilité nationale.
11. Pour les besoins de cette comparaison, les estimations, sur la base de données d'enquête, du revenu disponible des ménages par unité de consommation sont d'abord ajustées en fonction de l'évolution des prix (en raison des différences dans les années auxquelles les données se rapportent), étant ramenées à la base commune 2005; puis elles sont converties en équivalent « pouvoir d'achat » par application de taux de change exprimant combien d'unités d'un panier type de biens de consommation les résidents des différents pays peuvent ou bien acheter sur le marché ou bien obtenir gratuitement, ou à des tarifs subventionnés, auprès des services publics (taux de PPA de la consommation « effective »).
12. Le coefficient de corrélation entre le niveau du revenu national net par habitant et le revenu disponible moyen par unité de consommation est d'environ 0.95, et il est légèrement inférieur en termes de corrélation de rang.

Références

- Atkinson, A.B., L. Rainwater et T.M. Smeeding (1995), *La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Bentolila, S. et G. Saint-Paul (2003), « Explaining Movements in the Labor Share », *Contributions to Macroeconomics*, vol. 3, n° 1, The Berkeley Electronic Press.
- Blackburn, M. (1989), « Interpreting the Magnitude of Changes in Measures of Income Inequality », *Journal of Econometrics*, n° 42.
- Burniaux, J.M., T.-T. Dang, D. Fore, M.F. Förster, M. Mira d'Ercole et H. Oxley (1998), « Income Distribution and Poverty in Selected OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 189, mars, OCDE, Paris.
- Burtless, G. (2007), « Has US Income Inequality Really Increased? », polycopié, The Brookings Institution, Washington D.C.
- Expert Group on Household Income Statistics (2001), *Final Report and Recommendations*, The Canberra Group, Ottawa.
- Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.
- De Serres, A., S. Scarpetta et C. Maisonneuve (2002), « Sectoral Shifts in Europe and the United States: How Do They Affect Aggregate Labour Shares and the Properties of Wage Equations », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 326, OCDE, Paris.
- Immervoll, H., H. Levy, C. Lietz, D. Mantovani, C. O'Donoghue, H. Sutherland et G. Verbist (2006), « Household Incomes and Redistribution in the European Union: Quantifying the Equalising Properties of Taxes and Benefits », in D.B. Papadimitriou (dir. pub.), *The Distributional Effects of Government Spending and Taxation*, Palgrave Macmillan.
- Lam, D. (1997), « Demographic Variables and Income Inequality », in M.R. Rosenzweig et O. Stark (dir. pub.), *Handbook of Population and Family Economics*, Elsevier Science.
- Leigh, A. (2007), « How Closely Do Top Income Shares Track Other Measures of Inequality », *Economic Journal*, n° 117, novembre.
- OCDE (2005), *Accroître les chances de chacun : Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007), « Les travailleurs des pays de l'OCDE dans l'économie mondiale : de plus en plus vulnérables ? », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Reynolds, A. (2007), « Has US Income Inequality Really Increased? », *Policy Analysis*, CATO Institute, Washington D.C.
- Sawyer, M. (1976), « Income Distribution in OECD Countries », *Perspectives économiques de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Siminski, P., P. Saunders, S. Waseem et B. Bradbury (2003), « Reviewing the Intertemporal Consistency of ABS Household Income Data with External Aggregates », *Australian Economic Review*, vol. 33, n° 3, septembre.

ANNEXE 1.A1

Données de l'OCDE sur la distribution des revenus : caractéristiques clés

Des données comparables sur la distribution des revenus des ménages à la fois constituent un point de référence pour juger des performances d'un pays et offrent la possibilité d'évaluer le rôle des facteurs communs ainsi que des facteurs propres à chaque pays. Elles permettent aussi aux gouvernements de tirer parti de l'expérience des différents pays pour comprendre « ce qui marche le mieux » pour réduire les disparités de revenu et faire reculer la pauvreté. Mais la comparabilité dans ce domaine est difficile à obtenir car les pratiques nationales diffèrent largement en ce qui concerne les concepts, les mesures et les sources statistiques¹. Cela fait longtemps que l'OCDE travaille sur ces questions de distribution des revenus, et ce rapport poursuit cet effort sur la base d'un nouvel ensemble de données². Les données sont recueillies au travers d'un réseau d'experts nationaux qui appliquent des conventions et des définitions communes aux données issues des différentes sources nationales et fournissent à l'OCDE des tableaux détaillés (le tableau 1.A1.1 donne des précisions sur les sources statistiques utilisées pour chaque pays). Grâce à cette méthode de collecte des données, on peut couvrir un éventail plus large de pays de l'OCDE (30 dans le présent volume), sur la base d'informations qui à la fois sont plus récentes que celles disponibles au travers d'autres sources statistiques et permettent mieux de suivre l'évolution de la distribution des revenus au fil du temps. L'inconvénient est qu'il n'est pas possible d'accéder aux données microéconomiques d'origine, ce qui limite les possibilités d'analyse. C'est pourquoi les données provenant du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus présentées dans ce rapport sont complétées, si nécessaire, par les données microéconomiques issues du projet *Luxembourg Income Study* (www.lisproject.org).

Les données relatives à la distribution des revenus examinées dans ce volume présentent trois grandes caractéristiques :

- *Premièrement*, elles se rapportent aux revenus monétaires – à l'exclusion d'éléments tels que la production domestique et les loyers imputés– régulièrement perçus par les ménages au cours de l'année. Est pris en compte le revenu disponible des ménages (après impôt) dans ses différentes composantes : revenus salariaux (répartis entre les revenus de la personne de référence au sein du ménage, les revenus du conjoint et les revenus des autres membres du ménage); revenus du travail indépendant; revenus du capital (loyers, dividendes et intérêts); transferts publics; et impôts sur le ménages. Les informations sont ventilées en fonction de diverses dimensions : âge de l'individu; âge de la personne de référence au sein du ménage (moins de 65 ans ou plus de 65 ans);

présence d'enfants (personnes de moins de 18 ans); présence d'autres adultes; et statut des membres du ménage au regard de l'emploi.

- *Deuxièmement*, l'analyse porte sur la distribution des revenus au niveau individuel, les différentes sources de revenu étant prises en compte au niveau du ménage et partagées à parts égales entre les membres du ménage. Les revenus du ménage sont donc attribués à chaque membre du ménage, quelle que soit la personne qui les perçoit. Le revenu attribué à chaque personne est « ajusté » pour tenir compte de la taille du ménage (il s'agit du revenu par unité de consommation), sur la base d'une élasticité d'équivalence commune mais arbitraire (la racine carrée de la taille du ménage) qui ne fait pas de distinction entre adultes et enfants et implique que les besoins économiques d'un ménage augmentent moins qu'à proportion de sa taille³.
- *Troisièmement*, les données pour la plupart des pays proviennent d'enquêtes auprès des ménages mais, dans le cas de plusieurs pays nordiques, elles sont tirées de registres administratifs qui sont intégrées avec les données d'enquête. L'utilisation d'enquêtes auprès des ménages implique que les données sont entachées de diverses erreurs, d'échantillonnage notamment, dont l'importance peut varier d'un pays à l'autre. Cela implique aussi que les données excluent certaines personnes au bas de l'échelle des revenus, par exemple les personnes sans domicile fixe, les personnes en situation irrégulière et les personnes vivant en institution. Les données d'enquête peuvent aussi être affectées par un phénomène de sous-déclaration, sans doute particulièrement notable aux deux extrêmes de la distribution.

Les données utilisées dans ce document diffèrent, toutefois, par certains aspects qui empêchent une « standardisation », et cela peut influencer sur les comparaisons entre pays. On peut notamment citer les aspects suivants :

- *Différences dans la définition des ménages*. Pour la plupart des pays, un ménage est un groupe de personnes vivant dans le même logement mais, pour d'autres, il faut en outre qu'il y ait un budget en commun pour les dépenses essentielles. Les pays qui ont une définition plus restrictive de la notion de ménage auront des tailles de ménage et des revenus par unité de consommation plus faibles (et donc des taux de pauvreté plus élevés) que les autres pays. En Suède, jusqu'au milieu des années 90, les enfants au-delà d'un certain âge étaient considérés comme constituant un ménage distinct, même s'ils vivaient au domicile de leurs parents, et il a fallu procéder à des ajustements spéciaux (décrits plus loin) pour tenir compte de ce changement dans la définition des ménages.
- *Période sur laquelle le revenu est mesuré*. Ce qui est mesuré c'est le revenu perçu au cours de l'année précédant l'enquête, la plupart des pays considérant l'année civile précédente, mais quelques pays considèrent les 12 mois précédant l'enquête. Dans certains pays, toutefois, le revenu, ou certaines de ses composantes, est mesuré sur une période de référence plus courte, puis retraité sur une base annuelle⁴. Les pays qui ont des périodes de référence plus courtes présentent généralement une plus grande volatilité des revenus et sont donc davantage susceptibles d'enregistrer des périodes d'insuffisance temporaire des revenus.
- *Disponibilité des données fiscales*. Toutes les composantes du revenu sont saisies avant déduction des impôts directs et des prélèvements assis sur les salaires (cotisations de sécurité sociale) à la charge des ménages, mais il y a quelques exceptions⁵. Même pour les pays où les prélèvements fiscaux à la charge des ménages sont identifiés séparément, il peut y avoir des différences dans la façon dont ceux-ci sont calculés,

certains pays s'appuyant sur les déclarations mêmes des intéressés (par exemple, Japon), d'autres sur les données fiscales (par exemple, Danemark et plusieurs autres pays nordiques), et d'autres sur les valeurs « imputées » résultant de l'application de modèles de microsimulation aux données individuelles (par exemple, Italie, Nouvelle-Zélande, États-Unis). Lorsque les données sont estimées à l'aide de modèles de microsimulation, des différences sur des points de détail et dans les hypothèses utilisées (par exemple, s'agissant de la fraude fiscale) peuvent affecter la comparabilité des résultats.

- **Cohérence des données dans le temps.** Lorsque des ruptures statistiques se produisent – par suite de changements dans les méthodes d'enquête (Japon en 1995, Pays-Bas en 2000), dans les définitions du revenu ou des ménages (Italie en 1995, Suède en 1985), ou suite à l'utilisation d'enquêtes différentes (Belgique, Canada et Espagne en 1995; Royaume-Uni en 2001) – les données sont recueillies à la fois sur la base « ancienne » et sur la base « nouvelle », de façon à enchaîner les indicateurs. Cependant, avec l'introduction des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (ERCV) en 2004, plusieurs pays européens (Autriche, Belgique, République tchèque, Irlande, Portugal, Pologne et Espagne) ont interrompu les enquêtes utilisées dans ce document pour les années antérieures : pour ces pays, les données concernant le milieu des années 2000 ne sont donc pas comparables à celles pour les années antérieures.

Notes

1. Les principales différences portent sur le concept de revenu utilisé et l'unité d'analyse : la plupart des recherches en Europe considèrent, traditionnellement, la distribution du revenu disponible (après prélèvements fiscaux et transferts) entre individus, le revenu étant calculé au niveau du ménage (et, plus rarement, de la famille), puis réparti entre les membres du ménage; par contre, aux États-Unis, la plupart des analyses portent sur la distribution du revenu avant impôts au niveau des familles (et plus rarement des ménages). Pour une présentation détaillée des aspects méthodologiques en rapport avec les statistiques de distribution des revenus, voir le rapport du groupe d'experts sur les statistiques sur le revenu des ménages (Canberra Group, 2001).
2. Le premier travail important de l'OCDE sur ces questions de distribution des revenus est constitué par l'analyse de Malcom Sawyer (1976) qui, dans un article pour les *Perspectives économiques de l'OCDE*, a passé en revue les résultats de 12 pays de l'OCDE, à la fin des années 60 et au début des années 70, sur la base des mesures les plus couramment utilisées dans chaque pays. Il y a ensuite eu les travaux d'Atkinson, Rainwater et Smeeding (1995), présentant les résultats pour 12 pays de l'OCDE, dans la seconde moitié des années 80, sur la base des données provenant de la base de données de la *Luxembourg Income Study (LIS)*, qui constitue un environnement standardisé permettant aux analystes d'appliquer des définitions communes aux données microéconomiques issues des différentes enquêtes nationales. Une troisième phase s'est ouverte avec la collecte régulière de données par l'OCDE (tous les cinq ans environ) au travers d'un réseau de consultants nationaux. Les données présentées dans ce rapport, provenant de la dernière vague de cette collecte, couvrent une année aussi proche que possible de 2005; elles incluent aussi (pour certains pays) des révisions par rapport aux données utilisées par Förster et Mira d'Ercole (2005).
3. La « racine carrée de la taille d'un ménage » implique que les besoins d'un ménage composé de quatre personnes représentent le double des besoins d'un ménage composé d'une personne seule (1.4 fois les besoins d'une personne seule pour un couple sans enfant et 1.7 fois pour un couple avec un enfant). Pour plus de précisions, voir www.oecd.org/dataoecd/61/52/35411111.pdf.
4. C'est le cas pour l'Australie et le Royaume-Uni (où les données de gains se rapportent à la semaine), pour l'Autriche (où les données, avant le milieu des années 2000, se rapportaient aux revenus mensuels) et pour l'Espagne (où, jusqu'au milieu de l'année 1995, les données se rapportaient aux revenus trimestriels).
5. Les données relatives aux prélèvements fiscaux à la charge des ménages ne sont pas disponibles pour l'Autriche, le Luxembourg et la Pologne (sauf au milieu des années 2000), la Grèce, la Hongrie, le Mexique, la Pologne, l'Espagne et la Turquie. Dans tous ces cas, les données relatives aux différentes composantes des revenus des ménages sont enregistrées sur une base « nette » (autrement dit après impôts).

Tableau 1.A1.1. Sources nationales et ajustements sur les données

Source	Année de revenu	Période sur laquelle le revenu est mesuré	Taille de l'échantillon et taux de réponse l'année la plus récente	Définition du ménage et du chef de ménage	Revenus pris en compte	Autres caractéristiques des données	
Allemagne	<i>Panel socio-économique allemand</i>	1985, 1990, 1995 (anciens Länder) 1995, 2000, 2004 (ensemble des Länder)	Revenu annuel l'année précédant l'enquête	Environ 13 000 ménages, taux de réponse initial supérieur à 50 %, taux de réponse transversal supérieur à 95 %	• Personnes vivant ensemble et partageant leurs revenus	Les revenus du travail indépendant sont pris en compte dans les revenus d'activité, les pensions professionnelles dans les transferts courants, les pensions privées dans les revenus du capital	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus inférieurs au minimum social de DM 5 000 par an ne sont pas pris en compte • Impôts et cotisations de sécurité sociale acquittés par les travailleurs imputés à partir de modèles de microsimulation • Seuls sont pris en compte par le modèle de microsimulation utilisé pour générer les données fiscales les déductions fiscales types
Autriche	<i>Microrecensement</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	1983, 1993, 1999 2004		67 % pour les questions de revenu		Les données de revenu mensuel moyen ne prennent pas en compte les revenus du capital ni les revenus du travail indépendant (si la personne qui exerce à titre indépendant est le chef de ménage)	<ul style="list-style-type: none"> • Les données 2004 ne sont pas comparables avec celles pour les années précédentes • Pas de données sur les prélèvements fiscaux pour toutes les années (autrement dit, toutes les données relatives aux différentes composantes du revenu sont enregistrées nettes d'impôts sur le revenu et de prélèvements assis sur les salaires) • Les données relatives aux composantes du revenu sont au niveau individuel, avec imputation pour les non-réponses en 1993 et 1999
Belgique	<i>Dossiers fiscaux</i> <i>Panel communautaire des ménages</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	1985, 1995 1995, 2000 2004					<ul style="list-style-type: none"> • Les données 2004 ne sont pas comparables avec celles pour les années précédentes • Changement de source en 2000 (traité par raccordement) • Pas de données sur les prélèvements fiscaux avant 2004
Canada	<i>Survey of Consumer Finances</i> <i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)</i>	1975, 1985, 1995 1995, 2000, 2005	Revenu sur l'année civile	Environ 30 000 ménages et un taux de réponse de 85 %	• Personne ou groupe de personnes vivant dans un logement	Revenus marchands et prestations publiques, nets d'impôts sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de source en 2000 (traité par raccordement) • Les éléments de revenu qui étaient codés comme non-réponse dans l'enquête EDTR ont été ramenés à zéro • Les montants perçus sous forme de transferts publics sont déduits d'autres sources. Les données d'enquête sur les prélèvements fiscaux sont exhaustives et n'appellent pas d'imputations

Tableau 1.A1.1. Sources nationales et ajustements sur les données (suite)

Source	Année de revenu	Période sur laquelle le revenu est mesuré	Taille de l'échantillon et taux de réponse l'année la plus récente	Définition du ménage et du chef de ménage	Revenus pris en compte	Autres caractéristiques des données
Corée <i>Enquête sur le revenu et les dépenses des ménages (combinée avec l'enquête sur la situation économique des ménages agricoles)</i>	2006	Douze fois le revenu mensuel	Environ 14 500 ménages et un taux de réponse de 83 %	<ul style="list-style-type: none"> Personnes partageant le même logement et qui ont un budget en commun Les étudiants qui ne vivent pas au domicile des parents sont considérés comme des ménages distincts Les données sur les ménages agricoles (non couverts par l'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages) proviennent de l'enquête sur la situation économique des ménages agricoles 	Revenu brut Tous les éléments de revenu tels qu'indiqués dans l'enquête	<ul style="list-style-type: none"> Les données relatives aux ménages provenant des deux enquêtes sont intégrées de façon à constituer une source unique Tous les revenus du travail des ménages agricoles sont considérés comme revenus du travail indépendant Les données sur le revenu du travail indépendant portent sur les retraits effectués par les travailleurs indépendants à partir des revenus (nets) de l'entreprise
Danemark <i>Danish Law Model System</i>	1983, 1994, 2000, 2005	Revenu annuel	Environ 170 000 personnes. Pour toutes ces personnes, les données de revenu sont tirées de registres	<ul style="list-style-type: none"> Couples mariés et couples cohabitants. Les enfants de plus de 17 ans vivant au domicile sont considérés comme des ménages distincts 	Revenu disponible net des impôts sur le revenu des personnes physiques et des cotisations aux régimes de pension privés	<ul style="list-style-type: none"> Données tirées de plusieurs registres fiscaux et de prestations Revenus négatifs ramenés à zéro Pensions privées prises en compte au titre des revenus du capital
Espagne <i>Enquête continue sur le budget des ménages</i> <i>Panel communautaire des ménages</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	1985, 1990, 1995, 2000, 2004	Revenu du 2 ^e trimestre de chaque année	Environ 3 200 ménages et un taux de réponse de 90 % en 1995	<ul style="list-style-type: none"> Personnes partageant un budget commun 	Revenu trimestriel disponible	<ul style="list-style-type: none"> Les données 2004 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes Changement de source en 2000 (traité par raccordement) Pas de données sur les prélèvements fiscaux pour toutes les années Les valeurs des autres composantes du revenu sont enregistrées nettes d'impôts
États-Unis <i>Annual Social and Economic Supplement to the Current Population Survey</i>	1974, 1984, 1995, 2000, 2005	Année précédant l'entretien qui a lieu en mars	Environ 50 000 ménages et un taux de réponse de 95 %	<ul style="list-style-type: none"> Personnes occupant un même logement 	Revenu annuel brut	<ul style="list-style-type: none"> Tableaux établis sur la base des fichiers internes du Census Bureau Estimations des impôts acquittés et des prestations publiques en nature sur la base d'un modèle ajoutées aux données d'enquête concernant le revenu annuel brut Revenu négatif admis en deçà de \$10

Tableau 1.A1.1. Sources nationales et ajustements sur les données (suite)

Source	Année de revenu	Période sur laquelle le revenu est mesuré	Taille de l'échantillon et taux de réponse l'année la plus récente	Définition du ménage et du chef de ménage	Revenus pris en compte	Autres caractéristiques des données	
Finlande	<i>Enquête sur le budget des ménages</i> <i>Enquête sur la distribution des revenus</i>	1976 1986, 1995, 2000, 2004	Environ 13 000 ménages et un taux de réponse de 75 %	● Personnes vivant au sein de ménages privés			
France	<i>Enquête Revenus Fiscaux</i> <i>Enquête EU – SILC sur le revenu et les conditions de vie</i>	1984, 1989, 1994, 2000, 2005 2004	Revenu annuel au cours des 12 mois précédant l'enquête (mars à mars) Revenu annuel	Environ 10 000 ménages et un taux de réponse de 70 %	● Ensemble des personnes qui partagent un même logement	Les différentes composantes de revenu individuel sont agrégées pour parvenir à un revenu total	● Données ERCV pour les comparaisons entre pays au milieu des années 2000; données ERF pour évaluer les tendances
Grèce	<i>Enquête sur le budget des ménages</i>	1974, 1988, 1994, 1999, 2004		84 %	● Ménages privés	Ensemble des revenus monétaires, nets des impôts et cotisations d'assurances sociales	● Pas de données sur les impôts pour toutes les années ● Les ménages n'ayant pas fourni d'informations sur leur revenu sont exclus de l'échantillon
Hongrie	<i>Panel hongrois des ménages</i> <i>Enquête de suivi des ménages</i>	1991, 1995 2000, 2005	D'avril l'année en question à mars l'année suivante Mai 2000-Avril 2001; Octobre 2004- Septembre 2005	Environ 2 000 ménages et un taux de réponse de 67 % Environ 2 000 ménages et un taux de réponse de 49 %	● Personnes vivant ensemble et partageant les dépenses du ménage	Revenus monétaires, nets des impôts et cotisations d'assurances sociales	● Pas de données sur les impôts pour toutes les années ● Pas de revenus négatifs. Les revenus non connus sont exclus en 1991, en partie remplacés par des valeurs imputées les années suivantes
Irlande	<i>Living in Ireland Survey</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	1987, 1994, 2000 2005	Revenu hebdomadaire courant Revenu annuel l'année précédant l'entretien; enquête continue	Environ 3 500 ménages et un taux de réponse de 69 % Environ 6 000 ménages et un taux de réponse de 72 %	● Personnes vivant ensemble, partageant le même budget et se réunissant au moins une fois par semaine pour le repas ● Les personnes temporairement absentes et vivant au sein de ménages collectifs sont prises en compte	Hors composantes non monétaires	● Les données 2005 ne sont pas comparables avec les données pour les années précédentes
Islande	<i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	2004	Revenu annuel au cours de l'année précédant l'enquête	Près de 3 000 ménages	● Ménages privés	Hors composantes non monétaires	

Tableau 1.A1.1. Sources nationales et ajustements sur les données (suite)

Source	Année de revenu	Période sur laquelle le revenu est mesuré	Taille de l'échantillon et taux de réponse l'année la plus récente	Définition du ménage et du chef de ménage	Revenus pris en compte	Autres caractéristiques des données
Italie	<i>ITAXMOD95</i> <i>MASTRIC (modèles de microsimulation basés sur l'enquête de la Banque d'Italie sur les revenus et le patrimoine des ménages)</i>	1984, 1991, 1993 1995, 2000, 2004	Revenu annuel au cours de l'année civile précédente	Environ 8 000 ménages et un taux de réponse de 36 %	● Personnes vivant dans le même logement et qui apportent une partie de leurs revenus au ménage	Hors éléments non réguliers et non monétaires ● Impôts sur le revenu et prélèvements assis sur les salaires estimés à l'aide de modèles de microsimulation ● Rupture dans les séries entre 1993 et 1995 (par suite de changements dans le modèle et dans la définition du revenu) traitée par raccordement ● Depuis 1995, les données incluent les revenus des actifs financiers et la valeur imputée des prestations familiales en espèces (<i>assegni familiari</i>)
Japon	<i>Enquête générale sur les conditions de vie, la santé et la protection sociale</i>	1985, 1995, 2000, 2003	Revenu annuel l'année précédant l'enquête	Environ 25 000 ménages et un taux de réponse de 70 %	● Personnes partageant le même logement et qui ont un budget en commun Les données excluent les ménages dont le chef de ménage a moins de 17 ans et tous les individus dont l'âge n'est pas connu	Tous les éléments de revenu tels qu'indiqués dans l'enquête ● Rupture dans les séries en 1995 (les personnes dont le revenu était trois fois supérieur à l'écart-type n'étaient pas prises en compte avant cette date) traitée par raccordement
Luxembourg	<i>Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg</i>	1986/87, 1996, 2001, 2004	Revenu annuel	Environ 2 300 ménages et un taux de réponse de 57 %		Tous types de revenu monétaire, nets d'impôts et de cotisations d'assurances sociales ● Les données incluent tous les ménages privés dans lesquels au moins une personne relève du système national de sécurité sociale (environ 97 % de la population). Les revenus négatifs sont ramenés à zéro
Mexique	<i>Enquête sur le revenu et les dépenses des ménages</i>	1984, 1994, 2000, 2004	Revenus du 3 ^e trimestre de chaque année	Environ 20 000 ménages et un taux de réponse de 85 %	● Personnes qui partagent de manière habituelle un logement et qui ont un budget en commun pour l'alimentation	Revenu monétaire trimestriel net des impôts directs et des cotisations de sécurité sociale Éléments de revenu tels qu'indiqués dans l'enquête ● Pas de données sur les prélèvements fiscaux pour toutes les années (autrement dit toutes les données relatives aux différentes composantes du revenu sont enregistrées nettes d'impôt sur le revenu et de prélèvements assis sur les salaires) ● Les pensions privées (qui ne sont pas identifiées séparément) sont incluses dans les transferts publics
Norvège	<i>Enquête sur la distribution des revenus</i>	1986, 1995, 2000, 2004	Année civile	Environ 13 000 ménages et un taux de réponse de 75 %	● Tous les individus qui partagent un même logement et qui ont un budget en commun	Revenu annuel disponible. Toutes les données de revenu sont tirées de registres ● Les personnes n'ayant pas répondu à l'enquête sont incluses dans l'échantillon par le biais des données tirées de registres ● Pas de ventilation des revenus d'activité entre le chef de ménage, le conjoint et les autres membres du ménage
Nouvelle-Zélande	<i>Enquête sur la situation économique des ménages</i>	1986, 1991, 1996, 2001, 2004	Avril à mars en 1986, 1991 et 1996 Juin à juin en 2001 et 2004	Environ 2 800 ménages et un taux de réponse de 73 %	● Personnes partageant un logement privé et qui passent normalement au moins quatre nuits par semaine dans ce logement	Tous les revenus réguliers ou à caractère récurrent ● Impôts sur le revenu et prélèvements assis sur les salaires imputés par application de modèles de microsimulation ● Les revenus non connus sont ramenés à zéro

Tableau 1.A1.1. Sources nationales et ajustements sur les données (suite)

	Source	Année de revenu	Période sur laquelle le revenu est mesuré	Taille de l'échantillon et taux de réponse l'année la plus récente	Définition du ménage et du chef de ménage	Revenus pris en compte	Autres caractéristiques des données
Pays-Bas	<i>Enquête par panel sur les revenus</i>	1977, 1985, 1990, 1995, 2000, 2004	Revenu annuel l'année de référence	Environ 82 000 ménages et un taux de réponse de 100 % (données tirées de registres)	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant dans le même logement et qui ont un budget en commun pour l'alimentation et d'autres dépenses essentielles Personne percevant un revenu provenant d'une activité indépendante, ou personne qui perçoit le revenu le plus élevé, ou personne la plus âgée (changement dans la définition depuis 2004) 	Revenu annuel brut Impôts calculés sur les revenus l'année de référence	<ul style="list-style-type: none"> Données tirées de registres avec des valeurs imputées en cas d'informations incomplètes Changement dans les pondérations et dans la conception de l'enquête en 2000 (traité par raccordement)
Pologne	<i>Enquête sur le budget des ménages</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	2000 2004	Revenu mensuel multiplié par 12	Environ 36 000 ménages et un taux de réponse de 55 % avant substitution	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant un budget en commun pour les biens essentiels 	Revenu annuel disponible	<ul style="list-style-type: none"> Les données 2004 ne sont pas comparables avec celles de l'année 2000 Pas de données sur les prélèvements fiscaux en 2000 (toutes les données relatives aux différentes composantes du revenu sont enregistrées nettes d'impôts) Valeurs des revenus négatifs fixées à zéro
Portugal	<i>Enquête sur le budget des ménages</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	1980, 1990, 1995, 2000 2004	Revenu l'année précédant l'entretien	Environ 10 000 ménages et un taux de réponse proche de 100 % toutes les années	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant dans le même logement 	Revenu brut, à l'exclusion de tous éléments non monétaires	<ul style="list-style-type: none"> Les données 2004 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes Les données relatives aux prélèvements fiscaux ne sont pas disponibles en 2004
République slovaque	<i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	2004	Revenu l'année précédente	6 016 ménages et taux de réponse de 85,6 %	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant dans des logements privés et partageant les dépenses essentielles du ménage 	Revenu annuel disponible	<ul style="list-style-type: none"> Groupe déterministe signifie imputation pour manque de données Valeurs des revenus négatifs fixées à zéro
République tchèque	<i>Micro recensement</i> <i>Enquête ERCV sur le revenu et les conditions de vie</i>	1992, 1996, 2002 2004		Environ 38 000 logements et un taux de réponse de 76 %	<ul style="list-style-type: none"> Ménages privés 	Revenu annuel disponible chaque année	<ul style="list-style-type: none"> Impôts hors cotisations de sécurité sociale Pas de données sur les prélèvements fiscaux pour 1992 Pas de valeurs imputées, pas de revenus négatifs

Tableau 1.A1.1. Sources nationales et ajustements sur les données (suite)

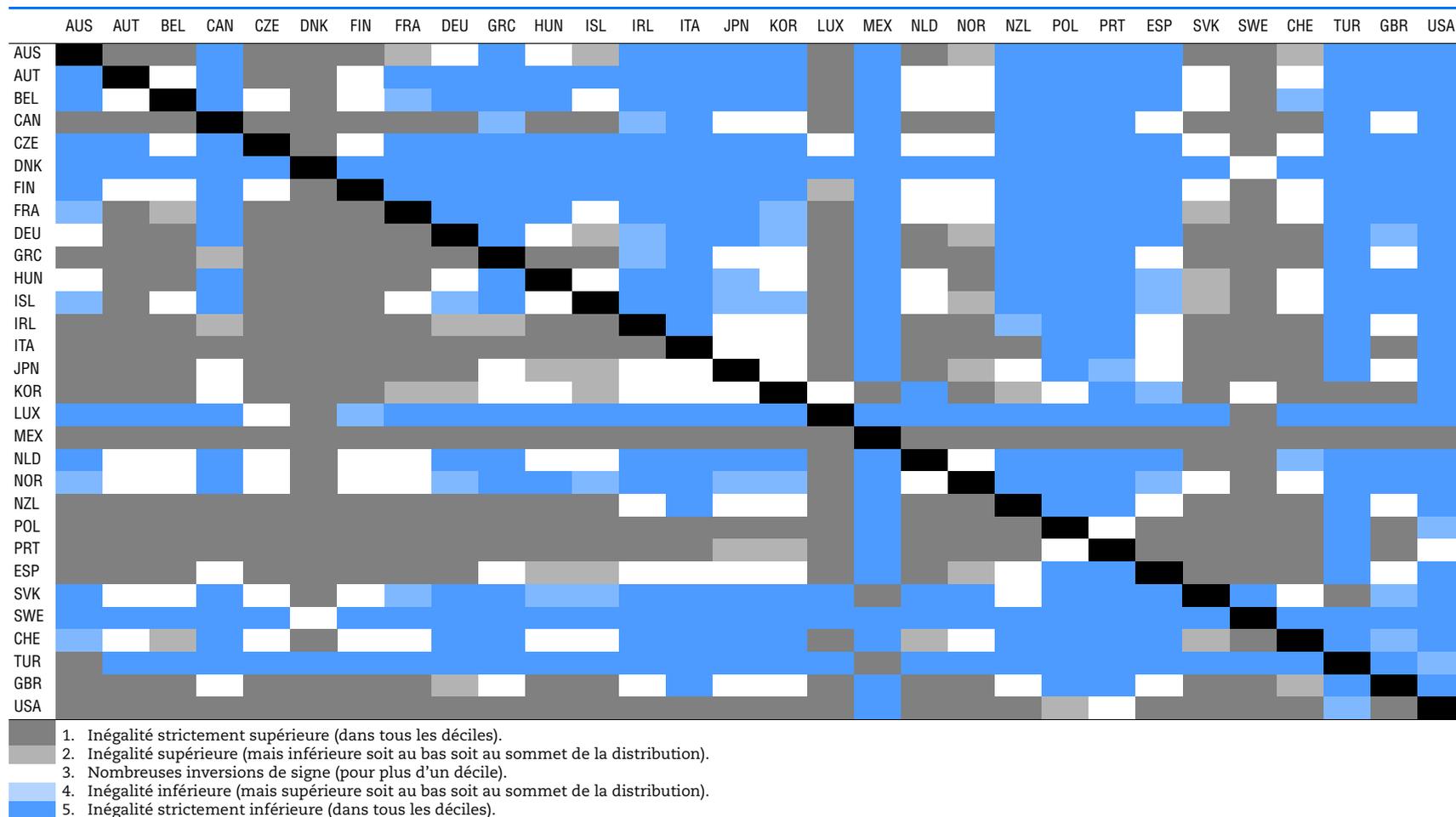
Source	Année de revenu	Période sur laquelle le revenu est mesuré	Taille de l'échantillon et taux de réponse l'année la plus récente	Définition du ménage et du chef de ménage	Revenus pris en compte	Autres caractéristiques des données
Royaume-Uni <i>Family Expenditure Survey</i> <i>Family Resources Survey</i>	1975, 1985, 1991, 1995, 2000, 2004 2004	Revenu au moment de l'entretien pour la plupart des éléments (au cours des 12 mois précédents pour les revenus du capital et du travail indépendant)	Environ 10 000 ménages et un taux de réponse de 60 %	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant dans le même logement 	Revenu hebdomadaire brut	<ul style="list-style-type: none"> Données tirées de l'enquête FRS pour les comparaisons entre pays au milieu des années 2000; données tirées de l'enquête FES pour évaluer les tendances Changement de source en 2000 (traité par raccordement) Les valeurs manquantes ne sont pas prises en compte, les valeurs négatives sont prises en compte
Suède <i>Enquête sur la distribution des revenus</i>	1975, 1983, 1991, 1995, 2000, 2004	Année civile	Environ 14 500 ménages et un taux de réponse de 75 % Données tirées des registres fiscaux intégrées avec les données d'enquête	<ul style="list-style-type: none"> Tous les individus vivant ensemble et partageant les ressources du ménage 	Revenu disponible annuel. Toutes les données de revenu proviennent des dossiers fiscaux	<ul style="list-style-type: none"> Pas de données manquantes, revenus négatifs inclus, ménages avec un revenu disponible négatif non pris en compte Changement dans la définition du ménage en 1995 (traité par raccordement)
Suisse <i>Enquête sur les revenus et la consommation</i>	2000-01 2004-05	Mois (converti dans une base annuelle)	Environ 7 000 ménages et un taux de réponse de 30 %	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant dans le même logement et partageant une partie de leur budget 	Revenu mensuel brut et net	<ul style="list-style-type: none"> Pas de revenus négatifs, valeurs manquantes imputées (environ 1 %) Les données portent sur les moyennes de deux années consécutives
Turquie <i>Enquête sur les revenus et la consommation des ménages</i>	1984, 1994, 2004		Environ 8 600	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant dans le même logement, participant aux dépenses et à la gestion du ménage 		<ul style="list-style-type: none"> Pas de données sur les prélèvements fiscaux pour toutes les années (autrement dit toutes les données relatives aux différentes composantes du revenu sont enregistrées nettes d'impôts et de prélèvements assis sur les salaires) Changement dans les pondérations en 1994 (traité par raccordement)

ANNEXE 1.A2

Tableaux et graphiques additionnels

Tableau 1.A2.1. **Dominance des courbes de Lorenz dans les pays de l'OCDE**

Milieu des années 2000



1. Inégalité strictement supérieure (dans tous les déciles).
2. Inégalité supérieure (mais inférieure soit au bas soit au sommet de la distribution).
3. Nombreuses inversions de signe (pour plus d'un décile).
4. Inégalité inférieure (mais supérieure soit au bas soit au sommet de la distribution).
5. Inégalité strictement inférieure (dans tous les déciles).

Note : Le tableau ci-dessus montre comment la courbe de Lorenz de chaque pays de l'OCDE (qui représente la part cumulée de revenu perçue par la population de chaque décile de la distribution) se compare à celle des autres pays. On peut distinguer cinq cas : i) inégalité strictement supérieure, lorsque toute la courbe pour un pays se situe en dessous de celle pour un autre pays (situation indiquée en gris foncé); ii) inégalité supérieure, lorsque la courbe pour un pays se situe en dessous de celle pour un autre pays, sauf au sommet ou au bas de la distribution (situation indiquée en gris clair); iii) situation indéterminée, lorsque les courbes de Lorenz des deux pays se recoupent dans la partie centrale de la distribution (situation indiquée en blanc); iv) inégalité inférieure, lorsque la courbe pour un pays se situe au-dessus de celle pour un autre pays, sauf au sommet ou au bas de la distribution (situation indiquée en bleu clair); et v) inégalité strictement inférieure, lorsque toute la courbe pour un pays se situe au-dessus de celle pour un autre pays (situation indiquée en bleu). Par exemple, si l'on considère la dernière ligne du tableau, on observe que la distribution du revenu aux États-Unis est strictement plus ouverte que dans tous les autres pays de l'OCDE, à l'exception du Mexique (elle est alors strictement inférieure), de la Turquie (les deux courbes se recoupent au bas de la distribution), ainsi que de la Pologne et du Portugal (les deux courbes se recoupent dans la partie centrale de la distribution). Les données se rapportent au milieu des années 2000 pour tous les pays à l'exception du Danemark, de la France, du Japon, de la Pologne et de la Suisse).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Tableau 1.A2.2. Niveaux d'inégalité de revenu calculés à partir de différents indicateurs synthétiques au milieu des années 2000

	Coefficient de Gini		Écart moyen en log		Coefficient de variation type		Rapport interdécile D9/D1		Rapport interdécile D5/D1	
	Niveau	Rang	Niveau	Rang	Niveau	Rang	Niveau	Rang	Niveau	Rang
Australie	0.30	16	0.17	15	0.39	9	3.95	15	2.09	18
Autriche	0.27	4	0.13	8	0.33	3	3.27	10	1.82	7
Belgique	0.27	9	0.13	6	0.30	1	3.43	14	1.97	14
Canada	0.32	18	0.18	17	0.59	17	4.12	17	2.14	20
République tchèque	0.27	5	0.12	4	0.38	8	3.20	5	1.74	2
Danemark	0.23	1	0.10	2	0.60	18	2.72	1	1.75	3
Finlande	0.27	7	0.13	7	0.81	24	3.21	6	1.86	11
France	0.28	13	0.14	9	0.37	7	3.39	13	1.82	8
Allemagne	0.30	15	0.16	14	0.45	13	3.98	16	2.08	17
Grèce	0.32	21	0.18	16	0.43	12	4.39	21	2.18	21
Hongrie	0.29	14	0.14	10	0.48	15	3.36	12	1.78	6
Islande	0.28	12	0.16	13	0.54	16	3.10	4	1.76	4
Irlande	0.33	22	0.19	18	0.79	22	4.41	22	2.29	22
Italie	0.35	25	0.24	23	1.10	25	4.31	20	2.11	19
Japon	0.32	20	0.20	20	0.41	11	4.77	25	2.43	26
Corée	0.31	17	0.20	22	0.35	5	4.73	24	2.50	27
Luxembourg	0.26	3	0.12	3	0.30	2	3.25	8	1.86	10
Mexique	0.47	30	0.41	28	2.70	28	8.53	30	2.86	30
Pays-Bas	0.27	8	3.23	7	1.86	12
Nouvelle-Zélande	0.34	23	4.27	19	2.06	16
Norvège	0.28	11	0.16	12	0.46	14	2.83	3	1.77	5
Pologne	0.37	26	0.26	24	0.71	20	5.63	26	2.42	25
Portugal	0.42	28	0.31	26	1.13	26	6.05	28	2.35	24
République slovaque	0.27	5	0.13	5	0.37	6	3.26	9	1.86	13
Espagne	0.32	19	0.20	21	0.41	10	4.59	23	2.32	23
Suède	0.23	2	0.10	1	0.65	19	2.79	2	1.72	1
Suisse	0.28	10	0.15	11	0.34	4	3.29	11	1.83	9
Turquie	0.43	29	0.32	27	1.45	27	6.49	29	2.67	28
Royaume-Uni	0.34	23	0.20	19	0.71	21	4.21	18	1.99	15
États-Unis	0.38	27	0.29	25	0.81	23	5.91	27	2.69	29
Moyenne OCDE	0.31	..	0.19	..	0.66	..	4.16	..	2.09	..
Corrélation avec le coefficient de Gini	0.99	..	0.80	..	0.96	..	0.88	..

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456427553280>

Note : L'écart logarithmique moyen correspond à la valeur moyenne du logarithme naturel du rapport du revenu moyen au revenu de chaque décile. Le carré du coefficient de variation correspond à la variance du revenu moyen de chaque décile divisé par le carré du revenu moyen de l'ensemble de la population. Le rapport interdécile D9/D1 est le rapport de la valeur supérieure du neuvième décile à celle du premier décile. Le rapport interdécile D5/D1 est le rapport du revenu médian à la valeur supérieure du premier décile. Tous ces indicateurs synthétiques ont des bornes supérieures et inférieures différentes: l'écart logarithmique moyen et les rapports interdéciles ont une valeur inférieure égale à 1 et pas de borne supérieure, tandis que le carré du coefficient de variation a une borne inférieure égale à 0 et, à l'autre extrême, tend vers l'infini.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Tableau 1.A2.3. **Coefficients de Gini à partir de différentes sources**
Année la plus récente

	Années de référence (revenus)			Coefficient de Gini			Écart sur les coefficients de Gini par rapport au questionnaire OCDE	
	Questionnaire OCDE	Eurostat	LIS	Questionnaire OCDE	Eurostat	LIS	Eurostat	LIS
Australie	2004	2004	2003	0.301	..	0.312	..	-0.01
Autriche	2004	2004	2000	0.265	0.260	0.257	0.01	0.01
Belgique	2004	2004	2000	0.271	0.280	0.279	-0.01	-0.01
Canada	2005	..	2000	0.317	..	0.315	..	0.00
République tchèque	2004	2004	..	0.268	0.260	..	0.01	..
Danemark	2004	2004	2004	0.232	0.240	0.228	-0.01	0.00
Finlande	2004	2004	2004	0.269	0.260	0.252	0.01	0.02
France	2004	2004	2000	0.281	0.280	0.278	0.00	0.00
Allemagne	2004	2004	2000	0.298	0.260	0.275	0.04	0.02
Grèce	2004	2004	2000	0.321	0.330	0.333	-0.01	-0.01
Hongrie	2005	2004	1999	0.291	0.280	0.295	0.01	0.00
Islande	2004	2004	..	0.280	0.250	..	0.03	..
Irlande	2004	2004	2000	0.328	0.320	0.313	0.01	0.02
Italie	2004	2004	2000	0.352	0.330	0.333	0.02	0.02
Japon	2003	0.321
Corée	2005	0.312
Luxembourg	2004	2004	2000	0.258	0.260	0.260	0.00	0.00
Mexique	2004	..	2002	0.474	..	0.471	..	0.00
Pays-Bas	2004	2004	2000	0.271	0.270	0.231	0.00	0.04
Nouvelle-Zélande	2003	0.335
Norvège	2004	2004	2000	0.276	0.280	0.251	0.00	0.03
Pologne	2004	2004	1999	0.372	0.360	0.313	0.01	0.06
Portugal	2004	2004	..	0.385	0.380
République slovaque	2004	2004	..	0.268	0.260	..	0.01	..
Espagne	2004	2004	2000	0.319	0.320	0.336	0.00	-0.02
Suède	2004	2004	2000	0.234	0.230	0.252	0.00	-0.02
Suisse	2004	..	2002	0.276	..	0.274	..	0.00
Turquie	2004	2002	..	0.430	0.450	..	-0.02	..
Royaume-Uni	2005	2004	1999	0.335	0.340	0.343	-0.01	-0.01
États-Unis	2005	..	2004	0.381	..	0.372	..	0.01

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456432132424>

Note : Le questionnaire de l'OCDE et l'étude LIS se réfèrent au revenu disponible des ménages ramené à une base équivalente par la racine carrée de l'élasticité; les estimations Eurostat s'appuient sur l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus, Eurostat (au 6 février 2008); chiffres clés LIS (au 31 décembre 2007).

Tableau 1.A2.4. Évolution des différentes mesures de l'inégalité

	Niveau au milieu des années 2000					Variation en points de pourcentage									
	Coefficient de Gini	Rapport interquintile (S80/S20)	Rapport interdécile (D9/D1)	Coefficient de variation au carré (CVC)	Écart moyen en log (EML)	Gini		S80/S20		D9/D1		CVC		EML	
						Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000	Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000	Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000	Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000	Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000
Australie	0.301	4.8	4.0	0.387	0.170	..	-0.8	..	-0.2	..	-0.1	..	0.4	..	-1.9
Autriche	0.265	4.0	3.3	0.325	0.129	0.2	1.4	0.1	0.4	0.1	0.3	1.4	1.2	-0.2	2.9
Belgique	0.271	4.0	3.4	0.332	0.130	1.4	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	0.0	-1.4	2.3	-1.6
Canada	0.317	5.2	4.1	0.588	0.185	-0.4	3.4	-0.2	0.9	-0.2	0.5	0.6	25.5	-1.0	3.9
République tchèque	0.268	3.8	3.2	0.375	0.122	2.6	0.2	0.4	0.1	0.3	0.1	5.3	0.2	1.9	0.2
Danemark	0.232	3.3	2.7	0.599	0.103	-0.6	1.1	-0.1	0.2	-0.2	0.1	3.0	49.4	-0.7	1.1
Finlande	0.269	3.9	3.2	0.814	0.127	2.1	4.1	0.0	0.9	0.1	0.5	7.8	57.1	1.2	3.7
France	0.281	4.1	3.4	0.370	0.135	-3.1	0.0	-0.6	0.0	-0.2	0.0	-57.3	4.2	-4.2	1.0
Allemagne	0.298	4.8	4.0	0.452	0.155	1.5	2.6	0.5	0.6	0.5	0.5	-1.4	14.0	2.1	2.3
Grèce	0.321	5.3	4.4	0.428	0.178	0.0	-1.5	-0.1	-0.5	-0.2	-0.3	1.1	-13.8	-0.4	-2.2
Hongrie	0.291	4.3	3.4	0.482	0.143	2.1	-0.3	0.4	-0.1	0.3	-0.2	12.1	1.8	1.7	-0.2
Islande	0.280	4.1	3.1	0.542	0.155
Irlande	0.328	5.4	4.4	0.789	0.194	-0.6	-2.1	-0.4	0.1	-0.1	0.3	32.0	-60.0	-3.0	-1.0
Italie	0.352	6.0	4.3	1.095	0.235	3.9	0.4	1.4	-0.3	0.9	-0.5	24.0	44.8	6.7	-0.3
Japon	0.321	5.8	4.8	0.412	0.199	1.9	-0.3	0.8	0.1	0.3	0.2	22.4	-10.5	4.1	-0.2
Corée	0.312	5.7	4.7	0.354	0.201
Luxembourg	0.258	3.7	3.3	0.302	0.116	1.2	-0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	2.6	2.9	1.0	0.4
Mexique	0.474	12.1	8.5	2.703	0.409	6.6	-4.5	4.1	-3.4	2.1	-2.3	150.2	7.8	11.3	-8.0
Pays-Bas	0.271	4.0	3.2	2.4	-1.1	0.6	-0.1	0.4	-0.1
Nouvelle-Zélande	0.335	5.6	4.3	6.4	0.0	1.3	0.2	0.7	0.2
Norvège	0.276	4.0	2.8	0.456	0.155	2.2	2.0	0.4	0.2	0.1	-0.2	2.3	15.1	3.1	2.4
Pologne	0.372	7.2	5.6	0.710	0.261
Portugal	0.385	7.1	5.5	0.802	0.256	3.0	-0.3	0.8	-0.2	0.4	-0.1	14.5	-3.1	3.6	-0.9
République slovaque	0.268	4.0	3.3	0.367	0.125
Espagne	0.319	5.5	4.6	0.410	0.200	-2.8	0.0	-1.3	0.0	-0.9	0.2	-65.6	-3.0	-6.0	0.0
Suède	0.234	3.3	2.8	0.650	0.007	1.4	2.3	0.2	0.4	0.1	0.3	7.9	44.7	-6.2	0.1
Suisse	0.276	4.3	3.4	0.337	0.009
Turquie	0.430	9.1	6.5	1.450	0.320	5.5	-6.0	2.1	-2.2	0.3	-0.4
Royaume-Uni	0.335	5.4	4.2	0.714	0.195	2.9	-1.9	0.8	-0.5	0.6	-0.2	9.5	24.3	3.7	-1.3
États-Unis	0.381	7.9	5.9	0.813	0.291	2.4	2.0	0.5	0.9	0.0	0.4	30.5	8.6	2.5	5.3
OCDE22	0.300	4.8	3.9	0.560	0.163	1.4	0.6	0.3	0.2	0.2	0.1	2.6	10.1	0.6	0.8
OCDE24	0.313	5.3	4.2	0.698	0.181	1.7	0.1	0.5	-0.1	0.2	0.0	9.7	10.0	1.1	0.4
OCDE30	0.311	5.3	4.1	0.645	0.175

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456443725766>

Note : Les données pour la République tchèque, la Hongrie et le Portugal pour le milieu des années 80 se rapportent à 1990. Les données pour l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, la France, l'Irlande, le Japon, le Portugal et l'Espagne pour le milieu des années 2000 se rapportent, en gros, à l'année 2000. Sont exclus du groupe OCDE22 les pays suivants : Australie, Islande, Corée, Mexique, Pologne, République slovaque, Suisse et Turquie. Sont exclus du groupe OCDE24 les pays suivants : Australie, Islande, Corée, Pologne, République slovaque et Suisse.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

PARTIE II

Les principaux facteurs d'inégalité

PARTIE II
Chapitre 2

**L'évolution des structures
démographiques et des styles de vie
a-t-elle contribué à l'accroissement
des inégalités dans la distribution
des revenus ?***

Les modifications des structures démographiques et la diminution de la taille des ménages ont pesé sur le niveau de bien-être économique des populations de l'OCDE. Elles ont aussi contribué à un creusement des inégalités de revenu en raison du nombre accru des personnes vivant seules et des parents isolés. Ces modifications se sont accompagnées de variations importantes du revenu relatif des divers groupes, les personnes se trouvant vers la fin de leur vie active étant celles dont les revenus ont progressé le plus rapidement, alors que celles qui entrent sur le marché du travail et les parents isolés perdent du terrain.

* Ce chapitre a été rédigé par Marco Mira d'Ercole, Division des politiques sociales de l'OCDE, et Aderonke Osikominu, actuellement à l'Université de Fribourg (Allemagne).

Introduction

Tous les pays de l'OCDE ont enregistré des changements radicaux dans leurs structures démographiques et les styles de vie de leur population ces quelques dernières décennies. Ces changements ont des conséquences majeures non seulement pour les budgets publics et les autres agrégats macroéconomiques, mais aussi pour les inégalités de revenu et la répartition des risques économiques entre les individus. Ils modifient en effet la taille des différents groupes démographiques et la façon dont le revenu est partagé au sein des ménages. Par ailleurs, ces mutations démographiques se sont produites parallèlement à d'importantes modifications du revenu relatif des divers groupes. Ces deux facteurs – structure de la population et revenu relatif des divers groupes – ont influé sur la distribution des revenus des ménages, bien qu'à un degré différent suivant les pays.

Le présent chapitre décrit l'ampleur des changements intervenus dans les divers pays de l'OCDE aussi bien dans la structure démographique que dans les différents groupes de revenus. Il analyse ensuite la façon dont ces changements ont influé sur l'évolution des inégalités de revenu dans chaque pays. Il passe enfin en revue les modifications du revenu relatif des divers groupes et la façon dont ces modifications sont liées aux facteurs démographiques.

Différences dans la structure de la population des différents pays de l'OCDE

Les différences dans la structure de la population des pays de l'OCDE ont des conséquences sur la façon dont le revenu est réparti entre les ménages et sur le bien-être économique de leurs membres. Si la structure de la population peut être appréhendée de plusieurs manières, ses dimensions les plus importantes sont l'âge des individus et le type de ménage auquel ils appartiennent.

Les modifications du profil par âge des populations de l'OCDE ont fait l'objet de nombreuses études. Au cours des 20 années qui ont précédé 2005, tous les pays de l'OCDE ont enregistré une diminution de la part des enfants et des jeunes dans leur population (respectivement de 4 et 2 points environ, en moyenne, partie A du tableau 2.A1.1). Dans la plupart d'entre eux également, la part des jeunes adultes est à peu près constante et celle des personnes d'âge très actif, des personnes dans les derniers âges d'activité et des seniors est en augmentation (jusqu'à 2 points environ dans chaque cas). Le vieillissement de la population n'a épargné aucun pays de l'OCDE, mais il n'a pas partout la même ampleur. Au Mexique, en Turquie et au Japon, la part des enfants dans la population a diminué deux fois plus que la moyenne enregistrée dans la zone OCDE, et parfois de façon encore plus marquée. Inversement, au Portugal, en Norvège et en Suède, la part des 65 ans ou plus a reculé de façon marginale, alors que le groupe qui a le plus augmenté est celui des personnes dans les derniers âges d'activité (41 à 50 ans et surtout 51 à 65 ans).

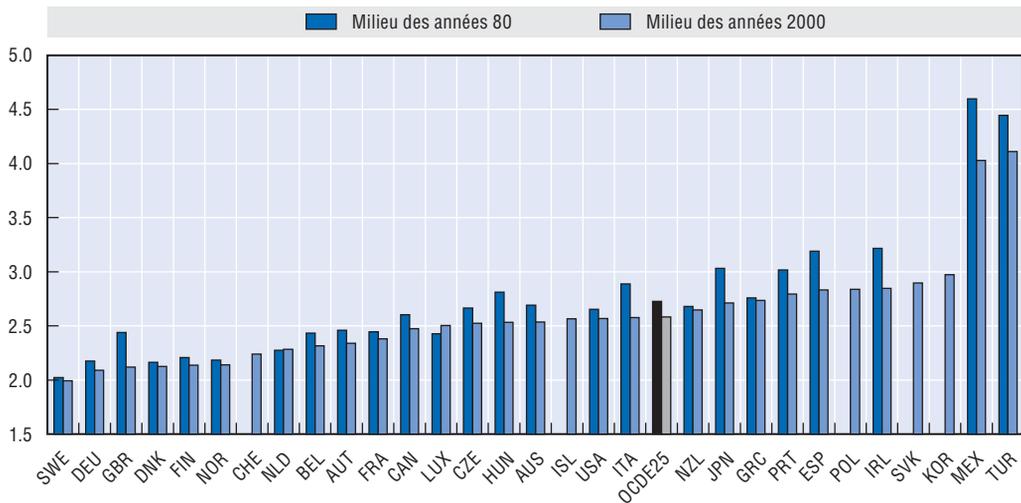
Des changements encore plus prononcés sont intervenus dans la structure de la population par type de ménage (partie B du tableau 2.A1.1)¹. Certains de ces changements (diminution de la part des personnes vivant dans un ménage avec enfants et augmentation

de la part des ménages où le chef de famille a atteint l'âge de la retraite) reflètent simplement les modifications intervenues dans la structure de la population par âge, alors que d'autres – comme l'augmentation de la part des personnes vivant seules et celle des ménages monoparentaux – n'ont pas de liens avec ces modifications, soulignant l'importance d'autres facteurs influant sur les styles de vie. En général, toutes ces évolutions ont entraîné un recul graduel de la structure familiale « traditionnelle » du passé. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la plupart des individus continuent de vivre dans des ménages composés de couples avec enfants (qui représentent environ 46 % de la population totale des 24 pays de l'OCDE pris en compte dans le tableau 2.A1.1), mais la prévalence de ce type de ménage a diminué d'environ 9 points ces 20 dernières années. Cette diminution a été compensée par l'augmentation de la part des couples sans enfant (de 3 points), des personnes vivant seules (de 2 points) et des parents isolés (de 1 point)².

Les styles de vie ont subi des transformations particulièrement marquées dans certains pays. La proportion de familles monoparentales s'est accrue en Allemagne, en France et au Royaume-Uni près de trois fois plus rapidement que la moyenne de l'OCDE; en 2005, elle atteignait environ 7 % de la population totale du Royaume-Uni, de la Suède et de la Norvège, tout en restant marginale (moins de 2 %) au Japon, dans les pays d'Europe du Sud, en Turquie, en Pologne et en République slovaque. De même, le nombre de personnes vivant seules a particulièrement augmenté en Finlande, en Norvège et en Italie. À la fin de la période considérée, une personne sur quatre vivait seule en Suède et une sur cinq en Allemagne, alors que ce style de vie restait marginal en Turquie. Cette tendance s'explique pour partie par la multiplication des personnes vivant seules à un âge avancé, en raison des écarts dans l'espérance de vie des conjoints. Pourtant, la plupart des personnes vivant seules sont des personnes d'âge actif (elles représentent plus de 10 % de la population totale en Allemagne, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques), la progression de leur nombre s'expliquant essentiellement par des taux plus élevés de divorce et une moindre probabilité de constitution de couples.

Ces transformations des styles de vie se sont traduites par une diminution de la taille moyenne des ménages, qui a concerné tous les pays de l'OCDE (graphique 2.1) et a été particulièrement prononcée (supérieure à 10 % au cours des deux décennies qui ont précédé le milieu des années 2000) au Royaume-Uni, au Mexique, en Irlande, en Italie, au Japon et en Espagne. La taille des ménages a une incidence sur le bien-être individuel, car le ménage contribue au niveau de vie de ses membres en leur permettant de coopérer à la production domestique et de bénéficier d'économies d'échelle dans la consommation (Ringen, 2007). Dès lors que la taille des ménages se contracte, les économies d'échelle disparaissent et un revenu monétaire plus élevé est nécessaire pour assurer le même niveau de bien-être. La taille des ménages a aussi une incidence sur la pauvreté, le risque de pauvreté associé à l'absence d'emploi rémunéré touchant surtout les ménages dans lesquels il n'y a qu'un seul adulte d'âge actif.

Graphique 2.1. Taille moyenne des ménages dans les différents pays de l'OCDE



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456446727765>

Note : Les pays sont classés, de droite à gauche, selon la taille moyenne des ménages au milieu des années 2000 par ordre croissant. La taille moyenne des ménages est calculée en divisant le total de la population non institutionnelle de chaque pays par le nombre de ménages privés dans chacun d'entre eux.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

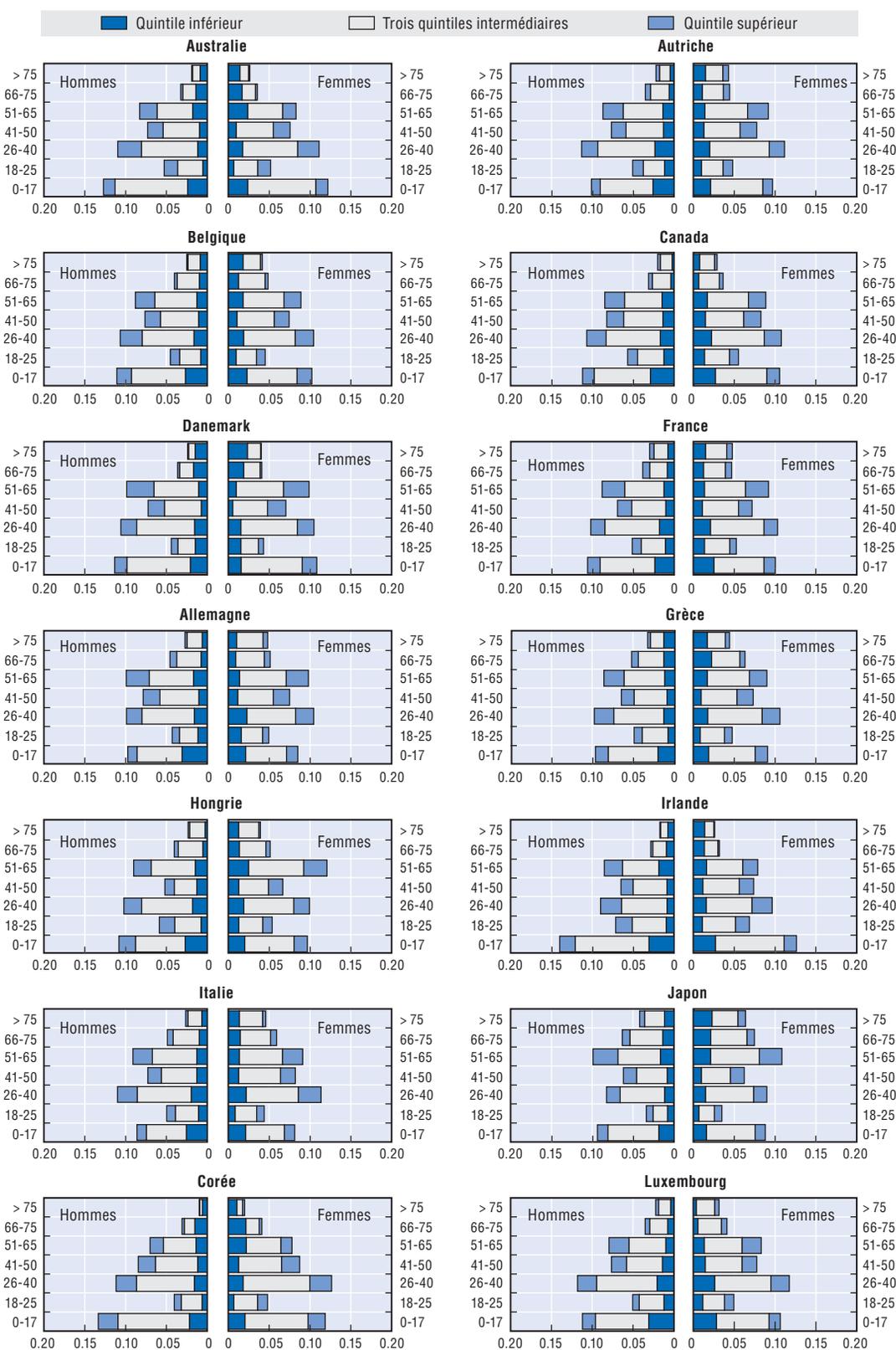
Différences démographiques et distribution des revenus

Les individus ayant certaines caractéristiques démographiques sont surreprésentés à certains points de la distribution des revenus. Cela est particulièrement évident lorsqu'on considère les groupes d'âge. Le graphique 2.2 représente, séparément pour les hommes et les femmes, la part de chaque groupe d'âge dans le quintile inférieur, les trois quintiles intermédiaires et le quintile supérieur de la distribution des revenus. Il fait apparaître d'importantes différences entre les pays sur deux points essentiels.

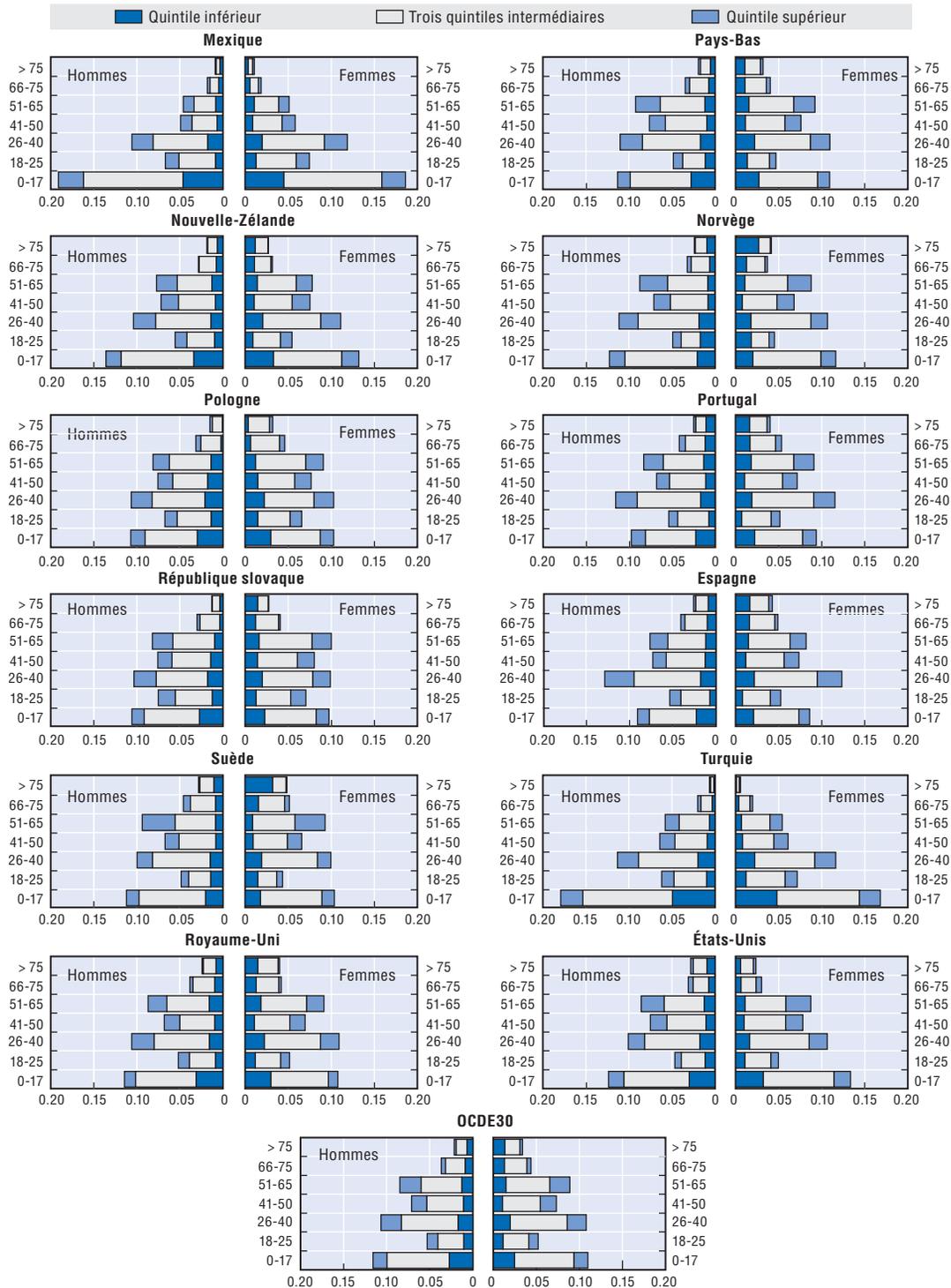
- Le premier est la taille des diverses cohortes (indiquée par la longueur totale de la barre horizontale). Par exemple, la structure démographique du Mexique et de la Turquie, caractérisée par une base élargie (c'est-à-dire une part importante d'enfants) et un sommet étroit (c'est-à-dire une petite part de personnes âgées) contraste avec celle de pays où le processus de vieillissement démographique est plus avancé (par exemple, le Japon et l'Italie), qui ont une structure avec une base plus étroite et des côtés plus évasés.
- Le deuxième aspect est la composition démographique des différents quintiles de revenu. Par exemple, les enfants représentent moins de 20 % de l'ensemble des personnes se situant dans le quintile de revenu inférieur au Danemark, en Finlande, au Japon et en Suède, mais jusqu'à 50 % au Mexique et en Turquie et plus de 30 % en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. Les personnes de 41 à 65 ans représentent plus de la moitié des individus dans le quintile de revenu supérieur au Danemark et en Suède, mais environ un quart seulement au Mexique.

L'hypothèse étant que les membres d'un ménage partagent également son revenu total, il y a des différences moindres entre les femmes et les hommes (qui sont à peu près également représentés aux différents points de la distribution). La principale exception concerne les femmes de 75 ans et plus, dont beaucoup vivent seules après le décès de leur conjoint. Elles sont très fortement concentrées dans le bas de la distribution des revenus et représentent plus de 10 % des personnes dans le quintile de revenu inférieur dans les pays

Graphique 2.2. **Pyramides de la population en 2005, par sexe, âge et quintile de revenu**



Graphique 2.2. **Pyramides de la population en 2005, par sexe, âge et quintile de revenu (suite)**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456526171267>

Note : Ce graphique indique, séparément pour les femmes et les hommes dans chaque pays, la part de la population d'un âge donné appartenant au quintile inférieur, au quintile supérieur et aux trois quintiles intermédiaires de la distribution du revenu disponible des ménages par unité de consommation. La longueur totale de chaque barre représente la part de chaque groupe d'âge dans la population totale; les couleurs différentes représentent la composition par âge de chaque groupe de revenu. OCDE30 est la moyenne de tous les pays de l'OCDE : les données concernant les pays ne figurant pas dans le graphique peuvent être trouvées sur le StatLink ci-dessus.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

nordiques et au Japon, mais seulement 3 % aux États-Unis et une proportion négligeable en Turquie.

Les transformations des styles de vie ont été plus ou moins marquées aux différents niveaux de la distribution des revenus. C'est le cas en particulier de l'évolution des taux de fécondité dans plusieurs pays. D'une part, les femmes actives très qualifiées choisissent de plus en plus de différer leur grossesse et finissent souvent par ne pas avoir d'enfants ou avoir moins d'enfants que souhaité. En revanche, les femmes moins qualifiées peuvent avoir des enfants très jeunes et être prises dans un piège où l'absence de services de garde d'enfants abordables les empêche de finir leurs études ou de participer au marché du travail (Dixon et Margo, 2006). Le tableau 2.1 montre les modifications des taux de fécondité pour les femmes de 30 à 39 ans appartenant à des ménages aux niveaux de revenu différents. Si l'on considère tous les pays figurant dans le tableau 2.1, les taux moyens de fécondité ont diminué plus dans le bas et au milieu de la distribution qu'au sommet, mais les différences sont peu importantes, ce qui donne à penser que l'incidence des écarts de fécondité sur la distribution des revenus a été peu marquée. Toutefois, les taux de fécondité ont diminué plus fortement parmi les femmes à faible revenu que parmi celles à revenu élevé dans la plupart des pays (notamment les États-Unis, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg et la Norvège) à l'exception de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne et de la Suède. Pour les ménages à bas

Tableau 2.1. Nombre d'enfants par femme, par quintile de revenu du ménage

	Période	Quintile inférieur de revenu			Trois quintiles intermédiaires			Quintile supérieur de revenu		
		Année la moins récente	Année la plus récente	Différence	Année la moins récente	Année la plus récente	Différence	Année la moins récente	Année la plus récente	Différence
Australie	1985-2001	2.0	1.6	-0.4	2.0	1.7	-0.4	1.7	1.2	-0.5
Autriche	1994-2000	1.1	1.0	-0.1	1.6	1.5	-0.1	1.4	1.3	-0.1
Belgique	1985-2000	1.2	0.8	-0.3	1.6	1.8	0.2	1.9	1.9	0.0
Canada	1987-2000	1.6	1.4	-0.2	1.7	1.6	-0.2	1.6	1.5	-0.1
Allemagne	1984-2000	1.1	0.8	-0.3	1.5	1.4	-0.2	1.3	1.2	-0.1
Danemark	1987-2000	1.0	0.9	-0.1	1.7	1.7	0.0	1.6	1.8	0.2
Espagne	1990-2000	2.1	1.3	-0.8	1.9	1.3	-0.6	1.7	1.0	-0.6
Finlande	1987-2000	0.7	0.7	0.0	1.7	1.7	0.0	1.9	1.9	0.0
France	1984-2000	1.4	1.1	-0.3	1.8	1.8	0.0	1.7	1.8	0.1
Grèce	1995-2000	1.6	1.5	-0.1	1.6	1.6	0.0	1.4	1.6	0.2
Hongrie	1991-1999	1.4	1.4	0.0	1.8	1.7	-0.1	1.8	1.5	-0.3
Irlande	1994-2000	2.1	1.7	-0.3	2.1	2.2	0.1	1.6	1.6	0.0
Italie	1986-2000	1.8	1.6	-0.2	1.7	1.3	-0.4	1.3	1.2	-0.1
Luxembourg	1985-2000	1.4	1.2	-0.2	1.6	1.5	-0.1	1.4	1.3	-0.1
Mexique	1984-2000	4.3	3.2	-1.0	3.9	2.6	-1.3	3.5	2.3	-1.2
Pays-Bas	1987-1999	1.2	1.1	-0.1	1.8	1.6	-0.2	1.2	1.5	0.3
Norvège	1986-2000	1.1	0.9	-0.2	2.0	1.8	-0.1	2.0	1.9	-0.1
Pologne	1986-1999	2.1	2.3	0.2	2.0	2.1	0.1	2.0	1.8	-0.2
Suède	1987-2000	0.6	0.6	0.0	1.7	1.8	0.1	2.0	1.8	-0.2
Royaume-Uni	1986-1999	1.8	1.6	-0.2	1.9	1.7	-0.2	1.6	1.3	-0.2
États-Unis	1986-2000	1.8	1.5	-0.2	1.7	1.6	0.0	1.5	1.6	0.0
OCDE22		1.6	1.3	-0.2	1.9	1.7	-0.2	1.7	1.6	-0.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456648114046>

Note : Les données concernent les enfants âgés de moins de 18 ans et les femmes qui ont entre 30 et 39 ans et qui sont classées soit parmi les chefs de famille soit parmi les conjoints. Les quintiles sont fondés sur le revenu disponible avant ajustement pour tenir compte de la taille des ménages.

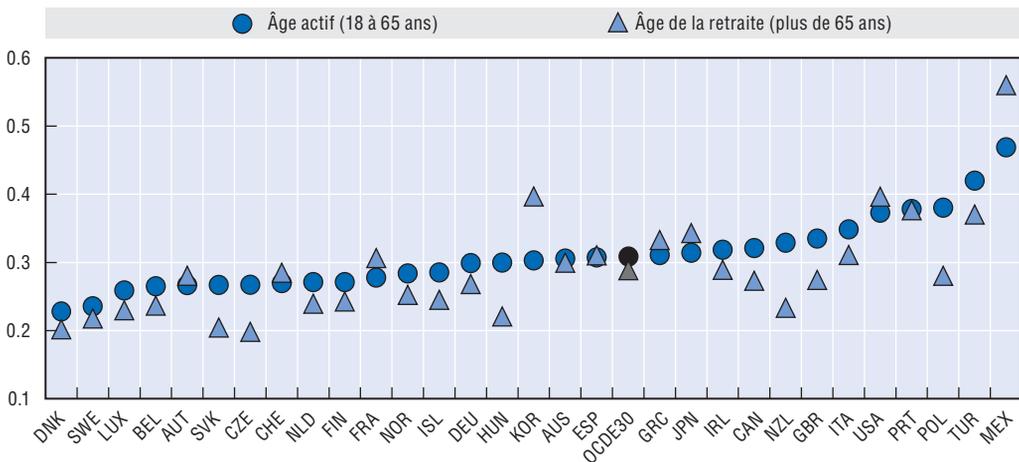
Source : Calculs effectués à partir de la base de données de la Luxembourg Income Study.

revenu, la décision d'avoir moins d'enfants peut faire partie d'une stratégie de « répartition » du revenu sur un plus petit nombre de membres du ménage : cela atténue le creusement des écarts dans la distribution des revenus, mais « au prix » d'une diminution globale du nombre d'enfants.

Ces disparités entre les pays dans la composition démographique des quintiles de revenu tiennent à des différences à la fois dans la distribution des revenus au sein de chaque groupe démographique et dans les revenus moyens des groupes. Pour ce qui est du premier élément, le graphique 2.3 montre que, dans la plupart des pays de l'OCDE, les écarts dans la distribution du revenu des ménages sont moindres pour les personnes âgées que pour les autres. Cela tient essentiellement à la dispersion moins marquée des pensions de vieillesse que des gains. Les exceptions sont expliquées en partie par la plus grande prévalence de l'emploi parmi les personnes âgées (aux États-Unis et au Japon) et en partie par le développement moins avancé des systèmes de retraite (au Mexique et en Corée)³.

Pour ce qui est du deuxième élément, le revenu disponible moyen varie avec l'âge des individus et les types de ménages de façon similaire entre les pays, certains groupes démographiques étant surreprésentés aux extrémités de la distribution (graphique 2.4). Dans tous les pays, le revenu moyen augmente avec l'âge jusqu'à la fin de la vie active puis diminue, bien qu'il y ait des différences entre les pays pour ce qui est de l'âge auquel le niveau le plus élevé est atteint. De même, lorsque l'on regroupe les personnes en fonction du type de ménage, le revenu moyen augmente lorsqu'on passe des ménages monoparentaux aux personnes célibataires sans enfant et il atteint son maximum pour les couples sans enfant; le revenu moyen diminue ensuite pour les ménages composés de deux adultes avec enfants (ayant tous un chef de famille d'âge actif), les couples dont le chef de famille est à la retraite et les personnes âgées vivant seules (partie inférieure du graphique 2.4). La structure des revenus par type de ménage est généralement plus diversifiée que la structure par âge et il y a davantage de variations entre les pays.

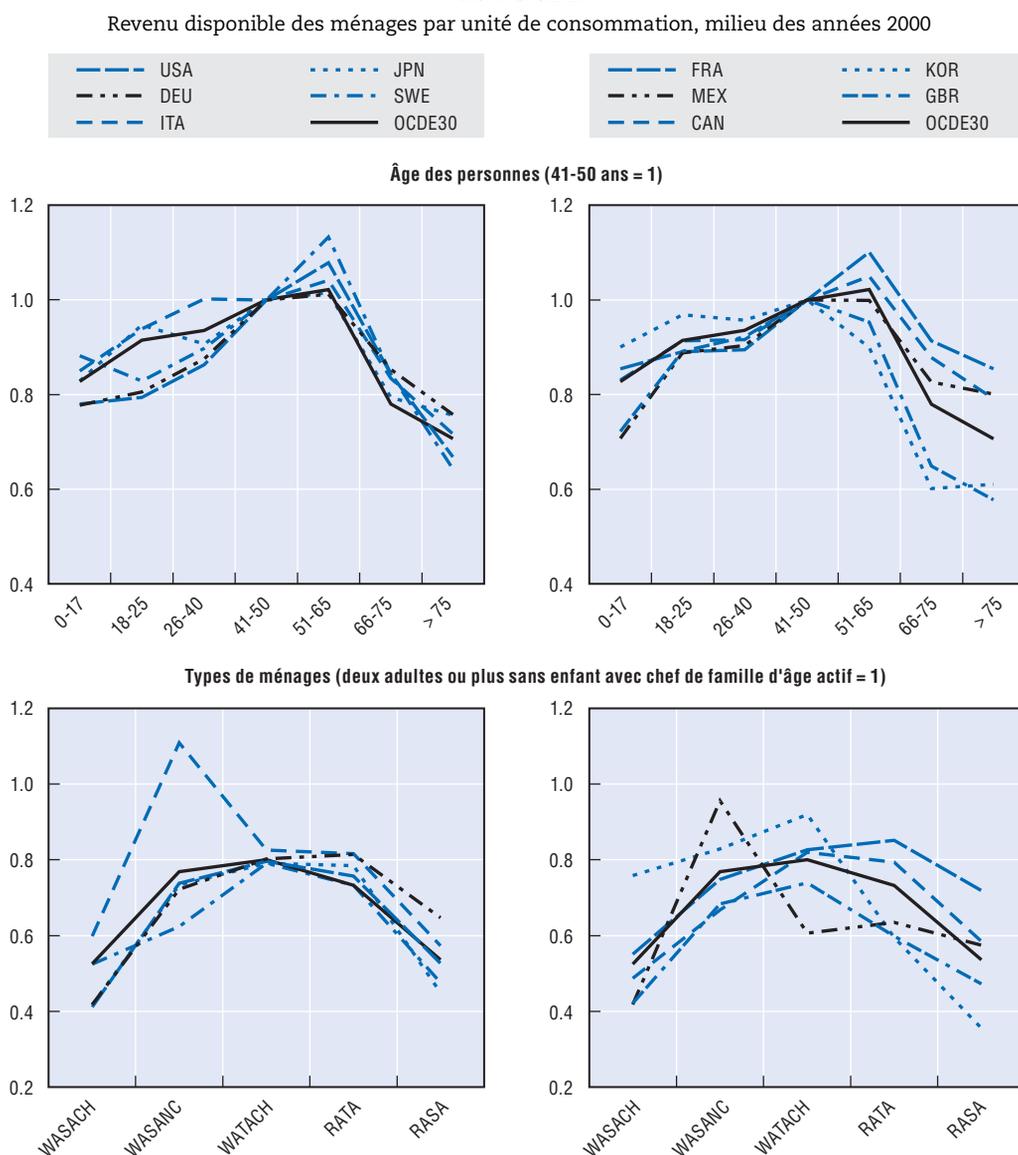
Graphique 2.3. Coefficients de Gini mesurant l'inégalité de revenu selon l'âge, 2005



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456553720145>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite par ordre croissant de coefficient de Gini pour la population d'âge actif.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 2.4. Revenu relatif par âge et type de ménage dans certains pays de l'OCDE


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456560418378>

Note : WASACH = chef de famille d'âge actif, adulte célibataire avec enfants; WASANC = chef de famille d'âge actif, adulte célibataire sans enfants; WATACH = chef de famille d'âge actif, deux ou plusieurs adultes avec enfants; WATANC = chef de famille d'âge actif, deux ou plusieurs adultes sans enfants; RATA = chef de famille à la retraite, deux ou plusieurs adultes; RASA = chef de famille à la retraite, adulte célibataire.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Influence de la structure de la population sur les inégalités de revenu

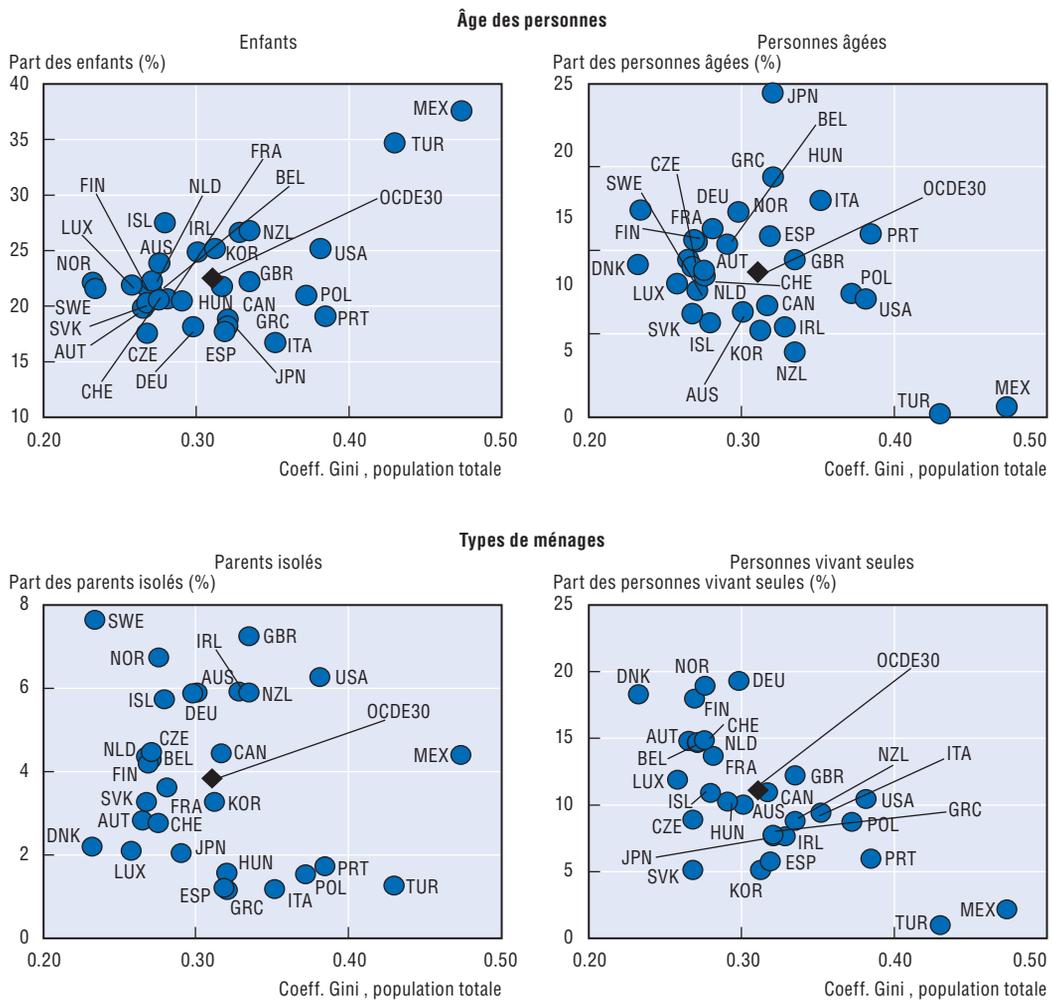
Les données précédentes amènent à penser que le revenu n'est pas uniformément réparti entre les individus d'âge et de sexe différents ou entre les différents types de ménage. Ces différences importent à la fois pour les niveaux de l'inégalité de revenu entre les pays et pour la façon dont ces niveaux ont varié au fil du temps. S'agissant des niveaux de l'inégalité, la majeure partie des recherches concluent que les différences dans la structure de la population ne contribuent pas beaucoup à expliquer les importantes

différences de l'inégalité de revenu observées entre les pays de l'OCDE⁴. Dans le graphique 2.5, les parts des différents groupes de population sont représentées en fonction du coefficient de Gini. Le coefficient de Gini tend à être plus faible dans les pays de l'OCDE où la part de la population vivant seule est plus forte. Il ne se dégage toutefois pas de profil clair lorsqu'on prend en compte la prévalence des enfants, des personnes âgées et des parents isolés.

Pour ce qui est des modifications des inégalités de revenu au fil du temps, on peut évaluer l'effet global des tendances démographiques en calculant une mesure de l'inégalité sur la base d'une structure de la population « gelée » au niveau observé au cours d'une année de référence donnée et en comparant les changements des inégalités sur cette base aux changements effectifs. Les résultats pour plusieurs pays de l'OCDE sont reproduits dans le tableau 2.2. Outre la variation totale des coefficients de Gini pour chaque pays (première colonne), le tableau indique la variation qui serait intervenue avec une structure constante de la population, respectivement, par âge (troisième colonne), par type

Graphique 2.5. Parts de certains groupes dans la population et inégalité de revenu mesurée par les coefficients de Gini

Milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456561501071>

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Tableau 2.2. Variations des inégalités de revenu en partant de l'hypothèse d'une structure de population constante

	Période	Variation totale du coefficient de Gini	Variation du coefficient de Gini à structure d'âge constante		Variation du coefficient de Gini à structure de ménage constante		Variation du coefficient de Gini à structures d'âge et de ménage constantes	
			Part de la variation totale (%)		Part de la variation totale (%)		Part de la variation totale (%)	
Australie	1995-2004	-0.008	-0.011	-31.8	-0.012	-45.0	-0.013	-57.8
Autriche ¹	1987-2000	0.028	0.029	-2.0	0.031	-8.0	0.032	-10.8
Belgique ¹	1985-2000	0.053	0.049	8.8	0.045	15.4	0.044	17.1
Canada	1985-2005	0.027	0.026	4.1	0.021	22.0	0.021	21.6
Danemark ¹	1987-2004	-0.024	-0.024	2.6	-0.025	-3.7	-0.022	9.9
Finlande	1986-2004	0.062	0.058	7.1	0.054	13.7	0.052	16.1
France ¹	1984-2000	-0.008	-0.008	-2.9	-0.011	-34.6	-0.011	-36.8
Allemagne	1985-2005	0.044	0.045	-2.5	0.005	88.2	0.026	40.8
Italie	1984-2004	0.063	0.069	-10.3	0.071	-14.0	0.073	-16.0
Luxembourg	1986-2004	0.011	0.011	2.7	0.010	12.6	0.009	14.7
Mexique	1984-2004	0.021	0.021	0.6	0.026	-20.9	0.030	-39.9
Pays-Bas ¹	1985-1999	-0.003	-0.002	51.4	-0.007	-129.1	-0.007	-102.1
Norvège	1986-2004	0.046	0.048	-5.1	0.040	12.5	0.039	15.6
Espagne ¹	1980-2000	0.018	0.020	-8.9	0.015	16.7	0.016	9.2
Suède	1983-2004	0.019	0.018	9.4	0.020	-1.1	0.023	-18.1
Royaume-Uni	1985-2005	0.051	0.049	3.3	0.041	19.6	0.041	20.4
États-Unis ¹	1986-2000	0.037	0.035	3.3	0.036	2.4	0.035	5.4
OCDE17		0.026	0.026	0.9	0.021	17.9	0.023	11.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456650400507>

Note : L'approche utilisée consiste d'abord à calculer la structure de la population (pour sept groupes d'âge et six types de ménages) pour la première et la dernière années puis à appliquer des facteurs de repondération (définis comme le rapport des parts de population au cours de deux années) aux chiffres du revenu pour la dernière année. L'estimation correspondante représente le coefficient de Gini qui aurait été observé la dernière année si la structure de la population était restée inchangée. Pour les Pays-Bas, pour lesquels il n'y a pas de données sur les enfants dans la LIS, les données sur la structure des ménages au cours de la première année sont tirées du questionnaire de l'OCDE. Les données pour l'Allemagne concernent les Länder de la partie occidentale seulement.

1. D'après les données de la Luxembourg Income Study.

Source : Calculs effectués à partir de la Luxembourg Income Study et du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

de ménage (cinquième colonne) et à la fois par âge et par type de ménage (septième colonne). Bien que l'âge et le type de ménage ne soient pas des critères indépendants (les personnes plus âgées ayant plus de probabilité de vivre seules), les résultats mettent en lumière deux grandes caractéristiques :

- Premièrement, les modifications de la structure de la population dues à l'effet conjugué de l'âge et du type de ménage contribuent à une plus grande inégalité de revenu dans la plupart des pays, encore qu'il y ait quelques exceptions, comme le Mexique ainsi que (dans une moindre mesure) l'Autriche, le Danemark, l'Italie et la Suède. Les variations de la composition démographique contribuent largement à l'accentuation des inégalités (20 % ou plus) en Australie, au Canada, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
- Deuxièmement, les effets sur la distribution des revenus sont généralement plus prononcés lorsqu'on tient compte des modifications par type de ménage que lorsqu'on considère les modifications par âge. Cela n'est pas surprenant, car les variations dans ce dernier cas sont dues à la fois à des baisses du nombre d'enfants (qui ont un faible revenu moyen dans la plupart des pays) et à des hausses de la part des personnes âgées

(groupe caractérisé également par un faible revenu déclaré). Inversement, les modifications de la structure de la population par type de ménage tendent à être dominées par l'augmentation de la part des familles composées d'adultes célibataires (à la fois des parents isolés avec enfants et des personnes âgées vivant seules), c'est-à-dire des groupes ayant un revenu moyen faible⁵. Toutefois, il est difficile de séparer les effets dus à l'âge de ceux dus au type de ménage car, dans nombre de pays, l'importance croissante des ménages composés d'un célibataire peut tenir à l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population totale⁶.

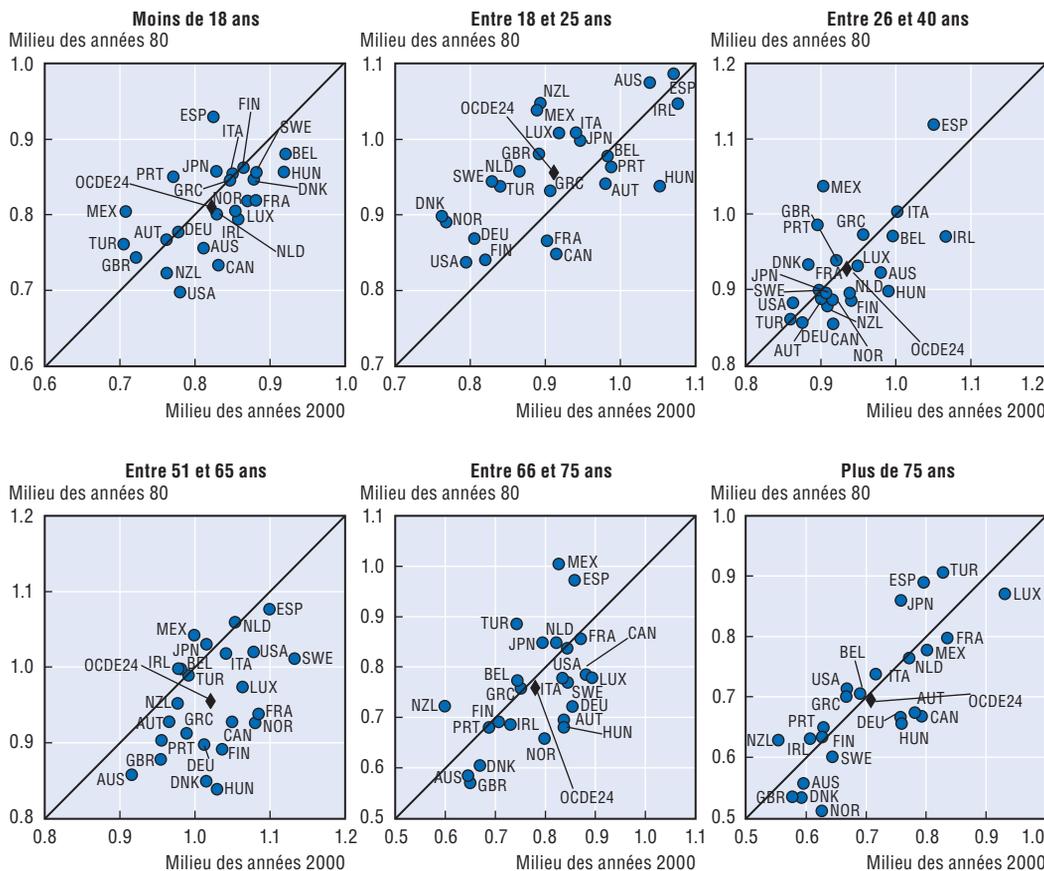
Variations du revenu relatif des différents groupes

Les modifications de la structure de la population contribuent à déterminer les tendances des inégalités de revenu par le biais d'un « effet de composition ». Cependant, les tendances de l'inégalité de revenu reflètent aussi des modifications du revenu dans les groupes démographiques et entre ces groupes. Les variations du revenu moyen entre les groupes ont été très nettes dans plusieurs pays de l'OCDE. Le graphique 2.6 représente le revenu de divers groupes d'âge à deux points dans le temps (l'année la plus récente sur l'axe horizontal; et le milieu des années 80, sur l'axe vertical) par rapport à celui des 41 à 50 ans; les pays situés au-dessus de la diagonale sont ceux où le revenu relatif pour le groupe considéré a diminué. Les changements les plus importants mis en lumière par le graphique 2.6 sont la sensible amélioration obtenue par les personnes à la fin de leur vie active (51-65 ans) et la dégradation tout aussi sensible pour les jeunes (18-25 ans). Cependant, la situation est très différente d'un pays à l'autre.

- Les enfants progressent dans la plupart des pays, surtout aux États-Unis et au Canada (de 8 points ou plus) mais aussi en Australie, en France, en Nouvelle-Zélande et en Norvège. Ils enregistrent de forts reculs en Espagne et au Mexique, et des reculs moins marqués en Turquie et au Japon.
- Les jeunes de 18 à 25 ans enregistrent une dégradation de leur revenu relatif d'environ 4 points en moyenne, mais beaucoup plus prononcée (de 10 points ou plus) au Danemark, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Suède et en Turquie. Ce groupe d'âge n'améliore sa position que dans sept pays, et sensiblement en Hongrie, au Canada et au Portugal.
- Les évolutions sont très diverses pour les 26 à 40 ans, avec des gains dans environ la moitié des pays et des pertes dans l'autre moitié. Les modifications sont peu importantes dans la plupart des cas, mais on observe des gains significatifs (de 5 points ou plus) en Irlande, en Hongrie, en Australie, au Canada et en Finlande et des pertes du même ordre au Mexique, au Danemark, en Espagne et au Portugal.
- Les personnes en fin de vie active (51 à 65 ans) sont celles qui ont enregistré les plus forts gains (de 7 points en moyenne, mais bien supérieurs au Danemark, en Finlande, en France, en Hongrie et en Norvège). Au cours de cette période, la plupart des pays ont vu leur profil de revenu par âge se déplacer vers la droite, le groupe considéré devenant celui ayant le revenu le plus élevé dans plus de la moitié de l'ensemble des pays. La situation de ce groupe d'âge ne s'est dégradée que dans quatre pays, avec une baisse très sensible (de 5 points ou plus) seulement au Mexique.
- Les modifications sont moins marquées pour les personnes âgées. Pour les 66 à 75 ans, de légères améliorations sont enregistrées dans tous les pays, sauf huit, avec des gains très nets (de 10 points ou plus) en Norvège, en Hongrie, en Autriche, en Allemagne et au

Graphique 2.6. Revenu relatif des individus, par âge

Revenu disponible moyen de chaque groupe d'âge par rapport à celui des 41 à 50 ans, milieu des années 80 et milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/10.1787/456584634552>

Note : La dernière année (sur l'axe horizontal) concerne le milieu des années 2000 pour tous les pays sauf l'Autriche, la Belgique, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal, pour lesquels elle se situe autour de 2000. La première année (sur l'axe vertical) concerne le milieu des années 80 pour tous les pays, à l'exception de l'Australie, de la Belgique, de la Pologne, du Portugal (1995) et de la Hongrie (1990).

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

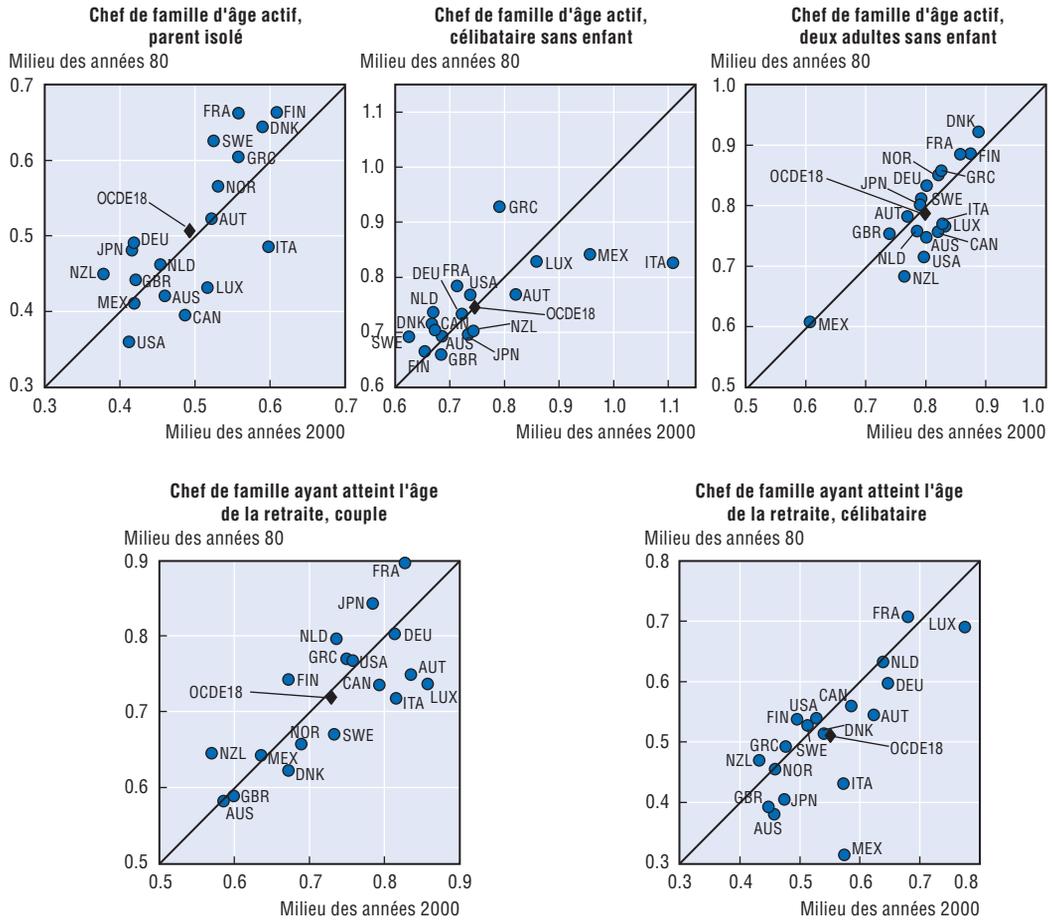
Luxembourg, et des pertes importantes au Mexique, en Turquie, en Espagne et en Nouvelle-Zélande. Les plus de 75 ans ont enregistré des gains dans une faible majorité de pays (en particulier en Autriche, au Canada et en Norvège), mais des pertes dans onze pays (particulièrement sensibles au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Espagne et en Turquie).

Les modifications du revenu relatif sont moins prononcées entre les types de ménage (lorsque le revenu est exprimé par rapport à celui des ménages composés d'un couple avec enfants et dans lesquels le chef de famille est d'âge actif). En général, les pays sont également répartis sur les deux côtés de la diagonale dans le graphique 2.7, avec un gain « moyen » (entre les 18 pays considérés) de 4 points environ pour les personnes âgées vivant seules et une légère dégradation (d'environ 1 point) pour les parents isolés.

Les variations des revenus relatifs peuvent être dues à des changements démographiques, notamment ceux qui touchent à la taille des cohortes par âge. Par exemple, l'entrée d'une cohorte nombreuse sur le marché du travail peut faire baisser les

Graphique 2.7. Revenu relatif des individus, par type de ménage

Revenu disponible par type de ménage, par rapport aux couples sans enfants dont le chef de famille est d'âge actif, milieu des années 80 et milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456620343112>

Note : La dernière année (sur l'axe horizontal) concerne le milieu des années 2000 pour tous les pays. La première année (sur l'axe vertical) concerne le milieu des années 80 pour tous les pays sauf l'Australie.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

salaires des intéressés et leur revenu sur la vie entière et avoir des effets indirects sur les autres cohortes (dans la mesure où elles se substituent les unes aux autres)⁷. De même, les changements démographiques peuvent induire des modifications des politiques sociales qui font varier le revenu des différents groupes d'âge, comme lorsque les prestations sont réduites ou les cotisations de sécurité sociale augmentées face au vieillissement de la population (von Weizsäcker, 1996). Mais ils peuvent avoir aussi une incidence inverse, lorsque d'importants groupes de population voient s'accroître leur influence sur le processus politique, renforçant leur aptitude à résister à des ajustements à la baisse de leur revenu et à imposer des politiques qui leur sont favorables. Dans la pratique, peu de données montrent l'existence de liens importants entre les variations des revenus relatifs et les variations des parts dans la population. Premièrement, comme on l'a noté plus haut, si la dégradation du revenu des jeunes adultes est intervenue parallèlement à une augmentation de leur part dans la population, les gains enregistrés par les 51 à 65 ans sont intervenus *en dépit* de la taille plus importante de leur cohorte. Deuxièmement, les variations des revenus relatifs de certains des groupes pour lesquels ces variations ont été

les plus nettes ne sont pas plus marquées dans les pays où les changements démographiques sont les plus notables. Cela donne à penser que les variations du revenu relatif des divers groupes ont été déterminées davantage par les modifications de l'accès à l'emploi et de l'aide apportée par le système de protection sociale que par les facteurs démographiques proprement dits.

Conclusion

Les facteurs démographiques décrits dans le présent chapitre, en particulier le vieillissement de la population et l'évolution des styles de vie, ont modifié la répartition des risques économiques parmi la population, certains groupes perdant du terrain et d'autres en gagnant. Le présent chapitre a mis en lumière les éléments ci-après :

- Les modifications de la structure par âge et des styles de vie des populations de l'OCDE – où davantage de personnes vivent seules, en tant que parents isolés ou en tant que couples sans enfants – ont réduit la taille des ménages et ont pesé sur la croissance du revenu par unité de consommation.
- Ces changements démographiques ont creusé les écarts de distribution des revenus dans la plupart des pays, davantage en raison des modifications des styles de vie que de la structure par âge de la population. Dans la plupart des pays, ces facteurs démographiques ne représentent qu'une partie des variations observées de la distribution des revenus.
- Ces changements dans la composition démographique des pays de l'OCDE sont intervenus parallèlement à des modifications du revenu relatif des différents groupes. Les jeunes et, dans une moindre mesure, les parents isolés, ont perdu du terrain dans la plupart des pays, alors que les personnes se rapprochant de la fin de leur vie active, ainsi que les personnes âgées vivant seules, ont enregistré les plus fortes améliorations.

Ces changements appellent une réorientation des politiques sociales. Les décideurs ont depuis toujours été réticents à mettre en œuvre des politiques expressément axées sur les facteurs démographiques. Si cette situation a évolué ces dernières années, la plupart des politiques introduites ont visé soit à concilier les responsabilités familiales et professionnelles des parents, soit à accroître les taux de fécondité. Ces changements, et les politiques introduites pour y faire face, influent toutefois aussi sur les inégalités de revenu. Elles doivent donc se doubler d'une meilleure compréhension des facteurs expliquant les différences de conditions économiques des divers groupes et être ciblées sur les familles qui se trouvent du côté des perdants dans la redistribution des fruits du progrès économique.

Notes

1. Le questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus classe les individus en fonction des caractéristiques des ménages dans lesquels ils vivent, en utilisant comme critère essentiel l'âge du chef de famille (plus de 65 ans ou non), la présence d'enfants et le nombre d'adultes (célibataires et couples). Un critère supplémentaire, utilisé dans les autres chapitres, est le nombre de travailleurs dans le ménage (pas de travailleur, un travailleur, deux travailleurs ou plus).
2. Les données du questionnaire de l'OCDE pourraient sous-estimer l'augmentation du nombre de parents isolés car elles portent sur les personnes vivant dans des ménages composés d'un adulte et d'enfants. Un parent célibataire vivant avec un adulte autre que son partenaire (par exemple son père ou sa mère, ou d'autres cohabitants) suffit donc à classer le ménage parmi les couples.

3. Pour ce qui est des modifications de l'inégalité de revenu au fil du temps, du milieu des années 90 au milieu des années 2000, le coefficient de Gini pour la population ayant l'âge de la retraite a diminué dans plus de la moitié de l'ensemble des pays; dans la plupart des autres pays, il s'est accru d'un pourcentage moindre que celui de la population d'âge actif.
4. Voir, par exemple, Brandolini et D'Alessio (2001). Ces auteurs utilisent les données de la LIS pour calculer l'écart logarithmique moyen du revenu qui aurait été observé dans 12 pays européens si la structure démographique prévalant en Italie valait aussi pour ces pays. Après la prise en compte des différences dans la taille des ménages et l'âge et le sexe des chefs de famille, les auteurs concluent que les différences démographiques entre les ménages italiens et ceux des autres pays européens n'expliquent pas pourquoi l'inégalité est plus forte en Italie qu'ailleurs (les autres pays européens ont une inégalité de revenu plus faible lorsqu'on leur applique le profil démographique de l'Italie).
5. D'autres approches ont été utilisées pour déterminer l'importance relative des divers facteurs expliquant ces variations de l'inégalité. Pour les mesures de l'inégalité qui peuvent être ventilées par sous-groupe de population (comme l'écart logarithmique moyen), la variation totale de l'inégalité peut être exprimée en ajoutant aux différences de revenu « entre » et « à l'intérieur » des groupes une composante résiduelle représentant l'effet de la structure démographique. Si, pour cette catégorie de mesures de l'inégalité, il est possible de calculer de façon analytique les conditions déterminant le signe global des divers effets, il n'en va pas de même pour les autres mesures de l'inégalité, comme le coefficient de Gini (von Weizsäcker, 1996).
6. Des approches similaires fondées sur le coefficient de Gini sont utilisées par Li (2005) pour l'Australie et Reed (2006) pour le Royaume-Uni. La première étude (qui est fondée sur une méthodologie plus élaborée appliquée aux données de la période comprise entre le milieu des années 90 et le début des années 2000) constate que les modifications de la structure par âge représente environ un tiers de l'augmentation totale (peu importante toutefois) de l'inégalité de revenu, alors que la deuxième étude (qui tient compte d'une gamme plus large de caractéristiques des ménages sur la période 1979 à 2003-04) constate que les modifications démographiques expliquent 20 % environ de l'augmentation totale de l'inégalité de revenu.
7. La notion de relation entre le revenu relatif de chaque cohorte et sa taille a été suggérée par Easterlin (1987), qui a fait valoir que, lorsqu'une cohorte nombreuse entre sur le marché du travail, son salaire d'entrée diminue et que cet écart peut persister tout au long de la vie professionnelle des intéressés, avec des effets comme le report du mariage et des naissances.

Références

- Brandolini, A. et G. D'Alessio (2001), « Household Structure and Income Inequality », Luxembourg Income Study Working Paper, n° 254, Luxembourg.
- D'Addio, A. et M. Mira d'Ercole (2005), « Trends and Determinants of Fertility Rates: The Role of Policies », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 27, OCDE, Paris.
- Dang, T.-T., H. Immervoll, D. Mantovani, K. Orsini et H. Sutherland (2006), « An Age Perspective on Economic Well-Being and Social Protection in Nine OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 34, OCDE, Paris.
- Dixon, M. et J. Margo (2006), *Population Politics*, Institute for Public Policy Research, Londres.
- Easterlin, R.A. (1987), « Easterlin Hypothesis », in J. Eatwell, M. Milgate et P. Newman (dir. pub.), *The New Palgrave: A Dictionary of Economics*, The Stockton Press, New York, pp. 1-4.
- Li, Y. (2005), « Impact of Demographic and Economic Change on Measured Income Inequality », Research Paper, Australian Bureau of Statistics, Canberra.
- Reed, H. (2006), « Modelling Demographic Pressure on Poverty and Inequality », in M. Dixon et J. Margo (dir. pub.), *Population Politics*, Institute for Public Policy Research, Londres.
- Ringen, S. (2007), « What Do Families Do? », Chapter 5 in S. Ringen, *What Democracy Is For?*, Princeton University Press.
- von Weizsäcker, R.K. (1996), « Distributive Implications of An Ageing Society », *European Economic Review*, vol. 40.

ANNEXE 2.A1

Structure de la population dans certains pays de l'OCDE

Tableau 2.A1.1. **Structure de la population dans certains pays de l'OCDE**

		A. Par âge						B. Par type de ménage					
		0-17	18-25	26-40	41-50	51-65	>65	Chef du ménage actif				Chef du ménage retraité	
								Adulte célibataire, sans enfant	Adulte célibataire, avec enfant	Deux adultes, sans enfant	Deux adultes, avec enfant	Adulte célibataire	Deux adultes
Australie	1995	26	12	24	14	13	10	5	5	29	50	3	8
	2004	25	10	22	15	17	11	7	6	30	46	3	8
	<i>Différence</i>	-1	-2	-2	1	3	1	1	1	1	-4	0	0
Autriche	1993	21	12	24	13	16	14	6	4	22	52	6	10
	2004	20	10	22	15	18	14	10	3	30	43	5	9
	<i>Différence</i>	-2	-2	-2	3	2	1	4	-1	9	-10	-1	-1
Belgique	1995	22	10	24	13	16	15	6	3	30	45	5	11
	2004	21	9	21	15	18	16	9	4	29	41	5	11
	<i>Différence</i>	0	-1	-3	2	1	1	3	2	-1	-4	0	0
Canada	1985	26	15	26	11	13	10	5	4	27	51	3	9
	2005	22	11	21	17	17	12	8	4	33	43	3	9
	<i>Différence</i>	-4	-4	-4	5	4	2	2	1	6	-9	0	0
République tchèque	1995	23	13	19	16	16	12	4	4	24	55	4	9
	2004	18	11	23	13	21	14	5	4	27	48	4	12
	<i>Différence</i>	-6	-2	4	-3	5	2	1	1	3	-7	0	3
Danemark	1985	23	13	23	13	16	13	9	2	28	47	6	8
	2005	22	9	21	14	20	14	12	2	28	43	6	9
	<i>Différence</i>	-1	-4	-2	1	4	1	3	0	0	-4	1	0
Finlande	1986	24	12	25	12	15	11	9	4	26	50	5	7
	2004	21	10	19	15	19	16	12	4	29	40	6	9
	<i>Différence</i>	-3	-3	-6	2	5	5	3	1	2	-9	2	2
France	1985	26	11	22	11	17	13	5	5	15	62	5	9
	2005	23	10	21	14	17	16	8	8	15	52	6	11
	<i>Différence</i>	-4	-1	-1	3	0	3	3	3	0	-9	1	3
Allemagne	1985	19	13	21	15	18	14	9	3	26	46	7	10
	2004	18	9	20	15	20	17	12	6	25	36	7	13
	<i>Différence</i>	-1	-4	0	1	1	3	3	3	-1	-9	1	3
Grèce	1988	24	12	20	12	19	14	3	2	27	53	2	13
	2004	19	10	20	14	18	19	4	1	29	43	4	19
	<i>Différence</i>	-5	-2	1	2	-2	6	1	-1	2	-10	2	6
Hongrie	1995	24	12	21	13	15	15	3	3	28	52	4	10
	2005	20	11	20	12	21	15	5	2	37	43	5	8
	<i>Différence</i>	-3	0	-1	-1	6	0	2	-1	8	-8	1	-2
Islande	2004	28	11	21	15	15	11	7	6	24	54	4	5
Irlande	1994	33	12	20	12	12	10
	2005	27	14	19	14	16	10	4	6	25	51	4	10
	<i>Différence</i>	-7	2	-1	2	4	0
Italie	1984	23	13	22	14	17	11	2	1	29	54	2	12
	2004	17	9	22	15	18	18	5	1	34	40	5	16
	<i>Différence</i>	-6	-4	1	1	2	7	3	1	5	-15	3	4
Japon	1985	27	9	23	14	17	10	3	1	26	58	1	12
	2003	18	7	17	12	21	24	4	2	28	37	4	26
	<i>Différence</i>	-8	-2	-5	-2	4	14	1	1	2	-21	3	14
Corée	2005	25	9	24	17	15	10	3	3	30	53	2	8
Luxembourg	1986/87	23	13	23	14	16	12	4	2	29	53	4	8
	2004	22	10	24	15	16	13	8	2	29	47	4	11
	<i>Différence</i>	-1	-3	1	2	1	2	4	1	0	-7	0	2

Tableau 2.A1.1. **Structure de la population dans certains pays de l'OCDE (suite)**

		A. Par âge						B. Par type de ménage					
		0-17	18-25	26-40	41-50	51-65	>65	Chef du ménage actif				Chef du ménage retraité	
								Adulte célibataire, sans enfant	Adulte célibataire, avec enfant	Deux adultes, sans enfant	Deux adultes, avec enfant	Adulte célibataire	Deux adultes
Mexique	1984	50	14	18	7	7	4	1	3	6	84	0	7
	2004	38	14	22	11	10	6	1	4	13	71	1	10
	<i>Différence</i>	<i>-12</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>7</i>	<i>-13</i>	<i>0</i>	<i>3</i>
Pays-Bas	1985	24	14	24	12	14	12	6	2	26	51	4	10
	2004	22	10	22	15	18	13	10	4	27	44	4	9
	<i>Différence</i>	<i>-2</i>	<i>-4</i>	<i>-2</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>-7</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Nouvelle-Zélande	1985	31	14	23	11	13	9	4	5	21	59	4	7
	2003	26	11	21	14	15	12	5	6	26	50	4	9
	<i>Différence</i>	<i>-4</i>	<i>-3</i>	<i>-1</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>-9</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Norvège	1986	25	13	23	11	15	14	8	5	24	49	6	9
	2004	24	9	22	14	18	13	13	7	24	42	6	8
	<i>Différence</i>	<i>-1</i>	<i>-3</i>	<i>-1</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>-1</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>-6</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>
Pologne	2000	21	13	21	15	17	12	5	2	29	50	4	11
Portugal	1995	19	13	18	13	19	18	1	1	30	45	3	19
	2004	19	11	23	14	17	16	2	2	33	47	4	12
	<i>Différence</i>	<i>0</i>	<i>-3</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>-7</i>
Rép. slovaque	2004	20	15	20	16	18	11	3	2	32	49	5	8
Espagne	1995	21	14	23	13	16	14	2	1	20	66	2	10
	2004	18	11	25	15	16	16	3	1	37	42	3	14
	<i>Différence</i>	<i>-3</i>	<i>-3</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>17</i>	<i>-24</i>	<i>2</i>	<i>4</i>
Suède	1983	23	10	22	12	15	18	19	7	16	41	9	10
	2004	22	9	20	13	19	17	17	8	17	40	8	11
	<i>Différence</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>-1</i>	<i>-2</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>
Suisse	2000	21	9	23	16	18	14	10	3	31	42	5	9
Turquie	1984	42	14	20	9	11	4	0	1	13	79	0	6
	2004	35	13	23	13	11	5	1	1	18	72	0	8
	<i>Différence</i>	<i>-8</i>	<i>-1</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>-7</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
Royaume-Uni	1985	26	11	22	11	16	13	5	4	23	53	5	10
	2005	22	10	21	14	18	14	7	7	32	39	5	10
	<i>Différence</i>	<i>-4</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>9</i>	<i>-14</i>	<i>1</i>	<i>-1</i>
États-Unis	1984	27	12	25	11	14	11	5	6	25	50	4	10
	2005	25	10	21	15	17	12	6	7	24	49	4	10
	<i>Différence</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>-4</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Moyenne	1985	26	12	22	12	15	12	5	3	24	54	4	10
	2005	23	10	21	14	17	14	7	4	27	46	5	11
	<i>Différence</i>	<i>-4</i>	<i>-2</i>	<i>-1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>-9</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456726714458>

Note : Moyenne de 25 pays de l'OCDE (l'Islande, la Corée, la Pologne, la République slovaque et la Suisse étant exclues) pour la structure de population par âge; moyenne de 24 pays (l'Irlande étant également exclue) pour la structure démographique par type de ménage.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

PARTIE II

Chapitre 3

Comprendre les liens entre inégalité des salaires et inégalité des revenus*

Les disparités salariales entre travailleurs à plein-temps se sont accentuées ces deux dernières décennies. Ces disparités sont beaucoup plus marquées lorsqu'on se place dans la perspective des salaires de l'ensemble des travailleurs, en raison des différences dans le volume de travail effectué sur l'année. S'agissant de la distribution sur l'ensemble de la population d'âge actif – pourvue ou non d'un emploi – la concentration des revenus salariaux des ménages est restée à peu près stable au cours de la dernière décennie, alors que celle des revenus du capital et du travail indépendant s'est sensiblement accrue.

* Ce chapitre a été rédigé par Marco Mira d'Ercole, Division des politiques sociales de l'OCDE, et par Aderonke Osikonimu, actuellement à l'Université de Fribourg (Allemagne).

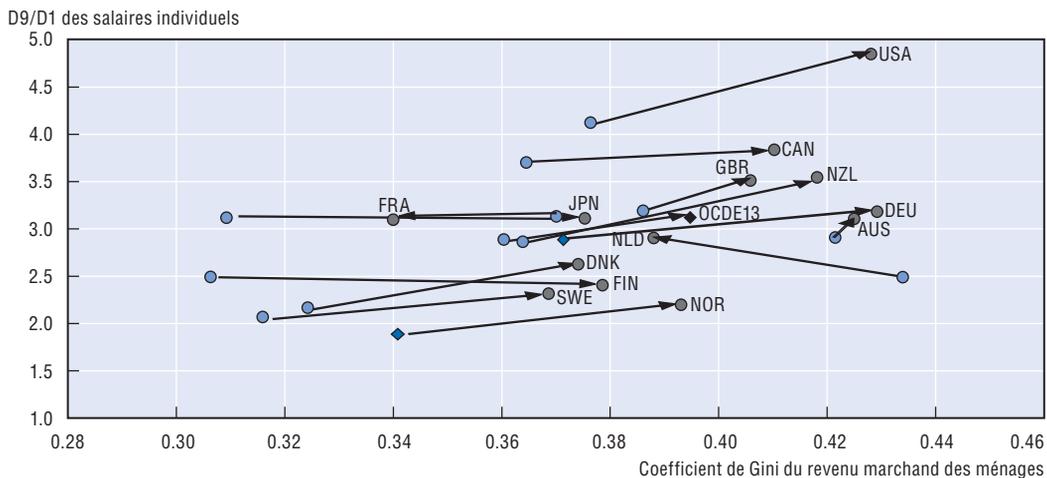
Introduction

Une grande partie des débats autour des déterminants des inégalités de revenu a concerné la distribution des salaires et l'incidence qu'ont sur ceux-ci le progrès technologique, le commerce avec les pays à bas salaires et les changements institutionnels¹. Ces débats sont essentiels pour toute analyse de l'évolution des inégalités de revenu : les salaires, principal élément du revenu des ménages, jouent un rôle central dans l'évolution de ces inégalités. Pourtant, la relation entre l'inégalité des salaires et l'inégalité des revenus est complexe : un grand nombre de facteurs sont à l'œuvre qui peuvent soit compenser l'incidence de l'inégalité des salaires sur la distribution des revenus des ménages, soit la renforcer². En raison de la diversité des facteurs en cause et des différences dans les concepts, les mesures et les sources statistiques utilisées pour les décrire, les variations de la distribution des salaires et celles de la distribution des revenus marchands (somme des salaires, des revenus du travail indépendant et des revenus du capital) peuvent parfois évoluer dans des directions différentes. Si, pour la plupart des pays inclus dans le graphique 3.1, la distribution des salaires et la distribution des revenus marchands ont évolué parallèlement au cours de la dernière décennie, il y a eu des exceptions et, même si les deux distributions évoluent de façon cohérente, elles ne sont pas toujours étroitement associées³.

Le présent chapitre est consacré aux liens entre la distribution des salaires et la distribution des *revenus marchands* afin de mettre en lumière le rôle joué par les marchés du

Graphique 3.1. Évolution de la distribution des salaires et des revenus marchands des ménages

Milieu des années 90 au milieu des années 2000



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456734080128>

Note : Inégalité des revenus marchands entre les personnes d'âge actif et inégalité des salaires entre les travailleurs à plein-temps. Les données concernent le milieu des années 90 et le milieu des années 2000 pour tous les pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur les salaires et questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

travail dans l'évolution de l'inégalité de revenu entre les personnes d'âge actif. La redistribution du revenu réalisée au moyen des impôts et des transferts publics (qui fait l'objet du chapitre 4) n'est pas prise en compte ici et il est fait abstraction des facteurs qualitativement différents qui influent sur la distribution des revenus parmi les personnes âgées. Après une description des principales caractéristiques des statistiques sur les salaires des pays de l'OCDE (encadré 3.1), on examinera les tendances de l'inégalité des salaires pour les travailleurs à plein-temps ainsi que le rôle du développement des emplois atypiques dans l'inégalité des salaires au niveau de l'ensemble des travailleurs. On commentera ensuite les facteurs qui entrent en jeu lorsqu'on passe des salaires individuels aux revenus salariaux des ménages, et des revenus salariaux des ménages aux revenus marchands.

Encadré 3.1. Principales caractéristiques des statistiques de l'OCDE sur la distribution des salaires

Les statistiques comparatives sur les salaires rassemblées par l'OCDE dans sa base de données (voir le tableau 3.A1.1 sur le site <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>) sont tirées de différentes sources : enquêtes auprès des particuliers et des entreprises, registres administratifs et fichiers fiscaux. Les données concernent les individus d'âge actif exerçant un emploi à plein-temps. Si les emplois à plein-temps représentent la part la plus importante de l'emploi total dans tous les pays de l'OCDE, la définition de l'emploi à plein-temps utilisée par ces sources peut différer de celle utilisée dans les enquêtes sur la population active. Les données sur les salaires sont généralement notifiées avant impôts et concernent l'ensemble de l'économie, bien qu'il y ait des exceptions (dans certains pays, elles peuvent exclure certains secteurs d'emploi comme les administrations publiques ou l'agriculture). Elles se réfèrent aussi à différents concepts du salaire (salaires horaires et hebdomadaires dans la plupart des cas ; salaires annuels et mensuels pour certains pays) et ne couvrent pas toutes les mêmes éléments de la rémunération globale des salariés. En raison de ces différences, ces données sont plus adaptées à l'évaluation des variations de la distribution des gains au fil du temps qu'à la comparaison des niveaux de l'inégalité des salaires entre les pays (Atkinson, 2007)*.

Au-delà de ces aspects méthodologiques, la relation entre les salaires et la distribution du revenu subit l'influence de différences conceptuelles plus profondes. La plus importante d'entre elles concerne l'unité d'analyse utilisée dans chaque cas (Saunders, 2005). Les mesures de l'inégalité des salaires portent sur la distribution des salaires des travailleurs. En revanche, les mesures de l'inégalité du revenu – même lorsqu'on utilise l'individu comme unité d'analyse – se rapportent au ménage en tant qu'unité de base, au sein de laquelle le revenu est regroupé et partagé entre les membres. Cela implique que l'on prenne en compte tous les individus, quels que soient leur âge et leur situation au regard de l'emploi et qu'on attribue à chacun d'entre eux le revenu (équivalent) du ménage où il vit. Cette différence a des conséquences importantes pour la compréhension de la relation entre la distribution des salaires et la distribution des revenus, car cette dernière sera influencée par la façon dont les travailleurs regroupent leurs gains au sein du ménage ainsi que par la répartition des possibilités d'emploi entre les ménages à caractéristiques différentes.

* Si des problèmes de comparabilité influent aussi sur les informations concernant la distribution des revenus des ménages, ils sont moins graves que dans le cas des salaires. Pour une description de ces problèmes, voir l'annexe 1.A1 du chapitre 1.

Principales caractéristiques de la distribution des salaires des travailleurs à plein-temps

Les modifications des conditions du marché du travail intervenues ces dernières décennies ont sensiblement influé sur la distribution des salaires dans tous les pays de l'OCDE. Les nombreux ouvrages qui ont essayé d'expliquer ces phénomènes ont généralement été axés sur les travailleurs à plein-temps de sexe masculin, qui représentent la part la plus importante de l'emploi total (Gottschalk et Danziger, 2005). Le graphique 3.2 met en lumière un élargissement prononcé de la distribution des salaires – mesurée par les rapports interdéciles – des travailleurs à plein-temps de sexe masculin dans la plupart des pays de l'OCDE. En moyenne, pour les 11 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose d'informations depuis 1985, la dispersion des salaires s'est accrue d'environ 10 % depuis 1990, la majeure partie de cette augmentation intervenant depuis 1995. Si ce creusement a touché les deux moitiés de la distribution, il est plus important au sommet (avec une augmentation de D9/D5 de 7 % depuis 1990) qu'à l'extrémité inférieure (avec une augmentation de D5/D1 de 4 % depuis 1990).

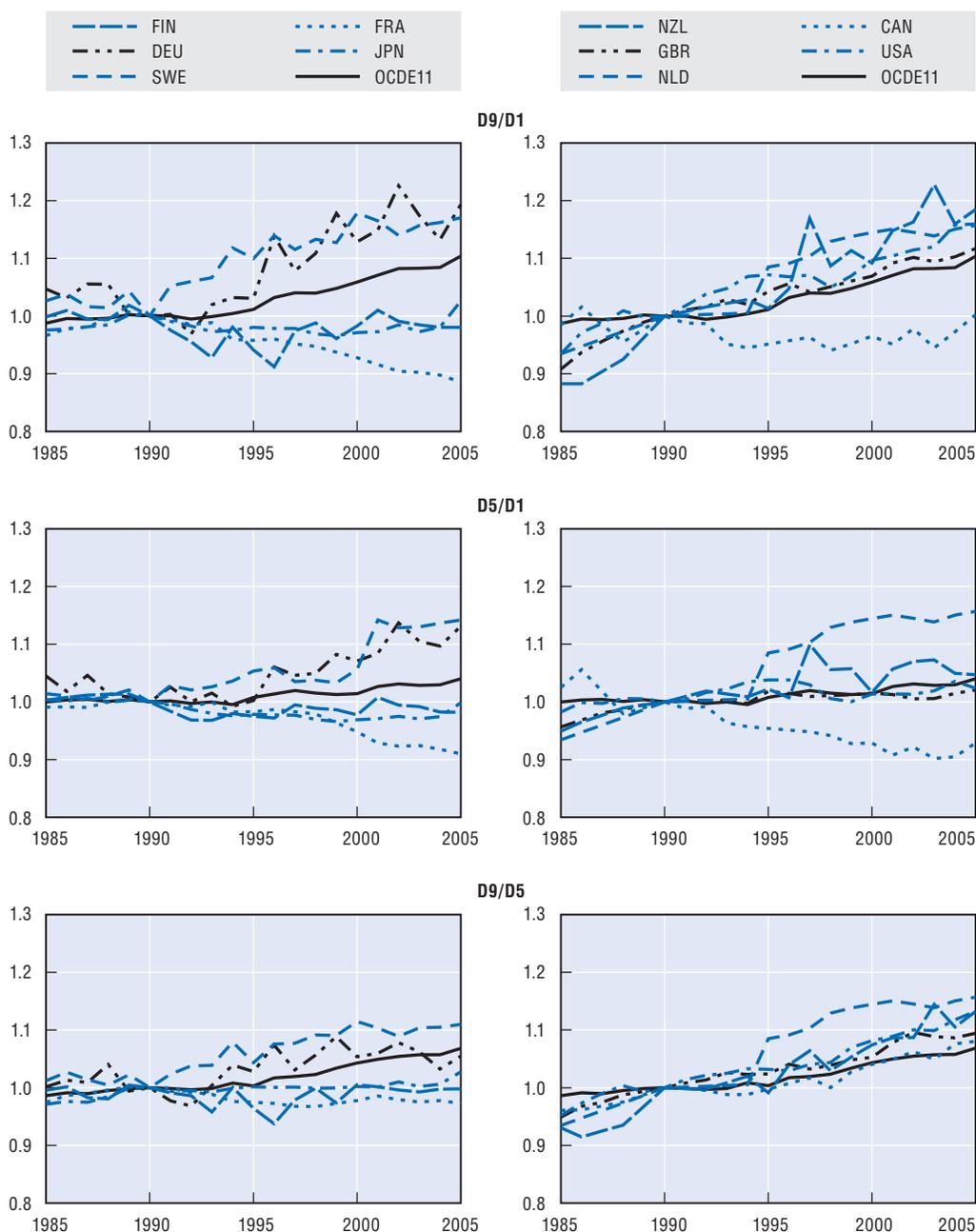
Cet élargissement moyen de la dispersion des salaires masque toutefois de nettes différences entre les pays. En Allemagne, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Suède et aux États-Unis, l'accentuation des écarts entre les salaires des travailleurs de sexe masculin à plein-temps a été sensible et soutenue alors qu'au Canada, en France, en Finlande et au Japon, les écarts sont restés assez stables, voire se sont réduits⁴. Ces importantes différences entre les pays dans la façon dont la distribution globale des salaires s'est modifiée avec le temps s'expliquent essentiellement par une plus grande variation des tendances dans la moitié inférieure de la distribution que dans la moitié supérieure : le rapport D5/D1 a diminué au Canada, en Finlande, en France et au Japon, alors qu'il s'est accru modérément au Royaume-Uni et aux États-Unis et plus fortement (de plus de 15 %) en Allemagne. En revanche, le creusement dans la moitié supérieure de la distribution a été commun à tous les pays à l'exception de la France et de la Finlande et a dépassé 13 % en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. Même ces chiffres sous-estiment vraisemblablement l'élargissement de la distribution des salaires à l'extrémité supérieure, car les statistiques de l'OCDE sur les salaires ne tiennent pas compte de la part croissante de la rémunération des travailleurs les mieux rémunérés⁵.

Les tendances de l'inégalité des salaires des travailleurs à plein-temps de sexe féminin sont généralement plus instables que celles observées pour les travailleurs de sexe masculin. Parmi les 11 pays de l'OCDE pour lesquels des données sur les salaires sont disponibles depuis 1985, le rapport D9/D1 a augmenté de 11 % depuis 1990, contre 10 % pour les hommes, la majeure partie de l'augmentation se situant dans la moitié supérieure de la distribution (une augmentation du rapport D9/D5 de 8 % depuis 1990 contre une augmentation de 3 % pour le rapport D5/D1)⁶. Au niveau des différents pays, les écarts entre les salaires des travailleurs à plein-temps de sexe féminin se sont élargis en Suède aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais sont restés à peu près stables ou se sont réduits en France et en Finlande.

Des facteurs supplémentaires entrent en jeu lorsqu'on examine les modifications de la distribution des salaires *de l'ensemble des travailleurs à plein-temps*, tous sexes confondus. En général, ces variations sont sensiblement moindres que celles enregistrées séparément pour les hommes et les femmes. Parmi les 11 pays de l'OCDE pour lesquels des données sur les salaires par sexe sont disponibles depuis 1985, l'augmentation du rapport D9/D1

Graphique 3.2. Tendances dans la distribution des salaires des hommes travaillant à plein-temps

Indice 1990 = 1.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456734413885>

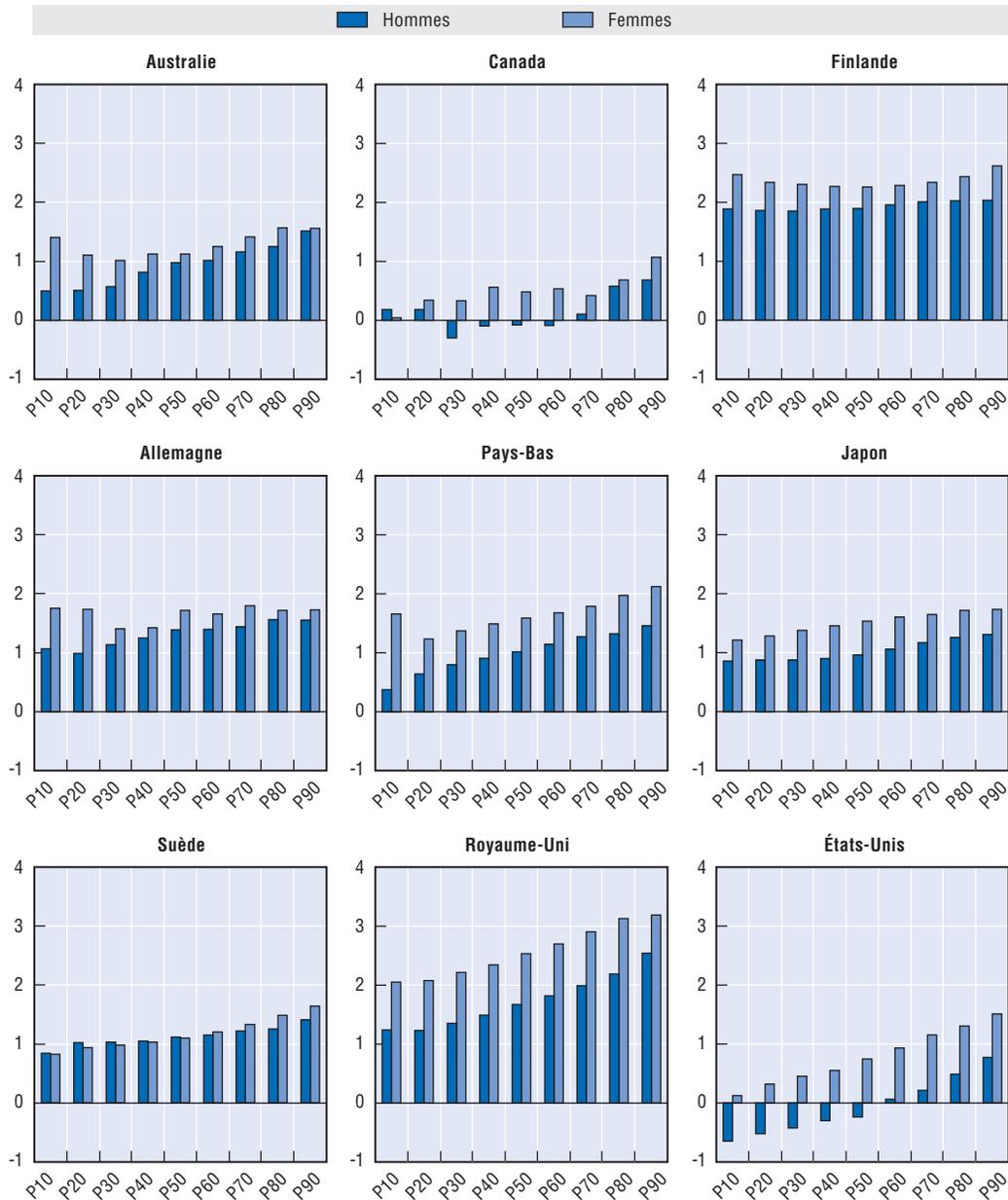
Note : Trois mesures de la dispersion des salaires sont indiquées : la partie supérieure concerne l'ensemble de la distribution (c'est-à-dire le rapport entre la limite supérieure du 9^e décile et celle du 1^{er} décile); la partie intermédiaire concerne la moitié inférieure de la distribution (le rapport des salaires médians à la limite supérieure du 1^{er} décile); et la partie inférieure concerne la moitié supérieure de la distribution (rapport entre la limite supérieure du 9^e décile et les salaires médians). Les salaires et les rémunérations des employés à plein-temps sont indiqués avant déduction des impôts et des cotisations sociales dans tous les pays à l'exception de la France, où ils excluent les cotisations sociales acquittées par les salariés. Les données pour certains pays ont été interpolées afin de pallier les observations manquantes. OCDE11 comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la Finlande, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, ainsi que la Corée (pas indiquée).

Source : Base de données de l'OCDE sur les salaires.

enregistré depuis 1990 est de 7 %, c'est-à-dire environ les deux tiers de celle observée séparément pour les femmes et les hommes⁷. Cela est dû essentiellement à la contraction des écarts de salaire entre les sexes (la différence entre les salaires médians des hommes et des femmes travaillant à plein-temps), qui a réduit la « distance » entre les deux distributions et largement compensé la progression de la part des femmes parmi les

Graphique 3.3. Croissance des salaires réels des hommes et des femmes travaillant à plein-temps, par décile, 1980 à 2005

Taux de croissance annuel moyen en pourcentage



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/456754188250>

Note : Taux de croissance annuels sur la période 1980 à 2005 pour l'Australie, le Japon et les États-Unis; 1980 à 2004 pour l'Allemagne, la Finlande et la Suède; 1980 à 2003 pour le Royaume-Uni; 1985 à 2003 pour les Pays-Bas et 1997 à 2005 pour le Canada. Les données sur les salaires nominaux sont corrigées à l'aide du déflateur de l'IPC.

Source : Base de données sur les salaires de l'OCDE.

travailleurs à plein-temps, laquelle – si les écarts de salaire entre les sexes étaient restés constants – aurait « gonflé » l'extrémité inférieure de la distribution totale⁸. Comme dans le cas des hommes et des femmes considérés séparément, l'élargissement de la distribution des gains pour les travailleurs à plein-temps est dû à un creusement des écarts dans la moitié supérieure.

La plus forte dispersion des salaires est imputable à des différences dans le rythme de croissance des salaires des travailleurs à divers niveaux de la distribution. Cependant, il importe aussi de savoir si ces différences tiennent à des *gains* salariaux en termes réels pour les travailleurs les mieux rémunérés supérieurs à ceux de leurs homologues moins rémunérés ou, inversement, à des *pertes* salariales en termes réels pour les travailleurs à l'extrémité inférieure de la distribution. Le graphique 3.3 fait apparaître d'importantes divergences dans la progression des salaires réels des travailleurs à plein-temps dans les différents déciles, aussi bien entre les femmes et les hommes qu'entre les pays. Dans tous les pays, les femmes situées à l'extrémité inférieure de la distribution ont vu leurs salaires s'accroître plus fortement que les hommes, bien que les différences par sexe soient moins importantes à l'extrémité supérieure. Aux États-Unis, sur la période 1980-2005, les hommes travaillant à plein-temps dans la moitié inférieure de la distribution ont enregistré des pertes salariales en termes réels, ce qui est aussi le cas depuis 1997 au Canada pour les travailleurs situés au milieu de la distribution.

Distribution des salaires au niveau de l'ensemble des travailleurs : l'importance de l'emploi atypique

Les modifications de la distribution des salaires au niveau de *l'ensemble des travailleurs* reflètent l'influence d'une série de facteurs additionnels en plus de ceux qui ont trait à la distribution entre les travailleurs à plein-temps. On citera notamment les différences dans la durée du travail et les taux de salaire des autres groupes de travailleurs, tels que ceux travaillant à temps partiel et exerçant un emploi atypique, qui ne sont pas inclus dans les données de l'OCDE sur les salaires des travailleurs à temps plein utilisées plus haut.

L'importance des emplois atypiques s'est accrue ces dernières années, bien que dans une proportion différente suivant les pays. Par exemple, l'incidence du travail à temps partiel dans l'emploi total reste à peu près stable (à 16 % en 2006) depuis le milieu des années 90 pour l'ensemble de la zone de l'OCDE, mais s'est accrue fortement en Allemagne, en Corée et en Espagne (OCDE, 2007a). De même, l'incidence des travailleurs temporaires (saliés des entreprises de travail temporaire, travailleurs à la demande, travailleurs saisonniers, travailleurs sur contrat à durée déterminée d'une année ou moins) n'a augmenté que marginalement en moyenne (d'un peu plus de 10 % en 1985 à 12 % environ en 2000), mais beaucoup plus en Espagne, en Italie et en Irlande (OCDE, 2002)⁹. Outre ces deux catégories de travailleurs, certains travailleurs exerçant des emplois atypiques sont vraisemblablement classés parmi les travailleurs indépendants et sont par conséquent exclus des statistiques sur les salaires.

Étant donné que les travailleurs à temps partiel ont une durée hebdomadaire du travail plus courte et que nombre de salariés temporaires travaillent moins de semaines dans l'année, l'inclusion des travailleurs atypiques élargit sensiblement la distribution des salaires annuels de l'ensemble des travailleurs. Ainsi, les travailleurs à l'extrémité inférieure de cette distribution sont généralement ceux qui travaillent un plus faible nombre d'heures par année, soit parce qu'ils travaillent à temps partiel, soit parce qu'ils travaillent à plein-temps mais seulement une partie de l'année (voir aussi Burniaux,

1997)¹⁰. Dans une optique d'évaluation des inégalités, cela ne pose pas de problème lorsque le travail à temps partiel ou intermittent relève d'un « choix délibéré » de l'individu; les emplois atypiques donnent souvent à ceux qui les choisissent la possibilité de travailler d'une façon plus flexible qui correspond mieux à leur style de vie. Cependant, les études réalisées à ce jour amènent aussi à penser qu'un grand nombre de travailleurs à temps partiel préféreraient travailler plus d'heures si des emplois adaptés étaient disponibles et montrent que la part de ces travailleurs à temps partiel involontaires (16 % de l'emploi à temps partiel en 2005 pour l'ensemble de la zone de l'OCDE) est aujourd'hui trois fois plus importante qu'en 1985 (OCDE, 2007a)¹¹.

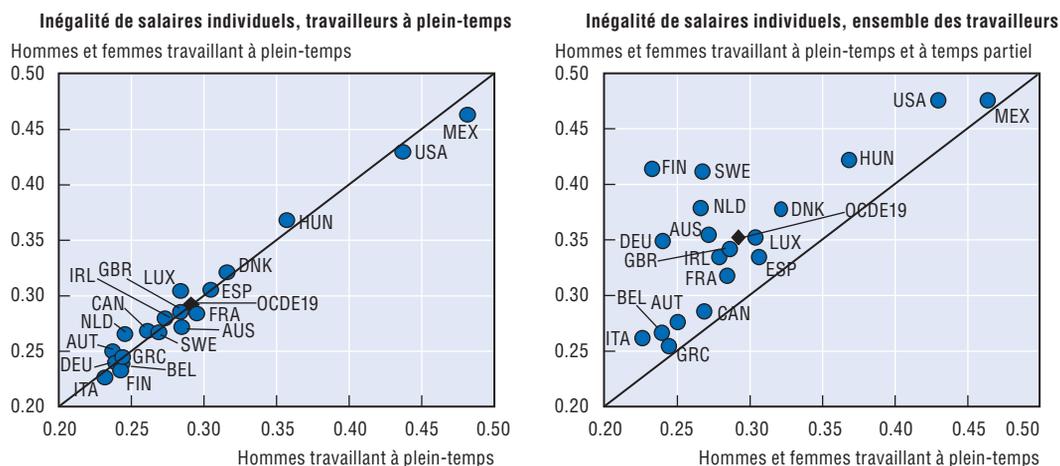
Outre les différences dans la durée du travail, les travailleurs occupant des emplois atypiques sont généralement moins rémunérés à l'heure. Au milieu des années 90, la rémunération horaire des travailleurs à temps partiel était inférieure d'environ 25 % à celle des travailleurs à plein-temps (OCDE, 1999) et l'écart entre travailleurs temporaires et travailleurs permanents était semblable dans un échantillon de pays européens à la fin des années 90 (OCDE, 2002). Si une partie de ces différences de salaire peuvent être rattachées aux caractéristiques des individus (par exemple, âge, ancienneté et qualifications) et des entreprises où ils travaillent (par exemple, taille et secteur industriel), la prise en compte de ces différences n'élimine pas le désavantage salarial associé à l'exercice d'un emploi temporaire ou à temps partiel (OCDE, 1999 et 2002)¹². Par ailleurs, dans certains pays, comme la Corée et le Japon, les statistiques sur les salaires des travailleurs à plein-temps excluent tous les travailleurs exerçant des emplois irréguliers, même lorsque leurs heures de travail sont comparables à celles des travailleurs réguliers. Dans ces deux pays, les travailleurs exerçant des emplois irréguliers sont rémunérés entre 40 et 60 % de moins à l'heure que les travailleurs réguliers, un écart trop important pour être expliqué par des différences de productivité (OCDE, 2006 et 2007b). Outre les différences des taux de rémunération, une partie importante de ces travailleurs n'a pas droit non plus aux prestations et garanties complémentaires, d'où des écarts encore plus marqués en termes de rémunération effective.

Afin d'illustrer le rôle des emplois atypiques dans la distribution des salaires individuels, on peut examiner comment un indicateur de l'inégalité des salaires se modifie lorsque la couverture des données est élargie pour prendre en compte l'ensemble des salariés et pas simplement les travailleurs à plein-temps. Le graphique 3.4 présente des estimations du coefficient de Gini pour les salaires individuels fondées sur des microdonnées concernant 19 pays de l'OCDE vers 2000 et tirées de la *Luxembourg Income Study*. La partie gauche du graphique montre comment l'inégalité des salaires individuels se modifie, pour chaque pays, lorsqu'on passe des hommes travaillant à plein-temps (sur l'axe horizontal) aux travailleurs à plein-temps dans leur ensemble, quel que soit leur sexe, sur l'axe vertical; la partie droite montre comment l'inégalité des salaires individuels se modifie lorsqu'on passe de l'ensemble des travailleurs à plein-temps (sur l'axe horizontal) à l'ensemble des salariés, à plein-temps ou à temps partiel (sur l'axe vertical). Deux grandes tendances se dégagent du graphique 3.4.

- Premièrement, il existe d'importantes différences entre les pays pour ce qui est de la largeur de la distribution des salaires des travailleurs à plein-temps de sexe masculin, avec des coefficients de Gini allant de 0.45 environ au Mexique et aux États-Unis jusqu'à des valeurs inférieures à 0.25 en Italie, Autriche, Allemagne, Finlande, Belgique et Grèce. En revanche, l'inclusion des travailleurs à plein-temps de sexe féminin n'a qu'un effet marginal sur la distribution des salaires individuels au niveau de l'ensemble des

Graphique 3.4. Dispersion des salaires des travailleurs à plein-temps et de l'ensemble des travailleurs

Coefficients de Gini aux alentours de 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/456884287672>

Note : Les coefficients de Gini concernent les individus appartenant à des ménages dont le chef a entre 18 et 65 ans. Les données concernent l'année 2000, sauf pour l'Australie (2001), la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (1999).

Source : Luxembourg Income Study.

travailleurs à plein-temps, avec un léger élargissement dans la plupart des pays et un léger rétrécissement au Mexique, en Australie, en Finlande et aux États-Unis¹³.

- Deuxièmement, la distribution des salaires individuels s'élargit sensiblement lorsqu'on inclut les travailleurs à temps partiel. En moyenne, le coefficient de Gini pour les salaires annuels de l'ensemble des salariés dépasse celui des travailleurs à plein-temps de 0.06 point (soit une augmentation de 20 %), avec des augmentations plus importantes en Finlande, en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas et négligeables en Grèce et au Mexique. En outre, sur l'ensemble des pays, l'élargissement de la distribution des salaires lorsqu'on tient compte des travailleurs à temps partiel est plus sensible dans les pays où la distribution des salaires pour les travailleurs à plein-temps est plus étroite, ce qui donne à penser que cette distribution plus étroite a sans doute encouragé la diffusion du travail à temps partiel dans plusieurs pays.

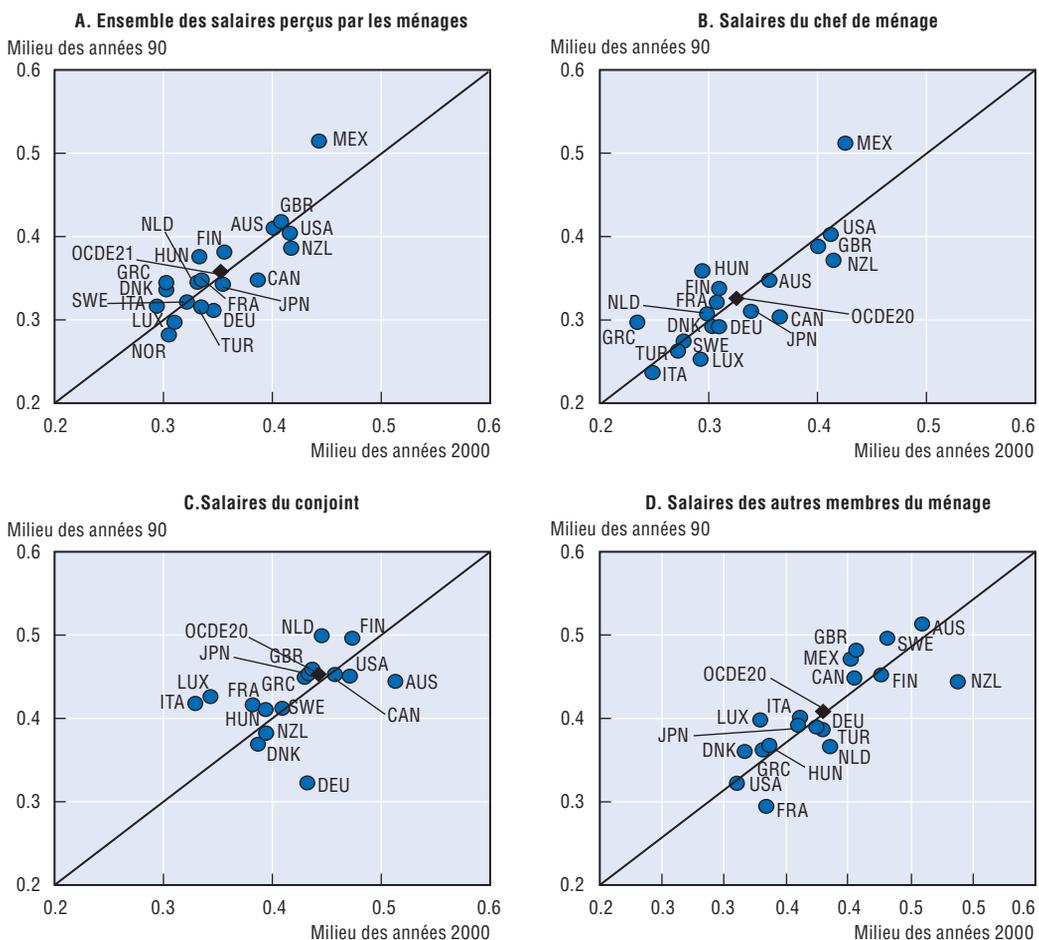
Des salaires individuels aux revenus salariaux des ménages : quels sont les facteurs qui entrent en jeu ?

Pour passer des salaires individuels aux revenus salariaux des ménages, il faut élargir l'analyse à l'ensemble des individus, déterminer comment ils regroupent et partagent leurs gains avec les autres membres du ménage et voir comment les emplois sont répartis entre ménages. Si tous ces facteurs importent, l'évaluation de leur rôle dépend de la mesure dans laquelle les ménages ne percevant pas de revenus salariaux sont inclus dans l'analyse ainsi que de la façon dont les personnes sont classées (c'est-à-dire soit sur la base des gains bruts des ménages, soit sur la base de leur revenu disponible « final »).

Une mesure synthétique de l'inégalité des revenus salariaux des ménages est le coefficient de concentration de ces revenus sur l'ensemble des personnes – qu'elles travaillent ou ne travaillent pas (tel que calculé sur la base des données groupées du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus)¹⁴. Pour la plupart des pays de l'OCDE, cette mesure de l'inégalité des revenus salariaux des ménages (partie A du

graphique 3.5) est restée assez stable sur la décennie qui s'est terminée au milieu de 2000, avec un accroissement significatif au Canada, en Allemagne, en Nouvelle-Zélande et en Norvège et un recul au Mexique et, à un degré moindre, en Grèce, en Hongrie, au Danemark, en Finlande et en Italie. Les nettes différences entre les pays de cette mesure de l'inégalité des revenus salariaux des ménages qui ressortent du graphique 3.5 tiennent pour partie à des divergences dans la mesure des revenus (par exemple, évaluation avant ou après impôts). Les différences entre les pays restent importantes, toutefois, même lorsqu'on limite l'analyse aux pays où les données sur les revenus sont établies avant impôts, avec des valeurs allant de 0.40 ou plus – aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Australie – à 0.30 environ – au Danemark, en Suède, en Norvège, en Grèce, en Italie et au Luxembourg.

Graphique 3.5. **Concentration des revenus salariaux des ménages, par type de salarié**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/45701115114>

Note : Le coefficient de concentration est calculé de la même manière que le coefficient de Gini, la seule différence étant que les individus ne sont pas classés en fonction de la valeur des salaires qu'ils perçoivent, mais en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation. Les coefficients de concentration sont calculés sur la base de données groupées concernant les revenus moyens des ménages dans chaque décile de revenu. Les données concernent les salaires bruts (avant impôts) dans tous les pays, à l'exception de la Grèce, de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne et de la Turquie, où ils sont mesurés après impôts.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Des différences entre les pays du point de vue de la distribution des revenus salariaux des ménages apparaissent également lorsqu'on examine séparément les salaires des chefs de famille, des conjoints et des autres membres des ménages (parties B, C et D du graphique 3.5). Au milieu de 2000, les salaires des conjoints étaient sensiblement plus concentrés que ceux des chefs de famille (avec un coefficient de concentration qui était, en moyenne, d'un tiers plus élevé) et il en allait de même, dans une moindre mesure, pour les salaires des autres membres du ménage (avec une inégalité plus élevée d'un cinquième environ). Si la plus grande inégalité des salaires des conjoints reflète une série de facteurs décrits dans encadré 3.2, les différences entre les pays dans l'ampleur de cette inégalité s'expliquent en partie par la prévalence des ménages biactifs dans chaque pays. Cela est mis en lumière par l'écart beaucoup plus marqué existant entre le coefficient de Gini des salaires des conjoints et celui des salaires des chefs de famille dans les pays (comme la Turquie et la Grèce) où la part des personnes vivant dans des ménages biactifs est moins importante. Les différences entre les pays sont aussi significatives lorsqu'on examine les variations de l'inégalité de revenus salariaux pour les divers types de salaires : en Allemagne, par exemple, les salaires des conjoints sont désormais beaucoup plus concentrés que ceux des chefs de famille, alors qu'au Royaume-Uni, la moindre inégalité des salaires des conjoints et des autres membres des ménages s'est accompagnée d'une légère augmentation de celle observée pour les chefs de famille. Ainsi, il n'existe qu'une faible corrélation entre les modifications de l'inégalité des revenus salariaux des chefs de famille, d'un côté, et celles de l'inégalité des revenus salariaux des conjoints et des autres membres des ménages, de l'autre.

Comment s'explique la large stabilité de la distribution des revenus salariaux des ménages dans un contexte de plus grande inégalité des salaires individuels des travailleurs ? Un facteur est la modification de l'emploi et de sa distribution entre les ménages. Au cours des deux années qui se sont écoulées jusqu'en 2005, les taux de non-

Encadré 3.2. **Comment s'explique la plus grande inégalité des revenus salariaux des conjoints par rapport aux chefs de famille ?**

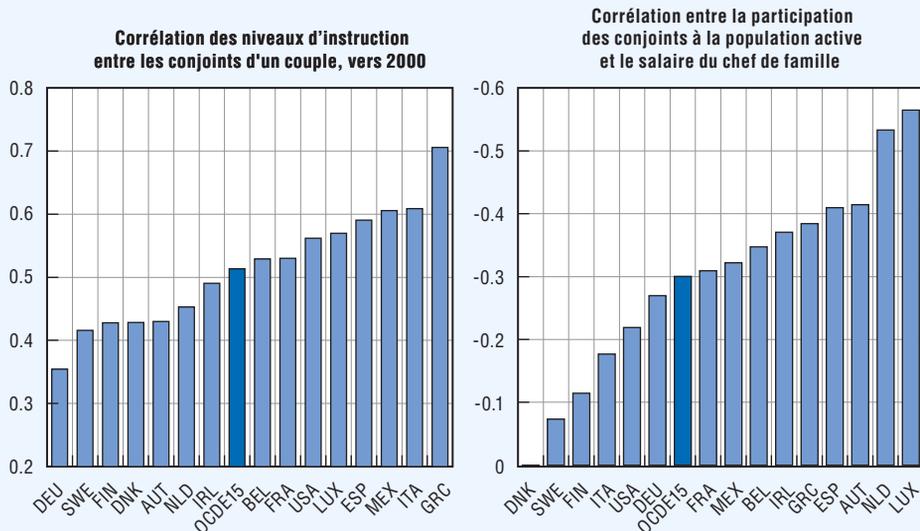
Deux facteurs qui se compensent en partie contribuent à déterminer la distribution des revenus salariaux des conjoints par rapport à celle des salaires des chefs de famille :

- Le premier reflète les caractéristiques du marché du mariage, en particulier la tendance pour les conjoints ayant un plus haut niveau d'instruction (et un plus fort potentiel de gains) à « s'apparier » à des chefs de famille ayant des caractéristiques similaires (on parle aussi d'« homogamie »). Plusieurs analyses ont mis en évidence l'importance de l'homogamie aux États-Unis (par exemple, Juhn et Murphy, 1997), où la tendance croissante des individus les plus instruits à se marier entre eux va de pair avec la difficulté de plus en plus grande des femmes moins instruites (en particulier des minorités ethniques) à trouver un partenaire approprié (Mare, 2000). Les conséquences de l'homogamie ne sont pas limitées à la distribution du revenu et ce phénomène n'est pas particulier aux États-Unis : la partie gauche du graphique ci-dessous montre une corrélation positive (de 50 % en moyenne) entre le niveau d'instruction des partenaires au sein des couples (avec un chef de famille âgé de 18 à 65 ans), avec des valeurs plus élevées aux États-Unis, au Mexique et dans les pays d'Europe du Sud (où l'inégalité des revenus est supérieure à la moyenne) et inférieures dans les pays nordiques et l'Europe continentale (où l'inégalité des revenus est inférieure à la moyenne).

Encadré 3.2. Comment s'explique la plus grande inégalité des revenus salariaux des conjoints par rapport aux chefs de famille ? (suite)

- Le deuxième facteur est la probabilité de participation au marché du travail pour les conjoints qui sont mariés à des chefs de famille mieux rémunérés (pour un niveau donné d'instruction). Pour les couples où le chef de famille est salarié, la partie droite du graphique ci-dessous montre que, dans tous les pays à l'exception du Danemark, les conjoints ont plus de chances de participer au marché du travail lorsque les salaires du chef de famille sont faibles que lorsqu'ils sont élevés. Ce résultat se vérifie lorsqu'on prend en compte le niveau d'instruction des conjoints car, toutes choses égales par ailleurs, le taux d'activité augmente avec le niveau d'instruction. On peut penser, dans ces conditions, qu'un grand nombre de ménages ayant un « potentiel de gains » plus faible compense ce handicap par la participation des deux partenaires au marché du travail rémunéré.

Si ces facteurs jouent dans des directions opposées, les données présentées ci-dessus amènent à penser que, du fait de l'homogamie et de l'amélioration du niveau d'instruction des conjoints, les salaires de ceux-ci contribuent à un élargissement de la distribution du revenu des ménages.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457116845865>

Note : Calculs fondés sur des individus appartenant à des ménages où le chef de famille est âgé de 18 à 65 ans. Les données concernent l'année 2000, sauf pour la Hongrie et les Pays-Bas (1999). Les valeurs indiquées dans la partie droite sont des coefficients de corrélation partiels, c'est-à-dire calculés après avoir pris en compte le niveau d'instruction des deux conjoints

Source : Luxembourg Income Study.

emploi ont diminué en moyenne et dans la plupart des pays de l'OCDE, en particulier en Espagne, en Irlande et en Finlande, alors qu'ils se sont accrus dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et en Turquie (tableau 3.1). La baisse de la part des personnes n'exerçant pas un emploi rémunéré, toutefois, a bénéficié essentiellement aux personnes ayant un niveau d'instruction intermédiaire, alors que celles ayant un faible niveau d'instruction ont enregistré une diminution de leur niveau d'emploi¹⁵. En outre, le recul moyen enregistré des taux de non-emploi ne s'est pas accompagné d'une diminution de même ampleur de la proportion des personnes vivant dans des ménages sans emploi; les pays où les taux de

Tableau 3.1. **Taux de non-emploi et part des personnes vivant dans des ménages sans emploi**

	Taux de non-emploi								Part de la population vivant dans des ménages sans emploi	
	Total		Niveau d'instruction faible		Niveau d'instruction intermédiaire		Niveau d'instruction élevé		Niveau aux alentours de 2005	Variation depuis 1995
	Niveau, 2005	Variation depuis 1995	Niveau, 2005	Variation depuis 1997	Niveau, 2005	Variation depuis 1997	Niveau, 2005	Variation depuis 1997		
Australie	28.4	-5.6	40.6	-3.2	21.6	-4.3	15.9	-0.9	14.2	-1.8
Autriche	31.4	-0.4	52.8	1.8	26.6	1.0	15.8	0.9	11.0	-1.8
Belgique ¹	39.0	-5.2	59.6	-0.1	34.5	-2.3	17.2	-0.2	18.6	-2.2
Canada	27.5	-5.4	49.8	-3.5	25.9	-2.6	18.5	-1.0	6.2	-0.5
Rép. tchèque ¹	35.2	4.5	78.2	10.9	28.2	4.9	15.4	4.2	10.1	4.0
Danemark	24.5	-3.1	41.4	..	21.4	..	13.8	..	9.2	-0.5
Finlande	32.0	-8.0	54.2	0.1	28.0	-6.1	15.8	-2.6	7.3	0.3
France ¹	37.7	-3.9	52.6	-3.0	31.9	-0.7	23.4	0.1	11.6	-3.1
Allemagne	34.5	-1.0	57.7	-2.2	30.7	-1.3	17.3	-1.1	19.4	4.2
Grèce	39.7	-6.2	49.5	-0.8	39.2	-6.9	18.9	-2.3	6.5	-3.1
Hongrie	43.1	-3.4	72.0	1.0	35.1	0.8	17.5	-1.1	19.1	11.2
Islande	2.1	2.1
Irlande ¹	32.9	-15.3	50.5	-7.0	26.9	-10.9	14.5	-6.8	11.7	..
Italie	42.5	-5.9	54.1	..	33.4	..	21.5	..	9.6	-2.3
Japon	30.7	0.0	33.8	1.5	26.1	0.0	5.1	1.1
Corée	36.3	-0.9	49.9	4.8	36.2	1.7	23.6	3.2	5.5	..
Luxembourg	36.4	-3.4	49.5	..	37.0	..	17.5	..	7.1	-2.2
Mexique	40.4	-0.9	42.6	1.5	36.2	-0.4	29.2	2.4	3.8	0.4
Pays-Bas	28.9	-7.2	41.6	..	22.6	..	14.6	..	9.1	-1.7
Nlle-Zélande	25.4	-6.6	40.0	-5.1	23.0	-1.2	16.2	-3.4	9.3	-3.5
Norvège	24.8	-3.0	42.8	3.8	19.8	-2.0	12.9	-0.1	13.1	1.8
Pologne	47.0	5.3	76.9	12.4	43.1	10.0	18.7	5.2	14.0	..
Portugal ¹	32.5	-3.4	34.3	..	36.9	..	14.4	..	5.9	-1.0
Rép. slovaque	42.3	2.1	86.7	12.0	33.6	5.0	16.7	5.5	10.6	..
Espagne ¹	35.7	-16.9	44.4	-10.0	34.2	-23.2	19.9	-12.2	5.8	-3.6
Suède	26.1	-2.4	47.5	4.3	21.5	-3.6	14.0	-3.4	6.2	-0.8
Suisse	22.8	-1.6	57.8	20.3	22.8	2.3	10.3	-0.8	5.9	..
Turquie	54.1	6.5	55.4	7.9	50.1	-0.1	27.6	5.2	10.4	5.6
Royaume-Uni	27.4	-4.0	52.1	3.8	24.7	-1.0	12.8	-0.5	16.3	-1.1
États-Unis	28.5	0.5	58.1	2.0	29.2	3.2	17.8	3.1	6.3	0.1
OCDE	34.1	-3.3	53.3	2.3	30.6	-1.5	17.9	-0.3	9.7	0.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457126452526>

Note : Taux de non-emploi par rapport à la population d'âge actif; part de la population totale vivant dans des ménages sans emploi avec un chef de famille d'âge actif.

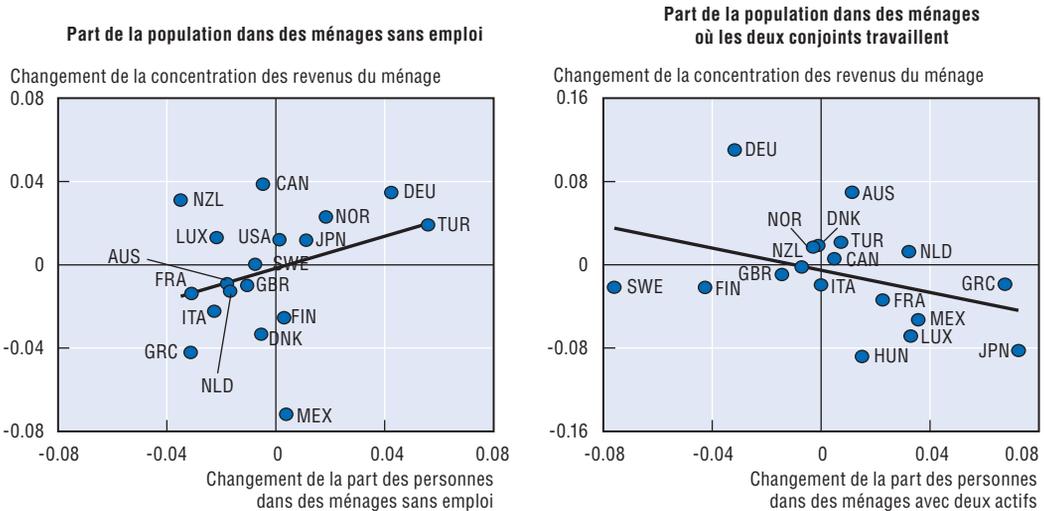
1. Les variations de la part de la population vivant dans des ménages sans emploi concernent la période 1995 à 2000 dans le cas de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal et de la République tchèque. Dans le cas de la France, les données sur les variations de la part de la population vivant dans des ménages sans emploi sont fondées sur une source (*Enquête Revenus fiscaux*) qui diffère de celle utilisée pour déterminer les niveaux de la même variable (ERCV).

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation et questionnaire sur la distribution des revenus.

non-emploi ont le plus diminué tendent à enregistrer des réductions plus importantes de la proportion des membres de ménages sans emploi, mais l'association entre les deux variables n'est pas forte et il y a plusieurs exceptions¹⁶. Au cours des dix années qui se sont écoulées jusqu'en 2005, les pays qui ont connu une forte diminution de la proportion des membres de ménages sans emploi ont aussi enregistré une baisse de la concentration des revenus salariaux des ménages (graphique 3.6, partie gauche). De même, les pays où la part des personnes vivant dans des ménages à deux apporteurs de revenu s'est le plus accrue

Graphique 3.6. Changements dans la part de la population vivant dans des ménages, selon le nombre de travailleurs, et variations de l'inégalité des revenus salariaux

Milieu des années 90 au milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457034655714>

Note : Le premier cadre représente le rapport entre les changements dans la part de la population vivant dans des ménages sans emploi et les variations du coefficient de Gini relatif aux revenus des ménages; le deuxième représente le rapport entre les changements dans la part de la population vivant dans des ménages biactifs et les variations du coefficient de Gini relatif aux salaires des conjoints.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

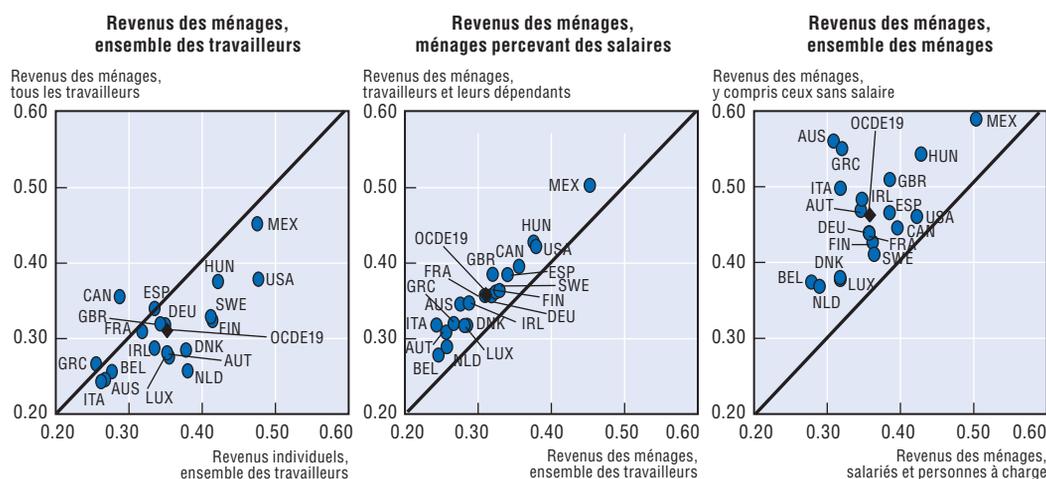
ont aussi affiché une diminution plus marquée de la concentration des revenus salariaux des conjoints. La grande diversité des expériences des pays donne à penser, toutefois, que d'autres facteurs que l'accès à l'emploi ont joué un rôle de premier plan¹⁷.

Pour mettre en lumière l'importance des divers facteurs influant sur la distribution des revenus salariaux des ménages, on peut examiner comment l'inégalité évolue à mesure que la couverture des données sur les salaires est élargie, en passant progressivement des travailleurs individuels à l'ensemble des individus, qu'ils travaillent ou non. Le graphique 3.7 indique les valeurs du coefficient de Gini pour les revenus salariaux des ménages (dont le chef de famille est d'âge actif), les individus étant classés en fonction de leur revenu salarial par unité de consommation (et non du revenu disponible). Le premier cadre compare l'inégalité des salaires des travailleurs avec celle des revenus salariaux des ménages dont font partie les mêmes individus (c'est-à-dire après avoir pris en compte les unions constituées entre eux), le revenu salarial du ménage étant divisé par la racine carrée du nombre de membres du ménage pour obtenir le revenu par unité de consommation. Le deuxième cadre compare l'inégalité des revenus salariaux des ménages telle que définie précédemment avec l'inégalité obtenue après prise en compte des conjoints qui ne travaillent pas et des enfants. Le troisième cadre compare la dispersion des revenus salariaux des ménages pour l'ensemble des individus vivant dans des ménages ayant un revenu salarial positif (tel que défini plus haut) avec la dispersion des revenus salariaux au niveau de l'ensemble des ménages (c'est-à-dire y compris ceux ne percevant pas de salaire)¹⁸. Les mesures de l'inégalité varient entre les pays, mais dans des proportions différentes :

- Premièrement, les unions entre salariés et les économies d'échelle dans la consommation que cela permet contribuent à rétrécir la distribution des revenus salariaux

Graphique 3.7. Inégalité dans la distribution des revenus entre les ménages ayant un revenu salarial et l'ensemble des ménages

Aux alentours de 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457071134563>

Note : Les coefficients de Gini sont calculés sur la base des individus appartenant à des ménages dont le chef de famille est âgé de 18 à 65 ans. Les données concernent l'année 2000, à l'exception de l'Australie (2001), de la Hongrie, de la Norvège et des Pays-Bas et du Royaume-Uni (1999).

Source : Luxembourg Income Study.

des ménages considérée du point de vue de l'ensemble des travailleurs par rapport à la distribution des salaires individuels. En moyenne, l'inégalité des revenus salariaux des ménages est d'environ 0.04 point inférieure à celle des salaires individuels (c'est-à-dire une réduction de 12 %), avec des réductions plus importantes aux Pays-Bas, aux États-Unis, au Danemark et en Finlande, à l'exception seulement du Canada.

- Deuxièmement, si l'on inclut les personnes à charge (enfants, personnes âgées et conjoints ne travaillant pas) dans les ménages de travailleurs, la distribution des revenus salariaux des ménages s'élargit. Le fait de considérer que chaque membre des ménages est bénéficiaire de ces revenus élargit en moyenne de 0.05 point (soit une augmentation de 15 %) la distribution des revenus salariaux des ménages pour l'ensemble des individus vivant dans les ménages qui travaillent, avec des différences mineures entre les pays.
- Troisièmement, l'inclusion des ménages sans revenu salarial élargit sensiblement la distribution des revenus salariaux des ménages¹⁹. L'inégalité des revenus salariaux des ménages au niveau de l'ensemble des individus se creuse de 0.10 point en moyenne (soit une augmentation de 30 %), avec de sensibles différences entre les pays – de 0.2 point environ en Autriche, en Grèce et en Italie à moins de 0.05 aux États-Unis, où la part des personnes vivant dans les ménages sans emploi est faible.

Étant donné que l'importance de chacun de ces facteurs peut se modifier avec le temps, il est difficile de déterminer *a priori* quelle sera leur incidence globale.

Des revenus salariaux aux revenus marchands

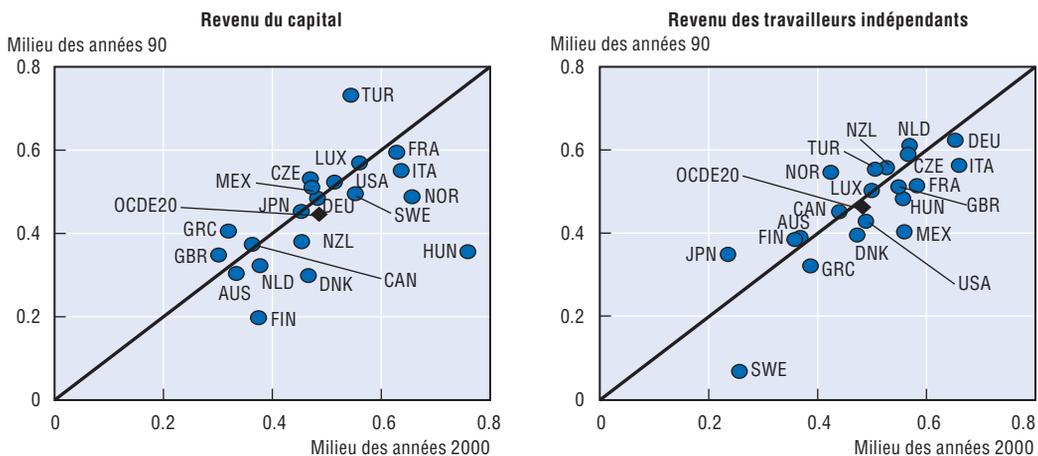
Pour passer des revenus salariaux des ménages aux revenus marchands, il faut élargir l'analyse aux revenus du travail indépendant et du capital. Bien que les problèmes de mesure soient dans leur cas plus aigus que ceux rencontrés pour les salaires, ces deux sources de revenus ont joué un rôle significatif dans l'évolution récente de la distribution des revenus marchands.

La concentration des revenus du capital et des revenus du travail indépendant au niveau des individus d'âge actif, avec un classement en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation, est en général sensiblement plus forte que celle des revenus salariaux. Cette différence tient à la fois à la plus grande inégalité des revenus du capital et des revenus du travail indépendant entre les ménages déclarant ces types de revenu et aux différences dans la part des individus les percevant parmi les différents déciles de la distribution. En moyenne, le coefficient de concentration des revenus du capital dépasse celui des revenus salariaux des ménages d'environ un quart et un écart similaire est observé pour les revenus du travail indépendant²⁰. Ce schéma de plus grande concentration vaut pour la plupart des pays, à l'exception de l'Australie, de la Corée, de la Pologne et de la Suisse (où à la fois les revenus du travail indépendant et les revenus du capital sont plus également distribués que les salaires) et pour quelques autres pays (pour l'un des deux types de revenus).

Les indicateurs de concentration des revenus du capital et des revenus du travail indépendant ont sensiblement augmenté au cours des dix années écoulées depuis 1995 dans plusieurs pays de l'OCDE. En moyenne, parmi les pays figurant dans le graphique 3.8, la concentration des revenus du capital s'est accrue de 0.04 point, c'est-à-dire d'environ 9 %, contre 4 % environ pour les revenus du travail indépendant. L'inégalité des revenus du capital a fortement augmenté dans les pays nordiques ainsi qu'en Italie et en Hongrie, alors qu'elle a diminué en Turquie, en République tchèque et (dans une moindre mesure) dans quelques autres pays. La concentration des revenus du travail indépendant s'est aussi fortement accrue en Suède (par rapport à un bas niveau) ainsi qu'en Italie et au Mexique. En Hongrie et en Norvège, le renforcement de l'inégalité des revenus marchands a été encore accentué par la forte progression des revenus du capital dans le revenu disponible des ménages.

Graphique 3.8. **Concentration des revenus du capital et du travail indépendant, milieu de 2000**

Parmi les personnes en âge de travailler



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457107612081>

Note : Le coefficient de concentration est calculé de la même manière que le coefficient de Gini, la seule différence étant que les individus ne sont pas classés en fonction de la valeur de chaque type de revenu mais en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation. Les coefficients de concentration sont calculés sur la base des données groupées concernant les flux de revenu moyens dans chaque décile. Les données concernent les revenus bruts (avant impôts) dans tous les pays à l'exception de la Grèce, de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne et de la Turquie, où ils sont mesurés après impôts.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

On observe aussi des différences très marquées dans le degré de concentration des différentes composantes des revenus du capital. Si la qualité de l'information souffre inévitablement du petit nombre d'observations pour les différentes catégories, les estimations figurant dans le tableau 3.2 montrent que la concentration est plus forte pour les autres revenus du capital (essentiellement les intérêts et les revenus des actifs financiers) et les pensions privées, mais sensiblement plus faible pour les pensions de retraite professionnelles et les transferts privés.

Tableau 3.2. **Taille et concentration des différentes composantes du revenu du capital, milieu de 2000**

Individus d'âge actif

	Pensions privées		Pensions professionnelles		Transferts privés		Autres revenus du capital		Ensemble des revenus du capital	
	Coefficient de concentration	Part dans le revenu disponible des ménages (%)	Coefficient de concentration	Part dans le revenu disponible des ménages (%)	Coefficient de concentration	Part dans le revenu disponible des ménages (%)	Coefficient de concentration	Part dans le revenu disponible des ménages (%)	Coefficient de concentration	Part dans le revenu disponible des ménages (%)
Australie	0.15	2.1	0.00	1.2	0.50	4.8	0.33	8.1
Belgique	0.73	0.0	-0.12	0.7	0.54	4.1	0.44	4.8
Canada	0.32	5.5	0.31	2.9	0.48	3.6	0.36	12.0
Finlande	0.49	0.6	-0.02	8.6	-0.08	1.0	0.78	9.2	0.37	19.5
Allemagne	0.35	0.2	0.42	0.4	-0.23	0.6	0.61	5.4	0.48	6.8
Grèce	0.38	0.0	-0.20	1.7	0.55	3.8	0.32	5.5
Hongrie	0.54	1.2	0.80	6.3	0.76	7.7
Italie	0.64	4.1	0.64	4.1
Nouvelle-Zélande	0.51	0.8	0.29	4.3	0.59	4.8	0.45	10.4
Norvège	0.23	0.1	0.18	2.6	-0.25	0.3	0.81	10.7	0.66	13.8
Rép. slovaque	0.16	0.1	-0.45	0.1	-0.05	3.0
Suède	0.46	0.8	0.48	2.9	0.63	3.7	0.55	7.4
Turquie	0.59	0.1	0.31	2.0	0.64	5.0	0.54	7.2
Royaume-Uni	0.30	0.5	0.24	4.5	0.20	2.9	0.51	2.3	0.30	10.2
États-Unis	0.51	0.1	0.16	0.7	0.45	0.5	0.65	7.8	0.61	9.2
OCDE16	0.42	0.7	0.23	3.1	0.06	1.5	0.62	5.4	0.45	8.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457128385868>

Note : Le coefficient de concentration est calculé de la même manière que le coefficient de Gini, la seule différence étant que les individus ne sont pas classés en fonction de la valeur du revenu du capital qu'ils perçoivent, mais en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation. Les coefficients de concentration sont calculés sur la base des données groupées représentant la valeur des revenus du capital pour les individus dans chaque décile de revenu.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Conclusion

Les analyses de la distribution des salaires et de la distribution des revenus suivent généralement des cheminements parallèles, des méthodologies différentes étant néanmoins utilisées pour régler des problèmes différents. Les recherches sur les inégalités de salaires se concentrent habituellement sur les travailleurs considérés individuellement, accordant peu d'attention à la dynamique des ménages et aux sources de revenus non salariaux, alors que les recherches sur la distribution des revenus sont axées sur les ménages, mais risquent de négliger les évolutions du marché du travail. Il importe de mieux intégrer ces deux perspectives afin de comprendre comment les marchés du travail

influent sur la distribution des revenus des ménages. Lorsque les deux perspectives sont prises en compte conjointement, les caractéristiques suivantes se dégagent :

- La distribution des salaires des travailleurs à plein-temps de sexe masculin s'est sensiblement élargie dans la plupart des pays de l'OCDE depuis 1990, en raison essentiellement des évolutions intervenues dans sa moitié supérieure. Le creusement est moindre pour l'ensemble des travailleurs à plein-temps, en raison du rétrécissement simultané de l'écart de salaire entre les hommes et les femmes travaillant à plein-temps. L'incidence croissante de l'emploi atypique dans certains pays de l'OCDE a également contribué à l'élargissement de la distribution des salaires individuels au niveau de l'ensemble des salariés.
- La distribution des revenus salariaux des ménages considérée du point de vue de l'ensemble des individus, qu'ils travaillent ou non, est restée stable depuis le milieu des années 90, à la fois en moyenne et dans la plupart des pays, le creusement de la distribution des salaires étant compensé par l'augmentation des taux d'emploi. Les changements dans la distribution des revenus salariaux des chefs de famille, des conjoints et des autres membres du ménage n'ont pas tous évolué dans le même sens dans les différents pays.
- Aussi bien les revenus du capital que les revenus du travail indépendant sont plus concentrés que les revenus salariaux des ménages et cette divergence s'est accentuée ces dix dernières années, avec un creusement de la distribution des revenus marchands dans plusieurs pays de l'OCDE.

Globalement, ces observations dénotent à la fois des convergences et des divergences dans la façon dont l'inégalité des salaires des travailleurs et l'inégalité des revenus marchands des ménages évoluent au fil du temps. Si les deux distributions se sont creusées dans la plupart des pays de l'OCDE, on note des exceptions et des différences aussi bien dans la direction que dans l'intensité entre les deux éléments²¹. Ces différences tiennent au rôle du partage des revenus salariaux au sein des ménages, à la décision de participation au marché du travail des conjoints et au poids des ménages sans emploi et des ménages biactifs. On peut en déduire qu'il y a plus d'une solution pour remédier à un creusement des écarts de revenu marchand. Les gouvernements ne pouvant influencer que marginalement sur les décisions individuelles concernant la formation des familles et leur style de vie, et l'ampleur de la redistribution étant limitée par le montant des recettes fiscales, les politiques visant à atténuer les inégalités de revenu doivent prendre en compte les meilleurs moyens d'améliorer les conditions du marché du travail, de réduire le chômage et de faire en sorte que l'inégalité des salaires ne s'accroisse pas trop (Kenworthy, 2007).

Notes

1. Gottschalk et Smeeding (1997) et Katz et Autor (1999) examinent dans quelle mesure les tendances de la dispersion des salaires dans les pays de l'OCDE sont liées au progrès technologique, au commerce international et aux institutions du marché du travail. Lemieux, MacLeod et Parent (2007) étudient l'importance de facteurs additionnels, tels que les systèmes de rémunération à la performance; Black et Spitz-Oener (2007) rapportent les variations des écarts de salaire par sexe aux effets des changements différentiels dans le contenu en compétences du travail masculin et féminin.
2. Atkinson et Brandolini (2005) mettent au point un modèle simple pour illustrer les liens entre conditions du marché du travail, salaires individuels et inégalité des revenus. Checchi et Garcìa

Peñalosa (2005) construisent un modèle plus complexe pour expliquer comment les institutions du marché du travail influent sur la distribution des revenus des ménages.

3. Au Japon et en Finlande, par exemple, un élargissement de la distribution des revenus marchands est allé de pair avec une dispersion stable ou en baisse des salaires des travailleurs à plein-temps, alors que, inversement, la distribution des revenus marchands s'est resserrée aux Pays-Bas malgré une distribution plus large des salaires individuels.
4. L'augmentation a été forte également en Australie et en Corée, où des données de l'OCDE sur les salaires sont disponibles depuis 1990.
5. Par exemple, en France, les éléments non salariaux des rémunérations (comme l'intéressement, la participation, l'abondement des plans d'épargne-entreprise) représentent 3 % environ de la masse salariale, 60 % d'entre eux étant perçus par les 10 % de salariés les mieux rémunérés (CERC, 2006). Les avantages non salariaux sont particulièrement importants pour les cadres et entrent pour une large part dans la forte augmentation de leur rémunération. Aux États-Unis, la rémunération moyenne des présidents et directeurs généraux (hors valeur des « stock options ») est passée de 85 fois à 525 fois la valeur des salaires moyens entre 1990 et 2000, avant de retomber à 410 fois en 2005 (www.faireconomy.org).
6. Le rapport D9/D1 pour les travailleurs à plein-temps est généralement plus faible pour les femmes que pour les hommes dans la plupart des pays de l'OCDE, à l'exception du Canada et de l'Allemagne.
7. À compter de 1990, on dispose de données cohérentes sur l'inégalité des salaires pour un échantillon de 19 pays de l'OCDE (c'est-à-dire les mêmes pays que ceux inclus dans le graphique 3.1 avec en outre l'Australie, le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, la Pologne et la République tchèque). L'augmentation cumulée des rapports interdéciles depuis 1990 enregistrée par ce plus large ensemble de pays est plus importante que celle enregistrée pour l'OCDE11 sur la même période (augmentation du rapport D9/D1 de 18 % contre 10 %), reflétant une progression plus rapide de l'inégalité des salaires dans la partie supérieure de la distribution (11 % au lieu de 7 %) et, dans une moindre mesure, dans la partie inférieure (6 % par rapport à 4 %).
8. En 2005, c'est au Japon (32 %) et en Corée (40 %) que l'écart des salaires médians par sexe était le plus élevé et en Nouvelle-Zélande (9 %) et en Pologne (11 %) qu'il était le plus faible. Au cours des deux dernières décennies, les écarts entre les salaires médians des hommes et des femmes travaillant à plein-temps ont diminué de 7 à 17 points dans la plupart des pays de l'OCDE, mais cette diminution n'a été que marginale en Australie, en Allemagne et en Suède.
9. Les deux groupes de travailleurs se chevauchent partiellement, car une forte proportion des travailleurs temporaires occupent des emplois à temps partiel (OCDE, 2002).
10. Les différences dans le nombre d'heures travaillées durant l'année se traduisent par des disparités beaucoup plus grandes des salaires annuels que des taux de rémunération. En France, par exemple, le rapport interdécile D9/D1 était d'environ 3 en 2004 lorsqu'on considère les salaires équivalent plein-temps mais de 13 lorsqu'on considère les salaires annuels. Les salariés du premier décile n'ont travaillé que 13 semaines durant l'année, contre 51 semaines pour ceux du décile le plus haut; de même, leur durée hebdomadaire du travail était d'environ 22 heures, contre 38 pour ceux du décile le plus haut (CERC, 2006).
11. L'emploi à temps partiel involontaire est beaucoup plus important dans certains pays et lorsqu'on utilise les définitions nationales (au lieu de celles de l'OCDE) du travail à plein-temps.
12. Un écart de salaire négatif est systématiquement observé pour les femmes travaillant à temps partiel même en tenant compte de leurs caractéristiques, mais son ampleur diffère selon les pays et les études. S'agissant des hommes, O'Dorchai et al. (2007) concluent que les différentes variables de contrôle représentent entre 50 % et 100 % de l'écart de salaire entre les hommes travaillant à plein-temps et les hommes travaillant à temps partiel observé au milieu des années 90 dans les pays européens.
13. Ces données sur les salaires, qui sont fondées sur des enquêtes auprès des ménages représentatifs de l'ensemble de la population, correspondent assez étroitement à celles figurant dans la base de données de l'OCDE, avec un coefficient de corrélation pour D9/D1 dans les deux sources de plus de 0.90 sur 10 pays. Les principales exceptions sont le Danemark et les États-Unis, où les rapports interdéciles fondés sur la LIS sont beaucoup plus importants que ceux de la base de données de l'OCDE sur les salaires.
14. Le coefficient de concentration est calculé de la même manière que le coefficient de Gini du revenu des ménages, de sorte qu'une valeur égale à zéro signifierait une égalité parfaite. La seule différence par rapport au coefficient de Gini est que les individus ne sont pas classés en fonction

de la valeur des salaires qu'ils perçoivent, mais sur la base de leur revenu disponible par unité de consommation.

15. Au cours de cette période, les modifications des taux d'emploi ont été en général plus favorables aux femmes qu'aux hommes. Même dans les pays où les taux d'emploi totaux ont diminué, ceux des femmes soit se sont accrus, soit ont diminué moins que ceux des hommes.
16. En Allemagne, par exemple, la progression des taux d'emploi plus élevés a été associée à une augmentation de la part de la population vivant dans des ménages sans emploi; en outre, si les taux d'emploi se sont accrus fortement aussi bien en Nouvelle-Zélande qu'au Royaume-Uni, le recul de la part de la population vivant dans des ménages sans emploi a été beaucoup plus marqué dans le premier pays que dans le second. La corrélation entre les variations des taux d'emploi et les variations de la part des individus dans les ménages sans emploi est, comme indiqué dans le tableau 3.1, inférieure à -0.60.
17. Comme dans les cas précédents, ces mesures sont fondées sur des données concernant la distribution de chaque type de revenu salarial entre les individus classés en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation; elles reflètent donc les différences entre les déciles aussi bien de la rémunération reçue par les travailleurs que des effectifs salariés.
18. Saunders (2005) a réalisé une analyse similaire pour l'Australie sur la base d'une séquence un peu différente de distributions. Comme ailleurs dans le présent chapitre, l'unité d'analyse utilisée dans le graphique 3.7 est l'individu, chaque membre du ménage se voyant attribuer le revenu par unité de consommation obtenu en divisant le revenu total du ménage par la racine carrée de la taille du ménage (afin de tenir compte des économies d'échelle dans la consommation).
19. Les ménages sans travailleur sont définis comme les ménages ne percevant pas de salaire, c'est-à-dire qu'ils peuvent inclure aussi ceux percevant des revenus du travail indépendant. L'inclusion des ménages ne percevant pas de salaire dans les mesures de l'inégalité des revenus met en lumière l'effet de l'emploi (et de sa distribution) sur les inégalités de revenu entre les pays. Cependant, cette façon de procéder aboutit dans les faits à étendre l'analyse aux ménages ne percevant pas de salaire tout en excluant leurs sources de revenu autres que les salaires.
20. Ces comparaisons portent sur les personnes d'âge actif. Pour la population dans son ensemble, la différence entre les coefficients de concentration pour les revenus du travail indépendant et les revenus du capital est généralement moindre.
21. Daly et Valletta (2006) et Gottschalk et Danziger (2005) montrent que si la dispersion des salaires masculins et celle du revenu familial ont évolué dans le même sens durant les 30 dernières années aux États-Unis, les salaires masculins n'ont pas été le seul facteur expliquant l'évolution des inégalités de revenu familial.

Références

- Atkinson, A.B. (2007), « The Long Run Earnings Distribution in Five Countries: "Remarkable Stability", U, V or W? », Second Ruggles Lecture for the International Association for Research in Income and Wealth, *Review of Income and Wealth*, vol. 53, n° 1, mars.
- Atkinson, A.B. et A. Brandolini (2005), « From Earnings Dispersion to Income Inequality », in F. Farina et E. Savaglio (dir. pub.), *Inequality and Economic Integration*, Routledge, Londres.
- Black, S. et A. Spitz-Oener (2007), « Explaining Women's Success: Technological Change and the Skill Content of Women's Work », NBER Working Paper, n° 13116, Cambridge, Massachusetts.
- Burniaux, J.-M. (1997), « Inégalités et emplois : effet de redistribution lié à la structure familiale », *Économie internationale*, vol. 71, n° 3.
- Checchi, D. et C. García Peñalosa (2005), « Labour Market Institutions and the Personal Distribution of Income in the OECD », IZA Discussion Paper, n° 1681, Bonn.
- CERC (2006), *La France en transition, 1993-2005*, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, Rapport n° 7, La Documentation française, Paris.
- Daly, M.C. et R.G. Valletta (2006), « Inequality and Poverty in the United States: The Effects of Rising Dispersion of Men's Earnings and Changing Family Behaviour », *Economica*, vol. 73, n° 289.
- Gottschalk, P. et S. Danziger (2005), « Inequality of Wage Rates and Family Income in the United States, 1975-2002 », *Review of Income and Wealth*, vol. 51, n° 2.

- Gottschalk, P. et T.M. Smeeding (1997), « Cross National Comparisons of Earnings and Income Inequality », *Journal of Economic Literature*, vol. 35, n° 2.
- Juhn, C. et K.M. Murphy (1997), « Wage Inequality and Family Labor Supply », *Journal of Labor Economics*, vol. 15, n° 1.
- Katz, L. et D. Autor (1999), « Changes in the Wage Structure and Earnings Inequality », in O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3A, Amsterdam: North Holland.
- Kenworthy, L. (2007), « Jobs with Equality », *manuscript non publié*, University of Arizona.
- Lemieux, T., W.B. Macleod et D. Parent (2007), « Performance Pay and Wage Inequality », IZA Discussion Paper, n° 2850, Bonn.
- Mare, R.D. (2000), « Assortative Mating, Intergenerational Mobility and Educational Inequality », California Center for Population Research, CCPR-004-00, University of California.
- O'Dorchaí, S., R. Plasman et F. Rycx (2007), « The Part-time Wage Penalty in European Countries: How Large Is It for Men? », IZA Discussion Paper, n° 2591, Bonn.
- OCDE (1999), « Évolution récente et perspectives du marché du travail – chapitre spécial sur la qualité des emplois à temps partiel », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002), « Prendre la mesure du travail temporaire », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Étude économique de l'OCDE : Japon*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Étude économique de l'OCDE : Corée*, OCDE, Paris.
- Saunders, P. (2005), « Reviewing Recent Trends in Wage Income Inequality in Australia », Discussion Paper, University of New South Wales, Australie.

PARTIE II
Chapitre 4

Quelle est l'ampleur de la redistribution réalisée par les pouvoirs publics ? Le rôle des transferts monétaires et des impôts sur les ménages*

On constate des différences sensibles entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne l'ampleur de la redistribution des revenus effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages – et les pays où cette redistribution est plus marquée se caractérisent par une distribution plus étroite du revenu final. La redistribution fondée sur les transferts monétaires publics est généralement plus prononcée que celle reposant sur la fiscalité, et les pays qui appliquent des mesures plus ciblées dépensent généralement moins que les autres.

* Ce chapitre a été préparé par Peter Whiteford qui, au moment où ces lignes ont été écrites, était économiste à la Division des politiques sociales de l'OCDE, et enseigne aujourd'hui au Social Policy Research Centre de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud, en Australie. Ce chapitre s'inspire d'un document plus long signalé dans la bibliographie (Whiteford, 2008).

Introduction

Dans tous les pays de l'OCDE, les politiques publiques influent sur la distribution des revenus des ménages. Cette influence s'exerce par le biais de divers programmes, mais sa forme la plus directe correspond aux transferts monétaires versés aux ménages ainsi qu'aux impôts directs et cotisations de sécurité sociale qu'ils doivent acquitter. Néanmoins, les États-providence peuvent poursuivre des objectifs sociaux très divers, articulés et hiérarchisés de manière très variable suivant les pays et les programmes. Une des questions cruciales auxquelles doivent répondre tous les gouvernements de l'OCDE – en particulier lorsqu'ils envisagent des réformes – est de déterminer si les objectifs de redistribution et les autres buts assignés à l'action publique ne pourraient pas être atteints de manière plus efficace ou plus efficiente à l'aide de mesures articulées ou conçues différemment.

Nous examinons dans ce chapitre les différents niveaux de redistribution atteints par divers États-providence. Nous décrivons d'abord le cadre généralement utilisé pour évaluer l'impact du système de protection sociale sur le revenu des ménages et nous évoquons brièvement la question du ciblage et de la progressivité des programmes publics. Nous comparons ensuite les caractéristiques redistributives de différents programmes sociaux et systèmes fiscaux, avant d'étudier les effets conjugués des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages en termes de réduction des inégalités de revenus, la manière dont ces effets ont évolué au fil du temps, et les contributions respectives des impôts et des transferts publics à ces résultats. Puis, nous examinons la façon dont les interactions entre le niveau des transferts monétaires et des impôts et leur ciblage contribuent au bien-être économique des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus. Enfin, nous concluons ce chapitre en passant en revue les solutions possibles pour mieux mesurer l'influence exercée par l'État-providence sur la distribution des revenus des ménages.

Un cadre comptable pour les revenus des ménages

Toutes les comparaisons des résultats obtenus par les États-providence reposent sur un cadre d'analyse du processus de distribution et de redistribution des revenus (Palme, 1990; Esping-Andersen, 1990). C'est ce que nous appellerons « l'approche classique », pour reprendre les termes de Ringen (1987). Par définition, l'utilisation d'un cadre commun pour analyser la distribution et la redistribution des revenus dans divers pays implique que ce cadre soit pareillement applicable dans tous ces pays et qu'il donne des résultats cohérents.

Cette approche classique est présentée dans le tableau 4.1. Dans ce cadre, la somme des traitements et salaires, de la rémunération du travail non salarié et des revenus de la propriété est égale au « revenu des facteurs »; le revenu des facteurs ajouté aux retraites professionnelles et individuelles donne le « revenu marchand »; la somme de ce revenu marchand, des transferts publics et privés ainsi que des autres types de revenus monétaires est égale au « revenu brut »; enfin, le revenu brut diminué de l'impôt sur le

Tableau 4.1. Le cadre comptable des revenus

Composantes du revenu	Ajustement	Composantes du revenu par unité de consommation
Traitements et salaires		
+		
Rémunération du travail non salarié		
+		
Revenus de la propriété		
=		
1. Revenu des facteurs	Échelles d'équivalence	= Revenu des facteurs par unité de consommation
+		
Retraites professionnelles et individuelles		
=		
2. Revenu marchand	Échelles d'équivalence	= Revenu marchand par unité de consommation
+		
Prestations publiques en espèces (universelles, liées au revenu, contributives)		
+		
Transferts privés		
+		
Autres revenus monétaires		
=		
3. Revenu brut	Échelles d'équivalence	= Revenu brut par unité de consommation
-		
Impôt sur le revenu (et cotisations salariales de sécurité sociale)		
=		
4. Revenu monétaire disponible	Échelles d'équivalence	= Revenu monétaire disponible par unité de consommation

Source : Adapté de O'Higgins et al. (1990), pp. 30-31.

revenu des personnes physiques et des cotisations salariales de sécurité sociale donne le « revenu monétaire disponible ». En corrigeant cette dernière mesure en fonction des différences de besoins des ménages à l'aide d'une échelle d'équivalence, on obtient le « revenu disponible par unité de consommation » – qui constitue la principale mesure du bien-être des ménages utilisée dans ce rapport. L'approche présentée dans le tableau 4.1 est un cadre comptable qui permet de relier les unes aux autres les différentes composantes du revenu et de calculer des agrégats utiles, mais, comme on le verra ci-après, ce cadre est à la fois linéaire et statique.

Ce cadre peut être utilisé pour construire un certain nombre de mesures de l'impact redistributif des systèmes de sécurité sociale et des systèmes fiscaux. À partir de microdonnées, on peut appliquer ce cadre au revenu de chaque ménage pour obtenir les quatre mesures du revenu présentées dans le tableau 4.1. On peut ensuite agréger et analyser ces données unitaires pour obtenir des mesures de la distribution et de la redistribution des revenus dans l'ensemble de la population. On peut notamment calculer l'ampleur de la redistribution réalisée au moyen des impôts ou des transferts publics en comparant des proportions de revenu, ou d'autres mesures telles que des coefficients de Gini, à différents stades du processus décrit dans le tableau 4.1. Ainsi, on peut évaluer l'impact des transferts monétaires en comparant les mesures de l'inégalité et de la pauvreté fondées sur le revenu marchand (étape 2) et celles qui reposent sur le revenu brut (étape 3), tandis que l'on peut calculer les effets des impôts en comparant les mesures du revenu brut et du revenu disponible (étape 4). Comme le fait observer Ringen (1987, p. 172),

cette approche classique offre un modèle simple, mais ingénieux et souple. Toutefois, bien qu'il soit très largement utilisé, ce modèle présente plusieurs limites, évoquées plus loin.

Ciblage et progressivité : comment les programmes sociaux et les impôts influent-ils sur la distribution des revenus ?

Lorsqu'on examine l'impact redistributif des divers systèmes de protection sociale, il faut garder à l'esprit leurs différences sensibles de conception. Deux des principales caractéristiques de ces systèmes résident dans la manière dont les prestations sont financées – c'est-à-dire les modalités de financement des différents programmes – et structurées – c'est-à-dire la relation entre les prestations reçues et le revenu antérieur ou actuel des bénéficiaires. Sur la base de ces critères, on distingue souvent deux types de systèmes de protection sociale parmi les pays de l'OCDE, qualifiés de « bismarckien » ou de « beveridgien » (Werding, 2003). Dans le premier type de système, les programmes sociaux reposent sur les principes de l'assurance sociale, les prestations étant liées aux revenus d'activité, les droits à prestation dépendant des cotisations versées, et le dispositif étant financé par des cotisations patronales et salariales. Dans le second type de système, le principe est généralement celui de l'universalité, puisque les droits sont uniquement soumis à des conditions de résidence, et parfois de besoins, tandis que les prestations sont forfaitaires et financées à partir des recettes fiscales générales.

Les différentes structures des programmes sociaux influent sur la distribution des revenus de diverses manières. Pour évaluer ces effets, il est important de faire la distinction entre *ciblage*, *progressivité* et *redistribution*.

- Le ciblage est un moyen de déterminer soit les conditions d'accès aux prestations, soit le niveau des prestations versées aux personnes qui y ont droit. En un sens, tous les systèmes de prestations – hormis les dispositifs universels de « revenu de base » ou de « revenu minimum garanti » – visent des catégories spécifiques d'individus, telles que les chômeurs, les handicapés ou les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. L'application de conditions de revenu ou de patrimoine constitue une forme supplémentaire de ciblage pouvant être utilisée une fois que les personnes considérées satisfont à ces critères catégoriels¹.
- La progressivité renvoie au profil des prestations comparées au revenu marchand ou disponible, l'idée étant de cerner la proportion des prestations reçue par les différentes catégories de revenus (en déterminant, par exemple, si les pauvres bénéficient davantage que les riches du système de transferts).
- Enfin, la redistribution fait référence aux résultats des différents systèmes de prélèvements et de prestations, l'idée étant ici de déterminer dans quelle mesure le système considéré modifie effectivement la distribution des revenus parmi les ménages.

Les États-providence peuvent donc poursuivre des objectifs distincts et réaliser différents types de redistribution. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la principale finalité des systèmes de transferts sociaux est soit d'offrir une assurance ou de garantir un certain niveau de revenu en cas de réalisation de risques particuliers (chômage, invalidité, maladie), soit d'opérer une redistribution des revenus au cours du cycle de vie, soit sur des périodes où les individus ont des besoins plus importants (notamment lorsqu'ils ont des enfants à charge) ou pendant lesquelles ils verraient leur revenu diminuer en l'absence de ces transferts (à la retraite, par exemple). C'est ce que Barr (2001) appelle l'« objectif tirelire »². La seconde finalité essentielle de l'État-providence peut être décrite comme le

fait de prendre aux riches pour donner aux pauvres (ce que Barr appelle l'« objectif Robin des Bois »). Le ciblage des prestations est souvent justifié par la poursuite de cet « objectif Robin des Bois ». Les États-providence de type bismarckien peuvent être caractérisés comme donnant la priorité à l'« objectif tirelire », tandis que les États-providence de type beveridgien accordent la primauté à l'« objectif Robin des Bois ».

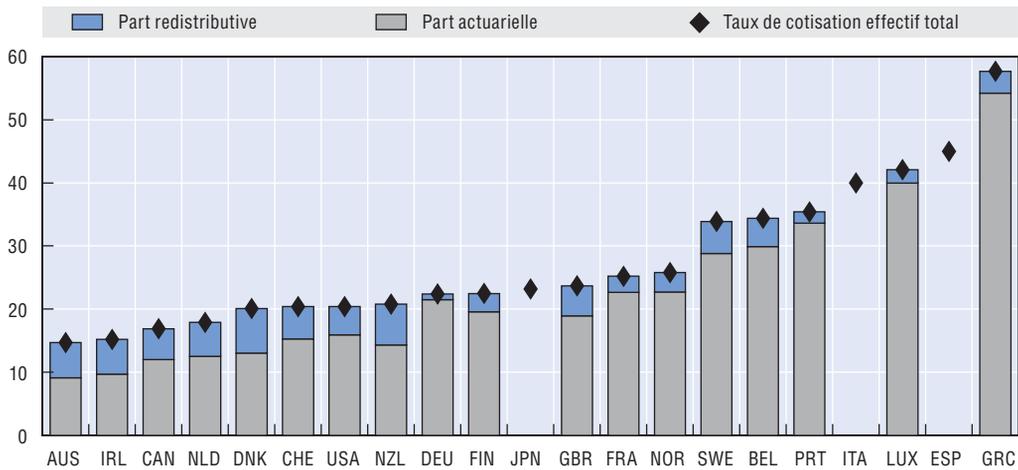
En pratique, dans tous les pays de l'OCDE, les systèmes de protection sociale reposent sur un mélange de redistribution entre riches et pauvres et d'assurance contre les risques, c'est-à-dire de redistribution au cours du cycle de vie, même si le dosage de ces éléments diffère suivant les pays. Toutefois, la nature précise de ce dosage ne peut pas être observée directement à partir des données annuelles sur les revenus ou les dépenses sociales, car ces données annuelles ne permettent pas de déterminer le degré auquel les ménages ont déjà payé leurs prestations, ni le degré auquel ils le feront dans l'avenir.

En conséquence, il faut recourir à différentes techniques de modélisation de la distribution des prestations et des prélèvements sur la durée de vie. Aux États-Unis, par exemple, les auteurs de nombreuses études sur la protection sociale s'efforcent de déterminer si le système permet aux individus « d'en avoir pour leur argent », c'est-à-dire si des personnes aux caractéristiques différentes perçoivent à la retraite un montant de prestations inférieur ou supérieur à celui des cotisations qu'ils ont versées pendant leur vie active (Leimer, 1995; Geanakoplos *et al.*, 2000). Dans une étude comparative, Falkingham et Harding (1996) estiment qu'en Australie 38 % en moyenne des prestations reçues par les individus au cours de leur existence étaient financées par des impôts qu'ils payaient à un autre stade de leur cycle de vie, et que les 62 % restants de ces prestations correspondaient à une redistribution entre riches et pauvres; au Royaume-Uni, ces proportions étaient inverses, puisque 38 % des prestations perçues sur toute la durée de l'existence étaient financées par redistribution entre individus, et 62 % par redistribution entre les différents stades du cycle de vie de la même personne. Dans une récente étude, Ståhlberg (2007) compare un plus large éventail de pays et montre que le degré de redistribution sur la durée du cycle de vie est corrélé négativement avec le niveau de ciblage, ce qui signifie que les systèmes qui ciblent les ménages à bas revenu à un moment donné sont plus redistributifs entre riches et pauvres, mais qu'ils assurent une redistribution plus limitée au cours du cycle de vie³.

Une autre mesure de l'équilibre entre ces deux types de redistribution est illustrée par le graphique 4.1, inspiré de Disney (2004). Ce graphique fait apparaître les taux de cotisation effectifs aux régimes publics de retraite en pourcentage des revenus d'activité (les pays étant classés en fonction du niveau de cotisation requis) ainsi que la proportion des cotisations qui est redistribuée entre individus, d'une part, et la part qui est redistribuée sur la durée de vie de chaque individu, d'autre part⁴. Dans un système équitable d'un point de vue actuariel, les droits à pension des individus correspondraient exactement à leurs revenus d'activité. Par contre, dans un système redistributif, le lien est ténu, voir inexistant, entre les revenus d'activité engrangés tout au long de la vie par un individu et ses droits à pension, et les taux de rendement des cotisations diffèrent sensiblement entre générations.

Il convient de souligner plusieurs points. Premièrement, selon ce critère, l'ampleur de la redistribution entre riches et pauvres varie fortement suivant les pays. Deuxièmement, dans tous les pays, la plus grande partie des cotisations de retraite correspond à une redistribution au cours du cycle de vie. Néanmoins, le niveau des cotisations affectées à la

Graphique 4.1. Taux de cotisation aux régimes publics de retraite, parts redistributive et actuarielle, 1995

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457138104077>

Source : Disney (2004).

redistribution des revenus au cours du cycle de vie est plus variable entre pays que le niveau des cotisations correspondant à la redistribution des ressources entre riches et pauvres. Enfin, on tend à observer une relation inverse entre le degré de redistribution entre riches et pauvres et le niveau des cotisations – les pays qui dépensent le plus se concentrent en général davantage sur la redistribution au cours du cycle de vie, tandis que ceux qui font une plus grande place à la redistribution entre riches et pauvres dépensent moins.

La redistribution au cours du cycle de vie ne peut réduire les inégalités observées entre individus sur toute la durée de vie, dans la mesure où il s'agit uniquement d'une manière de lisser la consommation d'une même personne, dont le revenu sur l'ensemble de la vie reste inchangé. Elle peut cependant réduire les inégalités à un moment donné, et atténuer à la fois la pauvreté sur la durée de vie (pour les personnes dont le revenu moyen sur l'ensemble de la vie est supérieur au seuil de pauvreté) et la pauvreté à un moment donné (Åberg, 1989)⁵. En outre, la redistribution au cours du cycle de vie peut également reposer sur des instruments qui n'entrent pas dans le périmètre classique de l'État-providence – et peuvent représenter dans certains pays la forme la plus courante de ce type de redistribution. Ainsi, l'accès à la propriété immobilière revêt un caractère fortement redistributif au cours du cycle de vie, dans la mesure où les ménages assument généralement des dépenses plus importantes pour l'acquisition de leur logement au moment où ils sont en activité, tandis qu'ils bénéficient de coûts de logement plus faibles à la retraite. De même, l'assurance maladie privée, l'épargne individuelle, les plans de retraite individuels et l'assurance-vie mixte reposent soit sur l'auto-assurance, soit sur une redistribution au cours du cycle de vie d'un individu ou d'une famille, mais n'opèrent généralement aucune redistribution entre catégories de revenus. Une différence essentielle entre redistribution publique et redistribution privée au cours du cycle de vie réside dans le fait que la seconde n'implique normalement aucune mutualisation des risques (hormis dans le cas des polices d'assurance). Lorsque les risques auxquels sont confrontés les individus (en termes de santé ou de chômage, par exemple) sont corrélés au

revenu, cette mutualisation peut également être considérée comme une forme de redistribution des revenus entre individus.

Les principales conditions requises pour qu'une redistribution (statique) ait lieu sont que la distribution des transferts monétaires et celle des impôts sur les ménages revêtent un caractère plus progressif que la distribution des revenus marchands. Globalement, le degré de redistribution atteint au moyen de l'impôt et des prestations sociales⁶ reflète donc à la fois la progressivité des impôts et des prestations et leur importance, c'est-à-dire le niveau des dépenses engagées et des recettes collectées (Barr, 1992)⁷. La progressivité des prestations dépend du fait qu'elles soient ou non soumises à conditions de ressources (et, si oui, de la nature de ces conditions) et qu'elles soient forfaitaires ou liées aux revenus d'activité (et, dans le second cas, de la nature de ce lien). Par définition, dans un système de prestations soumises à conditions de ressources, les prestations servies aux individus les plus pauvres sont supérieures à la moyenne des prestations versées. Inversement, un système de prestations universelles forfaitaires offre des prestations de même valeur à tous les bénéficiaires, tandis que dans un système de prestations liées aux revenus d'activité, la moyenne des prestations est supérieure aux prestations minimums. Il s'ensuit que, *pour un montant donné de dépenses*, les prestations versées aux personnes les plus démunies seront plus élevées dans un système de prestations soumises à conditions de ressources que dans un système de prestations universelles, qui offrira lui-même aux pauvres des transferts plus généreux qu'un système de prestations liées aux revenus d'activité. Cela dit, ces caractéristiques des systèmes de protection sociale peuvent également influencer sur l'ampleur globale des dépenses, la classe moyenne pouvant adhérer davantage aux programmes de protection sociale lorsque les prestations servies sont de nature universelle (Korpi et Palme, 1998). La question essentielle est donc celle de l'effet exercé par les différences de conception ou de caractéristiques redistributives des dispositifs lorsque les niveaux de dépenses et de prélèvements varient suivant les pays.

Niveau et caractéristiques des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages

Le tableau 4.2 illustre le niveau des transferts monétaires publics et celui des impôts sur les ménages, exprimés en pourcentage du revenu disponible des ménages dans divers pays de l'OCDE et calculés à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus. Il indique également l'évolution de ces pourcentages depuis le milieu des années 90. C'est en Corée et au Mexique que les transferts monétaires publics sont les plus faibles, puisqu'ils s'y établissent respectivement à 4 % et 6 % du revenu disponible des ménages, tandis qu'ils représentent environ 9 % de ce même revenu aux États-Unis. Ces transferts monétaires se situent entre 13 % et 20 % du revenu disponible des ménages en Australie, au Canada, en Finlande, en Irlande, en Islande, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Suisse, en Turquie et au Royaume-Uni; ils atteignent entre 20 % et 30 % en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Italie, en Norvège, au Portugal, en République slovaque et en République tchèque; et ils sont supérieurs à 30 % en Autriche, en Belgique, en France, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne et en Suède. Depuis le milieu des années 90, les prestations ont diminué en pourcentage du revenu disponible des ménages dans une majorité de ces pays, cette baisse ayant été particulièrement forte en Finlande et en Suède, une fois ces pays sortis de leur profonde récession du début des années 90, mais aussi en Irlande, grâce à la vigueur de la croissance économique. Le poids

Tableau 4.2. **Poids relatif des transferts monétaires publics et des impôts dans le revenu disponible des ménages**

	Transferts monétaires publics				Impôts sur les ménages			
	Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total		Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total	
	Niveaux au milieu des années 2000			Variation depuis le milieu des années 90	Niveaux au milieu des années 2000			Variation depuis le milieu des années 90
Australie	10.1	48.7	14.3	-0.6	24.8	9.7	23.4	-1.4
Autriche ¹	27.4	101.3	36.6	..	35.0	27.5	33.4	..
Belgique ¹	22.3	96.9	30.5	-2.1	42.1	19.6	38.3	..
Canada	9.3	46.7	13.6	-4.4	27.0	15.0	25.8	-3.5
Rép. tchèque ²	17.0	79.1	24.3	3.2	23.9	6.1	21.6	0.9
Danemark	19.9	81.1	25.6	-5.6	53.8	44.2	52.5	-0.7
Finlande	12.4	18.1	14.4	-8.9	31.0	24.8	30.1	-3.7
France ³	22.6	96.4	32.9	-0.1	28.8	11.1	26.0	0.5
Allemagne	16.4	82.2	28.2	4.9	41.1	12.5	35.5	-3.5
Grèce ⁴	16.7	66.4	22.7	3.3
Hongrie ⁴	27.5	85.6	35.1	1.1
Islande	12.3	79.7	19.2	..	54.1	34.2	53.1	..
Irlande ²	13.3	55.8	17.7	-6.7	20.7	5.4	19.4	-3.6
Italie	21.1	87.4	29.2	0.6	32.0	21.1	30.2	1.2
Japon	11.0	55.8	19.7	8.2	21.0	15.4	19.7	-0.1
Corée	3.0	15.7	3.6	..	8.1	5.0	8.0	..
Luxembourg ¹	22.4	91.0	30.6	..	26.3	14.8	23.8	..
Mexique ⁴	5.4	21.3	5.8	2.2
Pays-Bas	12.7	53.0	17.1	-3.5	26.9	10.0	24.7	-6.0
Nlle-Zélande	13.1	76.8	13.0	-2.8	29.1	19.8	29.0	-1.5
Norvège	15.4	72.7	21.7	0.4	35.0	22.7	33.2	1.3
Pologne ^{2, 4}	30.4	92.6	35.8	..	28.8	17.9	27.7	..
Portugal ^{2, 4}	20.3	74.2	25.5	-1.5
Rép. slovaque	22.0	86.0	26.0	..	22.0	5.0	20.0	..
Espagne ^{2, 4}	15.0	70.4	21.3	-2.3
Suède	21.4	96.3	32.7	-5.7	44.2	40.2	43.2	1.2
Suisse ²	9.7	63.6	16.0	..	36.6	32.9	36.0	..
Turquie ⁴	18.6	46.0	16.9	10.6
Royaume-Uni	8.7	54.3	14.5	-0.5	26.2	10.0	24.1	0.4
États-Unis	5.6	42.1	9.4	-1.5	27.7	16.4	25.6	-1.6
OCDE ²⁴ ⁵	15.8	69.7	21.9	-1.5	31.1	18.4	29.3	-1.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457251243501>

1. Les seules données disponibles pour le milieu des années 90 sont nettes d'impôts sur les ménages.
 2. Les variations indiquées concernent la période allant du milieu des années 90 aux alentours de 2000.
 3. Les données disponibles concernent les transferts monétaires publics nets d'impôts (ce qui implique que les montants des impôts sur les ménages ne sont pas disponibles).
 4. Les données relatives aux niveaux et aux variations reposent sur deux sources différentes.
 5. Moyenne des 24 pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de données relatives aux transferts monétaires publics « bruts » (c'est-à-dire avant impôts), d'une part, et aux impôts sur les ménages, d'autre part (c'est-à-dire tous les pays figurant dans ce tableau hormis l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, le Portugal et la Turquie).
- Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

relatif des transferts monétaires s'est accru, en particulier en Turquie et au Japon ainsi qu'en Allemagne.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est pour la population ayant atteint l'âge de la retraite que les transferts publics en espèces sont les plus importants, puisqu'ils représentent en moyenne deux tiers de leur revenu disponible, et plus de 90 % en Belgique,

en France, en Italie, au Luxembourg et en Suède – leur poids relatif dépassant même 100 % en Autriche. Les transferts monétaires ne représentent en revanche que la moitié environ du revenu des ménages âgés en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Irlande, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Turquie, tandis qu'ils sont moins importants en Corée, au Mexique et, apparemment, en Finlande⁸. Pour les ménages dont le chef est en âge de travailler, le poids relatif des transferts est nettement moindre, puisqu'il s'établit en moyenne aux alentours de 15 % de leur revenu, sachant qu'il varie tout de même d'un niveau compris entre 3 % et 6 % en Corée, au Mexique et aux États-Unis à 30 % en Pologne.

Les impôts sur les ménages varient eux aussi énormément. Ils sont faibles en Corée, mais représentent plus de 40 % du revenu disponible en Suède et plus de 50 % au Danemark et en Islande⁹. Le niveau des impôts sur les ménages – tel qu'il est mesuré dans les enquêtes réalisées auprès des ménages – a enregistré une baisse moyenne de l'ordre de 1 point de pourcentage depuis le milieu des années 90, correspondant au recul observé du côté des transferts, les diminutions ayant été plus fortes aux Pays-Bas, au Canada, en Allemagne, en Irlande et en Finlande. Il est cependant clair que la relation entre les impôts et les transferts diffère suivant les pays. Ainsi, aux États-Unis – d'après les données d'enquête utilisées dans ce pays – les impôts sur les ménages (qui représentent 26 % de leur revenu) sont près de trois fois plus importants que les transferts monétaires publics. À l'autre extrême, en République tchèque, en France, au Luxembourg et en République slovaque, les transferts représentent une plus forte proportion du revenu disponible des ménages que les impôts, tels qu'ils sont mesurés. Une des causes essentielles de ces écarts réside en ce que les cotisations patronales de sécurité sociale – qui financent en grande partie l'État-providence dans ces pays ainsi que dans d'autres – sont versées directement par les employeurs à l'État, sans transiter par le secteur des ménages, de sorte qu'elles ne sont pas recensées dans les enquêtes sur les revenus des ménages.

Le tableau 4.3 permet de comparer les pays de l'OCDE en termes de distribution des transferts publics et des impôts sur les ménages entre catégories de revenus. La mesure présentée est le coefficient de concentration tel qu'il est défini au chapitre 3 (voir la note 14); étant donné que les individus sont classés en fonction de leur revenu disponible, et pas selon des transferts publics qu'ils reçoivent, le coefficient de concentration des transferts peut être négatif (dans le cas où les catégories de revenus les plus basses reçoivent une part des transferts supérieure à leur part du revenu disponible), sachant que plus la valeur du coefficient est faible et négative, plus il dénote une forte progressivité. En général, les transferts monétaires sont distribués de manière plus progressive que les revenus marchands dans tous les pays, ce qui réduit les inégalités. Si l'on classe les pays en fonction de la progressivité des transferts monétaires dans l'ensemble de la population, l'Australie arrive largement en tête, suivie par la Nouvelle-Zélande, le Danemark, le Royaume-Uni, la Finlande et l'Irlande, tandis que les pays où cette progressivité est la plus faible sont le Mexique, la Turquie, le Portugal et la Pologne. Dans tous les pays hormis le Portugal et la Turquie, les transferts destinés aux personnes d'âge actif sont distribués de manière plus progressive que ceux dont bénéficient les individus ayant atteint l'âge de la retraite, même si la différence est faible en Grèce, en Islande, en Pologne et au Portugal, ainsi qu'en Italie, au Luxembourg et en Espagne. On obtient un classement des pays assez similaire lorsqu'on examine les transferts destinés à la population à l'âge de la retraite et les transferts au profit de la population d'âge actif, même si le pays qui se caractérise par la distribution des transferts reflétant la progressivité la plus forte est la Finlande pour les

Tableau 4.3. **Progressivité des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages**

Coefficients de concentration des transferts monétaires et des impôts sur les ménages, milieu des années 2000

	Transferts monétaires publics			Impôts sur les ménages		
	Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total	Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total
Australie	-0.431	-0.080	-0.400	0.492	0.816	0.533
Autriche	0.130	0.256	0.157	0.365	0.464	0.381
Belgique	-0.141	0.169	-0.120	0.363	0.420	0.398
Canada	-0.173	-0.006	-0.152	0.472	0.586	0.492
Rép. tchèque	-0.151	0.037	-0.154	0.424	0.789	0.471
Danemark	-0.303	-0.054	-0.316	0.332	0.336	0.349
Finlande	-0.258	-0.138	-0.219	0.419	0.444	0.428
France	0.098	0.285	0.136	0.354	0.474	0.374
Allemagne	-0.066	0.175	0.013	0.439	0.485	0.468
Grèce ¹	0.176	0.202	0.115
Hongrie ¹	-0.025	0.119	-0.016
Islande	0.018	0.037	-0.041	0.257	0.296	0.267
Irlande	-0.205	-0.001	-0.214	0.531	0.782	0.570
Italie	0.158	0.225	0.135	0.512	0.623	0.546
Japon	0.020	0.121	0.010	0.356	0.429	0.378
Corée	0.040	0.282	-0.012	0.363	0.462	0.380
Luxembourg	0.075	0.145	0.085	0.404	0.430	0.420
Mexique ¹	0.407	0.518	0.373
Pays-Bas	-0.223	-0.014	-0.198	0.436	0.705	0.471
Nlle-Zélande	-0.331	-0.011	-0.345	0.485	0.249	0.498
Norvège	-0.177	0.074	-0.183	0.355	0.433	0.376
Pologne ¹	0.173	0.198	0.185	0.382	0.325	0.379
Portugal ¹	0.315	0.295	0.247
Rép. slovaque	-0.030	0.104	-0.056	0.388	0.726	0.422
Espagne ¹	0.102	0.175	0.063
Suède	-0.153	0.090	-0.145	0.330	0.312	0.337
Suisse	-0.176	0.015	-0.170	0.211	0.202	0.223
Turquie ¹	0.320	0.288	0.347
Royaume-Uni	-0.347	0.035	-0.275	0.486	0.614	0.533
États-Unis	-0.115	0.105	-0.089	0.549	0.658	0.586
OCDE24 ²	-0.107	0.085	-0.099	0.404	0.502	0.428

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457274440541>

Note : le coefficient de concentration est calculé de la même manière que le coefficient de Gini du revenu des ménages, de sorte qu'une valeur égale à zéro signifie que toutes les catégories de revenus reçoivent une part égale des transferts aux ménages ou paient une part égale des impôts. Néanmoins, les individus sont classés en fonction du revenu disponible, par unité de consommation, du ménage auquel ils appartiennent.

1. Les données disponibles concernent les transferts monétaires publics nets d'impôts (ce qui implique que les montants des impôts sur les ménages ne sont pas disponibles).
2. Moyenne des 24 pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de données relatives aux transferts monétaires publics « bruts » (c'est-à-dire avant impôts), d'une part, et aux impôts sur les ménages, d'autre part (c'est-à-dire tous les pays figurant dans ce tableau hormis l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, le Portugal et la Turquie).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

personnes à l'âge de la retraite, alors qu'il s'agit de l'Australie pour les individus en âge de travailler.

La partie droite du tableau 4.3 illustre la distribution des impôts sur les ménages (impôts sur le revenu et cotisations sociales acquittées par les travailleurs). Dans la mesure où les impôts sont déduits des revenus des ménages, la valeur du coefficient de concentration est d'autant plus élevée que la distribution des impôts sur les ménages est

progressive. C'est aux États-Unis que ces impôts sont les plus progressifs, ce qui tient probablement au rôle plus important qu'y jouent les crédits d'impôt remboursables, tels que le crédit d'impôt sur les revenus du travail et le crédit d'impôt pour enfant à charge. Globalement, la progressivité des impôts varie moins suivant les pays que celle des transferts. Après les États-Unis, ce sont les autres pays anglo-saxons – l'Irlande, l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et le Canada – ainsi que l'Italie qui tendent à se caractériser par la fiscalité la plus progressive, suivis par les Pays-Bas, la République tchèque et l'Allemagne. Les pays où les impôts sur les ménages tendent à être les moins progressifs sont les pays nordiques, la France et la Suisse. Dans la plupart des pays, mais pas tous, la fiscalité est plus progressive pour la population à l'âge de la retraite que pour la population d'âge actif, ce qui tient à l'existence de divers allègements fiscaux accordés aux retraités à bas revenus.

La progressivité des transferts varie en outre sensiblement suivant les types de prestations, les plus progressives étant les allocations logement (parce qu'elles tendent à être liées au revenu), les « autres prestations » (qui incluent l'aide sociale), les prestations de chômage et les prestations familiales en espèces (tableau 4.4). C'est dans les pays nordiques que la distribution des allocations logement dénote la plus forte progressivité, tandis que les systèmes de prestations familiales les plus progressifs sont ceux des États-Unis et des autres pays anglo-saxons, où ces prestations sont plus couramment soumises à conditions de ressources.

Néanmoins, la progressivité du système fiscal dépend également du niveau d'inégalité des revenus imposables, et la progressivité effective d'un barème d'imposition donné sera plus forte dans un pays où la distribution des revenus imposables est plus inégale. Le tableau 4.5 corrige cet effet en présentant le coefficient de concentration des impôts sur les ménages divisé par le coefficient de Gini du revenu marchand (troisième colonne), ainsi que le ratio entre la part des impôts acquittée par les 10 % d'individus les plus riches de la population et la part du revenu marchand qu'ils perçoivent (sixième colonne). D'après les coefficients de concentration des impôts sur les ménages, c'est aux États-Unis que le système fiscal est le plus progressif et que le décile le plus riche de la population représente la part la plus élevée des impôts prélevés sur les ménages. Néanmoins, ce même décile de la population américaine se caractérise également par une des proportions du revenu marchand les plus fortes parmi les pays de l'OCDE. Une fois les données normalisées pour tenir compte de cette inégalité sous-jacente, l'Irlande présente le système fiscal le plus progressif à l'aune du ratio des coefficients de concentration des impôts sur les ménages et du revenu marchand, tandis que c'est en Australie et aux États-Unis que la part des impôts acquittée par le décile plus riche de la population rapportée à sa part du revenu marchand est la plus élevée.

Quelle est la relation entre le niveau des dépenses publiques affectées aux transferts monétaires et la progressivité de ces programmes de dépenses ? En d'autres termes, les pays de l'OCDE caractérisés par les programmes de transferts en espèces les plus progressifs dépensent-ils davantage ou moins que les autres ? Le graphique 4.2, qui met en regard le poids relatif des transferts monétaires publics en pourcentage du revenu disponible des ménages par unité de consommation, mesuré à partir d'enquêtes, et la concentration de ces transferts dans divers pays de l'OCDE, apporte des éléments de réponse. Ce graphique laisse à penser qu'il existe une relation négative entre la progressivité des programmes et le niveau des dépenses, les dépenses plus importantes allant de pair avec une plus faible progressivité (ainsi, les pays se trouvant dans la partie

Tableau 4.4. **Progressivité des transferts monétaires publics par type de programme**

Coefficients de concentration des transferts monétaires, milieu des années 2000

	Pensions de retraite	Prestations d'invalidité	Indemnités pour accidents du travail et maladies professionnelles	Pensions de réversion	Prestations familiales en espèces	Prestations de chômage	Allocations de logement	Autres prestations
Australie	-0.47	-0.35	..	-0.30	-0.33	-0.44	..	-0.40
Autriche	0.25	0.14	0.16	0.00	-0.09	-0.17	-0.48	-0.05
Belgique	-0.09	-0.27	-0.13	-0.14	0.03	-0.22	-0.15	-0.50
Canada	-0.11	-0.46	-0.06	..	-0.22
Rép. tchèque	-0.11	-0.06	..	0.19	-0.26	-0.28	-0.66	-0.36
Danemark	-0.49	-0.18	-0.04	-0.22	-0.58	-0.37
Finlande	-0.44	0.07	0.12	0.02	-0.07	-0.24	-0.61	-0.39
France	0.25	0.14	..	0.05	-0.13	0.08	-0.55	-0.23
Allemagne	0.10	..	0.07	-0.04	-0.04	-0.28	0.00	-0.24
Grèce	0.15	0.06	0.25	0.02	-0.02	0.04	-0.17	-0.11
Hongrie	0.01	-0.06	-0.25	..	-0.17
Irlande	-0.32	-0.27	0.27	0.08	-0.21	-0.07	-0.46	0.02
Italie	0.22	0.90	-0.52	-0.04	..	-0.05
Japon	0.02	-0.11	..	-0.33
Luxembourg	0.17	0.00	..	0.13	-0.02	-0.09	-0.41	-0.52
Pays-Bas	-0.16	-0.11	..	-0.14	-0.36	0.03	-0.65	-0.37
Nlle-Zélande	-0.32	-0.35	-0.41	0.02	-0.43	-0.38	-0.37	-0.14
Norvège	-0.27	-0.06	..	-0.18	-0.06	-0.12	-0.65	-0.24
Pologne	0.26	0.04	0.40	0.15	-0.22	0.13	-0.26	-0.13
Portugal	0.33	0.03	..	0.03	..	0.20	0.13	-0.77
Rép. slovaque	0.00	-0.19	-0.01	0.24	-0.01	-0.07	0.84	-0.59
Espagne	0.04	0.11	0.14	0.05	0.35	0.02	0.48	0.02
Suède	-0.19	0.25	0.25	..	-0.07	-0.10	-0.66	-0.16
Suisse	-0.19	-0.02	-0.15	..	-0.29
Turquie	0.37	0.07	..	0.25	0.17	0.08	..	0.52
Royaume-Uni	-0.21	-0.20	-0.37
États-Unis	-0.04	-0.56	0.07	..	-0.10
OCDE27	-0.05	-0.01	0.10	0.02	-0.14	-0.10	-0.29	-0.24

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457284615080>

Note : les données correspondent au milieu des années 2000 pour tous les pays. Il s'agit des transferts monétaires publics « bruts » (c'est-à-dire avant impôts) pour tous les pays hormis l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande le Mexique, la Pologne, le Portugal et la Turquie (où les données d'enquêtes sur les transferts sont publiées nettes d'impôts). OCDE27 est la moyenne de tous les pays pour lesquels des données étaient disponibles.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

inférieure gauche du graphique tendent à dépenser moins tout en ayant des systèmes plus progressifs). Néanmoins, les pays de l'OCDE aux revenus les plus faibles, tels que le Mexique et la Turquie (qui, avec la Corée, ne figurent pas dans ce graphique en raison du caractère plus limité de leurs systèmes de protection sociale), conjuguent un bas niveau de dépenses et une faible progressivité.

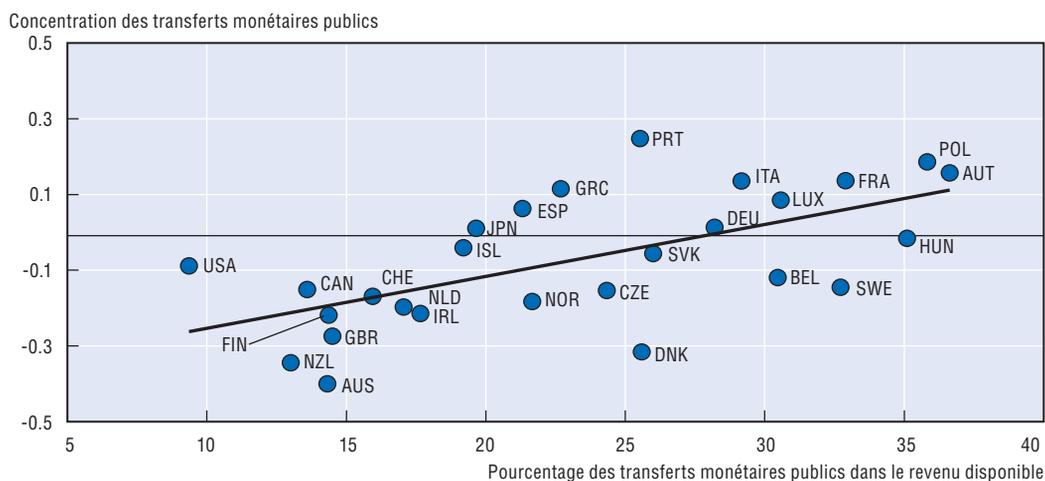
Le rôle des transferts publics (et des impôts sur les ménages) varie également en fonction de caractéristiques individuelles telles que l'âge. Le graphique 4.3 mesure ce phénomène en faisant apparaître le poids relatif des prestations nettes (transferts monétaires publics diminués des impôts sur les ménages) dans le revenu disponible de différents groupes d'âge, la catégorie des personnes âgées de 41 à 50 ans servant de base de comparaison. Les taux de prestations nettes sont généralement positifs pour les personnes

Tableau 4.5. **Autres mesures de la progressivité des impôts dans certains pays de l'OCDE, 2005**

	A. Concentration des impôts sur les ménages et du revenu marchand			B. Poids relatif du décile le plus riche, en pourcentage		
	1. Coefficient de concentration des impôts sur les ménages	2. Coefficient de Gini du revenu marchand	3. Ratio des coefficients de concentration (1/2)	1. Poids relatif du décile le plus riche dans les impôts	2. Poids relatif du décile le plus riche dans le revenu marchand	3. Ratio des poids relatifs du décile le plus riche (1/2)
Australie	0.53	0.46	1.16	36.8	28.6	1.29
Autriche	0.38	0.43	0.88	28.5	26.1	1.10
Belgique	0.40	0.49	0.80	25.4	27.1	0.94
Canada	0.49	0.44	1.13	35.8	29.3	1.22
Rép. tchèque	0.47	0.47	0.99	34.3	29.4	1.17
Danemark	0.35	0.42	0.84	26.2	25.7	1.02
Finlande	0.43	0.39	1.11	32.3	26.9	1.20
France	0.37	0.48	0.77	28.0	25.5	1.10
Allemagne	0.47	0.51	0.92	31.2	29.2	1.07
Islande	0.27	0.37	0.72	21.6	24.0	0.90
Irlande	0.57	0.42	1.37	39.1	30.9	1.26
Italie	0.55	0.56	0.98	42.2	35.8	1.18
Japon	0.38	0.44	0.85	28.5	28.1	1.01
Corée	0.38	0.34	1.12	27.4	23.4	1.17
Luxembourg	0.42	0.45	0.92	30.3	26.4	1.15
Pays-Bas	0.47	0.42	1.11	35.2	27.5	1.28
Nlle-Zélande	0.50	0.47	1.05	35.9	30.3	1.19
Norvège	0.38	0.43	0.87	27.4	28.9	0.95
Pologne	0.38	0.57	0.67	28.3	33.9	0.84
Rép. slovaque	0.42	0.46	0.92	32.0	28.0	1.14
Suède	0.34	0.43	0.78	26.7	26.6	1.00
Suisse	0.22	0.35	0.63	20.9	23.5	0.89
Royaume-Uni	0.53	0.46	1.16	38.6	32.3	1.20
États-Unis	0.59	0.46	1.28	45.1	33.5	1.35
OCDE24	0.43	0.45	0.96	31.6	28.4	1.11

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457288343318>

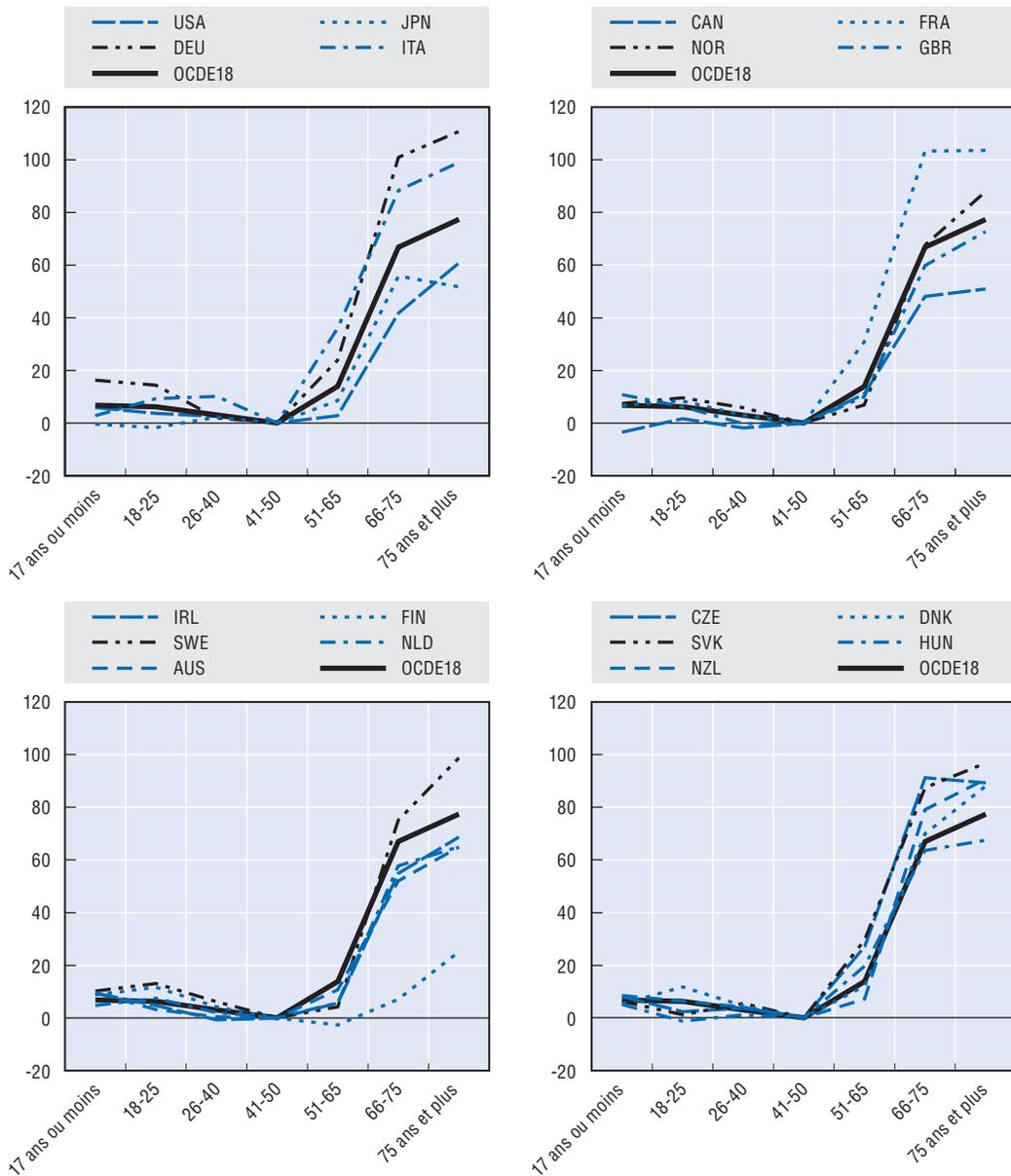
Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 4.2. **Niveau et concentration des transferts monétaires publics dans certains pays de l'OCDE, milieu des années 2000**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457142066734>

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 4.3. Poids relatif des prestations publiques nettes dans le revenu disponible par groupe d'âge, milieu des années 2000

Écart en points de pourcentage par rapport à celui des personnes âgées de 41 à 50 ans



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457173274081>

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

ayant atteint l'âge de la retraite, et négatifs pour les groupes d'âge plus jeunes. Comparée à celle du groupe de référence des 41-50 ans (qui correspond aux personnes acquittant le montant le plus élevé d'impôts par rapport aux transferts qu'ils reçoivent), la situation des enfants – c'est-à-dire des moins de 18 ans – n'est que légèrement meilleure. On observe cependant des différences très sensibles entre pays au niveau de ces courbes, dont la pente est beaucoup plus aiguë pour l'Allemagne, l'Italie et la Suède que pour l'Australie, le Canada et les États-Unis. Ces courbes de revenu par âge sont importantes non seulement parce qu'elles jouent un rôle dans la distribution actuelle des revenus des ménages, mais

aussi parce qu'elles donnent une indication de la manière dont les évolutions démographiques pourraient entraîner une augmentation des dépenses publiques dans l'avenir (Dang et al., 2006).

Quelle est l'ampleur de la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ?

La manière la plus directe d'illustrer l'effet des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages sur la distribution du revenu consiste à comparer la même mesure des inégalités calculée pour les différents types de revenus décrits dans le tableau 4.1. Tout en reflétant les différences d'ampleur et de structure des programmes de protection sociale et des systèmes fiscaux entre pays, ces mesures constituent des indicateurs synthétiques pratiques, qui sont utiles pour comparer les pays et cerner les évolutions au fil du temps. Cette section porte uniquement sur les pays de l'OCDE pour lesquels on disposait à la fois de données relatives aux impôts sur les ménages et aux transferts publics bruts (à savoir 24 pays pour l'année la plus récente – l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, le Portugal et la Turquie étant exclus – en ce qui concerne l'analyse des niveaux, et 19 pays pour l'analyse des évolutions intervenues depuis 1995 – l'Autriche, la Belgique, la Corée, la République slovaque et la République tchèque s'ajoutant à la liste des pays exclus).

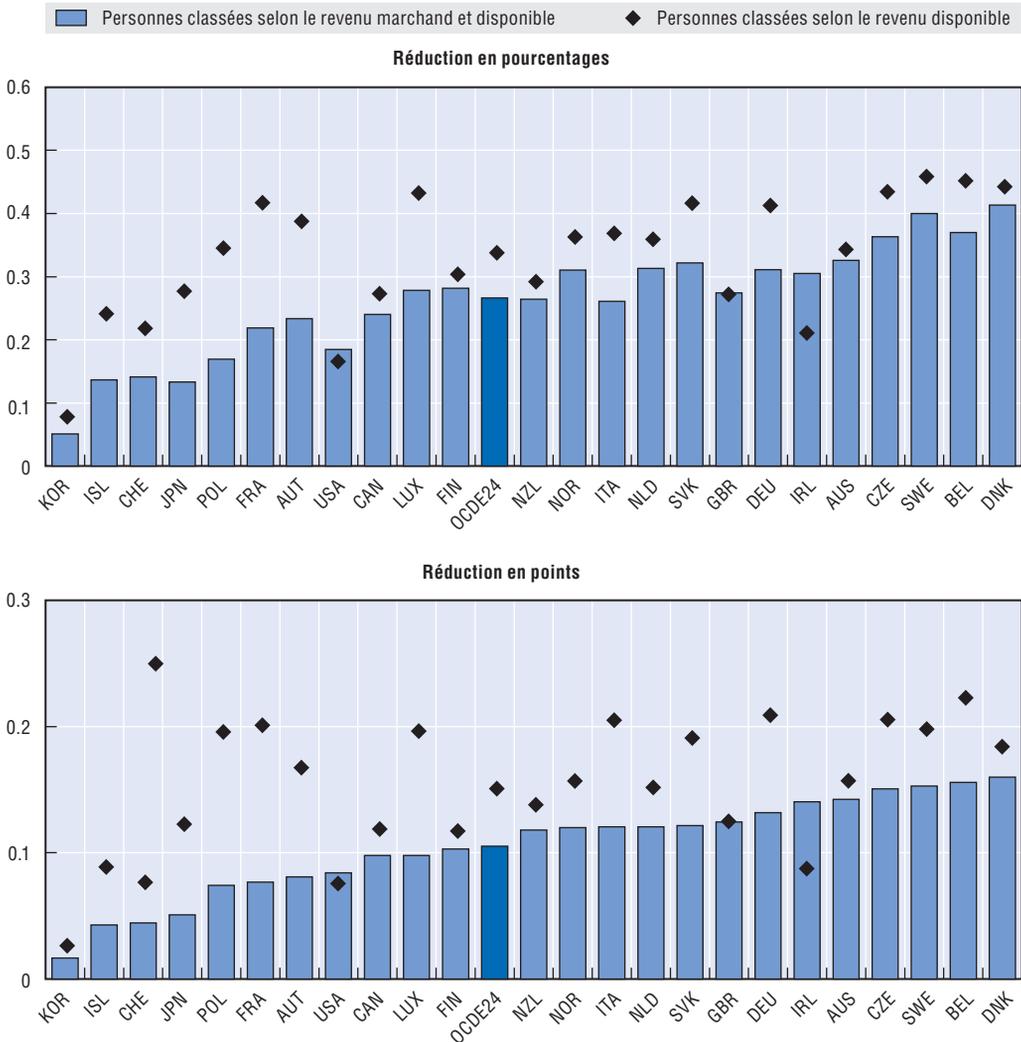
Le graphique 4.4 illustre deux mesures de l'« efficacité » des systèmes de prélèvements et de prestations en termes de réduction des inégalités de revenus : le pourcentage de réduction des inégalités de revenu correspondant au passage du revenu marchand au revenu disponible (dans la partie supérieure du graphique) et la différence absolue entre les deux mesures de l'inégalité des revenus exprimée en points (dans la partie inférieure du graphique). Ces mesures sont calculées de deux manières.

- Suivant la première méthode (illustrée par les losanges), l'inégalité de la distribution du revenu marchand est évaluée en classant les individus en fonction de leur niveau de revenu marchand. Sur cette base, en moyenne, pour l'ensemble des 24 pays couverts, la fiscalité et les transferts réduisent l'inégalité des revenus d'environ un tiers (c'est-à-dire que le coefficient de Gini diminue de 0.15 point environ), les baisses mesurées allant de 45 % environ au Danemark, en Suède et en Belgique à moins de 8 % en Corée.
- Avec la seconde méthode (illustrée par les barres), le coefficient de Gini du revenu marchand repose sur un classement des individus selon leur revenu disponible, c'est-à-dire en fonction de la position qu'ils occupent « après » redistribution, et non de la position dans laquelle ils se trouvaient « avant » redistribution. D'après cette seconde mesure, la réduction de l'inégalité des revenus découlant des impôts et des transferts est légèrement supérieure à un quart (soit 0.11 point), les baisses mesurées allant de 40 % environ en Suède et au Danemark à 5 % en Corée.

La différence entre ces deux mesures de redistribution résulte de l'effet du « reclassement » de certains ménages lié aux programmes de protection sociale (Ankrom, 1993). Cette différence est intéressante, car une des limites de l'approche classique de la mesure de la redistribution tient à l'hypothèse de référence par rapport à laquelle la redistribution est évaluée. Layard (1977), par exemple, fait valoir que l'approche classique exagère l'impact redistributif de l'État-providence, parce qu'elle repose sur l'hypothèse que les différents niveaux de dépenses de protection sociale et de fiscalité n'ont aucune incidence sur les comportements, et donc sur la distribution des revenus marchands. Ainsi, dans les pays où les retraites publiques sont généreuses, l'approche classique

Graphique 4.4. Inégalités de revenu avant et après impôts et transferts dans certains pays de l'OCDE

Différence de coefficient de concentration, aux alentours de 2005



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457173814085>

Note : Les pays sont classés, de gauche à droite, dans l'ordre croissant de la réduction (en points) du coefficient de concentration obtenue grâce aux impôts sur les ménages et aux transferts monétaires publics, d'après le classement des individus en fonction du revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent. Les barres verticales reposent sur des données groupées sur les revenus marchand et disponible moyens, par déciles d'individus classés en fonction du revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent. Les losanges reposent sur des données individuelles, pour lesquelles les personnes sont classées en fonction de leur revenu marchand (s'agissant du coefficient de Gini du revenu marchand) et de leur revenu disponible (s'agissant du coefficient de Gini du revenu disponible).

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

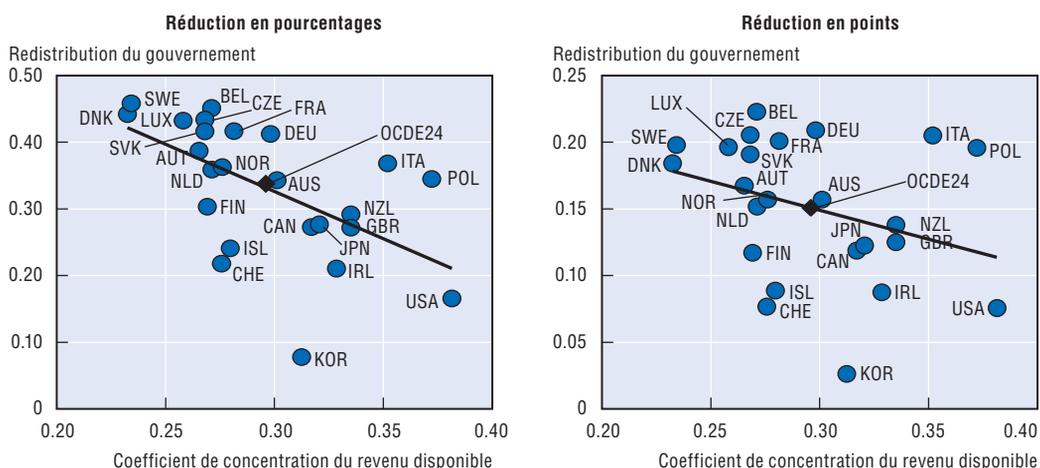
implique que les membres de la classe moyenne basculent dans la pauvreté en termes de revenu marchand à la retraite simplement parce que c'est l'État, et non le marché, qui leur verse leur retraite : les pensions publiques liées aux revenus d'activité sont alors jugées très efficaces en termes de réduction des inégalités, en partie parce qu'elles permettent aux retraités à revenu moyen de retrouver leur classement d'avant la retraite. Une comparaison de ces deux mesures laisse à penser que, dans certains pays de l'OCDE, une part très significative de la redistribution mesurée suivant l'approche classique correspond

à un tel reclassement des individus. D'ailleurs, les pays où cet effet de reclassement est le plus marqué sont précisément ceux où les retraites publiques représentent plus de 90 % du revenu disponible total de la population à l'âge de la retraite – à savoir l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Suède. Par contre, ce reclassement est plus limité en Corée, aux États-Unis, au Canada, en Finlande, au Royaume-Uni, en Irlande et en Australie, où les pensions publiques représentent 50 % ou moins du revenu disponible des retraités.

Les pays où la redistribution au moyen des impôts et des transferts est la plus forte se caractérisent généralement par les distributions les moins inégalitaires du revenu disponible des ménages, quoique avec des variations considérables suivant les pays (en particulier à l'aune des différences mesurées en points, illustrées par le graphique 4.5). Ainsi, le niveau des inégalités de revenu disponible en Islande et en Suisse est similaire à celui mesuré en Belgique et en République tchèque, même si l'impact de l'État-providence est sensiblement plus marqué dans les deux derniers pays; en outre, la Suède et le Danemark affichent des réductions des inégalités presque deux fois plus fortes qu'aux États-Unis et se caractérisent par un niveau d'inégalité de revenu disponible environ moitié moindre que celui observé aux États-Unis.

Il est également possible de comparer l'ampleur de la redistribution réalisée à l'aide de chacun de ces deux instruments. Diverses méthodes peuvent être utilisées à cette fin, mais leur mise en œuvre diffère en ce qui concerne les données requises, et elles peuvent déboucher sur des conclusions divergentes. Une méthode simple, pouvant être appliquée aux données disponibles, consiste à examiner, d'une part, la différence entre les coefficients de concentration du revenu marchand et du revenu brut après transferts, en tant que mesure de l'impact des transferts monétaires, et d'autre part, la différence entre les coefficients de concentration du revenu brut après transferts et du revenu disponible, en tant que mesure de l'impact des impôts sur les ménages (graphique 4.6)¹⁰. Dans un

Graphique 4.5. Relation entre l'effet de réduction des inégalités découlant des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages et l'inégalité des revenus, milieu des années 2000



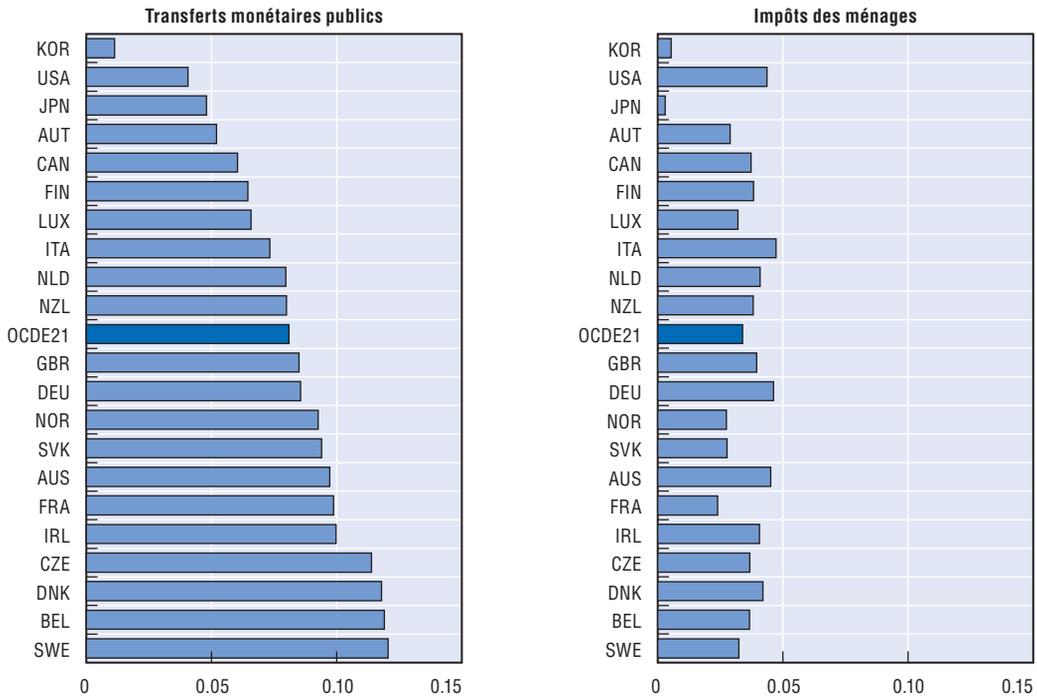
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457214266872>

Note : La redistribution réalisée par l'État est mesurée par la différence entre le coefficient de concentration du revenu marchand et celui du revenu disponible, les individus étant classés dans les deux cas en fonction de leur revenu disponible. Cette mesure est calculée à partir de données sur les revenus (marchands et disponibles) moyens par décile d'individus classés suivant le revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 4.6. Réduction des inégalités imputable aux transferts monétaires publics et aux impôts sur les ménages

Réduction du coefficient de concentration, en points



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457227518407>

Note : L'effet des transferts monétaires publics sur les inégalités de revenus est mesuré par la différence entre le coefficient de concentration du revenu marchand et celui du revenu brut après transferts, tandis que l'effet des impôts est mesuré par la différence entre le coefficient de concentration du revenu brut après transferts et celui du revenu disponible. Les coefficients de concentration sont calculés à partir d'informations sur le poids relatif des transferts et des impôts dans le revenu, les individus étant classés en fonction du niveau du revenu disponible par unité de consommation du ménage auquel ils appartiennent.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

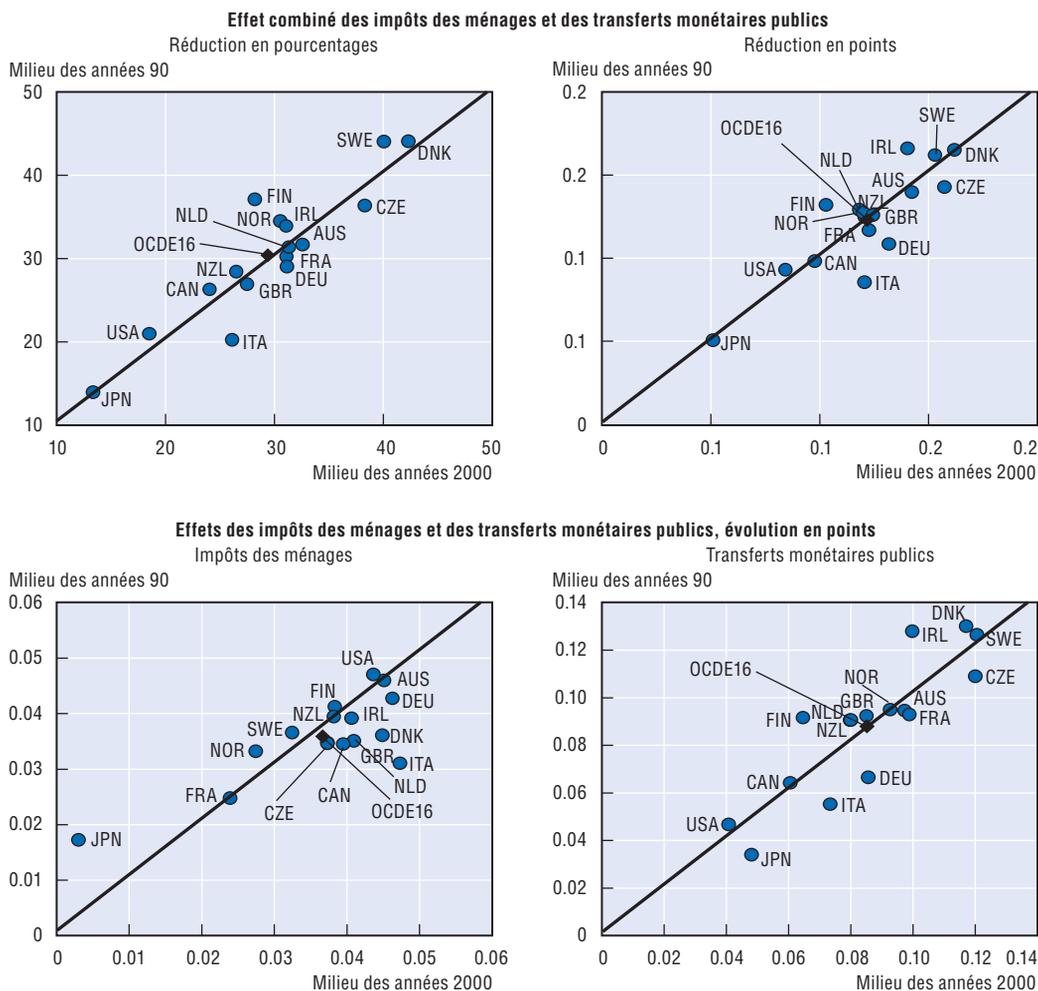
souci de cohérence avec la mesure privilégiée employée dans le graphique 4.4, pour calculer tant les inégalités de revenu marchand que les inégalités de revenu disponible, nous avons classé les individus suivant leur revenu disponible, de sorte que l'effet de reclassement évoqué plus haut est éliminé. Selon cette approche, la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics est en moyenne deux fois supérieure à celle obtenue à l'aide des impôts sur les ménages, même si les États-Unis se singularisent par le fait que la redistribution fondée sur le système fiscal y est plus importante que celle fondée sur les transferts monétaires. La Corée et le Japon font également figure d'exceptions en raison du très faible niveau de redistribution résultant de leur système fiscal¹¹.

D'après l'indicateur privilégié de redistribution (illustré par les barres du graphique 4.4), qui permet d'éliminer l'effet de « reclassement », l'effet global des transferts et des impôts en termes de réduction des inégalités est similaire en Irlande et en Australie à celui observé en Suède et au Danemark, tandis que le niveau de la redistribution effectuée au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande est similaire à ceux mesurés en Allemagne et aux Pays-Bas, par exemple. Par conséquent, les niveaux plus élevés d'inégalité de revenu disponible dans ces quatre pays anglo-saxons ne s'expliquent

pas par une moindre efficacité de l'État-providence, mais avant tout par une plus forte inégalité de revenu marchand, en particulier de revenu d'activité des ménages¹².

L'ampleur de la redistribution a-t-elle évolué au fil du temps ? C'est ce que montre le graphique 4.7. Les pays situés au-dessus de la diagonale se caractérisent aujourd'hui par une redistribution plus limitée qu'au cours des années 90, tandis que le constat inverse vaut pour les pays se trouvant au-dessous de la diagonale. Les situations sont très diverses suivant les pays. Lorsqu'on examine l'effet combiné des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages (partie supérieure du graphique), on constate qu'un certain nombre de pays, tels que l'Italie, l'Allemagne et la République tchèque, réalisent aujourd'hui une redistribution plus poussée que par le passé (même si cela tient peut-être en partie à une plus grande inégalité des revenus marchands), tandis que d'autres – la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Irlande, le Canada et les États-Unis – ont aujourd'hui des

Graphique 4.7. **Évolution des effets redistributifs des transferts monétaires publics et des impôts au fil du temps**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457241336373>

Note : La redistribution réalisée par l'État est mesurée par la différence entre le coefficient de concentration du revenu marchand et celui du revenu disponible « sans reclassement », tel que mesuré à partir de données sur les revenus (marchands et disponibles) moyens par décile d'individus classés suivant le revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

systèmes moins redistributifs, et que la situation a très peu évolué dans un troisième groupe d'économies¹³. Dans plusieurs pays comme les Pays-Bas, un niveau inchangé de redistribution est allé de pair avec une distribution moins inégalitaire du revenu disponible reflétant de fortes réductions des inégalités de revenu marchand (de près de 6 points de pourcentage). Lorsqu'on examine séparément les évolutions liées aux deux instruments de redistribution utilisés par l'État (partie inférieure du graphique), l'impact redistributif des impôts sur les ménages semble avoir diminué au Japon et en Norvège, et augmenté en Italie, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. L'effet redistributif des transferts monétaires publics s'est atténué en Finlande et en Irlande, tandis que le contraire s'est produit en Allemagne et en Italie.

Une autre façon d'évaluer l'impact de différents systèmes de protection sociale est illustrée par le tableau 4.6, qui présente des mesures de l'efficacité et de l'efficacé de la fiscalité et des transferts en termes de réduction des inégalités. Suivant l'approche adoptée par Beckerman (1979), l'efficacité est définie comme la réduction en points de pourcentage du coefficient de concentration mesurant l'inégalité des revenus due aux impôts sur les ménages, d'une part, et aux transferts monétaires publics, d'autre part, dans chacun des pays de l'OCDE considérés (graphique 4.6). Selon la même approche, l'efficacé est égale à la mesure d'efficacité des impôts sur les ménages (ou des transferts monétaires publics) multipliée par 100 et divisée par le poids relatif de ces mêmes impôts (ou transferts) dans le revenu disponible des ménages. Ainsi, en Australie, pour chaque point de pourcentage d'impôts sur les ménages, le coefficient de concentration du revenu brut est réduit de 0.193 point de pourcentage, tandis que pour chaque point de pourcentage de transferts monétaires publics, l'inégalité des revenus marchands est réduite de 0.679 point de pourcentage (partie C du graphique). D'après la mesure d'« efficacité » qui figure dans la partie A du tableau, les systèmes fiscaux les plus performants en termes de réduction des inégalités de revenus sont ceux de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, du Danemark, de l'Irlande et des Pays-Bas, tandis que les moins performants sont ceux du Japon, de la Corée et de la Suisse (deuxième colonne). Lorsqu'on examine les transferts monétaires publics, les réductions les plus fortes des inégalités de revenus sont enregistrées par la Suède, la Belgique, le Danemark et le République tchèque, et les plus faibles par la Corée et les États-Unis (troisième colonne).

Globalement, l'indicateur d'efficacé donne une image légèrement différente de celle obtenue avec certains des indicateurs précédents. Il reste que les systèmes de transferts sont non seulement plus efficaces mais aussi nettement plus efficaces que les systèmes fiscaux en termes de réduction des inégalités, même si le classement de certains pays change lorsqu'on utilise l'indice d'efficacé au lieu des coefficients de concentration. Ainsi, l'Australie se caractérise par un système fiscal légèrement moins progressif que celui des États-Unis (partie D du tableau), mais un peu plus efficace en termes de réduction des inégalités (partie C du tableau).

Ce tableau indique également la corrélation existant entre différentes caractéristiques des États-providence de l'OCDE. Comme on pouvait s'y attendre, les corrélations les plus fortes sont celles observées entre l'indice de concentration et l'efficacé des impôts sur les ménages (partie D du tableau) et entre l'indice de concentration et l'indice d'efficacé des transferts monétaires publics (dans ce cas, la corrélation est négative car les systèmes de transferts les plus progressifs se caractérisent par des coefficients de concentration négatifs, comme indiqué précédemment). Les coefficients de corrélation entre les autres mesures indiquées sont modérément élevés, même si l'efficacité et l'efficacé sont plus fortement corrélées dans le cas des impôts que dans celui des transferts.

Tableau 4.6. **Efficacité et efficacité des impôts et des transferts en termes de réduction des inégalités**

	A. Efficacité (réduction des inégalités)		B. Ampleur (% du revenu disponible des ménages)		C. Indice d'efficacité A/(B/100)		D. Indice de concentration	
	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics
Australie	0.045	0.097	23.4	14.3	0.193	0.679	0.533	-0.400
Autriche	0.029	0.052	33.4	36.6	0.086	0.142	0.381	0.157
Belgique	0.037	0.119	38.3	30.5	0.096	0.391	0.398	-0.120
Canada	0.037	0.060	25.8	13.6	0.145	0.444	0.492	-0.152
Rép. tchèque	0.037	0.114	21.6	24.3	0.170	0.468	0.471	-0.154
Danemark	0.042	0.118	52.5	25.6	0.080	0.461	0.349	-0.316
Finlande	0.038	0.065	30.1	14.4	0.127	0.449	0.428	-0.219
France	0.020	0.056	26.0	32.9	0.079	0.171	0.374	0.136
Allemagne	0.046	0.086	35.5	28.2	0.130	0.303	0.468	0.013
Irlande	0.041	0.100	19.4	17.7	0.210	0.565	0.570	-0.214
Italie	0.047	0.073	30.2	29.2	0.156	0.251	0.546	0.135
Japon	0.003	0.048	19.7	19.7	0.015	0.244	0.378	0.010
Corée	0.005	0.011	8.0	3.6	0.067	0.312	0.380	-0.012
Luxembourg	0.032	0.066	23.8	30.6	0.135	0.215	0.420	0.085
Pays-Bas	0.041	0.080	24.7	17.1	0.166	0.468	0.471	-0.198
Nlle-Zélande	0.038	0.080	29.0	13.0	0.132	0.615	0.498	-0.345
Norvège	0.027	0.093	33.2	21.7	0.082	0.427	0.376	-0.183
Rép. slovaque	0.028	0.094	20.0	26.0	0.138	0.361	0.422	-0.056
Suède	0.032	0.121	43.2	32.7	0.075	0.368	0.337	-0.145
Suisse	-0.012	0.057	36.0	16.0	-0.034	0.355	0.223	-0.170
Royaume-Uni	0.039	0.085	24.1	14.5	0.164	0.586	0.533	-0.275
États-Unis	0.044	0.041	25.6	9.4	0.170	0.434	0.586	-0.089
OCDE22	0.032	0.078	28.3	21.4	0.117	0.396	0.438	-0.114
Pour mémoire								
Coeff. de corrélation ¹	..	0.496	0.211	0.423	0.839	0.430	0.906	-0.940

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457317333476>

Note : L'indice d'efficacité est défini comme la réduction en points de pourcentage du coefficient de Gini mesurant l'inégalité des revenus due aux impôts sur les ménages (qui correspondent à la différence entre le revenu brut et le revenu disponible) ou aux transferts monétaires (qui correspondent à la différence entre le revenu marchand et le revenu brut) dans chacun des pays de l'OCDE considérés. L'indice d'efficacité est égal à l'indice d'efficacité des impôts (ou des transferts) divisé par le poids relatif de ces mêmes impôts (ou transferts) dans chacun des pays considérés. L'indice de concentration des impôts sur les ménages et celui des transferts monétaires publics sont calculés de la même manière que dans le tableau 4.3.

1. Dans la rubrique « Pour mémoire » sont indiqués les coefficients de corrélation entre l'efficacité des impôts et celle des transferts monétaires dans la deuxième colonne, entre l'ampleur et l'efficacité des impôts dans la troisième colonne, entre l'ampleur et l'efficacité des transferts dans la quatrième colonne, entre l'indice d'efficacité et l'efficacité des impôts dans la cinquième colonne, entre l'indice d'efficacité et l'efficacité des transferts dans la sixième colonne, entre l'indice de concentration et l'indice d'efficacité des impôts dans la septième colonne, et entre l'indice de concentration et l'indice d'efficacité des transferts dans la huitième colonne.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Redistribution en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus : interactions entre niveau et ciblage des transferts monétaires et des impôts

Lorsqu'on examine les effets redistributifs des systèmes d'impôts et de transferts, il importe de noter que le coefficient de concentration donne davantage de poids aux changements intervenant en milieu de distribution, alors que les responsables de l'action publique peuvent être davantage préoccupés par les personnes se situant à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus. Au-delà de l'examen des variations des taux de

pauvreté (thème du chapitre 5), il est possible de remédier à ce problème en prenant en considération l'effet des transferts monétaires publics et des impôts sur les groupes de revenu les plus bas. Le tableau 4.7 offre une mesure de la redistribution réalisée en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus – dans le quintile inférieur de revenu – pour les transferts publics bruts, d'une part (partie gauche du tableau), et pour les impôts sur les ménages, d'autre part (partie droite du tableau).

Nous évaluons le rôle joué par les transferts monétaires en tant que source de revenu pour les personnes se trouvant dans le quintile inférieur, d'abord en estimant le poids relatif moyen des transferts monétaires en pourcentage du revenu disponible des ménages mesuré dans le cadre d'enquêtes sur les revenus (colonne A)¹⁴; ensuite, en calculant la proportion de cette part qui échoit aux 20 % les plus pauvres de la population (colonne B); et enfin, en multipliant le poids des dépenses par la mesure de leur progressivité pour calculer les prestations brutes dont bénéficient les personnes se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution (divisées par 100, dans la colonne C). La même procédure est utilisée pour calculer les impôts payés par les individus se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution, tandis que la différence entre les deux valeurs (colonne G) représente les transferts monétaires « nets » versés au quintile inférieur de revenu.

Plusieurs constats ressortent du tableau 4.7 :

- Premièrement, les transferts monétaires publics sont davantage ciblés sur les 20 % les plus pauvres de la population en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, en Finlande, aux Pays-Bas, en Irlande et au Royaume-Uni (où le quintile inférieur de revenu bénéficie de plus de 30 % de la totalité des transferts, ce pourcentage étant même supérieur à 40 % dans le cas de l'Australie, d'après la colonne B), tandis que l'on trouve à l'autre extrémité la Pologne (où les 20 % les plus pauvres de la population reçoivent moins de 10 % de l'ensemble des transferts). À cette aune, le niveau de ciblage est très similaire au Canada, aux États-Unis et en Suède.
- Deuxièmement, on relève d'importantes différences concernant l'ampleur globale de la redistribution dont bénéficient les ménages à faible revenu grâce aux effets conjugués des transferts publics et des impôts sur les ménages; elle varie (en pourcentage du revenu disponible des ménages) de plus de 5.5 en Australie, en Belgique, au Danemark et en Suède, à des valeurs proches de 2 au Japon, en Pologne et aux États-Unis, et inférieures à 0.5 en Suisse et en Corée (colonne G).
- Troisièmement, on constate de nettes différences concernant le dosage des transferts monétaires et des impôts utilisé pour redistribuer des revenus en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus. Ainsi, le poids relatif des transferts publics destinés aux personnes du quintile inférieur de revenu (colonne C) est 30 fois supérieur à celui des impôts sur les ménages qu'elles acquittent (colonne F) en Australie et en Irlande, et plus de dix fois supérieur au Royaume-Uni, alors que ce rapport est inférieur à deux pour un dans le cas de la Corée et de la Pologne. Les pays nordiques transfèrent des volumes importants de prestations brutes aux personnes à bas revenu, mais celles-ci font également l'objet de prélèvements importants au titre des impôts sur les ménages; inversement, la plupart des pays anglo-saxons versent des transferts moins généreux aux individus les plus démunis, mais compensent en partie cette faiblesse des prestations en leur imposant une charge fiscale moins lourde.

Tableau 4.7. **Redistribution via les transferts monétaires et les impôts sur les ménages en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus, milieu des années 2000**

	Transferts publics bruts versés aux ménages			Impôts directs et cotisations de sécurité sociale payés par les ménages			G. Transferts nets versés au quintile inférieur (C-F)
	A. Poids relatif moyen dans le revenu disponible des ménages	B. Part des transferts publics versée au quintile inférieur	C. Transferts versés au quintile inférieur (A*B/100)	D. Poids relatif moyen dans le revenu disponible des ménages	E. Part des impôts payée par le quintile inférieur	F. Impôts payés par le quintile inférieur (D*E/100)	
Australie	14.3	41.5	5.9	23.4	0.8	0.2	5.8
Autriche	36.6	13.9	5.1	33.4	5.4	1.8	3.3
Belgique	30.5	24.1	7.3	38.3	3.9	1.5	5.8
Canada	13.6	25.7	3.5	25.8	2.3	0.6	2.9
Rép. tchèque	24.3	23.0	5.6	21.6	3.5	0.8	4.8
Danemark	25.6	36.0	9.2	52.5	6.1	3.2	6.0
Finlande	14.4	32.9	4.7	30.1	4.0	1.2	3.5
France	32.9	16.2	5.3	26.0	5.6	1.5	3.9
Allemagne	28.2	17.4	4.9	35.5	2.1	0.7	4.2
Irlande	17.7	30.8	5.4	19.4	0.9	0.2	5.3
Italie	29.2	12.6	3.7	30.2	1.8	0.6	3.1
Japon	19.7	15.9	3.1	19.7	6.0	1.2	2.0
Corée	3.6	24.9	0.9	8.0	5.8	0.5	0.4
Luxembourg	30.6	13.9	4.3	23.8	5.9	1.4	2.8
Pays-Bas	17.1	31.5	5.4	24.7	3.4	0.8	4.5
Nlle-Zélande	13.0	34.0	4.4	29.0	1.8	0.5	3.9
Norvège	21.7	27.7	6.0	33.2	4.6	1.5	4.5
Pologne	35.8	9.0	3.2	27.7	6.0	1.7	1.6
Rép. slovaque	26.0	19.0	4.9	20.0	5.0	1.0	3.9
Suède	32.7	25.9	8.5	43.2	6.5	2.8	5.7
Suisse	16.0	29.2	4.7	36.0	12.4	4.5	0.2
Royaume-Uni	14.5	31.4	4.6	24.1	1.7	0.4	4.1
États-Unis	9.4	24.8	2.3	25.6	1.6	0.4	1.9
OCDE23	22.0	24.4	5.4	28.3	4.2	1.2	4.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457405302372>

Note : Les valeurs indiquées dans les colonnes A et D sont les poids relatifs des transferts publics et des impôts sur les ménages, respectivement, dans le revenu disponible de l'ensemble de la population; les colonnes B et E indiquent la part des transferts publics reçue et la part des impôts sur les ménages payée, respectivement, par les personnes appartenant au quintile inférieur de revenu de la population. Les données portent sur le milieu des années 2000 pour tous les pays. Ne sont pas inclus dans ce tableau les pays pour lesquels on ne disposait pas de données concernant les impôts sur les ménages (c'est-à-dire pour lesquels les données disponibles sur les transferts publics sont présentées en termes « nets » d'impôts).

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

- Quatrièmement, les pays redistribuent aux personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus au moyen d'impôts et de transferts dont l'ampleur et la progressivité sont variables. Ainsi, le poids relatif des transferts bruts aux personnes à bas revenu est comparable en Australie et en Norvège, alors que le niveau des dépenses effectuées dans le premier pays équivaut à deux tiers seulement de celui du second, car cette différence est compensée par un ciblage nettement plus prononcé des transferts versés en Australie (supérieur de 50 % environ, d'après l'indicateur utilisé ici). De même, le poids relatif des impôts sur les ménages à bas revenu est similaire en Corée et aux États-Unis, mais il tient à la faiblesse générale de la pression fiscale dans le premier pays et à des crédits d'impôts ciblés dans le second.

Améliorer la mesure des résultats obtenus par l'État-providence

Si l'approche classique employée dans ce chapitre – et dans la plupart des études comparatives des politiques sociales – offre un modèle simple mais souple pour analyser la redistribution des revenus, ce cadre présente plusieurs limitations importantes, qui concernent :

- l'hypothèse de référence par rapport à laquelle la redistribution est évaluée ;
- les limites inhérentes à l'évaluation des activités redistributives des pouvoirs publics ;
- le traitement de la relation entre dispositifs publics et privés de protection.

S'agissant du premier élément, toute évaluation de l'impact redistributif d'un ensemble de politiques passe par la comparaison de la distribution observée avec une hypothèse de référence – la distribution théorique qui existerait en l'absence des politiques examinées (Pedersen, 1994). Comme indiqué dans le tableau 4.1, le cadre comptable classique est linéaire : il repose sur l'hypothèse que la distribution du revenu des facteurs et du revenu marchand précède le fonctionnement des systèmes d'impôts et de transferts, et qu'il n'y a pas d'interactions entre eux, hormis l'effet direct de réduction des inégalités finales induit par les programmes publics. En outre, lorsqu'on applique cette approche à un ensemble de pays, on part implicitement du principe que les différences considérables d'ampleur et de forme des différents États-providence n'ont aucune incidence sur le comportement des individus dans les divers pays considérés. Or, ces deux hypothèses – qui sous-tendent les estimations présentées dans ce chapitre – sont irréalistes. Les individus prennent leurs décisions en matière d'activités génératrices de revenus dans le cadre des dispositifs institutionnels en place, qui varient fortement suivant les pays. D'après Layard (1977) et Reynolds et Smolensky (1977), du fait de ces hypothèses, l'approche classique exagère à la fois l'inégalité des revenus marchands et l'ampleur de la redistribution découlant des politiques sociales. Nous avons tenté dans ce chapitre de traiter ce problème fondamental en procédant à des estimations qui intègrent puis éliminent les effets de reclassement induits par l'État-providence, ce qui montre que ces effets sont significatifs.

Une deuxième limite de l'approche classique réside en ce que l'impact des politiques publiques n'est que partiellement pris en compte. Cette lacune a plusieurs origines. Premièrement, la plupart des enquêtes sur les revenus contiennent uniquement des informations sur les transferts monétaires et les impôts directs, tandis qu'elles excluent les prestations en nature (évoquées au chapitre 9) et les impôts sur la consommation (Warren, 2008). Deuxièmement, l'action des pouvoirs publics peut passer par la réglementation plutôt que par l'octroi direct de prestations ; or la première est exclue de l'analyse. Ainsi, un des leviers importants utilisés par les pouvoirs publics pour influencer sur le comportement du marché du travail consiste à fixer des salaires minimums ; or, avec l'approche classique, la dispersion des salaires dans chaque pays est traitée comme si elle résultait exclusivement du jeu des mécanismes du marché. Troisièmement, l'approche classique ne prend pas non plus en compte les cotisations sociales patronales, qui sont négligeables en Australie, au Danemark et en Nouvelle-Zélande, mais représentent plus de 25 % des recettes fiscales totales en France et en République tchèque (OCDE, 2007b). Étant donné que ces cotisations servent à financer une grande partie des dépenses de sécurité sociale dans de nombreux pays, une évaluation de leur impact redistributif se justifierait¹⁵. La question qui se pose naturellement est de savoir si une mesure différente du bien-être des ménages, élargie à ces facteurs, modifierait les conclusions quant à l'ampleur de la redistribution réalisée dans les différents pays. La réponse à cette question dépendra de

l'importance des écarts éventuels entre ces mesures des revenus d'un pays à l'autre – par exemple s'agissant des poids relatifs des transferts monétaires et autres dépenses publiques, et des impôts directs et autres formes de prélèvements.

Une dernière limite de l'approche classique tient à ce que les transferts monétaires publics (ainsi que les impôts, incluant les cotisations sociales) peuvent se substituer à un large éventail de dispositifs privés de protection individuelle, et inversement¹⁶. La relation entre les cotisations aux dispositifs individuels et professionnels de retraite et les cotisations aux régimes publics de retraite constitue à cet égard un excellent exemple. Selon l'approche classique – et les conventions du système de comptabilité nationale (SCN) – les cotisations aux régimes publics de retraite sont traitées comme des impôts servant à financer les pensions de retraite versées la même année, tandis que les cotisations aux dispositifs privés de retraite sont traitées de fait comme une forme de consommation. Cela influe sur les comparaisons internationales de distribution des revenus à plusieurs égards. Ainsi, les pays ayant des systèmes de protection sociale où les prestations sont liées aux revenus d'activité semblent plus égalitaires, parce qu'une plus forte proportion de l'épargne constituée par les personnes aisées en vue de leur retraite prend la forme d'impôts. Inversement, lorsque les prestations sont forfaitaires ou soumises à conditions de ressources, une proportion plus forte de l'épargne accumulée pour la retraite prend la forme de cotisations aux dispositifs individuels et professionnels de retraite¹⁷. En résumé, les différents systèmes de sécurité sociale se traduisent par des distributions différentes des droits à pension publics et privés, et le traitement incomplet de ces opérations redistributives peut biaiser les comparaisons internationales de distribution des revenus. Si l'on veut remédier à ce biais, il faut élargir le cadre utilisé pour évaluer le bien-être des ménages et les résultats redistributifs.

Conclusion

Deux des principaux objectifs de l'État-providence consistent à redistribuer les revenus au cours du cycle de vie de chaque individu, d'une part, et entre riches et pauvres, d'autre part. Tous les pays de l'OCDE poursuivent ces deux objectifs, mais l'accent mis sur chacun d'eux varie sensiblement d'une économie à l'autre. Globalement, plusieurs conclusions ressortent de notre analyse.

- En général, les pays dont le niveau de dépenses publiques au titre des transferts monétaires aux ménages est plus faible se caractérisent par des prestations et des impôts à structure plus progressive, même s'il existe des exceptions (le Mexique affiche à la fois de faibles dépenses et une progressivité très limitée) et d'autres différences entre pays (ainsi, les pays nordiques se caractérisent par des dépenses supérieures à la moyenne et par des structures de prestations progressives, mais leurs systèmes fiscaux sont moins progressifs).
- Les indicateurs des activités redistributives des États providence reposant sur l'« approche classique » montrent que les systèmes fiscaux et les systèmes de transferts de tous les pays de l'OCDE réduisent les inégalités de revenu, leur impact étant maximum dans les pays nordiques et minimum aux États-Unis et en Corée.
- Néanmoins, dans un certain nombre de pays, une proportion significative de cette redistribution résulte du « reclassement » des individus; selon cette approche, par exemple, les ménages à revenu moyen sont traités comme s'ils basculaient dans une grande pauvreté à la retraite, leur revenu monétaire étant alors compensé par des

retraites publiques généreuses liées aux revenus d'activité. Lorsqu'on tient compte de ce reclassement, on constate que l'Australie et l'Irlande sont quasiment aussi efficaces en termes de réduction des inégalités que les pays nordiques, tandis que le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande se révèlent à peu près aussi efficaces que l'Allemagne, par exemple.

- L'effet redistributif de l'État-providence est généralement plus marqué pour les transferts monétaires publics que pour les impôts sur les ménages – hormis aux États-Unis, où la redistribution réalisée repose davantage sur le système fiscal que sur le système de transferts. De même, le degré de redistribution en faveur du quintile inférieur de revenu varie fortement suivant les pays, sachant qu'il est maximum en Australie et dans les pays nordiques.

Bien qu'utile pour mettre en évidence un certain nombre de faits saillants, l'« approche classique » présente également des limites, et si certaines d'entre elles sont traitées dans les chapitres suivants, d'autres n'entrent pas en revanche dans le cadre de cet ouvrage. De nouveaux efforts s'imposent donc pour élaborer des mesures plus complètes de l'impact des politiques redistributives.

Notes

1. D'autres formes de ciblage sont possibles, telles que des prestations visant des zones géographiques particulières; ce type de prestations est plus courant dans les pays à faible revenu.
2. Il peut y avoir d'autres formes de redistribution – entre générations, entre hommes et femmes, ou encore entre zones géographiques – mais elles découlent généralement des deux finalités essentielles indiquées et ne constituent pas en elles-mêmes des objectifs primordiaux.
3. La distribution effective des prestations sur la durée du cycle de vie des individus diffère probablement des résultats obtenus avec de tels calculs, dans la mesure où tant les calculs de valeur monétaire que les microsimulations reposent généralement sur des durées de vie hypothétiques et évaluent le degré de redistribution au cours du cycle de vie sur la base du système de prélèvements et de prestations à un moment donné. Or, en pratique, les systèmes de prélèvements et de prestations peuvent être modifiés à maintes reprises au cours de l'existence d'un individu. Les auteurs de certaines études tentent par conséquent de déterminer dans quelle mesure différentes générations sont en situation de bénéficiaire net des systèmes de sécurité sociale ou de contributeur net à ces systèmes (voir Thomson, 1989; Williamson et al., 1999).
4. Le taux de cotisation effectif est le taux moyen de cotisation requis pour financer les dépenses courantes au titre des retraites publiques sans transferts budgétaires ni augmentation ou diminution des fonds détenus par les organismes de retraite.
5. Si la redistribution au cours du cycle de vie ne modifie en rien le revenu d'un individu sur l'ensemble de son existence, le lissage des revenus peut réduire le temps passé en dessous du seuil de pauvreté par les personnes dont le revenu moyen est supérieur au seuil de pauvreté. Par contre, si les personnes ayant un revenu moyen sur l'ensemble de la vie inférieur au seuil de pauvreté peuvent théoriquement voir leur revenu passer au-dessus de ce seuil à certains moments, de telles hausses ne pourraient être obtenues qu'au prix d'une pauvreté plus intense à d'autres périodes de leur existence.
6. Un exemple simple (ne tenant pas compte de l'impact des impôts) illustre les effets de différents systèmes de protection sociale sur la distribution des revenus des ménages. Imaginons deux pays où la distribution des revenus marchands est la même et se caractérise par un coefficient de concentration de 0.40. Dans le pays A, les transferts représentent 20 % du revenu brut des ménages et se caractérisent par un coefficient de concentration de 0.30 (autrement dit, les transferts sont liés aux revenus d'activité, mais ils ne sont pas aussi inégalement répartis que le revenu marchand); dans ce pays, le revenu marchand représente 80 % du revenu brut des ménages et le coefficient de Gini calculé pour le revenu après transferts est de 0.38 ($0.40 \cdot 0.8$ plus $0.30 \cdot 0.2$). Dans le pays B, les transferts ne représentent que 5 % du revenu brut, mais leur coefficient de concentration est nul (ce qui signifie qu'il s'agit de prestations forfaitaires), si bien que le coefficient de Gini calculé pour le revenu après transferts est également de 0.38 ($0.40 \cdot 0.95$ plus $0.00 \cdot 0.05$). Dans cet exemple, les systèmes de transferts de ces deux pays réduisent les inégalités

de revenu dans les mêmes proportions, alors que le niveau des dépenses et la distribution des prestations diffèrent fortement.

7. D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, notamment l'incidence du non-emploi par catégorie de revenus et les différences d'espérance de vie et de handicap suivant le niveau de revenu; parmi les autres facteurs importants figurent le taux d'utilisation des prestations (un faible taux d'utilisation réduit leur progressivité effective) et la couverture du système de sécurité sociale – comme indiqué ci-après, le Mexique et la Turquie ont les systèmes de protection sociale les moins redistributifs de l'OCDE, ce qui s'explique principalement par leur couverture plus faible de la population.
8. Le niveau apparemment bas des transferts monétaires publics destinés à la population ayant atteint l'âge de la retraite en Finlande tient au fait que, dans le questionnaire sur les revenus utilisé par l'OCDE, les pensions versées par les régimes de retraite professionnels obligatoires sont comptabilisées comme des transferts privés (donc incluses dans les revenus du capital) et non comme des transferts publics. Plus généralement, le niveau des transferts monétaires publics, tel qu'il ressort des enquêtes sur les revenus, diffère de celui qui résulte des registres administratifs et est pris en compte dans la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (OCDE, 2007a).
9. C'est de loin au Danemark que les impôts acquittés par les personnes à l'âge de la retraite sont les plus élevés, puisqu'ils représentent 44 % de leur revenu disponible, ce pays étant suivi par la Suède, l'Islande et la Suisse.
10. Ces coefficients de concentration sont calculés à partir d'informations sur le revenu moyen par décile – les individus étant classés suivant leur niveau de revenu disponible par unité de consommation – et non à partir de microdonnées. En général, les résultats fondés sur une approche consistant à « ajouter » une composante après l'autre dépendent de l'ordre dans lequel sont considérées les sources de revenus. Cela tient au fait que la contribution calculée de chaque source de revenus dépendra à la fois de sa propre distribution et du degré auquel elle est corrélée aux autres sources de revenus. Toutes les approches fondées sur l'« ajout » de différentes sources de revenus – telles que celle utilisée dans cette partie – imputent l'effet de cette corrélation sur les inégalités à la source de revenu qui est ajoutée en dernier (c'est-à-dire aux impôts sur les ménages dans le cas présent).
11. Pour la Corée, cela tient en partie à la façon de mesurer les revenus du travail indépendant, les prélèvements opérés par le travailleur indépendant sur le revenu de l'entreprise étant comptabilisés hors impôts payés par les entreprises.
12. La forte inégalité des revenus d'activité des ménages dans ces quatre pays tient en partie à la dispersion plus marquée des salaires, mais aussi au fait qu'une plus forte proportion de la population d'âge actif vit dans un ménage sans emploi, comme indiqué dans le chapitre 3.
13. Dans le graphique 4.7, l'évolution de la redistribution réalisée par l'État est mesurée à partir de la différence entre la concentration du revenu marchand et celle du revenu disponible des ménages, les individus étant classés dans les deux cas en fonction de leur revenu disponible. Les variations de cet indicateur de la redistribution réalisée par l'État sont relativement similaires à celles mesurées à partir des différences entre le coefficient de Gini du revenu marchand et celui du revenu disponible pour des individus « reclassés » : la corrélation entre les deux séries de mesures est en effet de l'ordre de 0.80 tant pour les variations en points qu'en pourcentage.
14. Il est possible d'appliquer cette formule aux mesures des dépenses sociales en pourcentage du PIB; on obtient alors des résultats très similaires. Toutefois, les dépenses sociales figurant dans les comptes nationaux comprennent des éléments qui ne reviennent pas aux ménages privés (notamment les prestations que perçoivent les personnes hospitalisées ou admises dans des établissements médicalisés de long séjour).
15. L'incidence des cotisations sociales patronales est sujette à controverse, mais une approche simple consiste à partir du principe qu'elles influent sur les salaires. L'inclusion des cotisations patronales tant dans les revenus marchands que dans les impôts payés par les ménages modifierait à la fois les inégalités de revenu marchand et les mesures de l'efficacité des différents systèmes d'impôts et de transferts (Mitchell, 1991).
16. Comme le fait remarquer Atkinson (1991), pour évaluer les effets des assurances sociales, il faudrait prendre en compte la possibilité de l'équivalence des transactions : « Ainsi, lorsque les individus épargnent déjà pour leur vieillesse, la mise en place d'un régime public de retraite obligatoire reproduisant les mêmes conditions est susceptible de se traduire par un simple transfert de l'épargne privée » (p. 11).

17. Il est possible de remédier à ces biais de différentes manières. Ainsi, au Royaume-Uni, dans les statistiques sur les ménages ayant un revenu inférieur à la moyenne, les cotisations aux régimes de retraite professionnels sont retranchées du revenu disponible, car elles n'améliorent pas le niveau de vie actuel des personnes considérées.

Références

- Åberg, R. (1989), « Distributive Mechanisms of the Welfare State – A Formal Analysis and an Empirical Application », *European Sociological Review*, n° 5.
- Ankrom, J. (1993), « An Analysis of Horizontal and Vertical Equity in Sweden, the US and the UK », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 95, n° 1, mars.
- Atkinson, A.B. (1991), « Social Insurance, The Fifteenth Annual Lecture of the Geneva Association », *The GENEVA Papers on Risk and Insurance – Theory*, vol. 16, n° 2, décembre.
- Barr, N. (1992), « Economic Theory and the Welfare State: A Survey and Reinterpretation », *Journal of Economic Literature*, vol. 30, juin.
- Barr, N. (2001), *The Welfare State as Piggy Bank: Information, Risk, Uncertainty, and the Role of the State*, Oxford University Press, Oxford.
- Beckerman, W. (1979), « The Impact of Income Maintenance Payments on Poverty in Britain – 1975 », *Economic Journal*, juin.
- Dang, T.-T., H. Immervoll, D. Mantovani, K. Orsini et H. Sutherland (2006), « An Age Perspective on Economic Well-Being and Social Protection in Nine OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 34, OCDE, Paris.
- Disney, R. (2004), « Are Contributions to Public Pension Programmes a Tax on Employment? », *Economic Policy*, juillet.
- Esping-Andersen, G. (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Polity Press, Cambridge.
- Falkingham, J. et A. Harding (1996), « Poverty Alleviation versus Social Insurance: A Comparison of Lifetime Redistribution », NATSEM Discussion Paper n° 12, NATSEM, Université de Canberra.
- Geanakoplos, J., O.S. Mitchell et S.P. Zeldes (2000), « Social Security Money's Worth », NBER Working Paper, n° 6722, disponible à l'adresse suivante : <http://cowles.econ.yale.edu/P/cd/d11b/d1193.pdf>.
- Korpi, W. et J. Palme (1998), « The Paradox of Redistribution and the Strategy of Equality: Welfare State Institutions, Inequality and Poverty in the Western Countries », *American Sociological Review*, vol. 63, n° 5.
- Layard, R. (1977), « On Measuring the Redistribution of Lifetime Income », in M.S. Feldstein et R.P. Inman (dir. pub.), *The Economics of Public Services*, Macmillan, Londres.
- Leimer, D.R. (1995), « A Guide to Social Security Money's Worth Issues », ORS Working Paper n° 67, Social Security Administration, Washington D.C., disponible à l'adresse suivante : www.ssa.gov/policy/docs/workingpapers/wp67.pdf.
- Lindert, P.H. (2004), *Growing Public: Social Spending and Economic Growth Since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Mitchell, D. (1991), *Income Transfers in Ten Welfare States*, Aldershot, Avebury.
- OCDE (2007a), *Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales, 1980-2003*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Statistiques des recettes publiques 1965-2006*, OCDE, Paris.
- O'Higgins, M., G. Schmaus et G. Stephenson (1990), « Income Distribution and Redistribution: A Microdata Analysis for Seven Countries », in T. Smeeding, M. O'Higgins et L. Rainwater (dir. pub.), *Poverty, Inequality, and Income Distribution in Comparative Perspective*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead.
- Palme, J. (1990), *Pension Rights in Welfare Capitalism: The Development of Old-Age Pensions in 18 OECD Countries 1930-1985*, Swedish Institute for Social Research, Stockholm.
- Pedersen, A.W. (1994), « The Welfare State and Inequality: Still no Answer to the Big Questions », LIS Working Paper, CEPS/INSTEAD, Luxembourg.
- Reynolds, M. et E. Smolensky (1977), *Public Expenditures, Taxes and the Redistribution of Income: The USA, 1950, 1961, 1970*, Academic Press, New York.

- Ringen, S. (1987), *The Possibility of Politics*, Clarendon Press, Oxford.
- Siminski, P., P. Saunders, S. Waseem et B. Bradbury (2003), « Assessing the Quality and Inter-temporal Comparability of ABS Household Income Distribution Survey Data », SPRC Discussion Paper n° 123, Université de Nouvelle-Galles du Sud, avril.
- Ståhlberg, A.-C. (2007), « Redistribution across the Life Course in Social Protection Systems », *Modernising Social Policy for the New Life Course*, OCDE, Paris.
- Thomson, D. (1989), « The Welfare State and Generation Conflict: Winners and Losers », in P. Johnson, C. Conrad et D. Thomson (dir. publ.), *Workers versus Pensioners: Intergenerational Justice in an Ageing World*, Manchester University Press, Manchester, New York.
- Warren, N. (2008), « A Review of Studies on the Distributional Impact of Consumption Taxes in OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris.
- Werding, M. (2003), « After Another Decade of Reform: Do Pension Systems in Europe Converge? », *CESifo Dice Report*, vol. 1/2003.
- Whiteford, P. (2008), « Redistribution in OECD Welfare States », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris.
- Williamson, J.B., D.M. Watts-Roy et E.R. Kingson (dir. publ.) (1999), *The Generational Equity Debate*, New York, Columbia University Press.

PARTIE III

Les caractéristiques de la pauvreté

PARTIE III
Chapitre 5

La pauvreté dans les pays de l'OCDE : évaluation fondée sur la mesure statique du revenu*

Les taux de pauvreté ont augmenté au cours des dix dernières années, en particulier chez les enfants et les personnes d'âge actif. Cette hausse tient pour l'essentiel à une redistribution plus limitée en faveur des individus se trouvant au bas de l'échelle des revenus. Du fait de cette évolution, le risque de pauvreté s'est déplacé des personnes âgées vers les jeunes. Bien que le travail soit un rempart très efficace contre le risque de pauvreté, la plupart des individus pauvres appartiennent à des ménages ayant des revenus d'activité.

* Ce chapitre a été rédigé par Michael Förster et Marco Mira d'Ercole, Division des politiques sociales de l'OCDE.

Introduction

Les préoccupations suscitées par les inégalités de revenu revêtent une importance toute particulière lorsqu'elles concernent les personnes se trouvant dans la partie basse de la distribution des revenus. Cela reflète à la fois la volonté commune à tous les gouvernements des pays de l'OCDE de lutter contre la pauvreté sur leur territoire et le fait que, malgré la multitude de facteurs qui influent sur le bien-être des individus, le revenu des ménages reste le moyen le plus évident pour déterminer si des personnes risquent de passer sous le niveau de vie minimum jugé acceptable dans chaque pays. Bien que ces normes minimales diffèrent suivant les pays et portent l'empreinte des traditions nationales ainsi que du processus politique de chacun d'eux, une évaluation comparative des performances des pays à partir de seuils communs arbitraires permet de dégager, dans le domaine de la pauvreté, des caractéristiques qui sont communes à tous les pays de l'OCDE et d'autres qui les différencient.

Nous présentons dans ce chapitre des données concernant la pauvreté qui sont fondées sur une mesure du revenu annuel des ménages à un moment donné. La pauvreté est évaluée par rapport au revenu d'une famille type de la classe moyenne dans chaque pays, mais aussi à partir de mesures reflétant les gains absolus de revenu des personnes se trouvant au bas de la distribution. Après avoir décrit le niveau et l'évolution de différentes mesures de la pauvreté concernant l'ensemble de la population, nous examinons dans ce chapitre le cas des individus d'âge actif, des enfants et des personnes âgées, afin de déterminer comment les risques de pauvreté se sont déplacés entre ces groupes et de cerner les facteurs qui contribuent le plus à ces risques. Nous examinons ensuite la contribution des transferts publics et des impôts sur les ménages à la réduction de la pauvreté dans chaque pays et effectuons une décomposition simple des différents facteurs des variations des taux de pauvreté des ménages dont le chef est d'âge actif, d'une part, et dont le chef a atteint l'âge de la retraite, d'autre part. Si un certain nombre de faits saillants, résumés en conclusion, ressortent de cette analyse, leur robustesse pâtit de problèmes de mesure qui sont particulièrement aigus au bas de l'échelle des revenus. Ces caractéristiques des données utilisées expliquent les fortes différences observées entre les estimations de la pauvreté présentées dans diverses études pour quelques pays (voir le tableau 5.A2.1 de l'annexe). En outre, puisqu'une forte proportion de la population de chaque pays a un niveau de revenu proche des seuils utilisés ici, de très faibles variations de leur revenu peuvent parfois entraîner d'amples fluctuations des mesures de la pauvreté¹.

Niveau et évolution de la pauvreté monétaire globale

Pauvreté monétaire relative

Un point de départ naturel pour évaluer les caractéristiques de la pauvreté monétaire dans divers pays de l'OCDE réside dans le niveau d'indicateurs synthétiques, reposant sur des seuils définis par différentes proportions du revenu disponible médian par unité de

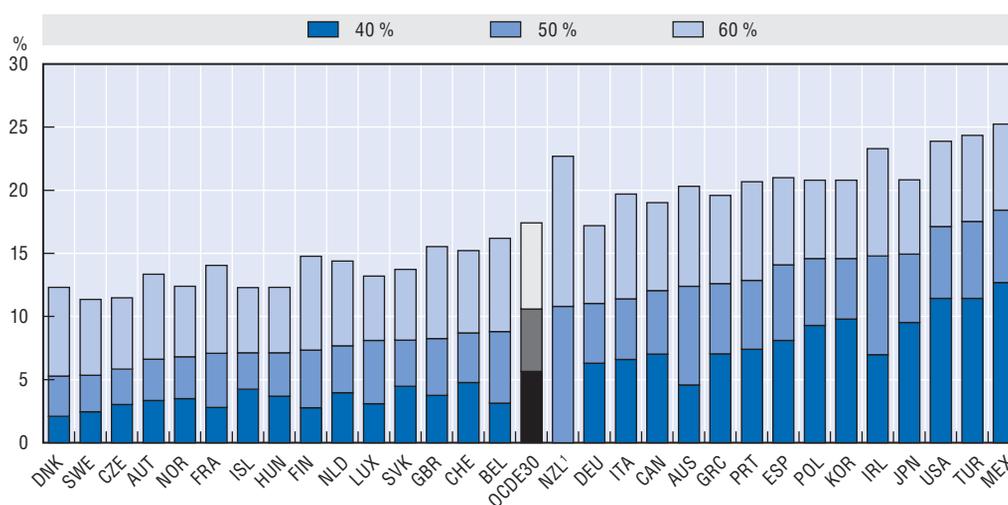
consommation. Le graphique 5.1 illustre un indicateur très couramment utilisé – le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion de la population de chaque pays ayant un revenu inférieur à 40 %, 50 % ou 60 % du revenu médian² – les pays étant classés (par ordre croissant) en fonction du niveau de cet indicateur au seuil de 50 %. Les valeurs « absolues » de ces seuils (exprimées en monnaie nationale et en dollars des États-Unis à parité de pouvoir d'achat) sont indiquées dans le tableau 5.A2.1 de l'annexe.

Au milieu des années 2000, environ 6 % de la population des 30 pays de l'OCDE disposaient d'un revenu par unité de consommation inférieur à 40 % du revenu médian, cette proportion atteignant 11 % lorsque le seuil est fixé à 50 % du revenu médian, et aux alentours de 17 % au seuil de 60 % du revenu médian. On relève de fortes disparités entre pays pour cette mesure de la pauvreté monétaire – qui varie suivant les pays de 2 % à 13 % au seuil de 40 %, de 5 % à 18 % au seuil de 50 %, et de 11 % à 25 % au seuil de 60 %. Ces disparités restent significatives même après exclusion des valeurs se trouvant aux deux extrémités de la distribution³. La dispersion des pays (mesurée par l'écart type) augmente avec le seuil utilisé.

Malgré de très nets écarts absolus entre les taux de pauvreté suivant le seuil utilisé, les classements des pays établis à partir des trois mesures restent remarquablement cohérents⁴. Les taux de pauvreté relative les plus bas sont toujours observés, indépendamment du seuil utilisé, au Danemark, en République tchèque et en Suède, tandis que les plus élevés sont systématiquement ceux des États-Unis, de la Turquie et du Mexique. Les taux de pauvreté sont inférieurs à la moyenne dans tous les pays nordiques et dans plusieurs autres pays d'Europe continentale, et supérieurs à la moyenne dans les pays d'Europe du Sud, ainsi qu'en Irlande, au Japon et en Corée. En Autriche, au Danemark,

Graphique 5.1. Taux de pauvreté relative pour différents seuils de revenu, milieu des années 2000

Taux de pauvreté relative aux seuils de 40 %, 50 % et 60 % du revenu médian



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457438022381>

Note : Le taux de pauvreté est la proportion d'individus dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 40 %, 50 % ou 60 % du revenu médian de l'ensemble de la population. Les pays sont classés, de gauche à droite, par ordre croissant en fonction du taux de pauvreté monétaire calculé au seuil de 50 % du revenu médian. La mesure du revenu utilisée est celle du revenu disponible des ménages par unité de consommation (c'est-à-dire corrigé en fonction de la taille du ménage).

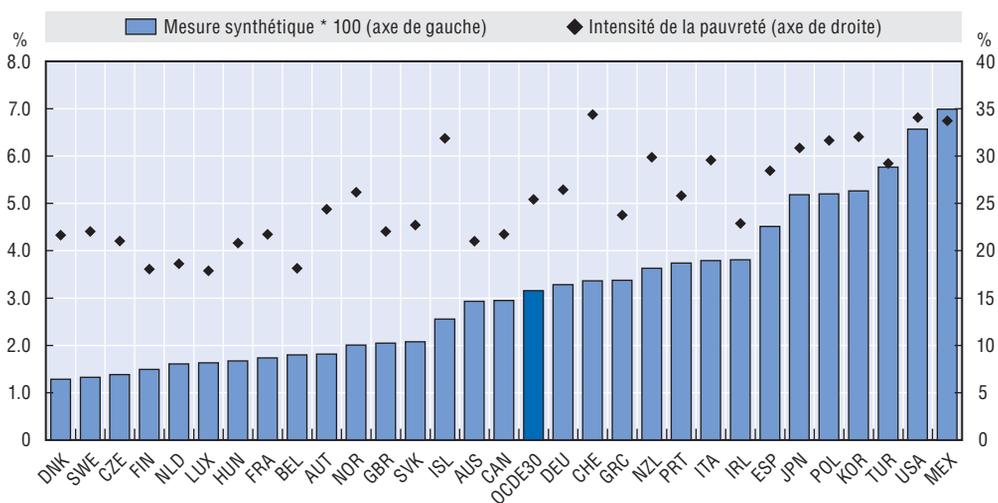
1. Le taux de pauvreté au seuil de 40 % n'est pas disponible pour la Nouvelle-Zélande.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

en Finlande, en Nouvelle-Zélande et en Suède, la proportion de personnes dont le revenu est compris entre 50 % et 60 % du revenu médian est au moins aussi élevée que la proportion d'individus se trouvant en deçà de la moitié du revenu médian, tandis qu'en Corée, aux États-Unis, au Japon, au Mexique, en Pologne et en Turquie, cette proportion est nettement plus faible (moins de 30 %). L'utilisation du seuil de revenu le plus élevé se traduirait donc par une hausse du taux de pauvreté plus marquée pour le premier groupe de pays que pour le second.

Le taux de pauvreté n'est qu'un indicateur parmi d'autres de la pauvreté dans chaque pays (qui correspond à sa fréquence). Un autre indicateur important est l'ampleur de l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté, mesuré en pourcentage de ce seuil (ce qu'on appelle l'« intensité de la pauvreté »). Cette intensité (illustrée par un losange dans le graphique 5.2) est de 29 % en moyenne pour l'ensemble de la zone OCDE, sachant qu'elle varie de 20 % environ en Belgique, en Finlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas à près de 40 % aux États-Unis, au Mexique et en Suisse⁵. En général, les pays aux taux de pauvreté les plus bas sont également ceux qui affichent les intensités de la pauvreté les plus faibles, mais la corrélation est assez ténue (0.60) et l'on relève plusieurs exceptions : l'Islande, la Norvège et plus particulièrement la Suisse conjuguent des taux de pauvreté inférieurs à la moyenne et des intensités de la pauvreté plus élevées que la moyenne, tandis que l'Australie, le Canada, la Grèce et l'Irlande se caractérisent à la fois par des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne et des intensités inférieures à la moyenne. Un indicateur synthétique de la pauvreté (représenté sous forme de barres dans le graphique 5.2) – intégrant à la fois la proportion de pauvres dans chaque pays et l'écart qui sépare leur revenu du seuil de pauvreté – s'établissait aux alentours de 3 %, en moyenne, au milieu des années 2000, et variait entre 1.3 % au Danemark et 7 % au Mexique⁶.

Graphique 5.2. Intensité de la pauvreté et indicateur synthétique de la pauvreté monétaire, milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457458701276>

Note : L'intensité de la pauvreté (indiquée sur l'axe de droite) est égal à l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres, exprimé en pourcentage de ce seuil. L'indicateur synthétique (dont la valeur se lit sur l'axe de gauche) est le produit du taux de pauvreté par l'intensité de la pauvreté. Les pays sont classés (de gauche à droite) par ordre croissant en fonction de l'indicateur synthétique de pauvreté. Les données portent sur le milieu des années 2000 pour tous les pays hormis le Canada (2000). La mesure de revenu utilisée est celle du revenu disponible des ménages par unité de consommation (c'est-à-dire corrigé en fonction de la taille du ménage).

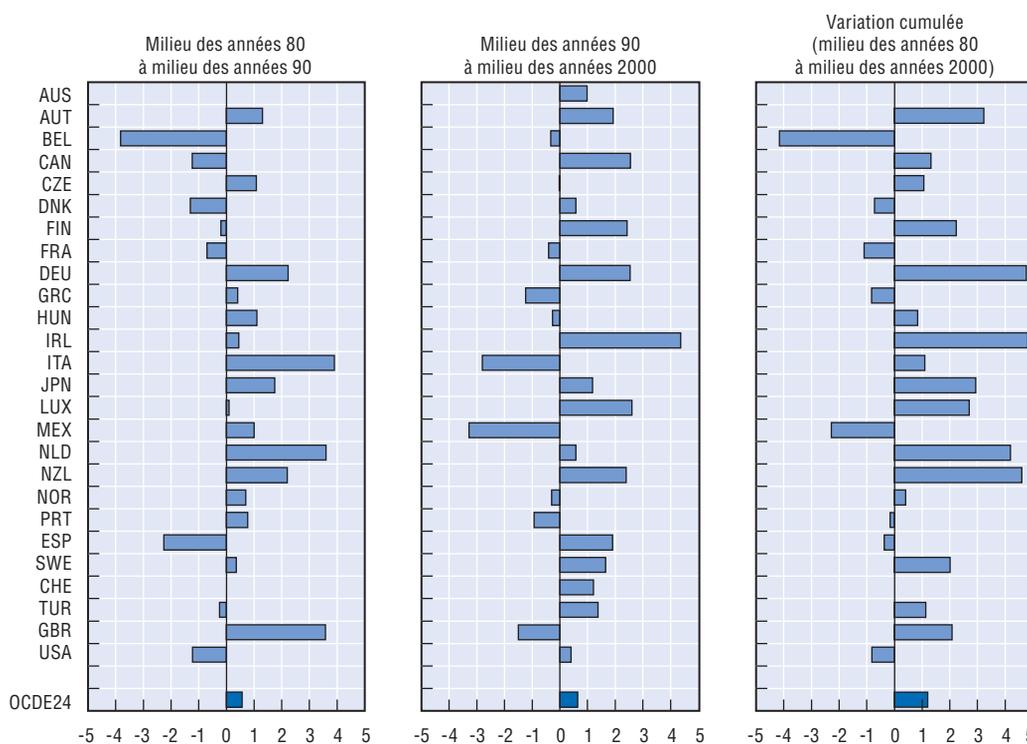
Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Les variations des taux de pauvreté, calculés au seuil de 50 % du revenu médian, depuis le milieu des années 80 mettent en évidence plusieurs faits saillants.

- Du milieu des années 80 au milieu des années 90 (graphique 5.3, partie gauche), la moyenne simple des taux de pauvreté de 24 pays de l'OCDE a augmenté de 0.6 point de pourcentage. Des hausses plus importantes (2 à 4 points) ont été enregistrées en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, tandis qu'en Belgique et en Espagne, les taux de pauvreté ont connu des baisses d'une ampleur similaire⁷.
- Au cours de la décennie allant du milieu des années 90 au milieu des années 2000 (partie centrale), les taux de pauvreté ont de nouveau augmenté dans une majorité de pays, le taux moyen des 24 pays de l'OCDE considérés augmentant légèrement de 0.6 point pour atteindre près de 11 % de la population. Cette hausse s'est inscrite dans le prolongement des tendances antérieures dans le cas de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Irlande, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, tandis qu'elle a remis en cause les progrès accomplis antérieurement au Canada, au Danemark, en Espagne, aux États-Unis et en Finlande. Au cours de ces dix années, seuls la Grèce,

Graphique 5.3. Évolution des taux de pauvreté

Variation en points de pourcentage du taux de pauvreté monétaire au seuil de 50 % du revenu médian, sur plusieurs périodes



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457531133408>

Note : Dans la partie gauche du graphique, les variations du taux de pauvreté concernent la période allant de 1990 environ au milieu des années 90 pour la Hongrie, le Portugal et la République tchèque; il n'y a pas de données disponibles pour l'Australie et la Suisse. Dans la partie centrale du graphique, les variations du taux de pauvreté concernent la période allant du milieu des années 90 à 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (ERCV), n'étant pas comparables avec celles des années antérieures), et la période allant de 2000 à 2005 s'agissant de la Suisse. L'agrégat OCDE24 désigne la moyenne simple des variations de 24 pays de l'OCDE sur l'ensemble de la période considérée (tous les pays indiqués ci-dessus étant pris en compte hormis l'Australie et la Suisse).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

l'Italie, le Mexique et le Royaume-Uni ont vu leur taux de pauvreté reculer d'environ 1 point ou plus.

- Sur toute la période allant du milieu des années 80 au milieu des années 2000, le taux de pauvreté a augmenté dans deux tiers des pays de l'OCDE (les exceptions étant la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, le Mexique et le Portugal). Les hausses les plus fortes ont été enregistrées par l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède (à partir d'un niveau relativement bas) ainsi que par l'Irlande et le Japon (à partir d'un niveau relativement élevé). Si l'on considère l'ensemble des 24 pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles, la hausse cumulée a été d'environ 1.2 point (soit 13 %), les variations ayant été d'une ampleur similaire sur chacune des deux décennies considérées^{8, 9}.

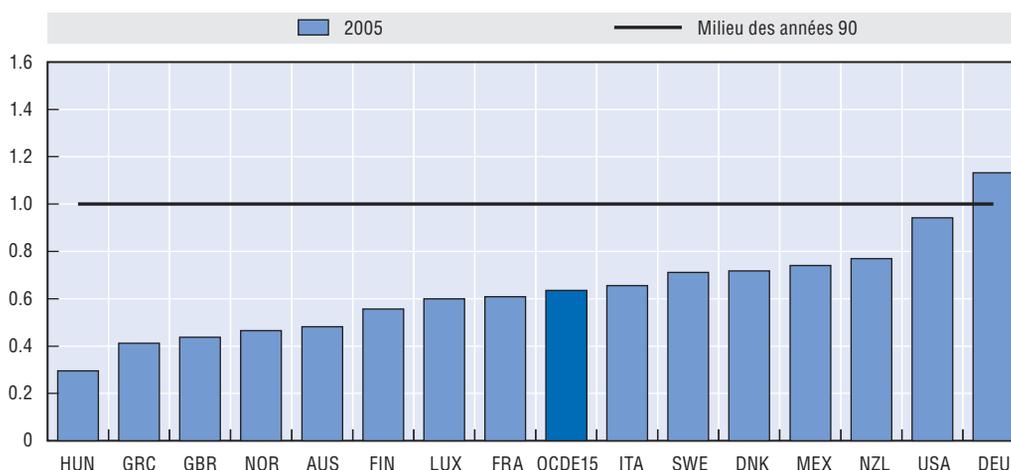
Les variations d'un plus large éventail de mesures de la pauvreté concernant les mêmes pays laissent à penser que si les taux de pauvreté calculés à différents seuils ont généralement évolué dans la même direction, les variations des taux de pauvreté et celles des écarts de pauvreté se compensent souvent mutuellement (voir le graphique 5.A2.1, disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>).

Évolution de la pauvreté « absolue »

Les estimations présentées précédemment portent sur la pauvreté monétaire « relative », c'est-à-dire évaluée par rapport à un seuil défini en pourcentage du revenu médian de chaque pays au cours de chacune des années considérées. Toutefois, plusieurs pays de l'OCDE utilisent des mesures « officielles » de la pauvreté fondées sur des normes « absolues », prenant généralement la forme du coût d'un panier de biens et services nécessaires pour assurer des conditions de vie minimums, indexé sur l'évolution des prix (tel est notamment le cas des États-Unis). Si l'utilisation de seuils « absolus » soulève des problèmes méthodologiques délicats pour les comparaisons entre pays (Förster, 1994), une façon d'illustrer l'évolution de la pauvreté « absolue » consiste à utiliser un seuil relatif pour une année de référence, ancré dans le temps en termes réels les années suivantes¹⁰. Une mesure de ce type, fondée sur un seuil fixé à la moitié du revenu médian au milieu des années 90, montre que – même lorsque la pauvreté monétaire relative a augmenté – la plupart des pays de l'OCDE ont enregistré une baisse sensible de la pauvreté absolue entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000 (graphique 5.4). En moyenne, pour l'ensemble des 15 pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de ces informations, les taux de pauvreté absolue ont diminué d'environ 40 % au cours des dix dernières années, la baisse ayant été plus marquée (60 % ou plus) dans les pays (comme la Grèce ou la Hongrie) qui ont connu des transformations économiques et une croissance plus vigoureuse au cours de cette période, tandis que l'Allemagne est le seul pays où le taux de pauvreté absolue augmente depuis environ 2000¹¹. Malgré la controverse persistante quant au degré auquel la perception subjective de la pauvreté est influencée par l'ampleur effective de la pauvreté dans la société (telle que mesurée par le taux de pauvreté monétaire absolue ou relative), il est clair que, en tout état de cause, cette perception compte pour les personnes concernées ainsi que pour le consentement des électeurs à financer des programmes de réduction de la pauvreté (encadré 5.1).

Graphique 5.4. **Évolution de la pauvreté « absolue »**

Seuil fixé à la moitié du revenu médian au milieu des années 90 ancré dans le temps en termes réels au cours des années suivantes (indice, base 1.0 au milieu des années 90)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457577730851>

Note : Les pays sont classés, de gauche à droite, dans l'ordre décroissant de la réduction de la « pauvreté absolue » par rapport à son niveau du milieu des années 90 (ainsi, en Hongrie, la pauvreté « absolue » au milieu des années 2000 ne représentait que 30 % du niveau qu'elle atteignait au milieu des années 90, tandis qu'en Allemagne, elle était supérieure de 13 % à ce niveau).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Les risques de pauvreté pour différents groupes de la population

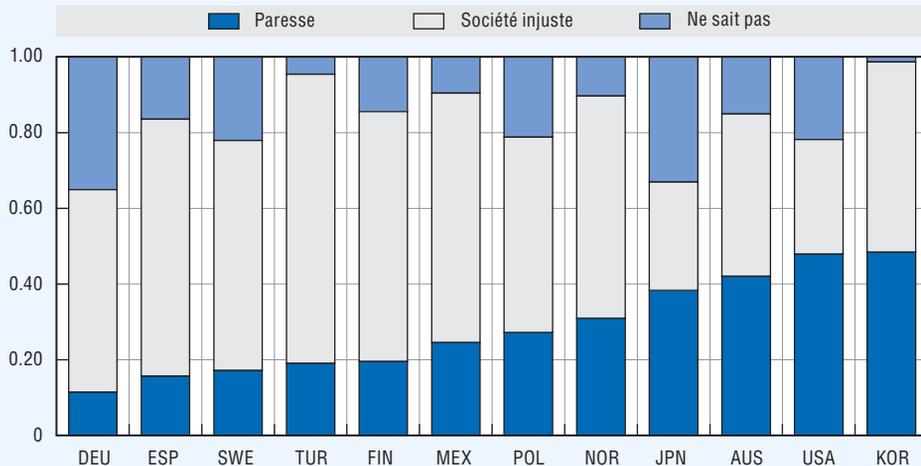
Dans chaque pays, les risques de pauvreté dépendent des caractéristiques des individus et des ménages, et ils ont sensiblement évolué au fil du temps. Le changement le plus significatif a été le déplacement de ces risques des personnes âgées vers les jeunes. En moyenne – pour les 23 pays de l'OCDE couverts par la partie gauche du graphique 5.5 – le risque de pauvreté des personnes de 75 ans et plus est tombé d'un niveau quasiment deux fois plus élevé que la moyenne de la population au milieu des années 80 à 1.5 fois au milieu des années 2000. Pour les personnes de 66 à 75 ans, ce risque est maintenant plus faible que pour les enfants et les jeunes adultes¹². Cette amélioration, qui semblait s'être interrompue au début des années 2000 (Förster et Mira d'Ercole, 2005), a repris ces dernières années. La réduction du risque de pauvreté des personnes âgées est encore plus forte lorsqu'on examine, dans un nombre plus limité de pays de l'OCDE, l'évolution de la situation depuis le milieu des années 70 (partie droite du graphique). En général, le risque de pauvreté a reculé pour tous les groupes d'âge supérieur à 50 ans, tandis qu'il s'est accentué pour les autres. En 2005, les enfants et les jeunes adultes se caractérisaient par des taux de pauvreté supérieurs de 25 % environ à la moyenne de la population, tandis qu'ils étaient respectivement proches et en deçà de cette moyenne il y a de cela 20 ans¹³.

Les taux de pauvreté diffèrent également en fonction du sexe, malgré l'hypothèse de partage égal des ressources au sein des ménages. Les taux de pauvreté des femmes sont, en moyenne, supérieurs de 1 point environ à ceux des hommes (les seules exceptions étant la Hongrie, la Nouvelle-Zélande et la Pologne, où le taux de pauvreté des femmes est inférieur à celui des hommes), mais ils les dépassent de 2 points ou plus en Allemagne, en Australie, en Corée, aux États-Unis, en Grèce, en Irlande, en Italie et au Japon. Ces écarts de taux de pauvreté entre les sexes sont étroitement liés à l'âge des individus (graphique 5.6). Les femmes ont une plus forte probabilité de vivre seules à la suite du décès de leur

Encadré 5.1. La perception subjective de la pauvreté

Le fardeau que représente la pauvreté pour les individus et les familles ne dépend pas seulement de son ampleur mais aussi de la manière dont elle est perçue par le reste de la société, et notamment selon qu'elle est considérée comme résultant des comportements individuels ou du mode d'organisation de la société. Le graphique ci-dessous illustre la proportion de personnes interrogées qui estiment que la pauvreté est attribuable à la paresse ou à la mauvaise volonté des individus qu'elle touche, d'une part, et au caractère injuste de la société, d'autre part. En général, la proportion de sondés qui imputent la pauvreté à la paresse est plus élevée dans les pays asiatiques et anglo-saxons que dans les pays nordiques et les autres pays d'Europe continentale. Au-delà de ces différences internationales de niveau, la perception de la pauvreté change également au fil du temps dans les différents pays. Paugam et Selz (2005) font observer que les personnes interrogées sont moins nombreuses à expliquer la pauvreté par la paresse lorsque le chômage augmente, davantage d'individus étant alors exposés au risque de perdre leur emploi; ils relèvent également que l'explication de la pauvreté par la « paresse » a gagné du terrain dans la plupart des pays européens ces dernières années.

Part des personnes interrogées attribuant la pauvreté à différents facteurs



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457877201127>

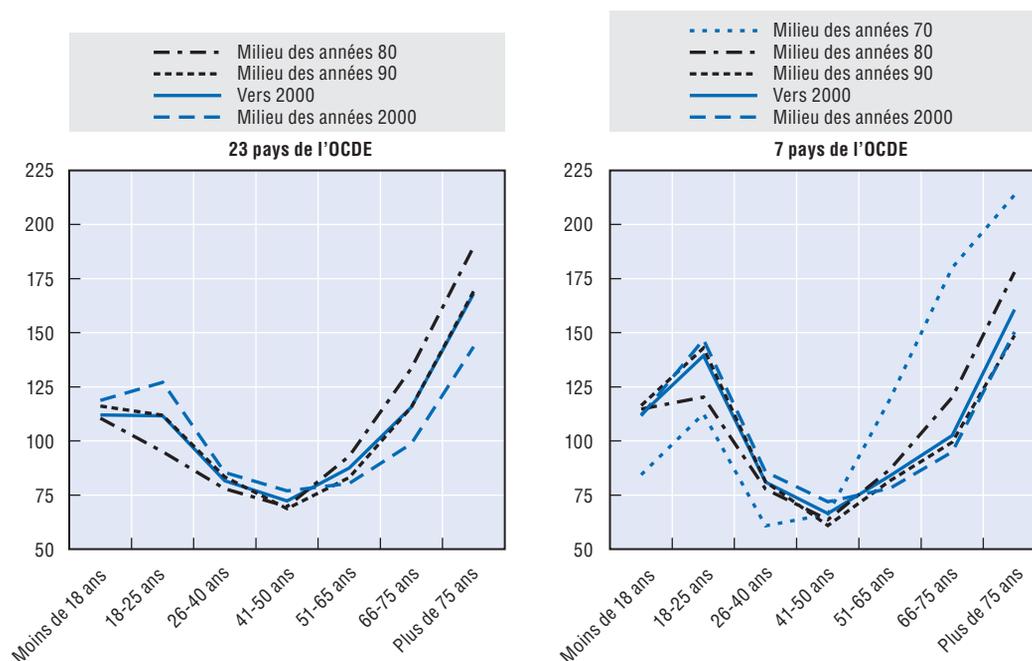
Source : Enquête mondiale sur les valeurs (World Values Survey) au milieu des années 90.

conjoint et – dans la mesure où les femmes sont moins nombreuses à avoir acquis des droits à retraite lorsqu'elles étaient en âge de travailler – le risque de pauvreté auquel sont exposées les femmes âgées est supérieur d'un tiers à celui des hommes du même âge. Étant donné que davantage de femmes sont chefs de familles monoparentales, le risque de pauvreté des femmes d'âge très actif est également supérieur à celui de leurs homologues masculins, exception faite du groupe d'âge des 41-50 ans. Par contre, on ne relève pas de différence entre les sexes pour le risque de pauvreté auquel sont exposées les personnes de moins de 18 ans.

Quelles sont les différences de risque de pauvreté entre types de ménages ? En général, le risque de pauvreté qui pèse sur les ménages avec enfants n'est pas sensiblement plus élevé que celui auquel sont exposés les ménages sans enfant (10.6 % pour les premiers, et un peu plus de 10 % pour les seconds), et il est même moindre dans un tiers des pays de l'OCDE – en particulier en Australie, en Corée et dans les quatre pays

Graphique 5.5. Risque de pauvreté relative suivant l'âge des individus, du milieu des années 70 au milieu des années 2000, moyenne OCDE

Taux de pauvreté de la population totale chaque année = 100



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457603600057>

Note : Le risque de pauvreté relative est égal au taux de pauvreté du groupe d'âge considéré divisé par le taux de pauvreté de la population totale et multiplié par 100. Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population. Les 23 pays de l'OCDE dont le taux moyen de pauvreté est représenté dans la partie gauche du graphique sont les membres de l'Organisation sauf l'Australie, la Belgique, la Corée, l'Islande, la Pologne, la République slovaque et la Suisse. Les 7 pays de l'OCDE dont le taux moyen de pauvreté est représenté dans la partie droite du graphique sont le Canada, les États-Unis, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni. Les données concernant le milieu des années 80 portent sur les alentours de 1990 s'agissant de la Hongrie, du Portugal et de la République tchèque; les données relatives au milieu des années 2000 portent sur 2000 s'agissant de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et de la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, n'étant pas comparables avec celles des années antérieures). Ces données reposent sur les revenus monétaires (voir à ce sujet la note 12).

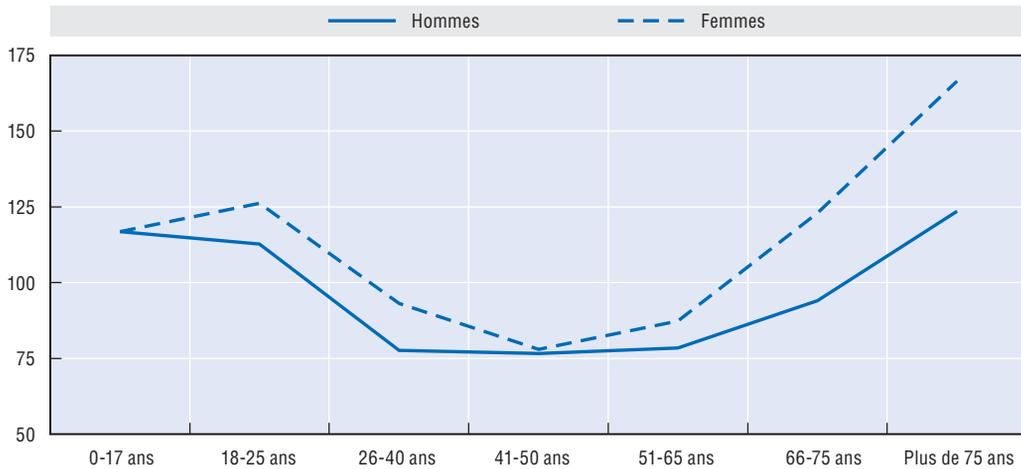
Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

nordiques. Toutefois, en Pologne et en Turquie et, à un moindre degré, en Italie, au Luxembourg et en République tchèque, le risque de basculer dans la pauvreté est beaucoup plus grand pour les ménages avec enfants. Parmi les ménages sans enfant, les personnes vivant seules sont généralement exposées à un risque de pauvreté nettement plus élevé, puisqu'il s'établit à 22 % en moyenne, soit un niveau deux fois supérieur à celui de l'ensemble des ménages sans enfant. En moyenne, le taux de pauvreté des personnes vivant dans des familles monoparentales est trois fois supérieur à celui de l'ensemble des ménages avec enfants et il dépasse 40 % dans un tiers des pays de l'OCDE (graphique 5.7).

L'évolution dans le temps des risques de pauvreté par type de ménage a été modeste et s'est limitée essentiellement aux célibataires. En moyenne, et dans la plupart des pays de l'OCDE, le risque de pauvreté des couples sans enfant est inférieur de moitié environ à celui de la population totale, tandis que celui des couples avec enfants est légèrement inférieur à la moyenne. En revanche, les parents isolés ont une probabilité de basculer dans la pauvreté qui est environ trois fois plus élevée que la moyenne et qui n'a guère évolué au cours des dix dernières années. La situation des célibataires sans enfant (incluant à la fois

Graphique 5.6. Risque de pauvreté relative des hommes et des femmes suivant leur âge, moyenne OCDE, milieu des années 2000

Taux de pauvreté de la population totale = 100



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457606036241>

Note : Le risque de pauvreté relative est égal au taux de pauvreté des hommes ou des femmes du groupe d'âge considéré divisé par le taux de pauvreté de la population totale et multiplié par 100. Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

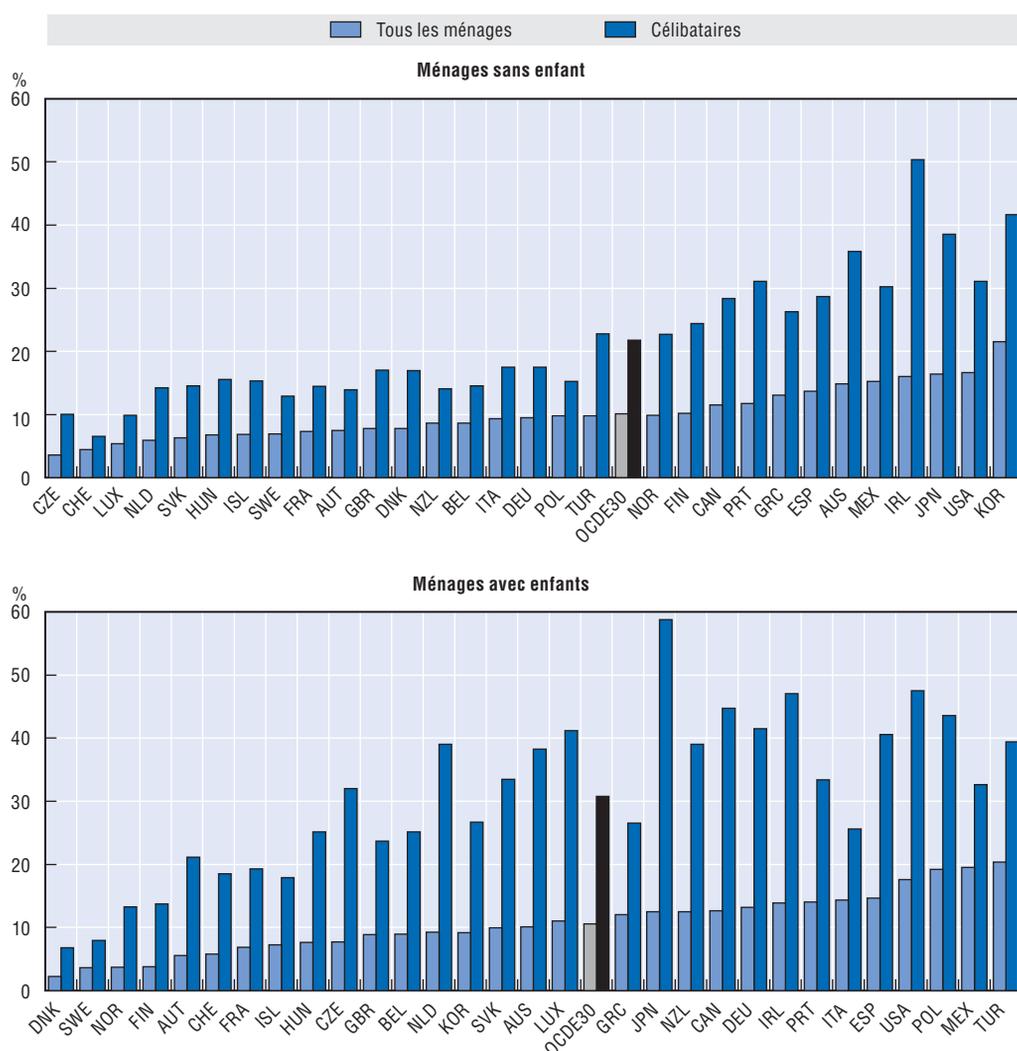
les adultes d'âge actif et ceux ayant atteint l'âge de la retraite) s'est améliorée pendant la dernière décennie.

La pauvreté des personnes d'âge actif : le rôle du travail rémunéré

Dans la zone OCDE, le revenu disponible des ménages était inférieur au seuil de 50 % du revenu médian pour 9 % environ des personnes d'âge actif au milieu des années 2000, sachant que ce pourcentage avait augmenté de 0,6 point depuis 1995. Seuls sept pays de l'OCDE ont enregistré une baisse du taux de pauvreté des individus en âge de travailler sur cette décennie, et cette diminution est restée modeste. Si les taux de pauvreté de ces personnes dépendent de facteurs divers, le plus important réside dans le fait que les membres du ménage considéré exercent ou non un travail rémunéré. Le tableau 5.1 montre que parmi tous les individus appartenant à un ménage dont le chef est d'âge actif, ceux qui vivent dans un ménage sans actif occupé se caractérisent par un taux de pauvreté de 36 % en moyenne, c'est-à-dire presque trois fois plus élevé que pour les ménages comptant un actif occupé, et douze fois plus élevé que pour les ménages comprenant deux actifs occupés ou plus. Le taux de pauvreté des ménages sans actif occupé est supérieur à 50 % en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis et en Irlande, mais inférieur à 20 % au Danemark, en Hongrie, au Luxembourg, en Suisse et en Turquie. En outre, au cours des dix dernières années, le taux de pauvreté des ménages sans actif occupé s'est considérablement accru (de plus de 3 points de pourcentage en moyenne dans la zone OCDE), tandis qu'il a augmenté nettement moins (de 1,6 point) pour les ménages comptant un actif occupé et qu'il est resté quasiment inchangé pour les ménages incluant deux actifs occupés ou plus.

Dans la mesure où les ménages comprenant des actifs occupés ont des taux de pauvreté inférieurs à ceux des autres ménages, les pays affichant les taux d'emploi les plus élevés pour les personnes d'âge actif tendent également à se caractériser par un taux de

Graphique 5.7. Taux de pauvreté par type de ménage, milieu des années 2000



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457633263820>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite par ordre croissant en fonction du taux de pauvreté des ménages sans enfant (dans la partie supérieure) et de celui des ménages avec enfants (dans la partie inférieure). Les données portent sur l'ensemble des ménages, indépendamment de l'âge du chef de famille. Les seuils de pauvreté ont été fixés à 50 % du revenu médian de la population totale.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

pauvreté plus faible pour le même groupe (graphique 5.8, partie gauche), quoique avec de fortes variations entre pays. Certains, comme le Japon et les États-Unis, conjuguent des taux d'emploi élevés et des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne, tandis que le constat inverse s'impose pour la Hongrie.

L'incidence du travail rémunéré en termes de réduction de la pauvreté parmi les ménages dont le chef est d'âge actif est également manifeste lorsqu'on examine le type d'emploi occupé, c'est-à-dire à temps plein ou à temps partiel. Parmi les ménages comptant un seul adulte (avec ou sans enfants), 46 % des personnes appartenant à des ménages sans actif occupé disposent, en moyenne, d'un revenu inférieur au seuil de 50 % du revenu médian. Cette proportion tombe à 28 % lorsque l'adulte de ces ménages travaille à temps partiel, et à 8 % lorsqu'il travaille à temps plein. Parmi les personnes vivant en

Tableau 5.1. **Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des ménages ayant un chef d'âge actif, suivant les caractéristiques des ménages**

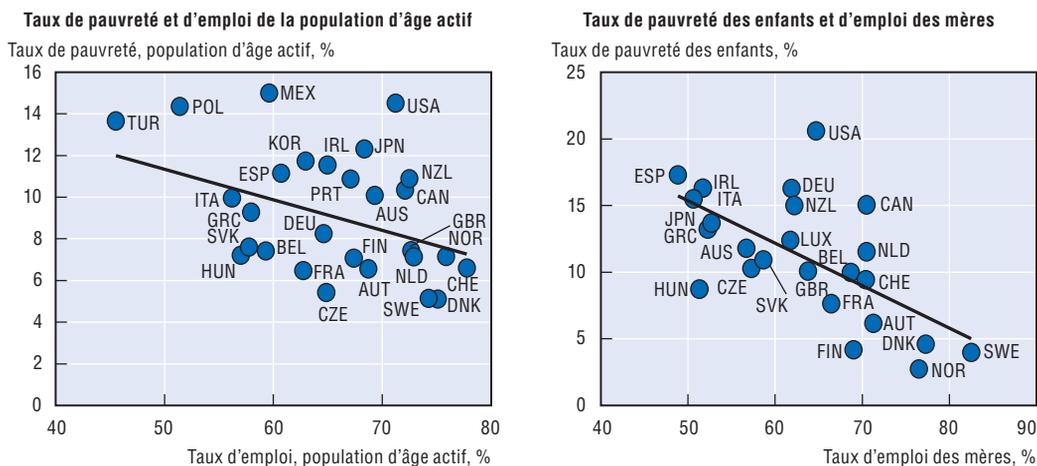
Pauvreté des personnes d'âge actif	Pauvreté des ménages ayant un chef d'âge actif															
	Total	Sans actif occupé	Un actif occupé	Deux actifs occupés	All	Sans actif occupé	Un actif occupé	Deux actifs occupés	Célibataire			Deux adultes ou plus				
Milieu des années 2000	Variations en points depuis 1995	Niveau, milieu des années 2000				Variations en points depuis le milieu des années 90				Niveau, milieu des années 2000						
		Sans travail	Travaillant à temps partiel	Travaillant à temps plein	Sans travail	Travaillant à temps partiel	Travaillant à temps plein	Sans travail	Travaillant à temps partiel	Travaillant à temps plein	Sans travail	Travaillant à temps partiel	Dont au moins un travaillant à temps plein			
Australie	10	1.2	10	55	7	1	0.4	9.0	-0.5	0.2	72	12	2	42	13	2
Autriche	7	2.2	6	22	6	3	3.6	1.3	1.7	6.1	31	17	5	35	4	4
Belgique	7	0.5	8	25	8	2	0.0	6.7	0.7	-0.8	29	18	6	22	20	3
Canada	10	0.9	13	66	21	4	2.5	6.2	6.1	1.2	79	50	11	54	23	4
Rép. tchèque	5	0.7	6	38	7	0	0.9	2.9	-2.0	0.1	56	[.]	6	28	[.]	2
Danemark	5	1.2	5	18	8	1	1.0	4.8	1.5	0.3	22	28	1	15	6	0
Finlande	7	1.7	6	34	10	1	1.8	13.4	1.2	-0.2	47	13	2	16	13	1
France	7	-0.6	7	22	10	2	0.1	7.6	0.1	-0.7	31	8	6	18	4	4
Allemagne	8	0.8	12	40	7	1	3.4	4.7	1.9	-0.1	49	32	5	32	25	2
Grèce	9	-1.2	10	26	18	3	-0.5	4.7	3.6	-1.2	33	34	9	22	25	8
Hongrie	7	1.0	7	19	6	4	0.2	-4.9	-4.6	-0.7	39	[.]	[.]	15	11	2
Islande	7	..	7	28	19	4	23	25	10	40	13	5
Irlande	12	3.3	13	63	15	2	75	36	7	55	29	3
Italie	10	-2.8	11	36	16	1	-3.1	-2.2	-1.3	-3.1	40	50	4	36	33	8
Japon	12	0.4	12	42	14	9	0.8	2.2	1.3	-0.3	57	31
Corée	12	..	11	56	14	4	50	60
Luxembourg	8	2.8	9	19	15	3	3.3	7.3	7.3	1.6	28	35	12	14	28	10
Mexique	15	-2.2	18	37	26	10	-2.9	-3.5	-0.2	-3.5	30	41
Pays-Bas	7	0.7	8	34	13	2	1.4	6.5	5.9	1.0	40	27
Nlle-Zélande	11	3.3	12	46	19	4	2.5	15.2	8.5	0.1	51	41	9	42	[.]	6
Norvège	7	1.0	6	38	4	0	0.9	1.0	0.0	0.2	47	[.]	[.]	22
Pologne	14	..	16	33	23	5	40	31
Portugal	11	-0.4	11	37	24	3	0.0	-2.4	3.3	0.2	58	31	16	33	26	8
Rép. slovaque	8	..	9	38	15	1	35	21	20	40	21	6
Espagne	11	-0.4	11	49	18	4	-0.2	9.6	1.5	1.5	62	27	18	46	26	9
Suède	5	1.0	5	23	9	1	1.4	7.6	2.6	0.2	23	16	1	21	[.]	1
Suisse	7	0.5	6	19	4	5	0.5	4.2	3.7	-1.4	21	[.]	[.]	18	[.]	[.]
Turquie	14	0.4	17	19	17	18	1.8	-11.5	-0.1	4.2	33	[.]	[.]	18	[.]	[.]
Royaume-Uni	7	-0.3	8	33	7	1	-2.1	-2.7	-1.9	0.0	38	11	3	28	22	2
États-Unis	15	1.0	16	71	25	5	0.0	-3.2	-0.8	-0.4	80	54	14	63	12	7
OCDE	9	0.6	10	36	14	3	0.7	3.4	1.6	0.2	46	28	8	33	19	4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/457877452548>

Note : Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de la population totale. Les données relatives aux variations concernent la période allant du milieu des années 90 à 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, n'étant pas comparables avec celles des années antérieures), et la période allant de 2000 à 2005 pour la Suisse. La mention [.] indique que la taille de l'échantillon est trop limitée.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 5.8. Taux de pauvreté et d'emploi, vers le milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457643451215>

Note : Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de la population totale. Les données portent sur 2003 pour les taux d'emploi des personnes d'âge actif, et sur 2002 pour les taux d'emploi des mères.

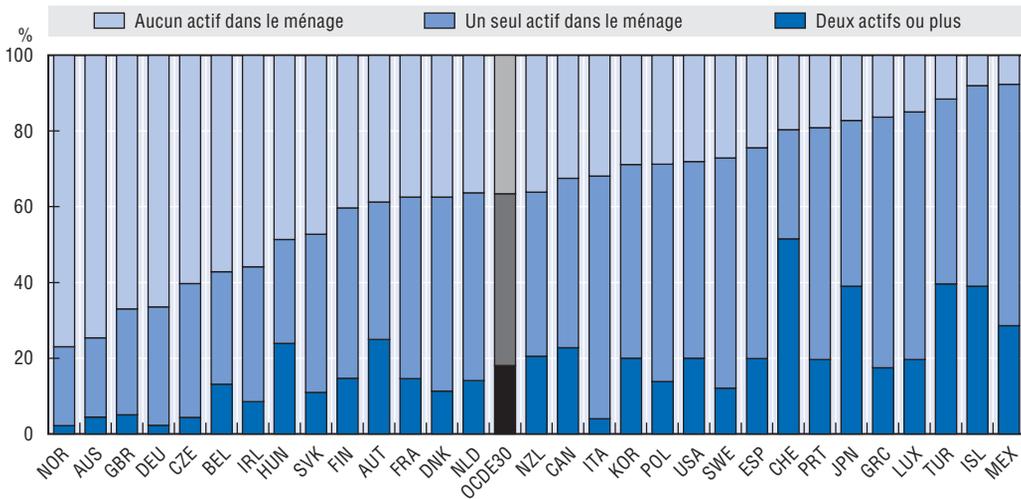
Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

couple, environ 33 % disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian lorsqu'aucun des membres du ménage n'exerce une activité rémunérée. Le taux de pauvreté des couples sans emploi est donc inférieur à celui des célibataires sans travail, en particulier lorsqu'ils ont des enfants, ce qui tient au niveau plus généreux des transferts accordés aux personnes sans emploi dans le premier cas que dans le second. Le taux de pauvreté tombe à 19 % lorsqu'un des membres du couple travaille à temps partiel, et aux alentours de 4 % lorsqu'au moins un d'entre eux travaille à temps plein.

Malgré l'importance du travail rémunéré en tant que facteur d'atténuation de la pauvreté, de nombreux ménages comptant des actifs occupés ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian. En moyenne, les personnes qui vivent dans des ménages comprenant un ou plusieurs actifs occupés représentent environ 60 % des individus se trouvant en situation de pauvreté monétaire, cette proportion variant de 25 % environ en Australie et en Norvège à 80 % ou plus au Japon, en Grèce, au Luxembourg, en Turquie, en Islande et au Mexique (graphique 5.9). Si la plupart de ces ménages pauvres ne comptent qu'un seul actif occupé, ceux qui comprennent deux actifs occupés ou plus représentent en moyenne 17 % de tous les individus pauvres, et plus d'un tiers au Japon, en Turquie, en Islande et en Suisse. Ces amples écarts entre pays tiennent sans doute en partie aux différences de définition des « actifs occupés » suivant les sources, mais ils laissent également à penser que d'autres facteurs que l'accès à un travail rémunéré – tels que le nombre d'heures travaillées chaque année et le salaire horaire perçu – contribuent au risque d'insuffisance des ressources économiques. En fait, sur les 18 pays de l'OCDE où existent des salaires minimums légaux, seuls 8 (le Luxembourg, la République tchèque, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, l'Irlande et l'Australie) se caractérisaient en 2005 par un salaire minimum suffisant pour assurer un revenu net permettant à un ménage composé d'une personne rémunérée au salaire minimum, d'un conjoint inactif et de deux enfants de ne pas basculer dans la pauvreté (OCDE, 2007)¹⁴.

Graphique 5.9. Ventilation des pauvres en fonction du nombre d'actifs occupés du ménage auquel ils appartiennent, milieu des années 2000

En pourcentage de la population pauvre vivant dans des ménages dont le chef est une personne d'âge actif



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457740304265>

Note : Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de la population totale. Les pays sont classés de gauche à droite selon la proportion de pauvres vivant dans un ménage sans emploi (par ordre croissant).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

La pauvreté des familles avec enfants : emploi maternel et nombre d'enfants

Au milieu des années 2000, un enfant sur huit (12.4 %) vivait dans un ménage ayant un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de 50 % du revenu médian, tandis que le taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages avec enfants (les membres adultes étant également pris en compte) était légèrement inférieur. Au cours des dix dernières années, les taux de pauvreté ont davantage augmenté dans ces deux groupes que pour l'ensemble de la population. La pauvreté infantile a enregistré une hausse de 4 points de pourcentage ou plus en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg et en Turquie, alors qu'elle a reflué légèrement en Australie, en Belgique, aux États-Unis et en Hongrie, et baissé plus fortement en Italie, au Mexique et au Royaume-Uni.

Tant la composition du ménage que la situation des parents au regard de l'emploi influent sur le risque de pauvreté auquel sont exposés les enfants, comme on peut le voir dans le tableau 5.2. Les enfants vivant avec un adulte célibataire ont une plus forte probabilité d'être pauvres que ceux qui vivent avec deux adultes, et cela vaut à la fois pour les parents ayant un travail et les parents sans emploi, même s'il existe des exceptions et si les différences ne sont pas toujours très marquées. Par ailleurs, les enfants dont les parents travaillent sont exposés à un risque de pauvreté beaucoup plus faible que ceux qui vivent dans des ménages sans emploi. Parmi les familles monoparentales, le taux de pauvreté des ménages sans emploi est 2.6 fois plus élevé que celui des ménages où le parent isolé travaille (graphique 5.10, partie supérieure); parmi les couples avec enfants, le taux de pauvreté des ménages sans emploi est trois fois plus élevé que celui des ménages comptant un actif occupé, et douze fois supérieur à celui des ménages comprenant deux actifs occupés ou plus (graphique 5.10, partie inférieure). Les pays de l'OCDE caractérisés par une plus forte proportion de mères exerçant un travail rémunéré enregistrent également des taux de pauvreté des enfants plus bas (graphique 5.8, partie droite).

Tableau 5.2. **Taux de pauvreté des enfants et des personnes appartenant à des ménages avec enfants, suivant les caractéristiques des ménages**

Pourcentages

	Pauvreté des enfants		Pauvreté des ménages avec enfants										
	Variations en points depuis le milieu des années 2000		Total		Célibataire		Couple			Par nombre d'enfant(s)			
	années 2000	années 90	Niveau, milieu des années 2000	Variation depuis 1995	Niveau, milieu des années 2000								
					Sans travail	Travaillant	Sans actif occupé	Un actif occupé	Deux actifs occupés ou plus	Un	Deux	Trois ou plus	
Australie	12	-1.2	10	-1.0	68	6	51	8	1	9	10	11	
Autriche	6	6.0	6	6.1	51	11	36	4	3	6	5	6	
Belgique	10	-0.8	9	0.1	43	10	36	11	3	7	9	11	
Canada	15	2.2	13	1.6	89	32	81	22	4	11	13	18	
Rép. tchèque	10	1.7	8	1.4	71	10	43	9	1	8	6	[.]	
Danemark	3	0.8	2	0.7	20	4	21	5	0	2	2	4	
Finlande	4	2.1	4	1.9	46	6	23	9	1	5	3	3	
France	8	0.3	7	-0.2	46	12	48	12	2	6	7	10	
Alemagne	16	5.1	13	4.2	56	26	47	6	1	13	13	14	
Grèce	13	0.9	12	0.9	84	18	39	22	4	8	13	19	
Hongrie	9	-1.6	8	-1.1	44	16	22	6	3	5	6	14	
Islande	8	..	7	..	23	17	51	29	4	7	6	10	
Irlande	16	2.3	14	..	75	24	55	16	2	12	12	19	
Italie	16	-3.4	14	-3.1	[.]	16	78	24	1	
Japon	14	1.6	12	1.2	60	58	50	11	10	
Corée	11	..	10	..	32	25	59	11	4	
Luxembourg	12	4.5	11	3.8	69	38	27	16	5	7	13	14	
Mexique	22	-3.8	19	-2.4	30	34	53	27	11	11	16	26	
Pays-Bas	12	1.0	9	1.2	62	27	65	12	2	
Nlle-Zélande	15	2.3	13	1.5	48	30	47	21	3	
Norvège	5	0.9	4	0.6	31	5	29	4	0	4	2	6	
Pologne	22	..	19	..	75	26	51	28	6	15	18	31	
Portugal	17	0.0	14	0.4	[.]	26	53	34	5	10	17	[.]	
Rép. slovaque	11	..	10	..	66	24	66	18	2	
Espagne	17	1.9	15	1.1	78	32	71	23	5	10	16	29	
Suède	4	1.5	4	1.5	18	6	36	14	1	4	3	3	
Suisse	9	1.2	6	1.3	22		8			
Turquie	25	5.0	20	3.6	44	32	28	19	20	
Royaume-Uni	10	-3.6	9	-3.7	39	7	36	9	1	4	6	20	
États-Unis	21	-1.7	18	-1.1	92	36	82	27	6	14	15	26	
OCDE	12	1.0	11	0.8	54	21	48	16	4	8	10	15	

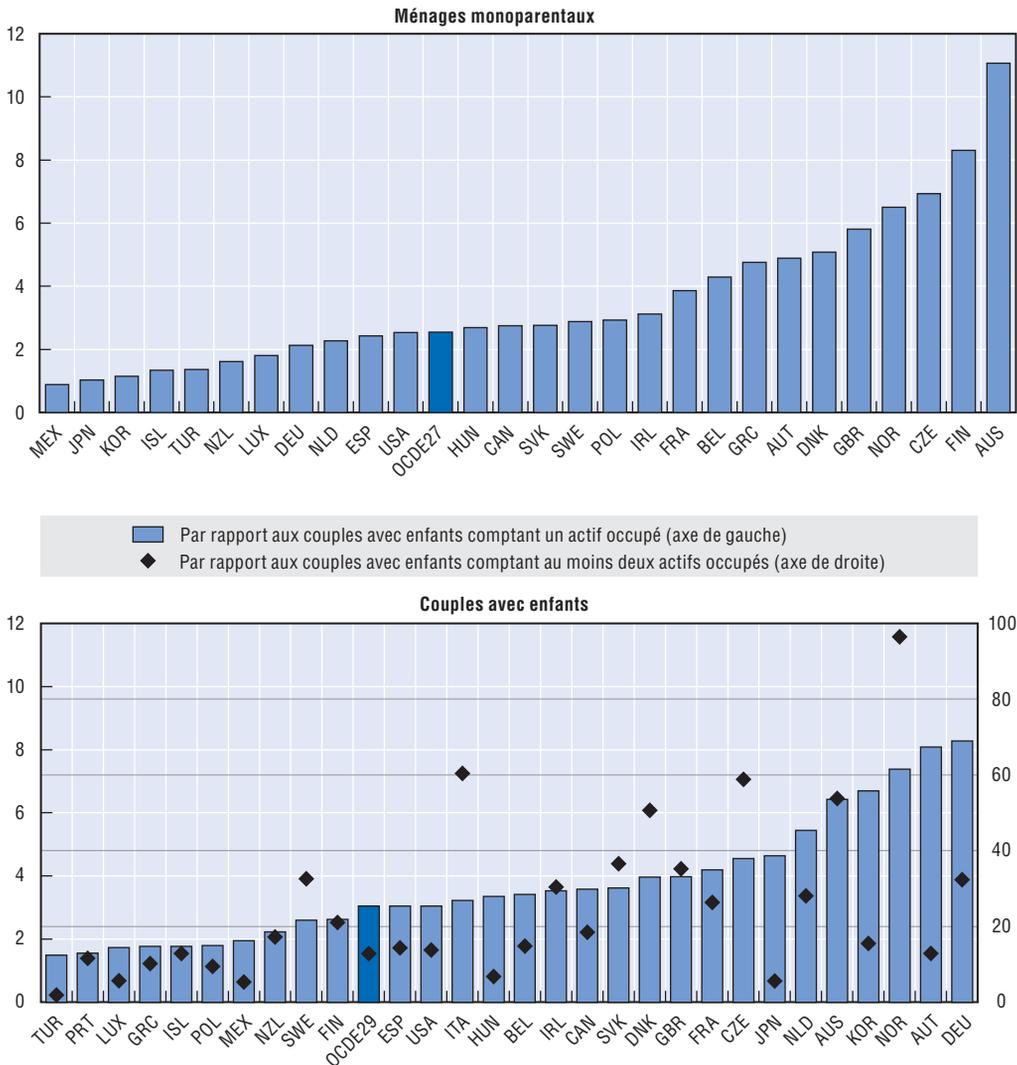
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458012267248>

Note : Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de la population totale. Les données relatives aux variations concernent la période allant du milieu des années 90 à 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, n'étant pas comparables avec celles des années antérieures), et la période allant de 2000 à 2005 pour de la Suisse. La mention [.] indique que la taille de l'échantillon est trop limitée. Ces données reposent sur les revenus monétaires (voir à ce sujet la note 13).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Le risque de basculer dans la pauvreté dépend également du nombre d'enfants du ménage. Les taux de pauvreté augmentent généralement de manière monotone avec le nombre d'enfants présents, même s'il y a des exceptions (tableau 5.2, trois dernières colonnes). En général, les taux de pauvreté des ménages avec deux enfants ne sont que légèrement supérieurs à ceux des ménages qui n'en comptent qu'un. Néanmoins, les taux de pauvreté augmentent plus sensiblement lorsqu'on entre dans la catégorie des ménages

Graphique 5.10. Risque de pauvreté des ménages avec enfants sans actif occupé par rapport aux ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés, milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457747577110>

Note : Le risque de pauvreté est égal au taux de pauvreté des ménages sans emploi divisé par le taux de pauvreté des ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

comprenant trois enfants (ou plus), en particulier aux États-Unis, en Irlande, au Mexique, en Pologne et au Royaume-Uni. Inversement, en Australie, en Autriche et dans les pays nordiques, on ne relève aucune hausse significative. Cette tendance générale à l'augmentation des taux de pauvreté avec le nombre d'enfants peut s'expliquer dans une certaine mesure par le caractère arbitraire de l'élasticité des besoins des ménages par rapport à leur taille que nous avons utilisée ici (c'est-à-dire par le fait que l'augmentation des besoins des ménages associée à la présence d'un membre supplémentaire n'est en fait pas aussi importante que nous l'avons supposé ici). Néanmoins, elle reflète sans doute également d'authentiques difficultés financières pour les familles nombreuses, liées à l'accroissement des coûts que représentent les enfants.

La pauvreté des personnes âgées : l'incidence des revenus d'activité et de la composition des ménages

L'évolution récente de la pauvreté chez les personnes âgées (c'est-à-dire de plus de 65 ans) contraste avec celle observée pour d'autres groupes d'âge. En moyenne, le taux de pauvreté des personnes âgées a légèrement diminué (de 0.5 point de pourcentage), une baisse similaire ayant été enregistrée pour les personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite. Les situations sont néanmoins très diverses suivant les pays. Dans cinq d'entre eux (en Autriche, en Grèce, en Norvège, en République tchèque et en Turquie), la baisse du taux de pauvreté monétaire a été particulièrement prononcée (de 5 points ou plus), tandis que des hausses sensibles ont été observées en Australie, en Finlande, en Suède, en Suisse et surtout en Irlande.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'âge effectif de départ en retraite a récemment augmenté. Néanmoins, à 27 %, la proportion de personnes âgées qui travaillent (ou vivent avec un actif occupé) est restée remarquablement stable au cours des dix dernières années. Les taux de pauvreté des ménages âgés comptant au moins un actif occupé sont nettement plus faibles que ceux des ménages dont aucun membre ne travaille (puisqu'ils s'établissent respectivement à 7 % et 17 %, d'après le tableau 5.3), en particulier en Allemagne, en Australie, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Norvège, au Portugal et au Royaume-Uni. Les différences sont nettement moindres en Autriche, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et en Pologne, tandis qu'en Turquie, les ménages âgés sans emploi se caractérisent par un taux de pauvreté plus faible que ceux qui comptent au moins un actif occupé.

La composition du ménage influe également sur le risque de pauvreté auquel sont exposées les personnes âgées. Les personnes âgées vivant seules – des veuves très souvent – courent un risque nettement plus élevé que leur revenu tombe sous la barre de 50 % du revenu médian que les personnes âgées vivant en couple. Dans le premier cas, les taux de pauvreté sont supérieurs à 40 % en Australie, en Corée, aux États-Unis, en Irlande, au Japon et au Mexique, pays caractérisés par des régimes publics de retraite plus limités. Néanmoins, les taux de pauvreté ont diminué plus fortement chez les célibataires âgés que chez les personnes âgées vivant en couple.

La contribution des impôts sur les ménages et des transferts monétaires publics à la réduction de la pauvreté monétaire

Dans tous les pays de l'OCDE, les transferts monétaires publics et les impôts sur les ménages réduisent sensiblement la pauvreté. On peut mesurer cet effet à travers la différence entre le taux de pauvreté fondé sur le revenu disponible (le concept de revenu utilisé jusqu'ici) et le taux de pauvreté calculé à partir du revenu marchand¹⁵. La partie gauche du graphique 5.11 met en lumière les différences entre pays concernant le rôle joué par les impôts et les transferts monétaires publics en termes de réduction de la pauvreté. Les différences mesurées en points de pourcentage vont de moins de 10 points en Corée, aux États-Unis et en Suisse à plus de 23 points en Belgique et en France, tandis que l'écart en pourcentage entre les taux de pauvreté dû aux effets conjugués des impôts sur les ménages et des transferts monétaires publics varie de 12 % en Corée à 80 % au Danemark et en Suède, et s'établit légèrement au-dessus de 60 % en moyenne. Ces fortes différences entre pays concernant les effets de réduction de la pauvreté induits par les transferts publics et les impôts – et la corrélation négative significative entre la pauvreté en termes de revenu disponible et les effets de réduction de la pauvreté découlant des transferts publics

Tableau 5.3. Taux de pauvreté des personnes âgées et des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, suivant les caractéristiques des ménages

Pauvreté des personnes ayant atteint l'âge de la retraite			Pauvreté des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite									
			Total		Comptant au moins un actif occupé		Sans actif occupé		Célibataires		Couples	
Milieu des années 2000	Variations en points depuis le milieu des années 90		Milieu des années 2000	Variation en points depuis le milieu des années 90	Milieu des années 2000	Variation en points depuis le milieu des années 90	Milieu des années 2000	Variation en points depuis le milieu des années 90	Milieu des années 2000	Variation en points depuis le milieu des années 90	Milieu des années 2000	Variation en points depuis le milieu des années 90
			Australie	27	4.6	27	5.6	4	3.2	32	5.4	50
Autriche	7	-5.7	8	-6.0	7	5.3	9	-7.6	16	-11.6	4	0.2
Belgique	13	-3.5	12	-2.3	4	-0.6	13	-3.7	17	-6.8	10	0.1
Canada	4	1.5	7	3.2	2	0.7	10	4.8	16	7.3	4	1.8
Rép. tchèque	2	-6.5	3	-5.8	[.]	[.]	3	-6.2	6	-19.1	2	0.5
Danemark	10	-2.1	10	-2.2	2	0.6	12	-2.3	17	-4.4	4	0.3
Finlande	13	5.3	14	5.9	11	7.7	14	5.5	28	12.5	4	2.3
France	4	-0.2	9	-2.1	1	-5.9	9	-1.4	16	0.2	4	-2.4
Allemagne	10	-0.6	8	-1.6	2	-4.7	9	-1.2	15	0.2	5	-1.8
Grèce	23	-6.6	21	-7.0	7	-10.5	31	-3.1	34	-4.5	18	-7.1
Hongrie	5	-2.5	5	-2.9	[.]	[.]	5	-5.2	11	-6.9	1	-2.7
Islande	5	..	5	..	3	..	7	..	10	..	2	..
Irlande	31	18.8	25	..	5	..	36	..	65	..	9	..
Italie	13	-2.3	13	-2.1	3	0.4	17	-4.5	25	-7.5	9	-1.2
Japon	22	-1.0	21	-1.1	13	-1.8	30	-7.6	48	-7.9	17	-1.5
Corée	44	..	49	..	35	..	69	..	76	..	44	..
Luxembourg	3	-1.8	3	-1.6	[.]	[.]	4	-5.4	4	-5.6	3	-6.4
Mexique	28	-4.6	23	-8.6	19	-9.1	39	-7.9	45	-5.9	21	-9.2
Pays-Bas	2	0.9	2	0.8	2	1.1	2	0.7	3	-0.1	2	1.3
Nlle-Zélande	2	0.2	4	2.5	1	-3.8	2	1.6	3	2.1	1	-0.1
Norvège	9	-6.8	9	-7.1	1	-1.1	10	-7.9	20	-13.8	1	-2.1
Pologne	5	..	6	..	6	..	6	..	6	..	6	..
Portugal	17	-1.1	20	-2.2	5	-4.6	25	-1.0	35	-4.8	16	-2.0
Rép. slovaque	6	..	4	..	[.]	[.]	7	..	10	..	3	..
Espagne	17	-1.1	27	16.8	12	-4.3	32	23.3	39	32.7	24	12.6
Suède	8	4.0	6	2.7	3	1.1	7	3.2	13	5.8	1	0.5
Suisse	18	4.3	18	-1.8	[.]	[.]	[.]	[.]	24	6.1	15	3.4
Turquie	15	-8.1	18	-4.1	20	0.6	16	-16.4	38	-6.2	17	-4.0
Royaume-Uni	10	-2.1	10	-0.8	1	0.1	12	-2.5	17	-0.9	7	-1.3
États-Unis	24	2.9	24	3.2	9	1.4	34	5.0	41	3.0	17	3.2
OCDE	13	-0.5	14	-0.7	7	-1.2	17	-1.4	25	-1.6	10	-0.4

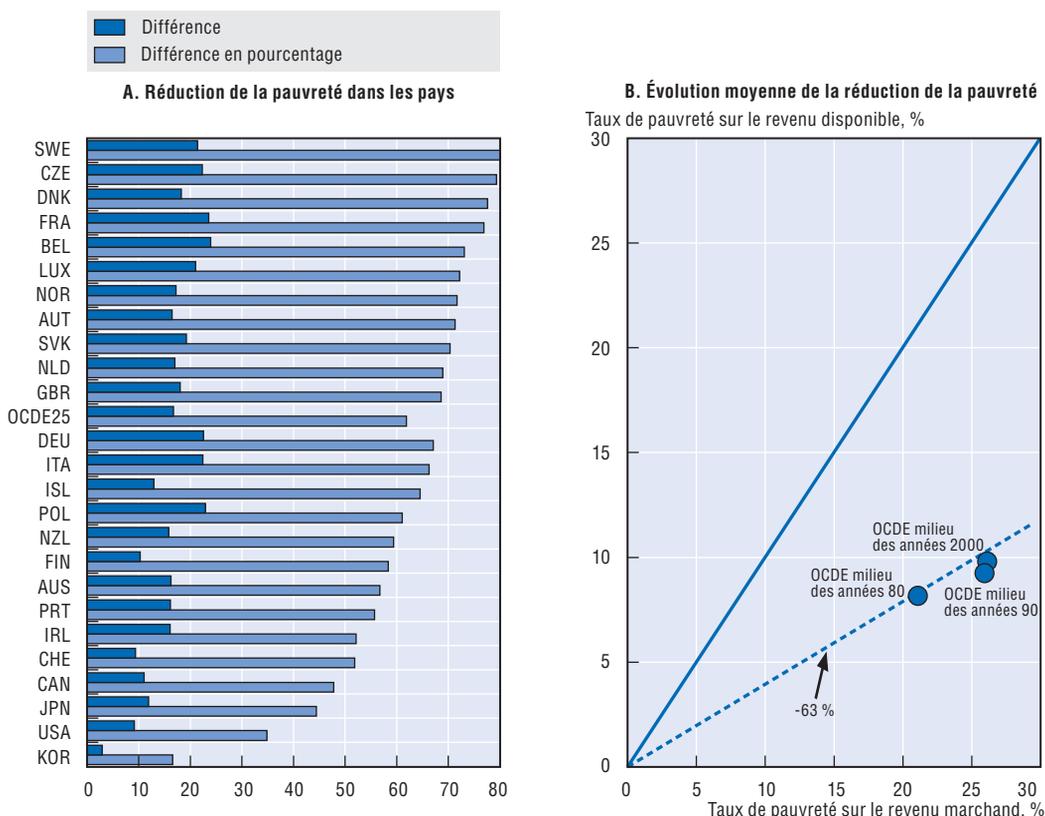
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458043371751>

Note : Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de la population totale. Les données relatives au milieu des années 2000 portent sur les alentours de l'an 2000 s'agissant du Japon et de la Suisse. Les données relatives aux variations concernent la période allant du milieu des années 90 à 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, n'étant pas comparables avec celles des années antérieures). La mention [.] indique que la taille de l'échantillon est trop limitée. Ces données reposent sur les revenus monétaires (voir à ce sujet la note 13).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

nets – impliquent que les pays où la pauvreté en termes de revenu marchand est la plus forte ne sont pas nécessairement ceux qui affichent les taux de pauvreté les plus élevés en termes de revenu final.

Graphique 5.11. Effets des impôts et des transferts en termes de réduction de la pauvreté pour l'ensemble de la population, situation au milieu des années 2000 et évolution depuis le milieu des années 80



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457753172702>

Note : Dans la partie A, les pays sont classés par ordre décroissant de réduction de la pauvreté en pourcentage. Dans la partie B, les données correspondent à la moyenne simple de 17 des pays de l'OCDE figurant dans le graphique 5.3 (l'Autriche, la Corée, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, la Slovaquie et la Suisse étant exclus). Les données relatives au milieu des années 2000 portent sur 2000 pour la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, n'étant pas comparables avec celles des années antérieures). Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de la population totale.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Le rôle joué par les impôts sur les ménages et les transferts publics en termes de réduction de la pauvreté a également évolué au fil du temps. La partie B du graphique 5.11 – qui illustre le degré auquel les transferts publics nets ont réduit la pauvreté, en moyenne, dans l'ensemble des 17 pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de données concernant la période considérée – met en évidence une forte augmentation de la pauvreté en termes de revenu marchand du milieu des années 80 au milieu des années 90 (de 21 % à 26 %), qui n'a été que partiellement compensée par le renforcement de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts (qui est passé de 61 % à 65 %). En revanche, du milieu des années 90 au milieu des années 2000, la pauvreté calculée à partir du revenu marchand a cessé de progresser, tandis que l'effet de réduction de la pauvreté exercé par les impôts sur les ménages et les transferts publics (à 63 %) est quasiment revenu à son niveau du milieu des années 80, ce qui s'est traduit par une hausse des taux de pauvreté fondés sur le revenu disponible.

Dans tous les pays de l'OCDE, la réduction de la pauvreté en termes de revenu marchand obtenue grâce aux impôts et aux transferts varie sensiblement suivant les groupes de la population et dans le temps. C'est ce qu'illustre le graphique 5.12 (les pays situés au-dessus de la diagonale ont vu diminuer l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts nets). Du fait de l'importance des retraites publiques, cet effet est nettement plus prononcé pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, puisqu'il s'établit entre 80 % et 100 % dans la plupart des pays, mais à un niveau plus modeste en Irlande, en Finlande (où les retraites professionnelles ne sont pas considérées comme des transferts publics), en France, au Portugal, en Australie, au Japon et aux États-Unis. Les variations de l'ampleur de cet effet au cours des dix dernières années ont été mineures, hormis dans le cas de l'Irlande et de la Finlande.

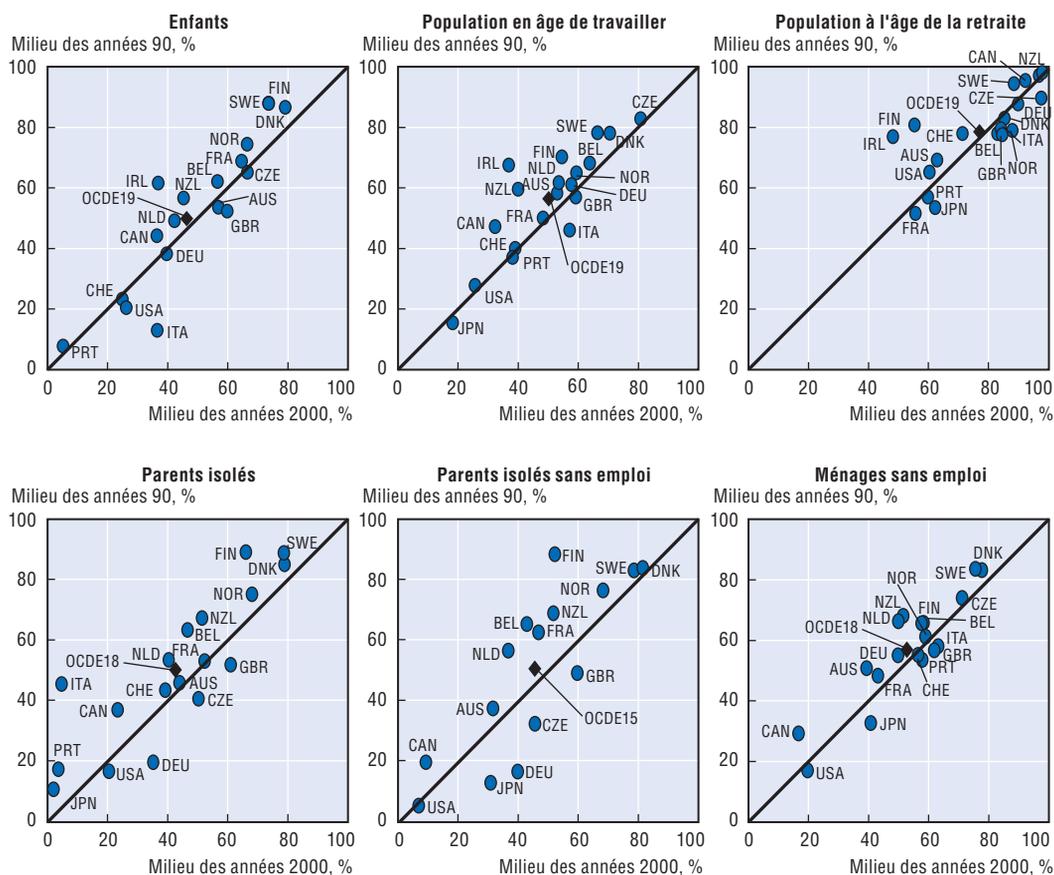
L'effet des impôts et transferts en termes de réduction de la pauvreté est nettement plus limité pour les individus d'âge actif (environ deux tiers, en moyenne, de l'effet mesuré pour les personnes âgées) et plus encore pour les enfants (environ 57 % de l'effet estimé pour les personnes âgées). Pour ces deux groupes d'âge, l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts a diminué au fil du temps dans la plupart des pays de l'OCDE, cette réduction ayant généralement été plus forte pour les personnes d'âge actif que pour les enfants¹⁶. Le recul de l'effet de réduction de la pauvreté parmi les enfants a été particulièrement marqué en Irlande (pour laquelle la série de données ne va pas au-delà de 2000), ainsi qu'en Nouvelle-Zélande, en Finlande et en Suède (quoique par rapport à des niveaux de départ très élevés dans ces deux derniers pays), tandis que cet effet s'est renforcé en Italie et au Royaume-Uni et, à un moindre degré, en Australie et aux États-Unis.

Les différences entre pays sont également sensibles lorsqu'on examine d'autres groupes démographiques, même si les tendances observées sont sujettes à caution du fait de la petite taille des échantillons utilisés pour certains pays. S'agissant des parents isolés, l'effet des transferts publics nets en termes de réduction de la pauvreté est maximum dans les pays nordiques et minimum aux États-Unis, en Italie, au Japon et au Portugal – et il a diminué dans la plupart des pays au cours des dix dernières années, la principale exception étant l'Allemagne. Ces variations considérables entre pays tiennent en partie aux différences de proportion de parents isolés occupant un emploi, par opposition à ceux qui sont entièrement tributaires des prestations publiques. Pour l'ensemble des pays considérés, l'effet des transferts nets en termes de réduction de la pauvreté est plus fort pour les parents isolés sans emploi que pour la totalité des parents isolés, même si l'ampleur de cet écart a diminué dans une majorité de pays au cours des dix dernières années. En ce qui concerne les personnes qui vivent dans des ménages sans emploi (qu'il s'agisse ou non de familles monoparentales), l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts nets est le plus faible en Australie, au Canada, aux États-Unis, en France et au Japon, et il ne dépasse 70 % que dans trois pays (le Danemark, la République tchèque et la Suède)¹⁷.

Ces différences entre pays concernant les effets de réduction de la pauvreté induits par les transferts publics nets tiennent en partie à leur ampleur globale et, puisque les personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus paient généralement peu d'impôts, principalement à l'ampleur des transferts monétaires aux ménages. Cet effet de réduction de la pauvreté dépend également de la nature de ces programmes et des caractéristiques de leurs bénéficiaires. Le graphique 5.13 met en regard les transferts sociaux en espèces (incluant les dépenses publiques et les dépenses privées obligatoires) exprimés en pourcentage du PIB et le taux de pauvreté (fondé sur le revenu disponible), calculé à partir

Graphique 5.12. Effet des transferts nets en termes de réduction de la pauvreté dans différents groupes

Pourcentage de réduction des taux de pauvreté, au milieu des années 90 et au milieu des années 2000



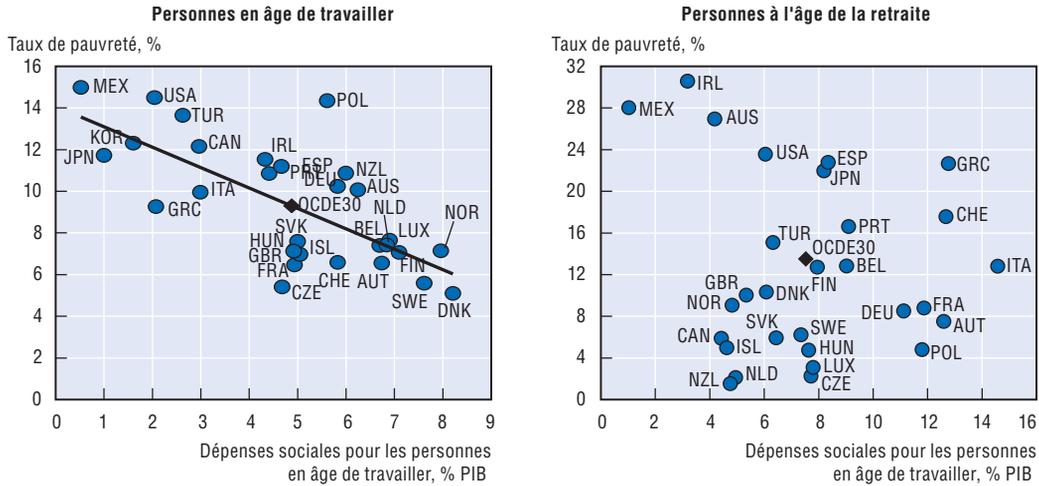
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457775672216>

Note : L'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts sur les ménages et les transferts monétaires publics est mesuré par la différence en pourcentage entre le taux de pauvreté fondé sur le revenu marchand et le taux de pauvreté fondé sur le revenu disponible, pour un seuil fixé à 50 % du revenu disponible médian de la population totale. Les données concernant le milieu des années 90 portent sur la Suisse et le Royaume-Uni, tandis que les données relatives au milieu des années 2000 renvoient à 2000 s'agissant de la Belgique, de l'Irlande, du Portugal et de la République tchèque (les données de 2005, tirées des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, n'étant pas comparables avec celles des années antérieures).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

d'un seuil fixé à la moitié du revenu médian, pour les personnes d'âge actif, d'une part, et les personnes à l'âge de la retraite, d'autre part. La partie gauche du graphique fait apparaître une relation négative significative entre ces deux variables, les pays dont les dépenses sociales destinées aux personnes d'âge actif sont les plus élevées étant également ceux où les taux de pauvreté sont les plus faibles, quoique avec de nettes différences en termes de pauvreté entre les pays où le niveau des dépenses sociales est élevé¹⁸. Il n'existe pas de relation similaire pour les personnes âgées. Si ce constat s'explique par le fait que les pensions de vieillesse sont liées aux revenus d'activité dans la plupart des pays de l'OCDE, il laisse également à penser que l'on pourrait accomplir des progrès plus nets en termes de réduction de la pauvreté en redéployant des crédits affectés aux régimes retraites vers des programmes ciblés sur les personnes d'âge actif qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus et sur leurs enfants.

Graphique 5.13. Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des personnes à l'âge de la retraite et dépenses sociales qui leur sont destinées, milieu des années 2000



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/457825046184>

Note : Taux de pauvreté calculés à partir d'un seuil fixé à la moitié du revenu disponible médian des ménages. Les dépenses sociales comprennent à la fois les dépenses publiques et les dépenses privées obligatoires correspondant à des prestations en espèces (c'est-à-dire hors prestations en nature). Les dépenses sociales destinées aux personnes d'âge actif sont égales à la somme des dépenses affectées aux programmes d'aide sociale (invalidité, famille, chômage, logement et autres), tandis que les dépenses sociales destinées aux personnes à l'âge de la retraite sont égales à la somme des prestations de vieillesse et des pensions de réversion. Les dépenses sociales sont exprimées en pourcentage du PIB au coût des facteurs. Les données relatives aux taux de pauvreté portent sur le milieu des années 2000 pour tous les pays, tandis que les données relatives aux dépenses sociales portent sur 2003 pour tous les pays sauf la Turquie (1999).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et de la base de données sur les dépenses sociales (SOCX) de l'OCDE.

Les déterminants de l'évolution des taux de pauvreté depuis le milieu des années 90

Tant les impôts que les transferts publics réduisent la pauvreté à un moment donné, mais ils faussent également les décisions des agents économiques privés en termes d'emploi et d'effort de travail. Les taux marginaux d'imposition effectifs, qui sont une des causes de ces distorsions, sont généralement élevés à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus, et ils peuvent contribuer à la fois au phénomène de piège de la pauvreté observé parmi les bénéficiaires de prestations et à une réduction de l'effort de travail des personnes faiblement rémunérées. Les réformes mises en œuvre dans plusieurs pays de l'OCDE au cours de la seconde moitié des années 90 (qui ont généralement consisté à mettre en place des compléments de revenus d'activité ou des crédits d'impôt sur les revenus du travail destinés aux bas salaires, ainsi que des aides à la transition vers l'emploi à l'intention des personnes tributaires de prestations sociales) avaient pour objectif d'atténuer ces distorsions, de manière à améliorer les incitations au travail pour les personnes à bas revenu.

Quelle a été l'incidence de ces réformes sur l'évolution de la pauvreté ? Les études à ce sujet se sont généralement orientées dans deux directions. La première approche consiste à utiliser des données individuelles pour évaluer ce que seraient aujourd'hui les taux de pauvreté si la structure des salaires, le nombre d'heures travaillées et les transferts publics étaient restés au niveau d'une année de référence; bien qu'elle ne prenne pas en compte

les changements de comportement consécutifs aux réformes, cette méthode permet de suivre dans le temps l'évolution de la situation d'un même individu¹⁹. Une seconde approche, plus aisée à mettre en œuvre lorsqu'on compare de nombreux pays, repose sur des données agrégées²⁰. C'est cette approche que l'on utilise ici en vue d'expliquer les variations des taux de pauvreté relative (au seuil de 50 % du revenu médian), pour les personnes appartenant à des ménages dont le chef est d'âge actif (moins de 66 ans), d'une part, et dont le chef a atteint l'âge de la retraite (66 ans ou plus), d'autre part. Une simple décomposition des variations du taux de pauvreté permet de distinguer trois composantes :

- la composante due aux variations de la pauvreté en termes de revenu marchand pour chacun des différents groupes de la population constituant les deux catégories de ménages examinées, sachant que la structure de la population et l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts pour chaque groupe demeurent inchangés ;
- la composante due aux variations de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts pour chaque groupe, sachant que la structure de la population et le taux de pauvreté de chaque groupe en termes de revenu marchand restent inchangés ;
- la composante due aux variations de la structure de la population définie à la fois par la composition des ménages et le nombre d'actifs occupés dans chacun d'eux, sachant que la pauvreté en termes de revenu marchand et l'efficacité des impôts et des transferts en termes de réduction de la pauvreté dans le groupe considéré demeurent inchangés²¹.

Les décompositions de ce type ne rendent pas compte de la complexité des relations entre chaque paire de variables²², mais elles résument utilement le rôle relatif de divers facteurs; cela étant, du fait de la ventilation détaillée utilisée, les résultats peuvent être affectés par la petite taille des échantillons sur lesquels reposent ces estimations.

Le tableau 5.4 illustre les résultats obtenus pour les variations du taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages ayant un chef d'âge actif entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000 dans certains pays de l'OCDE. Outre la variation globale du taux de pauvreté de l'ensemble des individus vivant dans ces ménages (indiqué dans la troisième colonne), ce tableau présente les résultats d'une décomposition fondée sur toutes les catégories de ménages considérées (dix groupes en tout, dans la partie A) puis, d'une part, sur une ventilation des ménages suivant leur nombre d'actifs occupés uniquement (à savoir aucun, un ou au moins deux, dans la partie B) et, d'autre part, sur une ventilation des ménages suivant leur composition (célibataires et couples, avec et sans enfants, dans la partie C). Dans le cas de l'Australie, par exemple, le taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef était d'âge actif a augmenté de 0.4 point entre 1995 et 2004 (passant de 10 % à 10.4 %), sachant que le renforcement de la pauvreté en termes de revenu marchand de chacun des groupes considérés et l'atténuation de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts l'ont fait augmenter (de 0.6 et 0.7 point respectivement), tandis que la modification de la structure de la population (marquée par un renforcement du poids des ménages ayant un taux de pauvreté plus faible) l'a fait baisser (de 0.9 point).

En moyenne, pour l'ensemble des 14 pays pris en compte dans le tableau 5.4, le taux de pauvreté des personnes appartenant à un ménage dont le chef était d'âge actif a augmenté de 1 point de pourcentage environ au cours de la dernière décennie, alors que ce taux a diminué au Royaume-Uni et, surtout, en Italie. Cette hausse des taux de pauvreté est

Tableau 5.4. Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef est d'âge actif, pour certains déterminants

Variations en points

Variation globale du taux de pauvreté			Analyse des variations pour une population ventilée suivant :								
			A. Le lien avec l'emploi et la composition du ménage			B. Le lien avec l'emploi uniquement			C. La composition du ménage uniquement		
			Dues à des changements concernant :								
La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts publics	Les poids relatifs des groupes de population	La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts publics	Les poids relatifs des groupes de population	La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts publics	Les poids relatifs des groupes de population	La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts publics	Les poids relatifs des groupes de population
Australie	1995-2004	0.4	0.6	0.7	-0.9	0.4	0.9	-0.9	-0.6	0.2	0.7
Canada	1995-2005	2.5	0.7	2.4	-0.7	0.3	2.6	-0.4	0.0	2.1	0.3
Danemark	1995-2005	1.0	-0.2	1.1	0.1	-0.2	1.3	0.0	-0.3	1.1	0.2
Finlande	1995-2004	1.8	-1.0	2.2	0.5	-0.9	2.0	0.7	-0.7	2.2	0.3
France	1996-2005	0.0	0.5	-0.3	-0.2	1.0	-0.5	-0.4	0.2	-0.4	0.2
Allemagne	1995-2004	3.4	0.2	0.6	2.6	0.1	1.6	1.7	1.3	0.7	1.5
Italie	1995-2004	-3.1	2.1	-3.5	-1.7	1.5	-3.7	-0.9	0.1	-3.3	0.1
Japon	1994-2003	0.8	0.2	-0.2	0.8	0.9	-0.4	0.3	0.7	-0.5	0.5
Pays-Bas	1995-2004	0.7	0.3	0.8	-0.4	0.6	1.0	-0.9	-0.9	1.1	0.6
Nlle-Zélande	1995-2003	2.5	1.9	2.4	-1.7	1.5	2.6	-1.6	0.0	2.9	-0.4
Norvège	1995-2004	0.9	-0.6	0.6	0.8	-0.5	0.7	0.7	0.1	0.5	0.3
Suède	1995-2004	1.4	-0.6	2.2	-0.1	-0.8	2.3	0.0	-0.9	2.2	0.1
Royaume-Uni	1995-2005	-1.6	-1.0	0.0	-0.6	-0.9	-0.2	-0.5	-1.6	-0.1	0.2
États-Unis	1995-2005	0.0	-0.4	0.1	0.2	-0.7	0.0	0.6	0.1	0.0	-0.2
OCDE14		0.8	0.2	0.7	-0.1	0.2	0.7	-0.1	-0.2	0.6	0.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458070155477>

Note : Les taux de pauvreté ont été calculés à partir d'un seuil fixé à 50 % du revenu disponible des ménages par unité de consommation. Les données présentées ont été obtenues par décomposition des variations du taux de pauvreté de la population vivant dans des ménages dont le chef est d'âge actif, cette population ayant été ventilée dans un premier temps à la fois suivant le lien à l'emploi et la composition du ménage (en dix groupes, dans la partie A), dans un second temps suivant le lien à l'emploi uniquement (en distinguant les ménages sans actif occupé, avec un adulte exerçant un emploi, et avec deux adultes ou plus occupant un emploi, dans la partie B) et, dans un troisième temps, suivant la composition du ménage uniquement (en faisant la distinction entre célibataires et couples, ainsi qu'entre ménages avec et sans enfants, dans la partie C). Dans chaque partie du tableau, la somme des trois composantes (c'est-à-dire des variations dues à l'évolution de la pauvreté en termes de revenu marchand, au changement de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts publics nets, et à la modification des poids relatifs des différents groupes de population) est égale à la variation globale du taux de pauvreté (indiquée dans la troisième colonne). Cette analyse est limitée aux pays pour lesquels on disposait de données permettant de distinguer la pauvreté en termes de revenu marchand et la pauvreté en termes de revenu disponible.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

essentiellement imputable à la diminution des transferts publics nets destinés aux ménages se trouvant au bas de l'échelle des revenus (dans la plupart des pays sauf la France, l'Italie et le Japon²³). On relève des différences plus marquées entre pays quant au degré auquel les variations de la pauvreté en termes de revenu marchand pour chaque groupe ont contribué à l'évolution du taux de pauvreté, la pauvreté en termes de revenu marchand ayant augmenté à la fois en moyenne et dans la plupart des pays (notamment en Italie, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Canada), mais diminué dans les pays nordiques ainsi qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les changements de structure de la population ont atténué l'augmentation du taux de pauvreté dans la plupart des pays (du fait du renforcement du poids relatif des groupes à taux de pauvreté plus faibles), avec plusieurs exceptions cependant, au premier rang desquelles figure l'Allemagne. Les parties B et C du tableau montrent également que cet effet de réduction de la pauvreté

induit par les changements de structure de la population tient principalement à une modification du lien avec l'emploi (marquée par le basculement de ménages sans emploi dans le groupe des ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés), qui a largement compensé l'effet de renforcement de la pauvreté induit par la modification de la ventilation des ménages suivant leur composition (les couples avec enfants ayant cédé du terrain au profit des célibataires avec et sans enfants). En Allemagne, où l'évolution de la structure de la population a été la principale cause de la hausse du taux de pauvreté, ces effets structurels s'expliquent essentiellement par l'augmentation du poids relatif des ménages sans emploi et des célibataires.

Le tableau 5.5 présente les résultats d'une analyse similaire effectuée pour les variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite. La diversité constatée dans la section précédente pour cette

Tableau 5.5. Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, pour certains déterminants

Variations en points

Variation globale du taux de pauvreté			Analyse des variations pour une population ventilée suivant :								
			A. Le lien avec l'emploi et la composition du ménage			B. Le lien avec l'emploi uniquement			C. La composition du ménage uniquement		
			Due to changes in:								
			La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts monétaires publics	Les poids relatifs des groupes de population	La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts monétaires publics	Les poids relatifs des groupes de population	La pauvreté en termes de revenu marchand	Les impôts et transferts monétaires publics	Les poids relatifs des groupes de population
Australie	1995-2004	5.6	-0.7	6.1	0.2	-0.3	5.3	0.6	-0.3	5.9	0.0
Canada	1995-2005	3.3	0.0	3.4	-0.1	-0.1	3.7	-0.3	-0.1	3.3	0.1
Danemark	1995-2005	-2.2	-0.3	-1.2	-0.6	-0.4	-1.4	-0.4	-0.4	-1.4	-0.4
Finlande	1995-2004	5.8	-2.3	8.9	-0.8	-3.4	9.1	0.1	-2.1	8.6	-0.7
Allemagne	1995-2004	-1.6	-0.3	-0.8	-0.5	-0.5	-1.2	0.1	-0.2	-0.8	-0.5
Italie	1995-2004	-2.1	0.3	-3.5	1.2	0.4	-3.5	1.0	0.9	-3.5	0.5
Japon	1994-2003	-1.1	0.6	-4.8	3.1	1.2	-5.1	2.8	3.7	-5.9	1.1
Pays-Bas	1995-2004	0.7	0.0	0.7	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.7	0.0
Nlle-Zélande	1995-2003	2.4	-0.4	2.7	0.1	-0.5	2.7	0.2	0.0	2.4	-0.1
Norvège	1995-2004	-7.1	0.0	-7.1	0.0	-0.3	-7.1	0.2	0.0	-7.1	0.0
Suède	1995-2004	2.7	0.1	2.6	-0.1	0.0	2.7	0.0	0.1	2.6	-0.1
Royaume-Uni	1995-2005	-1.0	-0.3	-0.8	0.1	-0.6	-1.0	0.6	0.0	-0.8	-0.2
États-Unis	1995-2005	3.2	0.3	3.1	-0.2	0.6	3.0	-0.3	0.1	3.1	0.1
OCDE13		0.7	-0.2	0.7	0.2	-0.3	0.6	0.3	0.1	0.6	0.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458072361274>

Note : Les taux de pauvreté ont été calculés à partir d'un seuil fixé à 50 % du revenu disponible des ménages par unité de consommation. Les données présentées ont été obtenues par décomposition des variations du taux de pauvreté de la population vivant dans des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, cette population ayant été ventilée dans un premier temps à la fois suivant le lien à l'emploi et la composition du ménage (en dix groupes, dans la partie A), dans un second temps suivant le lien à l'emploi uniquement (en distinguant les ménages sans actif occupé, avec un adulte exerçant un emploi, et avec deux adultes ou plus occupant un emploi, dans la partie B) et, dans un troisième temps, suivant la composition du ménage uniquement (en faisant la distinction entre célibataires et couples, ainsi qu'entre ménages avec et sans enfants, dans la partie C). Dans chaque partie, la somme des trois composantes (c'est-à-dire des variations dues à l'évolution de la pauvreté en termes de revenu marchand, au changement de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts monétaires publics, et à la modification des poids relatifs des différents groupes de population) est égale à la variation globale du taux de pauvreté (indiquée dans la troisième colonne). Cette analyse est limitée aux pays pour lesquels on disposait de données permettant de distinguer la pauvreté en termes de revenu marchand et la pauvreté en termes de revenu disponible. Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

catégorie de la population suivant les pays de l'OCDE – aussi nombreux à voir le taux de pauvreté de ces personnes augmenter que diminuer – se retrouve dans le sous-ensemble de 13 pays sur lesquels porte le tableau 5.5²⁴. Lorsque le taux de pauvreté des ménages ayant un chef à l'âge de la retraite a augmenté, cela tient essentiellement à un affaiblissement de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts publics nets, qui a largement compensé l'effet positif de l'évolution de la structure des ménages (davantage de personnes vivant dans des ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés et en couple) et d'une légère amélioration du taux de pauvreté en termes de revenu marchand de différents groupes. Dans les pays qui ont enregistré des variations plus prononcées du taux de pauvreté (augmentation en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en Nouvelle-Zélande et en Suède, et baisse en Allemagne, au Danemark, en Italie, au Japon, en Norvège et au Royaume-Uni), ce sont les variations de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts publics nets qui ont joué le rôle le plus important.

Conclusion

Le revenu monétaire d'une année donnée est une mesure imparfaite pour évaluer la pauvreté. Si les ménages dont le revenu net est inférieur à un certain seuil risquent sans doute davantage que les autres de basculer dans la pauvreté, ils (ou la collectivité à laquelle ils appartiennent) peuvent ne pas se considérer eux-mêmes comme « pauvres » au sens où ce terme est couramment utilisé. En outre, il est nettement plus difficile de mesurer le revenu des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus que celui des individus situés dans la partie centrale de la distribution. Toutefois, malgré ces limites, les mesures du revenu des ménages utilisées dans ce chapitre font ressortir plusieurs caractéristiques, qui sont importantes pour évaluer la situation de la population pauvre et améliorer les programmes de lutte contre la pauvreté.

- Au milieu des années 2000, la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté dans les pays de l'OCDE s'établissait à 6 % au seuil de 40 % du revenu médian des ménages, à 11 % au seuil de 50 %, et aux alentours de 18 % au seuil de 60 %. Les différences entre pays étaient très marquées, les taux de pauvreté relative étant toujours les plus faibles – indépendamment du seuil retenu – au Danemark, en République tchèque et en Suède, tandis que les plus élevés étaient systématiquement ceux des États-Unis, de la Turquie et du Mexique. Le classement des pays ne changeait guère lorsqu'on utilisait une mesure synthétique intégrant à la fois la proportion de pauvres dans chaque pays et l'écart qui sépare leur revenu du seuil de pauvreté.
- Les taux de pauvreté (au seuil de la moitié du revenu médian) ont augmenté en moyenne de 0.6 point du milieu des années 80 au milieu des années 90, et de nouveau de 0.6 point du milieu des années 90 au milieu des années 2000, les différents pays connaissant souvent des évolutions contrastées pendant ces deux périodes. Au cours de la plus récente de ces deux décennies, les taux de pauvreté ont augmenté dans la majorité des pays de l'OCDE, tandis qu'ils ont reculé en Grèce, en Italie, au Mexique et au Royaume-Uni, d'environ 1 point ou plus. Évaluée à partir d'un seuil « ancré » dans le temps, la pauvreté a reculé, en moyenne, de 40 % depuis le milieu des années 90, certains pays ayant connu des baisses plus marquées, alors qu'elle a augmenté en Allemagne depuis 2000.

- Le risque de pauvreté varie selon les caractéristiques des individus et des ménages. La courbe en U qui représente la relation entre âge et pauvreté s'est déplacée au cours des deux dernières décennies des personnes de plus de 50 ans vers des individus plus jeunes. Le risque de pauvreté est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, dans la mesure où elles sont plus nombreuses à vivre seules lorsqu'elles sont âgées et plus fréquemment chefs de familles monoparentales. Le risque de pauvreté pour l'ensemble de la population est deux fois moindre que celui auquel sont exposées les personnes vivant seules, et trois fois plus faible que celui qui pèse sur les familles monoparentales.
- S'il est vrai que la composition des ménages comme la situation au regard de l'emploi de leurs membres influent sur le taux de pauvreté des différents groupes de population, l'exercice d'un travail rémunéré joue un rôle primordial. Les pays où la proportion de personnes d'âge actif exerçant une activité rémunérée est la plus forte sont aussi ceux où les taux de pauvreté sont les plus bas pour cette catégorie; le même constat vaut pour la relation entre le taux d'emploi des mères et la pauvreté infantile.
- Le travail n'est cependant pas le seul déterminant de la pauvreté. On relève entre les pays des différences sensibles de taux de pauvreté des ménages sans emploi et, en moyenne dans la zone OCDE, une majorité des personnes pauvres en termes monétaires appartiennent à des ménages comprenant un ou plusieurs actifs occupés. Dans plusieurs pays, même les ménages dont un des membres travaille à temps plein ou qui comptent plus d'un actif occupé ne sont pas à l'abri du risque de pauvreté.
- On constate des différences notables entre pays quant au degré auquel les impôts et les transferts monétaires publics réduisent les taux de pauvreté. L'évolution des activités redistributives des pouvoirs publics a permis d'atténuer la montée de la pauvreté du milieu des années 80 au milieu des années 90, mais l'a amplifiée au cours de la décennie suivante. Les pays dont les dépenses sociales destinées aux personnes d'âge actif sont les plus élevées sont également ceux où les taux de pauvreté sont les plus faibles pour cette catégorie, alors qu'aucune relation similaire n'a pu être mise en évidence pour les dépenses sociales destinées aux personnes âgées.

Notes

1. Ainsi, alors que pour 4.6 % des Australiens, le revenu disponible par unité de consommation du ménage auquel ils appartiennent était inférieur à 40 % de la médiane en 2003-04, cette proportion passait à 5.3 % si l'on appliquait un seuil de 41 %, et à 6.9 % si le seuil retenu était de 43 %.
2. Un seuil de 60 % du revenu médian est utilisé comme référence pour déterminer le risque de pauvreté au niveau de l'Union européenne (UE), tandis que le seuil de pauvreté (absolue) utilisé aux États-Unis est plus proche de 40 % du revenu médian. Dans ce chapitre, nous nous placerons la plupart du temps à mi-chemin de ces deux niveaux, en utilisant un seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu disponible médian par unité de consommation.
3. Ainsi, au seuil de la moitié du revenu médian, le pays classé au 6^e rang par ordre décroissant, à savoir l'Irlande, affiche un taux de pauvreté plus de deux fois supérieur à celui du pays arrivant en 6^e position par ordre croissant, c'est-à-dire la France.
4. La corrélation entre pays des taux de pauvreté calculés à différents seuils est de 0.96 entre les taux mesurés aux seuils de 50 % et de 60 % du revenu médian, ainsi qu'entre les taux calculés aux seuils de 40 % et de 50 %, alors que cette corrélation est de 0.90 entre les taux mesurés aux seuils de 40 % et de 60 % du revenu médian.
5. Les chiffres présentés correspondent à l'écart de pauvreté moyen. Les estimations de l'écart de pauvreté médian sont généralement inférieures – puisqu'elles s'établissent aux alentours de 23 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Le coefficient de corrélation entre ces deux mesures est de 0.68.

6. Cette mesure est parfois utilisée pour illustrer l'ampleur des transferts du revenu équivalent nécessaires pour faire passer au niveau du seuil de pauvreté toutes les personnes qui vivent en dessous. Cette interprétation néglige toutefois les changements de comportement dus, par exemple, aux désincitations au travail.
7. Les données concernant la Belgique pour 1983 et 1995 reposent sur des données fiscales et ne sont pas tout à fait comparables à celles portant sur les données ultérieures. Premièrement, l'unité d'analyse se réfère aux ménages effectuant une déclaration d'impôt. Deuxièmement, la méthode utilisée pour intégrer les informations qui concernent les ménages ne remplissant pas de questionnaire est différente pour les deux années considérées. Selon d'autres estimations se fondant sur des enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Université d'Anvers, le taux de pauvreté paraît pratiquement stable pour la fin des années 80 et en légère hausse pour la deuxième moitié des années 90.
8. Les variations des taux de pauvreté calculés au seuil de 60 % du revenu médian (celui utilisé par les pays de l'UE) font ressortir une hausse cumulée (pour l'ensemble des 24 pays de l'OCDE considérés) de 1.7 point (c'est-à-dire supérieure à l'augmentation mesurée à partir d'un seuil de 50 %), la hausse enregistrée étant plus forte au cours de la première décennie que durant la seconde.
9. Des données sur les taux de pauvreté remontant au milieu des années 70 sont disponibles pour sept pays de l'OCDE. D'après ces données, du milieu des années 70 au milieu des années 80, le taux de pauvreté au niveau de 50 % du revenu médian a diminué au Canada, en Finlande et en Grèce, est resté stable aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, alors qu'il a légèrement augmenté aux États-Unis (voir le graphique 5.A2.1 disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>).
10. L'ensemble d'indicateurs d'inclusion sociale de l'UE comprend une mesure du risque de pauvreté « ancré » à l'année t-3 et augmenté de l'inflation enregistrée au cours des trois années consécutives.
11. La croissance du revenu réel entraîne une réduction plus marquée des taux de pauvreté « absolue » dans les pays où le niveau de pauvreté relative était plus élevé au début de la période considérée (Freeman, 2001). Des estimations concernant d'autres pays, qui sont fondées sur deux ensembles de données différents et ne sont donc pas strictement comparables, laissent à penser que la pauvreté « absolue » a enregistré une baisse de l'ordre de 32-40 % en Autriche, en Belgique et en République tchèque, et de 60 % ou plus en Espagne, en Irlande et au Portugal.
12. Les estimations des taux de pauvreté des personnes âgées présentées dans ce rapport sont très sensibles aux hypothèses méthodologiques retenues. Premièrement, la définition du *revenu monétaire* utilisée ici entraîne une surestimation du taux de pauvreté des personnes âgées par rapport à celui des autres groupes : au Danemark, par exemple, l'inclusion des loyers imputés dans la définition du revenu se traduit par une baisse du taux de pauvreté des personnes âgées de quelque 10 % à 4 % environ, contre une diminution de 5.3 % à 4.7 % pour l'ensemble de la population. Deuxièmement, les pensions de vieillesse étant souvent la principale (voire la seule) source de revenu des personnes âgées, leur revenu monétaire est généralement proche du niveau des retraites, ce qui se traduit par une forte sensibilité des estimations de la pauvreté à de faibles variations du seuil de revenu employé : en Australie, par exemple, le taux de pauvreté monétaire tombe de 26 % au seuil de 50 % du revenu médian à 18 % au seuil de 47 % du revenu médian. Troisièmement, les estimations sont fortement tributaires de l'échelle d'équivalence utilisée : ainsi, en Australie, le taux de pauvreté des personnes âgées au seuil de 50 % du revenu médian passe de 26 % lorsqu'il est calculé à partir de l'échelle d'équivalence (caractérisée par une élasticité de 0.5) utilisée dans ce rapport, à 17 % lorsqu'il est estimé sur la base de l'« échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE » (qui attribue un coefficient de pondération de 1.0 au premier adulte, de 0.5 aux autres personnes âgées de 14 ans et plus vivant dans le ménage, et de 0.3 aux enfants de moins de 14 ans, et qui donne des résultats très proches de ceux obtenus à l'aide d'une échelle d'équivalence ayant une élasticité de 0.6) traditionnellement utilisée par le Bureau australien de statistique.
13. Néanmoins, l'évolution a été inverse dans certains pays. Ainsi, le taux de pauvreté des enfants et/ou des jeunes adultes a baissé au cours de la dernière décennie en Australie, en Espagne et aux États-Unis, tandis que celui des personnes âgées a augmenté (voir le tableau 5.A3.1 disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>).
14. Ces estimations ont été calculées à partir d'un seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian au début des années 2000, corrigé de l'inflation entre 2000 et 2005.

15. L'OCDE mesure la pauvreté en termes de revenu marchand par la proportion de personnes ayant un revenu marchand inférieur à un seuil donné de revenu disponible des ménages. Compte tenu de cette définition, la différence entre le taux de pauvreté fondé sur le revenu marchand et le taux de pauvreté fondé sur le revenu disponible correspondra à la fois à l'ampleur en valeur absolue des impôts sur les ménages et des transferts monétaires publics, et au degré auquel ils sont ciblés sur les pauvres (voir le chapitre 4).
16. Les réformes mises en œuvre au cours de cette période dans plusieurs pays de l'OCDE semblent avoir protégé les enfants (et leurs familles) de l'atténuation de l'effet des transferts nets en termes de réduction de la pauvreté qui a affecté d'autres ménages. Cet effet s'est pleinement fait sentir en Australie, en Allemagne, en République tchèque et aux États-Unis, et partiellement dans la plupart des autres pays. Inversement, l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts nets a eu tendance à être plus limité pour les enfants que pour les personnes d'âge actif en Italie, au Japon, en Norvège, au Danemark et en Suède, ainsi qu'en Belgique et au Portugal (pour lesquels les séries de données chronologiques ne vont pas au-delà de 2000).
17. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les prestations de dernier recours versées aux personnes d'âge actif en 2005 étaient inférieures au seuil de la moitié du revenu médian (tel que défini précédemment dans la note 14), même si cela dépendait de la disponibilité d'allocations logement complémentaires ainsi que de la situation de famille des intéressés. Dans le cas d'un couple marié avec deux enfants, le revenu des bénéficiaires de l'aide sociale était supérieur au seuil fixé à la moitié du revenu médian uniquement en Australie et en Norvège, en partant de l'hypothèse de coûts de logement nuls et donc de l'absence d'allocations logement; lorsqu'on ajoutait au revenu les allocations de logement subordonnées aux dépenses de loyer, la liste des pays de l'OCDE où le revenu net des bénéficiaires de l'aide sociale était supérieur à ce même seuil comprenait également l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède (OCDE, 2007).
18. Ainsi, la République tchèque a le même taux de pauvreté que la Suède avec un niveau de dépenses sociales inférieure de 40 %, tandis que le taux de pauvreté de la Pologne est deux fois plus élevé que celui de la Hongrie bien que ces deux pays aient le même niveau de dépenses.
19. Sur la base des résultats obtenus avec cette méthode, Dickens et Ellwood (2001) estiment que l'évolution des conditions démographiques (telles qu'une proportion plus élevée de ménages monoparentaux), de la structure des rémunérations (une distribution plus large des revenus d'activité, par exemple) et de l'effort de travail (c'est-à-dire l'effet conjugué des variations des taux d'activité et du nombre d'heures travaillées) expliquent dans des proportions comparables l'augmentation de la pauvreté relative observée au Royaume-Uni de 1979 à 1999, tandis que la générosité accrue des transferts publics a contribué à réduire les taux de pauvreté au cours de la même période. Aux États-Unis, la hausse de la pauvreté relative sur la même période est essentiellement imputable aux évolutions démographiques et, dans une moindre mesure, aux modifications de la structure des rémunérations; l'augmentation de l'effort de travail a contribué à faire reculer la pauvreté, tandis que les changements intervenus dans les transferts publics n'ont pas eu d'effet significatif dans un sens ni dans l'autre.
20. Dans la plupart des cas, les auteurs qui utilisent des données agrégées procèdent à une régression des taux de pauvreté sur divers déterminants et utilisent les résultats obtenus pour comparer les situations à deux moments donnés. Néanmoins, les résultats de ce type d'analyse se révèlent généralement instables et sensibles à la spécification retenue.
21. Pour cette analyse, le taux de pauvreté global, en termes de revenu disponible, est égal à la somme pondérée des taux de pauvreté des différents groupes, ces taux étant exprimés par le produit de la pauvreté en termes de revenu marchand et d'un coefficient représentant l'effet de réduction de la pauvreté en termes de revenu marchand induit par les impôts et les transferts.

$$PR_t = \sum PR_t^i * \alpha_t^i = \sum [PR(MI)_t^i * (1 - \beta)_t^i] * \alpha_t^i$$

où PR_t est le taux de pauvreté (en termes de revenu disponible) de toutes les personnes appartenant à un ménage dont le chef est d'âge actif à l'instant t ; PR_t^i est le taux de pauvreté (en termes de revenu disponible) des différents groupes i composant la population des ménages ayant un chef d'âge actif; $PR(MI)_t^i$ est le taux de pauvreté (en termes de revenu marchand) à l'instant t de chaque groupe; $(1 - \beta)_t^i$ est l'effet de réduction de la pauvreté induit par les impôts et les transferts pour chaque groupe; et α_t^i est la proportion de la population que représente chaque groupe. Pour analyser les variations dans le temps du taux de pauvreté, on multiplie les variations d'une variable par la valeur moyenne (entre deux instants) des deux autres variables (afin de ne pas avoir à prendre explicitement en compte les interactions entre chaque paire de variables).

22. Les modifications du niveau des prestations sociales, par exemple, peuvent encourager des individus jusque-là inactifs à prendre un emploi, ce qui a des effets positifs (à savoir une réduction de la pauvreté) à la fois pour la structure des ménages (diminution du nombre de ménages sans emploi) et pour la pauvreté en termes de revenu marchand (augmentation des revenus d'activité avec l'entrée dans l'emploi d'anciens bénéficiaires de prestations sociales).
23. On notera qu'une atténuation de l'effet de réduction de la pauvreté induit par les transferts publics nets peut s'expliquer par une progression du revenu médian plus forte que celle des prestations en termes réels et/ou par une utilisation plus réduite de ces prestations, plutôt que par une diminution absolue de la valeur des prestations en termes réels.
24. La France est exclue de cette analyse en raison du nombre limité d'observations disponibles pour certaines des catégories de ménages examinées ici.

Références

- Dickens, R. et D. Ellwood (2001), « Whither Poverty in Great Britain and the United States? The Determinants of Changing Poverty and Whether Work Will Work », NBER Working Paper, n° W8253, Cambridge, Massachusetts.
- Förster, M.F. (1994), « Measurement of Low Incomes and Poverty in a Perspective of International Comparisons », Document hors série sur les politique du marché du travail et politique sociale, n° 14, OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/45/58/1895548.pdf.
- Förster, M.F. et M. Mira d'Ercole (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/48/9/34483698.pdf.
- Freeman, R.B. (2001), « The Rising Tide Lifts...? », National Bureau of Economic Research Working Paper, n° 8155, Cambridge, Massachusetts, mars.
- OCDE (2007), *Prestations et salaires 2007 – Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Paugam, S. et M. Selz (2005), « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970 », *Économie et statistique*, n° 383-385, Paris.

ANNEXE 5.A1

Seuils de bas revenus utilisés pour l'analyse

Le tableau 5.A1.1 indique les valeurs des seuils de pauvreté utilisés dans ce chapitre. Ces seuils sont présentés sous la forme de niveaux de revenu annuel pour différents types de familles, à la fois en monnaie nationale (partie gauche) et (partie droite) en dollars des États-Unis – à parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation « effective » (c'est-à-dire sur la base des coûts d'un panier commun de biens de consommation et de services qui sont soit achetés sur le marché, soit fournis gratuitement ou à un prix subventionné par les pouvoirs publics). Ainsi, un couple avec deux enfants sera considéré comme exposé au risque de pauvreté, sur la base d'un seuil fixé à la moitié du revenu médian, si son revenu annuel est inférieur à 23 000 USD en Australie et à 27 000 USD aux États-Unis. Ces estimations ne prennent pas en compte la sous-déclaration des revenus au bas de l'échelle des revenus. De plus, les taux de change à PPA utilisés peuvent ne pas être pleinement représentatifs des modes de consommation des ménages pauvres dans l'ensemble des pays considérés. Le tableau suivant met en évidence des écarts considérables entre les valeurs de référence utilisées pour les revenus dans les différents pays. Au seuil de 40 % du revenu médian, le revenu d'un couple avec deux enfants aux États-Unis est six fois plus élevé qu'au Mexique, mais inférieur de 25 % au revenu d'un couple du même type au Luxembourg et d'un niveau similaire à ceux relevés aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse. Pour un célibataire, le seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian représente entre 30 % et 50 % du salaire net moyen national (rémunération effective perçue) dans la plupart des pays, mais cette proportion est sensiblement inférieure en Turquie et supérieure aux États-Unis.

Tableau 5.A1.1. **Seuils de bas revenus utilisés pour l'analyse**

Montants en monnaie nationale et convertis en USD de 2005 à parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation effective

Unité monétaire	En monnaie nationale						USD à PPA pour la consommation effective						
	50 % du revenu median			40 % du	60 % du	50 % du revenu médian			40 % du	60 % du			
	Célibataire	Couple sans enfant	Couple avec un enfant	Couple avec deux enfants	revenu médian	revenu médian	Célibataire	Couple sans enfant	Couple avec un enfant	Couple avec deux enfants	Couple avec deux enfants		
												% du salaire net	
Australie AUD	14 770	38	20 888	25 582	29 540	23 632	35 448	11 509	16 276	19 933	23 017	18 414	27 621
Autriche EUR	9 964	42	14 091	17 258	19 927	15 942	23 913	12 292	17 383	21 290	24 584	19 667	29 500
Belgique EUR	9 159	43	12 953	15 864	18 318	14 654	21 981	11 163	15 786	19 334	22 325	17 860	26 790
Canada CAD	15 049	50	21 283	26 066	30 098	24 078	36 118	12 671	17 919	21 946	25 341	20 273	30 410
Rép. tchèque CZK	76 733	46	108 516	132 905	153 465	122 772	184 158	6 176	8 734	10 696	12 351	9 881	14 821
Danemark DKK	94 376	49	133 467	163 463	188 751	151 001	226 501	11 465	16 213	19 857	22 929	18 343	27 515
Finlande EUR	10 060	45	14 227	17 425	20 121	16 097	24 145	10 505	14 856	18 195	21 010	16 808	25 212
France EUR	8 691	40	12 291	15 053	17 382	13 905	20 858	10 330	14 608	17 892	20 659	16 528	24 791
Allemagne EUR	9 109	38	12 882	15 777	18 218	14 574	21 861	11 010	15 571	19 070	22 020	17 616	26 424
Grèce EUR	5 657	36	8 001	9 799	11 315	9 052	13 578	8 639	12 217	14 963	17 278	13 822	20 734
Hongrie HUF	544 482	45	770 014	943 071	1 088 964	871 171	1 306 757	4 887	6 912	8 465	9 775	7 820	11 730
Islande ISK (000)	1 045	47	1 478	1 810	2 090	1 671 962	2 507 943	11 307	15 991	19 584	22 614	18 091	27 137
Irlande EUR	10 775	44	15 239	18 664	21 551	17 241	25 861	11 204	15 845	19 406	22 409	17 927	26 890
Italie EUR	7 004	42	9 905	12 131	14 008	11 206	16 809	8 394	11 871	14 539	16 788	13 430	20 146
Japon JPN (00)	14 975	37	2 118	2 594	2 995	2 396	3 594	11 394	16 114	19 735	22 788	18 231	27 346
Corée KRW (000)	7 756	30	10 969	13 434	15 512	12 410	18 615	9 630	13 619	16 680	19 260	15 408	23 112
Luxembourg EUR	16 171	53	22 870	28 010	32 343	25 874	38 812	18 131	25 641	31 404	36 262	29 010	43 515
Mexique MNX	15 675	..	22 167	27 149	31 349	25 079	37 619	2 307	3 263	3 996	4 615	3 692	5 538
Pays-Bas EUR	11 484	44	16 241	19 891	22 968	18 374	27 562	14 017	19 823	24 278	28 034	22 427	33 640
Nlle-Zélande NZD	13 040	41	18 442	22 587	26 081	20 865	31 297	9 633	13 623	16 684	19 265	15 412	23 118
Norvège NOK	118 294	44	167 293	204 891	236 587	189 270	283 905	13 312	18 825	23 056	26 623	21 299	31 948
Pologne PLN	6 924	36	9 793	11 994	13 849	11 079	16 619	4 056	5 736	7 025	8 111	6 489	9 734
Portugal EUR	4 197	40	5 936	7 270	8 394	6 715	10 073	6 139	8 683	10 634	12 279	9 823	14 735
Rép. slovaque SKK	67 213	40	95 053	116 416	134 426	107 541	161 311	4 410	6 236	7 638	8 820	7 056	10 584
Espagne EUR	6 345	39	8 973	10 989	12 690	10 152	15 227	8 990	12 713	15 571	17 979	14 384	21 575
Suède SEK	89 832	41	127 042	155 594	179 665	143 732	215 598	10 358	14 648	17 940	20 716	16 573	24 859
Suisse CHF	23 141	43	32 727	40 082	46 283	37 026	55 539	13 771	19 475	23 851	27 541	22 033	33 049
Turquie TRY (000 000)	2 067	19	2 924	3 581	4 135	3 308	4 962	2 532	3 581	4 386	5 065	4 052	6 078
Royaume-Uni GBP	7 038	33	9 953	12 190	14 075	11 260	16 890	12 326	17 432	21 350	24 652	19 722	29 583
États-Unis USD	13 495	57	19 085	23 374	26 990	21 592	32 388	13 495	19 085	23 374	26 990	21 592	32 388

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458114618480>

Note : Lorsque les montants des revenus nominaux des différents pays, tels qu'ils figurent dans le questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus, concernaient une autre année que 2005, nous avons d'abord exprimé ces montants aux prix de 2005 en les corrigeant de l'inflation (mesurée par l'évolution des prix à la consommation), puis nous les avons convertis en USD à PPA pour la consommation effective en 2005.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

ANNEXE 5.A2

Estimations diverses des principaux indicateurs de pauvreté

Le tableau 5.A2.1 présente différentes estimations des principaux indicateurs de pauvreté tirées de sources internationales (Eurostat et la *Luxembourg Income Study, LIS*) : les taux de pauvreté de l'ensemble de la population calculés aux seuils de 50 % et de 60 % du revenu médian, et le taux de pauvreté infantile calculé au seuil de 50 % du revenu médian. Les différences méthodologiques sont mineures. Le concept de revenu disponible est défini de manière quasi-identique dans ces trois sources de données*. L'échelle d'équivalence utilisée par Eurostat ne diffère que légèrement de celle employée par l'OCDE et dans la LIS, dans la mesure où elle attribue un coefficient de pondération un peu plus élevé aux membres du ménages autres que le premier adulte et établit une distinction entre les personnes âgées de 14 ans ou plus et les enfants de moins de 14 ans. Pour la plupart des pays, les écarts de taux de pauvreté entre l'OCDE et les autres sources n'excèdent pas 1 point de pourcentage. Il existe toutefois deux exceptions (l'Allemagne et le Royaume-Uni), en particulier pour les estimations de la pauvreté infantile.

* Ainsi, selon la définition d'Eurostat, les transferts entre ménages sont égaux aux transferts reçus diminués des transferts versés, tandis que dans le questionnaire de l'OCDE, ils ne désignent que les transferts reçus. Néanmoins, cela n'a aucune incidence sur les estimations de la pauvreté globale.

Tableau 5.A2.1. Comparaisons des principales estimations fondées sur le questionnaire de l'OCDE et d'autres sources de données, sur la base des dernières données disponibles

Années de référence (revenus)				Taux de pauvreté au seuil de 50 % du revenu médian			Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian			Taux de pauvreté infantile au seuil de 50 % du revenu médian		
	Questionnaire de l'OCDE	Eurostat	LIS	Questionnaire de l'OCDE	Eurostat	LIS	Questionnaire de l'OCDE	Eurostat	LIS	Questionnaire de l'OCDE	Eurostat	LIS
Australie	2004	..	2003	12	..	12	20	..	20	12	..	14
Autriche	2004	2004	2000	7	6	8	13	12	13	6	6	8
Belgique	2004	2004	2000	9	8	8	16	15	16	10	9	7
Canada	2005	..	2000	12	..	12	19	..	19	15	..	16
Rép. tchèque	2004	2004	..	6	5	..	11	10	..	10	9	..
Danemark	2004	2004	2004	5	6	6	12	12	13	3	5	4
Finlande	2004	2004	2004	7	5	7	15	12	14	4	3	4
France	2004	2004	2000	7	6	7	14	13	14	8	6	8
Allemagne	2004	2004	2000	11	7	8	17	12	13	16	6	9
Grèce	2004	2004	2000	13	13	14	20	20	21	13	13	13
Hongrie	2005	2004	1999	7	7	6	12	13	13	9	11	8
Islande	2004	2004	..	7	5	..	12	10	..	8	6	..
Irlande	2004	2004	2000	15	11	16	23	20	22	16	15	16
Italie	2004	2004	2000	11	12	13	20	19	20	16	16	17
Japon	2000	15	21	14
Corée	2005	15	21	11
Luxembourg	2004	2004	2000	8	7	6	13	13	12	12	10	9
Mexique	2004	..	2002	18	..	20	25	..	27	22	..	25
Pays-Bas	2004	2004	2000	8	6	5	14	11	11	12	9	6
Nlle-Zélande	2003	11	23	15
Norvège	2004	2004	2000	7	7	6	12	11	12	5	5	3
Pologne	2004	2004	1999	15	15	13	21	21	19	22	22	18
Portugal	2004	2004	..	13	13	..	21	19	..	17	17	..
Rép. slovaque	2004	2004	..	8	8	..	14	13	..	11	12	..
Espagne	2004	2004	2000	14	13	14	21	20	21	17	16	15
Suède	2004	2004	2000	5	5	7	11	9	12	4	5	4
Suisse	2001	..	2002	7	..	8	12	..	14	8	..	7
Turquie	2004	2002	..	18	18	..	24	26	..	25
Royaume-Uni	2005	2004	1999	8	12	12	16	19	21	10	13	17
États-Unis	2005	..	2005	17	..	17	24	..	24	21	..	21

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458118027471>

Note : L'échelle d'équivalence utilisée correspond à la racine carrée de la taille du ménage pour le questionnaire de l'OCDE et la Luxembourg Income Study (LIS), et à l'échelle modifiée de l'OCDE pour Eurostat (qui attribue un coefficient de pondération de 1 au premier adulte, de 0.5 aux autres personnes âgées de 14 ans et plus vivant dans le ménage, et de 0.3 aux enfants de moins de 14 ans). Dans chacune de ces trois sources de données, on entend par enfant une personne de moins de 18 ans.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus. Eurostat (à la date du 6 février 2008); LIS Key Figures [chiffres clés de la Luxembourg Income Study] (à la date du 31 décembre 2007).

PARTIE III

Chapitre 6

La pauvreté monétaire est-elle un phénomène durable ? Ce que disent les données longitudinales*

Sur une période de trois ans, moins du tiers des personnes ayant des revenus inférieurs à la moitié du revenu médian sont en permanence dans cette situation, mais seule une petite partie d'entre elles accèdent à une strate plus élevée de revenu. Les entrées dans la pauvreté s'expliquent principalement par des événements familiaux ou liés à l'emploi, mais des facteurs non identifiés y sont aussi pour beaucoup. Les pays qui comptent le plus de pauvres au regard des indicateurs statiques du revenu sont aussi ceux qui affichent les taux les plus élevés de pauvreté persistante et récurrente.

* Le présent chapitre a été rédigé par Anna Cristina D'Addio, de la Division des politiques sociales de l'OCDE. L'auteur tient à remercier Atsuhiko Yamada et Koyoko Ishii des estimations qu'ils lui ont fournies pour le Japon, et aussi Mary Gartley, de Statistique Canada, John Iceland et Chaowen Chan, de l'Université du Maryland, Dan Feenberg, du NBER, Dean Lillard, de la Cornell University, et Mark Pearson et Marco Mira D'Ercole, de la Division des politiques sociales de l'OCDE pour leur collaboration.

Introduction

De nombreuses personnes traversent à un moment ou un autre de leur vie des périodes où leur revenu est faible – lorsqu’elles poursuivent leurs études, lorsqu’elles sont absentes de leur travail pour cause de maladie ou de naissance d’un enfant ou lorsqu’elles passent d’un emploi à un autre. Mais cela ne dure généralement pas longtemps. Par conséquent, une grande partie des personnes affichant un faible niveau de revenu à une date donnée parviendra à s’élever assez rapidement dans l’échelle des revenus. À l’inverse, pour certaines personnes, moins nombreuses, la pauvreté est une situation qui perdure, et qui a donc bien plus de répercussions sur leur propre bien-être économique et celui de leur famille.

Ce chapitre présente de nouvelles données internationales sur la persistance des épisodes de faible revenu, dérivées d’enquêtes permettant de suivre le parcours des mêmes individus et ménages au fil du temps. Il décrit d’abord les caractéristiques de ces enquêtes et les concepts qui sont à la base des différents indicateurs de la dynamique de la pauvreté. On examinera ensuite l’ampleur de la pauvreté, temporaire et persistante, ainsi que les phases d’entrée et de sortie de la pauvreté. Pour finir, on s’attachera à certaines des causes de la pauvreté, de même qu’à la mobilité et à la variabilité des revenus.

Données longitudinales et mesures dynamiques de la pauvreté

L’analyse qui suit s’appuie sur des enquêtes qui suivent la *même* personne et/ou le *même* ménage pendant plusieurs périodes (il s’agit autrement dit de données de panel). Cela permet de connaître l’évolution au fil du temps du revenu des individus, et aussi de savoir si ceux-ci ont traversé des épisodes temporaires ou durables de pauvreté et avec quelle fréquence ils ont progressé ou régressé dans l’échelle des revenus.

Les données de panel ont cependant leurs limites. Si certaines de ces limites sont communes à toutes les données d’enquête (non-réponse, erreurs de mesure, notamment), d’autres sont spécifiques aux données de panel¹. Abstraction faite de ces problèmes liés aux caractéristiques des enquêtes, les contraintes les plus importantes pour l’analyse conduite ici sont le nombre restreint d’années que couvrent habituellement les séries longitudinales et le peu de pays pris en compte dans les études comparatives précédentes. Comme il n’existe des données de panel s’étendant sur plusieurs années que pour quelques pays, on a choisi, dans le présent chapitre, d’intégrer dans l’analyse le plus grand nombre possible de pays de l’OCDE même si cela impliquait de la limiter à un nombre réduit d’épisodes de pauvreté. La longueur des séries utilisées ici est de trois années – donc inférieure à celle des séries utilisées dans OCDE (2001) et Burniaux *et al.* (2006) – ce qui a permis de couvrir dans l’analyse 17 pays de l’OCDE².

Comme dans le chapitre 5, les estimations de la pauvreté reposent sur un seuil de revenu représentatif du niveau de vie le plus répandu dans le pays considéré au moment considéré (Atkinson, 1983). C’est ce qui se fait généralement dans la plupart des études

comparatives, mais cela n'en impose pas moins certaines limites à l'analyse, qu'il convient de ne pas perdre de vue – par exemple, lorsque les taux de pauvreté sont calculés sur la base du revenu relatif, ils diminuent même si le revenu des pauvres baisse, dès lors que les revenus des autres catégories accusent un recul plus rapide. Dans le présent chapitre, on a utilisé plusieurs seuils – 40 %, 50 % et 60 % du revenu médian – afin de mettre en évidence la sensibilité des résultats au seuil retenu. Comme dans le reste du rapport, il faut entendre par « revenu » le revenu annuel disponible des ménages, c'est-à-dire le revenu monétaire à la disposition des ménages, y compris les transferts sociaux mais déduction faite de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale payées par les ménages³. Afin de tenir compte des différences de taille des familles, on applique au revenu des ménages une échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée du nombre de personnes composant le ménage. Ce revenu par unité de consommation est attribué à chacun des membres de la famille et sert à déterminer la situation de chacun d'eux au regard de la pauvreté.

Grâce à cette technique, on peut établir une distinction entre quatre catégories de personnes (entre lesquelles il n'y a aucun chevauchement) :

- celles qui n'ont jamais connu la pauvreté au cours des trois années considérées (absence totale de pauvreté) ;
- celles dont le revenu par unité de consommation n'a été inférieur au seuil de pauvreté que pendant une des trois années considérées (pauvreté temporaire) ;
- celles dont le revenu par unité de consommation a été inférieur au seuil de pauvreté pendant deux des trois années considérées (pauvreté récurrente) ; et
- celles dont le revenu par unité de consommation a été inférieur au seuil de pauvreté pendant l'intégralité de la période considérée (pauvreté persistante).

Telles sont les grandes catégories autour desquelles s'articule l'analyse présentée ici, comme d'ailleurs celle exposée dans les précédents rapports de l'OCDE sur la dynamique de la pauvreté (OCDE, 1998, 2001)⁴.

Différencier la pauvreté temporaire de la pauvreté persistante

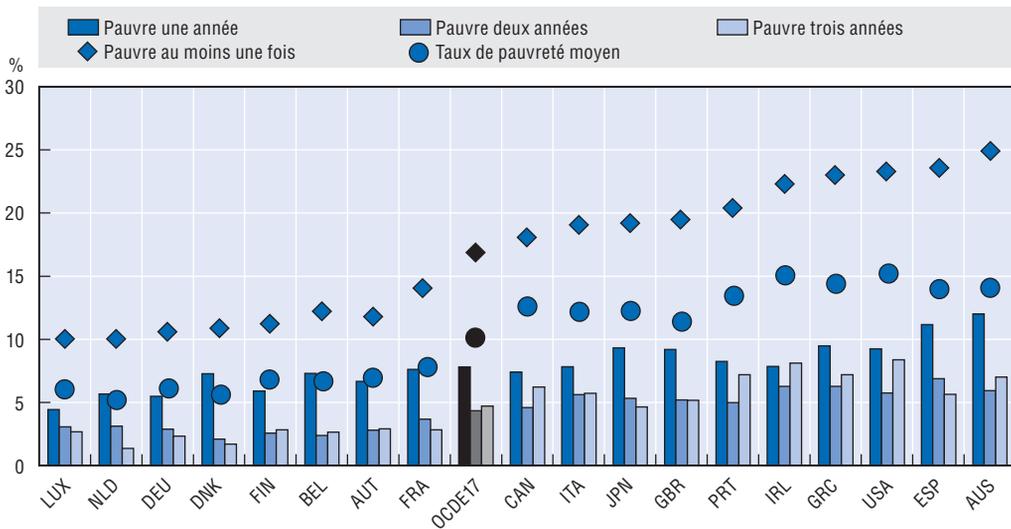
Les mesures de la pauvreté reposant sur le revenu annuel ne fournissent qu'une information partielle sur le vécu des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, surtout lorsque le marché du travail subit des mutations rapides et le taux de rotation des emplois est élevé. Afin de bien mettre en évidence les limites associées aux données statiques sur le revenu, on a fait apparaître dans le graphique 6.1 le pourcentage de la population entrant dans les différentes catégories de pauvreté sur la base d'un seuil fixé à 50 % du revenu médian. Les chiffres correspondants pour des seuils de 40 % et de 60 % du revenu médian sont présentés dans l'annexe⁵.

Un certain nombre d'éléments ressortent du graphique 6.1 :

- Premièrement, le nombre « moyen » de pauvres dérivé des données longitudinales est très similaire à celui qui a été calculé à partir des données en coupe transversale utilisées dans le chapitre 5⁶. Pour un seuil de pauvreté correspondant à la moitié du revenu médian, le taux « moyen » de pauvreté sur les trois années considérées se situe aux alentours de 10 % pour l'ensemble des 17 pays pris en compte dans le graphique 6.1, et il s'échelonne de 6 % voire moins en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas à 14 % ou plus en Australie, aux États-Unis, en Irlande et en Grèce⁷.

Graphique 6.1. Pourcentage de personnes ayant souffert de pauvreté temporaire, récurrente ou persistante

Seuil de pauvreté correspondant à 50 % du revenu médian, vécu sur trois années consécutives, en pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458127713454>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite par ordre croissant du pourcentage de leur population qui a souffert de pauvreté au moins une fois pendant les trois années considérées. OCDE17 renvoie à la moyenne simple des pourcentages observés dans les pays énumérés, à l'exclusion du Japon, pour lequel les estimations reposent sur une définition du revenu (revenu des ménages avant impôts et après transferts sociaux) qui diffère de celle utilisée pour les autres pays (revenu disponible des ménages, c'est-à-dire après impôts et transferts sociaux).

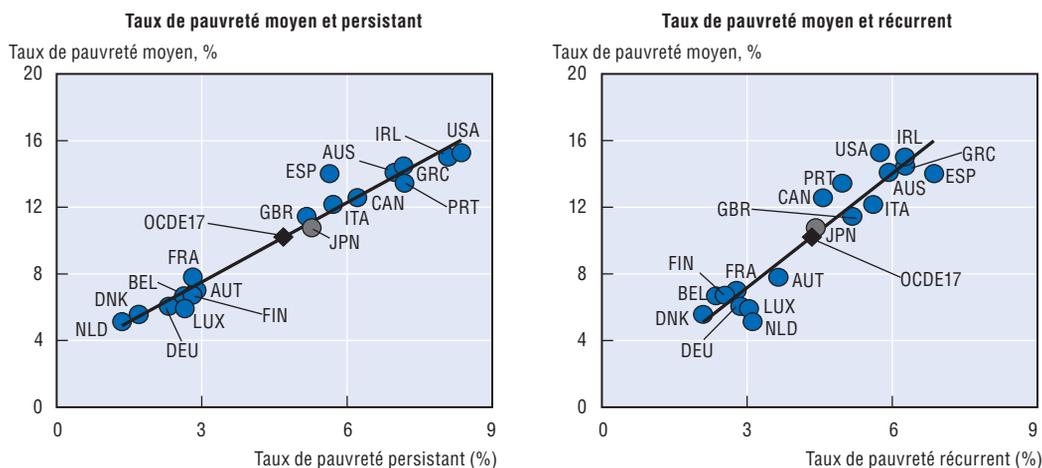
Source : Les données se rapportent à la période 1999-2001 pour les pays européens et sont dérivées du Panel des ménages de la Communauté européenne (PCM); pour le Canada, elles concernent les années 2002-2004 et sont tirées du Cross National Equivalent File qui s'appuie sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); et pour l'Australie, elles portent sur la période 2002-2004 et proviennent du Cross National Equivalent File qui s'appuie sur les données de l'enquête Household Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA). Pour les États-Unis, elles renvoient aux années 2001 à 2003 et sont dérivées de la Survey of Income and Program Participation (SIPP). Pour le Japon, elles portent sur les années 2005 à 2007 et sont tirées de la Keio Household Panel Survey.

- Deuxièmement, dans l'ensemble des 17 pays considérés, environ 17 % de la population ont eu un revenu inférieur au seuil de pauvreté pendant au moins une des trois années, ce qui signifie que 83 % n'ont jamais souffert de la pauvreté au cours de cette période. Le pourcentage de personnes ayant connu la pauvreté au moins une fois au cours des trois années oscille entre environ 10 % au Luxembourg et aux Pays-Bas et 25 % en Australie.
- Troisièmement, 5 % de la population, en moyenne, sont restés pauvres pendant les trois années considérées et 4 % de plus l'ont été pendant deux d'entre elles. Les taux de pauvreté persistante vont de 7 % ou plus en Australie, aux États-Unis, en Grèce, en Irlande et au Portugal à moins de 2 % au Danemark et aux Pays-Bas.

Lorsqu'on fixe le seuil de pauvreté à un niveau plus élevé, cela a deux conséquences : d'une part, une plus forte proportion de la population est classée comme pauvre quelle que soit l'année considérée et, d'autre part, une plus forte proportion de la population ayant connu la pauvreté au moins une fois est considérée comme ayant souffert de pauvreté récurrente et, surtout, persistante (voir le tableau 6.A1.1 accessible à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>). En moyenne, pour ce qui est de la pauvreté persistante, cette part passe de 17 % pour un seuil correspondant à 40 % du revenu médian, à 28 % pour un seuil de 50 % et à 36 % pour un seuil de 60 %. Une tendance similaire, quoique moins marquée,

Graphique 6.2. **Corrélation entre différents indicateurs de la pauvreté**

Seuil correspondant à 50 % du revenu médian, vécu sur trois années consécutives, en pourcentage

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458151432033>

Note : OCDE17 renvoie à la moyenne simple des pourcentages observés dans les pays énumérés, à l'exclusion du Japon (point plus foncé), pour lequel les estimations reposent sur une définition du revenu (revenu des ménages avant impôts et après transferts sociaux) qui diffère de celle utilisée pour les autres pays (revenu disponible des ménages par unité de consommation).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

est observable s'agissant de la pauvreté récurrente, dont le taux passe de 23 % au seuil le plus bas à 26 % aux deux seuils les plus élevés.

Globalement, les écarts entre pays dans les taux de pauvreté persistante et récurrente sont plus prononcés que ceux ressortant d'un simple décompte des pauvres pour chacune des trois années, même si ces différents indicateurs donnent une image tout à fait cohérente. Le graphique 6.1 met en évidence une relation positive (statistiquement significative au seuil de 0.01 %) entre le nombre (moyen sur les trois ans) de pauvres ressortant d'un simple comptage, d'une part, et les taux de pauvreté persistante et récurrente, d'autre part.

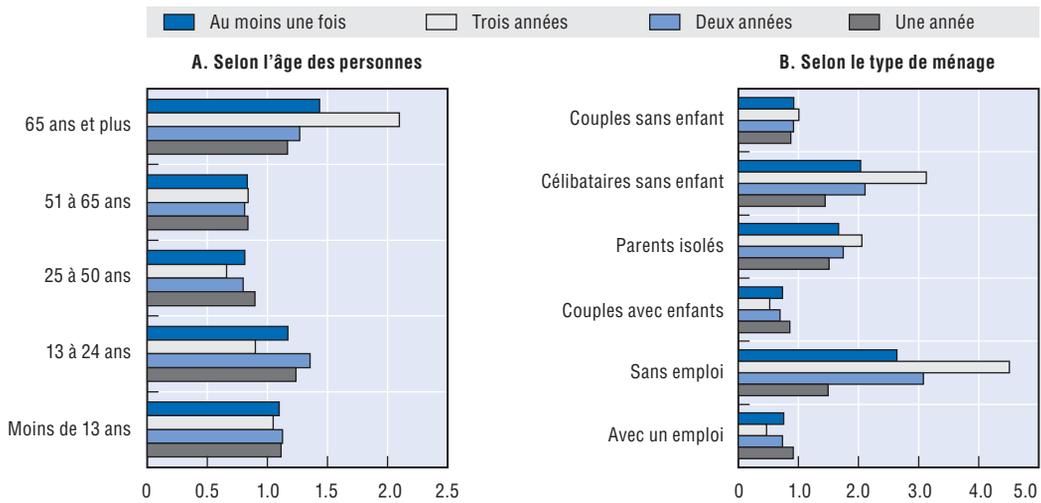
Composition de la population victime de pauvreté persistante

Dans la présente section, on s'attachera à voir qui sont les pauvres : pour ce faire, on étudiera le risque de pauvreté auquel sont exposées différentes catégories de la population, tel qu'il ressort du rapport entre le taux de pauvreté dans cette catégorie et le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population (OCDE, 2001). Pour la constitution des différents groupes, on s'est appuyé sur les caractéristiques présentées par les personnes interrogées au début de la période considérée.

Si la répartition par tranche d'âge des personnes qui ont connu la pauvreté au moins une fois (partie A du graphique 6.3) – en moyenne dans les 17 pays pris en compte – ne diffère guère de celle du chapitre 5, tel n'est pas le cas avec les autres définitions de la pauvreté⁸.

- Les personnes de 65 ans et plus risquent davantage que les autres non seulement de connaître la pauvreté chaque année mais surtout d'avoir en permanence des revenus faibles. Sur l'ensemble des 17 pays pris en compte, elles sont en effet exposées à un risque de pauvreté temporaire de 1.2 (soit 20 % supérieur à celui de l'ensemble de la population) et à un risque de pauvreté persistante de 2.1 – chiffre qui masque de gros

Graphique 6.3. **Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge et type de ménage, moyenne pour la zone de l'OCDE**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458173206614>

Note : OCDE17 renvoie à la moyenne simple des pourcentages observés dans les pays pris en compte dans le graphique 6.1 à l'exclusion du Japon, pour lequel les estimations reposent sur une définition du revenu (revenu des ménages avant impôts et après transferts sociaux) qui diffère de celle utilisée pour les autres pays (revenu disponible des ménages par unité de consommation).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

écarts entre pays puisqu'il peut atteindre des niveaux beaucoup plus élevés (plus de 3) en Australie, en Autriche et au Danemark, mais bien plus faibles (1.0 voire moins) au Canada, aux Pays-Bas, en Italie et au Japon (tableau 6.1, partie E).

- À l'autre extrémité de la pyramide des âges, les enfants courent aussi un risque supérieur à la moyenne de vivre dans la pauvreté, mais dans leur cas ce risque est à peu près le même quelle que soit la définition de la pauvreté utilisée. Au Danemark, pratiquement aucun enfant ne risque de souffrir de pauvreté persistante pendant trois années de suite alors qu'en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Japon, les enfants sont exposés à un risque élevé de pauvreté persistante (tableau 6.1, partie A).
- Les jeunes de 13 à 24 ans ont aussi une probabilité supérieure à la moyenne de connaître la pauvreté temporaire ou récurrente, mais inférieure à la moyenne de souffrir de pauvreté persistante, sauf en Italie, aux Pays-Bas et au Japon.
- Les adultes de 25 à 50 ans courent moins de risque que la moyenne d'être confrontés à la pauvreté, quelle que soit la définition utilisée, et ce risque diminue lorsqu'on passe de la pauvreté temporaire à la pauvreté durable.
- Les adultes plus âgés (51 à 64 ans) ont en général moins de risque que la moyenne de tomber dans la pauvreté, à quelques exceptions près – dont le nombre augmente à mesure qu'on passe de la pauvreté temporaire (Allemagne, Grèce, Japon) à la pauvreté durable (Australie, Canada, Irlande et, surtout, Finlande et Allemagne).

La structure de la population pauvre varie aussi en fonction des caractéristiques du ménage (graphique 6.3, partie B) :

- Les célibataires (avec ou sans enfants) sont plus exposés à la pauvreté que les couples, et ils ont en particulier plus de risques de devoir se contenter d'un faible revenu pendant

Tableau 6.1. **Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge, pour un certain nombre de pays de l'OCDE**

Risque de pauvreté par rapport à l'ensemble de la population, sur la base d'un seuil correspondant à 50 % du revenu médian

	A. Moins de 13 ans				B. 13-24 ans				C. 25-50 ans				D. 51-64 ans				E. 65 ans et plus			
	Pauvre :				Pauvre :				Pauvre :				Pauvre :				Pauvre :			
	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois
Australie	1.1	1.0	0.7	1.0	1.0	1.1	0.5	0.9	0.8	0.6	0.4	0.7	0.9	1.0	1.2	1.0	1.5	2.1	3.6	2.2
Autriche	1.2	0.9	0.5	1.0	0.9	1.0	0.4	0.8	0.9	0.7	0.5	0.8	1.0	0.9	0.8	0.9	1.2	2.1	3.6	2.0
Belgique	1.0	0.5	1.1	0.9	0.9	0.7	0.2	0.7	0.8	0.8	0.6	0.8	0.9	1.0	0.8	0.9	1.7	2.2	2.8	2.0
Canada	1.8	1.0	1.0	1.2	1.4	1.3	1.0	1.3	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.0	0.9	0.6	0.8	0.8
Danemark	0.5	0.1	0.0	0.3	1.4	2.9	1.2	1.6	0.7	0.5	0.3	0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	2.5	2.5	4.2	2.8
Finlande	0.7	0.3	0.1	0.5	2.1	2.5	1.1	2.0	0.9	0.8	0.6	0.8	0.7	0.6	1.2	0.8	0.9	1.2	2.6	1.4
France	1.1	1.2	1.0	1.1	1.4	1.3	1.0	1.3	0.9	0.8	0.6	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	1.0	1.3	2.1	1.3
Allemagne	0.9	1.4	0.7	1.0	1.3	1.1	1.0	1.2	0.9	1.0	0.6	0.8	1.1	1.0	1.2	1.1	1.0	0.8	1.9	1.1
Grèce	1.0	1.2	0.4	0.9	1.1	1.0	0.7	0.9	0.9	0.8	0.5	0.7	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0	1.4	2.5	1.6
Irlande	1.1	1.4	1.1	1.2	0.9	0.8	0.5	0.7	0.9	0.8	0.7	0.8	0.7	1.0	0.9	0.8	1.6	1.2	2.9	2.0
Italie	1.0	1.5	1.6	1.3	1.1	1.1	1.3	1.1	1.0	1.0	0.8	1.0	0.9	0.9	0.8	0.9	1.0	0.7	1.0	0.9
Luxembourg	1.5	1.2	1.5	1.4	1.7	1.8	1.1	1.6	1.0	0.9	1.0	1.0	0.5	0.8	0.6	0.6	0.4	0.5	0.9	0.5
Pays-Bas	1.0	1.8	2.0	1.4	1.4	1.9	1.8	1.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.3	0.2	0.6	1.1	0.1	0.1	0.6
Portugal	1.1	1.2	1.4	1.3	1.0	1.0	0.6	0.8	0.9	0.8	0.7	0.8	0.9	0.9	0.7	0.8	1.2	1.6	2.2	1.7
Espagne	1.2	1.6	1.5	1.4	1.0	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	0.7	0.9	1.0	0.6	1.0	0.9	0.9	1.0	1.4	1.1
Royaume-Uni	1.4	1.4	1.8	1.5	1.4	1.3	1.0	1.3	0.8	0.7	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	1.0	1.3	1.3	1.2
États-Unis	1.2	1.3	1.5	1.3	1.0	1.2	1.0	1.1	0.9	0.9	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.7	1.2
OCDE17	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.4	0.9	1.2	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	1.2	1.3	2.1	1.4
<i>Pour mémoire :</i>																				
Japon	0.9	0.8	1.6	1.1	1.0	1.5	1.1	1.2	0.9	0.8	0.8	0.9	1.2	1.0	0.9	1.0	1.1	1.3	1.0	1.1
États-Unis (PSID)	1.0	1.4	1.7	1.3	1.2	1.5	1.2	1.3	1.0	0.8	0.8	0.9	0.8	0.6	0.5	0.7	1.1	0.9	1.1	1.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458311675168>

Note : Le tableau indique le risque de pauvreté associé à chaque tranche d'âge. Ce risque est donné par le rapport entre le taux de pauvreté de la tranche d'âge considérée et celui de l'ensemble de la population. Une valeur supérieure à l'unité signifie que le groupe considéré a plus de risque que la moyenne de connaître la forme de pauvreté considérée, une valeur égale à l'unité que le risque est égal et une valeur inférieure à l'unité qu'il est plus faible que la moyenne. Ainsi, une valeur moyenne de 2.1 apparaissant pour les 65 ans et plus dans le cas de la pauvreté persistante (partie E, ligne OCDE17 colonne « Trois années ») veut dire que ces personnes ont une probabilité un peu plus de deux fois supérieure à la moyenne de vivre en permanence dans la pauvreté. Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP (celles reposant sur la PSID sont fournies pour information uniquement).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

de longues périodes. Dans l'ensemble, les parents isolés courent deux fois plus de risque que la moyenne de souffrir de pauvreté persistante, surtout au Japon (où les familles monoparentales sont rares), aux Pays-Bas et au Danemark (tableau 6.2). La probabilité de connaître une pauvreté persistante est encore plus élevée pour les célibataires sans enfant, globalement trois fois plus que pour la moyenne de la population et bien davantage encore au Danemark, en Finlande, en Irlande et au Portugal.

- Le risque de pauvreté persistante est en règle générale largement inférieur à la moyenne pour les couples avec enfants, sauf en Italie. La situation des couples sans enfant est plus variable, ceux-ci étant exposés à un risque supérieur à la moyenne de la population en Australie, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en France, en Grèce et au Portugal.
- Ces disparités face au risque de pauvreté chronique s'expliquent en grande partie par la situation des membres du ménage au regard de l'emploi. Dans l'ensemble, les personnes appartenant à des ménages sans emploi ont une probabilité de connaître ce type de pauvreté près de cinq fois supérieure à la moyenne de la population (graphique 6.3, partie B), et même encore supérieure au Canada, au Danemark et aux Pays-Bas (partie droite du tableau 6.2). Les écarts entre pays pour ce qui est du risque de pauvreté persistante encouru par les ménages sans emploi reflètent des différences à la fois dans la situation financière de ces ménages et dans la durée de leur inactivité.

Enfin, le risque de pauvreté persistante varie aussi en fonction du sexe. Les femmes courent partout plus de risques de souffrir de pauvreté chronique que les hommes, par rapport auxquels elles sont particulièrement défavorisées de ce point de vue en Autriche, en Belgique, au Danemark et en Finlande (tableau 6.3). Cela tient en grande partie à la situation des femmes célibataires, avec ou sans enfants. Les femmes qui vivent seules (âgées pour la plupart) ont une probabilité 2.7 fois supérieure à la moyenne de connaître la pauvreté persistante, et plus forte encore en Autriche, au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas. Les mères célibataires ont davantage de risques que la moyenne de la population de traverser au moins un épisode de pauvreté, et l'écart en leur défaveur se creuse à mesure qu'on progresse sur l'échelle de gravité de la pauvreté (temporaire, récurrente, persistante), surtout au Danemark et aux Pays-Bas⁹.

La pauvreté : entrées, sorties et occurrences

Un des principaux avantages des données longitudinales est qu'elles permettent d'analyser les phases de transition et les rotations au sein de la population pauvre. Le graphique 6.4 rend compte des taux d'entrée et de sortie de la pauvreté monétaire (sur la base d'un seuil correspondant à la moitié du revenu médian) observés au cours des trois années considérées ici, les premiers par rapport à l'ensemble de la population et les seconds par rapport au nombre de pauvres de la période précédente¹⁰. En moyenne sur l'ensemble des pays de l'OCDE étudiés, environ 5 % des personnes qui n'étaient pas pauvres une année l'étaient devenues l'année suivante, les chiffres oscillant de plus de 6 % en Australie, en Espagne et en Grèce à 3 % ou moins en Allemagne, en Autriche et au Luxembourg¹¹. Le taux de sortie, en pourcentage de la population de pauvres de l'année précédente, se situe en moyenne aux alentours de 40 %, s'échelonnant de plus de 50 % au Danemark et aux Pays-Bas à 30 % voire moins au Canada, aux États-Unis et en Irlande¹². Ces chiffres donnent à penser que, globalement, il existe une rotation importante au sein de la population pauvre, mais plus ou moins marquée selon les pays (OCDE, 2001).

Tableau 6.2. **Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par type de ménage**

Risque de pauvreté par rapport à l'ensemble de la population, sur la base d'un seuil correspondant à 50 % du revenu médian

	En fonction de la présence d'enfants																En fonction de la situation des membres du ménage au regard de l'emploi								
	Sans enfant								Avec enfants								Sans emploi				Avec emploi				
	Célibataires				Couples				Célibataires				Couples				Pauvre		Pauvre		Pauvre		Pauvre		
	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	
Australie	1.1	1.8	3.8	2.0	1.0	1.2	1.1	1.1	1.1	1.0	0.6	0.9	0.8	0.3	0.2	0.5	1.7	3.5	4.0	2.8	0.8	0.5	0.1	0.5	
Autriche	1.7	2.5	3.7	2.3	0.8	0.9	1.6	1.0	2.3	1.1	1.6	1.9	0.8	0.7	0.4	0.7	1.4	3.3	4.3	2.5	0.9	0.7	0.3	0.7	
Belgique	1.2	2.0	3.2	1.8	1.3	1.7	1.4	1.4	1.8	1.4	1.9	1.7	0.7	0.5	0.4	0.6	2.0	3.9	4.8	3.0	0.8	0.4	0.2	0.6	
Canada	1.2	1.7	2.5	1.8	0.8	0.7	0.4	0.6	1.1	1.2	1.3	1.2	0.8	0.7	0.6	0.7	1.1	3.3	7.4	3.8	1.0	0.9	0.6	0.8	
Danemark	1.9	6.9	6.4	3.5	1.3	0.8	0.8	1.2	2.2	0.2	5.2	2.3	0.6	0.1	0.0	0.4	0.7	3.4	8.0	2.3	0.7	0.6	0.3	0.6	
Finlande	1.8	4.0	5.0	3.1	0.6	0.5	0.3	0.5	1.3	0.8	0.4	1.0	0.7	0.2	0.1	0.4	1.7	2.3	5.3	2.8	1.0	0.9	0.4	0.8	
France	1.5	1.7	2.9	1.8	0.8	1.2	1.0	0.9	1.5	2.4	2.4	1.9	0.9	0.7	0.6	0.8	1.4	2.7	5.4	2.5	1.0	0.8	0.4	0.8	
Allemagne	1.8	2.1	3.3	2.2	0.6	0.7	0.7	0.6	2.5	5.6	2.4	3.3	0.8	0.5	0.4	0.6	2.2	4.0	5.0	3.3	0.9	0.7	0.4	0.7	
Grèce	1.0	1.1	2.9	1.6	1.0	1.4	2.3	1.5	1.0	1.3	0.8	1.0	0.9	0.7	0.5	0.8	1.0	2.7	1.8	1.7	1.0	0.8	0.5	0.8	
Irlande	1.3	1.7	5.5	2.9	1.5	1.5	0.8	1.2	1.4	1.0	0.7	1.0	0.9	1.0	0.6	0.8	1.4	2.0	5.1	2.9	0.9	0.9	0.4	0.7	
Italie	1.4	1.2	1.7	1.4	0.8	0.5	0.6	0.7	0.9	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.8	2.7	1.8	1.0	1.0	0.8	0.9	
Luxembourg	0.8	0.9	0.9	0.9	0.4	0.4	0.9	0.5	2.3	1.4	2.2	2.0	1.0	1.3	0.8	1.0	1.1	4.4	2.1	2.4	1.1	0.7	0.9	0.9	
Pays-Bas	1.7	1.0	2.0	1.5	0.7	0.3	0.0	0.5	1.5	4.8	7.4	3.3	0.9	0.8	0.3	0.8	2.1	4.5	6.9	3.5	0.9	0.8	0.5	0.8	
Portugal	1.4	2.1	4.3	2.6	1.1	1.5	1.9	1.5	1.2	1.4	1.3	1.3	1.0	0.9	0.7	0.9	2.5	2.9	4.2	3.2	0.9	0.8	0.6	0.8	
Espagne	2.0	1.9	1.1	1.8	0.9	0.9	2.1	1.2	0.8	1.0	1.6	1.1	1.1	0.9	0.9	1.0	1.3	3.2	3.5	2.4	1.0	0.8	0.7	0.8	
Royaume-Uni	1.4	1.7	2.0	1.7	0.6	0.7	0.5	0.6	1.5	2.5	2.8	2.1	0.9	0.6	0.7	0.8	1.4	3.0	4.5	2.6	0.9	0.7	0.5	0.7	
États-Unis	1.2	1.4	2.2	1.6	0.7	0.6	0.5	0.6	1.2	1.3	1.4	1.3	0.9	0.7	0.5	0.7	1.2	1.4	1.7	1.4	0.8	0.7	0.4	0.7	
OCDE17	1.4	2.1	3.1	2.0	0.9	0.9	1.0	0.9	1.5	1.7	2.1	1.7	0.9	0.7	0.5	0.7	1.5	3.1	4.5	2.6	0.9	0.7	0.5	0.8	
<i>Pour mémoire :</i>																									
Japon	1.9	1.5	2.0	1.8	0.8	0.6	0.4	0.6	1.9	3.8	8.4	4.3	0.8	0.5	0.7	0.7	1.4	1.6	2.7	1.9	0.9	1.0	0.9	0.9	
États-Unis (PSID)	1.2	1.2	1.3	1.2	0.7	0.3	0.3	0.5	1.1	1.5	1.6	1.3	0.8	0.8	0.6	0.8	1.2	2.3	5.4	2.6	1.0	1.0	0.8	0.9	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458330624820>

Note : Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP (celles reposant sur la PSID sont fournies pour information uniquement).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

Tableau 6.3. **Risque pour les célibataires de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par sexe et en fonction de la présence d'enfants**

Risque de pauvreté par rapport à l'ensemble de la population, sur la base d'un seuil correspondant à 50 % du revenu médian

	Hommes				Femmes				Femmes célibataires avec ou sans enfants				Femmes célibataires avec enfants			
	Pauvre :				Pauvre :				Pauvre :				Pauvre :			
	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois	Une année	Deux années	Trois années	Au moins une fois
Australie	0.9	0.9	0.8	0.9	1.1	1.1	1.2	1.1	1.3	1.4	1.6	1.4	1.2	1.2	0.7	1.1
Autriche	0.9	0.7	0.6	0.8	1.1	1.3	1.4	1.2	2.4	2.5	3.8	2.7	3.2	1.2	1.6	2.4
Belgique	0.9	0.9	0.7	0.9	1.1	1.1	1.3	1.1	1.8	2.0	2.9	2.1	1.7	2.0	1.9	1.8
Canada	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.3	1.4	1.7	1.5	1.0	1.3	1.6	1.3
Danemark	0.9	0.6	0.7	0.8	1.1	1.4	1.3	1.2	2.7	5.7	6.1	3.8	1.8	0.5	8.6	2.6
Finlande	1.0	0.9	0.7	0.9	1.0	1.1	1.3	1.1	2.0	3.0	4.5	2.9	1.1	0.7	0.5	0.9
France	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.9	2.3	2.7	2.1	1.8	2.4	2.2	2.0
Allemagne	0.9	0.8	1.0	0.9	1.1	1.2	1.0	1.1	2.2	2.9	2.6	2.5	3.2	5.1	3.3	3.7
Grèce	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.1	1.2	2.3	1.5	1.0	1.3	1.0	1.1
Irlande	0.9	1.1	0.9	0.9	1.1	0.9	1.1	1.1	1.6	1.2	2.9	2.0	2.0	1.2	1.0	1.4
Italie	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.4	1.2	1.6	1.4	1.1	1.2	1.1	1.1
Luxembourg	1.0	1.1	0.9	1.0	1.0	0.9	1.1	1.0	1.8	1.4	1.7	1.6	2.7	0.9	2.6	2.1
Pays-Bas	0.9	1.1	0.9	1.0	1.1	0.9	1.1	1.0	1.9	1.9	3.3	2.1	1.8	4.2	7.9	3.4
Portugal	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.5	1.8	2.5	1.9	1.5	1.6	1.4	1.5
Espagne	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.1	1.7	1.6	1.4	1.6	1.0	1.2	1.6	1.2
Royaume-Uni	0.9	0.9	0.8	0.9	1.1	1.1	1.1	1.1	1.8	2.2	2.4	2.1	2.1	2.8	2.6	2.4
États-Unis	1.0	0.9	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	1.5	1.7	1.5	1.2	1.4	1.6	1.4
OCDE17	0.9	0.9	0.8	0.9	1.1	1.1	1.2	1.1	1.7	2.1	2.7	2.0	1.7	1.8	2.4	1.8
<i>Pour mémoire :</i>																
Japon	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.0	1.7	3.1	4.1	2.8	2.1	4.1	9.2	4.7
États-Unis (PSID)	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.5	1.6	1.4	1.0	1.6	1.9	1.4

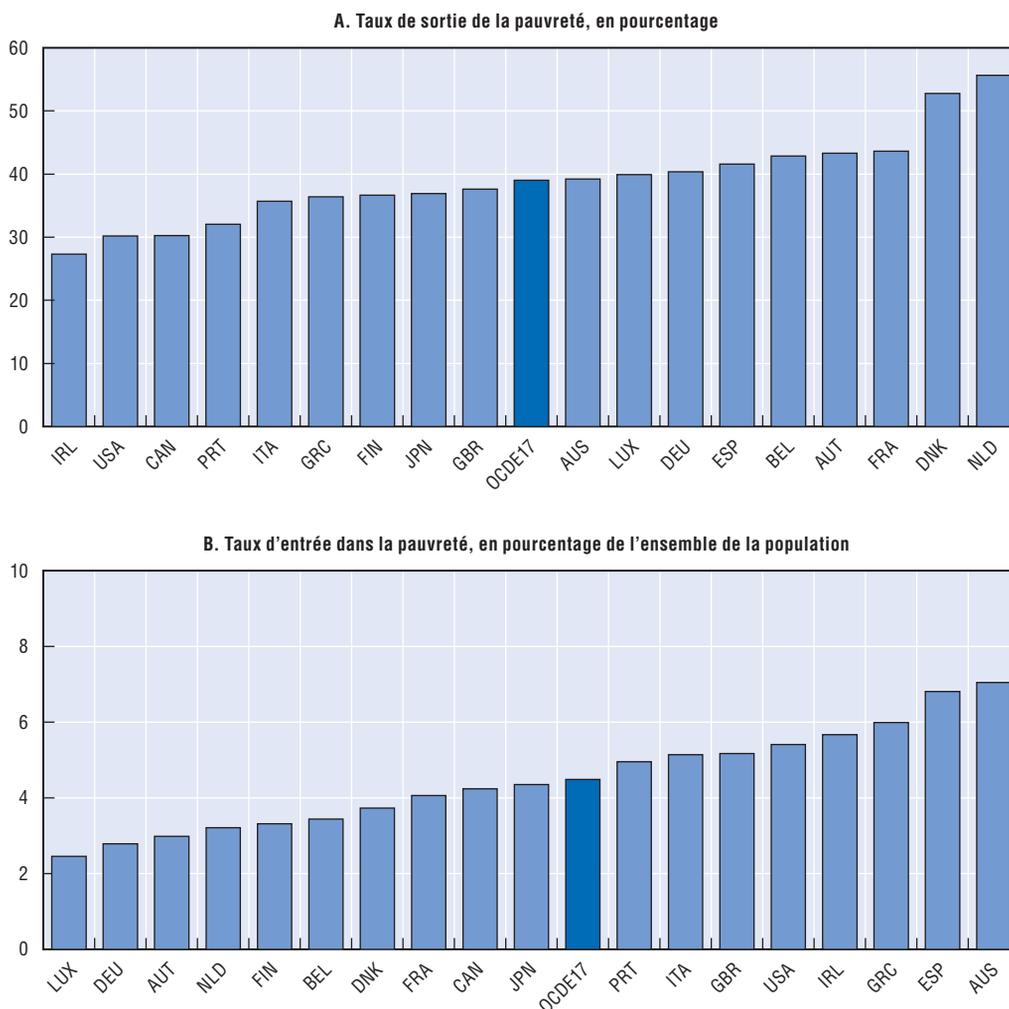
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458356828251>

Note : Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP (celles reposant sur la PSID sont fournies pour information uniquement).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

Graphique 6.4. Pauvreté : entrées et sorties, début des années 2000

Sur la base d'un seuil de pauvreté correspondant à 50 % du revenu médian



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458173360233>

Note : Le taux d'entrée dans la pauvreté est mesuré par la part dans la population totale des personnes considérées comme pauvres au temps t alors qu'elles ne l'étaient pas au temps $t-1$. Le taux de sortie de la pauvreté représente quant à lui la part des personnes qui ne sont plus pauvres au temps t dans la population des pauvres au temps $t-1$. Dans les deux cas, le chiffre utilisé ici est la moyenne sur les trois années considérées. Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP. Les pays sont classés de gauche à droite par ordre croissant de taux d'entrée et de sortie. OCDE17 renvoie à la moyenne simple des taux observés dans les pays pris en compte, à l'exclusion du Japon, pour lequel les estimations reposent sur une définition du revenu (revenu des ménages avant impôts et après transferts sociaux) qui diffère de celle utilisée pour les autres pays (revenu disponible des ménages).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

Plusieurs études économétriques ont montré que la probabilité de sortie de la pauvreté diminue rapidement après un épisode de pauvreté d'une durée de deux ans ou plus (Bane et Ellwood, 1986; Stevens, 1994, 1999). En théorie, les mesures de la durée de la pauvreté devraient aider à mieux comprendre les risques auxquels sont exposées les personnes se situant en bas de l'échelle des revenus. Dans la pratique, les estimations de ce type souffrent de biais qui se révèlent particulièrement marqués avec les données (couvrant quelques années seulement) utilisées ici¹³. Un examen du degré de récurrence de la pauvreté aboutit à un tableau différent. Le nombre d'épisodes de pauvreté

(occurrences) a son importance car, pour un même nombre d'années passées dans la pauvreté, lorsque celles-ci se sont succédé sans interruption, les personnes touchées voient fondre plus rapidement leur épargne et baisser davantage leur niveau de vie; au niveau du pays dans son ensemble, cela signifie que la pauvreté est un phénomène qui se concentre sur un nombre restreint de personnes¹⁴.

Le tableau 6.4 indique comment se sont enchaînées les phases de pauvreté et de non-pauvreté pour les personnes dont le revenu a été inférieur au seuil de pauvreté pendant une (partie gauche) ou deux (partie droite) des trois années étudiées. Les valeurs 1 et 0 renvoient respectivement aux années de pauvreté et de non-pauvreté : par exemple « 101 » signifie que la part de la population considérée a souffert de la pauvreté la première année, est sortie de cette situation la deuxième et est retombée dans la pauvreté la troisième (il y a donc eu deux occurrences de pauvreté au cours de la période considérée). Deux grands constats se dégagent du tableau :

- Parmi les personnes qui ont été pauvres deux des trois années considérées, les enchaînements du type « 101 » sont en règle générale moins fréquents (1 % des cas en moyenne) que ceux où se succèdent deux années de pauvreté soit au début (1.6 %), soit à la fin (1.8 %) de la période. Les différences entre pays (telles qu'elles ressortent de

Tableau 6.4. Fréquence des différents enchaînements d'épisodes de pauvreté pour les personnes dont le revenu a été inférieur au seuil de pauvreté pendant une ou deux des trois années étudiées

Sur la base d'un seuil de pauvreté correspondant à 50 % du revenu médian

	Pauvre une année			Pauvre deux années		
	100	010	001	110	101	011
Australie	4.2	3.9	4.0	2.3	1.3	2.3
Autriche	3.0	1.5	2.2	1.0	0.7	1.1
Belgique	2.2	2.4	2.7	0.6	0.4	1.3
Canada	2.8	1.8	2.8	1.7	0.8	2.1
Danemark	2.2	1.8	3.3	0.8	0.7	0.6
Finlande	1.7	1.2	3.0	1.0	0.3	1.2
France	2.4	2.5	2.8	1.2	0.8	1.6
Allemagne	1.9	1.3	2.2	1.3	0.5	1.1
Grèce	3.6	2.6	3.3	2.6	1.1	2.6
Irlande	2.5	2.2	3.1	1.8	1.4	3.0
Italie	2.5	2.0	3.3	2.0	1.4	2.1
Luxembourg	1.8	1.5	1.1	1.0	1.2	0.9
Pays-Bas	2.3	1.2	2.2	1.1	1.0	1.0
Portugal	2.9	2.0	3.3	1.6	0.8	2.5
Espagne	4.5	2.6	4.1	2.8	1.4	2.7
Royaume-Uni	4.0	2.1	3.1	2.1	0.8	2.2
États-Unis	3.7	1.8	3.7	2.1	1.6	2.1
OCDE17	2.8	2.0	2.9	1.6	1.0	1.8
<i>Pour mémoire :</i>						
Japon	3.0	2.6	2.3	1.6	1.0	1.8
États-Unis (PSID)	5.6	3.4	4.1	3.1	2.1	2.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458380110278>

Note : Les différentes colonnes rendent compte de la proportion de personnes dont la situation au regard de la pauvreté a évolué d'une certaine façon au cours des trois années considérées, sachant que « 0 » signifie absence de pauvreté et « 1 » pauvreté. Ainsi, « 110 » correspond à la situation d'une personne qui a souffert de la pauvreté la première et la deuxième année, mais pas la troisième. Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP (celles reposant sur la PSID sont fournies pour information uniquement).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

l'écart-type) sont aussi plus importantes pour les séquences comportant deux années consécutives (110 et 011) que pour celle où les deux années de pauvreté ne sont pas consécutives (101). Les pays où la part de la population qui a traversé un épisode de pauvreté ininterrompu de deux ans est la plus forte sont aussi ceux qui affichent les taux les plus élevés de pauvreté persistante sur les trois années, ce qui tendrait à indiquer que les différentes formes de pauvreté chronique sont la résultante de facteurs similaires.

- On observe aussi des différences dans la fréquence des divers enchaînements parmi les personnes qui n'ont été pauvres qu'une seule des trois années étudiées. La proportion de personnes devenant pauvres la deuxième année puis sortant de la pauvreté la troisième (010) s'établit à 2 % en moyenne, en s'échelonnant de 1.2 % (en Finlande et aux Pays-Bas) à plus de 3 % en Australie. Les enchaînements de type 100 et 001 sont plus fréquents (de l'ordre de 3 % en moyenne dans les deux cas), et les personnes qui sont dans cette situation (certaines étaient déjà pauvres avant le début de la période de trois ans considérée et d'autres resteront pauvres après la fin de cette période) connaissent généralement des épisodes de pauvreté plus longs que les autres.

Événements provoquant l'entrée dans la pauvreté

Le taux élevé de rotation observé dans la population des pauvres incite à s'interroger sur la nature des événements pouvant expliquer la dynamique de la pauvreté. Quel type de faits conduit un ménage à la pauvreté ? Ces faits diffèrent-ils selon que la pauvreté est temporaire ou persistante ? Afin de tenter d'apporter une réponse à ces questions, la présente section présente des données sur la relation entre divers événements et les entrées et sorties de la pauvreté. La baisse du revenu du ménage par unité de consommation qui provoque l'entrée dans la pauvreté peut refléter des modifications soit du niveau du revenu, soit de la composition du ménage, et diverses études économétriques apportent des éléments qui donnent une idée de l'influence respective des deux catégories d'évolutions sur les probabilités d'entrée et de sortie de la pauvreté (Jenkins, 2000; OCDE, 2001; Jenkins *et al.*, 2001; Jenkins et Schluter, 2003; McKernan et Ratcliff, 2005; Valletta, 2006).

En règle générale, il ressort des études réalisées que trouver un emploi ou se marier sont des facteurs qui augmentent les chances de sortir de la pauvreté et que, à l'inverse, se retrouver au chômage ou se séparer accroît les risques de devenir pauvre (Duncan *et al.*, 1993; Muffels *et al.*, 1999; Oxley *et al.* 2000; Finnie, 2000; Dubois et Jeandidier, 2000; Jeandidier *et al.*, 2002; Fouarge et Layte, 2003, 2005). Au vu d'autres études, il semblerait que certains événements, notamment le divorce, ont davantage de répercussions pour les femmes que pour les hommes (Bartfeld, 1998; Di Prete et McManus, 2000; Jarvis et Jenkins, 1999; Bianchi Lekha et Khan, 1999).

L'analyse qui suit s'appuie sur des observations concernant les événements associés à l'entrée dans la pauvreté. L'approche adoptée est similaire à celle utilisée dans OCDE (2001), si ce n'est qu'on établit une distinction entre les différents enchaînements d'épisodes de pauvreté et qu'on prend en considération tous les membres du ménage et pas uniquement son chef. Comme dans OCDE (2001), on s'efforce de tenir compte du fait que plusieurs événements peuvent se conjuguer pour provoquer l'entrée dans la pauvreté (un changement dans la structure de la famille, par exemple, peut influencer sur l'offre de travail de ses membres qui, s'ils effectuent moins d'heures, touchent un salaire moins

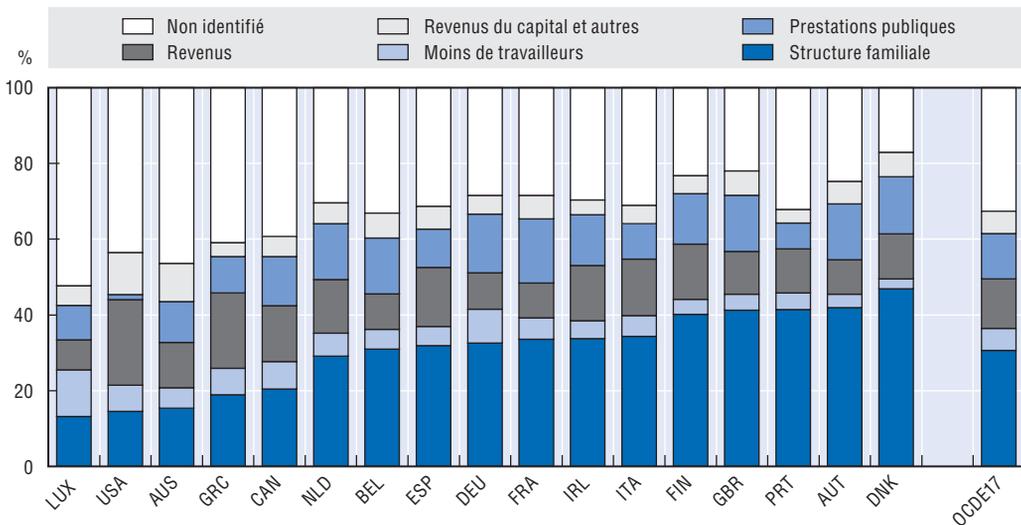
élevé) en concentrant l'attention sur un sous-échantillon spécifique pour l'analyse du rôle de tel ou tel fait¹⁵.

Le graphique 6.5 récapitule l'impact de tout un éventail d'évènements sur la probabilité d'entrée dans la pauvreté. Parmi les faits examinés figurent : i) une modification de la structure de la famille (par suite de naissance d'un enfant, de divorce, de séparation, de veuvage ou d'autres facteurs similaires), ii) une réduction du nombre de membres du ménage qui travaillent, iii) une baisse importante pour l'une des composantes du revenu (revenus du travail, transferts, revenus du capital ou revenus d'autres sources) lors de l'entrée dans la pauvreté,¹⁶ et iv) d'autres facteurs non identifiés. Si on analyse l'importance de ces divers éléments dans l'ensemble des entrées dans la pauvreté, on constate que :

- Les changements de la structure familiale constituent en règle générale un important déclencheur de la pauvreté. Ils sont à l'origine d'environ 30 % des entrées dans la pauvreté en moyenne, et même de plus de 40 % en Autriche, au Danemark, au Portugal et au Royaume-Uni.
- La diminution du nombre de membres du ménage qui travaillent – en l'absence de toute modification de la structure familiale – explique seulement 5 % en moyenne des entrées dans la pauvreté, mais jusqu'à 7 %, voire plus, en Allemagne, au Canada, aux États-Unis, en Grèce et aux Pays-Bas¹⁷.
- Une forte baisse de l'une des composantes du revenu, toutes origines confondues, est le facteur déclenchant pour environ 30 % des entrées dans la pauvreté, proportion dans

Graphique 6.5. Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté

Part des personnes confrontées à un événement particulier coïncidant avec leur entrée dans la pauvreté



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458181406285>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite selon la proportion de la population dont la structure du ménage s'est modifiée au moment de l'entrée dans la pauvreté. Les estimations relatives au facteur « moins de travailleurs » renvoient au sous-échantillon comprenant uniquement les personnes vivant dans des ménages dont la structure n'a pas changé. Celles concernant la composante du revenu (revenus du travail, transferts publics et revenus du capital) qui a le plus baissé en valeur absolue renvoient au sous-échantillon comprenant uniquement les personnes vivant dans des ménages dont la structure et le nombre de travailleurs n'ont pas changé. Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP.

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

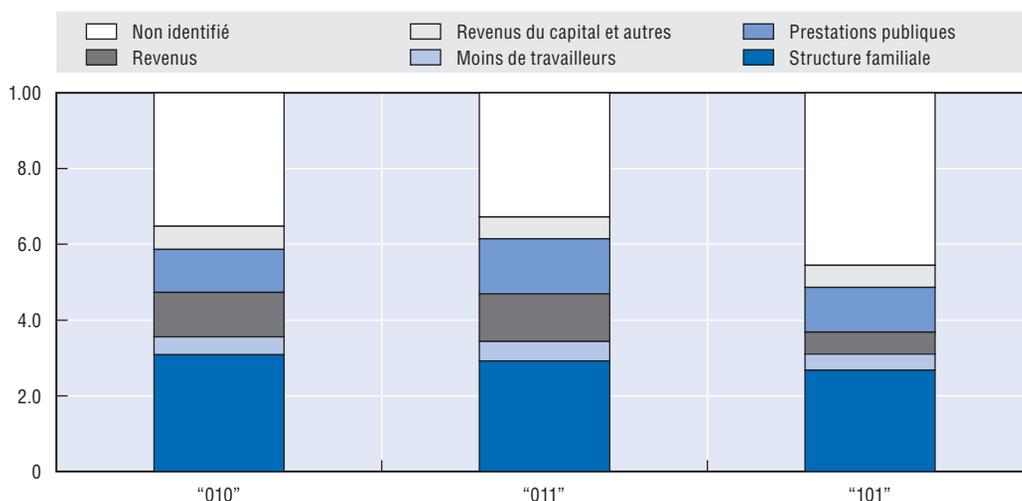
laquelle les revenus du travail et les transferts occupent des parts à peu près égales et les revenus du capital une part plus faible. Une diminution des transferts sociaux conduit à davantage d'entrées dans la pauvreté qu'une diminution des revenus du capital dans tous les pays à l'exception des États-Unis, et une baisse des revenus du travail a plus d'effets qu'une réduction des transferts dans une petite majorité de pays (mais pas en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni).

- Une grande partie (30 % en moyenne et plus encore en Australie, aux États-Unis, en Grèce et au Luxembourg) des entrées dans la pauvreté ne peut s'expliquer par aucun des événements qu'on vient d'évoquer.

Le rôle des divers événements envisagés diffère selon la catégorie de pauvres. Le graphique 6.6 montre la part de chacun d'eux – en moyenne pour les 17 pays de l'OCDE considérés – dans l'entrée dans la pauvreté, respectivement des personnes qui n'ont connu la pauvreté que pendant un an (barre de gauche), de celles qui sont restées pauvres les deux dernières années des trois considérées (barre du milieu) et de celles qui ont souffert de la pauvreté pendant deux années non consécutives (barre de droite). Les événements familiaux comptent en général pour beaucoup dans les épisodes temporaires de pauvreté (un an), mais ont un rôle moins important dans le parcours des personnes qui ont vécu dans la pauvreté pendant deux années de suite, dont une plus forte proportion doit d'être tombée dans la pauvreté à une réduction des prestations sociales. Par ailleurs, pour les personnes qui ont été confrontées à la pauvreté pendant deux années non consécutives, les événements d'ordre familial et ceux liés au marché du travail sont moins souvent le facteur déclenchant que pour celles qui n'ont connu la pauvreté que pendant un an, les facteurs non identifiés jouant dans leur cas un plus grand rôle. Ces observations donnent à penser que, pour comprendre la dynamique de la pauvreté, il faut s'intéresser de près à la durée (nombre d'années de bas revenu) et au nombre (avec ou sans interruption) des épisodes de pauvreté.

Graphique 6.6. Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté de différentes catégories de pauvres, moyenne sur la zone de l'OCDE

Part des personnes confrontées à un événement particulier coïncidant avec leur entrée dans la pauvreté



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458223383862>

Source : Des informations détaillées sur les sources des données sont fournies dans le graphique 6.1.

Mobilité sur l'échelle des revenus et persistance de la pauvreté

Les conditions observées d'entrée et de sortie et le nombre d'épisodes de pauvreté influent sur la mobilité des revenus. Cela est important pour l'action des pouvoirs publics, car l'ampleur et les caractéristiques de la pauvreté sont étroitement liées au degré de mobilité des revenus¹⁸. Une plus grande immobilité au bas de l'échelle des revenus implique un risque accru de pauvreté chronique et, à l'inverse, la pauvreté persistante à des retombées sur l'inégalité des revenus perçus sur l'ensemble de la vie et peut constituer un « marqueur » de l'inégalité des chances. Vue sous cet angle, une plus grande mobilité sur l'échelle des revenus peut conduire à une répartition plus égalitaire des revenus tout au long de la vie et aussi influencer sur les perspectives qu'ont les individus de voir s'améliorer leur situation socio-économique. Afin de creuser ces hypothèses, on examinera, dans la présente section l'évolution de la population considérée entre les différents quintiles de revenu au fil des trois années étudiées.

Un exemple simple permet d'illustrer la relation entre mobilité des revenus et dynamique de la pauvreté entre deux années, qu'on notera t_1 et t_2 . Si les revenus sont les mêmes au cours des deux années, la répartition du revenu et le taux de pauvreté seront également identiques. Il n'en reste pas moins que certaines personnes qui était pauvres l'année t_1 peuvent ne plus l'être l'année t_2 et avoir été remplacées par un nombre égal de personnes qui sont devenues pauvres l'année t_2 ¹⁹. Par conséquent, il peut y avoir mobilité sur l'échelle des revenus même si les mesures statistiques de la pauvreté et des inégalités en termes de revenu ne font apparaître aucune variation. Plus la mobilité sur l'échelle des revenus est grande, moins il y a de risques de connaître la pauvreté pendant deux années de suite et plus la répartition des revenus et de la pauvreté sur l'ensemble de la vie est égalitaire. Autrement dit, avec une forte mobilité des revenus, la pauvreté est un phénomène plus passager.

Le tableau 6.5 montre le degré de mobilité entre les quintiles de la distribution du revenu par unité de consommation entre la première et la dernière des trois années considérées dans l'ensemble des 17 pays de l'OCDE pris en compte²⁰. Malgré la brièveté de la période couverte, la mobilité sur l'échelle des revenus est relativement importante puisqu'environ 40 % seulement des personnes composant l'échantillon sont restées dans le même quintile pendant les trois années étudiées. Le degré de mobilité est toutefois nettement moindre au niveau des quintiles supérieur et inférieur de la distribution : près de 70 % des personnes de ces catégories de revenu y sont en effet restées pendant la totalité de la période, et la plupart de celles qui ont changé de tranche de revenu n'ont

Tableau 6.5. **Matrice de transition entre quintiles de revenu, moyenne des pays de l'OCDE**

	Dernière année				
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Première année					
Q1	0.66	0.22	0.07	0.04	0.02
Q2	0.21	0.48	0.21	0.07	0.03
Q3	0.07	0.21	0.45	0.22	0.06
Q4	0.04	0.07	0.21	0.47	0.21
Q5	0.02	0.03	0.06	0.20	0.69

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458400003108>

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

bougé que d'un ou, au plus, de deux quintiles (pour des matrices détaillées par pays, voir le tableau 6.A1.2, accessible à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>).

Le tableau 6.6 fournit un complément d'information concernant la mobilité sur l'échelle des revenus dans les différents pays. La partie gauche rend compte du degré « d'immobilité », c'est-à-dire de la proportion de personnes qui, dans chaque pays, appartenaient au même quintile de revenu la première et la dernière année. On constate indubitablement une rigidité aux deux extrémités de la distribution, le pourcentage de personnes présentes les deux années étant bien plus élevé pour les quintiles supérieur et inférieur que pour les autres. La proportion de personnes n'ayant pas bougé du quintile inférieur au bout de trois ans est par exemple de plus de 70 % en Finlande et au Luxembourg, mais de moins de 60 % en Espagne, le degré de mobilité observé aux États-Unis se situant dans la moyenne des autres pays. La partie droite du tableau 6.6 concerne une autre caractéristique de la mobilité ; elle indique le pourcentage, parmi les personnes qui se trouvaient dans chaque quintile la première année, de celles qui sont passées dans le quintile adjacent. Ce chiffre est en moyenne de l'ordre de 21 % et analogue à celui qui peut être observé sur des périodes plus longues (Yaquib, 2000).

Les données du tableau 6.6 renvoient à l'intégralité de l'échantillon et pas spécifiquement aux personnes qui avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté la première année. Le cas de ces dernières est examiné plus en détail dans le tableau 6.7,

Tableau 6.6. Indicateurs de mobilité et d'immobilité sur l'échelle des revenus durant une période de trois ans

Pourcentage des personnes pour chaque quintile la première année

	Part des personnes qui sont restées dans le même quintile					Part des personnes qui sont passées dans le quintile adjacent			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	De Q4 à Q5
Australie	62.5	46.7	40.0	43.5	61.1	21.5	23.5	23.8	24.8
Autriche	67.2	52.4	49.6	50.1	70.9	21.8	16.1	20.2	17.8
Belgique	65.5	43.1	46.4	43.0	60.3	21.7	23.3	21.4	23.4
Canada	69.5	52.2	47.3	50.9	71.8	20.2	21.7	22.8	19.4
Danemark	60.5	43.2	38.8	37.7	62.4	24.8	24.5	27.5	24.1
Finlande	71.9	58.1	51.3	49.3	71.0	16.8	13.7	20.8	20.6
France	67.6	50.5	45.7	50.9	73.7	21.7	20.8	23.5	18.9
Allemagne	67.6	47.9	46.3	55.0	73.6	20.8	26.7	19.2	16.3
Grèce	64.9	43.4	40.4	47.6	69.1	22.6	23.6	21.1	21.2
Irlande	66.5	41.1	39.9	36.8	62.7	24.7	20.6	25.7	30.4
Italie	66.9	52.4	45.6	49.7	70.2	17.6	15.9	20.6	18.6
Luxembourg	72.4	54.2	52.5	50.7	71.6	19.2	18.7	20.4	22.5
Pays-Bas	62.6	48.4	46.4	50.6	72.6	22.9	21.0	22.6	19.5
Portugal	68.2	48.6	47.8	55.2	75.8	22.9	23.7	16.3	16.2
Espagne	59.6	41.7	38.4	40.3	70.0	23.9	16.8	23.7	17.1
Royaume-Uni	62.5	44.9	40.9	45.0	65.9	22.4	21.2	23.2	20.4
États-Unis	66.6	43.1	41.0	44.5	66.5	23.1	24.0	24.2	23.1
OCDE17	66.0	47.8	44.6	47.1	68.8	21.7	20.9	22.2	20.8
<i>Pour mémoire :</i>									
États-Unis (PSID)	58.2	38.8	35.7	39.9	61.9	24.7	26.4	26.8	24.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458500171005>

Note : Le tableau fait apparaître le pourcentage de personnes qui, entre la première et la dernière année, ont changé de quintile pour passer uniquement au quintile adjacent. Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP (celles reposant sur la PSID sont fournies pour information uniquement).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

Tableau 6.7. Part des personnes considérées comme pauvres la première année qui se situaient à différents niveaux de revenu la dernière année

	Personnes ayant moins de 50 % du revenu médian la première année qui touchaient la dernière année :			
	Toujours moins de 50 % du revenu médian	Entre 50 % et 75 % du revenu médian	Entre 75 % et 100 % du revenu médian	Plus que le revenu médian
Australie	56.4	23.4	10.6	9.5
Autriche	47.8	29.3	11.3	11.6
Belgique	51.9	28.3	7.6	12.2
Canada	61.1	24.8	7.1	7.0
Danemark	44.1	37.3	12.1	6.4
Finlande	54.1	29.1	12.2	4.6
France	50.1	32.6	7.7	9.6
Allemagne	46.2	34.3	13.2	6.3
Grèce	57.1	26.8	10.2	5.9
Irlande	68.6	13.8	11.7	5.8
Italie	61.5	22.2	7.5	8.8
Luxembourg	58.1	30.4	4.7	6.8
Pays-Bas	40.7	32.2	12.8	14.3
Portugal	64.0	24.2	7.6	4.2
Espagne	49.6	27.7	12.6	10.1
Royaume-Uni	49.7	28.9	10.7	10.7
États-Unis	63.1	23.9	7.7	5.3
<i>OCDE17</i>	<i>54.4</i>	<i>27.8</i>	<i>9.8</i>	<i>8.2</i>
<i>Pour mémoire :</i>				
États-Unis (PSID)	60.6	26.5	6.9	6.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458504866554>

Note : Les estimations relatives aux États-Unis s'appuient sur les données de la SIPP (celles reposant sur la PSID sont fournies pour information uniquement).

Source : Voir le graphique 6.1 pour des informations détaillées sur les sources des données.

lequel montre, parmi les personnes qui percevaient moins de 50 % du revenu médian la première année, le pourcentage de celles qui, la dernière année, percevaient : i) toujours moins de 50 % du revenu médian, ii) entre 50 et 75 % du revenu médian, iii) entre 75 et 100 % du revenu médian, et iv) plus que le revenu médian. Il ressort de ce tableau qu'en moyenne environ 55 % de la population considérée comme pauvre la première année avaient toujours un revenu inférieur à la moitié du revenu médian la dernière année, proportion qui atteint des niveaux encore plus élevés (60 % voire plus) aux États-Unis, en Irlande, en Italie et au Portugal. En moyenne, seulement 8 % des personnes qui percevaient moins de 50 % du revenu médian la première année touchaient plus que le revenu médian la dernière, et cette part excède 10 % en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Plus de la moitié des personnes qui sont passées au-dessus de la barre des 50 % du revenu médian au cours de la période étudiée se trouvaient dans la tranche comprise entre 50 et 75 % du revenu médian la dernière année; tel a en particulier été le cas de plus de 30 % de ceux qui se situaient au-dessous du seuil de pauvreté la première année en Allemagne, au Danemark, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Conclusion

Les données longitudinales permettent une appréciation plus fine de la pauvreté monétaire. L'analyse présentée dans ce présent chapitre met en particulier en lumière un certain nombre de faits :

- Premièrement, pour beaucoup d'individus, la pauvreté est un phénomène temporaire, la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté sans interruption pendant trois ans étant de l'ordre de 5 %. Malgré tout, la part de celles pour lesquelles un bas revenu est un phénomène plus chronique est loin d'être négligeable, et elle augmente à mesure que s'élève le seuil de pauvreté utilisé. Les différences entre pays sont par ailleurs très marquées, et elles s'accroissent avec la durée de la pauvreté.
- Deuxièmement, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des personnes qui souffrent de pauvreté persistante, récurrente ou temporaire fait apparaître que les tranches d'âge les plus élevées, les femmes et les ménages dont aucun membre ne travaille sont plus vulnérables que les autres catégories à la pauvreté chronique.
- Troisièmement, on constate une forte rotation au sein de la population pauvre, mais à un degré très variable d'un pays à l'autre. La succession d'épisodes de pauvreté (avec rechute dans la pauvreté au cours de la période considérée) est moins courante que la pauvreté chronique. Les entrées dans la pauvreté coïncident pour beaucoup avec des événements liés à la vie familiale ou professionnelle, mais des facteurs non identifiés jouent également un rôle significatif. Les différences entre pays sont également très sensibles de ce point de vue, les événements d'ordre familial revêtant une importance légèrement plus grande dans les pays européens, alors qu'aux États-Unis le facteur déclenchant est plus souvent la baisse d'une des composantes du revenu.
- Quatrièmement, une étude de la mobilité sur l'échelle des revenus révèle une rigidité considérable aux deux extrémités : la proportion de personnes qui se maintient dans le quintile supérieur ou reste bloquée dans le quintile inférieur approche les 70 % en moyenne et une part très faible des pauvres parvient à s'élever dans l'échelle des revenus.

Pour l'action des pouvoirs publics, il est essentiel d'établir une distinction entre les épisodes temporaires et persistants de pauvreté et de tenir compte des caractéristiques sociodémographiques des individus victimes de ces différentes formes de pauvreté. Les réformes opérées ces derniers temps visent, pour beaucoup d'entre elles, à éliminer les « trappes à pauvreté » inhérentes aux programmes d'aide sociale. En règle générale, ces réformes ne pourront être fructueuses que si elles comportent des mesures ciblées sur des catégories spécifiques de la population. Mieux cerner les caractéristiques de ces catégories suppose une amélioration des enquêtes permettant de suivre le parcours des individus. Cela dit, et ce constat est tout aussi important, l'analyse présentée ici révèle également que vivre avec un faible revenu à un moment ou un autre est le lot d'une grande partie de la population.

Notes

1. Les plus importantes sont liées aux phénomènes d'attrition et de censure. L'attrition vient du fait que certaines personnes ne sont pas présentes à la date de toutes les enquêtes : comme cela n'est habituellement pas le fruit du hasard, les estimations s'en trouvent biaisées en l'absence de traitement approprié. La censure correspond au cas où soit le début (censure à gauche) soit la fin (censure à droite) d'un épisode de pauvreté ne peut être observé. Ces deux problèmes revêtent une

importance particulière lorsqu'on veut estimer des modèles de la durée, ou des entrées et sorties, de la pauvreté sur la base de données individuelles (et en particulier évaluer la durée moyenne des épisodes de pauvreté). Dans l'analyse présentée ici, on n'a pas tenu compte des biais pouvant résulter de ces phénomènes; cela dit, les conclusions ressortant des études nationales indiquent, d'une manière générale, que les estimations dérivées de modèles simples diffèrent peu de celles qui sont obtenues avec des modèles plus complexes (Cappellari et Jenkins, 2004).

2. Les données se rapportent à la période 1999 à 2001 pour les pays européens et 2002 à 2004 pour le Canada et l'Australie; elles sont dérivées, respectivement, du Panel des ménages de la Communauté européenne (PCM), de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et de l'enquête *Household Income and Labour Dynamics in Australia* (HILDA). Pour les États-Unis, elles proviennent de deux sources différentes : la *Survey of Income and Program Participation* (SIPP) pour les années 2001 à 2003 et la *Panel Survey of Income Dynamics* (PSID) pour les années 1999, 2001 et 2003; les estimations reposant sur les données de la PSID (source utilisée dans les précédentes études de l'OCDE) sont présentées uniquement à titre d'information car l'échantillon n'est interrogé que tous les deux ans. Pour le Japon, les données portent sur les années 2005 à 2007 et sont tirées de la *Keio Household Panel Survey*. Les estimations de la pauvreté relatives à ce pays reposent sur le revenu des ménages avant impôts et après transferts sociaux; comme elles se fondent sur une définition du revenu différente de celle appliquée pour les autres pays, elles apparaissent « pour mémoire » dans les graphiques et tableaux figurant dans le présent chapitre. Pour le Canada, l'Australie et les États-Unis (PSID), les données sous-tendant les estimations de la pauvreté sont celles qui se trouvent dans le *Cross National Equivalent File* (CNEF); voir Burkhauser et al. (1995, 2001).
3. Dans le cas des États-Unis, les données de la SIPP renvoient au revenu des ménages « avant impôts et transferts ». Pour obtenir la valeur du revenu « après impôts et transferts », on a appliqué aux chiffres bruts tirés de cette enquête la version 8 du modèle TAXSIM du *National Bureau of Economic Research* (voir www.nber.org/~taxsim/taxsim-calcul8/index.html, et Feenberg et Coutts, 1993).
4. Diverses études fournissent une analyse de la dynamique de la pauvreté à partir de modèles économétriques. Les auteurs suivants utilisent, par exemple, des modèles de transition entre divers états à épisodes multiples intégrant un terme d'hétérogénéité inobservée : Stevens, (1999), Jenkins et Rigg (2001), Devicienti (2001a; 2001b), Hansen et Wahlberg (2004), Biewen (2006), ou Fertig et Tamm (2007). Parmi les études reposant sur un épisode unique de sortie et retour, on peut citer celles d'Oxley et al. (2000) ou de Fouarge et Layte (2005). Voir également Iceland (1997) et Jenkins (2007), de même que Duncan et al. (1984; 1993), Bane et Ellwood (1986), Stevens (1994, 1995 et 1999), et Burgess et Propper (1996, 1999).
5. Seules sont prises en compte les personnes présentes les trois années dans l'échantillon.
6. La corrélation entre les deux chiffres est de l'ordre de 0.9 pour les seuils de pauvreté correspondant à 60 % et 50 % du revenu médian. Les taux moyens de pauvreté apparaissant dans le graphique 6.1 sont également très proches de ceux qui ont été calculés sur la totalité de l'échantillon (« non équilibré »).
7. Lorsque le seuil est fixé à 40 % du revenu médian, le taux moyen de pauvreté pour la zone de l'OCDE tombe à 5 %, et pour un seuil de 60 % il dépasse 16 %. Au regard de cet indicateur, le classement des pays est peu affecté par le seuil retenu : les pays qui occupent le haut de l'échelle de pauvreté sur la base d'un des seuils affichent également des scores élevés sur la base des deux autres.
8. Les groupes d'âge utilisés ici ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux retenus dans les chapitres 2 et 5.
9. Bien que toutes les données présentées dans ce chapitre se fondent sur des échantillons d'au moins 50 observations, celles se rapportant à des pays qui comptent peu de pauvres (le Danemark, par exemple) peuvent refléter la présence de valeurs extrêmes.
10. Le taux d'entrée dans la pauvreté est mesuré à travers la part, dans la population totale, des personnes considérées comme pauvres à l'instant t alors qu'elles ne l'étaient pas à l'instant $t-1$. Le taux de sortie représente quant à lui la part des personnes qui ne sont plus pauvres à l'instant t dans la population des pauvres à l'instant $t-1$.
11. La corrélation entre le taux d'entrée dans la pauvreté et le nombre de pauvres est positive et statistiquement significative (avec un coefficient de 0.89), ce qui signifie que le risque de devenir pauvre est plus grand dans les pays où le taux de pauvreté est élevé.
12. À l'inverse, le taux de sortie de la pauvreté présente une corrélation négative (de -0.74) et statistiquement significative avec le taux de pauvreté. Autrement dit, la probabilité de sortie de la pauvreté est d'autant plus faible que le nombre de pauvres est élevé.

13. Cela vient du fait qu'on ne dispose pas d'observations concernant l'entrée dans la pauvreté pour les personnes qui figuraient déjà dans la catégorie des pauvres la première année, ni concernant la sortie de la pauvreté pour celles qui étaient encore considérées comme pauvres à la fin de la période couverte. D'une façon plus générale, les biais entachant les estimations de la durée de la pauvreté sont liés à un traitement inadéquat de la censure, à droite et à gauche, des données.
14. Cela dit, comme le notent Fouarge et Layte (2005), la réponse à la question de savoir si un long épisode de pauvreté est pire que de brefs épisodes récurrents dépend pour beaucoup du degré d'aversion pour l'incertitude des intéressés.
15. Par exemple, pour évaluer l'impact des événements liés à l'emploi sur l'entrée dans la pauvreté, on commence par recenser tous les ménages dont la structure a été modifiée, puis on estime l'influence des événements liés à l'emploi pour le sous-échantillon des ménages dont la structure n'a pas changé.
16. Dans OCDE (2001), cette variable servait à saisir l'effet d'une perte de revenu induite par le passage à un emploi moins bien rémunéré ou par une réduction des prestations ou des revenus du capital.
17. Cela tient peut-être toutefois simplement à l'ordre dans lequel les événements sont examinés (lorsque la diminution du nombre de travailleurs va de pair avec une dislocation de la cellule familiale, l'approche utilisée ici veut que l'entrée dans la pauvreté soit imputée à la modification de la structure du ménage; il en va de même en cas de réduction des prestations sociales induite par un changement de la situation familiale). Comme il était souligné dans OCDE (2001), cette procédure affaiblit l'importance des variations du nombre de personnes au travail par rapport à celle des événements de la vie familiale, et celle des baisses de revenu par rapport à celle des variations du nombre de personnes exerçant un emploi.
18. Il peut y avoir mobilité des revenus même si les variations observées entre deux dates dans la distribution globale des revenus sont minimales; par contre, la stabilité au niveau macroéconomique n'implique pas nécessairement la stabilité au niveau des individus.
19. Le coefficient de corrélation entre les revenus aux instants t_1 et t_2 sera égal à l'unité uniquement si le revenu de toutes les personnes considérées est demeuré inchangé entre les deux périodes. En revanche, si le revenu de certaines personnes s'est suffisamment accru pour leur permettre d'échapper à la pauvreté et si ces personnes ont été remplacées par un nombre égal d'individus dont le revenu a baissé au point de les faire tomber dans la pauvreté, le coefficient de corrélation sera inférieur à l'unité. Voir Glewwe (2005 et 2007).
20. Les matrices de mobilité relatives aux différents pays sont présentées dans l'annexe.

Références

- Atkinson, T. (1983), *The Economics of Inequality*, 2^e édition, Clarendon Press, Oxford.
- Bane, M.J. et D. Ellwood (1986), « Slipping Into and Out of Poverty: The Dynamics of Spells », *Journal of Human Resources*, vol. 21, n^o 1.
- Bartfeld, J. (1998), « Child Support and the Postdivorce Economic Well-being of Mothers, Fathers, and Children », *Institute for Research on Poverty Discussion Paper*, n^o 1182-98, Université du Wisconsin.
- Bianchi Lekha, S.L. et J.R., Kahn (1999), « The Gender Gap in the Economic Well-Being of Nonresidential Fathers and Custodial Mothers », *Demography*, vol. 36, n^o 2.
- Biewen, M. (2006), « Who Are the Chronic Poor? An Econometric Analysis of Chronic Poverty in Germany », *Research on Economic Inequality*, vol. 13.
- Burgess, S. et C. Propper (1996), « Poverty Dynamics among Young Americans », *Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper* n^o 1362, Londres.
- Burgess, S. et C. Propper (1999), « An Economic Model of Household Income Dynamics, With an Application to Poverty Dynamics Among American Women », *Université de Bristol, Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper* n^o 1830, Londres.
- Burkhauser, R.V., B.A. Butrica et M.C. Daly (1995), « The Syracuse University PSID, GSOEP Equivalent Data File: A Product of Cross-National Research », *All-University Gerontology Center, Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, Université de Syracuse, États-Unis*.
- Burkhauser, R.V., B.A. Butrica, M.C. Daly et D.R. Lillard (2001), « The Cross-National Equivalent File: A Product of Cross-National Research », in I. Becker, N. Ott, et G. Rolf (dir. pub.), *Soziale Sicherung in*

- Einer Dynamischen Gesellschaft* (L'assurance sociale dans une société dynamique), Campus Verlag, Francfort.
- Burniaux, J.M., F. Pedrini et N. Brandt (2006), « Labour Market Performance, Income Inequality and Poverty in OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques, n° 500, OCDE, Paris.
- Cappellari, L. et S.P. Jenkins (2004), « Modelling Low Pay Transition Probabilities: Accounting for Panel Attrition, Non-Response and Initial Conditions », Institute for Social & Economic Research, ISER Working Paper n° 2004-08, Université d'Essex.
- Devicienti, F. (2001a), « Poverty Persistence In Britain: A Multivariate Analysis Using The BHPS, 1991-1997 », in P. Moyes, C. Seidl et A.F. Shorrocks (dir. pub.), « Inequalities: Theory, Measurement And Applications », *Journal of Economics*, supplément n° 9.
- Devicienti, F. (2001b), « Estimating Poverty Persistence in Britain », LABORatorio R. Revelli, Working Paper Series, n° 1, Turin.
- Di Prete, T.A. et A. McManus (2000), « Family Change, Employment Transitions, and the Welfare State: Household Income Dynamics in the United States and Germany », *American Sociological Review*, vol. 65.
- Dubois, C. et B. Jeandidier (2000), « Dans quelle mesure les événements d'emploi et les événements familiaux peuvent-ils expliquer les transitions individuelles de pauvreté ? », in Bertrand et al. (dir. pub.), *Trajectoires d'emploi et conditions d'existence des individus*, Séminaires du Céreq, n° 148, Marseille.
- Duncan, G.J., R.D. Coe et M.S. Hill (1984), « The Dynamics of Poverty », in G.J. Duncan, R.D. Coe, M.E. Corcoran, M.S. Hill, S.D. Hoffman et J.N. Morgan (dir. pub.), *Years of Poverty, Years of Plenty: The Changing Economic Fortunes of American Workers and Families*, Institute for Social Research, Université du Michigan, Ann Arbor, États-Unis.
- Duncan, G., B. Gustafsson, R. Hauser, G. Schmauss, H. Messinger, R. Muffels, B. Nolan et J.-C. Ray, (1993), « Poverty Dynamics in Eight Countries », *Journal of Population Economics*, vol. 6.
- Dynan, K.E., D.W. Elmendorf, D.E. Sichel (2007), « The Evolution of Household Income Volatility », Federal Reserve Board and Brookings Institution, projet, juin.
- Feenberg, D.R. et E. Coutts (1993), « An Introduction to the TAXSIM Model », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 12, n° 1.
- Fertig, M. et M. Tamm (2007), « Always Poor or Never Poor and Nothing in Between? Duration of Child Poverty in Germany », Working Paper n° 59, ECINEQ, Society for the Study of Economic Inequality, Espagne.
- Finnie, R. (2000), « La dynamique du faible revenu (de la pauvreté) au Canada : l'entrée, la sortie, la durée des épisodes et la période totale de pauvreté », Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada, Document de travail W-00-7F.
- Fouarge, D. et R. Layte (2003), « Duration of Poverty Spells in Europe », EPAG Working Paper, n° 2003-47, Université d'Essex, Colchester, Royaume-Uni.
- Fouarge, D. et R. Layte (2005), « Welfare Regimes and Poverty Dynamics: The Duration and Recurrence of Poverty Spells in Europe », *Journal of Social Policy*, vol. 34, n° 3.
- Glewwe, P. (2005), « How Much of Observed Economic Mobility Is Measurement Error? A Method to Remove Measurement Error, with an Application to Vietnam », Document non publié, Department of Applied Economics, Université du Minnesota, États-Unis.
- Glewwe, P. (2007), « Measurement Error Bias in Estimates of Income and Income Growth among the Poor: Analytical Results and a Correction Formula », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 56.
- Hansen, J. et R. Wahlberg (2004), « Poverty Persistence in Sweden », IZA Discussion Paper, n° 1209, Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn.
- Iceland, J. (1997), « The Dynamics of Poverty Spells and Issues of Left-Censoring », Research Report n° 97-378, Population Studies Center, Université du Michigan, Ann Arbor.
- Jarvis, S. et S.P. Jenkins (1999), « Marital Splits and Income Changes: Evidence from the British Household Panel Survey », *Population Studies*, vol. 53.

- Jeandidier, B., C. Bourreau-Dubois and F. Berger (2002), « Poverty Dynamics in Europe: An Approach in Terms of Work and/or Family-Related Events », Working Paper du réseau européen COST A15 Reforming Social Protection Systems in Europe, Urbino.
- Jenkins, S.P. (2000), « Modelling Household Income Dynamics », *Journal of Population Economics*, vol. 13, n° 4, Springer.
- Jenkins, S.P. (2007), « Approach to Modelling Poverty Dynamics », Document présenté à l'atelier sur le thème « Dynamic Analysis using Panel Data: Applications to Poverty and Social Exclusion », Turin, 25 juin.
- Jenkins, S.P. et C. Schluter (2003), « Why Are Child Poverty Rates Higher in Britain than in Germany? A Longitudinal Perspective », *Journal of Human Resources*, vol. 38, n° 2.
- Jenkins, S.P., J. Rigg et F. Devicienti (2001), « The Dynamics of Poverty in Britain », Department for Work and Pensions, Research Report n° 157, Londres.
- McKernan, S.-M. et C. Ratcliffe (2005), « Events that Trigger Poverty Entries and Exits », *Social Science Quarterly*, vol. 86, n° 5.
- Muffels, R., D. Fouarge et R. Dekker (1999), « Longitudinal Poverty and Income Inequality. A Comparative Panel Study for the Netherlands, Germany and the UK », EPAG-Working Paper Series, n° 1, Université d'Essex.
- OCDE (1998), « Dynamique de la pauvreté dans quatre pays de l'OCDE », *Perspectives économiques de l'OCDE*, chapitre VI, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), « Quand l'argent fait défaut : la dynamique de la pauvreté dans les pays de l'OCDE », chapitre 2 de *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Panorama de la société – Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Oxley, H., P. Antolín, et T.-T. Dang (2000), « Dynamique de la pauvreté dans six pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 30, OCDE, Paris.
- Stevens, A. Huff (1994), « The Dynamics of Poverty Spells: Updating Bane and Ellwood », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 84, n° 2.
- Stevens, A. Huff (1995), « Climbing Out of Poverty, Falling Back In: Measuring the Persistence of Poverty over Multiple Spells », NBER Working Paper n° 5390, National Bureau of Economic Research, Inc., Cambridge, Massachusetts.
- Stevens, A. Huff (1999), « Climbing out of Poverty, Falling Back In: Measuring the Persistence of Poverty over Multiple Spells », *Journal of Human Resources*, vol. 34, n° 3.
- Valletta, R.G. (2006), « The Ins and Outs of Poverty in Advanced Economics: Government Policies and Poverty Dynamics in Canada, Germany, Great Britain and the United States », *Review of Income and Wealth*, vol. 52, n° 2.
- Yaqub, S. (2000), « Intertemporal Welfare Dynamics », Document de référence établi pour le Rapport sur le développement humain 2001 (PNUD), Brighton.

PARTIE III

Chapitre 7

Pauvreté non monétaire : que nous apprennent les indicateurs de pauvreté de conditions de vie ?*

D'après un indicateur synthétique de la prévalence de différentes formes de pauvreté de conditions de vie, la pauvreté non monétaire est plus prononcée dans les pays où le revenu moyen par habitant est faible et où le taux de pauvreté monétaire est élevé. L'incidence de la pauvreté non monétaire diminue de façon monotone en fonction du revenu et de l'âge des individus. Au cours d'une année donnée, une forte proportion des personnes connaissant la pauvreté monétaire ne sont pas victimes de privations matérielles, alors que, d'un autre côté, une part importante de la population a de bas revenus ou subit des privations.

* Le présent chapitre a été rédigé par Romina Boarini, du Département des affaires économiques de l'OCDE, et Marco Mira d'Ercole, de la Division des politiques sociales de l'OCDE. Les auteurs souhaitent remercier Marton Medgyesi (TARKI, Hongrie), Aya Abe (Institut national de recherches sur la population et la sécurité sociale, Japon), Aderonke Osikominu (Université de Freiburg, Allemagne) et Mark Pearson (OCDE), pour les calculs qu'ils ont effectués sur des données individuelles concernant respectivement les pays de l'UE, le Japon, les États-Unis et l'Australie.

Introduction

Le revenu n'est qu'un indicateur partiel des ressources économiques des ménages et du degré auquel ces ressources leur permettent de subvenir à leurs besoins essentiels. Certaines personnes à bas revenu peuvent recevoir un soutien en nature de la part d'organismes publics et de membres de leur famille, puiser dans leur épargne ou recourir à l'emprunt, et avoir ainsi un niveau de vie décent. Inversement, même un niveau de revenu supérieur au seuil conventionnel peut être insuffisant dans certains cas, si les personnes concernées ont des besoins spéciaux pour des raisons de maladie ou d'invalidité, ou lorsqu'elles doivent faire face à de fortes dépenses liées à l'exercice d'une activité, pour assurer la garde de leurs enfants, par exemple. Les indicateurs de revenu traditionnels ne permettant pas d'identifier ce type de besoins, les recherches sur la pauvreté se sont concentrées depuis longtemps sur des indicateurs directs de l'accès des individus et des ménages aux biens et facilités jugés nécessaires pour avoir un niveau de vie acceptable dans le contexte d'une société donnée.

Le présent chapitre fait le point de ce que nous apprennent les indicateurs de pauvreté de conditions de vie dans une optique comparative. Après une description des concepts que recouvre la pauvreté de conditions de vie, la section qui suit présente des informations sur l'ampleur et les caractéristiques de cette pauvreté en adoptant deux approches différentes. La première s'appuie sur des indices de la prévalence *moyenne* d'un large éventail de formes de pauvreté non monétaire dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en calculant des indicateurs composites sous la forme de moyennes simples : cela permet de couvrir un large éventail de formes et de pays, mais les questions posées dans les enquêtes ne sont pas strictement comparables d'un pays à l'autre (ou ne sont pas posées dans certains cas). La seconde approche s'appuie sur des indices du degré auquel *chaque* individu ou ménage subit un nombre plus limité de privations, les indicateurs composites étant obtenus en calculant combien de personnes cumulent plusieurs formes de privations. La dernière section fait la synthèse des principales tendances observées et en tire un certain nombre d'enseignements pour l'action des pouvoirs publics.

Les difficultés de conditions de vie en tant qu'indicateur de pauvreté

La pauvreté est un phénomène complexe, et différents indicateurs reflètent différemment son ampleur et son évolution¹. Divers indicateurs ont été construits, mais toutes les méthodes de mesure de la pauvreté reposent sur la détermination des éléments suivants : i) un seuil séparant les pauvres des non-pauvres et ii) un indice faisant ressortir à quelle distance les pauvres se trouvent de ce seuil. Cependant, différents indicateurs de pauvreté peuvent être distingués en fonction de deux principales dimensions :

- Premièrement, l'utilisation d'indicateurs soit « monétaires », soit « non monétaires ».
- Deuxièmement, l'utilisation d'indicateurs reflétant les « intrants » (indicateurs indirects de pauvreté) ou les « résultats » (indicateurs directs).

La plupart des indicateurs de pauvreté, y compris ceux présentés dans les précédents chapitres, sont « monétaires » et se rapportent aux « intrants », à savoir les ressources nécessaires au bien-être; les indicateurs de revenu entrent dans cette catégorie, et on peut établir entre eux une distinction selon qu'ils se fondent sur des seuils « absolus » ou « relatifs »². Pour compléter cette approche, on peut mesurer les « résultats », à savoir la situation dans laquelle les personnes se trouvent et non les voies par lesquelles elles y sont arrivées. Ces résultats sont généralement envisagés en termes de bien-être ou de niveau de vie et mesurés soit en termes monétaires – c'est le cas des indicateurs qui visent à déterminer si les dépenses effectives des ménages sont inférieures à un niveau minimum donné – soit en termes non monétaires. Les indicateurs de pauvreté de conditions de vie entrent dans cette dernière catégorie – autrement dit, il s'agit d'indicateurs de pauvreté « non monétaire » reposant sur les « résultats ».

L'intérêt suscité par l'évaluation de la pauvreté de conditions de vie (que les chercheurs américains désignent sous le nom de « hardship ») doit beaucoup aux travaux de Townsend (1979), qui a établi un lien entre la notion de pauvreté et la notion plus générale d'« incapacité de mener une vie décente ». Emboîtant le pas à ce chercheur, d'autres spécialistes se sont concentrés sur les notions de « honte » et d'« incapacité de mener une vie décente avec dignité » (Sen, 1983). Aujourd'hui, la plupart des auteurs considèrent qu'une personne est en situation de pauvreté de conditions de vie lorsque « ses ressources ne lui permettent pas d'avoir le mode de vie minimum acceptable dans la société à laquelle elle appartient » (Callan *et al.*, 1993; Nolan et Whelan, 1996; Kangas et Ritakallio, 1998; Layte *et al.*, 2001; Whelan *et al.*, 2002; Perry, 2002) ou qu'elle ne dispose pas des « biens perçus comme nécessaires par la société » (Bradshaw et Finch, 2003; Nolan et Whelan, 1996). Dans toutes ces définitions, la ligne qui sépare ce qui est acceptable ou décent de ce qui ne l'est pas est différente suivant les pays et les époques. Par conséquent, en théorie du moins, les indicateurs de pauvreté de conditions de vie se réfèrent implicitement à un seuil « relatif ». Dans la pratique, une fois identifié un ensemble de formes de pauvreté, l'évolution de la pauvreté de conditions de vie au fil des ans reflètera l'évolution des conditions de vie des ménages en termes absolus. Par ailleurs, comme dans les indicateurs fondés sur le revenu, toutes ces définitions retiennent le ménage comme unité de base au sein de laquelle les ressources sont partagées et les besoins sont satisfaits.

Ces définitions de la pauvreté de conditions de vie se prêtent à diverses méthodes d'estimation, et la plupart des recherches récentes visent à affiner les indicateurs empiriques de la pauvreté. Ces recherches tentent de répondre à un certain nombre de questions :

- *Comment distinguer entre les préférences et les contraintes ?* Une objection à l'utilisation de la notion de pauvreté de conditions de vie concerne l'impossibilité de distinguer entre l'absence d'un bien (ou d'une activité) en raison d'un choix délibéré ou en raison de contraintes financières (Piachaud, 1981). Par exemple, l'absence de téléviseur peut tenir au fait que le ménage n'a pas les moyens d'en acheter un ou s'expliquer par une qualité des programmes jugée insuffisante. Aujourd'hui, la plupart des questions posées dans les enquêtes au sujet de la pauvreté de conditions de vie sont formulées d'une manière qui tente de distinguer entre les préférences et les contraintes, encore que d'autres caractéristiques de cette forme de pauvreté (la qualité des biens possédés, par exemple) ne soient pas véritablement prises en compte.

- *Quels aspects faut-il retenir ?* Une autre question concerne la liste arbitraire d'aspects retenus dans les premières recherches sur la pauvreté de conditions de vie. Ces aspects étaient généralement choisis en fonction de ce que les spécialistes jugeaient nécessaire pour pouvoir mener une vie décente – ou, le plus souvent, en fonction des informations disponibles. Or, on peut avoir des avis différents sur les aspects à prendre en compte et à exclure. Une approche plus structurée, utilisée pour la première fois par Mack et Lansley (1985) pour le Royaume-Uni, vise à réduire le caractère arbitraire du choix des formes de pauvreté de conditions de vie en demandant à un échantillon représentatif de personnes d'indiquer quels sont celles qui concernent à leur avis les conditions « jugées nécessaires par la société ».
- *Comment pondérer les différents aspects ?* Enfin, il faut prendre en compte le degré de gravité des différentes formes de pauvreté (Gordon *et al.*, 2000). En effet, la plupart des analyses empiriques s'appuyaient sur de simples réponses binaires pour déterminer si une personne connaissait chaque forme de pauvreté, approche qui revient à assigner un poids égal à chacune d'elles. Or, cela n'est sans doute pas raisonnable – on est en effet en droit de considérer qu'il est plus grave de ne pas avoir suffisamment à manger que de ne pas pouvoir regarder la télévision. Desai et Shah (1988) ont adopté une approche différente en remplaçant tout d'abord le système d'évaluation binaire par un système de notation continue (reflétant la distance entre l'évaluation par le répondant et la valeur modale dans la distribution de chaque forme de pauvreté) et, en second lieu, en appliquant des coefficients de pondération reflétant la prévalence plus ou moins grande de chaque forme dans l'ensemble de la population. Cette méthode de pondération des différentes formes de pauvreté (assignant un poids plus important aux biens ou activités auxquels la population a le plus largement accès) est de plus en plus utilisée.

Les études réalisées jusqu'ici ont mis en évidence un certain nombre de configurations récurrentes qui sont décrites dans encadré 7.1. Boarini et Mira d'Ercole (2006) présentent une description plus complète des résultats des recherches antérieures sur le sujet.

Comme la pauvreté de conditions de vie peut prendre de nombreuses formes, il faut se fixer un cadre pour la décrire. Les formes qu'elle prend varient même entre les pays se situant à un niveau de développement comparable – en fonction de critères culturels, de la diffusion de divers types de biens de consommation au sein de la société et des caractéristiques du système de protection sociale – ainsi que d'une période à une autre – les articles de luxe devenant des objets courants puis des biens nécessaires au fil des générations. Une typologie simple de la pauvreté de conditions de vie distingue entre les différents aspects ci-après.

- *Satisfaction des besoins essentiels*, à savoir les éléments indispensables à la survie physique (nourriture, habillement, chauffage du logement en hiver, etc.).
- *Possibilité d'avoir un minimum de loisirs et de vie sociale*, à savoir des activités qui, tout n'étant pas indispensables à la survie physique, sont déterminantes pour assurer une qualité de vie décente (une semaine de vacances hors du domicile au moins une fois par an, ou invitation occasionnelle d'amis ou de parents chez soi pour un verre ou un repas, par exemple).
- *Disposition de biens de consommation durables*, à savoir des biens qui sont indispensables à certaines activités de la vie quotidienne (téléphone, par exemple) ou qui facilitent les travaux ménagers et autres tâches domestiques (four à micro-ondes, par exemple).

Encadré 7.1. Principaux résultats des recherches empiriques antérieures sur la pauvreté de conditions de vie

Les recherches empiriques menées sur la pauvreté des conditions de vie mettent en évidence un certain nombre de configurations récurrentes :

- Les mêmes personnes déclarent généralement connaître plusieurs formes de privation en même temps.
- Les personnes qui ont de faibles revenus risquent plus que les autres de connaître des privations, et celles qui en connaissent sont le plus souvent victimes de pauvreté monétaire. Cela étant, la relation entre les revenus et la pauvreté non monétaire n'est pas très robuste (entre un tiers et la moitié des personnes pauvres au sens monétaire subissent aussi des privations, et inversement), la plupart des études faisant état de coefficients de corrélation de 0.33 à 0.54 (Perry, 2002).
- La pauvreté monétaire et la pauvreté de conditions de vie se recoupent d'autant plus qu'on utilise un seuil de revenu plus élevé (encore que les résultats obtenus dans le cas des États-Unis ne soient pas concluants) et si l'on évalue la pauvreté sur le long terme. De même, le recoupement s'accroît en général si l'on utilise des indicateurs qui permettent de suivre les individus au fil du temps.
- Des analyses multivariées utilisant différentes variables de contrôle incitent à penser que la probabilité d'être pauvre en termes de conditions de vie est plus grande parmi les personnes jeunes, sans emploi ou sans lien solide avec le marché du travail, ayant un faible niveau d'instruction, élevant seules un enfant, handicapées, immigrées ou bénéficiaires de transferts sociaux.
- Si l'on suit les personnes pendant un certain temps, on constate que la plupart de celles qui déclarent connaître des difficultés de conditions de vie sont dans cette situation depuis longtemps; en d'autres termes, la pauvreté de conditions de vie complète utilement les indicateurs de pauvreté monétaire pour lesquels on ne dispose pas de séries longitudinales.
- La pauvreté de conditions de vie est plus concentrée dans une minorité de la population et tend à durer plus longtemps dans les pays où sa prévalence est aussi plus forte*.

* En moyenne, environ 17 % de la population de 14 États membres de l'UE indiquent avoir connu des privations matérielles entre 1993 et 1997. Le nombre de personnes qui ont connu ces privations au moins une fois au cours de cette période est en moyenne supérieur de 50 % au nombre moyen de personnes déclarant en avoir été victimes pendant toute la période. De plus, environ 70 % des personnes faisant état de privations matérielles tout au long de cette période de quatre ans se trouvaient encore dans la même situation, proportion qui est nettement plus forte que dans le cas des personnes qui se déclarent victimes de pauvreté monétaire (Eurostat, 2002).

- *Conditions de logement*, à savoir les caractéristiques matérielles du logement (électricité, eau, toilettes intérieures à chasse d'eau, degré de détérioration ou d'endommagement des certaines parties du logement, par exemple) et de son environnement (bruit, pollution intérieure, etc.).
- *Perception de sa propre situation*, en termes de difficultés financières et de capacité à boucler son budget, et impression subjective d'être ou ne pas être pauvre.
- *Caractéristiques du contexte social*, à savoir certains aspects du voisinage (risques particuliers, insécurité et présence de services publics tels qu'écoles et hôpitaux, par exemple) et des réseaux sociaux auxquels appartiennent les intéressés (possibilité de faire appel à des tiers en cas de besoin)³.

Cette typologie fournit une trame qui est utilisée dans la section suivante pour résumer les informations disponibles sur la pauvreté de conditions de vie dans les pays de l'OCDE. Cela étant, les aspects évoqués ne présentent pas tous la même pertinence et certains d'entre eux ne sont reflétés que par un petit nombre d'indicateurs. C'est la raison pour laquelle la description qui suit ne tient pas compte des indicateurs du sentiment subjectif de pauvreté ni des caractéristiques du voisinage.

Caractéristiques de la pauvreté de conditions de vie dans une optique comparative

Le problème le plus important, lorsqu'il s'agit de procéder à des comparaisons internationales, est celui de la disponibilité des données : il n'y a pour l'instant aucune enquête comprenant un ensemble donné de questions sur la pauvreté de conditions de vie et couvrant un grand nombre de pays de l'OCDE – même s'il y a maintenant une enquête commune aux États membres de l'UE (*Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie*). Par conséquent, toute tentative de comparaison de la pauvreté de conditions de vie entre les pays de l'OCDE devra se limiter aux aspects pour lesquels les comparaisons sont les moins arbitraires. On utilisera dans la présente section deux approches comparatives. La première prend en compte la prévalence d'un grand nombre de formes de pauvreté de conditions de vie dans chaque pays et construit à partir de là un indicateur composite de pauvreté pour l'ensemble du pays en faisant la *moyenne* des différentes formes. La seconde approche se concentre sur un nombre de formes et de pays plus restreint et suit le cheminement inverse, en ce sens qu'un indice composite de pauvreté de conditions de vie est obtenu à partir, premièrement, du degré auquel chaque personne est exposée aux diverses formes de privation et, deuxièmement, du nombre de personnes qui sont dans ce cas.

Estimation de la prévalence de la pauvreté de conditions de vie à partir de données groupées

Le tableau 7.1 présente des informations sur la prévalence de diverses formes de pauvreté parmi les ménages, dans les six principaux domaines décrits plus haut. Les informations présentées se limitent à un petit nombre de formes dans chaque cas; des informations concernant un plus large éventail de formes (lesquelles ne sont pas toujours disponibles pour tous les pays) sont présentées par Boarini et al. (2006). Un certain nombre de tendances générales se dégagent :

- **Besoins essentiels.** Au début des années 2000, dans l'ensemble des pays de l'OCDE énumérés au tableau 7.1, environ 10 % des ménages ne parvenaient pas à subvenir à des besoins essentiels comme le chauffage de leur logement, une alimentation saine ou un accès non restreint aux soins de santé. La proportion est généralement plus forte dans la plupart des pays d'Europe du Sud et de l'Est (en particulier en ce qui concerne le chauffage et l'habillement). D'une manière générale, si un ménage ne peut pas du tout subvenir à une catégorie de besoins, il en va de même pour d'autres catégories⁴. La proportion de ménages ne subvenant pas à des besoins essentiels au niveau de la zone OCDE atteint 11 % en moyenne simple (10 % si l'on attribue un coefficient de pondération plus élevé à des formes de privation dont seule une petite partie de la population est victime; cf. tableau 3, Boarini et al., 2006), les pourcentages s'échelonnant de 5 % ou moins en France, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni

et en Suède à 20 % ou plus en Grèce, en Hongrie, en Pologne, au Portugal, en République slovaque et en Turquie.

- **Loisirs de base.** En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ un tiers des ménages n'ont pas eu les moyens de prendre une semaine de vacances hors de leur domicile au cours des 12 derniers mois, la proportion dépassant 50 % en Grèce, en Hongrie, en Pologne, au Portugal, en République slovaque et en Turquie. En outre, d'après le tableau 4 de Boarini *et al.*, 2006, 14 % des ménages déclarent ne pas avoir invité d'amis ou de parents au cours du dernier mois. La corrélation entre ces deux types d'activités de loisirs est élevée (84 %), et la variabilité d'un pays à l'autre est faible. La proportion moyenne de ménages des pays de l'OCDE qui n'ont pas les moyens de se livrer à des activités relevant des loisirs de base atteint 24 % sans pondération et 21 % si un poids plus important est assigné aux formes de loisirs dont ne manque qu'une petite partie de la population (Boarini *et al.*, 2006). L'absence de loisirs de base semble plus répandue que l'incapacité de subvenir aux besoins essentiels.
- **Biens de consommation durables.** En moyenne, peu de ménages des pays de l'OCDE n'avaient pas de téléviseur ou de téléphone, mais près d'un cinquième n'avaient pas d'ordinateur à domicile. On observe d'importantes différences d'un pays à un autre en ce qui concerne la proportion de ménages possédant différents biens de consommation durables en général, mais la part des ménages n'ayant pas certains biens durables de base est généralement plus élevée en Australie, au Canada et aux États-Unis que dans la majorité des pays européens (cela s'explique par la formulation de certaines questions de l'enquête, à savoir l'absence de distinction entre les contraintes financières et les choix délibérés dans la plupart des enquêtes non européennes). Les différences en termes de possession de biens de consommation durables d'un pays à un autre sont généralement plus marquées que dans le cas de la satisfaction des besoins essentiels ou des activités de loisirs, s'agissant en particulier de la possession d'une automobile ou d'un four à micro-ondes (tableau 5, Boarini *et al.*, 2006). On observe une étroite corrélation entre l'absence d'une catégorie de bien durable et celle d'autres catégories. En moyenne, 11 % des ménages des pays de l'OCDE déclarent manquer de certains biens durables de base (9 % en moyenne pondérée), mais la proportion dépasse 25 % en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en Turquie (Boarini *et al.*, 2006).
- **Conditions de logement.** Si la plupart des ménages des pays de l'OCDE déclarent avoir des toilettes intérieures, un sur dix indique que son logement a besoin de réparations et 13 % qu'il est exposé à la pollution. S'agissant des autres caractéristiques des logements, très rares sont les ménages qui déclarent ne pas avoir de douche ou de baignoire (2 %) ou l'eau chaude courante (7 %), alors qu'une proportion nettement plus forte (14 % en moyenne) indiquent être à l'étroit (d'après un indicateur reflétant, pour la plupart des pays, un sentiment de « surpeuplement », cf. tableau 6, Boarini *et al.*, 2006). Une plus forte proportion de ménages estiment être exposés au bruit et à l'insécurité (21 % et 19 %), avec peu de variation d'un pays à l'autre. Globalement, on n'observe pas de forte corrélation entre les différents aspects des conditions de logement, la proportion moyenne de ménages se déclarant mal logés étant d'environ 12 % (8 % en moyenne pondérée, cf. Boarini *et al.*, 2006).
- **Difficultés financières.** Moins de 10 % des ménages de l'OCDE indiquent avoir accumulé des retards de paiement au cours de l'année passée, mais 20 % déclarent n'avoir pu boucler leur budget qu'avec beaucoup de difficultés au cours de l'année passée ou

n'avoir pas pu à certains moments faire face à des dépenses indispensables (la proportion est beaucoup plus élevée dans les pays d'Europe de l'Est, en Turquie et en Australie, cf. tableau 7, Boarini et al., 2006). Une plus faible proportion de ménages indiquent avoir connu des retards dans le paiement de leur loyer ou le remboursement de leur emprunt hypothécaire (5 %) et d'autres types d'emprunts (3 %)⁵. On observe une très forte corrélation entre les différentes formes de difficultés financières, la principale exception étant l'indicateur de surendettement. La moyenne simple des ménages de la zone OCDE ayant connu des difficultés financières est de 10 %, tandis que la moyenne pondérée est de 8 % (Boarini et al., 2006).

- **Aide de tiers.** En moyenne, environ 13 % de l'ensemble des ménages déclarent avoir régulièrement fait appel à l'aide de tiers au cours de l'année précédant l'enquête⁶. Une proportion de ménages comparable indiquent qu'en cas de besoin financier ils n'auraient personne à qui faire appel (tableau 8, Boarini et al., 2006). Pour l'ensemble des pays, la corrélation entre les deux indicateurs (36 %) est plus faible qu'en ce qui concerne les autres formes de pauvreté. La moyenne OCDE des deux indicateurs est de 14 % en termes non pondérés (et à peine plus basse lorsqu'on utilise des données pondérées ou lorsqu'on exclut les pays pour lesquels un seul indicateur est disponible, cf. Boarini et al., 2006).

Sur l'ensemble des pays, on observe une corrélation significative entre les données de prévalence des six principales formes de pauvreté, en particulier en termes de besoins essentiels, d'activités sociales et de biens de consommation durables (avec des corrélations moyennes de 64 %, 77 % et 65 % respectivement) et, dans une moindre mesure, en termes de soutien des réseaux sociaux et de difficultés financières (avec des corrélations moyennes de 40 % et 46 % respectivement). Ces corrélations entre les différentes formes de pauvreté de conditions de vie incitent à penser que les indicateurs correspondants reflètent le même phénomène de base et qu'ils donnent une image relativement cohérente de l'ampleur de la pauvreté et des difficultés de vie dans les pays de l'OCDE.

On peut établir un indicateur composite de la prévalence globale de la pauvreté de conditions de vie en faisant tout d'abord la moyenne des résultats obtenus pour les différentes formes de privation à l'intérieur des six grandes catégories, puis la moyenne sur l'ensemble des catégories. Le graphique 7.1 fait apparaître la relation entre cet indicateur composite de pauvreté de conditions de vie, d'une part, et la pauvreté monétaire et le revenu par habitant, de l'autre. Dans l'ensemble, on n'observe qu'une faible corrélation entre l'indicateur de pauvreté de conditions de vie et la pauvreté monétaire (environ 40 % lorsque le seuil est fixé à la moitié du revenu médian), alors que la corrélation est plus nette (plus de 80 %) avec le PIB par habitant. On peut donc penser que cet indicateur simple de pauvreté de conditions de vie donne des informations sur le niveau de vie absolu des pauvres, lequel dépend du développement économique de chaque pays. Cependant, si on limite la comparaison aux pays de l'OCDE ayant des niveaux de revenu comparables (PIB par habitant supérieur à 20 000 dollars), la corrélation avec la pauvreté monétaire relative augmente (atteignant environ 60 %), tandis que la corrélation avec le revenu par habitant disparaît. Il n'est pas possible d'interpréter cette relation en termes de causalité, mais les chiffres laissent penser que les indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire donnent une image globalement cohérente.

Tableau 7.1. **Proportion de ménages faisant état de différentes formes de pauvreté de conditions de vie, vers 2000**

Estimations fondées sur des données groupées

	Formes de pauvreté												
	Besoins essentiels			Loisirs de base	Biens de consommation durables			Logement			Difficultés financières		Aide de tiers
	Incapacité de chauffer correctement le logement	Incapacité de suivre un régime sain	Accès aux soins de santé réduit	Impossibilité de prendre une semaine de vacances par an hors du domicile	Télévision	Téléphone	Ordinateur personnel	Besoin de réparations	Absence de toilettes intérieures	Exposé à la pollution	Retard de paiement de factures	Incapacité de boucler le budget	Aide régulière reçue de la part de tiers
Autriche	1	6	5	21	0	1	9	4	3	4	1	14	13
Belgique	4	3	8	20	0	1	5	6	2	10	5	11	7
Canada	..	8	..	0	..	4	..	8	14
République tchèque	8	19	3	34	18	9	5	20	7	19	14
Danemark	2	1	1	11	0	0	5	5	0	4	2	11	10
Finlande	7	4	3	26	1	0	8	2	1	14	6	12	13
France	4	3	4	24	0	1	11	9	2	17	5	12	9
Allemagne	3	2	3	21	0	1	18	7	1	5	4	9	8
Grèce	31	26	21	51	2	2	16	9	6	15	21	49	19
Hongrie	11	34	8	63	23	19	9	22	18	28	20
Irlande	4	1	10	24	1	2	15	5	1	7	3	10	8
Italie	17	5	26	36	1	1	15	6	1	15	3	22	6
Japon	1	..	2	26	..	2	12	17	1	..	5	25	10
Luxembourg	6	2	5	8	0	0	2	6	..	16	3	7	6
Pays-Bas	3	2	3	13	0	0	4	8	0	11	1	9	10
Nouvelle-Zélande	4	11	8	21	0	2	..	14	0	7	10	..	14
Pologne	30	17	19	68	40	25	11	22	28	53	17
Portugal	56	3	17	59	2	5	26	23	7	19	1	34	12
République slovaque	17	33	21	64	28	26	7	18	15	24	17
Espagne	42	3	4	37	0	2	21	9	0	10	3	21	12
Suède	1	2	3	15	0	..	4	4	1	5	4	5	0
Turquie	45	53	33	66	61	20	12	29	26	48	19
Royaume-Uni	2	8	3	24	0	0	10	6	1	7	11	7	11
États-Unis	7	11	8	..	1	5	33	5	..	3	10	15	24
OCDE24	13	11	9	32	1	2	18	10	3	13	9	20	12

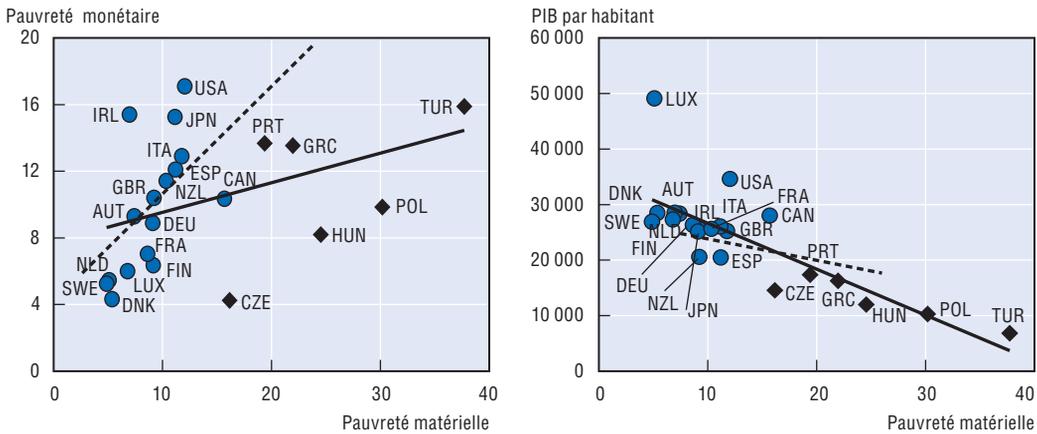
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458670172747>

.. : Non disponible.

Source : OCDE (2006), à partir d'un choix d'indicateurs figurant dans les tableaux 3 à 8, Boarini et al. (2006).

Graphique 7.1. La pauvreté de conditions de vie est plus marquée dans les pays où la pauvreté monétaire est plus élevée et où le PIB par habitant est plus faible

Estimations fondées sur des données groupées



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458558020214>

Note : Pauvreté de conditions de vie : proportion de ménages faisant état de différentes formes de privations parmi les six grandes catégories indiquées dans le tableau 7.1 (moyenne des six catégories). Pauvreté monétaire basée sur un seuil fixé à la moitié du revenu disponible médian. Les pays de l'OCDE dont le PIB par habitant est inférieur à 20 000 dollars sont désignés par un losange. La ligne grisée en pointillés représente, dans chaque partie du graphique, la relation entre les deux variables obtenues lorsqu'on limite l'analyse aux pays ayant un PIB par habitant supérieur à 20 000 dollars.

Source : Boarini et Mira d'Ercole (2006).

Ampleur et caractéristiques de la pauvreté de conditions de vie à partir de données individuelles

En dépit de la forte corrélation entre les différents indicateurs de pauvreté de conditions de vie, il se pourrait que les personnes concernées ne soient pas les mêmes. En effet, les indicateurs de pauvreté de conditions de vie présentés plus haut ne font pas de distinction entre les cas où la même personne connaît différents types de privation et ceux où ces privations sont communes à un large éventail de la population. Pour établir une distinction entre les deux situations, il faut disposer de données sur chaque personne et ménage. La présente section commente les résultats obtenus pour 25 pays de l'OCDE (dont 22 pays européens) à partir d'enquêtes sur les ménages réalisées au milieu des années 2000.

L'analyse concerne un petit nombre de formes de pauvreté de conditions de vie prises en compte simultanément dans l'ensemble des enquêtes :

- Chauffage inadéquat.
- Limitation du choix de produits alimentaires.
- Manque d'espace d'habitation.
- Mauvaises conditions environnementales.
- Retard de paiement des factures courantes.
- Retard de paiement du loyer/d'un emprunt hypothécaire.
- Capacité de boucler le budget du ménage.

Ces aspects recouvrent à la fois des problèmes spécifiques (retards de paiement, par exemple) et des appréciations plus générales de la situation propre des répondants (capacité de boucler le budget, par exemple). A noter également que la formulation des

questions posées diffère suivant les enquêtes (encadré 7.2) et que les différences peuvent fausser les comparaisons de la prévalence globale de la pauvreté de conditions de vie entre pays⁷. L'analyse présentée fait abstraction de ces différences et tente au contraire d'utiliser au mieux les informations disponibles. Les données ci-dessous sont des estimations de la proportion de personnes qui connaissent différentes formes de pauvreté de conditions de vie à partir des réponses données par le chef de famille ou le référent, abstraction faite des différences éventuelles entre les évaluations de leur propre situation faites par les divers membres du même ménage⁸.

Prévalence des différentes formes de pauvreté de conditions de vie

Le point de départ naturel d'une évaluation comparative de la pauvreté de conditions de vie est la prévalence de chacune des sept formes décrites ci-dessus. Le tableau 7.2 donne lieu à deux principales observations :

- Premièrement, les situations sont différentes selon les aspects pris en compte. En moyenne, sur l'ensemble des pays considérés, 20 % des répondants ont déclaré ne pas

Encadré 7.2. Description des formes de pauvreté de conditions de vie prises en compte dans la présente section

L'analyse présentée ici prend en compte sept formes de pauvreté de conditions de vie qui sont globalement comparables entre les pays considérés.

1. **La possibilité de chauffer correctement le logement** est évaluée au moyen de questions visant à déterminer si le ménage peut « *chauffer convenablement le logement* » (et, dans le cas contraire, si c'est parce qu'il n'en a pas les moyens) dans le cas des pays européens; s'il « *ne peut pas chauffer le logement* » pour l'Australie; s'il « *n'a pas eu les moyens d'utiliser des systèmes de chauffage et de rafraîchissement tels que climatiseurs, appareils de chauffage et kotatsu* » pour le Japon; et s'il « *juge satisfaisante la température du logement en hiver* » pour les États-Unis.
2. **La limitation du choix de produits alimentaires** est évaluée au moyen de questions visant à déterminer si le ménage « *pourrait manger de la viande ou du poulet tous les deux jours s'il le souhaitait* » dans le cas des pays européens; s'il « *a dû se passer de repas par manque d'argent* » pour l'Australie; s'il « *pourrait manger un fruit tous les jours s'il le souhaitait* » pour le Japon; et, pour les États-Unis, s'il a « *parfois* » ou « *souvent* » manqué de nourriture, si l'un quelconque de ses membres « *a réduit ou sauté des repas* », « *a mangé moins qu'il ne le jugeait nécessaire* » ou « *n'a pas mangé pendant un jour entier* » par manque d'argent, et s'il a « *mangé à sa faim, mais pas toujours ce qu'il aurait voulu* » ou « *n'a pas eu les moyens de faire des repas équilibrés* ».
3. **Le manque d'espace** est évalué au moyen de questions visant à déterminer « *le nombre de pièces dont dispose le ménage* » dans le cas des pays européens; « *le nombre de chambres* » pour l'Australie; si le ménage « *n'a pas les moyens d'avoir plus d'une chambre* » ou « *n'a pas les moyens d'avoir une chambre à coucher distincte de la salle à manger* » pour le Japon; et « *le nombre de pièces, cuisine comprise mais à l'exclusion des pièces sanitaires* » pour les États-Unis. On considère que la taille du logement est insuffisante lorsque le nombre de membres du ménage est supérieur au nombre de pièces (en d'autres termes, on estime qu'une famille de quatre personnes vit à l'étroit si son logement ne compte que trois pièces – à l'exclusion de la cuisine et des pièces sanitaires, mais y compris la salle de séjour).

Encadré 7.2. Description des formes de pauvreté de conditions de vie prises en compte dans la présente section (suite)

4. **Les nuisances environnementales** sont évaluées au moyen de questions visant à déterminer si le logement est soumis à des « bruits provenant des voisins ou de l'extérieur » ou à « une pollution, des salissures ou d'autres problèmes environnementaux dus aux transports ou à l'activité industrielle » dans le cas des pays européens; si « des actes de vandalisme sont commis dans le quartier », si « le quartier est sale » ou si « les transports engendrent du bruit » pour l'Australie; si « des bruits de voisinage sont audibles » pour le Japon; et s'il y a « des bruits de rue ou une circulation bruyante », « des ordures, des déchets ou des détritiques dans la rue », « des maisons ou des bâtiments délabrés ou abandonnés » ou « de mauvaises odeurs, de la fumée ou des gaz d'échappement » pour les États-Unis.
5. **Les retards de paiement de factures courantes** sont évalués au moyen de questions visant à déterminer si le ménage « n'a pas pu régler des factures courantes au cours des 12 derniers mois » dans le cas des pays européens; s'il « n'a pas pu régler des factures de gaz, d'électricité ou de téléphone au cours de l'année écoulée par manque d'argent » pour l'Australie; si « au cours de l'année passée, certains services (gaz, eau, téléphone, etc.) ont été interrompus en raison du non-paiement de factures » pour le Japon; et si « au cours des 12 derniers mois, le ménage n'a pas réglé la totalité d'une de ses factures de gaz, de fioul ou d'électricité » pour les États-Unis.
6. **Les retards de paiement de crédit hypothécaire ou de loyer** sont évalués au moyen de questions visant à déterminer si le ménage « n'a pas pu régler le loyer/l'emprunt hypothécaire prévu pour son logement au cours des 12 derniers mois » dans le cas des pays européens; s'il « n'a pas pu payer son loyer » pour l'Australie; si « au cours de l'année écoulée, il y a eu un moment où le ménage n'a pas pu payer son loyer ou son emprunt hypothécaire » pour le Japon; et si « au cours des 12 mois écoulés, il y a eu un moment où le ménage n'a pas réglé la totalité du loyer ou de l'échéance de remboursement de l'emprunt hypothécaire » pour les États-Unis.
7. **La capacité de boucler le budget du ménage** est évaluée au moyen de questions visant à déterminer si, « compte tenu du revenu mensuel total du ménage, celui-ci est en mesure d'équilibrer son budget avec beaucoup de difficulté/un peu de difficulté/assez facilement » dans le cas des pays européens; si les ménages font état d'une « situation très mauvaise » en réponse à des questions sur leur « prospérité, compte tenu de leurs besoins actuels et de leurs responsabilités financières » pour l'Australie; si « la famille se retrouve à découvert tous les mois » pour le Japon; et si « au cours des douze mois écoulés, il y a eu un moment où le ménage n'a pas pu faire face à toutes ses dépenses essentielles » pour les États-Unis.

Les données concernant ces formes de pauvreté de conditions de vie dans 22 pays européens proviennent des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (ERCV) rassemblées lors de l'enquête de 2005; pour l'Australie, de l'enquête *Household Income and Labour Dynamics in Australia* (HILDA) menée en 2005; pour le Japon, de la *Shakai Seikatsu Chousa* (Enquête sur les conditions de vie) réalisée en 2003; et pour les États-Unis, de la *Survey of Income and Program Participation* (IPP) réalisée en 2003. Il s'agit de grandes enquêtes officielles dans la plupart des pays, mais celle utilisée pour le Japon a un caractère expérimental et a été conçue par l'Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale. Cette enquête porte sur un échantillon (représentatif au niveau national) se limitant à environ 2 000 ménages et 6 000 personnes de 20 ans et plus, les données sur les ménages étant recueillies sous forme de réponses catégoriques. Pour les États-Unis, où les données SIPP concernent le revenu brut (avant impôts), les valeurs « après impôts » ont été obtenues par application du modèle TAXSIM du National Bureau of Economic Research aux données SIPP.

Tableau 7.2. Prévalence de différentes formes de pauvreté de conditions de vie
En proportion de la population totale, estimations fondées sur des données individuelles

	Chauffage insuffisant	Choix alimentaires limités	Surpeuplement	Nuisances environnementales	Retard de paiement de factures courantes	Retard de paiement de crédit immobilier ou de loyer	Impossibilité de boucler le budget	Moyenne des différents aspects
<i>Pays européens</i>								
Autriche	3.1	8.7	15.1	9.1	1.7	1.3	8.8	6.8
Belgique	14.0	3.8	5.1	16.8	5.7	3.0	17.1	9.4
République tchèque	9.3	17.8	33.5	19.8	7.2	6.3	30.2	17.7
Danemark	8.9	1.9	7.7	6.7	2.8	3.1	6.8	5.4
Finlande	2.6	2.9	5.9	12.8	7.4	4.4	8.5	6.3
France	5.3	6.4	6.4	17.2	7.2	6.2	16.2	9.3
Allemagne	4.4	10.1	6.5	21.1	2.7	2.4	11.3	8.3
Grèce	15.6	5.8	33.4	33.4	18.1	26.5	6.6	19.9
Hongrie	17.7	31.2	46.1	17.2	15.9	2.8	35.4	23.8
Islande	9.4	4.2	11.9	7.7	7.7	9.9	13.3	9.1
Irlande	4.0	2.9	6.8	7.6	6.9	5.0	24.8	8.3
Italie	10.6	6.3	26.3	22.1	10.5	3.4	34.6	16.3
Luxembourg	0.9	2.4	12.0	18.6	3.2	2.2	6.3	6.5
Pays-Bas	3.1	2.6	3.7	14.9	3.2	3.8	16.9	6.9
Norvège	1.3	3.6	5.9	7.7	7.9	5.9	8.7	5.9
Pologne	33.6	35.3	52.5	13.8	24.4	2.3	51.5	30.5
Portugal	41.9	4.0	19.6	20.7	5.2	2.9	36.9	18.7
République slovaque	13.6	41.4	46.8	18.7	8.3	4.2	30.6	23.4
Espagne	8.6	2.3	8.4	16.8	3.7	2.6	26.8	9.9
Suède	1.4	3.2	8.4	5.0	5.0	5.1	8.5	5.2
Suisse	2.6	9.3	41.8	20.2	12.6	2.7	27.2	16.6
Royaume-Uni	5.6	6.1	8.5	13.9	0.1	4.9	12.9	7.4
<i>Pays non européens</i>								
Australie	2.4	3.0	9.0	11.1	16.7	8.0	34.6	12.1
Japon	0.5	10.5	15.0	29.8	4.3	6.0	26.7	13.3
États-Unis	5.1	16.4	14.1	25.4	10.0	6.3	14.2	13.0
<i>Moyennes</i>								
UE22	9.5	9.2	17.9	14.9	7.3	4.8	19.1	11.8
OCDE25	9.0	9.7	18.0	16.3	7.9	5.2	20.6	12.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458672060056>

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

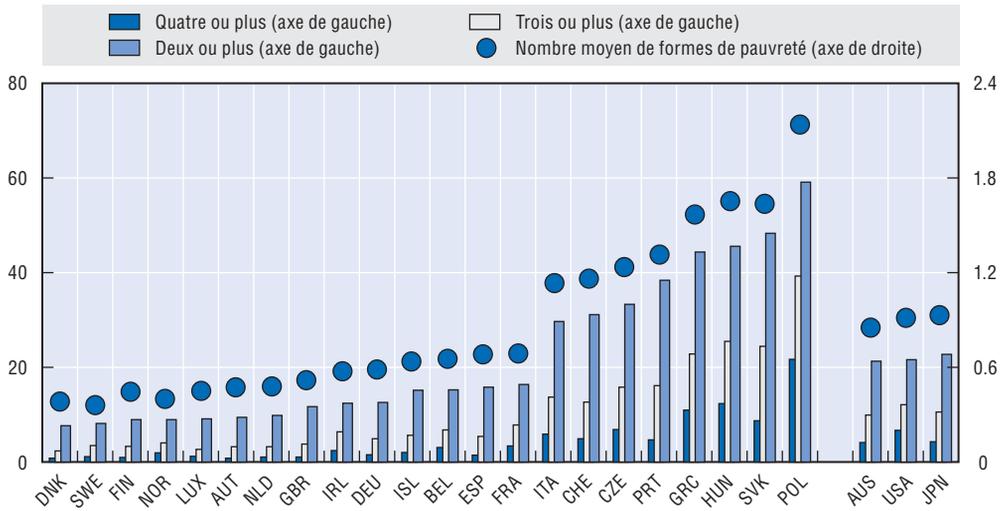
parvenir à boucler leur budget, tandis que la proportion de répondants indiquant vivre à l'étroit ou être victimes de nuisances environnementales est plus faible (respectivement 18 % et 16 %). La prévalence des autres formes de privation (chauffage et consommation alimentaire inadéquats, retards de paiement de factures courantes et de loyer) est en moyenne inférieure à 10 %⁹.

- Deuxièmement, les différences entre pays sont très sensibles. En général, c'est dans les pays nordiques (à l'exception de l'Islande) que la prévalence de toutes les formes de privation considérées est la plus faible, alors qu'elle est particulièrement forte pour presque toutes les formes dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est. L'Australie, le Japon et les États-Unis se situent entre ces deux extrêmes¹⁰.

Les informations concernant le nombre de privations observées simultanément en moyenne donnent une autre image de la prévalence des formes multiples de pauvreté. Comme le montre le tableau 7.2, la proportion de personnes connaissant deux formes ou

Graphique 7.2. Pourcentage de personnes connaissant plusieurs formes de pauvreté de conditions de vie et nombre moyen de formes observées simultanément par personne

Estimations fondées sur des données individuelles



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458558270536>

Note : Les pays européens et les autres pays sont classés séparément, de gauche à droite, par ordre croissant de la proportion de personnes déclarant être concernées par deux formes de pauvreté de conditions de vie au moins.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

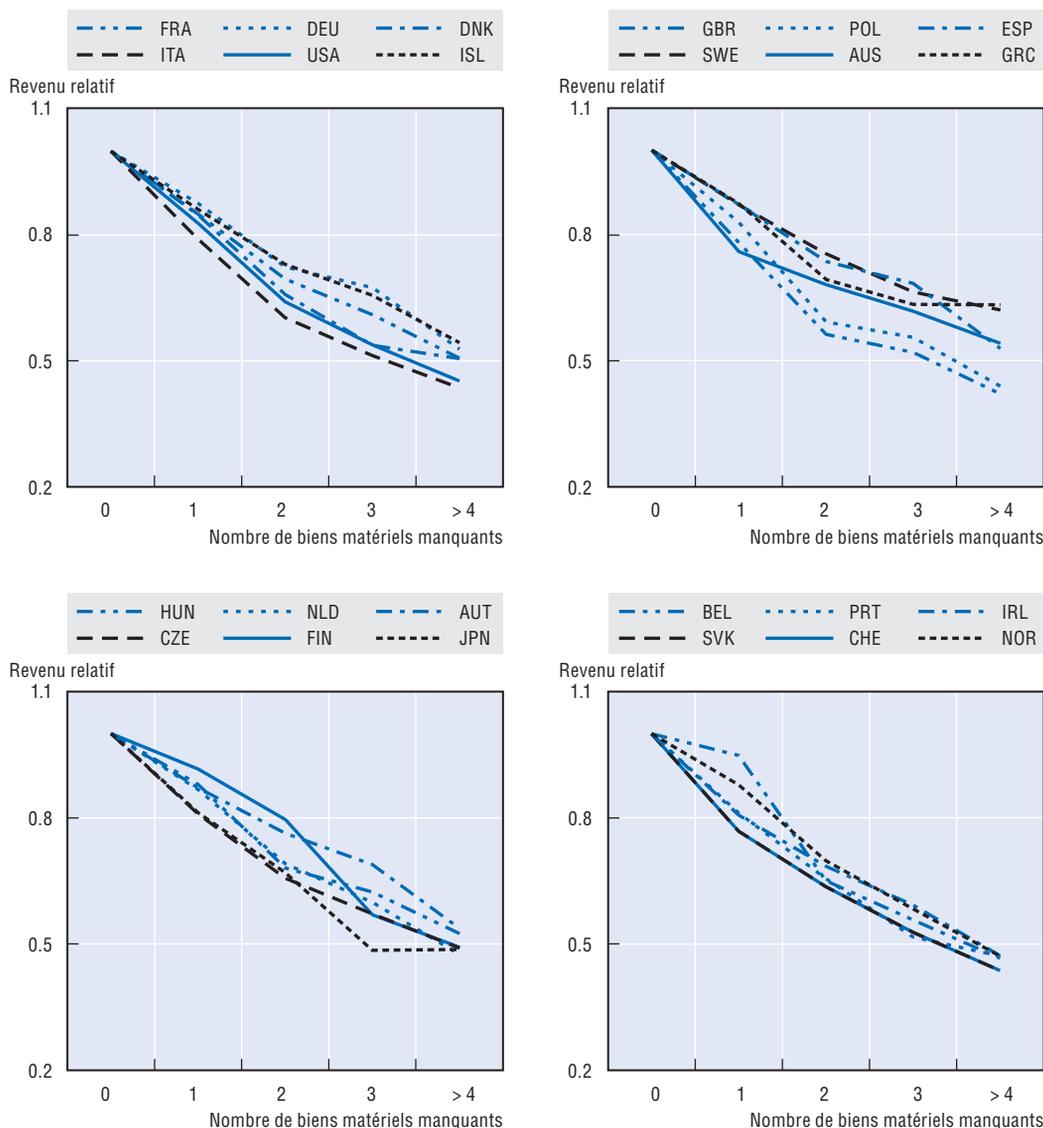
plus est très variable, allant de 10 % dans tous les pays nordiques (à l'exception de l'Islande), au Luxembourg, en Autriche et aux Pays-Bas à 20 % ou plus en Italie, en Suisse, en République tchèque, en Australie, aux États-Unis et au Japon et à 40 % ou plus en Grèce, en Hongrie, en République slovaque et en Pologne. La proportion de personnes connaissant trois formes de privation ou plus est inférieure à 5 % dans les pays nordiques, au Luxembourg, en Autriche et aux Pays-Bas, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Allemagne, mais supérieure à 10 % en Italie, en Suisse, en République tchèque, au Portugal, au Japon et aux États-Unis, et à 30 % en Grèce, en Hongrie, en République slovaque et en Pologne. Le nombre moyen de formes de privation observées simultanément s'échelonne de 0.5 ou moins dans plusieurs pays européens à 1 environ en Italie, en Suisse, en République tchèque, en Australie, aux États-Unis et au Japon, et à 1.5 ou plus en Grèce, en Hongrie, en République slovaque et en Pologne¹¹.

Caractéristiques des personnes connaissant plusieurs formes de pauvreté de conditions de vie

Les personnes qui déclarent connaître plusieurs formes de pauvreté non monétaire présentent un certain nombre de caractéristiques communes. La plus importante est le niveau de revenu. Les ménages qui se heurtent à des difficultés de conditions de vie ont un revenu disponible (par unité de consommation) plus faible que les autres et leur revenu est d'autant plus faible que les formes de pauvreté qu'ils subissent sont nombreuses. On observe, dans tous les pays du graphique 7.3, le même schéma général d'une diminution monotone du revenu en fonction du nombre de formes de pauvreté non monétaire que connaît un ménage, mais avec certaines différences – la pente de la courbe étant (marginale) plus prononcée au Royaume-Uni et en Suisse et moins forte en Australie et en Suède¹².

Graphique 7.3. Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et niveau du revenu

Par rapport aux personnes qui ne connaissent pas ce type de pauvreté, estimations fondées sur des données individuelles



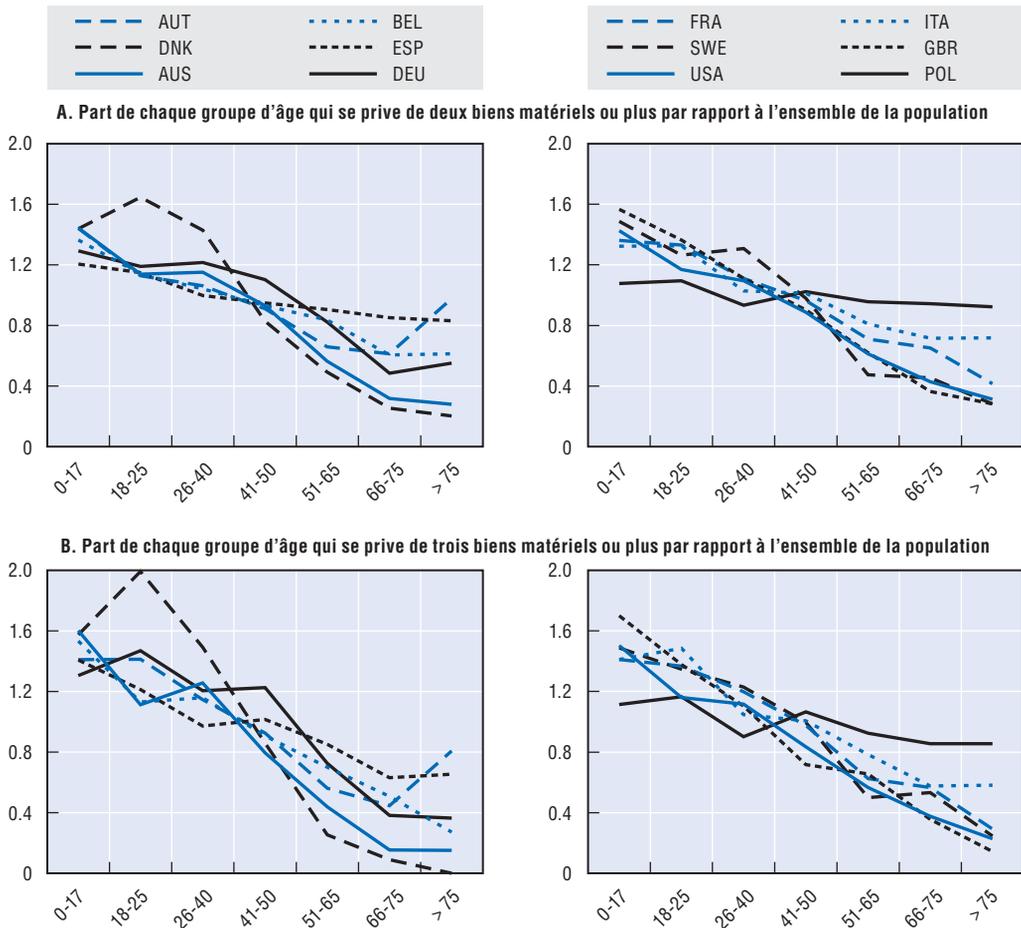
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458560461071>

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

Un second aspect important est l'âge de chaque personne se heurtant à des difficultés de conditions de vie. Le graphique 7.4 indique la proportion de personnes de chaque classe d'âge déclarant connaître deux formes de pauvreté au moins (partie supérieure) et trois formes de pauvreté au moins (partie inférieure), par rapport à la proportion correspondante dans la population totale. On observe une diminution monotone en fonction de l'âge des intéressés, qui contraste avec la courbe en U obtenue pour la distribution de la pauvreté monétaire par âge décrite au chapitre 5. On peut donc penser que le revenu disponible des ménages surestime le risque de sous-consommation chez les personnes âgées. Le profil de privation en fonction de l'âge diffère toutefois suivant les

Graphique 7.4. Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et âge des individus

Estimations fondées sur des données individuelles



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458567336567>

Note : Données non disponibles pour le Japon.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

pays – les risques étant élevés parmi les jeunes adultes au Danemark et parmi les personnes très âgées en Grèce et au Portugal, mais beaucoup plus uniformes (avec un léger recul de la prévalence de la pauvreté de conditions de vie en fonction de l'âge) en Autriche, aux États-Unis, en Hongrie, en Pologne, au Portugal et en République slovaque¹³.

Le risque de pauvreté de conditions de vie diffère aussi suivant les caractéristiques du ménage. Parmi les ménages dont le chef est d'âge actif (tableau 7.3), le risque de connaître simultanément plusieurs formes de pauvreté est plus élevé chez les personnes seules que chez les couples, et dans les ménages dont aucun membre ne travaille que dans les ménages dont un membre travaille. Il y a toutefois des exceptions et les risques auxquels sont exposés les différents types de ménages varient suivant les pays. Par exemple, les couples avec enfants risquent moins que la moyenne de connaître plusieurs formes de privation (0.9 pour les 25 pays de l'OCDE considérés) lorsque les deux parents travaillent (mais ce n'est pas le cas dans huit pays), alors qu'ils courent un risque supérieur à la moyenne lorsqu'un seul parent travaille (1.8) et surtout lorsqu'aucun membre du ménage

Tableau 7.3. Risque de connaître au moins deux formes de pauvreté de conditions de vie pour les personnes vivant dans des ménages dont le chef est d'âge actif, suivant les caractéristiques du ménage

Par rapport à la moyenne de la population, estimations fondées sur des données individuelles

	Ménage dont le chef est d'âge actif									
	Adultes seuls				Couples					
	Sans enfant		Avec enfant		Sans enfant			Avec enfant		
	Ayant un emploi	Sans emploi	Ayant un emploi	Sans emploi	Deux emplois ou plus	Un emploi	Sans emploi	Deux emplois ou plus	Un emploi	Sans emploi
<i>Pays européens</i>										
Autriche	0.7	2.2	1.9	4.2	0.7	0.6	0.7	1.0	1.6	5.1
Belgique	0.9	2.4	1.5	3.7	0.4	0.8	1.1	0.5	1.9	3.7
Rép. tchèque	0.6	1.3	1.6	1.9	0.7	0.8	0.9	1.0	1.6	2.7
Danemark	1.4	2.9	2.5	4.7	0.4	0.5	0.5	0.8	2.8	4.7
Finlande	1.2	2.5	2.7	3.9	0.5	0.7	1.3	1.0	2.2	3.1
France	1.0	2.0	2.2	3.9	0.6	0.8	0.8	0.8	1.9	3.6
Allemagne	1.1	2.7	1.8	3.6	0.6	0.9	0.8	0.8	1.4	3.6
Grèce	0.8	0.8	1.4	0.9	1.0	0.9	1.0	0.9	1.2	1.6
Hongrie	0.7	1.1	1.1	1.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.4	1.9
Islande	0.9	3.0	1.8	2.0	0.6	0.7	0.8	1.1	2.6	3.0
Irlande	0.7	1.9	2.3	4.6	0.2	0.7	0.9	0.6	1.5	4.4
Italie	0.7	1.2	1.1	1.4	0.8	0.8	0.9	1.1	1.7	2.3
Luxembourg	0.5	2.4	1.8	6.0	0.4	0.6	0.6	1.4	1.6	2.2
Pays-Bas	1.1	2.9	2.5	5.9	0.5	0.7	1.2	0.8	1.7	4.2
Norvège	1.3	2.8	2.3	5.7	0.4	0.8	1.0	0.8	2.6	6.4
Pologne	0.7	1.1	1.0	1.4	0.8	0.9	1.1	0.9	1.2	1.4
Portugal	0.8	1.2	1.2	1.6	0.8	0.9	1.1	1.1	1.3	1.6
Rép. slovaque	0.6	0.9	1.0	1.7	0.9	0.9	1.0	1.1	1.2	1.5
Espagne	0.9	1.9	1.5	2.0	0.8	0.9	1.1	1.1	1.2	2.2
Suède	1.1	2.9	2.1	6.7	0.4	0.9	1.2	0.9	2.5	6.4
Suisse	0.6	1.5	1.0	0.8	0.9	0.9	0.8	1.1	1.7	2.5
Royaume-Uni	0.9	2.1	1.6	3.1	0.5	0.6	1.0	0.7	1.8	2.5
<i>Pays non européens</i>										
Australie	1.1	1.8	1.5	3.2	0.5	0.9	0.7	0.9	1.5	2.4
Japon	2.1	1.2	3.0	2.2	0.9	1.1	0.5	1.1	1.5	2.1
États-Unis	0.8	1.6	1.7	2.5	0.5	0.8	0.9	1.0	2.5	1.5
<i>Moyennes</i>										
UE22	0.9	2.0	1.7	3.3	0.6	0.8	0.9	0.9	1.8	3.2
Trois non UE	1.4	1.5	2.1	2.6	0.6	0.9	0.7	1.0	1.8	2.0
OCDE25	0.9	1.9	1.8	3.2	0.6	0.8	0.9	0.9	1.8	3.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458678873762>

Note : Le risque de pauvreté de conditions de vie est représenté par la proportion de personnes, dans chaque type de ménage, exposées à deux ou plusieurs formes de pauvreté, divisée par la proportion observée dans l'ensemble de la population.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

n'exerce d'activité (3.1) – le risque étant cinq fois supérieur à la moyenne, dans ce dernier cas, en Autriche, en Pologne et en Suède. S'agissant des familles monoparentales, le risque est en moyenne trois fois plus élevé lorsque le parent isolé n'a pas d'emploi (et plus de 5 fois plus élevé au Luxembourg, en Norvège et en Pologne), mais moins de deux fois plus élevé lorsqu'il exerce une activité (plus de deux fois plus élevé au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et au Japon)¹⁴.

Recoupement entre pauvreté de conditions de vie et pauvreté monétaire

La relation entre le faible niveau de revenu et le nombre de privations dont sont victimes les ménages pourrait laisser croire qu'il existe une concordance assez nette entre le revenu et les conditions de vie au niveau individuel. En réalité, la pauvreté monétaire et la pauvreté de conditions de vie sont loin de se recouper parfaitement. Le graphique 7.5 présente des informations sur le nombre de personnes qui connaissent à la fois la pauvreté de conditions de vie (sous deux formes au moins) et la pauvreté monétaire (seuil égal à la moitié du revenu médian) ainsi que le nombre de personnes qui se trouvent dans l'un ou l'autre cas ; le graphique présente aussi la proportion totale de personnes connaissant la pauvreté non monétaire et de personnes ayant un revenu inférieur à la moitié du revenu médian. Plusieurs observations s'imposent :

- Le recoupement n'est en général que partiel, c'est-à-dire que seule une petite proportion de personnes déclarant subir certaines privations sont aussi victimes de pauvreté monétaire, et inversement. En moyenne, 20 % seulement des personnes connaissant au moins deux formes de pauvreté non monétaire ont un revenu inférieur au seuil de 50 %, la proportion s'échelonnant d'environ 30 % aux États-Unis et au Luxembourg à 10 % aux Pays-Bas et en République slovaque (cf. tableau 7.A2.1 consultable à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>).
- Un nombre relativement restreint de personnes connaissent à la fois la pauvreté monétaire et la pauvreté de conditions de vie. En moyenne, environ 4 % de l'ensemble de la population à la fois ont un revenu inférieur au seuil de 50 % et subissent au moins deux formes de privation. La proportion passe de moins de 2 % en Suède, au Danemark, en Norvège, en Finlande et en Autriche à 6 % ou plus au Japon, en Italie, aux États-Unis, au Portugal, en Grèce et en Pologne.
- Si l'on peut considérer comme particulièrement difficile la situation des personnes qui sont victimes à la fois de pauvreté monétaire et de pauvreté non monétaire, le nombre de personnes connaissant soit la pauvreté monétaire, soit la pauvreté non monétaire fournit une estimation de la proportion maximum de personnes exposées au risque de pauvreté. En effet, ces personnes peuvent se trouver obligées de réduire leur consommation même si leur revenu est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel, ou elles peuvent se procurer les moyens de s'assurer un niveau normal de consommation, malgré leur faible revenu, grâce à des ressources supplémentaires. En moyenne, 28 % des personnes se trouvent dans l'un ou l'autre cas, la proportion allant de 40 % ou plus au Portugal, en Hongrie, en Grèce, en République slovaque et en Pologne à 15 % ou moins au Danemark, en Suède, en Norvège, en Finlande, au Luxembourg et en Autriche¹⁵.

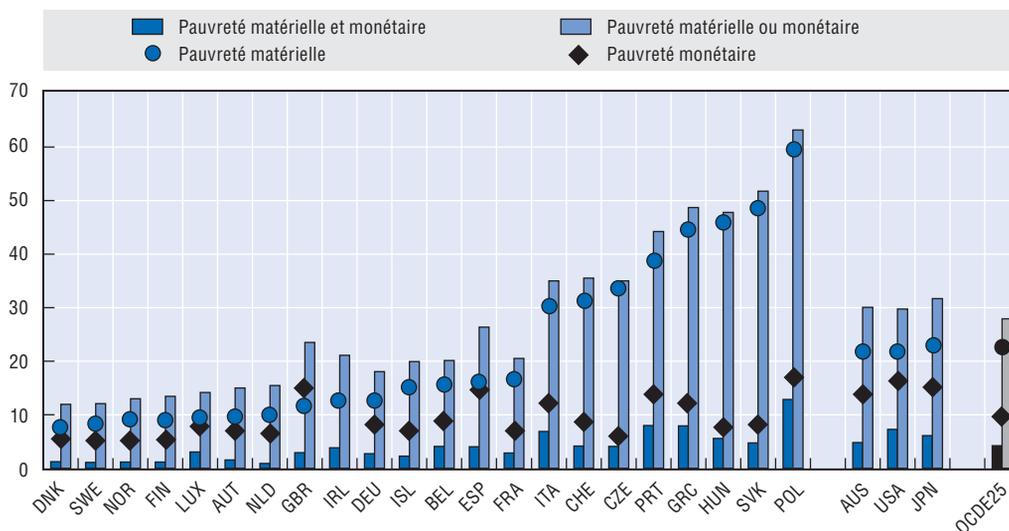
Conclusion

Si les deux approches retenues dans le présent chapitre – l'une fondée sur des moyennes par pays entre un grand nombre de formes de pauvreté et l'autre fondée sur le nombre de personnes qui sont victimes de différentes formes de pauvreté non monétaire pour un éventail plus étroit de privations – ont des limites, leur combinaison met en évidence un certain nombre de caractéristiques qui vont au-delà des observations fondées sur le revenu monétaire à un moment donné :

- Le degré de pauvreté de conditions de vie varie sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Si l'on utilise un indicateur qui fait la synthèse de la prévalence de différentes

Graphique 7.5. Proportion de personnes connaissant à la fois la pauvreté non monétaire et la pauvreté monétaire et de personnes connaissant soit la pauvreté non monétaire, soit la pauvreté monétaire

Personnes connaissant au moins deux formes de pauvreté non monétaire et ayant un revenu inférieur à la moitié du revenu disponible médian des ménages, estimations fondées sur des données individuelles



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/458608328242>

Note : Les pays européens et non européens sont classés séparément de gauche à droite par ordre croissant de la proportion de personnes déclarant être victimes d'au moins deux formes de pauvreté de conditions de vie.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

formes de pauvreté non monétaire, celle-ci est plus forte dans les pays où le revenu moyen est faible et où la pauvreté monétaire relative est forte.

- L'analyse de données individuelles révèle que la pauvreté de conditions de vie diminue de façon monotone à mesure que le revenu individuel augmente. Elle diminue aussi avec l'âge, contrairement à ce qu'implique la courbe en U caractéristique de la relation entre la pauvreté monétaire relative et l'âge mise en évidence au chapitre 5, ce qui donne à penser que les personnes âgées victimes de pauvreté monétaire ne connaissent pas nécessairement la pauvreté de conditions de vie.
- Les données individuelles montrent aussi que, malgré un certain recoupement entre bas revenu et pauvreté non monétaire, une grande partie des personnes victimes de pauvreté monétaire ne connaissent pas la pauvreté de conditions de vie; cela tient sans doute au caractère temporaire de la pauvreté monétaire dans bien des cas, aux caractéristiques des aspects de la pauvreté non monétaire examinés ici (prenant en compte certains éléments qui vont au-delà d'un niveau de vie minimum) et à l'existence d'autres moyens permettant aux titulaires de faibles revenus de préserver leurs conditions de vie (transferts en nature, utilisation d'actifs accumulés ou endettement). En revanche, une grande partie de la population dans son ensemble connaît des situations de faible revenu ou de pauvreté de conditions de vie.

L'objectif du présent chapitre était d'utiliser les informations disponibles sur la pauvreté de conditions de vie dans une optique comparative. De meilleures comparaisons ne seront possibles qu'avec une plus grande standardisation *ex ante* des enquêtes, de manière à pouvoir prendre en compte un plus grand nombre de privations qui soient comparables entre les pays. Cette standardisation des sources statistiques est un

investissement qui mériterait d'être réalisé étant donné l'importance qu'il y a à mesurer précisément la pauvreté de conditions de vie pour les besoins des politiques sociales. Il importe de disposer d'indicateurs standardisés non seulement pour comparer les performances des pays, mais aussi pour améliorer le ciblage des programmes proprement dits. C'est particulièrement le cas dans les pays où le revenu est un mauvais indicateur des besoins économiques. Indirectement, les indicateurs de pauvreté de conditions de vie mettent aussi en évidence la nécessité de tenir compte de facteurs qui vont au-delà des revenus et de la capacité de gains des personnes, pour refléter d'autres aspects d'un niveau de vie acceptable.

Notes

1. Par exemple, Callan *et al.* (1996) indiquent que les ménages irlandais qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins essentiels sont beaucoup plus minoritaires que ceux qui sont victimes de pauvreté monétaire, et que leur proportion a diminué au fil des ans alors même que la pauvreté monétaire progressait.
2. Les seuils absolus définissent la pauvreté en termes de jugement normatif concernant par exemple ce qu'il faut entendre par besoins essentiels, ou la part des dépenses alimentaires dans le budget d'un ménage. La plupart de ces indicateurs ne sont pas strictement « absolus » – le seuil étant variable suivant la période et le lieu considérés – mais ils ont pour caractéristique commune de poser des hypothèses *a priori* sur les besoins essentiels à satisfaire. Inversement, les indicateurs de pauvreté basés sur le revenu relatif (comme ceux qui sont utilisés dans les chapitres 5 et 6) fixent un seuil arbitraire par rapport au niveau de vie le plus « général » de la société (revenu médian, par exemple).
3. Van den Bosch (2001) présente une analyse exhaustive des aspects subjectifs de la pauvreté de conditions de vie, ainsi qu'une description détaillée des méthodes utilisées pour l'évaluation subjective de la pauvreté. Gallie et Paugam (2002) proposent un examen intéressant des questions liées au milieu social.
4. Dans l'ensemble des pays, on observe en général une corrélation positive entre les formes de pauvreté non monétaire figurant dans le tableau 3 de Boarini *et al.*, 2006 (la moyenne des coefficients de corrélation est de 66 %). Le manque de vêtements convenables est l'aspect qui est le plus corrélé avec les autres, tandis que l'impossibilité de chauffer correctement le logement est le moins corrélé (ces deux aspects accusant respectivement la plus forte et la moins forte variabilité entre pays).
5. Ces données ne sont toutefois disponibles que pour un petit nombre de pays de l'OCDE. Par ailleurs, elles posent des problèmes d'interprétation : premièrement, parce que la plupart des ménages se déclarant victimes de pauvreté en termes de conditions de vie éprouvent souvent aussi des difficultés d'ordre financier, si bien que leur capacité d'emprunt est limitée; deuxièmement, parce que la distribution du crédit à la consommation dépend des caractéristiques des marchés de crédit, lesquelles varient suivant les pays de l'OCDE.
6. La proportion est plus forte aux États-Unis (24 %), où cette question n'a toutefois été posée qu'aux ménages ayant eu des difficultés à subvenir à leurs besoins essentiels (et non à tous les ménages). Par ailleurs, les questions posées dans l'enquête américaine concernaient les aides reçues en cas de difficultés particulières (et non en général) et les personnes qui ne s'attendaient pas à bénéficier d'une aide quelconque face à un plus large éventail de difficultés (non financières). Compte tenu de ces différences dans les questions posées lors des enquêtes, les résultats obtenus pour les États-Unis ne sont pas pris en compte dans le tableau 8 de Boarini *et al.* (2006).
7. Par exemple, le « surpeuplement » est défini de façon plus stricte dans le cas du Japon que dans celui des autres pays alors qu'inversement, les questions concernant la limitation des choix alimentaires et les nuisances environnementales recouvrent un plus large éventail de cas aux États-Unis que dans les autres pays.
8. Dans le cas de l'Australie, les questions concernant la pauvreté de conditions de vie sont posées séparément à chaque membre du ménage. Les données utilisées ici pour ce pays sont les réponses données par le chef de famille, mais Breunig *et al.* (2005) mettent en évidence des différences significatives dans les réponses des différents membres d'un même ménage concernant la pauvreté non monétaire, notamment dans les ménages à revenu intermédiaire, les membres les

plus âgés faisant souvent état de diverses formes de pauvreté de conditions de vie alors que le chef de famille ne les évoque pas. Par conséquent, les enquêtes qui s'appuient sur les réponses d'un individu représentatif pour évaluer les difficultés financières du ménage passent à côté d'informations importantes. De ce fait, il est probable qu'en cas de net désaccord entre les membres du ménage sur les difficultés financières telles qu'ils les perçoivent, de nombreux ménages ne seront pas classés dans la catégorie appropriée.

9. Si les personnes déclarant « ne pas parvenir à boucler leur budget » sont plus nombreuses que celles qui citent d'autres aspects de la pauvreté, c'est en partie parce qu'il s'agit d'une appréciation plus générale et plus subjective.
10. La proportion de personnes ne parvenant pas à boucler leur budget s'échelonne de moins de 10 % dans les pays nordiques (à l'exception de l'Islande), au Luxembourg, en Autriche et en Grèce à 25 % ou plus en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en République slovaque et en Suisse, ainsi qu'au Japon et en Australie. La proportion de personnes déclarant ne pas pouvoir chauffer correctement leur logement dépasse 10 % en Belgique, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne, au Portugal et en République slovaque, et il en va de même pour la limitation des choix alimentaires en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque, ainsi qu'au Japon et aux États-Unis. Plus de 10 % des personnes interrogées déclarent avoir accumulé des retards dans le paiement de leurs factures courantes en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne, en Suisse, en Australie et aux États-Unis, et il en va de même pour les retards de paiement de crédit immobilier ou de loyer en Grèce et en Islande.
11. Quelques-unes des méthodes qui pourraient être utilisées pour obtenir un indicateur de la prévalence de la pauvreté non monétaire à partir de la synthèse de différents indicateurs de formes multiples de pauvreté de conditions de vie sont décrites à l'annexe 7.A1.
12. Une autre approche de la relation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire est retenue par Saunders et Adelman (2006), qui calculent la proportion de personnes qui, pour chaque tranche de revenu (par niveau de revenu décroissant), sont aussi victimes de pauvreté en termes de conditions de vie : ils observent que cette relation est plus forte et plus monotone en Australie qu'au Royaume-Uni.
13. Sur les 24 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les personnes de 66 à 75 ans et de plus de 75 ans sont exposées à un risque de pauvreté non monétaire qui est inférieur de respectivement 62 et 60 % à celui de la moyenne de la population pour deux formes de pauvreté ou plus, mais de 47 et 43 % seulement pour trois formes ou plus.
14. Parmi les ménages dont le chef est âgé, on observe les mêmes risques qu'en fonction de l'âge des individus. Les ménages dont le chef a l'âge de la retraite sont exposés à un risque de pauvreté de conditions de vie qui est toujours inférieur à celui de la population totale, même lorsque la personne âgée vit seule et ne travaille pas. Il n'y a qu'en Autriche, en Grèce, en Pologne et au Portugal que la proportion de personnes âgées vivant seules et déclarant être victimes d'au moins deux formes de privation est (légèrement) supérieure à celle observée dans la population tout entière.
15. Un certain nombre d'autres observations s'imposent au sujet du tableau 7.A2.1 (consultable à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>). Premièrement, pour un nombre donné de formes de pauvreté non monétaire, le recouplement s'accroît lorsqu'on utilise un seuil de revenu plus élevé. Par exemple, parmi les personnes s'estimant victimes d'au moins deux formes de privation dans les pays de l'OCDE, 30 % ont un revenu inférieur à 60 % du revenu médian, contre seulement 10 % de celles qui ont un revenu inférieur à 40 % du revenu médian. S'agissant des personnes victimes d'au moins trois formes de pauvreté non monétaire, les proportions correspondantes sont de 37 % et 13 % respectivement. Deuxièmement, pour un seuil de revenu donné, le recouplement augmente lorsque le nombre de formes prises en compte s'accroît (par exemple, dans le cas des personnes ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian, le recouplement passe de 30 % pour au moins deux formes de pauvreté non monétaire à 37 % pour au moins trois formes).

Références

- Boarini, R. et M. Mira d'Ercole (2006), « Measures of Material Deprivation in OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 37, OCDE, Paris.
- Bradshaw, J. et N. Finch (2003), « Overlaps in Dimensions of Poverty », *Journal of Social Policy*, vol. 32, n° 4.
- Breunig, R., D. Cobb-Clark, X. Gong et D. Venn (2005), « Disagreement in Partner Reports of Financial Difficulty », IZA Discussion Paper n° 1624, Bonn, mai.
- Callan, T., B. Nolan et C.T. Whelan (1993), « Resources, Deprivation and the Measurement of Poverty », *Journal of Social Policy*, vol. 22, n° 2.
- Callan, T., B. Nolan, B.J. Whelan, C.J. Whelan et J. Williams (1996), *Poverty in the 1990s: Evidence from the 1994 Living in Ireland Survey*, Oak Tree Press, Dublin.
- Desai, M. et A. Shah (1988), « An Econometric Approach to the Measurement of Poverty », *Oxford Economic Papers*, vol. 40, n° 3.
- Eurostat (2002), *Deuxième rapport sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Statistiques sociales européennes, Luxembourg.
- Gallie, D. et S. Paugam (2002), *Social Precarity and Social Integration*, Rapport pour la direction générale de l'emploi de la Commission européenne.
- Gordon, D., R. Levitas, C. Pantazis, D. Patsios, S. Payne et P. Townsend (2000), *Poverty and Social Exclusion in Britain*, Joseph Rowntree Foundation, York.
- Jensen, J., M. Spittal, S. Crichton, S. Sathiyandra et V. Krishnan (2002), « Direct Measures of Living Standards: the New Zealand ELSI Scale », Ministry of Social Development, Wellington.
- Kangas, O. et V.-M. Ritakallio (1998), « Different Methods – Different Results? Approaches to Multidimensional Poverty », in H.-J. Andress (dir. pub.), *Empirical Poverty Research in a Comparative Perspective*, Aldershot, Ashgate.
- Layte, R., B. Maître, B. Nolan et C. T. Whelan (2001), « Persistent and Consistent Poverty in the 1994 and 1995 waves of the European Community Household Panel », *Review of Income and Wealth*, vol. 47, n° 4.
- Mack, J. et S. Lansley (1985), *Poor Britain*, Allen & Unwin, Londres.
- Nolan, B. et C. Whelan (1996), « Measuring Poverty using Income and Deprivation Indicators: Alternative Approaches », *Journal of European Social Policy*, vol. 6, n° 3.
- OCDE (2006), *Panorama de la société – Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Perry, B. (2002), « The Mismatch Between Income Measures and Direct Outcome Measures of Poverty », *Social Policy Journal of New Zealand*, vol. 19.
- Piachaud, D. (1981), « Peter Townsend and the Holy Grail », *New Society*, vol. 57.
- Saunders, P. et L. Adelman (2006), « Deprivation and Exclusion: A Comparative Study of Australia and Britain », *Journal of Social Policy*, vol. 35, n° 4.
- Sen, A.K. (1983), « Poor, Relatively Speaking », *Oxford Economic Paper*, n° 35.
- Townsend, P. (1979), *Poverty in the United Kingdom*, Harmondsworth, Penguin.
- Van den Bosch, K. (2001), *Identifying the Poor: Using Subjective and Consensual Measures*, Ashgate, Aldershot.
- Whelan, C.T., R. Layte et B. Maître (2002), « Persistent Deprivation in European Union », *Schmollers Jahrbuch: Journal of Applied Social Sciences*, vol. 122, pp. 1-24.

ANNEXE 7.A1

Prévalence de la pauvreté non monétaire calculée au moyen d'un indicateur composite de formes multiples de privation

Si les données individuelles concernant les personnes qui subissent différentes formes de pauvreté non monétaire permettent de mettre en évidence un certain nombre de tendances, comme on l'a vu dans ce chapitre, il est plus difficile de construire un indicateur composite de pauvreté fondé sur des formes multiples de privation. Cela tient à des raisons à la fois pratiques et conceptuelles. Les raisons pratiques reflètent principalement les différences de formulation des questions des enquêtes selon les pays, ainsi qu'on l'a déjà noté; quant aux raisons conceptuelles, elles sont essentiellement de deux ordres :

- La première concerne l'importance à attribuer à chaque forme de privation. Fondamentalement, il s'agit ici de choisir entre les indicateurs assignant un poids égal à chacune des sept formes considérées et les indicateurs qui « pondèrent » chaque forme en fonction de sa prévalence dans la population tout entière – en attribuant un poids plus important aux formes qui sont les plus courantes dans la société.
- La seconde raison concerne le choix du seuil à utiliser¹. Le seuil peut être fondé sur un nombre absolu de privations (deux ou plus, par exemple) ou sur un multiple du nombre de formes existant généralement dans la population tout entière.

Aucune réponse catégorique ne pouvant être apportée à ces deux questions, le tableau 7.A1.1 présente différents indicateurs composites de pauvreté non monétaire, ainsi que des indicateurs de pauvreté monétaire (fondés sur différents seuils de revenu) tirés des mêmes enquêtes². La première colonne indique le taux de pauvreté sous différentes formes non pondérées (toutes les formes de privation ont une importance égale), le nombre de formes au-delà duquel les personnes sont considérées comme « pauvres en termes de conditions de vie » variant suivant les pays. On fixe pour cela le seuil à deux fois le nombre moyen de privations observé³. Cette méthode revient en pratique à retenir un seuil de deux privations pour la plupart des pays, trois pour la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Suisse, l'Australie, le Japon et les États-Unis, et quatre pour la Pologne. D'après cet indicateur, environ 14 % de la population des pays de l'OCDE considérés dans le tableau 7.A1.1 sont « pauvres en termes de conditions de vie », proportion voisine du taux de pauvreté monétaire fondé sur un seuil de 60 %. Cet indicateur composite non pondéré des formes multiples de privation dépasse 20 % en Grèce, en Hongrie, en Pologne et en République slovaque, mais il est inférieur à

Tableau 7.A1.1. **Indicateurs composites de pauvreté non monétaire et indicateurs de pauvreté monétaire fondés sur différents seuils**

Estimations fondées sur des données individuelles

	Indicateurs composites de pauvreté non monétaire				Indicateurs de pauvreté monétaire		
	Non pondérés		Pondérés		Seuil retenu		
	Seuil retenu		Seuil retenu		Seuil retenu		
	Deux fois la moyenne	20 %	30 %	Deux fois la moyenne	60 % du revenu médian	50 % du revenu médian	40 % du revenu médian
<i>Pays européens</i>							
Autriche	9.4	5.3	2.8	4.8	13.4	7.1	3.4
Belgique	15.2	10.8	6.6	8.5	15.6	9.0	3.7
Rep. tchèque	15.8	29.4	16.4	12.7	11.5	5.8	3.0
Danemark	7.6	8.2	3.3	4.4	11.1	5.5	2.7
Finlande	8.9	10.4	4.1	6.5	12.3	5.7	2.3
France	16.4	16.4	8.9	11.0	14.0	7.0	2.8
Allemagne	12.6	11.0	5.2	7.0	14.2	8.2	3.9
Grèce	22.8	32.8	20.6	13.6	19.4	12.2	7.0
Hongrie	25.5	35.4	22.9	15.0	13.9	7.8	3.8
Islande	15.2	16.2	6.9	10.5	12.1	7.0	4.2
Irlande	12.4	11.5	6.7	7.9	21.2	12.5	5.4
Italie	13.7	19.6	12.8	12.8	19.2	12.2	6.9
Luxembourg	9.2	4.8	3.4	4.4	13.1	8.0	3.0
Pays-Bas	9.8	8.1	4.1	6.4	10.6	6.6	4.2
Norvège	8.8	9.2	4.3	5.3	10.1	5.3	3.0
Pologne	21.7	43.1	25.5	17.3	22.4	16.9	11.9
Portugal	16.1	18.3	8.5	8.5	21.6	13.9	8.3
Rép. slovaque	24.4	35.7	19.0	12.6	13.8	8.2	4.5
Espagne	15.7	9.5	4.7	7.1	21.4	14.6	8.8
Suède	8.1	8.6	3.8	6.0	9.4	5.0	2.8
Suisse	12.7	16.7	7.9	8.5	13.6	8.6	4.0
<i>Pays non européens</i>							
Australie	9.9	12.7	6.4	10.5	20.6	13.6	6.0
Japon	10.6	10.5	4.3	6.8	20.1	15.0	8.7
États-Unis	12.1	22.8	13.9	13.9	23.7	16.5	10.5
<i>Moyennes</i>							
UE21	14.4	16.5	9.0	8.7	15.2	9.2	5.0
Trois non UE	10.9	15.3	8.2	10.4	21.4	15.0	8.4
OCDE24	14.0	16.6	9.1	9.0	15.8	9.7	5.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458684035160>

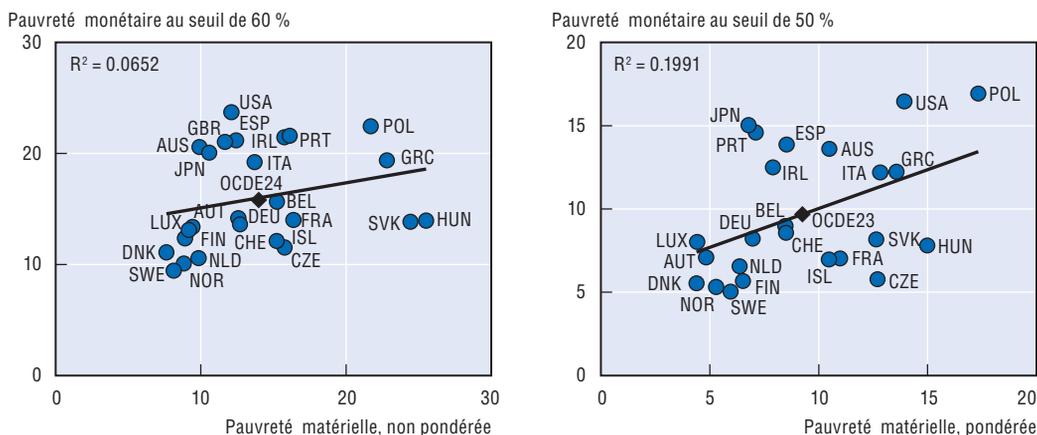
Note : Les taux de pauvreté non monétaire indiqués dans la première colonne sont fondés sur un seuil fixé à deux fois le nombre moyen de formes de pauvreté non monétaire observé dans l'ensemble de la population, c'est-à-dire deux fois la différence entre le nombre de formes de pauvreté considérées (7) et le nombre moyen de formes de pauvreté non observées dans l'ensemble de la population, comme indiqué dans le graphique 7.2. Dans la pratique, ce seuil est égal à 2 pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, ainsi que le Japon, à 3 pour la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et la Suisse, ainsi que l'Australie et les États-Unis, et à 4 pour la Pologne.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

10 % en Autriche, au Danemark, en Finlande, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède. D'après cet indicateur, le taux de pauvreté non monétaire est inférieur de moitié environ au taux de pauvreté monétaire fondé sur un seuil de revenu de 60 % en Irlande, au Royaume-Uni, en Australie, au Japon et aux États-Unis, mais près de deux fois supérieur en Hongrie et en République slovaque (graphique 7.A1.1, partie gauche). La corrélation avec le taux de pauvreté monétaire est positive mais faible.

Graphique 7.A1.1. Relation entre un indicateur composite de pauvreté non monétaire et des indicateurs de pauvreté monétaire

Estimations fondées sur des données individuelles



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458650581651>

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de différentes enquêtes sur les ménages.

On peut aussi construire un indicateur composite des formes multiples de pauvreté non monétaire en « pondérant » chaque forme en fonction de sa prévalence générale. La pondération présente l'avantage de convertir l'échelle de « 1 à 7 » pour les formes de pauvreté en une échelle continue allant de 0 (absence de toute forme de pauvreté non monétaire) à 1 (présence de l'ensemble des formes de pauvreté non monétaire); l'inconvénient est que les coefficients de pondération sont sensibles aux valeurs extrêmes⁴. Le tableau 7.A1.1 présente des indicateurs composites utilisant des pondérations en fonction de trois seuils : 20 % et 30 % de toutes les formes de pauvreté non monétaire (même seuil pour tous les pays) et un seuil relatif (différent suivant les pays) fixé à deux fois le nombre moyen de formes de pauvreté non monétaire observé dans l'ensemble de la population. En moyenne (sur les 22 pays de l'OCDE considérés), le taux de pauvreté non monétaire pondéré fondé sur un seuil relatif est de 9 %, s'échelonnant de 12 % ou plus en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et aux États-Unis, à moins de 5 % en Autriche, au Danemark et au Luxembourg. En moyenne, cet indicateur composite des formes multiples de pauvreté non monétaire est voisin de l'indicateur de pauvreté monétaire fondé sur un seuil de 50 % du revenu médian, mais là encore, les valeurs varient beaucoup d'un pays à un autre. Cet indicateur des formes multiples de pauvreté non monétaire est nettement inférieur à l'indicateur de pauvreté monétaire au Japon, au Luxembourg et en Espagne, mais largement supérieur à celui-ci en République slovaque et en République tchèque, en France, en Islande et en Hongrie (graphique 7.A1.1, partie gauche). Bien que la corrélation entre cet indicateur des formes multiples de pauvreté non monétaire et l'indicateur de pauvreté monétaire soit plus forte qu'avec l'indicateur « non pondéré », la dispersion entre pays reste importante.

Notes

1. Townsend (1979) considère que les personnes ayant un « score » égal ou supérieur à 5 connaissent la pauvreté en termes de conditions de vie, et calcule ensuite un seuil de revenu correspondant au niveau en deçà duquel « le score de pauvreté non monétaire augmente de façon disproportionnée ». La plupart des études concernant la pauvreté de conditions de vie utilisent une norme absolue, généralement définie par un nombre minimum de formes de pauvreté, et considèrent que les gens sont « pauvres » lorsqu'ils déclarent être victimes de ces formes de pauvreté (au moins). D'autres méthodes reposent sur des seuils « relatifs », la pauvreté étant alors définie en fonction d'un certain nombre d'aspects, dont le niveau est fixé de manière à ce que le nombre de personnes concernées soit le même que le nombre de personnes victimes de pauvreté monétaire (Layte *et al.*, 2001). Cette méthode est toutefois moins utile si l'objectif consiste à obtenir un indicateur indépendant de la pauvreté non monétaire qui puisse être utilisé en même temps que l'indicateur de pauvreté monétaire.
2. Les taux de pauvreté monétaire figurant dans le tableau 7.A1.1 sont très voisins de ceux obtenus au moyen du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus, reproduits au chapitre 5, avec un coefficient de corrélation de 0.88 pour un seuil correspondant à 50 % du revenu médian et de 91 % pour un seuil de 60 %.
3. Cela revient à utiliser la moitié du revenu médian comme seuil de pauvreté monétaire. La moyenne, et non la médiane, est utilisée ici parce que le nombre médian des privations observées est généralement nul. Dans la pratique, cela signifie que si, en moyenne, les personnes ne connaissent pas six des sept formes de pauvreté considérées (c'est-à-dire qu'elles n'en connaissent en moyenne qu'une seule), le seuil est de deux. Le nombre de formes est arrondi par convention au nombre entier supérieur (si une personne connaît 1.5 forme de pauvreté, ce chiffre est arrondi à deux).
4. Lorsque la proportion de personnes connaissant une privation dans l'ensemble de la population est très faible, le poids attribué aux autres devient très faible lui aussi (et tend vers zéro). C'est la raison pour laquelle les taux de pauvreté non monétaire « pondérés » calculés pour le Royaume-Uni ne figurent pas dans le tableau 7.A1.1.

PARTIE IV

Les autres aspects de l'inégalité

PARTIE IV

Chapitre 8

Mobilité intergénérationnelle : quel est son effet sur l'inégalité des revenus?*

Le revenu, le niveau d'instruction, la profession et les traits de personnalité sont autant de caractéristiques que les parents transmettent à leurs enfants, surtout lorsqu'ils se situent au sommet ou au bas de l'échelle des revenus. Dans les pays où la mobilité intergénérationnelle est faible, l'inégalité des revenus à un moment donné tend à être plus forte. La mobilité intergénérationnelle est aussi la plus faible dans les pays où le rendement de l'éducation est le plus élevé, ce qui donne à penser que les systèmes d'enseignement et les stratégies suivies par les parents pour la scolarité de leurs enfants jouent un très grand rôle dans la transmission du désavantage d'une génération à l'autre.

* Ce chapitre a été rédigé par Anna Cristina D'Addio, de la Division des politiques sociales de l'OCDE, d'après D'Addio (2007). L'auteur remercie tout particulièrement Mark Pearson et Marco Mira d'Ercole pour leurs précieuses observations, ainsi que Patrick Hamm pour la mise en forme du texte.

Introduction

Beaucoup de pays de l'OCDE sont préoccupés à juste titre par le problème de la mobilité intergénérationnelle, c'est-à-dire le degré de transmission des atouts ou des facteurs de handicap d'une génération à l'autre. Le fait que les enfants puissent « hériter » de leurs parents une grande part de leur situation matérielle ou d'autres caractéristiques sociales importantes suscite généralement un sentiment d'injustice et d'inégalité des chances. Les sociétés marquées par un degré élevé de transmission du statut socio-économique entre les générations ne sont pas seulement plus souvent considérées comme « injustes », elles sont aussi susceptibles d'être moins productives que celles où il existe une plus grande égalité des chances entre tous les individus, car elles laissent se perdre les compétences des jeunes issus de milieux défavorisés¹.

À partir d'une étude plus approfondie de D'Addio (2007) sur la mobilité intergénérationnelle, ce chapitre présente une synthèse des principales observations concernant le degré de transmission des différences de revenu d'une génération à l'autre. La première section offre une vue d'ensemble des données disponibles concernant la transmission des niveaux de revenu et d'instruction entre les générations, tout en recensant les facteurs qui y contribuent le plus. Sont ensuite examinées certaines des principales conséquences qui découlent, pour l'action gouvernementale, de la transmission intergénérationnelle du désavantage, l'accent étant mis sur les possibilités qui s'offrent d'atténuer les inégalités existant à la naissance et susceptibles de compromettre les chances d'épanouissement et de réussite. Le devenir des enfants est analysé ici dans l'optique de l'ensemble de la vie; de ce point de vue, déterminer jusqu'à quel point les chances que peuvent avoir les enfants dans la vie sont influencées par la situation et le comportement de leurs parents est indispensable si l'on veut mettre en place les politiques propres à assurer aux enfants « le meilleur départ possible dans la vie ».

Transmission intergénérationnelle du désavantage : vue d'ensemble

On constate que dans tous les pays de l'OCDE le niveau de revenu, le niveau d'instruction, la profession et les traits de personnalité se perpétuent d'une génération à l'autre, avec toutefois un degré de persistance variable. Ainsi, la mobilité peut être très forte sur le plan de l'éducation, de la profession ou même des traits de personnalité et ne pas l'être autant s'agissant du revenu (qui, par exemple, peut être très différent dans une même profession)². Les conséquences de la transmission intergénérationnelle différeront aussi selon les caractéristiques des personnes. Par exemple, la persistance d'un faible revenu n'a pas les mêmes effets que celle d'un revenu élevé, et le fait de grandir dans un milieu à faible revenu peut se conjuguer à d'autres formes de désavantage.

Si nous nous intéressons surtout ici à la transmission des caractéristiques des individus d'une génération à l'autre, il faut souligner que l'importance de cette transmission est déterminée par plusieurs facteurs. L'un d'eux est le contexte

macroéconomique du pays. Par exemple, un grand nombre d'enfants ont connu une situation matérielle et sociale meilleure que leurs parents, principalement en raison de la forte croissance économique qui a marqué les cinquante dernières années et qui a eu pour effet d'accroître les chances d'accéder à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés. Mais le rythme général de la croissance économique n'est qu'un facteur parmi d'autres : plus une société est inégalitaire, plus il est difficile de s'élever dans l'échelle sociale, et ce simplement parce que les enfants ont un fossé plus large à franchir.

La transmission intergénérationnelle du revenu

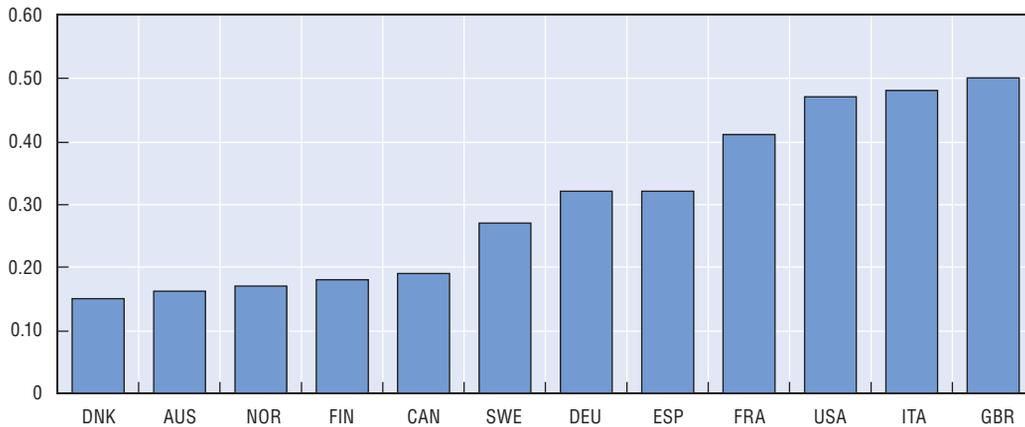
Que savons-nous de la transmission intergénérationnelle du revenu ?

La mobilité intergénérationnelle du revenu est généralement mesurée à travers la fraction de la différence de revenu existant entre tous les adultes à un moment donné qui est transmise à leurs descendants : plus cette fraction (élasticité) est forte, plus la mobilité intergénérationnelle du revenu est faible. La plupart des études réalisées sur ce sujet ont été axées sur les *gains des pères et des fils*, le revenu familial étant plus difficile à mesurer et plus compliqué à interpréter. Les travaux consacrés à la transmission des différences de gains entre pères et filles ont été moins nombreux, malgré l'élévation du niveau d'instruction et l'augmentation de l'activité des cohortes récentes de femmes³.

Les données disponibles montrent en général que le revenu du travail – mais aussi du patrimoine et des prestations sociales – persiste d'une génération à l'autre. Il en ressort aussi que le désavantage tend à se perpétuer dans les ménages vulnérables. Un milieu familial défavorisé – par exemple, en termes de faible niveau d'instruction, de mauvais état de santé, de monoparentalité ou de non-emploi – a le plus souvent pour effet d'accentuer la persistance de la pauvreté. De même, grandir dans des quartiers où il existe une forte concentration de pauvres peut aussi contribuer à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale, de la victimisation criminelle et de l'éclatement de la famille⁴.

La mobilité intergénérationnelle des gains est très variable d'un pays de l'OCDE à l'autre : par exemple, moins de 20 % de l'écart entre les gains des parents sont transmis aux enfants dans certains pays nordiques, ainsi qu'en Australie et au Canada, contre 40 % et 50 % dans d'autres pays, dont l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis (graphique 8.1). Dans ces derniers pays, les parents déterminent davantage que dans d'autres la réussite ou l'échec de leurs enfants, soit directement (par le transfert intergénérationnel de ressources financières ou par un investissement supplémentaire dans la réussite des enfants), soit indirectement (par le fait d'habiter un « bon » quartier ou d'être d'une certaine origine ethnique). Schématiquement, une élasticité de 0.50 – relevée, par exemple, en Italie et au Royaume-Uni – signifie que 50 % de l'écart entre les gains parentaux sont transmis en moyenne aux enfants. Une élasticité de 0.15 (cas du Danemark) veut dire que seulement 15 % de cette différence sont transmis aux enfants. L'effet « absolu » d'une élasticité donnée sera évidemment plus grand dans les sociétés inégalitaires⁵.

Il ressort d'un grand nombre d'études concernant différents pays que la mobilité est plus faible au bas de l'échelle des gains⁶. Comparant six pays (Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Royaume-Uni et États-Unis), Jäntti *et al.* (2006) font état d'une moindre mobilité aux extrémités de l'échelle des gains et pensent que ce facteur pourrait expliquer le profil de la mobilité intergénérationnelle des gains masculins observé dans l'ensemble de ces pays. Le tableau 8.1, qui est tiré de cette étude, montre que la probabilité pour un fils

Graphique 8.1. **Estimation de l'élasticité intergénérationnelle des gains pour certains pays de l'OCDE**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458707153625>

Note : La hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des gains, calculée d'après la méta-analyse effectuée par Corak (2006), laquelle a été combinée avec des estimations provenant d'études nationales pour quelques pays. Plus les paramètres sont élevés, plus la persistance des gains d'une génération à l'autre est forte (et donc plus la mobilité intergénérationnelle est faible).

Source : D'Addio (2007) d'après Corak (2006) pour tous les pays sauf l'Italie, l'Espagne et l'Australie. S'agissant de ces derniers pays, les estimations proviennent de Leigh (2006) pour l'Australie, de Hugalde Sanchèz (2004) pour l'Espagne et de Piraino (2006) pour l'Italie.

de se retrouver dans le même quintile de gains que son père est toujours plus forte dans les quintiles inférieurs et supérieurs, cette probabilité étant particulièrement élevée aux États-Unis dans le quintile de gains le plus faible.

Tableau 8.1. **Mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des gains**

Probabilité pour le fils d'appartenir au même quintile de gains que son père

	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Royaume-Uni	États-Unis
1 ^{er} quintile	0.25	0.28	0.28	0.26	0.30	0.42
2 ^e quintile	0.25	0.22	0.24	0.23	0.23	0.28
3 ^e quintile	0.22	0.22	0.22	0.22	0.19	0.26
4 ^e quintile	0.22	0.23	0.22	0.22	0.25	0.25
5 ^e quintile	0.36	0.35	0.35	0.37	0.35	0.36

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458716636212>

Source : D'après la diagonale des matrices de transition établies par Jäntti et al. (2006).

Plusieurs études montrent qu'une faible mobilité au bas de l'échelle des revenus accentue la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre⁷. Lorsque la mobilité à ce niveau de revenu est très faible, les enfants dont les parents sont bénéficiaires de prestations d'aide sociale risquent davantage de le devenir à leur tour à l'âge adulte. Si les études disponibles ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure la transmission intergénérationnelle du bénéfice de l'aide sociale est comparable d'un pays à l'autre, elles confirment néanmoins que dans beaucoup de pays de l'OCDE, la dépendance à l'égard des transferts sociaux se transmet de génération en génération⁸. Cette transmission est liée à différents mécanismes, dont certains ont un caractère causal et d'autres non, et qui comprennent la façon dont la politique sociale est conçue et mise en œuvre. Par exemple, les règles d'attribution des prestations et le fait de privilégier les mesures actives ou au

contraire les mesures passives peuvent influencer différemment sur le degré de transmission intergénérationnelle de la dépendance à l'égard des transferts sociaux, les programmes passifs ayant plus souvent pour effet de l'accroître que les programmes actifs (Corak *et al.*, 2004). Ainsi, la forte corrélation intergénérationnelle quant au statut de bénéficiaire de l'aide sociale observée aux États-Unis a peut-être un rapport avec la conception du programme concerné (tel qu'il était avant 1996) et la façon dont il a été ciblé.

La transmission de la pauvreté et, plus généralement, des inégalités peut compromettre l'égalité des chances et est source d'inefficacité économique. La mise en évidence des facteurs qui favorisent le plus la transmission des différences de revenu d'une génération à l'autre permettra par conséquent de mieux cerner les politiques qui s'imposent pour atténuer la persistance de la pauvreté. Les mesures visant à améliorer les systèmes d'enseignement, de santé et d'emploi, à accroître la mobilité résidentielle et à revitaliser le tissu urbain, peuvent contribuer à rompre le cycle de la pauvreté en influant sur la mobilité intergénérationnelle du revenu.

Qu'est-ce qui détermine le degré de transmission intergénérationnelle du revenu ?

Le tableau 8.2 résume les constats qui ressortent de plusieurs études concernant le rôle que jouent différents facteurs dans la transmission du revenu d'une génération à l'autre. Si la plupart de ces études montrent que l'éducation et le patrimoine du ménage ont en général une assez forte influence, elles font aussi ressortir l'importance d'autres facteurs.

- Le patrimoine transmis par les parents aux enfants influe sur le revenu des seconds de diverses manières : directement, car les donations et les legs accroissent les avoirs des enfants de différents milieux, et indirectement, lorsqu'il contribue à l'augmentation des gains des enfants à l'âge adulte en leur permettant de mieux s'alimenter, de mieux se soigner, de faire de meilleures études, d'accéder à un logement de qualité dans un bon quartier et de disposer du capital de départ indispensable à de nombreuses activités (voir, par exemple, Blanchflower et Oswald, 1998). L'effet intergénérationnel le plus important qu'exerce le patrimoine est peut-être d'atténuer l'impact des défaillances du marché des capitaux. Dans un monde idéal, quand une personne chercherait à emprunter sur ce marché pour financer des investissements dans le capital humain, son milieu familial d'origine n'aurait aucun effet sur la décision de lui accorder ou non le prêt qu'elle sollicite. Mais, dans la réalité, il n'est guère facile d'emprunter sur les gains futurs et le manque de ressources financières a une incidence sur l'investissement dans le capital humain (Becker et Tomes, 1979). Dans ces conditions, les parents ayant un faible revenu n'investiront pas suffisamment dans le développement des compétences de leurs enfants, de sorte que le cercle vicieux de la pauvreté sera plus difficile à briser. Les transferts de patrimoine peuvent aussi influencer indirectement sur la mobilité intergénérationnelle du revenu lorsqu'ils ont un effet sur les caractéristiques déterminantes pour la réussite matérielle, comme la propension à épargner et à étudier, l'éthique du travail et l'attitude à l'égard du risque⁹.
- Les facteurs génétiques ont également leur importance, mais les mécanismes qui déterminent leur contribution à la transmission du revenu sont très mal connus. Les faits montrent que le QI hérité a une part très restreinte dans la corrélation intergénérationnelle des revenus. Il semble que d'autres caractéristiques héritées, comme les traits de personnalité (et les comportements, même s'ils ne dépendent pas entièrement des facteurs génétiques), constituent d'importants vecteurs de

transmission. L'origine ethnique d'un individu contribue aussi à la transmission intergénérationnelle du revenu. La raison en est peut-être qu'elle fait fonction d'externalité dans le processus d'accumulation de capital humain (Borjas, 1992). Cette externalité s'exerce principalement par le biais de la concentration géographique des membres des mêmes communautés et se distingue de l'effet lié au quartier dans lequel vit la famille : dans un même quartier, les enfants auront plus souvent des contacts avec les autres membres du groupe ethnique auquel ils appartiennent, lesquels auront alors plus d'influence que celle des autres habitants du quartier.

- L'effet causal à long terme qu'exerce le quartier est certes très ambigu, mais il ressort de certaines études que la situation locale constitue un important facteur explicatif de la transmission intergénérationnelle du revenu. Par exemple, grandir dans un « bon » quartier où le chômage est faible est associé à une augmentation des gains lorsque l'enfant atteint l'âge adulte. Le fait que les parents aient un emploi a aussi une incidence sur les gains ultérieurs des enfants, indépendamment du revenu lié au travail. En d'autres termes, il y a lieu de penser qu'offrir aux enfants l'exemple positif de parents qui travaillent détermine leur propre attitude à l'égard du travail.
- La structure du ménage est un autre facteur de transmission intergénérationnelle du revenu. Par exemple, la corrélation avec les gains des parents est plus forte pour les premiers-nés que pour les enfants suivants. Lorsqu'il y a « homogamie » (fait de se marier ou d'avoir des enfants avec des personnes ayant un niveau d'instruction et un potentiel de gains analogues), les enfants ont davantage de chances d'avoir un revenu comparable à celui de leurs parents.
- Enfin, les politiques de l'éducation peuvent influencer sur le degré de mobilité intergénérationnelle du revenu. Par exemple, l'offre publique de services d'enseignement ou le financement public de ces services peuvent accroître la mobilité car ils réduisent le coût de l'éducation. Ils atténuent implicitement les besoins d'emprunt des parents et se substituent à la contribution de la famille au processus éducatif. Il est toutefois évident que la qualité relative de l'enseignement public joue aussi un grand rôle.
- Dans l'ensemble, il ressort des études publiées sur le sujet qu'une grande partie des différences de revenu transmises d'une génération à l'autre est déterminée par des facteurs qui échappent largement à la volonté de l'enfant (par exemple, qualité du quartier, structure de la famille et rang de naissance) ou de ses parents (par exemple, origine ethnique). D'autres facteurs, comme l'investissement dans le capital humain, dépendent en partie des parents, mais l'existence de contraintes (financières ou sociales) ou un manque d'information ou de prévoyance peuvent amener ces derniers à faire des choix qui ne seront pas les meilleurs. Il peut en résulter une affectation inefficace des compétences au sein de la société et une persistance des inégalités d'une génération à l'autre. En produisant des avantages privés et collectifs, l'éducation – au sens large – joue un rôle essentiel dans la stratification de la société. En même temps, elle est en corrélation avec les chances de réussite et les inégalités existant dans une même génération et avec celles qui se perpétuent d'une génération à l'autre. Nous examinerons donc, dans la section suivante, dans quelle mesure les inégalités sur le plan de l'éducation se transmettent des parents aux enfants.

Tableau 8.2. **Qu'est-ce qui explique la corrélation entre les générations sur le plan du revenu ?**

Variables	Effet		Étude	Exemples
	Importance	+/-		
Éducation				
Niveau d'instruction de l'enfant ou des parents	Grand et significatif	+(*)	Blanden <i>et al.</i> (2006); Osborne (2005); Bowles <i>et al.</i> (2005); Rumberger (2006); Blanden (2005a); Piraino (2006)	Le niveau d'instruction – mesuré par le nombre d'années d'études – explique entre 35 % et 50 % de la corrélation intergénérationnelle sur le plan du revenu dans l'ensemble des pays (Blanden, 2005a).
Patrimoine				
	Grand et significatif	–	Bowles et Gintis (2002a et b); Bowles <i>et al.</i> (2005); Boehm et Schlottmann (1999, 2002); Mazumder (2001, 2002, 2005); Askew <i>et al.</i> (2001)	Le patrimoine explique plus de 30 % de la corrélation intergénérationnelle sur le plan du revenu aux États-Unis (Bowles et Gintis, 2002a).
Situation sociale				
Taux de chômage des hommes mesuré à la naissance de l'enfant	Grand et significatif	–(*)	Palmer (2002); Hertz (2006); Bowles et Gintis (2002a)	Les taux de chômage existant à l'échelon local au moment de la naissance du fils réduisent son salaire permanent (une augmentation de 1 % de la proportion d'hommes au chômage au niveau de la collectivité locale en 1974 entraîne une baisse de 1.7 % des gains du fils).
Taux d'activité économique mesuré à la naissance de l'enfant	Grand et significatif			
Aptitudes cognitives				
Niveau de QI	Faible et significatif	–	Bowles et Gintis (2002a); Bowles <i>et al.</i> (2002); Blanden <i>et al.</i> (2006); Rumberger (2006); Osborne Groves (2005a)	Le QI hérité contribue très peu (1 à 2 %) à la transmission intergénérationnelle du revenu (Bowles et Gintis, 2002a et b).
Résultats obtenus aux tests de mathématiques et de sciences; écriture à l'âge de 5 ans; mathématiques à l'âge de 10 ans	Significatif et grand	–	Blanden <i>et al.</i> (2006), Rumberger (2006)	L'écriture à 5 ans et les mathématiques à 10 ans se conjuguent pour expliquer environ 14 % de la mobilité intergénérationnelle des gains (Blanden <i>et al.</i> , 2006).
Autres traits hérités				
Similitudes mesurées entre des vrais jumeaux et des faux jumeaux	Significatif et grand	–	Bowles et Gintis (2002a et b);	Bien que la contribution du QI soit faible, les facteurs génétiques sont pour 22 % environ de la corrélation intergénérationnelle sur le plan du revenu.
Caractéristiques d'origine génétique autres que les aptitudes cognitives (ex., race)	Grand et significatif	–	Bowles et Gintis (2002a); Hertz (2005); Hertz (2006) Mazumder (2001, 2002); Harding <i>et al.</i> (2005);	Ces caractéristiques se révèlent importantes. La mobilité est plus faible pour les Noirs que pour les Blancs : l'élasticité va de 0.27 à 0.49 dans Mazumder (2002).
Aptitudes non cognitives (et traits de personnalité)				
Perception de la source de la responsabilité et estime de soi	Significatif et grand	+(*)	Blanden <i>et al.</i> (2006), Osborne Groves (2005a); Bowles <i>et al.</i> (2005); Bowles <i>et al.</i> (2002)	Les aptitudes non cognitives expliquent environ 18 % de la transmission intergénérationnelle du revenu (Blanden <i>et al.</i> , 2006).
Comportement agressif, anxiété à l'âge de 10 ans		–(*)		
État de santé				
Poids à la naissance et taille de l'enfant	Significatif	+(*)	Blanden <i>et al.</i> (2006); Eriksson <i>et al.</i> (2005); Case et Paxson (2006); Case <i>et al.</i> (2004)	Selon l'état de santé des parents, la mobilité des gains peut croître de 27 % pour les fils (Eriksson <i>et al.</i> , 2005).
Maladie mentale de l'enfant; problèmes de santé des parents tels que cancer, bronchite chronique, asthme, allergie	Significatif et grand	–(*)		

Tableau 8.2. **Qu'est-ce qui explique la corrélation entre les générations sur le plan du revenu ? (suite)**

Variables	Effet		Étude	Exemples
	Importance	+/-		
Taille et structure de la famille				
Enfant unique	Significatif	-	Grawe (2005); Lindahl (2002); Mazumder (2001); Rumberger (2006); Harding <i>et al.</i> (2005); Björklund <i>et al.</i> (2004); Anderson et Leo (2006); Björklund et Chadwick (2003)	L'élasticité intergénérationnelle atteint jusqu'à 14 % de plus que l'élasticité moyenne pour le premier-né, et jusqu'à 12 % de moins que la moyenne pour les derniers-nés (Lindahl, 2002). De plus, la mobilité est moins forte pour les fils de couples divorcés que pour leurs pairs de familles restées stables; les différences de niveau d'instruction expliquent en grande partie les variations dans la corrélation sur le plan des gains observées en cas de divorce (Björklund et Chadwick, 2003).
Frères et sœurs plus jeunes	Significatif	+		
Famille monoparentale	Significatif	+		
Parents divorcés	Significatif	-		
Appariement conjugal				
	Grand et significatif	-	Lam et Schoeni (1993); Chadwick et Solon (2002); Harding <i>et al.</i> (2005); Hirvonen (2006); Holmlund (2006); Ermisch <i>et al.</i> (2006); Blanden (2005b); et Blanden, (2005c)	Plus le degré d'homogamie est élevé, plus la mobilité est faible. Ermisch <i>et al.</i> (2006) montrent qu'au Royaume-Uni, en moyenne, 40 % à 50 % environ de la covariance entre le revenu familial permanent des parents et celui de l'enfant peuvent être attribués au conjoint choisi.
Liens avec le marché du travail				
Temps passé hors du système éducatif ou au chômage	Grand et significatif	- (*)	Blanden <i>et al.</i> (2006)	Explique une grande part de la mobilité du revenu et des gains et réduit sensiblement les gains des fils.
Statut de migrant				
	Significatif	-	Bauer (2006); Card <i>et al.</i> (2005); Borjas (2004); Hertz (2005); Aydemir <i>et al.</i> (2006)	Au Canada, les différences dans le degré de mobilité intergénérationnelle du revenu entre les autochtones et les immigrants sont très faibles; aux États-Unis, en Suède et en Suisse, la mobilité est plus forte chez les autochtones.
Politiques				
Éducation (ex., modification de l'âge auquel les élèves sont répartis selon leur niveau; subventions à l'éducation)	Grand et significatif	+	Pekkarinen <i>et al.</i> (2006); Holmlund (2006); Hanushek <i>et al.</i> (2004); Seshadri et Yuki (2004); Oreopoulous <i>et al.</i> (2006)	La réforme de l'enseignement effectuée en Finlande au cours de la période 1972-1977, qui a porté de 10 ans à 16 ans l'âge de la répartition des élèves selon leur niveau et institué un programme d'enseignement uniforme, a entraîné une diminution de près de 20 % de l'élasticité intergénérationnelle, par rapport à la moyenne de 0.30 observée avant la réforme (Pekkarinen <i>et al.</i> , 2006).
Réduction de l'imposition du revenu du travail des pauvres	Peu clair		Hendricks (1999)	

Note : La troisième colonne indique le sens de l'effet exercé sur la mobilité intergénérationnelle du revenu qui est associé à la variable figurant dans la première colonne. Le signe négatif signifie que la variable influe de façon négative sur le degré de mobilité intergénérationnelle (la mobilité est plus faible et l'élasticité intergénérationnelle du revenu plus grande); le signe positif signifie que la variable influe positivement sur le degré de mobilité intergénérationnelle du revenu (la mobilité est plus forte et l'élasticité intergénérationnelle du revenu plus faible). L'astérisque (*) placé à côté des signes +/- signifie que l'effet indiqué s'exerce sur les gains du fils. En fait, si, dans bien des cas, les effets produits sur les gains du fils et sur la mobilité intergénérationnelle des gains vont dans le même sens, dans d'autres, la relation est moins nette. Par exemple, le fait que le taux de chômage influe négativement sur les gains du fils (au moment de sa naissance) ne signifie pas nécessairement que la relation entre les gains du fils et ceux du père est amoindrie ou renforcée. À vrai dire, l'élasticité β représente simplement la part des différences de revenu moyennes pour la génération des parents qui est transmise à la génération des enfants.

Source : D'Addio (2007).

Transmission du niveau d'instruction d'une génération à l'autre

Il existe une forte corrélation entre les générations s'agissant du niveau d'instruction et de formation. La principale question que les chercheurs se posent à ce sujet est de savoir quelle est la part de l'héritage génétique et quelle est celle des différences de comportement (par exemple, les parents qui ont fait des études sont-ils en moyenne plus efficaces dans la façon dont ils élèvent leurs enfants ?). En général, les travaux disponibles tendent à montrer que tant les aptitudes héritées que le milieu familial contribuent à la transmission intergénérationnelle des résultats sur le plan de l'éducation (D'Addio, 2007), mais aussi que la manière dont la scolarité est organisée compte beaucoup¹⁰. Ce constat est illustré par le tableau 8.3 qui compare les résultats obtenus en mathématiques par les élèves âgés de 15 ans en fonction de diverses caractéristiques du milieu familial, d'après l'enquête réalisée en 2003 dans le cadre du *Programme international pour le suivi des acquis des élèves* (PISA) de l'OCDE.

- Parmi les diverses caractéristiques du milieu familial, le *niveau d'instruction des parents* joue de loin le rôle le plus important. Les élèves dont le père a fait peu d'études obtiennent en moyenne en mathématiques 62 points de moins que les élèves dont les parents ont un niveau d'instruction élevé, soit un écart de compétences équivalant à environ un an et demi d'études (et à plus de deux ans en Hongrie, en République tchèque et en République slovaque).
- Le nombre de points obtenus par les élèves est aussi en corrélation avec le statut professionnel de leurs parents. En moyenne, ceux dont les parents ont un *statut professionnel* élevé ont de meilleurs résultats. L'écart moyen (-77 sur une échelle normalisée de 500 points) correspond à environ deux années d'études. Les écarts sont particulièrement marqués au Luxembourg, en Allemagne, en Hongrie et en Belgique, où les élèves dont les parents ont un emploi correspondant au statut professionnel le plus élevé obtiennent en moyenne des résultats proches de ceux de l'élève moyen en Finlande, pays qui s'est classé en tête pour les mathématiques, la compréhension de l'écrit et les sciences lors de l'enquête PISA 2003. En revanche, dans les mêmes pays, les résultats obtenus par les élèves dont les parents ont un emploi correspondant au statut professionnel le moins élevé ne sont que légèrement supérieurs à ceux des élèves moyens des pays les moins bien classés (Grèce, Italie, Mexique et Turquie)¹¹.
- Les élèves vivant dans une *famille monoparentale* obtiennent aussi de plus mauvais résultats (l'écart va de plus d'une année d'études en Belgique et aux États-Unis à une différence quasiment nulle en Autriche, en République tchèque et en République slovaque). Le constat est le même pour les *élèves allochtones* (nés dans un autre pays que celui où ils sont scolarisés), les *élèves issus d'une famille émigrée de la première génération* (écart équivalant à plus d'une année d'études en moyenne par rapport aux autochtones) et les *élèves dont les parents parlent à la maison une langue différente* de celle qui est utilisée en classe (surtout en Belgique et en Allemagne, l'écart étant le plus faible au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande).

Il existe de toute évidence une corrélation entre ces diverses caractéristiques du milieu familial. L'indice PISA de statut économique, social et culturel (colonne de droite du tableau 8.3) représente la synthèse de tous les éléments qui définissent le milieu familial¹². L'écart de résultats relevé au détriment des élèves dont les parents appartiennent au quart inférieur de l'indice correspond à deux années et demie d'études de moins que ceux du quart supérieur de l'indice (la différence allant de trois ans ou plus en Hongrie et en

Tableau 8.3. **Écarts entre les résultats moyens obtenus en mathématiques par les jeunes de 15 ans selon diverses caractéristiques du milieu familial**

Différences entre les élèves quant au nombre de points obtenus sur une échelle normalisée de 500 points

	Niveau d'instruction du père		Niveau d'instruction de la mère		Type de famille	Pays d'origine	Langue parlée à la maison	Indice du statut économique, social et culturel	
	Niveau faible relat. à niveau élevé	Niveau moyen relat. à niveau élevé	Niveau faible relat. à niveau élevé	Niveau moyen relat. à niveau élevé				Parents isolés relat. aux couples	Élèves de la première génération relat. aux autochtones
Australie	-47	-35	-39	-29	-27	-5	-2	-12	-93
Autriche	-46	-7	-53	-12	-3	-56	-63	-57	-94
Belgique	-62	-28	-67	-32	-42	-92	-109	-95	-133
Canada	-41	-23	-45	-21	-20	6	-7	-13	-74
Rép. tchèque	-111	-62	-103	-54	-5	-107
Danemark	-63	-41	-61	-25	-26	-70	-65	-43	-101
Finlande	-34	-21	-36	-17	-9	-71
France	-50	-19	-55	-17	-18	-48	-72	-66	-105
Allemagne	-96	-30	-88	-21	-10	-93	-71	-90	-120
Grèce	-48	-16	-58	-21	-19	..	-47	-48	-96
Hongrie	-120	-64	-115	-58	-16	-127
Islande	-38	-20	-38	-22	-8	-61
Irlande	-49	-24	-49	-19	-33	-86
Italie	-39	3	-44	-1	-15	-90
Japon	-66	-34	-57	-28	-88
Corée	-66	-31	-60	-20	-9	-90
Luxembourg	-61	-24	-53	-25	-19	-31	-45	-42	-102
Mexique	-48	11	-40	20	-10	-91
Pays-Bas	-46	-29	-40	-33	-31	-59	-79	-81	-99
Nouvelle-Zélande	-67	-32	-61	-13	-22	-32	-5	-16	-105
Norvège	-40	-23	-53	-27	-22	..	-61	-45	-89
Pologne	-86	-55	-95	-54	-13	-95
Portugal	-31	11	-41	-2	-10	-30	-95
Rép. slovaque	-127	-62	-125	-49	-4	-116
Espagne	-47	-27	-43	-25	-12	-85
Suède	-31	-2	-48	-3	-29	-34	-92	-65	-91
Suisse	-60	-9	-56	2	-16	-59	-89	-79	-103
Turquie	-98	-50	-108	-35	-5	-116
États-Unis	-74	-35	-76	-29	-43	-22	-36	-46	-109
OCDE29	-62	-27	-62	-23	-18	-45	-56	-53	-98

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458725372318>

Note : Dans chaque colonne est indiquée la différence entre le nombre moyen de points obtenus en mathématiques par les élèves issus de milieux défavorisés et celui des élèves appartenant à un milieu favorisé. Sur la dernière ligne figure la moyenne non pondérée pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Source : Calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE d'après des données tirées de PISA 2003, comme dans D'Addio (2007).

Belgique à moins de deux ans en Islande, en Finlande et au Canada). Dans l'ensemble, la modification du nombre de points obtenus en mathématiques qui est associée à une variation d'une unité de l'indice de statut économique, social et culturel est la plus faible en Islande, au Portugal et au Mexique (0.70 année d'études) et la plus forte en République tchèque, en République slovaque et en Belgique (environ 1.25 année d'études).

Outre le milieu familial, les politiques et les institutions influent sur la mobilité intergénérationnelle en matière d'éducation. La répartition précoce des élèves par groupes de niveau a pour effet de freiner cette mobilité, alors que l'offre de services d'enseignement par les pouvoirs publics (qui réduit les coûts éducatifs supportés par les parents) l'accroît. Schütz *et al.* (2005) observent une relation en forme de U inversé entre l'effet du milieu familial¹³ et la préscolarisation, ce qui donne à penser que l'éducation préscolaire atténue l'incidence du milieu familial sur les chances de réussite des enfants dans la vie. Ils constatent aussi que l'effet du milieu familial s'accroît avec les dépenses privées et diminue avec la scolarisation dans l'enseignement privé, et pensent que ces caractéristiques du système éducatif peuvent représenter ensemble 40 % de la variation entre pays de l'effet du milieu familial tel qu'ils l'ont estimé.

Enfin, les avantages que les études suivies permettent d'obtenir sur le marché du travail sont aussi à prendre en compte. Ainsi, les systèmes d'enseignement trop égalitaires peuvent influencer sur le degré de mobilité en matière d'éducation à travers les effets qu'ils exercent sur le rendement des études (Checchi *et al.*, 1999; Checchi et Flabbi, 2005; Chevalier *et al.*, 2005). Par exemple, lorsque le système d'enseignement resserre l'échelle de distribution de l'éducation, l'échelle des revenus est aussi susceptible d'être plus étroite et le rendement des études d'être faible; dans ce cas, les parents ayant un revenu bas risquent de ne pas être assez motivés pour investir dans le développement des aptitudes de leurs enfants.

En résumé, les données d'observation montrent très largement que le niveau d'instruction se perpétue d'une génération à l'autre. Ce phénomène de reproduction tient aux effets conjugués du niveau d'études et d'autres caractéristiques des parents (comme la profession et les ressources culturelles) et à leur interaction avec diverses institutions (le système d'enseignement et le marché du travail, par exemple). Selon l'enquête PISA, c'est en Islande, au Portugal et au Mexique que les résultats obtenus en mathématiques sont le moins influencés par le milieu familial, et en République tchèque, en République slovaque et en Belgique qu'ils le sont le plus, encore que les États-Unis, la Suisse, l'Allemagne et le Japon ne fassent pas beaucoup mieux. L'Autriche (qui est proche de la France et de la Nouvelle-Zélande) occupe la position médiane.

Mobilité intergénérationnelle et inégalité des revenus à un moment donné : quels sont les liens ?

Le degré de fidélité avec lequel les indicateurs classiques de l'inégalité des revenus à un moment donné reflètent les possibilités qu'ont les individus de s'élever dans l'échelle des revenus au cours de leur existence est de nature à influencer fortement sur la façon dont cette inégalité est perçue par ces individus et par les responsables des politiques. Il ressort d'enquêtes qu'en fait – même s'il y a des différences entre pays – la plupart des individus se déclarent prêts à accepter les inégalités des revenus et de patrimoine tant qu'il y a « égalité des chances » (tableau 8.4). Les indicateurs de mobilité intergénérationnelle constituent un instrument de référence au regard duquel les conditions concernant l'égalité des chances peuvent être appréciées.

En règle générale, il n'y a pas nécessairement association entre la mobilité du revenu d'une génération à l'autre et l'inégalité des revenus à un moment donné. Outre qu'on n'utilise pas dans les deux cas la même définition du revenu (qui recouvre, dans l'un, les gains individuels et, dans l'autre, le revenu des ménages), ces deux indicateurs se rapportent à des horizons temporels différents, ce qui signifie qu'a priori la corrélation

Tableau 8.4. **Proportion d'adultes se déclarant d'accord avec différentes affirmations concernant la justice distributive**

Pourcentage d'adultes qui sont d'accord moins pourcentage d'adultes qui ne sont pas d'accord

	Japon	Allemagne occidentale	Grande-Bretagne	États-Unis
« Que certaines personnes aient plus d'argent et de fortune que d'autres n'est juste que s'il y a égalité des chances »	40	72	71	74
« La manière la plus juste de distribuer les richesses et les revenus serait d'en donner à chacun la même part »	-39	-37	-32	-51
« Si certaines personnes sont plus intelligentes ou plus douées que d'autres, ce n'est qu'une question de chance; elles ne méritent donc pas de gagner plus d'argent »	-37	-27	-56	-66
« Les gens qui travaillent dur méritent d'avoir plus d'argent que ceux qui n'en font pas autant »	86	89	93	89
« Les gens ont le droit de garder ce qu'ils ont gagné, même si cela signifie que certains seront plus riches que d'autres »	56	83	72	88

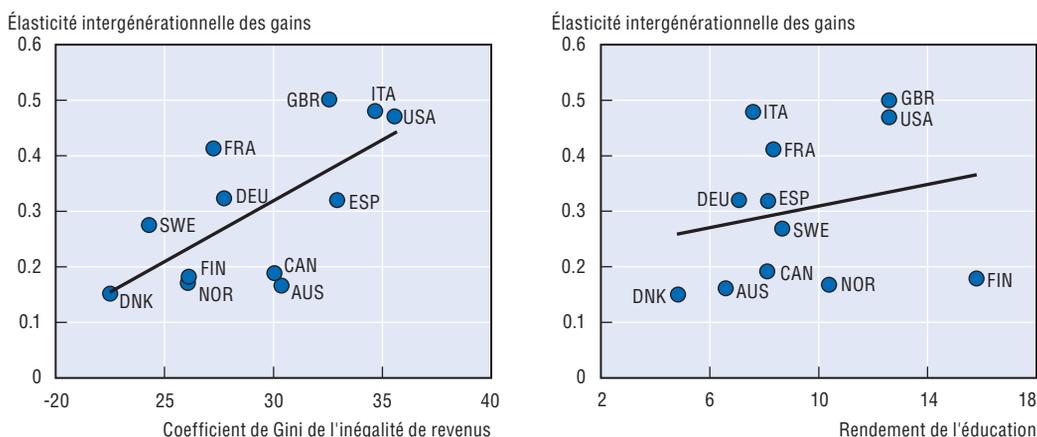
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458727402842>

Source : International Social Justice Project, d'après Marshall et al. (1997).

peut être soit positive, soit négative. En raison de cette incertitude, il est important d'examiner les faits. Le graphique 8.2 (partie de gauche) montre qu'il existe, pour un ensemble de douze pays de l'OCDE, une corrélation positive entre le degré de mobilité intergénérationnelle des gains et les indicateurs classiques de l'inégalité des revenus à un moment donné vers 2000. D'une manière générale, dans les pays où la répartition des revenus à un moment donné est la plus égale, la mobilité intergénérationnelle du revenu est la plus forte. Font notamment exception l'Australie et le Canada, où l'on observe à la fois une forte mobilité et une inégalité assez marquée, ainsi que la France, où la mobilité est plus faible que ne laisserait penser son niveau d'inégalité¹⁴.

Il y a plusieurs interprétations possibles de cette relation. L'une d'elles concerne le rôle du rendement privé de l'éducation et son influence sur les inégalités de gains. Les pays où l'éventail des gains est très large sont aussi souvent ceux qui enregistrent le rendement privé de l'éducation le plus élevé car les études permettent d'obtenir des emplois encore mieux rémunérés (relativement aux autres emplois) que dans les pays où l'éventail des gains est plus étroit. Cependant, si le revenu des parents influe sur l'accès à l'éducation – parce qu'il peut restreindre leur capacité d'emprunt ou, au contraire, leur permettre, s'ils sont riches, de vivre dans un quartier pourvu de bonnes écoles – la possibilité de tirer parti du rendement élevé de l'éducation sera limitée aux enfants des ménages riches. Comme le montre la partie droite du graphique 8.2, on peut penser qu'il existe une (faible) corrélation positive entre l'élasticité intergénérationnelle des gains et le rendement privé de l'éducation. Par conséquent, l'inégalité des revenus à un moment donné et une forte corrélation entre générations sur le plan des gains peuvent se renforcer en raison de l'effet exercé par la première sur l'accès à l'enseignement supérieur.

Il y a toutefois d'autres façons possibles d'expliquer la corrélation entre la mobilité intergénérationnelle et l'inégalité statique des revenus. Le rendement de l'éducation et l'inégalité des revenus étant le reflet des caractéristiques institutionnelles, la relation qui s'exerce est complexe. Par exemple, un éventail des gains plus restreint, un salaire minimum plus élevé et de plus larges négociations collectives, constituent autant de facteurs de réduction du rendement de l'éducation (et, vraisemblablement, d'atténuation de l'inégalité des revenus à un moment donné). Une meilleure compréhension de ces phénomènes serait utile pour l'étude de la mobilité intergénérationnelle des gains (Solon, 2004; Corak, 2006).

Graphique 8.2. **Mobilité intergénérationnelle, inégalité statique des revenus et rendement privé de l'éducation**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458708372324>

Note : La mobilité intergénérationnelle est mesurée par l'élasticité entre les gains des pères et ceux des fils. L'inégalité des revenus est mesurée par le coefficient de Gini du revenu disponible des ménages par unité de consommation. Le taux de rendement interne privé de l'éducation est estimé d'après la majoration des gains après impôt que produit un niveau d'études plus élevé, déduction faite des coûts privés supplémentaires (frais de scolarité et manque à gagner) imposés par l'acquisition de ce niveau d'études plus élevé; les estimations présentées se rapportent à un individu qui a investi dans les études supérieures après avoir terminé ses études secondaires.

Source : Les données relatives à l'élasticité intergénérationnelle des gains sont celles du graphique 8.1. Les données sur le rendement privé de l'éducation sont tirées de diverses éditions de la publication de l'OCDE *Regards sur l'éducation*; celles qui concernent le coefficient de Gini de l'inégalité des revenus proviennent de précédentes éditions d'OCDE, *Panorama de la société*. Voir D'Addio (2007).

Transmission intergénérationnelle du désavantage : quelle est son importance du point de vue de l'action gouvernementale ?

Les inégalités découlant de la transmission de l'appartenance aux catégories à faible revenu sont importantes pour l'action gouvernementale. La politique de l'éducation, l'investissement dans la prise en charge de la petite enfance, l'accès aux soins de santé et la politique de l'immigration déterminent tous le degré auquel les compétences et les aspirations des individus sont déterminantes dans leur situation sociale et matérielle au sein de la collectivité par rapport aux caractéristiques qu'ils ont héritées. La comparaison internationale de la mobilité intergénérationnelle est utile pour mettre en évidence les institutions, les contextes sociaux et les structures du marché du travail qui sont susceptibles de créer des liens entre le statut socio-économique d'une génération et celui de la suivante.

La politique sociale joue dans ce domaine un rôle essentiel à travers les mesures visant à atténuer l'inégalité des chances sur l'ensemble de l'existence des individus. Par exemple, la politique familiale peut s'attaquer aux obstacles à la mobilité qui apparaissent dans la petite enfance, les événements vécus à cette période de la vie ayant une influence déterminante sur les possibilités qui s'offriront plus tard. Ces mesures peuvent aider à rompre le cycle du désavantage et favoriser ainsi l'épanouissement de l'enfant et la lutte contre la pauvreté.

Les responsables de la politique sociale ont besoin de comprendre comment les atouts et les handicaps se perpétuent d'une génération à la suivante. Il est probable que si l'on parvient à réduire le degré de transmission intergénérationnelle du désavantage, les aptitudes et les capacités de chaque membre de la collectivité seront utilisées plus

efficacement, ce qui favorisera à la fois la croissance et l'équité. Toutefois, si faire en sorte que le milieu familial ait moins d'effets négatifs sur le devenir des enfants est la volonté de la plupart des responsables de l'action gouvernementale, une société dans laquelle la situation et le comportement des parents n'auraient *aucun* effet sur le devenir de leurs enfants ne serait pas non plus souhaitable. La grande majorité des parents s'attachent à faire le maximum pour leurs enfants en leur consacrant du temps, de l'attention et de l'argent. Il est certes à la fois bon et normal qu'ils influent sur le développement de leurs enfants, mais les pouvoirs publics doivent néanmoins mettre en place des dispositifs qui garantissent qu'aucun enfant ne sera laissé de côté pour des raisons dont il n'est pas responsable.

Les pays qui souhaitent promouvoir l'égalité des chances ont la possibilité de prendre à cette fin un certain nombre de mesures. L'essentiel est, semble-t-il, d'agir pour faire reculer l'inégalité sous ses diverses formes, notamment celle qui touche les revenus actuels et les résultats sur le plan de l'éducation. Les données d'observation précédemment examinées, même si elles ne sont pas concluantes, font apparaître dans l'ensemble des pays une association systématique entre faible mobilité intergénérationnelle et forte inégalité des revenus. Il en découle d'emblée un raisonnement de bon sens : si le degré de mobilité diffère selon la situation des parents, il est également probable que l'inégalité liée aux caractéristiques et aux ressources familiales se perpétue dans le temps. Il s'ensuit malheureusement que l'inégalité touchant une génération se transmet aux générations suivantes. Cette association n'est cependant pas universelle et il y a des cas intéressants qui y dérogent. Par exemple, lorsque l'on se penche sur la répartition des revenus des ménages à un moment donné, on constate qu'en Australie et au Canada, l'inégalité en la matière est plus forte que dans plusieurs pays d'Europe, mais que ces deux pays font partie de ceux qui enregistrent la plus forte mobilité intergénérationnelle. Peut-être cela tient-il à l'immigration – il y a lieu de penser que celle-ci accentue à la fois l'inégalité des revenus actuels et la mobilité du revenu – mais les mesures prises par les pouvoirs publics pour l'éducation préscolaire et l'accueil des tout jeunes enfants, ainsi que pour l'aide aux personnes défavorisées, y sont aussi pour quelque chose.

L'analyse des facteurs qui influent sur la mobilité intergénérationnelle met en lumière un ensemble de domaines dans lesquels l'action gouvernementale peut amener des changements :

- Le patrimoine des ménages et le niveau d'instruction des parents sont deux déterminants essentiels des chances que les enfants auront plus tard dans la vie. Il se pourrait par conséquent qu'un plus grand rôle des pouvoirs publics dans l'accumulation de capital humain accentue la mobilité intergénérationnelle. De plus, les parents qui ont des ressources financières insuffisantes ne peuvent investir autant dans l'éducation que les parents riches. Les effets de ce problème de financement sont aussi susceptibles de varier sensiblement selon les aptitudes de l'enfant, et d'être ainsi plus importants dans le cas des parents à faible revenu ayant des enfants très doués. Les deux facteurs donnent à penser qu'il y a intérêt à cibler les politiques de l'éducation et les politiques sociales sur les familles à bas revenu, notamment lorsque leurs enfants sont très doués.
- Le fait pour les enfants de vivre dans une famille à faible revenu influe très fortement sur leurs chances de réussite dans la vie. La pauvreté des parents va en fait de pair avec un état de santé, une alimentation et des conditions de logement d'un niveau moindre, qui

pèsent tous sur le développement de l'enfant et affecteront son futur revenu. De même, un revenu parental élevé est en corrélation avec une éducation de meilleure qualité (les bonnes écoles se trouvant généralement dans les bons quartiers), la transmission d'aptitudes verbales et non cognitives plus grandes (notamment l'autodiscipline), ainsi que l'accès à des réseaux sociaux qui pourront être utiles plus tard (Heckman et Carneiro, 2003). En raison de ces effets, la lutte contre la pauvreté chez les enfants peut contribuer à atténuer la transmission intergénérationnelle des inégalités.

- La structure de la famille joue aussi un rôle dans la mobilité intergénérationnelle, peut-être pour des raisons qui dépassent la question du revenu. Le cadre familial est le lieu où se forment les croyances, les attitudes et les valeurs et où les parents offrent à leurs enfants les modèles auxquels ils vont s'identifier. La structure de la famille peut également être importante à cause des différences dans la façon dont ses membres utilisent leur temps et leur argent. Les enfants de familles monoparentales réussissent moins bien qu'ils ne « devraient » compte tenu du revenu de leurs parents (mais la plupart des données disponibles se rapportent aux *garçons*), même si ces effets négatifs peuvent être liés à la sélection et ne pas constituer une conséquence directe de la structure de la famille (voir, par exemple, Piketty, 2003).
- Enfin, on connaît encore très mal l'impact causal à long terme du quartier de résidence sur le devenir des enfants à l'âge adulte. On peut en tout cas considérer qu'il est important sur le moment pour le bien-être des enfants, ce qui suffit à justifier une intervention des pouvoirs publics.

En ce qui concerne l'action gouvernementale, les conséquences qui découlent de ces observations confirment les enseignements qui se dégagent des études consacrées au développement de l'enfant. La pauvreté dans l'enfance constitue une voie de transmission intergénérationnelle du désavantage; il faut donc s'y attaquer en priorité. Aider pour ce faire les parents à travailler peut être plus efficace que leur verser des prestations en espèces, car on peut ainsi contribuer à faire évoluer les mentalités ou les comportements. Un effort soutenu en matière de santé, de nutrition et de garde des enfants en faveur des ménages ou des quartiers particulièrement défavorisés, et une prise en charge de qualité des enfants dès leur plus jeune âge ainsi qu'au stade préscolaire et au cours de leur scolarité sont essentiels pour promouvoir la mobilité intergénérationnelle (ex., Heckman, 2006).

Conclusion

Les parents transmettent à leurs enfants toutes sortes de ressources. S'il n'y a pas unanimité de vues sur les mécanismes qui sous-tendent cette transmission, il n'en reste pas moins qu'une grande part des disparités observées sont liées aux différences de niveau d'instruction, de patrimoine et de développement des diverses aptitudes cognitives et non cognitives. Il ressort de ce chapitre les constats suivants :

- Si le revenu, le niveau d'instruction, la profession et les traits de personnalité tendent à se transmettre entre générations partout dans la zone de l'OCDE, il existe des différences d'un pays à l'autre : en particulier, la mobilité intergénérationnelle des gains est plus forte dans les pays nordiques, en Australie et au Canada, et plus faible en Italie, aux États-Unis et en Grande-Bretagne.
- La mobilité intergénérationnelle est généralement plus forte dans les quintiles supérieurs et inférieurs de l'échelle des revenus, mais la persistance d'un faible revenu

est particulièrement préjudiciable car elle tend à s'ajouter à d'autres formes de désavantage.

- De nombreux facteurs interviennent dans la transmission intergénérationnelle du revenu – notamment le patrimoine, les traits génétiques, le milieu social et la structure du ménage – mais le niveau d'instruction des parents est de loin la caractéristique du milieu familial la plus importante. Il se perpétue d'une génération à l'autre, en particulier dans les sociétés où le rendement de l'investissement dans l'éducation est élevé.

L'un des grands objectifs de la politique sociale est de rompre le cycle de la transmission du désavantage d'une génération à l'autre et d'empêcher le développement d'une sous-classe qui s'autoreproduit. Les données examinées dans ce chapitre tendent à démontrer les bienfaits des mesures ayant expressément pour but d'améliorer le devenir des enfants. Cette forme d'intervention a pris beaucoup plus de place dans les politiques sociales de la plupart des pays de l'OCDE ces dernières années. Atténuer chez les enfants les facteurs de tension et d'anxiété, quels qu'ils soient, et leur offrir davantage de possibilités éducatives sont des mesures qui porteront leurs fruits à travers les revenus qu'ils pourront obtenir plus tard et la contribution qu'ils apporteront à long terme à la collectivité à l'âge adulte. Tirer pleinement profit des capacités des enfants est indispensable pour promouvoir à la fois la croissance économique et l'égalité.

Notes

1. Dans le communiqué de la réunion qu'ils ont tenue en 2005, les ministres des Affaires sociales des pays de l'OCDE ont déclaré que « les politiques sociales et familiales doivent aider à donner aux enfants et aux jeunes le meilleur départ possible dans la vie, et les aider à se développer et à se réaliser jusqu'à ce qu'ils deviennent adultes ».
2. Les diverses études consacrées à la mobilité intergénérationnelle ne sont pas soumises aux mêmes contraintes sur le plan des données et font appel à des outils méthodologiques différents. Par exemple, plusieurs d'entre elles mettent l'accent sur la mobilité intergénérationnelle sur le plan de l'éducation plutôt que du revenu, car les erreurs de mémoire sont moins fréquentes dans le premier cas que dans le second. Les critères appliqués pour classer les professions peuvent aussi varier d'une étude à l'autre.
3. Il y a plusieurs éléments à prendre en compte lorsque l'on estime l'élasticité intergénérationnelle du revenu, comme le nombre de périodes sur lesquelles la valeur moyenne du revenu (ou des gains) est calculée et l'âge auquel la perception de ce revenu ou de ces gains est observée. Voir Solon (1992), Zimmerman (1992) et encadré 7 dans D'Addio (2007).
4. La transmission de la pauvreté due à la structure familiale peut signifier qu'il existe un écart socio-économique de plus en plus marqué entre les familles monoparentales et les familles biparentales. Cependant, Musick et Mare (2004) n'ont pas relevé aux États-Unis beaucoup d'éléments qui confirment cette divergence. Cela tient peut-être à des différences de revenu croissantes entre les familles monoparentales elles-mêmes. Voir également Blanden et Gibbons (2006) sur la transmission de la pauvreté due au fait de grandir dans des logements sociaux.
5. On ne voit pas bien quelle est l'évolution dans le temps du degré de mobilité intergénérationnelle du revenu. Dans certains pays, celle-ci aurait augmenté (ex., Norvège; voir Bratberg *et al.*, 2005), tandis que dans d'autres, elle aurait diminué ou serait restée stable (ex., Royaume-Uni; voir Blanden *et al.*, 2005).
6. Citons notamment Hertz (2005), Atkinson *et al.* (1983), Dearden *et al.* (1997) et Blanden (2005a) pour la Grande-Bretagne; Piraino (2006) pour l'Italie; Bratberg *et al.* (2005) pour la Norvège.
7. Voir D'Addio (2007) pour les références complètes des études concernant certains pays.
8. Par exemple, voir Page (2004) pour les États-Unis; Corak *et al.* (2004) pour le Canada et la Suède; Maloney *et al.* (2003) pour la Nouvelle-Zélande; et Pech et McCoull (2000) pour l'Australie. Voir D'Addio (2007) pour un examen plus approfondi des travaux publiés sur ce sujet.

9. Il ressort des études publiées sur le sujet que les traits de personnalité, les attitudes et les convictions persistent aussi fortement d'une génération à l'autre. Le degré de transmission de ces caractéristiques par les parents est important pour plusieurs raisons. Premièrement, s'il existe peu de données sur la façon dont les préférences ou les convictions se forment, celles-ci peuvent déterminer la façon dont les enfants seront élevés, l'état de santé et le devenir de la famille (par exemple, la probabilité de divorce; Diekmann et Schmidheiny, 2006). Deuxièmement, il peut y avoir divergence de ces caractéristiques à long terme selon les groupes sociaux, ce qui créera, dans la collectivité, des clivages qui influenceront négativement sur le devenir social et matériel. Enfin, la transmission des convictions et des attitudes peut avoir une importance pour la politique sociale dans la mesure où elle engendrera une « culture de la dépendance », qui accroîtra la probabilité pour les futures générations de connaître la pauvreté (voir Mulligan, 1997; Jencks, 1979; Bowles et al., 2002 et 2005).
10. Par exemple, Belzil et Hansen (2003) montrent que les variables de milieu familial (en particulier le niveau d'études des parents) sont à l'origine de 68 % des variations transversales expliquées du niveau d'instruction, alors que les aptitudes corrélées avec les variables du milieu familial représentent 17 %, et les capacités propres à l'individu 15 %.
11. C'est un constat important car la profession aussi se perpétue de génération en génération. Breen (2004) et Breen et Jonsson (2005) montrent que si la mobilité absolue a été forte dans tous les pays industrialisés – la croissance économique et l'industrialisation ayant ouvert aux enfants des possibilités que n'avaient pas eues leurs parents – la mobilité relative est assez stable et variable selon les pays : à cet égard, les États-Unis occupent une position intermédiaire entre les pays où la situation est la plus fluide (Suède, Canada et Norvège) et ceux où elle est la plus statique (comme l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie et la France).
12. L'indice de statut économique, social et culturel regroupe l'Indice socio-économique international de statut professionnel le plus élevé des deux parents ou tuteurs (ISEI), le niveau de formation le plus élevé des deux parents, converti en années d'études, un indice des ressources éducatives familiales et le nombre de livres présents à la maison.
13. L'effet du milieu familial (paramètre estimé) indique dans quelle mesure le passage d'une catégorie à la suivante s'agissant du nombre de livres présents à la maison modifie les résultats obtenus aux tests dans chaque pays. Il est considéré par les auteurs comme un indicateur de l'inégalité des chances. Voir Schütz et al. (2005).
14. Pour pouvoir étudier plus en profondeur la relation entre l'inégalité statique des revenus et l'élasticité intergénérationnelle des gains, il faudrait effectuer des enquêtes sur les gains des pères et des fils, ainsi que sur le revenu de toute la population. Il n'existe pas pour le moment d'enquêtes de ce type, mais Andrew et Leigh (2007) observent une corrélation positive significative dans dix pays (non compris les anciens pays communistes) à partir d'une variable d'« espérance de gains des parents » (déterminée d'après des informations concernant la profession des pères et les gains actuels par profession).

Références

- Anderson, G.J. et T.W. Leo (2006), « Intergenerational Educational Attainment Mobility and Family Structure », Communication destinée à la 29^e Conférence générale de l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune.
- Andrews, D. et A. Leigh (2007), « More Inequality, Less Social Mobility », Polycopié, Research School of Social Sciences (RSSS), Australian National University.
- Askew, D., J. Brewington et A. Touhey (2001), « An Examination of Intergenerational Income Mobility Using the Panel Study of Income Dynamics », *Puget Sound eJournal of Economics*, première édition.
- Atkinson, A.B., A.K. Maynard et C.G. Trinder (1983), *Parents and Children: Incomes in Two Generations*, Heinemann, Londres.
- Aydemir, A., W.-H., Chen et M. Corak (2006), « Intergenerational Earnings Mobility among the Children of Canadian Immigrants », IZA Discussion Paper, n° 2085, Bonn.
- Bauer, P. (2006), « The Intergenerational Transmission of Income in Switzerland: A Comparison between Natives and Immigrants », WWZ Discussion Paper n° 06/ 01, Université de Bâle.
- Belzil, C. et J. Hansen (2003), « Structural Estimates of the Intergenerational Education Correlation », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 18, n° 6.
- Björklund, A., T. Eriksson, M. Jäntti, O. Rauum, et E. Österbacka (2004a), « Family Structure and Labour Market Success: The Influence of Siblings and Birth Order on the Earnings of Young Adults in Norway, Finland and Sweden », chapitre 9 dans M. Corak (dir. pub.), *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Cambridge University Press.
- Blanchflower, D.G. et A.J. Oswald (1998), « What Makes an Entrepreneur? », *Journal of Labor Economics*, vol. 16.
- Blanden, J. (2005a), « Essays on Intergenerational Mobility and Its Variation over Time, Place and Family Structure », Thèse de doctorat, Université de Londres.
- Blanden, J. (2005b), « Intergenerational Mobility and Assortative Mating in the UK », polycopié, Centre for Economic Performance, London School of Economics, Londres.
- Blanden, J. (2005c), « Amour et argent : mobilité intergénérationnelle et appariement conjugal d'après le revenu des parents », Document de recherche de la direction des études analytiques, Division des études sur la famille et le travail, Ottawa.
- Blanden, J. et S. Gibbons (2006), « The Persistence of Poverty across Generations: A View from Two British Cohorts », Rapport, Joseph Rowntree Foundation, North Yorkshire, Royaume-Uni.
- Blanden, J., P. Gregg, et S. Machin (2005), « Intergenerational Mobility in Europe and North America. A Report supported by the Sutton Trust », Centre for Economic Performance, London School of Economics, Londres.
- Blanden, J., P. Gregg et L. Macmillan (2006), « Explaining Intergenerational Income Persistence: Non-cognitive Skills, Ability and Éducation », Working Paper n° 06/146, Centre for Market and Public Organisation, Université de Bristol.
- Boehm, T. et A.M. Schlottmann (1999), « Does Home Ownership by Parents Have an Economic Impact on Their Children? », *Journal of Housing Economics*, vol. 8.
- Boehm, T. et A.M. Schlottmann (2002), « Housing and Wealth Accumulation: Intergenerational Impacts », in N.P. Retsinas et E.S. Belsky (dir. pub.), *Low-income Homeownership: Examining the Unexamined Goal*, The Brookings Institution, Washington, DC.
- Borjas, G.J. (1992), « Ethnic Capital and Intergenerational Mobility », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 107, n° 1.
- Borjas, G.J. (2004), « Increasing the Supply of Labor Through Immigration Measuring the Impact on Native-born Workers », *Backgrounder*, Centre for Immigration Studies, Washington, DC, mai.
- Bowles, S. et H. Gintis (2002a), « The Inheritance of Inequality », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16, n° 3.
- Bowles, S. et H. Gintis (2002b), « Schooling in Capitalist America Revisited », *Sociology of Éducation*, vol. 75, n° 1.
- Bowles, S., H. Gintis et M. Osborne (2002), « The Determinants of Individual Earnings: Skills, Preferences, and Schooling », *Journal of Economic Literature*.

- Bowles, S., H. Gintis et M. Osborne Groves (2005), « Introduction », in S. Bowles, H. Gintis, et M. Osborne Groves (dir. pub.), *Unequal Chances: Family Background and Economic Success*, Russell Sage, New York.
- Bratberg, E., Ø.A. Nilsen et K. Vaage (2005), « Intergenerational Earnings Mobility in Norway: Levels and Trends », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 107, n° 3.
- Breen, R. (2004), *Social Mobility in Europe*, Oxford University Press.
- Breen, R. et J.O. Jonsson (2005), « Inequality of Opportunity in Comparative Perspective: Recent Research on Educational Attainment and Social Mobility », *Annual Review of Sociology*, vol. 31.
- Card, D. (2005), « Is the New Immigration Really So Bad? », NBER Working Paper, n° 11547, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Case, A. et C. Paxson (2006), « Children's Health and Social Mobility », *The Future of Children*, vol. 16, n° 2.
- Case, A., A. Fertig et C. Paxson (2004), « The Lasting Impact of Childhood Health and Circumstances », Centre for Health and Wellbeing Discussion Paper, Princeton.
- Chadwick, L. et G. Solon (2002), « Intergenerational Income Mobility among Daughters », *American Economic Review*, vol. 92, n° 1.
- Checchi, D., A. Ichino et A. Rustichini (1999), « More Equal but Less Mobile? Education Financing and Intergenerational Mobility in Italy and in the US », *Journal of Public Economics*, vol. 74.
- Checchi, D. et L. Flabbi (2005), « Intergenerational mobility and schooling decisions », Polycopié.
- Chevalier, A., K. Denny et D. McMahon (2005), « A Multi-country Study of Inter-generational Educational Mobility », Polycopié.
- Corak, M. (2006), « Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility », IZA Discussion Paper, n° 1993, Bonn.
- Corak, M., B. Gustafsson et T. Österberg (2004), « Intergenerational Influences on the Receipt of Unemployment Insurance in Canada and Sweden », chapitre 11 in M. Corak (dir. pub.), *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Cambridge University Press.
- D'Addio, A.C. (2007), « Intergenerational Transmission of Disadvantage: Mobility or Immobility across Generations? A Review for OECD countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 52, OCDE, Paris.
- Dearden, L., S. Machin et H. Reed (1997), « Intergenerational Mobility in Britain », *Economic Journal*, vol. 107.
- Diekmann, A. et K. Schmidheiny (2006), « The Intergenerational Transmission of Divorce. Results from a Fifteen-Country Study with the Fertility and Family Survey », Polycopié.
- Eriksson, T., B. Bratsberg et O. Raaum (2005), « Earnings Persistence across Generations: Transmission through Health? », Memorandum n° 35/2005, Département d'économie, Université d'Oslo.
- Ermisch, J., M. Francesconi et T. Siedler (2006), « Intergenerational Economic Mobility and Assortative Mating », *The Economic Journal*, vol. 116, juillet.
- Grawe, N.D. (2004), « Intergenerational Mobility for Whom? The Experience of High- and Low-earning Sons in International Perspective », Chapitre 4 in M. Corak (dir. pub.), *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Grawe, N.D. (2005), « Family Size and Child Achievement », Carleton College Department of Economics Working Paper, n° 2005-06, Carleton College Department of Economics, Northfield, MN.
- Hanushek, E.A. et L. Woessmann (2005), « Does Educational Tracking Affect Performance and Inequality? Differences-in-Differences Evidence across Countries », NBER Working Paper, n° 11124, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Harding, D.J., C. Jencks, L.M. Lopoo et S. E. Mayer (2005), « The Changing Effect of Family Background on the Incomes of American Adults », chapitre 3 in S. Bowles, H. Gintis et M. Osborne Groves (dir. pub.), *Unequal Chances: Family Background and Economic Success*.
- Heckman, J.J. (2006), « The Economics of Investing in Early Childhood », Exposé présenté à la Conférence du Niftey, Université de Nouvelle-Galles du Sud, Sydney, février.
- Heckman, J. et P. Carneiro (2003), « Human Capital Policy », in J.J. Heckman et A.B. Krueger (dir. pub.), *Inequality in America: What Role for Human Capital Policies?*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Hendricks, L. (1999), « Do Redistributive Policies Promote Intergenerational Mobility? », Working Paper n° 99/06, W.P. Carey School of Business, Université de l'Arizona.

- Hertz, T. (2006), « Understanding Mobility in America », rapport, Centre for American Progress, Washington, DC.
- Hirvonen, L. (2006), « Intergenerational Earnings Mobility Among Daughters and Sons: Evidence from Sweden and a Comparison with the United States », Polycopié, Institut de recherche sociale, Université de Stockholm.
- Holmlund, H. (2006), « Intergenerational Mobility and Assortative Mating Effects of an Educational Reform », Working Paper n° 4/2006, Institut suédois de recherche sociale, Université de Stockholm.
- Hugalde Sánchez, A. (2004), « Movilidad intergeneracional de ingresos y educativa en España (1980-90) », Document de travail n° 2004/1, Institut d'Economia de Barcelona, Centre de Recerca en Federalismo Fiscal i Economia Regional.
- Jäntti, M., B., Bratsberg, K., Roed, O., Raaum, R., Naylor, E., Österbacka, A., Björklund et T., Eriksson (2006), « American Exceptionalism in a New Light: A Comparison of Intergenerational Earnings Mobility in the Nordic Countries, the United Kingdom and the United States », IZA Discussion Paper, n° 1938, Bonn.
- Jencks, C. (1979), *Who Gets Ahead?*, Basic Books, New York.
- Lam, D. et R.F. Schoeni (1993), « Effects of Family Background on Earnings and Returns to Schooling: Evidence from Brazil », *Journal of Political Economy*, vol. 101, n° 4.
- Leigh, A. (2006), « Intergenerational Mobility in Australia », Manuscrit, Social Policy Evaluation, Analysis and Research Centre, Research School of Social Sciences, Australian National University.
- Lindahl, L. (2002), « Do Birth Order and Family Size Matter for Intergenerational Income Mobility? Evidence from Sweden », Working Paper n° 5/2002, Institut suédois de recherche sociale, Université de Stockholm.
- Marshall G., A. Swift et S. Roberts (1997), *Against the Odds? Social Class and Social Justice in Industrial Societies*, Oxford University Press, Oxford.
- Mazumder, B. (2001), « Earnings Mobility in the US: A New Look at Intergenerational Inequality », Working Paper n° 2001-18, Federal Reserve Bank of Chicago.
- Mazumder, B. (2002), « Analyzing Income Mobility over Generations », *Chicago Fed Letter*, vol. 181, septembre.
- Mazumder, B. (2005), « Fortunate Sons: New Estimates of Intergenerational Mobility in the US Using Social Security Earnings Data », *Review of Economics and Statistics*, vol. 87, n° 2.
- Mulligan, C.B (1997), *Parental Priorities*, University of Chicago Press, Chicago.
- Musick, K. et R.D. Mare (2004), « Family Structure, Intergenerational Mobility, and the Reproduction of Poverty: Evidence for Increasing Polarization? », *Demography*, vol. 41, n° 4.
- Osborne Groves, M.A. (2005), « Personality and the Intergenerational Transmission of Earnings from Fathers to Sons », in S. Bowles, H. Gintis et M. Osborne Groves (dir. pub.), *Unequal Chances: Family Background and Economic Success*, Russell Sage et Université de Princeton University Press.
- Palmer, S. (2002), « Neighbourhood Effects and their Role in Intergenerational Mobility for the UK », Faculté des sciences sociales, Département d'économie, Université de Southampton.
- Pekkarinen, T., R. Uusitalo et S. Pekkala (2006), « Education Policy and Intergenerational Income Mobility: Evidence from the Finnish Comprehensive School Reform », IZA Discussion Paper n° 2204, Bonn.
- Piketty, T. (2003), « The Impact of Divorce on School Performance: Evidence from France, 1968-2002 », Centre for Economic Policy Research (CEPR), Discussion Paper n° 4146, Londres.
- Piraino, P. (2006), « Comparable Estimates of Intergenerational Income Mobility in Italy », Working Paper n° 471, Département d'économie, Université de Sienne.
- Rumberger, R.W. (2006), « Education and the Reproduction of Economic Inequality in the United States: An Empirical Investigation », Projet, Université de Californie.
- Schütz, G., H.W. Ursprung et L. Woessmann (2005), « Education Policy and Equality of Opportunity », IZA Discussion Paper, n° 1906, Bonn.
- Seshadri, A. et K. Yuki (2004), « Equity and Efficiency Effects of Redistributive Policies », *Journal of Monetary Economics*, vol. 51.

- Solon, G. (1992), « Intergenerational Income Mobility in the United States », *American Economic Review* vol. 82, n° 3.
- Solon, G. (2004), « A Model of Intergenerational Mobility Variation over Time and Place », chapitre 2 in M. Corak, *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Cambridge University Press.
- Zimmerman, D. (1992), « Regression toward Mediocrity in Economic Stature », *American Economic Review*, vol. 82, n° 3.

PARTIE IV
Chapitre 9

**Comment les services assurés
par les pouvoirs publics influent-ils
sur la distribution des ressources
économiques des ménages ?***

Les services publics dont bénéficient les ménages réduisent sensiblement les inégalités, mais dans de moindres proportions, en général, que les prélèvements obligatoires et les transferts publics. La réduction des inégalités tient principalement à une répartition relativement uniforme de ces services dans l'ensemble de la population, si bien qu'ils représentent une part plus importante des ressources des ménages au bas de l'échelle des revenus qu'à son sommet.

* Ce chapitre s'inspire d'un plus long document rédigé par F. Marical (INSEE), M. Mira d'Ercole (OCDE), M. Vaalavuo (Institut universitaire européen, Florence) et G. Verbist (Université d'Anvers), cf. Marical et al. (2006). Légèrement modifié, il fait aussi l'objet d'une publication dans la *Revue économique de l'OCDE*.

Introduction

De nombreux facteurs autres que le revenu contribuent au bien-être des individus. En ne tenant pas compte de ces facteurs, les indicateurs de revenu classiques donnent une évaluation erronée du niveau moyen du bien-être dans chaque pays et de sa distribution au sein de la population. Le présent chapitre examine l'un de ces facteurs : les services publics destinés aux ménages qui procurent un avantage personnel à leurs utilisateurs. La décision d'inclure ces services dans une analyse de redistribution s'appuie sur un simple constat. Premièrement, les ménages paient des impôts pour financer ces services publics; alors que ces impôts, ou une partie d'entre eux, sont déduits de leur revenu brut pour calculer leur revenu disponible ou net (tableau 4.1), on ne considère pas que les services publics fournis en contrepartie influent sur leur capacité de consommation¹. Deuxièmement, les dépenses budgétaires consacrées à ces services sont, dans tous les pays de l'OCDE, suffisamment importantes pour avoir une incidence non négligeable sur le bien-être des ménages. Cela étant, un certain nombre de problèmes statistiques et conceptuels font obstacle à une intégration systématique de ces services dans les indicateurs des ressources des ménages (encadré 9.1), et il n'y a pas pour l'instant de consensus sur le meilleur moyen de remédier à ces problèmes.

Le présent chapitre examine l'incidence de ces services publics sur des indicateurs synthétiques des inégalités de revenus, en s'appuyant sur les résultats d'une longue série de recherches². Il présente par ailleurs des estimations quantitatives des effets redistributifs de ces services suivant deux approches. La première repose sur les données d'enquêtes auprès des ménages réalisées dans 18 pays de l'OCDE et étudie les effets redistributifs des services publics de santé et d'éducation, ainsi que du logement social. La seconde utilise des données agrégées sur les revenus, groupées par décile, provenant du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et donne des estimations concernant 26 pays de l'OCDE et l'ensemble des catégories de dépenses considérées dans la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales. En revanche, d'autres effets importants des services publics – sur l'offre de travail et la pauvreté, par exemple – sont laissés de côté, de même que les services publics qui ne peuvent être attribués à des utilisateurs individuels (infrastructure de transport, police, défense, par exemple).

Résultats de recherches antérieures

Plusieurs études ont examiné les effets redistributifs des services fournis par les administrations publiques. On trouvera dans cette section un résumé des principaux résultats des recherches menées dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement social. Ces résultats sont toutefois difficiles à comparer directement d'une étude à l'autre compte tenu des disparités des champs considérés et des méthodologies utilisées.

Encadré 9.1. Problèmes conceptuels et méthodologiques

L'analyse de l'influence des services publics sur la distribution des ressources économiques dont disposent les ménages exige que l'on élargisse la définition des ressources, et que l'on passe donc du concept relativement étroit de revenu monétaire disponible – c'est-à-dire la somme des revenus marchands (revenus du travail, loyers, dividendes, etc.) et des transferts monétaires (d'origine aussi bien publique que privée) que les ménages perçoivent, diminuée des impôts directs et des cotisations de sécurité sociale qu'ils acquittent – à un concept qui inclut des éléments supplémentaires non marchands tels que les services assurés par les pouvoirs publics, habituellement omis dans les statistiques classiques. Le passage du concept de revenu monétaire des ménages à celui, plus large, de ressources économiques soulève un ensemble de questions : certaines sont d'ordre conceptuel et portent essentiellement sur l'évaluation de ces services et leur distribution entre bénéficiaires individuels; d'autres sont méthodologiques – et probablement moins sujettes à controverse – mais peuvent avoir une forte incidence sur les résultats chiffrés.

- *Quels services faut-il prendre en compte ?* Les limites de ce que l'on peut inclure sous la dénomination de « services publics » destinés aux ménages sont mal définies. Les grands postes de dépenses publiques que sont la santé et l'éducation y figurent certainement, mais *a priori* toute dépense publique bénéficie – de façon directe ou indirecte – aux ménages, depuis les dépenses d'équipement militaire jusqu'aux dépenses de fonctionnement des institutions. On peut toutefois les classer en différentes catégories. En effet, certains services rendus par les administrations publiques bénéficient aux ménages de manière individualisée : c'est le cas de la santé, de l'éducation et du logement social. D'autres, au contraire, bénéficient de façon relativement indivisible à l'ensemble de la population : c'est le cas des infrastructures ou de la sécurité. Quelques chercheurs ont essayé d'attribuer aux ménages le bénéfice de la totalité des dépenses publiques, depuis les subventions à l'agriculture jusqu'à la construction d'autoroutes (Ruggles et O'Higgins, 1981, par exemple). D'autres ont proposé une classification plus précise des services publics selon leur impact sur les ménages (Wolff et Zacharias, 2004)¹. Dans la pratique, la majorité des études se sont concentrées sur des secteurs d'activité plus limités – notamment l'éducation, la santé et certains autres postes de dépenses sociales – dans lesquels les services fournis assurent un avantage individuel aux utilisateurs.
- *Comment évaluer les services publics aux ménages ?* Les services publics sont en général fournis hors d'un cadre de marché. En l'absence de prix du marché, ces services sont le plus souvent valorisés, dans le système de comptabilité nationale, à leur coût de production – lequel, dans la plupart des cas, est lui-même limité aux coûts de main-d'œuvre et ne comprend pas les coûts d'utilisation des biens d'équipement. Cette approche est contestable lorsque l'objectif est de valoriser le bien-être des individus et des ménages. Au lieu de se fonder sur les coûts de production, on pourrait évaluer ces services en calculant ce qu'un individu aurait dépensé pour acheter des services comparables sur le marché, ou ce qu'il serait prêt à payer pour ces services, mais ces approches nécessitent des informations difficiles à réunir – et les services publics peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des services marchands. Malgré ces problèmes, la valorisation de la production des administrations publiques est déterminante dans toute analyse de son effet redistributif – d'où l'importance des discussions en cours entre spécialistes de la comptabilité nationale sur la meilleure façon de mesurer la production des administrations publiques (Atkinson, 2005). La plupart des études sur les effets redistributifs des services publics valorisent ceux-ci à leur coût de production (Aaberge et Langørgen, 2006; Ruggles et O'Higgins, 1981; Smeeding *et al.*, 1993, par exemple), ce qui revient à faire abstraction des différences d'efficacité des services entre les pays².

Encadré 9.1. Problèmes conceptuels et méthodologiques (suite)

- *Comment répartir la valeur globale des services publics entre les individus ?* Les enquêtes auprès des ménages sur la base desquelles est généralement évaluée la distribution des revenus n'offrent souvent que des informations limitées sur l'utilisation effective des différents services publics par chaque individu ou ménage. La plupart des tentatives pour « individualiser » les avantages qu'ils procurent s'appuient par conséquent sur des techniques d'imputation et sont donc sujettes à des erreurs³. Alors que cette individualisation est relativement simple pour certains services (c'est ainsi que l'utilisation des services publics d'éducation est limitée aux ménages comptant un enfant d'âge scolaire), elle nécessite des informations plus détaillées pour d'autres types de services (par exemple, le nombre de consultations médicales et hospitalières dans le cas des services publics de santé). La plupart des études sur l'impact redistributif des services publics de santé fondent la répartition de la valeur globale de ces services entre les individus non pas sur leur utilisation effective, mais sur les caractéristiques des individus (âge, sexe, niveau d'instruction ou revenu) et des ménages (présence d'enfants, situation professionnelle ou présence d'autres adultes dans la famille) – c'est-à-dire sur l'hypothèse que la probabilité de recours à ces services est la même pour toutes les personnes présentant les mêmes caractéristiques⁴.
- *La valeur des services publics doit-elle être attribuée aux individus ou aux ménages dans lesquels ils vivent ?* Cette question est importante pour interpréter les résultats de diverses études. La plupart des études sur la répartition des revenus utilisent le ménage (ou, plus rarement, la famille) comme unité au sein de laquelle les ressources sont regroupées et partagées (à parts égales) par les individus : en d'autres termes, les individus se voient attribuer le revenu du ménage dans lequel ils vivent, après ajustement en fonction des besoins différents des ménages selon leur taille (Groupe de Canberra, 2001). Cette approche soulève néanmoins des problèmes spécifiques dans le cas des services publics, car il faut déterminer si les avantages bénéficient à l'utilisateur individuel (les personnes qui suivent un enseignement universitaire, par exemple) ou s'ils s'étendent à d'autres membres du ménage (les parents qui auraient à supporter le coût des études universitaires de leurs enfants, par exemple)⁵. C'est cette seconde méthode d'imputation qui est utilisée dans la plupart des études, mais son application pose des problèmes particuliers s'agissant des étudiants de l'enseignement supérieur qui, dans de nombreux cas, peuvent être comptabilisés comme ménages indépendants disposant d'un faible revenu déclaré. Certaines études tentent de surmonter ce problème en rattachant les étudiants à leur famille d'origine, mais ce n'est pas toujours possible.
- *Sur quelle période mesurer la redistribution ?* Les avantages retirés par les bénéficiaires des services publics peuvent ne pas être limités au moment auquel ces services sont utilisés, mais s'étaler dans le temps (par exemple, les services éducatifs améliorent les perspectives de gains futurs). Pour tenir compte de ces avantages à long terme, il faut utiliser des modèles de cycle de vie reposant sur des hypothèses (en termes de préférences et d'aversion au risque) qui sont souvent spécifiques. En raison de ces difficultés, la plupart des études menées dans ce domaine adoptent une approche statique de ces avantages, qui est plus limitée, mais aussi moins arbitraire.

Les réponses à bon nombre de ces questions sont sujettes à controverse. Certains observateurs mettent en doute la possibilité d'évaluer le bien-être des ménages en « ajoutant » à des éléments monétaires pouvant être utilisés par les bénéficiaires pour satisfaire à l'ensemble de leurs besoins quotidiens – et dont la valeur est connue avec certitude – d'autres éléments qui peuvent n'être utilisés que pour répondre à certains de ces besoins – et dont l'évaluation pose immanquablement des problèmes. Même si l'on reconnaît l'utilité d'un concept plus large que celui de revenu monétaire des ménages, le caractère partiel d'un tel élargissement (prise en compte des services publics, mais exclusion d'autres éléments comme les loyers imputés ou les gains en capital, par exemple) peut améliorer la position relative de certains individus (les familles avec enfants, par exemple), alors qu'un élargissement du concept à tous les éléments pourrait avoir l'effet inverse (Verger, 2005).

Encadré 9.1. Problèmes conceptuels et méthodologiques (suite)

En d'autres termes, chaque élément supplémentaire a le pouvoir d'influer sur l'évaluation générale du bien-être et des inégalités⁶. Il va de soi que ces considérations auront une incidence sur l'interprétation des résultats du présent rapport.

1. Wolff et Zacharias (2004) utilisent une classification définie pour les États-Unis à partir de la nomenclature des comptes nationaux, qui inclut tous les services qui bénéficient directement aux ménages et exclut la fonction publique générale, la défense nationale, la justice et le système carcéral.
2. Smeeding (1977) fonde quant à lui la valorisation des services publics sur le montant que les ménages auraient consacré à des services privés comparables, c'est-à-dire la valeur monétaire équivalente de ces services. Étant donné que les ménages qui consomment des services publics et des services privés ont des caractéristiques différentes, Smeeding utilise des méthodes économétriques (appliquées aux ménages achetant des services privés sur le marché) pour estimer le prix que les ménages qui ont recours à des services publics auraient été prêts à payer.
3. En outre, les avantages issus de ces services peuvent n'être pas limités à l'utilisateur individuel mais s'étendre à l'ensemble de la société (en d'autres termes, chaque personne peut tirer avantage du fait de vivre dans une communauté au sein de laquelle les niveaux d'instruction et de santé sont élevés). La prise en compte de ces externalités est toutefois difficile; c'est pourquoi on les laisse généralement de côté dans la plupart des analyses empiriques.
4. Cette hypothèse revient en fait à considérer que toutes les personnes tirent avantage du fait de savoir qu'en cas de besoin elles peuvent recourir à ces services.
5. Dans le premier cas, le revenu du bénéficiaire par unité de consommation est augmenté de la valeur non ajustée des services publics tandis que, dans le deuxième, le revenu non ajusté du ménage est majoré de la valeur des services publics avant d'être ajusté au moyen de l'échelle d'équivalence retenue.
6. Tant la part relative que les effets redistributifs des divers éléments du revenu dépendent de la valeur qui leur est attribuée. Ainsi, Mattila-Wirolahti (2004) estime qu'en Finlande, la production domestique (c'est-à-dire la production par des membres du ménage de biens et de services pour leur propre usage, laquelle aurait pu être confiée à des tiers), lorsqu'elle est évaluée au niveau de revenu d'un travailleur non qualifié, abaisse le coefficient de Gini d'inégalité de revenu d'environ 30 % et le nombre de pauvres de près de 60 % en 1999-2000.

Santé

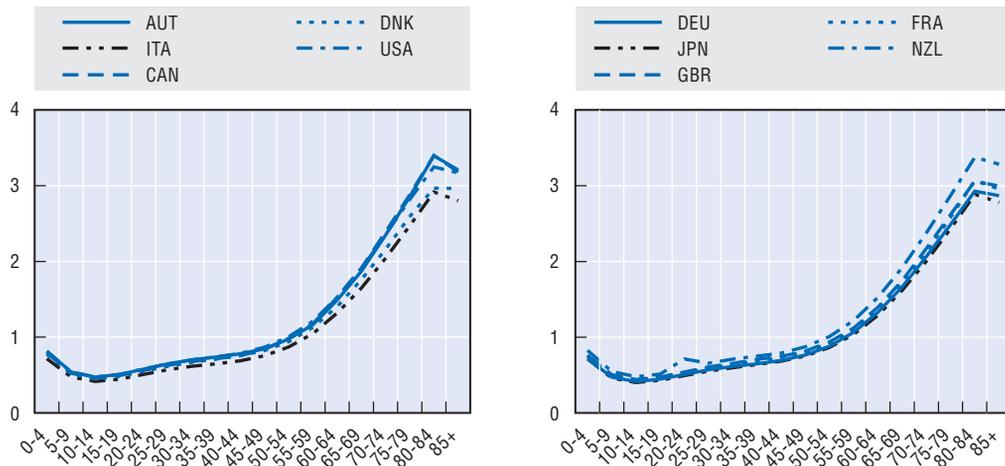
Les recherches sur les effets redistributifs des services de santé peuvent être classées en deux grandes catégories : dans le premier cas, on considère que la valeur monétaire des services publics de santé accroît le revenu des ménages; dans le deuxième cas, on examine la façon dont la part des coûts des services qui reste à la charge des bénéficiaires réduit leurs ressources économiques.

Approches fondées sur l'intégration des dépenses publiques dans le revenu des ménages

Les études concernant l'impact des dépenses publiques de santé sur les ressources globales des ménages utilisent deux approches pour attribuer aux individus les avantages procurés par ces services. La première repose sur l'idée que, pour chaque individu, la probabilité de bénéficier de ces services est la même que pour d'autres personnes présentant des caractéristiques semblables (*valeur d'assurance*); la deuxième repose sur l'utilisation effective de ces services. La première approche, qui est de loin la plus couramment utilisée, est celle qui sera employée pour l'analyse empirique présentée dans la prochaine section. La prépondérance de cette approche s'explique en partie par la forte concentration des dépenses de santé parmi les personnes âgées. De fait, le profil des dépenses publiques de santé par âge est remarquablement semblable dans l'ensemble des pays de l'OCDE : après une légère baisse pendant la période qui suit l'enfance, le recours aux services de santé reste globalement stable jusqu'à 40-44 ans avant de s'accroître rapidement avec l'âge, puis de diminuer de façon marginale après 85 ans (graphique 9.1).

Les recherches qui fondent l'imputation des dépenses publiques de santé sur l'âge des personnes (et plus rarement, sur d'autres caractéristiques) révèlent que ces dépenses

Graphique 9.1. **Dépenses publiques de santé par habitant pour chaque groupe d'âge en proportion des dépenses de santé totales par habitant**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458811573342>

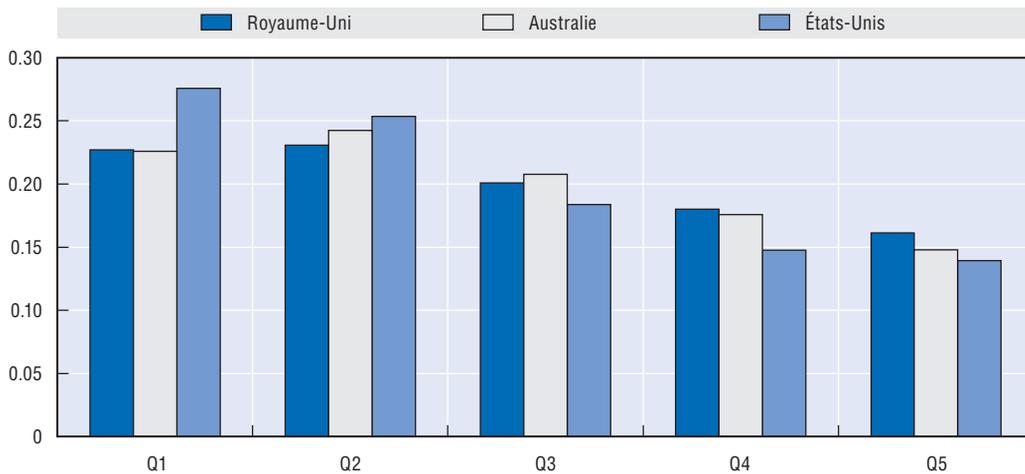
Note : Les valeurs supérieures à 1 indiquent que les dépenses par habitant d'un groupe d'âge donné sont supérieures à celles de l'ensemble de la population (par exemple, les dépenses de santé en faveur des personnes âgées de 80 ans et plus sont environ trois fois plus élevées que la moyenne).

Source : Calculs d'après OCDE (2006).

réduisent sensiblement les inégalités dans la distribution des ressources économiques. Cet effet tient à deux facteurs :

- Le premier est la forte concentration des dépenses de santé parmi les personnes âgées évoquée plus haut, conjuguée au fait que la plupart des personnes âgées, qui se sont retirées du marché du travail, disposent d'un revenu monétaire relativement faible – ce qui se traduit par un effet redistributif marqué dans l'optique comptable annuelle retenue. De fait, d'après Gardiner et al. (1995), la concentration prononcée des dépenses de santé dans les quintiles inférieurs s'expliquerait principalement par le faible niveau de revenu de la majorité des personnes âgées.
- Le deuxième est l'amplification de cet effet redistributif lié à l'âge par un autre effet égalisateur dû à la distribution des dépenses publiques de santé au sein des groupes d'âge³. Ce second effet reflète le poids relatif plus important des services de santé pour les personnes qui se situent au bas de l'échelle des revenus, même si leur volume absolu est le même pour tous les individus, ainsi que – dans certains pays – la valeur plus élevée des services de santé fournis aux personnes des quintiles inférieurs de la distribution des revenus.

Ces deux facteurs valent à la fois pour les pays qui possèdent un système de couverture maladie universelle (le Royaume-Uni, par exemple) et, encore plus, pour ceux dans lesquels l'accès à certains services publics de santé est limité aux personnes âgées ou aux personnes à faibles ressources (les États-Unis, par exemple). D'après des estimations tirées d'études nationales sur la distribution des dépenses publiques de santé par quintile de revenu, le rapport dépenses-revenu diminue de manière plus prononcée et plus régulière aux États-Unis, tandis qu'au Royaume-Uni comme en Australie, ce sont les personnes du deuxième quintile qui bénéficient le plus des dépenses de santé (graphique 9.2). En fait, d'après Lakin (2004), la distribution des dépenses publiques de santé au Royaume-Uni est relativement uniforme parmi les ménages non retraités, alors

Graphique 9.2. **Distribution des dépenses publiques de santé entre quintiles de revenu, début des années 2000**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458834311552>

Note : Les estimations relatives aux États-Unis se fondent sur l'hypothèse que les dépenses publiques de santé et d'hospitalisation bénéficient à tous les individus (en d'autres termes, elles sont réparties sur l'ensemble de la population) alors que les dépenses concernant les programmes Medicare et Medicaid bénéficient uniquement à certains segments de la population. Pour chaque pays, la somme des cinq barres du graphique est égale à un.

Source : Harding et al. (2004) pour l'Australie, Lakin (2004) pour le Royaume-Uni et Wolff et Zacharias (2004) pour les États-Unis.

qu'elle est plus favorable aux personnes au bas de l'échelle des revenus lorsque l'analyse s'étend à tous les ménages.

D'autres études se fondent sur l'utilisation effective des services pour évaluer les effets redistributifs des dépenses publiques de santé. Par exemple, Evandrou et al. (1993), ainsi que Sefton (2002), dont les études reposent sur des données détaillées concernant l'utilisation effective des services de santé au Royaume-Uni, concluent que les dépenses publiques de santé diminuent les inégalités – en mettant en évidence une part encore plus importante des dépenses en faveur du deuxième quintile et une diminution encore plus prononcée du rapport dépenses-revenu que celle observée dans les études fondées sur la valeur d'assurance. Les estimations reposant sur le recours effectif aux soins de santé ne sont cependant pas à l'abri de critiques. En effet, cette approche implique que, pour un revenu monétaire donné, les malades se trouvent dans une meilleure situation financière que les bien portants uniquement parce qu'ils bénéficient davantage des services de santé (Aaberge et Langørgen, 2006). En outre, beaucoup d'interventions médicales sont à la fois très onéreuses et concentrées sur une période donnée : en conséquence, reclasser les personnes sur la base du revenu « final » (c'est-à-dire incluant les prestations publiques de santé) peut faire passer les personnes qui bénéficient le plus de ces services dans des tranches supérieures de revenu, ce qui fausse l'évaluation de la contribution des services de santé à l'égalisation de la distribution des revenus.

Face à ces critiques, il faut tenir compte du fait que les personnes souffrant de problèmes de santé ont davantage recours aux services de santé et que leurs besoins sont plus grands à cet égard. Les recherches sur les liens entre le revenu et l'état de santé des personnes donnent à penser que les pauvres ont une santé moins bonne et, par conséquent, des besoins plus importants en soins (Hernández-Quevedo et al., 2006; Humphries et van Doorslaer, 2000; Causat et al., 2005). Les études qui tentent de tenir

compte à la fois des besoins en services de santé et de l'utilisation qui en est faite (en se fondant sur des autoévaluations de leur état de santé par les répondants ainsi que sur leur utilisation de divers types de services de santé) révèlent que la majorité des pays de l'OCDE sont parvenus à une situation à peu près « équitable » lorsqu'on considère le nombre de consultations médicales et de journées d'hospitalisation des différents groupes de revenus, mais que le recours aux soins dentaires est toujours plus important parmi les classes aisées (Van Doorslaer et al., 2004)⁴. Cela tient au fait que les personnes à faible revenu choisissent parfois de renoncer à des soins de santé en cas de maladie dans le cadre des stratégies qu'elles utilisent pour faire face à la pauvreté.

Approches fondées sur la déduction des frais à la charge des intéressés

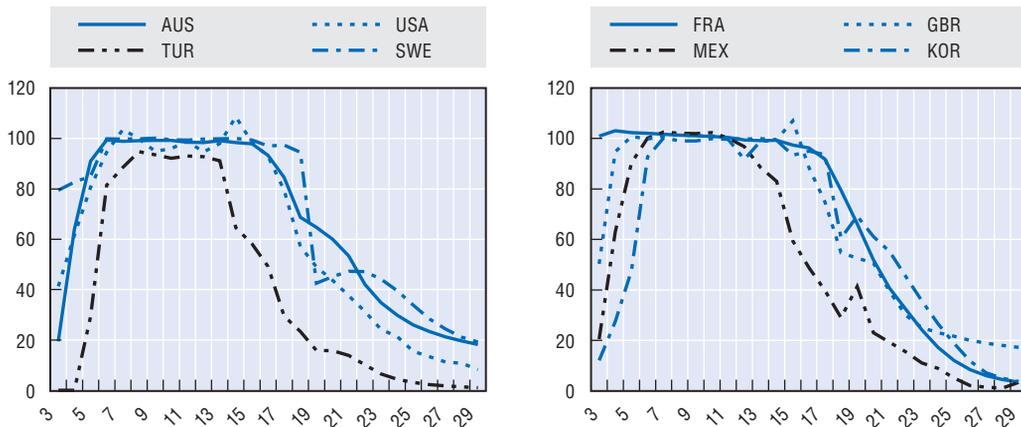
Les disparités dans l'organisation des services de santé suivant les pays ont sur la distribution des revenus des effets plus prononcés que le volume des dépenses publiques. Afin d'en tenir compte, Gardiner et al. (1995) proposent une approche qui, au lieu d'ajouter les dépenses publiques de santé au revenu personnel, déduit du revenu disponible la part des frais supportés par les ménages (y compris les coûts d'assurance maladie privée)⁵. Il est important de prendre en compte les dépenses de santé à la charge des intéressés dans les comparaisons internationales des inégalités de revenu étant donné les fortes variations de leur volume moyen et de leur distribution entre déciles de revenus d'un pays à un autre (Gardiner et al., 1995).

Les frais de santé à la charge des patients constituent un sujet de préoccupation particulier dans les pays, comme les États-Unis, qui ne possèdent pas de système de couverture maladie universelle⁶. Merlis (2002) observe que ces dépenses représentent une source d'insécurité de revenu majeure pour les personnes qui n'ont pas d'assurance maladie aux États-Unis (environ 16 % de la population totale, De Navas-Walt et al., 2006) et que les versements directs au titre des soins de santé représentent plus de 5 % du revenu de 16 % de l'ensemble des ménages aux États-Unis, et 23 % du revenu des ménages au-dessous du seuil de pauvreté officiel. Ces versements sont particulièrement lourds pour les ménages ayant à leur tête une personne âgée ou handicapée en raison de l'association de besoins accrus, de revenus plus faibles et d'une couverture plus réduite des régimes d'assurance maladie d'entreprise. Les frais à la charge des patients sont également élevés dans d'autres pays, en particulier lorsque les ménages sont confrontés à des événements « catastrophiques »⁷. Globalement, ces données donnent à penser que les frais acquittés directement par les intéressés font le plus sentir leurs effets dans les familles les plus pauvres souffrant des problèmes de santé les plus graves⁸.

Éducation

L'utilisation des services publics d'éducation diffère d'un individu à un autre, ce qui implique *a priori* des effets redistributifs importants. L'âge des individus – du moins jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire – est le principal déterminant de la probabilité de bénéficier de ces services (graphique 9.3). De fait, la majorité des études consacrées aux effets redistributifs des dépenses publiques d'éducation traitent ces services de façon globale et basent l'imputation des dépenses aux individus sur le critère de l'âge (Garfinkel et al., 2004, par exemple), tandis que d'autres utilisent des informations sur la fréquentation effective des différents types d'établissements scolaires.

Toutefois, l'âge des individus n'est pas le seul facteur à agir sur l'utilisation des services publics d'éducation. D'autres éléments, comme l'origine sociale, sont également

Graphique 9.3. **Scolarisation par âge dans certains pays de l'OCDE, 2003**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458847240773>

Note : Taux de scolarisation dans l'enseignement public et privé, à temps plein ou à temps partiel. Dans certains pays, le taux est supérieur à 100 % car les estimations du nombre d'élèves et du nombre de personnes dans chaque groupe d'âge se fondent sur des sources de données différentes.

Source : OCDE (2005).

importants. Le rôle de ces facteurs dépend fortement de la catégorie d'enseignement considérée. À cet égard, la distinction entre enseignement obligatoire et enseignement non obligatoire est fondamentale.

Enseignement obligatoire

L'enseignement obligatoire, qui inclut l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, représente entre 30 et 60 % des dépenses publiques d'éducation selon les pays. En principe, tous les enfants d'âge scolaire en bénéficient, même si certains ménages peuvent opter pour l'enseignement privé⁹. Même si une petite minorité d'enfants d'âge scolaire (pour la plupart issus de milieux défavorisés) ne sont pas scolarisés¹⁰, la répartition des dépenses publiques au titre de l'enseignement obligatoire en fonction de l'âge est *a priori* justifiable.

Les études appliquant cette approche à l'enseignement obligatoire mettent généralement en évidence des réductions sensibles des inégalités dans la distribution des ressources économiques. Par exemple, en Grèce, où l'enseignement primaire et secondaire bénéficie surtout aux trois quintiles inférieurs de la distribution, la prise en compte de chacune de ces deux catégories de dépenses publiques conduit à une réduction d'un point du coefficient de Gini (Antoninis et Tsakoglou, 2001). En général, cette plus grande égalité tient au fait que la valeur des services universels fournis est importante en proportion des ressources des ménages situés au bas de l'échelle des revenus et que ces ménages entrent souvent dans la catégorie des familles nombreuses (dans certains pays). Dans certains pays, les ménages des déciles inférieurs de la distribution des revenus semblent aussi bénéficier d'un montant absolu de dépenses publiques plus important (au titre, par exemple, des cycles d'études primaires et secondaires en Norvège, cf. Steckmest, 1996).

Enseignement non obligatoire

L'origine sociale a une influence beaucoup plus grande sur la fréquentation scolaire aux autres niveaux d'enseignement. C'est le cas dans l'enseignement préprimaire, où la

probabilité d'accès est plus forte pour les enfants issus de ménages dont les deux parents exercent un emploi rémunéré et qui ont donc davantage de chances de se situer dans les déciles les plus élevés de la distribution (CERC, 2003; Hugounenq, 1998). Ce phénomène est encore plus visible dans l'enseignement post-obligatoire (deuxième cycle de l'enseignement secondaire et université) qui, en outre, représente une part beaucoup plus forte des dépenses publiques d'éducation¹¹.

Dans tous les pays de l'OCDE, la poursuite d'études supérieures conduit à une distribution plus inégale des ressources, en particulier parce qu'elle dépend des caractéristiques socio-économiques des parents¹². Différents facteurs concourent à cette situation.

- Un premier facteur est lié à l'âge des parents. Les parents des enfants de 18 à 25 ans sont en général dans la période de leur vie où leurs salaires sont les plus élevés, ce qui contribue à les placer le plus souvent dans les quintiles les plus élevés de la distribution des revenus (Sefton, 2002). En revanche, les personnes plus âgées, dont les revenus sont en général inférieurs à la moyenne de l'ensemble de la population, bénéficient moins de ces dépenses car elles sont moins nombreuses à avoir des enfants de cet âge¹³.
- Un deuxième facteur est lié aux revenus familiaux. L'appréciation de ce facteur soulève des problèmes spécifiques. En effet, une forte proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur vivent hors de leur famille d'origine et pourraient, sur la base des définitions conventionnelles du revenu des ménages, être considérés comme ayant un revenu modeste. Pour tenir compte de ce facteur, il faut regrouper les individus avec leur ménage d'origine. Bien que peu nombreuses, les études qui appliquent cette approche mettent clairement en évidence des inégalités en matière de fréquentation. Ainsi, en France, les jeunes de 18 à 24 ans issus des ménages du quintile le plus élevé de la distribution ont une probabilité d'accès à l'université qui est trois fois supérieure à celle du quintile le plus bas (Albouy *et al.*, 2002). Ces inégalités sont aussi évidentes au Royaume-Uni (Evandrou *et al.*, 1993; Sefton, 2002) et, dans une moindre mesure, aux États-Unis (en d'autres termes, elles sont plus marquées dans les pays où les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont moins élevés)¹⁴.

Ces deux éléments confèrent aux dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur un caractère régressif, en ce sens que ces dépenses bénéficient surtout aux individus appartenant aux familles aisées.

Logement social

Les coûts de logement sont le poste le plus important du budget des ménages, en particulier pour les ménages qui se situent au bas de l'échelle des revenus (Ditch *et al.*, 2001). Les dispositifs institutionnels grâce auxquels les pouvoirs publics aident les plus démunis à faire face aux dépenses de logement varient d'un pays à l'autre (Gardiner *et al.*, 1995). Si les aides monétaires au logement sont en général incluses dans le revenu monétaire des ménages, ce n'est pas le cas du logement social, même si les ménages qui en bénéficient paient souvent un loyer inférieur à celui du marché¹⁵. L'importance des logements sociaux varie fortement d'un pays à un autre : ainsi, la part des ménages logés dans des logements sociaux s'échelonne de 6 % ou moins en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Suède à près de 20 % ou plus en France (18 %), au Royaume-Uni (22 %) et aux Pays-Bas (36 %) (Ditch *et al.*, 2001).

Les effets du logement social sur les inégalités de revenu dépendent des caractéristiques des bénéficiaires et de l'ampleur de la « subvention implicite » accordée. S'agissant des premières, les conditions d'accès au logement social varient fortement suivant les pays : en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et en Suède, l'accès au logement social n'est pas explicitement lié aux ressources, alors que des conditions de ressources sont appliquées dans les six autres pays considérés (Ditch et al., 2001). En France, le logement social bénéficie surtout aux familles à revenu bas ou modeste, même si la plupart des ménages logés dans le parc public ne sont pas pauvres¹⁶.

Rares sont les données comparatives concernant l'impact du logement social sur les inégalités de revenu, mais les données provenant d'études nationales sont plus nombreuses¹⁷. Pour Sefton (2002) comme pour Lakin (2004), les deux quintiles inférieurs de la distribution des revenus au Royaume-Uni sont les principaux bénéficiaires du logement social (avec respectivement 36 % et 34 % des avantages totaux associés à ce type de logement). D'autres études, qui ajustent le revenu des ménages pour tenir compte à la fois de la subvention implicite liée au logement social et du loyer imputé dans le cas des logements occupés par leur propriétaire, montrent que les effets de ces deux facteurs sur les inégalités des revenus se compensent mutuellement. Par exemple, Saunders et Siminski (2005) concluent que l'imputation du loyer (quel que soit le mode d'occupation du logement) a globalement pour effet de diminuer faiblement les inégalités de revenu en Australie¹⁸, alors que pour Gardiner et al. (1995) la prise en compte des subventions au logement et des loyers imputés conduit à une légère réduction des inégalités de revenu et de la pauvreté au Royaume-Uni et en France. Dans l'ensemble, il ressort de ces études que le logement social est la catégorie de services publics qui bénéficie le plus aux pauvres. Cela étant, son impact général sur l'inégalité de revenu est plus faible que celui des soins de santé et de l'éducation en raison d'un niveau de dépenses plus faible.

Nouvelles données empiriques

Cette section décrit tout d'abord l'ampleur des dépenses publiques concernant les services en faveur des ménages et présente ensuite des estimations concernant leur effet sur la distribution *statique* du revenu des ménages. Ces estimations reposent sur deux approches qui utilisent une méthodologie différente pour imputer ces dépenses aux bénéficiaires individuels. La première approche – qui est limitée à un panel plus réduit de pays et de programmes sociaux – se fonde sur les données individuelles provenant d'enquêtes auprès des ménages : le revenu des ménages est ajusté de la valeur des services publics dont ils bénéficient, ce qui peut se traduire, dans le calcul des indicateurs d'inégalité, par un déplacement des individus dans la distribution (c'est-à-dire par leur « reclassement »). La deuxième approche – qui est appliquée à 26 pays de l'OCDE et couvre toutes les dépenses publiques consacrées à la fourniture de services sociaux aux ménages – se fonde sur des données sur les revenus groupées par décile, obtenues à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus. Selon cette approche, le revenu moyen de chaque décile est majoré de la valeur moyenne des services dont ont bénéficié les personnes qui le composent, sans « reclassement » des individus. Les deux séries d'estimations s'appuient sur le concept de revenu disponible des ménages « par unité de consommation », qui repose sur une hypothèse arbitraire (mais couramment utilisée) concernant l'évolution des besoins des ménages en fonction de leur taille (élasticité quadratique)¹⁹. La description des résultats présentés dans cette section se fonde

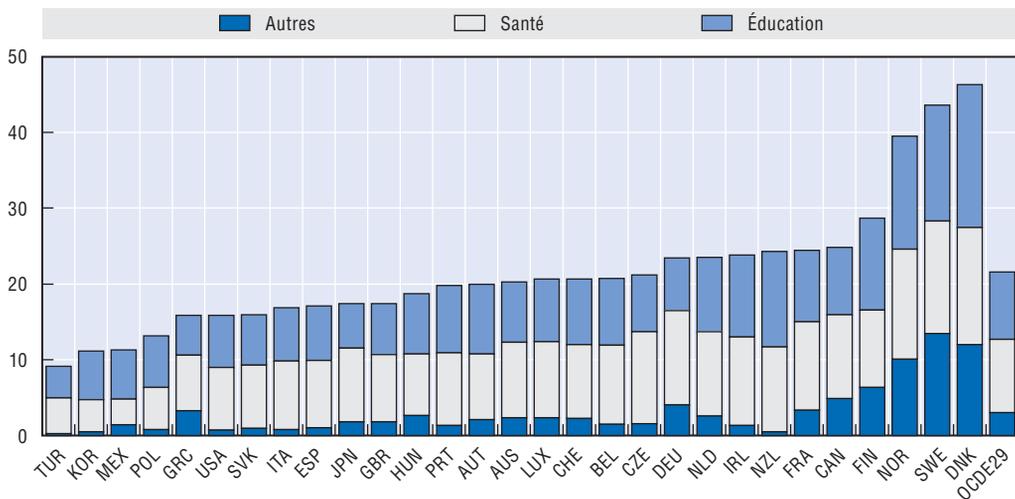
essentiellement sur le rapport interquintile (Q5/Q1) à une date donnée, généralement voisine de 2000.

Taille et composition des services publics aux ménages

Le montant des dépenses publiques consacrées à la production des services qui peuvent être attribués aux ménages est très élevé (graphique 9.4)²⁰. Il s'agit, au minimum, des dépenses concernant les services publics comme la santé et l'éducation, ainsi que des dépenses au titre de ce que l'on appelle les « autres services sociaux » dans la base de données sur les dépenses sociales de l'OCDE²¹. En moyenne, ces dépenses représentent 21 % du revenu disponible des ménages (selon les données des comptes nationaux), mais l'on note de fortes disparités d'un pays à l'autre (leur part allant de moins de 10 % du revenu des ménages au Mexique à plus de 40 % dans les pays nordiques). Les soins de santé sont le poste le plus important (en moyenne, 45 % du total des dépenses publiques en services individualisés), suivis de près par l'éducation (41 %), tandis que les autres services sociaux représentent 14 % du total. À l'intérieur de cette dernière catégorie, le premier poste est celui des services aux familles (34 % de l'ensemble des « autres services sociaux »), suivi par les services aux personnes âgées et les services aux handicapés (28 et 21 % respectivement). Même ces montants sous-estiment l'ampleur des services publics fournis aux ménages; en particulier, les dépenses publiques au titre des services de logement n'incluent que les programmes quasi monétaires d'aide au logement et excluent les investissements dans la construction de logements sociaux ainsi que les « subventions implicites » aux ménages qui louent un logement social à un prix inférieur à celui du marché²².

Graphique 9.4. **Dépenses publiques au titre de services en nature dans les pays de l'OCDE en 2000**

Pourcentage du revenu disponible des ménages



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/458855371781>

Note : La catégorie « autres » dépenses sociales comprend les services aux personnes âgées, aux survivants, aux handicapés, aux familles et aux chômeurs, ainsi que les dépenses au titre du logement, de l'aide sociale et des politiques actives du marché du travail.

Source : Données tirées de la base de données sur les dépenses sociales de l'OCDE pour les catégories « santé » et « autres dépenses sociales », et de la base de données UNESCO-OCDE-Eurostat pour les dépenses d'éducation. Pour la Turquie, les données portent sur 1999. Le revenu disponible des ménages est tiré des comptes nationaux pour tous les pays considérés sauf l'Irlande et le Luxembourg (où il n'existe pas de données des comptes nationaux se rapportant au secteur des ménages), pour lesquels ce chiffre a été évalué à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

En moyenne, les services assurés par les administrations publiques aux ménages représentent un montant comparable à celui des transferts monétaires (qui sont inclus dans le revenu disponible des ménages) et, dans 11 pays de l'OCDE, un montant encore plus élevé. Cela étant, les pays qui consacrent en général un montant absolu plus important aux transferts monétaires dépensent aussi un montant plus important au titre de services en nature aux ménages (les pays nordiques, par exemple).

Estimations fondées sur des données individuelles

Les estimations fondées sur des données individuelles provenant d'enquêtes auprès des ménages portent sur plusieurs pays européens (*Panel des ménages de la Communauté européenne* de 2001, PMCE), ainsi que sur les États-Unis, le Canada et l'Australie (enquêtes nationales)²³. L'ensemble de ces enquêtes fournit des informations sur le revenu des ménages privés et sur leurs caractéristiques socio-économiques qui peuvent être utilisées pour imputer les services publics aux individus. L'analyse porte sur les services de santé et d'éducation, et exploite les données sur les dépenses publiques provenant de la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX) ainsi que de la collecte de données UNESCO-OCDE-Eurostat sur l'éducation. Cette section contient en outre des évaluations de l'effet redistributif du logement social, reposant sur des estimations de la subvention implicite associée à la fourniture de logements sociaux à des loyers inférieurs à ceux du marché, ces estimations étant obtenues au moyen d'un modèle économétrique simple. Pour ce qui est de l'éducation et du logement social, la répartition des services publics entre individus se fonde sur leur utilisation effective, qui est estimée sur la base d'informations directes provenant d'enquêtes ou à partir d'« imputations » qui attribuent les dépenses publiques aux individus en fonction des caractéristiques de ces derniers qui influent le plus sur l'utilisation des services (l'âge, par exemple). Pour les soins de santé, ces estimations se fondent sur les coûts moyens des services assurés aux individus en fonction de leur âge. Pour toutes les catégories de dépenses publiques liées à la fourniture de services aux ménages, les différences des indicateurs d'inégalité par rapport aux indicateurs fondés sur la distribution du revenu monétaire disponible dépendent à la fois du volume total des dépenses publiques et de la distribution des services concernés en fonction du revenu des individus qui en bénéficient. Les estimations de l'effet égalisateur de ces services – exprimées en écarts de points entre les rapports interquintiles – sont présentées dans le tableau 9.1.

Soins de santé

Les estimations des effets redistributifs des soins de santé se fondent sur la valeur d'assurance. Cette approche suppose que les pouvoirs publics fournissent des services équivalant au financement d'une police d'assurance dont la prime a la même valeur pour toutes les personnes qui présentent des caractéristiques semblables, comme l'âge. Dans cette section, ces valeurs d'assurance ont été calculées sur la base de la distribution des dépenses publiques de santé par groupes d'âge détaillés qui est utilisée dans les projections les plus récentes de l'OCDE sur l'évolution des dépenses concernant les soins de santé et les soins de longue durée (OCDE, 2006), présentée dans le graphique 9.1²⁴. Dans la pratique, cette approche suppose que l'on attribue à chaque individu d'un âge donné le montant moyen de dépenses par habitant correspondant à ce groupe d'âge. Ce montant moyen par habitant est « ajouté » au revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu, puis ajusté au moyen d'une échelle d'équivalence par unité de consommation²⁵.

Tableau 9.1. **Rapports interquintiles avant et après intégration de toutes les catégories de services publics aux ménages**

Estimations fondées sur des données individuelles, vers 2000

	Revenu monétaire		Revenu plus santé		Revenu plus éducation		Revenu plus logement social		Revenu plus tous services publics	
	A.	B.	Différence (A-B)	C.	Différence (A-C)	D.	Différence (A-D)	E.	Différence (A-E)	
Danemark	3.1	2.5	0.6	2.9	0.2	3.1	0.0	2.4	0.7	
Finlande	3.6	3.1	0.5	3.5	0.1	3.5	0.0	2.9	0.6	
Suède	3.6	3.1	0.5	3.1	0.5	2.6	0.9	
Autriche	3.6	3.1	0.5	3.3	0.4	3.6	0.0	2.8	0.9	
Allemagne	3.7	3.1	0.6	3.4	0.3	3.7	0.0	2.9	0.8	
Pays-Bas	3.7	3.3	0.5	3.2	0.5	3.7	0.0	2.8	0.9	
Luxembourg	3.8	3.2	0.5	3.2	0.5	
France	4.1	3.3	0.7	3.6	0.4	4.0	0.0	3.0	1.1	
Belgique	4.1	3.4	0.7	4.0	0.2	4.1	0.1	3.2	0.9	
Italie	4.9	3.8	1.0	3.9	0.9	4.8	0.0	3.2	1.7	
Canada	4.9	4.2	0.7	4.2	0.6	3.7	1.2	
Irlande	4.9	3.9	1.0	4.4	0.5	4.7	0.2	3.4	1.4	
Royaume-Uni	5.0	4.1	0.9	4.3	0.7	4.8	0.2	3.5	1.6	
Australie	5.2	4.1	1.1	4.7	0.5			3.7	1.5	
Grèce	5.7	4.4	1.3	5.2	0.4	4.1	1.6	
Espagne	6.0	4.8	1.2	5.0	1.0	6.0	0.0	4.1	1.9	
Portugal	6.5	4.8	1.7	5.1	1.3	6.4	0.1	4.0	2.5	
États-Unis	7.1	5.5	1.6	5.6	1.5	4.6	2.6	
<i>Moyenne</i>	<i>4.6</i>	<i>3.8</i>	<i>0.9</i>	<i>4.1</i>	<i>0.6</i>	<i>4.4</i>	<i>0.1</i>	<i>3.3</i>	<i>1.3</i>	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460116836232>

Note : La première colonne présente le rapport interquintile (Q5/Q1) du revenu monétaire disponible des ménages (après impôts et transferts); par exemple, au Danemark, le cinquième quintile perçoit un revenu monétaire qui est 3.1 fois supérieur à celui du premier quintile. Dans la seconde série de colonnes, le même indicateur est appliqué au revenu « augmenté » de la valeur des différents services publics; la troisième série de colonnes indique la différence entre les deux, à savoir le changement survenu dans la distribution de revenus du fait de la prise en compte de chaque catégorie de services assurés par les pouvoirs publics. Les pays sont classés par ordre croissant du rapport interquintile (Q5/Q1) de revenu monétaire. Les estimations relatives aux dépenses de santé se fondent sur les valeurs d'assurance; celles concernant l'enseignement préprimaire se fondent uniquement sur l'âge de l'enfant. Les données relatives au Luxembourg ne portent ni sur l'éducation, ni sur le logement social; celles qui concernent l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Grèce, l'Espagne et la Suède ne tiennent pas compte du logement social.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après des données du *Panel des ménages de la Communauté européenne (PMCE)* pour les pays européens et d'enquêtes nationales pour les pays non européens.

Selon cette approche, le rapport interquintile diminue, en moyenne, de 0.9 point (passant de 4.6 sur la base du revenu monétaire disponible à 3.8 après prise en compte des services publics de santé, tableau 9.1, deuxième groupe de colonnes). Cette réduction s'observe pour tous les pays et s'échelonne de 1 point dans les pays d'Europe du sud, en Australie et aux États-Unis à environ 0.5 point en Suède, en Finlande et aux Pays-Bas²⁶. En règle générale, les dépenses publiques de santé sont distribuées assez uniformément entre les quintiles (chaque quintile bénéficie d'environ 20 % des services publics de santé), la part des quintiles inférieurs étant légèrement plus importante au Danemark, en Grèce et en Belgique²⁷. Les estimations fondées sur l'utilisation effective des services – disponibles pour un nombre plus restreint de pays – font apparaître un effet redistributif plus limité des dépenses publiques de santé (encadré 9.2).

Éducation

L'imputation des dépenses publiques d'éducation aux individus en fonction de leur utilisation effective des services correspondants exige tout d'abord que l'on détermine si un individu est scolarisé ou non à divers niveaux du système d'enseignement et, ensuite, que l'on majore le revenu du ménage dans lequel il vit des dépenses publiques moyennes par élève au niveau d'enseignement pertinent²⁸. La méthodologie appliquée pour déterminer la scolarisation des individus suit deux approches différentes selon que ceux-ci sont âgés de moins de 16 ans ou de 16 ans et plus.

- Pour les élèves âgés de 16 ans et plus, les données d'enquêtes fournissent des informations sur la scolarisation de chaque individu ayant rempli un questionnaire, sans pour autant établir de distinction entre établissements publics et établissements privés²⁹.
- Pour les enfants de moins de 16 ans, les enquêtes ne donnent pas d'informations sur le niveau d'enseignement. Pour ce groupe d'âge, la probabilité d'être scolarisé à un niveau

Encadré 9.2. Effets redistributifs des services de santé sur la base de leur utilisation effective

L'approche fondée sur l'utilisation effective des services de santé ne peut être appliquée qu'à un nombre restreint de pays européens. Plusieurs questions du Panel communautaire des ménages portent sur le recours aux services de santé des individus âgés de 15 ans et plus (sans distinguer, cependant, entre services publics et services privés) : les questions concernent les consultations de généralistes, de spécialistes ou de dentistes au cours de l'année précédant l'enquête, ainsi que le nombre de nuits d'hospitalisation. Ces données – disponibles pour 8 pays européens (la France n'a pas été prise en compte en raison d'un faible taux de réponse) – ont été regroupées avec des données sur les dépenses publiques de santé réparties en deux grandes catégories : les soins en milieu hospitalier et les consultations et examens médicaux hors milieu hospitalier¹.

L'effet redistributif des dépenses de santé est, en moyenne, sensiblement plus faible avec cette approche que lorsqu'on se fonde sur la valeur d'assurance (réduction moyenne de 0.2 du rapport interquintile, contre 0.8 avec la valeur d'assurance pour les mêmes pays). Les résultats varient considérablement suivant les pays. Au Danemark, les inégalités s'accroissent et, dans une moindre mesure, c'est aussi le cas en Italie, en Finlande et aux Pays-Bas. Inversement, les dépenses publiques de santé réduisent les inégalités en Espagne, au Royaume-Uni, en Autriche et en Irlande. L'accroissement des inégalités est lié aux services assurés en milieu hospitalier (c'est le cas dans 5 des 8 pays considérés), tandis que les services de santé hors milieu hospitalier ont un effet égalisateur dans tous les pays.

Ces effets opposés traduisent de sensibles différences dans la façon dont les dépenses en milieu hospitalier et hors milieu hospitalier se répartissent entre les individus appartenant à différents quintiles de revenu. Si les deux types de dépenses ont tendance à bénéficier davantage aux quintiles inférieurs (lorsqu'on se fonde sur le revenu monétaire), l'effet est particulièrement prononcé dans le cas des soins hospitaliers. Au Danemark, par exemple, 35 % des dépenses de soins hospitaliers bénéficient au quintile inférieur. Cette situation peut paraître surprenante – au vu des données figurant dans le tableau ci-après – mais le fait que les dépenses liées aux soins hospitaliers accroissent les inégalités dans plusieurs pays tient au « reclassement » des individus : les dépenses concernant les soins hospitaliers étant concentrées sur un petit nombre de personnes², elles débouchent plus facilement sur un reclassement des bénéficiaires, qui réduit (voir inverse) les effets égalisateurs de ces soins. Ces résultats mettent en évidence les limites (décrites plus haut) de cette approche.

Encadré 9.2. Effets redistributifs des services de santé sur la base de leur utilisation effective (suite)

Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses publiques de santé sur la base de l'utilisation effective des services

Estimations fondées sur des données individuelles, vers 2000

	A. Revenu monétaire	Dépenses totales		Dépenses en milieu hospitalier		Dépenses hors milieu hospitalier	
		B. Revenu plus soins de santé (utilisation effective)	C. Différence (A-B)	B1. Revenu plus soins de santé en milieu hospitalier	C1. Différence (A-B1)	B2. Revenu plus soins de santé hors milieu hospitalier	C2. Différence (A-B.2)
Danemark	3.10	3.25	-0.16	3.39	-0.29	2.90	0.19
Finlande	3.56	3.60	-0.04	3.77	-0.21	3.36	0.20
Autriche	3.65	3.39	0.26	3.56	0.09	3.39	0.26
Pays-Bas	3.73	3.76	-0.02	3.99	-0.26	3.48	0.26
Italie	4.85	4.86	-0.01	5.41	-0.56	4.30	0.55
Irlande	4.88	4.69	0.20	5.01	-0.12	4.47	0.41
Royaume-Uni	5.02	4.37	0.66	4.97	0.06	4.35	0.67
Espagne	5.99	5.24	0.75	5.90	0.09	5.23	0.76
<i>Moyenne</i>	<i>4.35</i>	<i>4.14</i>	<i>0.20</i>	<i>4.50</i>	<i>-0.15</i>	<i>3.93</i>	<i>0.41</i>
Memorandum item :							
<i>Moyenne pour les mêmes pays sur la base de valeur d'assurance</i>	<i>4.31</i>	<i>3.52</i>	<i>0.79</i>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460202411431>

1. Cette ventilation des dépenses de santé ne correspond pas exactement à celle utilisée dans le Panel communautaire des ménages (par exemple, les données de l'OCDE donnent des informations sur les dépenses publiques de santé consacrées aux consultations médicales, sans distinguer – pour la plupart des pays – entre généralistes et spécialistes). L'imputation des dépenses de soins hospitaliers à un individu j (DS^H_j) se base sur le nombre de nuits d'hospitalisation (n_j):

$$DS^H_j = n_j \times \frac{DS^H}{N \times \sum_{i \in N} n_j}$$

où N représente la population de l'échantillon (à savoir les individus âgés de plus de 15 ans). S'agissant des dépenses hors milieu hospitalier (DS^{OH}_j), elles sont imputées en fonction du nombre de consultations d'un généraliste (v_j), à savoir :

$$DS^{OH}_j = v_j \times \frac{(DS - DS^H)}{N \times \sum_{i \in N} v_j}$$

2. Dans les données d'enquête utilisées ici, plus de 90 % des nuits d'hospitalisation sont concentrées dans environ 5 % de la population, tandis que 90 % de l'ensemble des consultations médicales se répartissent entre plus de 50 % de la population.

d'enseignement spécifique se fonde sur les données relatives aux taux de scolarisation nets³⁰ pour chaque âge (c'est-à-dire que la probabilité de suivre un enseignement d'un niveau donné est censée être la même pour chaque individu d'un âge donné, quel que soit le revenu du ménage auquel il appartient).

Les dépenses publiques d'éducation s'entendent des dépenses publiques totales directes relatives aux établissements d'enseignement par niveau d'enseignement et sont calculées « par élève » au moyen de données sur le nombre d'élèves inscrits dans chaque

niveau³¹. Globalement, les dépenses publiques concernant toutes les catégories d'enseignement ont pour effet de réduire le rapport interquintile de 0.6 en moyenne (tableau 9.1, troisième groupe de colonnes). La réduction est plus forte (un point ou plus) en Espagne, au Portugal et aux États-Unis, alors qu'elle est plus faible (inférieure à 0.2) en Finlande, au Danemark et en Belgique.

L'impact des services publics d'éducation sur les inégalités de revenu dépend essentiellement du niveau d'enseignement considéré.

- Dans l'enseignement *préprimaire*, les dépenses publiques réduisent globalement les inégalités. Cet effet est généralement faible du fait du montant modeste des dépenses associées à ce niveau (moins de 2 % du revenu disponible des ménages dans tous les pays). Les différentes hypothèses de calcul utilisées ne font apparaître que des effets restreints. Ainsi, lorsque l'imputation se fonde uniquement sur l'âge de l'enfant (tableau , partie gauche), la réduction moyenne du rapport interquintile est de 0.1 (mais deux fois supérieure au Portugal et aux États-Unis); si l'imputation se fonde à la fois sur l'âge de l'enfant et la situation professionnelle des parents (pour tenir compte de la possibilité que les ménages bi-actifs fassent davantage appel à l'enseignement préprimaire), la réduction des inégalités est légèrement plus faible.
- En ce qui concerne l'*enseignement primaire et secondaire*, les dépenses publiques réduisent plus fortement les inégalités de revenu, avec une diminution moyenne du rapport interquintile d'environ 0.5 (tableau 9.3, partie centrale)³². Cette diminution est plus marquée dans les pays où la distribution du revenu monétaire disponible est plus inégale (Espagne, Portugal et États-Unis), mais elle est négligeable au Danemark et en Finlande. Le premier résultat est essentiellement lié au volume des dépenses publiques engagées au titre de ce niveau d'enseignement : dans la plupart des pays, les dépenses consacrées à l'enseignement primaire et secondaire représentent environ 10 % du revenu disponible des ménages. La distribution de cette catégorie de dépenses publiques est, en moyenne, uniforme entre les quintiles, mais leur part est légèrement plus faible pour les personnes situées dans la partie supérieure de la distribution. La part des dépenses publiques au titre de l'enseignement primaire et secondaire qui bénéficie aux personnes du quintile inférieur est faible en Finlande et au Danemark, du fait d'une plus grande concentration d'enfants dans la partie centrale de la distribution des revenus dans ces pays³³.
- S'agissant de l'*enseignement supérieur*, la situation est radicalement différente, la réduction du rapport interquintile étant, en moyenne, négligeable. Dans environ un tiers des pays figurant dans le tableau 9.3 (partie droite), ce rapport augmente légèrement, ce qui donne à penser que les étudiants de l'enseignement supérieur vivent principalement dans des ménages aisés. Même dans les pays où l'enseignement supérieur réduit les inégalités, comme le Danemark et la Suède, cet effet reflète sans doute la forte proportion d'étudiants vivant en dehors du foyer parental, qui sont classés dans les enquêtes en tant que ménages distincts disposant d'un faible revenu déclaré. Du fait des avantages de salaire que confère l'enseignement supérieur, beaucoup des individus concernés bénéficieront de revenus élevés par la suite. La part des dépenses publiques au titre de l'enseignement supérieur qui bénéficie aux personnes du quintile supérieur de la distribution est proche de 30 % en moyenne, et supérieure à 40 % en Belgique, en Espagne et au Portugal (Marical et al., 2006).

Tableau 9.2. **Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses d'enseignement préprimaire**

Estimations fondées sur des données individuelles, vers 2000

	A. Revenu monétaire	Imputation basée sur l'âge de l'enfant		Imputation basée sur l'âge de l'enfant et la situation professionnelle des parents	
		B1. Revenu après éducation préprimaire	Différence (A-B1)	B2. Revenu après éducation préprimaire	Différence (A-B2)
Danemark	3.10	3.09	0.00	3.12	-0.02
Finlande	3.56	3.51	0.04	3.55	0.01
Suède	3.58	3.49	0.09	3.50	0.08
Autriche	3.65	3.55	0.10	3.59	0.06
Allemagne	3.71	3.67	0.04	3.72	-0.01
Pays-Bas	3.73	3.66	0.08	3.66	0.07
France	4.06	3.97	0.10
Belgique	4.14	4.09	0.05
Italie	4.85	4.69	0.16
Royaume-Uni	5.02	4.91	0.11	4.95	0.08
Australie	5.17	5.16	0.02
Grèce	5.67	5.64	0.03	5.65	0.02
Espagne	5.99	5.89	0.10
Portugal	6.47	6.22	0.24	6.13	0.33
États-Unis	7.14	6.93	0.21
<i>Moyenne</i>	<i>4.66</i>	<i>4.56</i>	<i>0.09</i>	<i>..</i>	<i>..</i>
<i>Moyenne des pays inclus dans le panel à droite</i>	<i>4.28</i>	<i>4.19</i>	<i>0.08</i>	<i>4.21</i>	<i>0.07</i>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460147433104>

Note : Les pays sont classés par ordre croissant du rapport Q5/Q1 de revenu monétaire. L'Irlande n'est pas prise en compte du fait du très petit nombre d'enfants de 3 à 6 ans inscrits dans l'enseignement préprimaire apparaissant dans l'enquête. Les estimations figurant dans la partie gauche du tableau supposent que la probabilité de suivre un enseignement préprimaire est la même pour tous les enfants, quel que soit le revenu du ménage auquel ils appartiennent. Les estimations de la partie droite se fondent sur l'hypothèse que, dans les pays où le taux de scolarisation des enfants de ce groupe d'âge est inférieur à la part des enfants appartenant à des ménages dont les deux parents travaillent, tous les enfants appartenant à ce type de ménage ont la même probabilité de suivre cet enseignement et tous les autres enfants ne le suivent pas, et que, dans les pays où le taux de scolarisation est supérieur à la part des enfants vivant dans des ménages dont les deux parents travaillent, tous les enfants de ce type de ménage sont inscrits dans l'enseignement préprimaire et tous les autres enfants ont la même probabilité de suivre celui-ci. Les estimations de la partie droite du tableau ont été limitées aux pays dans lesquels la scolarisation préprimaire est inférieure ou égale à 80 % dans les groupes d'âge considérés.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après le Panel communautaire des ménages pour les pays européens et des données d'enquêtes nationales pour les pays non européens.

Logement social

Il est plus difficile d'estimer l'effet redistributif du logement social que celui des autres services sociaux, car il faut pour cela quantifier le volume global des subventions implicites. Cette section présente pour certains pays européens des estimations reposant sur des informations concernant le mode d'occupation du logement par les ménages (propriété ou location, et location auprès du secteur public ou privé)³⁴ et les loyers effectifs.

Les pays de l'OCDE diffèrent non seulement par la proportion des divers types de logement, mais aussi par leur répartition en fonction du revenu des ménages. La part des individus qui sont locataires de leur résidence principale avoisine 40 % dans le quintile inférieur mais n'est que de 13 % dans le quintile supérieur (Marical et al., 2006), sauf en Grèce et en Autriche, où la part des locataires est relativement uniforme sur l'ensemble des quintiles. Le poids des logements locatifs du secteur public diminue également lorsqu'on s'élève dans la distribution des revenus³⁵. Globalement, la part de locataires de logements

Tableau 9.3. Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

Estimations fondées sur des données individuelles, vers 2000

	A. Revenu monétaire	Éducation primaire et secondaire		Éducation tertiaire	
		B1. Revenu après éducation primaire et secondaire	Différence (A-B1)	B2. Revenu après éducation tertiaire	Différence (A-B2)
Danemark	3.1	3.1	0.0	2.9	0.2
Finlande	3.6	3.6	-0.1	3.5	0.1
Suède	3.6	3.4	0.2	3.4	0.2
Autriche	3.6	3.4	0.3	3.7	0.0
Allemagne	3.7	3.5	0.2	3.7	0.0
Pays-Bas	3.7	3.3	0.4	3.7	0.0
France	4.1	3.8	0.3	4.0	0.1
Belgique	4.1	4.0	0.2	4.2	-0.1
Italie	4.9	4.1	0.7	4.8	0.1
Canada	4.9	4.3	0.6	4.8	0.1
Irlande	4.9	4.2	0.7	5.1	-0.2
Royaume-Uni	5.0	4.4	0.6	5.0	0.1
Australie	5.2	4.8	0.4	5.1	0.1
Grèce	5.7	5.3	0.4	5.6	0.0
Espagne	6.0	5.0	1.0	6.1	-0.1
Portugal	6.5	5.2	1.3	6.5	-0.1
États-Unis	7.1	5.8	1.3	7.0	0.1
Moyenne	4.7	4.2	0.5	4.7	0.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460167583143>

Note : Les pays sont classés par ordre croissant du rapport Q5/Q1 de revenu monétaire.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après le Panel communautaire des ménages pour les pays européens et des données d'enquêtes nationales pour les pays non européens.

sociaux est faible en Grèce et en Espagne (moins de 10 %), mais plus forte en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Afin d'évaluer la subvention implicite associée à la fourniture de logements sociaux à des loyers inférieurs à ceux du marché, on attribue à chaque bénéficiaire un montant égal à la différence entre le loyer effectivement payé et celui qu'il aurait à acquitter sur le marché pour un logement ayant des caractéristiques comparables (encadré 9.3). Les effets redistributifs du logement social sont en général très limités (tableau 9.1, quatrième colonne). Ce faible effet égalisateur s'explique par le montant restreint de la subvention globale implicite correspondant à la mise à disposition de logements sociaux (0.6 % du revenu disponible des ménages, en moyenne) même si – lorsqu'on compare aux services de santé et d'éducation – le logement social bénéficie principalement aux quintiles inférieurs de la distribution.

Résumé

Lorsqu'on considère l'effet combiné des trois catégories de services publics examinées ci-dessus, la réduction du rapport interquintile est égale, en moyenne, à environ 1.3 (le rapport passe de 4.6 pour le revenu monétaire disponible à une valeur de 3.3). La réduction la plus nette est constatée aux États-Unis et au Portugal (près du double de la moyenne) et la plus faible en Finlande et au Danemark (tableau 9.1, colonnes de droite)³⁶. En général, les tendances observées varient peu quel que soit l'indicateur d'inégalité utilisé. Le

Encadré 9.3. Estimations de la subvention implicite accordée aux locataires du secteur public

Les estimations se fondent sur un modèle simple qui est appliqué séparément aux locataires du secteur public et du secteur privé :

$$\text{loyer} = \alpha \times \text{pièces} + \beta \times \text{revenu} + c.$$

où *loyer* représente le loyer mensuel payé par le ménage, *pièces* le nombre de pièces du logement et *revenu* le revenu du ménage (non ajusté par unité de consommation). Cette variable reflète le quartier dans lequel vivent les ménages, les personnes ayant un revenu similaire ayant tendance à se regrouper dans des zones où les prix des logements sont comparables. Les coefficients obtenus au moyen de ce modèle (ci-dessous) ont le signe attendu et sont statistiquement significatifs (c'est-à-dire que les loyers privés sont plus élevés pour les ménages ayant de plus hauts revenus et pour les logements avec un plus grand nombre de pièces), mais il y a des exceptions et une fraction importante de la variance reste inexpliquée. Ces coefficients relatifs aux loyers du secteur privé sont utilisés pour calculer, dans le cas des ménages louant un logement du secteur public, ce qu'ils auraient payé sur le marché pour un logement ayant des caractéristiques comparables.

Estimations des loyers du secteur privé au moyen d'un modèle linéaire

	Loyers du secteur privé			Loyers du secteur privé			
	Revenu	Pièces	R ² ajusté	Revenu	Pièces	R ² ajusté	
Danemark	0.0040 *	337.3 *	0.21	Portugal	0.0024 *	2229.8 *	0.10
	7.55	6.53			12.37	5.47	
Pays-Bas	0.0058 *	19.3 *	0.22	Autriche	0.0002	671.2 *	0.04
	9.54	2.08			0.28	6.12	
Belgique	0.0036 *	1136.7 *	0.21	Finlande	0.0041 *	565.5 *	0.27
	10.38	6.68			4.33	8.79	
France	0.0093 *	-13.2 *	0.39	Allemagne	0.0049 *	120.8 *	0.34
	31.27	-0.51			22.56	22.82	
Irlande	0.0099 *	38.3 *	0.32	Royaume-Uni	0.0048 *	14.1 *	0.09
	7.27	2.34			6.62	2.34	
Italie	0.0055 *	66.5 *	0.22				
	18.77	9.20					

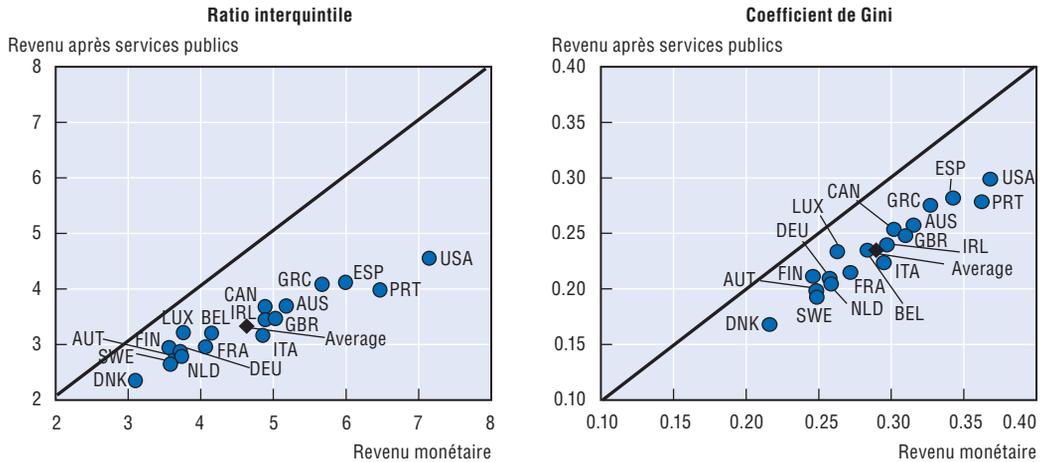
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460215875201>

graphique 9.5, qui présente des estimations des effets des services publics fondés à la fois sur le rapport interquintile et sur le coefficient de Gini, donne à penser que :

- Tant le coefficient de Gini que le rapport interquintile diminuent sensiblement lorsque le revenu intègre tous les services publics considérés ici.
- Quel que soit l'indicateur utilisé, le classement des pays ne change pas fondamentalement lorsqu'on passe du revenu monétaire disponible à un revenu incluant les services publics (dans les 17 pays considérés, les coefficients de corrélation de rang, tant pour le coefficient de Gini que pour le rapport interquintile, sont supérieurs à 0.95).
- Le degré de réduction des inégalités varie sensiblement entre les pays selon l'indicateur utilisé. Lorsqu'on se fonde sur le rapport interquintile, la réduction (en points) est plus marquée dans les pays où la distribution des revenus monétaires est plus inégale

Graphique 9.5. Inégalité des revenus avant et après intégration des dépenses au titre des services publics dans les pays de l'OCDE

Estimations fondées sur des données individuelles, vers 2000



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460007665465>

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après le Panel communautaire des ménages pour les pays européens et des données d'enquêtes nationales pour les pays non européens.

(États-Unis, Portugal et Espagne); inversement, les baisses sont plus uniformes lorsqu'on utilise le coefficient de Gini, avec des changements moindres dans la dispersion des indicateurs d'inégalité entre les pays³⁷.

Estimations fondées sur des données groupées

L'analyse des effets redistributifs des services publics fondée sur des données individuelles peut être complétée par des estimations reposant sur des données de revenu moyen des différents déciles de la distribution. Cette approche fondée sur des données groupées consiste à attribuer aux différents déciles la valeur monétaire des dépenses publiques consacrées à la fourniture de divers types de services sociaux, et à comparer divers indicateurs d'inégalité avant et après cette imputation (sans reclassement des individus)³⁸. Cette approche est moins précise que celle qui se fonde sur des données individuelles, mais elle permet d'étendre l'analyse à un plus large éventail de pays de l'OCDE et de services publics.

L'imputation de la valeur des différents services publics à chaque décile de la distribution des revenus repose sur les informations relatives au revenu disponible moyen par unité de consommation de chaque décile et sur la répartition des groupes d'âge (neuf) entre les déciles³⁹. L'imputation des dépenses publiques correspondant à ces services aux différents déciles de revenu suit des règles distinctes selon le type de service considéré :

- **Soins de santé.** L'imputation se fait en fonction de l'âge des individus et de la répartition des différents groupes d'âge entre déciles. Les données relatives à cette répartition sont tirées du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus. Les données relatives à la distribution des dépenses publiques de santé par âge des bénéficiaires sont celles qui sont indiquées dans le graphique 9.1. Dans la plupart des pays, les profils âge-dépenses sont établis à partir de données nationales; en ce qui concerne les pays pour lesquels on ne dispose pas de données nationales⁴⁰, l'imputation repose sur le profil « moyen » observé dans les autres pays de l'OCDE.

- *Éducation.* L'imputation des dépenses d'éducation se base sur l'âge des individus et sur la répartition des différents groupes d'âge entre déciles. La procédure suivie comprend trois étapes. La première vise à déterminer les taux de scolarisation des individus d'un âge donné (entre 3 et 29 ans) aux différents niveaux d'enseignement et à les regrouper dans les trois groupes d'âge figurant dans le questionnaire OCDE sur la distribution des revenus (0-17, 18-25 et 26-40)⁴¹; la deuxième porte sur le calcul des dépenses totales d'éducation par groupe d'âge; enfin, dans la troisième étape, on calcule les dépenses d'éducation bénéficiant à chaque décile sur la base des dépenses consacrées à chaque groupe d'âge et de la répartition de ces derniers dans les déciles. Les données relatives aux dépenses portent sur les dépenses directes d'éducation des administrations publiques, c'est-à-dire hors transferts monétaires tels que bourses et prêts étudiants⁴².
- *Autres services sociaux.* Cette catégorie de dépenses recouvre (dans la classification SOCX) un ensemble hétérogène de programmes. Compte tenu de leur diversité, l'individualisation des dépenses publiques se fonde sur l'hypothèse que ces services sont distribués entre les déciles de revenus de la même façon que les transferts monétaires correspondants (informations figurant dans les réponses au questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus). Cette hypothèse repose sur l'idée que pour chaque type de programme, les services et les transferts monétaires se complètent en général mutuellement.

Bien que les résultats obtenus soient moins précis que les estimations fondées sur des données individuelles décrites plus haut, cette approche présente l'avantage de pouvoir être appliquée aux 26 pays figurant dans la base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus ainsi qu'à l'intégralité des services publics aux ménages inclus dans la base de données sur les dépenses sociales de l'OCDE. On peut considérer que ces résultats fournissent une approximation « de premier ordre » des effets redistributifs des services publics dans les pays pour lesquels on ne dispose pas de microdonnées.

Selon cette approche, les effets redistributifs varient en fonction de la catégorie de services considérée :

- *Santé.* Les dépenses de santé réduisent les inégalités dans les 26 pays de l'OCDE considérés (de 1.1 point en moyenne, tableau 9.4, deuxième groupe de colonnes), mais sans que cela modifie beaucoup leur classement : les pays nordiques et la République tchèque sont les pays les plus égalitaires avant et après prise en compte des services de santé. Les plus fortes variations du rapport interquintile concernent les pays, comme le Portugal, les États-Unis et le Mexique, où la distribution du revenu disponible est plus inégale. On observe donc, globalement, une convergence des inégalités de revenu (mesurée par la marge de variation) entre les pays⁴³.
- *Éducation.* L'impact redistributif des dépenses publiques d'éducation est à peine plus faible que l'impact enregistré pour la santé (le rapport interquintile moyen passe de 5.2 pour le revenu monétaire disponible à 4.2 après prise en compte des services d'éducation, tableau 9.4, troisième groupe de colonnes). En général, les dépenses d'éducation bénéficient surtout aux trois quintiles inférieurs de la distribution des revenus, même si les différences entre pays sont très marquées. Une analyse de sensibilité indique que les inégalités d'accès à l'éducation selon les déciles de revenus ont un impact assez marginal sur les résultats et sont limitées au groupe d'âge 18-25 ans (Marical *et al.*, 2007)⁴⁴.

Tableau 9.4. **Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses au titre de tous les services publics**

Estimations fondées sur des données groupées, vers 2000

	Revenu monétaire	Revenus après santé		Revenus après éducation		Revenus après autres services sociaux		Revenus après tous les services publics	
	A.	B.	Différence (A-B)	C.	Différence (A-C)	D.	Différence (A-D)	E.	Différence (A-E)
Danemark	3.1	2.5	0.6	2.7	0.4	2.5	0.7	1.9	1.2
Suède	3.4	2.7	0.8	2.9	0.5	2.7	0.8	2.0	1.4
Pays-Bas	3.6	3.1	0.5	3.1	0.5	3.4	0.2	2.6	0.9
République tchèque	3.6	2.9	0.7	3.0	0.6	3.3	0.3	2.4	1.2
Luxembourg	3.7	3.1	0.5	3.1	0.6	3.4	0.3	2.6	1.1
Finlande	3.7	3.1	0.7	3.2	0.6	3.2	0.5	2.5	1.2
Norvège	3.7	2.9	0.9	3.2	0.5	3.0	0.8	2.2	1.5
Autriche	3.9	3.3	0.6	3.1	0.8	3.8	0.1	2.7	1.2
Suisse	3.9	3.2	0.7	3.4	0.6	3.7	0.2	2.8	1.1
France	4.0	3.2	0.9	3.3	0.8	3.7	0.4	2.6	1.4
Allemagne	4.3	3.3	1.0	3.6	0.6	3.9	0.3	2.8	1.4
Hongrie	4.4	3.5	0.9	3.7	0.7	4.1	0.3	2.9	1.5
Canada	4.8	3.9	0.9	3.9	0.9	4.4	0.4	3.2	1.6
Australie	4.9	3.5	1.4	4.1	0.7	4.1	0.7	2.8	2.0
Irlande	5.0	3.7	1.3	4.3	0.7	4.7	0.4	3.2	1.8
Royaume-Uni	5.2	4.1	1.0	4.3	0.8	4.8	0.4	3.4	1.7
Nouvelle-Zélande	5.4	4.2	1.2	4.1	1.3	5.1	0.2	3.3	2.0
Espagne	5.6	4.3	1.3	4.4	1.2	5.4	0.2	3.6	2.0
Japon	5.7	4.3	1.4	4.8	0.9	5.4	0.3	3.7	2.0
Grèce	6.0	4.8	1.2	5.3	0.7	5.7	0.3	4.2	1.8
Pologne	6.1	5.2	0.9	4.7	1.3	5.8	0.3	4.1	2.0
Italie	6.2	4.5	1.7	4.8	1.4	6.0	0.1	3.7	2.4
Portugal	6.2	4.4	1.8	4.9	1.3	6.0	0.2	3.7	2.5
États-Unis	6.9	5.1	1.7	5.1	1.8	6.4	0.5	4.0	2.9
Turquie	9.3	7.8	1.5	7.4	1.9	9.3	0.0	6.5	2.8
Mexique	12.6	10.9	1.7	9.9	2.7	12.3	0.3	8.8	3.8
			0.0		0.0		0.0		0.0
<i>Moyenne</i>	5.2	4.1	1.1	4.2	1.0	4.8	0.3	3.4	1.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460186400312>

Note : Les pays sont classés par ordre croissant du rapport Q5/Q1 de revenu monétaire.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE fondés sur des données de l'OCDE.

- **Autres services sociaux.** Bien que notable dans de nombreux cas, l'impact de ces services sur la réduction des inégalités de revenu (baisse du rapport interquintile d'environ 0.3 en moyenne, tableau 9.4, quatrième groupe de colonnes) est sensiblement plus faible que pour les services associés à la santé et à l'éducation, l'effet de leur caractère plus ciblé étant contrebalancé par le montant plus faible des dépenses qui leur sont consacrées.

Au total, les effets de l'ensemble des services publics sur les inégalités de revenu sont très sensibles dans la majorité des pays. Ainsi, le rapport interquintile tombe en moyenne de 5.2, sur la base du revenu monétaire, à 3.4 après prise en compte des services publics – soit une baisse de 1.8 point (tableau 9.4, colonnes de droite). L'ampleur de la baisse, qui varie sensiblement d'un pays à l'autre, est plus marquée (en points) dans les pays où les inégalités de la distribution du revenu disponible sont plus prononcées⁴⁵. Pour autant, la réduction des écarts entre pays diminue sans que cela bouleverse fondamentalement leur classement, même si certains pays améliorent leur position (la France et l'Australie, par

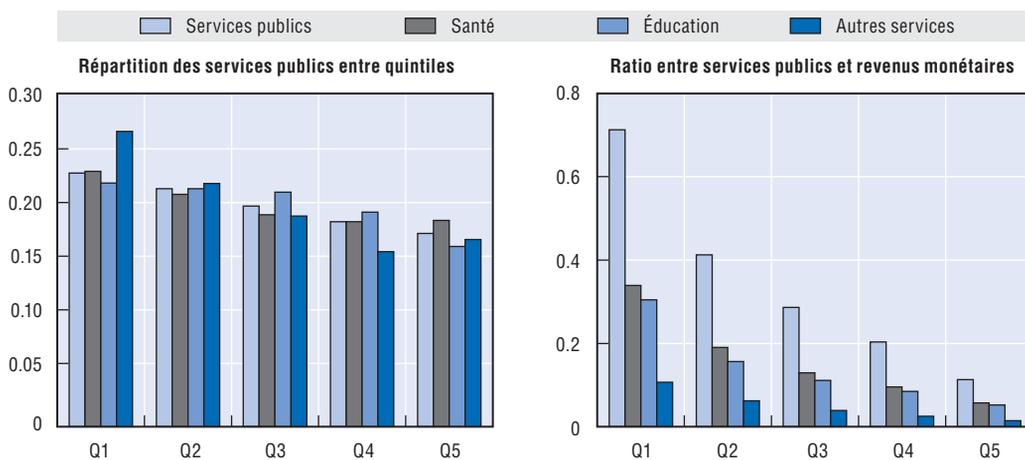
exemple), tandis que d'autres rétrogradent (notamment les Pays-Bas, l'Autriche et la Grèce).

Comme on peut s'y attendre, l'approche fondée sur les données groupées aboutit, le plus souvent, à des estimations numériques de la réduction des inégalités imputable aux services publics qui diffèrent de celles qui se fondent sur les données individuelles. Une comparaison de ces estimations – entre les pays et les programmes (éducation et santé) qui sont couverts par les deux approches – révèle que la réduction des inégalités calculée sur la base des données groupées est supérieure à celle fondée sur les données individuelles (la première approche ne permettant pas le reclassement des individus), mais aussi que l'écart entre les deux est beaucoup plus faible en termes de coefficient de Gini qu'en termes de rapport interquintile; on observe en outre une forte corrélation (supérieure à 0.90) pour l'ensemble des pays entre les réductions des inégalités mises en évidence par les deux approches, et ce avec les deux indicateurs d'inégalité utilisés.

Cette analyse permet également de penser que les services publics sont distribués de façon relativement uniforme entre les différents quintiles et donc, de façon moins inégalitaire que les revenus monétaires. Le graphique 9.6 présente ce résultat pour la moyenne des pays de l'OCDE. S'agissant de l'ensemble des services publics destinés aux ménages, la part du quintile inférieur est de 23 % et celle du quintile supérieur de 17 % (partie gauche). Des valeurs similaires sont observées en ce qui concerne les services de santé et l'éducation, tandis que la part la plus forte des « autres services publics » se situe dans le quintile inférieur. Cependant, étant donné les différents niveaux de revenu monétaire de chaque quintile, les services publics représentent une proportion beaucoup plus forte du revenu des personnes situées au bas de la distribution (environ 70 % du revenu disponible en moyenne) que de celui des personnes se trouvant à son sommet (11 %, partie droite)⁴⁶. Ces résultats concordent largement avec ceux obtenus avec les données individuelles.

Graphique 9.6. **Importance des services publics dans le revenu des ménages par quintile de revenu, moyenne OCDE**

Estimations basées sur des données groupées, vers 2000



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460026566737>

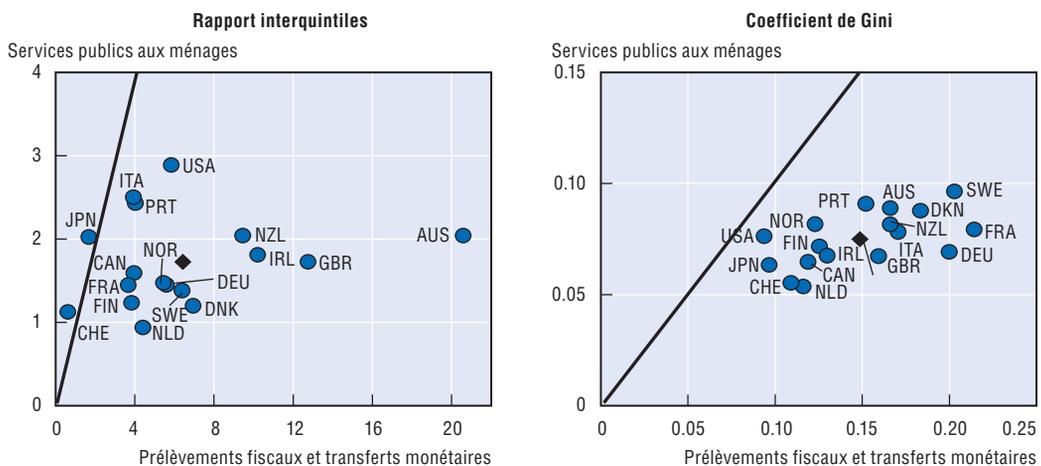
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après différentes bases de données de l'OCDE.

Il y a également lieu de comparer l'effet redistributif des services publics à celui des prélèvements fiscaux et des transferts monétaires publics. Le graphique 9.7 indique la réduction en points du rapport interquintile et du coefficient de Gini attribuable aux services publics (en ordonnée) et au système de prélèvements obligatoires/transferts monétaires (en abscisse)⁴⁷. Il met en évidence trois tendances.

- Premièrement, l'effet égalisateur des services publics représente, en moyenne, le quart de celui résultant des prélèvements/transferts lorsqu'on considère le rapport interquintile, et à la moitié lorsqu'on se fonde sur le coefficient de Gini – même si, dans certains pays, les deux catégories d'instruments aboutissent à des réductions de l'inégalité assez similaires⁴⁸.
- Deuxièmement, l'effet redistributif des prélèvements et des transferts monétaires varie beaucoup plus d'un pays à l'autre que celui des services publics – d'environ 50 % de plus d'après le coefficient de variation, et ce dans le cas des deux indicateurs d'inégalité utilisés.
- Enfin, dans les pays où les inégalités de revenu monétaire disponible sont plus faibles, les inégalités sont également plus faibles après intégration des services publics (avec une corrélation supérieure à 95 % dans le cas des deux indicateurs d'inégalité); en revanche, on n'observe pas de corrélation lorsqu'on considère la redistribution (absolue) résultant des deux catégories d'instruments.

Graphique 9.7. Effet redistributif des services publics aux ménages par rapport à celui des prélèvements fiscaux et transferts monétaires

Écart en points dans le rapport interquintile et le coefficient de Gini, estimations fondées sur des données groupées, vers 2000



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460083374073>

Note : La réduction des inégalités attribuable aux services publics aux ménages (en ordonnée) est mesurée par l'écart absolu entre les indicateurs d'inégalité (rapport interquintile dans la partie gauche; coefficient de Gini dans la partie droite) pour le revenu disponible des ménages et pour ce revenu majoré des services publics. La réduction des inégalités attribuable aux prélèvements et transferts monétaires est mesurée par l'écart absolu entre les indicateurs d'inégalité pour le revenu d'activité et pour le revenu disponible. Les points se situant au-dessous de la ligne se rapportent aux pays dans lesquels la réduction des inégalités attribuable aux prélèvements/prestations est supérieure à celle imputable aux services publics aux ménages.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après différentes bases de données de l'OCDE.

Conclusion

Globalement, les deux approches, à savoir celle fondée sur des données individuelles et celle fondée sur des données groupées, mettent en évidence un certain nombre de tendances générales qui cadrent, à quelques exceptions près, avec celles constatées lors de recherches antérieures.

- Les dépenses publiques au titre des services sociaux aux ménages réduisent sensiblement les inégalités même si, pour certains pays – lorsque l'imputation se fonde sur des données individuelles – cet effet est négligeable dans le cas de l'enseignement non obligatoire. La contribution globale des services publics à la réduction des inégalités dans la distribution des ressources économiques des ménages tient essentiellement à une répartition relativement uniforme de ces services entre quintiles de revenu, qui se traduit par une majoration plus importante des ressources au bas de la distribution qu'en haut de celle-ci.
- Les modifications des indicateurs d'inégalité observées lorsqu'on prend en compte les services publics ne bouleversent pas le classement des pays. La dispersion des inégalités entre les pays diminue très nettement lorsqu'on se fonde sur le rapport interquintile, mais à un degré bien moindre si l'on utilise le coefficient de Gini.
- La réduction des inégalités attribuable aux services publics en nature est, en moyenne, inférieure à celle résultant de l'effet combiné des prélèvements fiscaux et des transferts monétaires publics, même si ce n'est pas le cas dans tous les pays.

La façon dont les divers services publics sont distribués dans la population a d'importantes conséquences pour l'action des pouvoirs publics. Premièrement, vu l'incidence très sensible des services publics considérés ici sur la distribution des ressources économiques entre les ménages et les individus, il faut être attentif à cet effet redistributif dans les choix les concernant. Deuxièmement, malgré la préférence des économistes pour les transferts monétaires, la mise à disposition de services publics peut se justifier pour plusieurs raisons (par exemple, il se peut que les choix de consommation des parents ne prennent pas complètement en compte le bien-être de leurs enfants, ou que les services publics permettent d'améliorer le ciblage des politiques et d'augmenter l'investissement dans la santé et la formation – et par là même la productivité sur le long terme; Currie et Gahvari, 2007). De ce fait, la question se pose de savoir comment combiner au mieux les transferts monétaires et les services publics en nature pour atteindre un objectif de redistribution donné. Enfin, les services publics peuvent aussi influencer sur la décision d'exercer ou non une activité, notamment parmi les bénéficiaires qui se trouvent au bas de la distribution. Par conséquent, pour toute réforme, il faut garder à l'esprit les effets positifs que la fourniture de services en nature (tels que les services de garde d'enfants) pourra avoir sur l'offre de travail et donc sur l'arbitrage entre les objectifs d'équité et d'efficacité économique. Ces considérations font ressortir l'importance d'une prise en compte plus systématique de la contribution des services publics au bien-être des ménages et à sa répartition.

Notes

1. Par exemple, les ménages dont les enfants sont scolarisés dans le système public bénéficient d'un service financé par l'impôt qui améliore leur bien-être par rapport à ceux qui doivent acheter ce même service sur le marché. On notera à cet égard que les comptes nationaux de l'OCDE regroupent les biens et services achetés par les ménages sur le marché et ceux qui sont fournis par

les pouvoirs publics à titre gratuit ou à un prix subventionné sous le concept de consommation « effective » des ménages.

2. C'est ainsi que l'Office national de statistique du Royaume-Uni publie chaque année un rapport sur la distribution du revenu des ménages qui prend aussi en compte les effets des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation (Jones, 2006). Des rapports similaires existent pour l'Australie (ABS, 2001). La majorité de ces études ont un caractère national, mais quelques-unes donnent des informations concernant plusieurs pays — et leur nombre s'est accru à la suite de la constitution de la *Luxembourg Income Study*, base de données donnant accès dans un cadre harmonisé aux microdonnées provenant d'enquêtes sur le revenu des ménages pour plusieurs pays de l'OCDE (Brady, 2004; Garfinkel et al., 2004; Smeeding, 2002; Smeeding et Rainwater, 2002; Steckmest, 1996).
3. Des différences d'utilisation des services de santé en fonction des revenus et de la situation socio-économique sont signalées même dans les pays possédant un système de couverture maladie universelle (cf. par exemple Goddard et al., 2001, pour le Royaume-Uni).
4. À l'exception des États-Unis, du Portugal et de la Finlande dans le cas des consultations médicales, et du Mexique dans le cas des journées d'hospitalisation.
5. Les deux approches débouchent sur les mêmes résultats quantitatifs lorsqu'on considère deux pays ayant des revenus monétaires (avant impôts) et des besoins de santé identiques, et où ces besoins sont satisfaits, dans l'un, par le service de santé public financé par l'impôt et, dans l'autre, au moyen des dépenses de santé prises en charge à titre privé par les intéressés.
6. À ce sujet, il convient de rappeler que le Comité sur les statistiques nationales de l'Académie nationale des sciences des États-Unis avait recommandé, en 1995, de réviser la mesure officielle de la pauvreté dans ce pays en déduisant des ressources des ménages leurs dépenses médicales à la charge des intéressés ainsi que les primes d'assurance maladie (Citro et Michael, 1995). Weinberg (2006) souligne l'importance qu'il y a à mieux prendre en compte l'assurance maladie d'entreprise afin de mesurer plus précisément le revenu des ménages.
7. D'après Xu et al. (2003), la part des ménages ayant à leur charge des dépenses représentant plus de 40 % de leur revenu est pratiquement nulle en France, mais atteint 3 % au Portugal. Cette proportion est en général plus élevée dans les pays à revenu faible et intermédiaire, de même que dans les économies en transition.
8. Les versements directs effectués à titre privé par les patients ne constituent que l'une des sources de financement des soins de santé. Certaines études examinent les effets redistributifs de tous les types de financement de ces soins, à savoir l'impôt, les cotisations et les versements directs. En général, ces effets dépendent de l'importance relative de chaque source, de leur « progressivité » (c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles pèsent plus fortement sur les hauts revenus) ainsi que de divers facteurs qui déterminent l'équité horizontale (par exemple, les différences de taux de cotisation entre organismes d'assurance ou les différences de taux de prélèvement fiscal des collectivités locales au titre des services de santé, Wagstaff et al., 1999). D'après De Graeve et al. (2003), qui examinent l'impact des diverses sources de financement sur la distribution des revenus dans 23 pays européens, les impôts directs ont un caractère progressif dans tous les pays, les impôts indirects et les versements directs ont un caractère régressif mais les résultats concernant les cotisations de sécurité sociale et d'assurance privée sont plus variés. Van Doorslaer et al. (1999) font état de résultats identiques en ce qui concerne 12 pays de l'OCDE, y compris les États-Unis. D'après Klavus et al. (1998), qui appliquent une méthodologie comparable pour la Finlande, les réformes du financement de la santé mises en place à la suite de la récession du début des années 90 ont modérément réduit la progressivité du système général et n'ont pas porté atteinte à son caractère équitable, essentiellement parce que les impôts directs sur le revenu continuent de jouer un grand rôle.
9. Les dépenses privées d'éducation représentent, dans les pays de l'OCDE, en moyenne 18 % des dépenses totales au niveau préprimaire et 22 % dans l'enseignement supérieur, mais 7 % seulement dans l'enseignement primaire et secondaire (OCDE, 2005b).
10. La proportion de jeunes de 20 à 24 ans qui, en 2001, n'avaient pas achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, est inférieure à 5 % dans 14 pays de l'OCDE, mais plus élevée en Nouvelle-Zélande (16 %), au Portugal (29 %), au Mexique (33 %) et en Turquie (47 %).
11. Les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur représentent, en moyenne, presque la moitié du total des dépenses d'enseignement (48 %) alors que la part de l'enseignement préprimaire n'est que de 7 %.

12. Par exemple, la probabilité d'accès à l'enseignement supérieur est trois fois plus élevée pour les jeunes dont les parents possèdent un diplôme universitaire que pour ceux issus de ménages moins éduqués (Machin, 2006). Il est par ailleurs manifeste que les différences d'accès à l'enseignement universitaire sont liées à des facteurs ethniques. Ainsi, aux États-Unis, le pourcentage des élèves blancs qui, ayant achevé leurs études secondaires, s'inscrivent à l'université, est de 10 points supérieur à celui des jeunes d'origine hispanique, et de 20 points supérieur à celui des jeunes noirs, même si ces différences se réduisent depuis 1994.
13. Ce phénomène est bien documenté dans l'étude d'Evendrou (1993) pour le Royaume-Uni, qui montre que la distribution des dépenses publiques au titre de l'enseignement supérieur est plus inégale quand on inclut dans l'analyse les ménages retraités, par rapport aux résultats obtenus quand l'analyse est limitée aux ménages non retraités.
14. Les inégalités dans la répartition des dépenses d'enseignement supérieur ne reflètent pas uniquement les différences d'accès, mais aussi l'hétérogénéité des coûts par étudiant selon la filière choisie. Ainsi, en France, les étudiants issus des familles les plus aisées ont tendance à choisir les cursus les plus onéreux (Albouy et Wanecq, 2003).
15. Les pouvoirs publics interviennent également en ayant recours à l'encadrement des loyers du parc privé : ce type de mesure n'est pas traité dans le présent article.
16. L'accès à un logement social se traduit, en général, par de moindres dépenses de logement pour les ménages concernés. Dans le cas de la France, les locataires d'un logement privé consacrent à leur logement 22 % de leurs revenus, par rapport à 18 % pour les locataires d'un logement du parc public. Cette différence sous-estime sans doute l'avantage effectif, dans la mesure où les bénéficiaires peuvent louer un logement plus spacieux ou plus confortable que sur le marché privé; mais elle peut aussi le surestimer, si les logements sociaux sont essentiellement situés dans des quartiers désavantagés.
17. L'approche utilisée dans la plupart des études qui examinent les effets redistributifs du logement social consiste à majorer le revenu monétaire des ménages d'un montant égal à la différence entre le loyer marchand d'un logement présentant les mêmes caractéristiques que celui qu'ils occupent et le loyer qu'ils versent.
18. La même situation est observée par Harding *et al.* (2004), qui indiquent que le logement social représente 13 % du revenu disponible des personnes du premier quintile de la distribution des revenus en Australie, contre 3 % pour les personnes du deuxième quintile.
19. Cette élasticité implique que les besoins des ménages composés de quatre personnes sont deux fois supérieurs à ceux d'une personne seule (1.4 fois et 1.7 fois supérieurs à ceux d'une personne seule dans le cas d'un couple sans enfant et d'un couple avec un enfant).
20. Ces données – de même que les estimations présentées plus loin – portent sur les dépenses publiques de 2001 (même s'il existe des données plus récentes) car les dernières informations que l'on possède sur la distribution du revenu disponible des ménages concernent le début des années 2000.
21. La catégorie « autres dépenses sociales » (dans la nomenclature SOCX) comprend les services aux personnes âgées, aux survivants, aux handicapés, aux familles et aux chômeurs, ainsi que les dépenses au titre du logement, de l'assistance sociale et des politiques actives du marché du travail.
22. Certaines de ces allocations quasi monétaires pour le logement peuvent être incluses dans le revenu des ménages tel que mesuré dans les enquêtes. De ce fait, les estimations fondées sur les données de revenu « groupées » peuvent comporter un risque de double comptage.
23. La série 2001 du Panel communautaire des ménages donne des informations sur les revenus perçus en 2000. Les données relatives aux pays non européens se fondent sur l'enquête *Household Income and Labour Dynamics* pour l'Australie (HILDA), sur l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (DTR) pour le Canada, et sur *Annual Social and Economic Supplement* (ASEC) de la *Current Population Survey* pour les États-Unis. S'agissant du Canada et des États-Unis, les données sont tirées de la base de données du *Luxembourg Income Study* et portent sur les revenus acquis en 2000. Les données relatives à l'Australie portent sur 2004; les calculs ont été effectués par Mark Pearson.
24. Ces projections portent sur les dépenses publiques de santé par habitant, par groupe d'âge de cinq ans en 2003. Le même regroupement a été utilisé pour les données relatives aux dépenses publiques de 2001.

25. Dans la plupart des pays, les dépenses publiques de santé représentent une part considérable du revenu disponible des ménages (environ 13 % en moyenne), allant de 11 % en Finlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis à 16 % en Allemagne et en Italie.
26. La réduction plus élevée en termes absolus du rapport interquintile que l'on observe dans les pays où la dispersion du revenu monétaire est plus forte implique des écarts beaucoup plus faibles entre les pays, en termes de pourcentage (par exemple la réduction est de 19 % au Danemark et de 23 % aux États-Unis).
27. En théorie, l'approche retenue ici, qui ne tient compte que des différences d'utilisation par âge, risque de sous-estimer l'effet égalisateur des services publics de santé dans les pays où les programmes sont ciblés sur les ménages à faible revenu (*Medicaid* aux États-Unis, par exemple). En pratique, les estimations de l'effet égalisateur des programmes *Medicaid* et *Medicare* réalisées par l'US Census Bureau font apparaître une réduction du rapport interquintile et du coefficient de Gini (pour le revenu des ménages non ajusté par unité de consommation) de, respectivement, 0.75 et 0.15 point (Cleveland 2005), soit *plus faible* que les réductions (de 1.63 et 0.37 point, respectivement) indiquées par Marical *et al.* (2006).
28. Les dépenses d'éducation attribuées à un individu j scolarisé au niveau d'enseignement c (DE_j^c) sont déterminées en fonction de sa scolarisation à ce niveau ($t_j^c = 1$ si l'individu suit un enseignement dans la catégorie c , et à zéro dans les autres cas) au moyen de l'identité suivante :

$$DE_j^c = t_j^c \times \frac{DE^c}{N^c}$$

où N^c représente le nombre d'élèves inscrits à ce niveau d'enseignement et DE^c les dépenses publiques consacrées à celui-ci.

29. Les inscriptions dans les établissements privés peuvent influencer sur les résultats si les étudiants appartiennent essentiellement à des familles aisées et si les subventions publiques aux établissements privés sont inférieures aux coûts des établissements publics; si tel est le cas, l'approche utilisée ici sous-estime l'effet redistributif des services d'éducation publics. Les données d'enquêtes concernant les pays européens distinguant entre quatre niveaux d'enseignement (supérieur, deuxième cycle du secondaire, premier cycle du secondaire et inférieur au premier cycle du secondaire), les données pour les autres pays ont été reclassées suivant ces quatre niveaux. Les données d'enquêtes utilisées diffèrent selon les pays quant à l'âge auquel la fréquentation scolaire est considérée (par exemple, pour les États-Unis et le Canada, ces données se rapportent à tous les individus âgés de 15 ans et plus et, pour les pays européens, aux personnes âgées de 17 ans et plus).
30. Les données sur les taux nets de scolarisation pour chaque âge, tirées de OCDE (2005b), portent sur 2003 et les individus de 3 à 29 ans. En ce qui concerne le Canada, en l'absence de données sur la scolarisation par âge, tous les jeunes de 6 à 15 ans sont censés être scolarisés (taux de scolarisation observé dans les autres pays de l'OCDE); les enfants de 3 à 5 ans sont censés ne pas être scolarisés (aucune donnée sur les dépenses publiques afférentes à l'enseignement préprimaire n'étant disponible pour le Canada).
31. Du fait de l'absence de données, le Luxembourg n'est pas compris dans l'analyse.
32. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du premier cycle sont regroupés car, dans tous les pays considérés ici, ils correspondent à la « scolarité obligatoire »; l'enseignement secondaire du deuxième cycle est également regroupé avec ces deux niveaux car, dans plusieurs pays, il fait partie (au moins partiellement) de l'enseignement obligatoire.
33. Ces résultats surestiment l'effet égalisateur de l'enseignement primaire et secondaire, car ils ne tiennent pas compte du fait que la plupart des élèves sortis prématurément du système scolaire sont concentrés à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus; les comparaisons internationales peuvent s'en trouver faussées lorsque les taux d'abandon diffèrent entre les pays.
34. La définition du logement social utilisée dans le Panel communautaire des ménages inclut tous les logements fournis par les administrations publiques centrales et locales, ainsi que ceux fournis par des institutions bénévoles et sans but lucratif.
35. Il existe cependant certaines exceptions. Dans la moitié des pays, la proportion de locataires du secteur public est plus élevée dans le deuxième quintile que dans le premier, tandis qu'en Autriche et aux Pays-Bas la part des locataires du secteur public est relativement uniforme sur l'ensemble des quintiles.
36. La plus faible réduction est enregistrée au Luxembourg mais, pour ce pays, les résultats ne portent que sur les soins de santé.

37. La réduction plus prononcée du rapport interquintile – indicateur d'inégalité plus sensible à ce qui se passe aux deux extrémités de la distribution – que du coefficient de Gini – indicateur plus sensible aux changements survenant dans la partie centrale de la distribution – donne à penser que la prise en compte des services publics peut influencer fortement sur les estimations de la pauvreté en termes de revenus relatifs.
38. L'absence de « reclassement » a des effets particulièrement marqués pour les services dont les coûts unitaires sont élevés et dont l'utilisation effective est concentrée sur une courte durée (les soins de santé, par exemple). En ne permettant pas le reclassement des individus, l'effet égalisateur des services publics estimé selon cette approche est en général supérieur à celui obtenu au moyen des méthodes rendant possible ce reclassement (Atkinson, 1980; Plotnick, 1981).
39. Les valeurs des revenus par unité de consommation par décile sont converties en revenus non ajustés à partir d'estimations de la taille moyenne des ménages pour l'ensemble de la population.
40. Il s'agit des pays suivants : Corée, Hongrie, Islande, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République slovaque, République tchèque, Suisse et Turquie.
41. En l'absence de données relatives aux taux de scolarisation par âge pour certains types d'établissements d'enseignement dans le cas du Canada, du Japon et du Luxembourg, la répartition des étudiants de plus de 17 ans entre les groupes d'âge 18-25 ans et 26-29 ans se fonde, pour ces pays, sur la part relative de ces deux groupes d'âge observée aux États-Unis.
42. Afin de tester la sensibilité des résultats à l'hypothèse d'égalité d'accès à l'éducation, un autre scénario (présenté dans Marical et al., 2006) suppose, moyennant l'application d'un coefficient d'inégalité arbitraire commun à tous les pays, que les taux de scolarisation des élèves issus de milieux moins favorisés sont inférieurs à ceux des élèves appartenant à des milieux aisés.
43. Par exemple, l'écart du rapport interquintile entre le Danemark et les États-Unis passe de 3.8 en termes de revenu monétaire disponible à 2.6 après prise en compte des services de santé.
44. Marical et al. (2006) présentent des estimations sur l'effet égalisateur des dépenses d'éducation fondées sur des estimations des taux de scolarisation par décile de revenu, lesquelles sont obtenues à partir des taux de scolarisation nationaux par âge et de coefficients communs tenant compte des inégalités de fréquentation scolaire (il en ressort que les disparités de fréquentation en fonction du revenu des ménages sont d'autant plus marquées que le taux de scolarisation moyen par niveau d'enseignement est faible).
45. Ainsi, le rapport interquintile passe de 6.9 à 4 aux États-Unis, de 12.6 à 8.8 au Mexique et de 9.3 à 6.5 en Turquie, alors qu'il passe de 3.1 à 2.0 au Danemark.
46. Une comparaison des résultats en termes de rapport interquintile et de coefficient de Gini met en évidence des caractéristiques qui reflètent très étroitement celles qui apparaissent dans le graphique 9.5, reposant sur des données individuelles pour un petit nombre de pays de l'OCDE et de programmes sociaux. Les deux indicateurs d'inégalité diminuent après la prise en compte des dépenses publiques afférentes aux services sociaux; la réduction du rapport interquintile est plus importante dans les pays où la répartition du revenu disponible est plus inégale, mais celle du coefficient de Gini est globalement similaire dans l'ensemble des pays.
47. La comparaison est faite avec l'effet combiné des prélèvements fiscaux supportés par les ménages et des transferts monétaires publics qu'ils reçoivent, les informations disponibles sur les coefficients de Gini ne permettant pas de distinguer entre les effets de ces deux composantes du revenu disponible.
48. L'effet égalisateur plus important des prélèvements/transferts, par rapport à celui attribuable aux services publics en nature, reflète à la fois des différences de profil redistributif et d'ampleur (ces trois composantes représentant respectivement 29 %, 20 % et 27 % du revenu disponible des ménages dans les pays considérés dans le graphique 9.7).

Références

- Aaberge, R. et A. Langørgen (2006), « Measuring the Benefits from Public Services: The Effects of Local Government Spending on the Distribution of Income in Norway », *Review of Income and Wealth*, vol. 52, n° 1, mars.
- Albouy, V., F. Bouton et N. Roth (2002), « Les effets redistributifs de l'éducation : Les enseignements d'une approche monétaire statique », Communication préparée pour le séminaire organisé par le CERC, la DPD et l'INSEE, Paris.

- Albouy, V. et T. Wanecq (2003), « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et statistique*, n° 361.
- Antoninis, M. et P. Tsakloglou (2001), « Who benefits from public education in Greece? Evidence and policy implications », *Education Economics*, vol. 9, n° 2.
- Atkinson, A.B. (1980), « Horizontal Inequity and the Distribution of the Tax Burden », in H. Aaron et M. Boskin (dir. pub.), *The Economics of Taxation, Studies of Government Finances*, The Brookings Institutions, University of Columbia Press.
- Atkinson, A.B. (2005), « Measurement of Government Output and Productivity for the National Accounts », *Atkinson Review: Final Report*, Palgrave-MacMillan.
- Australian Bureau of Statistics - ABS (2001), *Government Benefits, Taxes and Household Income, Australia, 1998-99*, Catalogue n° 6537.0, Canberra.
- Brady, D. (2004), « The Welfare State and Relative Poverty in Rich Western Democracies, 1967-1997 », LIS Working Paper n° 390, Luxembourg.
- Caussat, L., S. Le Minez et D. Raynaud (2005), « L'assurance-maladie contribue-t-elle à redistribuer les revenus? », Drees, *Dossiers solidarité et santé – Études sur les dépenses de santé*, La Documentation française, Paris.
- Citro, C.F. et R.T. Michael, (dir. pub.) (1995), *Measuring Poverty – A New Approach*, National Academy Press, Washington D.C.
- Cleveland, R.W. (2005), « Alternative Income Estimates in the United States: 2003 », *Current Population Reports*, US Census Bureau, juin.
- Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale – CERC (2003), « Éducation et redistribution », *Rapport n° 3*, Paris.
- Currie, J. et F. Gahvari (2007), « Transfers in Cash and In Kind : Theory Meets the data », NBER Working Paper n° 13557, National Bureau of Economic Research.
- DeNavas-Wait, C., B. D. Proctor et C. Hill Lee (2006), « Income Poverty, and Health Insurance Coverage in the United States: 2005 », *Consumer Population Report*, US Census Bureau, août.
- Ditch, J., A. Lewis et S. Wilcox (2001), « Social Housing, Tenure and Housing Allowance: An International Review », Document interne n° 83, Department for Work and Pensions, Université de York.
- Evandrou, M., J. Falkingham, J. Hills et J. Le Grand (1993), « Welfare Benefits in Kind and Income Distribution », *Fiscal Studies*, vol. 14.
- Gardiner, K., J. Hills, V. Lechene et H. Sutherland (1995), « The Effects of Differences in Housing and Health Care Systems on International Comparisons of Income Distribution », n° WSP/110, STICERD/CASE Publications.
- Garfinkel, I., L. Rainwater et T. Smeeding (2004), « Welfare State Expenditures and the Redistribution of Well-being: Children, Elders, and Others in Comparative Perspective », Communication préparée pour la conférence de l'APPAM (Association for Public Policy Analysis and Management), 29 octobre, Atlanta.
- Goddard, M. et P. Smith (2001), « Equity of Acces to Health Care Services: Theory and Evidence from the UK », *Social Science & Medicine*, vol. 53, n° 9, novembre.
- De Graeve, D. et T. Van Ourti (2003), « The Distributional Impact of Health Financing in Europe: A Review », *The World Economy*, vol. 26, n° 10, novembre.
- Groupe de Canberra (2001), *Groupe d'experts sur les statistiques du revenu des ménages : Rapport final et recommandations*, Ottawa.
- Harding, A., R. Lloyd et N. Warren (2004), « The Distribution of Taxes and Government Benefits in Australia », Communication présentée à la conférence sur les effets redistributifs des dépenses publiques et de la fiscalité, The Levy Economics Institute, octobre.
- Hernández-Quevado, C., A.M. Jones, A. López-Nicolás et N. Rice (2006), « Socio-economic Inequalities in Health: A Comparative Longitudinal Analysis using the European Community Household Panel », *Social Science & Medicine*, vol. 63, n° 5, septembre.
- Hugounenq, R. (1998), « Les consommations publiques et la redistribution : le cas de l'éducation », Document de travail, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), Paris.

- Humphries, K.H. et E. van Doorslaer (2000), « Income-related health inequality in Canada », *Social Science & Medicine*, vol. 50, n° 5, mars.
- Jones, F. (2006), « The Effect of Taxes and Benefits on Household Income, 2004-2005 », Office of National Statistics, Londres.
- Klavus, J. et U. Häkkinen (1998), « Micro-level Analysis of Distributional Changes in Health Care Financing in Finland », *Journal of health services research & policy*, vol. 3, n° 1, janvier.
- Lakin, C. (2004), « The Effects of Taxes and Benefits on Household Income, 2002-2003 », *Economic Trends*, vol. 607, juin.
- Machin, S. (2006), « Social Disadvantage and Educational Experiences », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 32, OCDE, Paris.
- Marical, F., M. Mira d'Ercole, M. Vaalavuo et G. Verbist (2006), « Publicly-provided Services and the Distribution of Resources », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, DELSA/ELSA/WD/SEM(2006)14, OCDE, Paris.
- Mattila-Wiro, P. (2004), « Changes in the Inequality of Income and the Value of Housework Time in Finland in 1979-2000 », Communication préparée pour la 28^e conférence de l'IARIW (Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune), Cork, août.
- Merlis, M. (2002), « Family Out-of-pocket Spending for Health Services: A Continuing Source of Financial Insecurity », CMWF (Fonds du Commonwealth), New York.
- OCDE (2005), *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), « Projecting OECD Health and Long-term Care Expenditures: What are the Main Drivers? », Document de travail du Département des affaires économiques, n° 477, OCDE, Paris.
- Plotnick, R. (1981), « A Measure of Horizontal Inequity », *Review of Economics and Statistics*, vol. 63.
- Ruggles, P. et M. O'Higgins (1981), « The Distribution of Public Expenditures and Taxes among Households in the United States », *Review of Income and Wealth*, vol. 27, n° 3, septembre.
- Saunders, P. et P. Siminski (2005), « Home Ownership and Inequality: Imputed Rent and Income Distribution in Australia », SPRC Discussion Paper, n° 144, Université de Nouvelle-Galles du Sud, septembre.
- Sefton, T. (2002), « Recent Changes in the Distribution of the Social Wage », CASE Paper n° 62, London School of Economics, Londres.
- Smeeding, T. (1977), « The Antipoverty Effectiveness of In-kind Transfers », *The Journal of Human Resources*, vol. 12, n° 3, été.
- Smeeding, T. (2002), « Real Standards of Living and Public Support for Children: A Cross National Comparison », LIS Working Paper, n° 345, Luxembourg.
- Smeeding, T. et L. Rainwater (2002), « Comparing Living Standards across Nations: Real Incomes at the Top, the Bottom, and the Middle », SPRC Discussion Paper, n° 120, décembre.
- Smeeding, T., S. Saunders, J. Coder, S. Jenkins, J. Fritzell, A. Hagenars, R. Hauser et M. Wolfson (1993), « Poverty, Inequality, and Family Living Standards Impact across Seven Nations: The Effect of Noncash Subsidies for Health, Education and Housing », *Review of Income and Wealth*, vol. 39, n° 3, septembre.
- Steckmest, E. (1996), « Noncash Benefits and Income Distribution », LIS Working Paper, n° 100, Luxembourg.
- Van Doorslaer, E., A. Wagstaff, H. Van Der Burgh, T. Christiansen, G. Citoni, R. Di Biase, U. Gerdtham, M. Gerfin, L. Gross, U. Häkkinen, J. John, P. Johnson, J. Klavus, C. Lachaud, J. Lauritsen, R. Leu, B. Nolan, J. Pereira, C. Propper, F. Puffer, L. Rochaix, M. Schellhorn, G. Sundberg et O. Winkelhake (1999), « The Distributive Effect of Health Care Finance in Twelve OECD Countries », *Journal of Health Economics*, vol. 18.
- Van Doorslaer, E. et C. Masseria (2004), « L'inégalité de l'utilisation des services de santé en fonction du revenu dans 21 pays de l'OCDE », *Vers des systèmes de santé plus performants : études thématiques*, OCDE, Paris.
- Vergier, D. (2005), « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : Les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et statistiques*, Paris.

- Wagstaff, A., E. Van Doorslaer, H. Van Der Burgh, S. Calonge, T. Christiansen, G. Citoni, U. Gerdtham, M. Gerfin., L. Gross, U. Häkkinen, P. Johnson, J. John, J. Klavus, C. Lachaud, J. Lauritsen, R. Leu, B. Nolan, E. Perán, J. Pereira, C. Propper, F. Puffer, L. Rochaix, M. Rodríguez, M. Schellhorn, G. Sundberg et O. Winkelhake (1999), « Equity in the Finance of Health Care: Some Further International Comparisons », *Journal of Health Economics*, vol. 18, n° 3, juin.
- Weinberg, D.H. (2006), « Measuring Poverty in the United States », Communication préparée pour l'atelier Statistique Canada-Université de Toronto sur le thème « Low Income, Poverty and Deprivation », Ottawa, 5-6 juin.
- Wolff, E. et A. Zacharias (2004), « An Overall Assessment of the Distributional Consequences of Government Spending and Taxation in the US, 1989 and 2000 », version préliminaire.
- Xu, K., D.B. Evans, K. Kawabata, R. Zeramdini, J. Klavus et C.J.L. Murray (2003), « Understanding Household Catastrophic Health Expenditures: A Multi-country Analysis », in C.J.L. Murray et D.B. Evans (dir. pub.), *Health Systems Performance Assessment*, Organisation mondiale de la santé, Genève.

PARTIE IV
Chapitre 10

La distribution du patrimoine des ménages : ce que nous apprend la *Luxembourg Wealth Study**

Il existe des différences très marquées entre les pays en ce qui concerne aussi bien le niveau que la distribution du patrimoine des ménages par comparaison avec leur revenu, mais ces différences dépendent en partie des définitions et des mesures utilisées. Beaucoup de personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté disposent d'un patrimoine positif, aussi modeste soit-il, même si le pauvre « médian » ne possède quasiment pas d'actifs financiers dans tous les pays couverts par l'étude. Il existe une corrélation positive entre revenu et patrimoine net au niveau individuel, y compris lorsque l'on neutralise les effets de caractéristiques personnelles telles que l'âge et l'éducation.

* Ce chapitre est une version abrégée d'un document rédigé pour l'OCDE par Markus Jantti (université Åbo Akademi), Eva Sierminska (CEPS) et Tim Smeeding (Syracuse University). Voir Jantti et al. (2008).

Introduction

Le patrimoine est une composante essentielle des ressources économiques des ménages, dont la mesure et la distribution font aujourd'hui l'objet de très nombreuses recherches. Les travaux empiriques à ce sujet se heurtent pourtant à d'énormes difficultés touchant aux données disponibles. En effet, les enquêtes sur la possession d'actifs et l'endettement des ménages souffrent souvent d'erreurs d'échantillonnage liées à la distribution très asymétrique du patrimoine ainsi qu'à d'autres biais importants. Dans les analyses comparatives, ces problèmes sont aggravés par la diversité des méthodes et des définitions utilisées dans différents pays¹. Du fait de ces particularités méthodologiques – et contrairement aux informations de qualité dont on dispose maintenant sur le revenu des ménages –, le classement des pays en termes d'inégalité des patrimoines est beaucoup plus incertain que dans le cas du revenu monétaire. Les analyses de la distribution croisée du revenu et du patrimoine (pour voir si les personnes qui ont de faibles revenus déclarent également de faibles patrimoines) se heurtent à des difficultés analogues².

Confrontés à ces questions et à d'autres de même nature, les chercheurs et institutions de plusieurs pays ont uni leurs efforts dans le cadre d'un projet international – connu sous le nom de *Luxembourg Wealth Study* (LWS) – dont le but est de rassembler et d'archiver de façon cohérente les microdonnées existantes sur le patrimoine des ménages. Dans le prolongement d'un projet antérieur portant sur les revenus, la *Luxembourg Income Study* (LIS), les promoteurs de cette nouvelle base de données espèrent favoriser la recherche comparative internationale sur le patrimoine des ménages, sa composition et sa répartition, et contribuer par là même à un processus d'harmonisation des définitions et des méthodes employées³.

Ce chapitre décrit le patrimoine des ménages et sa distribution dans l'ensemble de la population, ainsi que sa composition en termes aussi bien de diffusion que de montant. Après avoir évoqué quelques-unes des raisons pour lesquelles l'information sur les patrimoines est importante pour les politiques sociales, il présente divers indicateurs du patrimoine et des inégalités patrimoniales en fonction d'une série de définitions. Il s'intéresse ensuite à la « distribution croisée » du patrimoine net et du revenu des ménages de manière à donner une indication de la situation économique des individus qui ne soit pas uniquement fondée sur le critère de leurs revenus. L'image plus complète qui ressort d'une telle approche, notamment en faisant apparaître ceux qui sont pauvres par le revenu mais riches par le patrimoine, est importante pour l'élaboration de politiques mieux à même d'atteindre les plus démunis et d'agir sur les véritables causes de la pauvreté et des inégalités.

Patrimoine des ménages et politiques sociales

La distribution croisée du patrimoine et du revenu est influencée par un grand nombre de politiques publiques. Compte tenu de la multiplicité des liens en jeu, vouloir faire globalement le point sur les politiques qui ont une incidence sur le patrimoine des

ménages a forcément quelque chose de réducteur et d'arbitraire. Après tout, il n'est pas besoin de faire un grand effort d'imagination ou d'observation pour établir des relations entre le capital humain d'un ménage, son revenu et ses autres formes de richesse, et entre les variables macroéconomiques et le taux de rendement des actifs financiers. A travers ce double prisme, pratiquement tous les aspects de la politique sociale et économique gouvernementale (au sens large) influent sur la constitution des patrimoines. Cela étant, trois grands domaines de l'action publique méritent d'être mentionnés pour illustrer l'importance d'une meilleure information sur les patrimoines pour les politiques sociales :

- **Patrimoine et conditions de ressources dans le domaine de l'aide sociale.** Bien que dans de nombreux pays de l'OCDE les conditions de ressources applicables à diverses prestations portent à la fois sur le revenu et sur le patrimoine, la plupart des études comparatives des programmes sociaux se fondent uniquement sur des données concernant les revenus. Des informations sur la distribution croisée du revenu et du patrimoine permettraient de déterminer si les critères de ressources appliqués sont efficaces, si les deux mesures se complètent et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point. En règle générale, tous les ménages qui décident de se constituer un patrimoine le font à la fois par précaution – mettre de l'argent de côté pour faire face aux « mauvais jours » – et pour des raisons de redistribution sur le cycle de vie. Le système de protection sociale est un autre moyen qui permet d'atteindre ces deux objectifs en offrant une assurance notamment contre le chômage et l'invalidité, et en faisant épargner pour la retraite. Lorsque l'accès aux prestations sociales ou leur montant sont fonction des actifs liquides que possède une famille, cela encourage à réaliser ou à dissimuler ces actifs. Les politiques qui pénalisent ou qui taxent ces actifs pour l'octroi d'allocations découragent donc l'accumulation de ressources personnelles pour la propre protection de l'individu en cas de nécessité. Le système de prestations ciblées en vigueur aux États-Unis (SSI, bons d'alimentation, etc.), par exemple, dont l'accès est réservé à ceux qui n'ont pas plus de 2 000 dollars d'actifs liquides ou dont l'automobile, s'ils en ont une, ne vaut pas plus de 4 500 dollars décourage à la fois l'épargne de précaution et la possession d'un véhicule peut-être indispensable pour se rendre au travail. Même dans les cas où ce plafond de ressources liquides est plus élevé (comme pour la pension forfaitaire de vieillesse en Australie, où il est fixé à environ 60 000 AUD), il incite les bénéficiaires potentiels à investir dans des biens non taxés (comme la résidence principale) plutôt que dans des actifs financiers soumis à l'impôt. On atteint même le comble du paradoxe lorsque d'un côté, des mesures d'abondement cherchent à encourager les personnes à faible revenu à épargner, tandis que, de l'autre, on pénalise ces mêmes personnes pour les avoirs qu'elles détiennent en leur appliquant des critères de ressources.
- **Patrimoine et conditions de ressources dans le domaine des soins de longue durée.** Les programmes sociaux et la distribution du patrimoine ont aussi un lien avec le financement des soins de longue durée pour les personnes âgées dépendantes. Environ 10 à 15 % des retraités, surtout les femmes, finissent par avoir besoin d'une aide pour accomplir les gestes de la vie quotidienne. L'espérance de vie en bonne santé croît-elle au même rythme que l'espérance de vie tout court ? C'est ce que beaucoup aimeraient savoir, mais pour le moment, on ne peut rien dire de mieux que « c'est possible » (voir notamment le contraste entre Cutler, 2001; et Wolf, 2001), et de nombreuses études consacrées à l'invalidité chez les personnes âgées n'évaluent pas les tendances de divers types de démence. Or, il est certain que lorsque la prise en charge de longue durée des personnes âgées est organisée par l'État dans le cadre d'un régime d'assurance (comme

en Allemagne et au Japon, par exemple), le besoin se fait moins sentir d'accumuler un capital pour faire face à ce risque que dans des pays où cette précaution incombe entièrement à l'individu lui-même ou à sa famille. Dans nombre de pays, l'aide sociale de longue durée aux personnes âgées est dispensée par le biais du système de sécurité sociale et soumise à conditions de ressources. Il existe beaucoup de données institutionnelles sur la structure de cette prise en charge, mais il est difficile pour autant de déterminer quelle pourrait être sa forme idéale. Rares sont les bonnes études consacrées aux effets que les dispositifs de prise en charge de la dépendance soumis à un contrôle des ressources peuvent avoir sur les transferts d'actifs patrimoniaux.

- **Patrimoine et pensions de retraite.** Un autre domaine dans lequel les informations disponibles sont rares est celui de l'accumulation patrimoniale individuelle dans le cadre des régimes de retraite professionnels. En général, les meilleures données dont on dispose dans les enquêtes non spécialisées sur les patrimoines se résument à la proportion de la population occupée qui bénéficie actuellement de ce type de dispositif. Une enquête en cours menée conjointement par l'OCDE et par l'Union européenne sur les retraites professionnelles et les grandes entreprises nous en apprendra peut-être davantage sur ces droits à pension acquis en dehors des systèmes de protection sociale.

Il n'est pas possible d'examiner ici toutes ces questions dans le détail. De plus, les données sur le patrimoine retraite ne sont pas encore disponibles sous une forme susceptible de se prêter à des comparaisons. Il sera néanmoins utile de se souvenir de ces liens éventuels avec les politiques sociales lorsqu'on examinera les résultats descriptifs.

Mesures et méthodes de la Luxembourg Wealth Study (LWS)

Les enquêtes qui alimentent la base de données de la LWS varient en fonction de leur objet et de la structure de leur échantillon (voir Sierminska, 2005, pour plus de détails). Certaines sont spécifiquement conçues pour recueillir des données sur le patrimoine (comme au Canada, en Italie et aux États-Unis avec la *Survey of Consumer Finances*, ou US-SCF); d'autres couvrent des domaines différents mais comportent un module supplémentaire dédié au patrimoine (comme en Allemagne et aux États-Unis avec le *Panel Survey on Income Dynamics*, ou US-PSID). Certaines enquêtes suréchantillonnent les riches et couvrent mieux le haut de la distribution (Allemagne, Canada, et SCF aux États-Unis), mais au prix d'un taux plus élevé de non-réponses; de plus, ce suréchantillonnage n'est pas uniforme, l'enquête SCF aux États-Unis étant la seule à utiliser à la fois un échantillon sur liste tiré des registres de l'administration fiscale et un vaste échantillon de personnes à haut revenu. Certaines enquêtes contiennent des questions détaillées sur divers types d'actifs, tandis que d'autres se contentent de quelques renseignements d'ordre général sur le patrimoine, mais ont un bon taux de réponse (par exemple, l'enquête PSID aux États-Unis)⁴. Enfin, l'Allemagne (seule dans ce cas parmi les pays qui participent à la LWS) applique une limite inférieure aux valeurs de certaines variables quantitatives, en ne comptabilisant les actifs financiers, les biens de consommation durables et les objets de valeur ainsi que l'endettement non immobilier que lorsque leur valeur respective dépasse 2 500 EUR. Pour améliorer la comparabilité, la plupart des données présentées dans ce chapitre sont ajustées de la même manière pour les autres pays.

Les définitions varient également d'une enquête à l'autre :

- En général, l'unité d'analyse est le ménage, mais en Allemagne, c'est l'individu, et au Canada, la famille nucléaire (adulte célibataire ou couple avec enfants). Un ménage

s'entend de toutes les personnes qui vivent ensemble sous le même toit, mais à ce critère s'ajoute celui du partage des dépenses aux États-Unis, en Italie et en Suède. Les caractéristiques démographiques du patrimoine reflètent donc à la fois des différences quant à l'unité d'analyse et de « véritables » différences dans la structure de la population.

- Le *chef de ménage* est le principal apporteur de revenu dans la plupart des enquêtes, mais en Allemagne et en Italie, c'est la personne qui détient les principales informations et responsabilités en ce qui concerne les finances du ménage. Les États-Unis sont le seul pays où l'on considère que l'homme est le chef de ménage dans les couples hétérosexuels.

Le nombre et la définition des variables relatives au patrimoine sont également très différents selon les enquêtes, allant d'un minimum de sept pour le Royaume-Uni à 30 ou davantage dans l'enquête SCF aux États-Unis⁵. Compte tenu de ces différences et des questions plus ou moins détaillées qui figurent dans les enquêtes, c'est une véritable gageure que de construire des indicateurs du patrimoine qui soient comparables. Face à ce problème, la LWS a défini un ensemble idéal de variables. Il s'agit d'une typologie générale des composantes du patrimoine à partir desquelles totaux et sous-totaux sont calculés par agrégation. S'ajoutent ensuite à cet ensemble des caractéristiques démographiques (dont l'état de santé) et des indicateurs de consommation et de revenu, plus un groupe de variables particulièrement intéressantes pour l'étude du patrimoine des ménages – les sommes reçues sous forme de capital (plus-values, héritages et transmissions entre vifs) – et des variables « comportementales » telles que motifs d'épargne, perception de l'avenir (objectif de transmission, par exemple), attitude à l'égard du risque, etc.

Une fois établie, cette liste idéale a ensuite été simplifiée de manière à pouvoir coïncider avec les informations tirées des enquêtes prises en compte dans la LWS. La matrice qui en résulte, reproduite à l'annexe (tableau 10.A1.2), illustre le problème que pose la conversion des sources originales en une base de données harmonisées : la couverture et l'agrégation des éléments de patrimoine sont très variables suivant les pays. On ne peut obtenir un degré de comparabilité acceptable que pour quatre grandes catégories d'actifs financiers, à savoir : i) les comptes de dépôt, ii) les obligations, iii) les actions, iv) les produits de gestion collective (sauf pour l'Allemagne, qui ne collecte pas de données sur les comptes chèques). Les autres actifs financiers détenus par les ménages ne sont détaillés que dans quelques pays. S'agissant des actifs non financiers, les données les plus comparables sont celles qui concernent la résidence principale et l'investissement immobilier; on ne dispose d'informations sur le patrimoine professionnel que pour un sous-ensemble de pays. Les dettes sont présentes dans toutes les enquêtes, mais elles ne sont pas partout traitées avec le même degré de détail. Si l'on applique à cette matrice LWS le critère du plus petit dénominateur commun, cela donne les quatre agrégats suivants :

- *Actifs financiers* : comptes courants et comptes d'épargne; certificats de dépôt; obligations; actions; parts de fonds de placement; contrats d'assurance vie; capital retraite; autres actifs financiers
- *Actifs non financiers* : résidence principale; placements immobiliers; parts de société; véhicules; biens durables et objets de valeur; autres actifs non financiers.
- *Passifs* : dette garantie par des biens immobiliers – hypothèque sur la résidence principale, autres hypothèques et autres emprunts hypothécaires (y compris les lignes de crédit) –; prêts pour l'achat de véhicules; crédits à la consommation (y compris les

cartes de crédit); prêts étudiants; autres emprunts contractés auprès d'institutions financières; crédit informel.

- *Patrimoine net* : somme des actifs financiers et des actifs non financiers moins la valeur des passifs correspondants.

Malgré tout, ces agrégats de la LWS ne sont pas parfaitement comparables car les définitions et les méthodes de mesure qui les sous-tendent ne sont pas les mêmes dans toutes les enquêtes. De plus, ils ne rendent pas compte d'éléments de patrimoine importants comme l'épargne retraite. Dans la mesure où le poids de ces composantes varie selon les pays, les comparaisons internationales reflètent obligatoirement ces omissions. On peut avoir une idée de ce que celles-ci représentent en comparant les définitions du patrimoine net des ménages utilisées dans la LWS et dans les comptes nationaux. La base de données de la LWS comprend des variables qui font partie des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale, mais qui sont exclues de la définition retenue par la LWS. Grâce à ces données, on peut établir un rapprochement entre les différentes définitions, comme le tableau 10.A1.3 de l'annexe en donne l'illustration pour cinq pays. Le premier message qui se dégage de ce tableau est plutôt rassurant : une fois les éléments manquants réintégrés dans le patrimoine net, les chiffres de la LWS sont en fait proches de ceux qui ressortent des comptes nationaux. Par contre, le poids de ces omissions est important et variable d'un pays à l'autre, allant de la moitié environ dans les deux pays d'Amérique du Nord à moins d'un quart dans les trois pays d'Europe. Ce constat devrait servir de mise en garde sur les limites de toute comparaison entre pays en l'état actuel des informations : tant que la normalisation *ex ante* des enquêtes sur le patrimoine ne sera pas améliorée, les comparaisons ne pourront porter que sur une mesure tronquée du patrimoine national. Dans la section de ce chapitre consacrée à la distribution croisée du patrimoine et du revenu, on a utilisé une définition « large » du patrimoine net qui inclut le capital professionnel, mais cela réduit le nombre de pays étudiés. Dans la section qui suit, en revanche, où sont décrites les principales caractéristiques de la distribution du patrimoine des ménages, on a préféré s'en tenir à une définition moins complète mais qui peut être appliquée à un plus grand nombre de pays.

Les problèmes de définition qu'on vient d'évoquer ne sont pas les seules difficultés que soulève la comparabilité. Premièrement, certaines différences méthodologiques apparaissent dans la façon dont les actifs et passifs sont enregistrés (montants précis, tranches, ou les deux) et dans la période de référence de ces données (voir le tableau 10.A1.1 à l'annexe). Deuxièmement, les critères utilisés pour évaluer les actifs et les passifs peuvent varier d'une enquête à l'autre (Atkinson et Harrison, 1978). Enfin, les enquêtes diffèrent aussi par le profil et la correction de la non-réponse⁶. Le tableau 10.A1.4 de l'annexe présente de façon synthétique les informations contenues dans la base de données de la LWS par rapport aux agrégats correspondants des comptes nationaux des ménages. Ces données montrent que malgré l'effort considérable qui a été fait pour normaliser les variables relatives au patrimoine, il subsiste d'importantes différences dans les définitions, les critères d'évaluation et la qualité des enquêtes. De plus, le degré de correspondance entre les estimations tirées des données de la LWS et les chiffres agrégés varie également selon les enquêtes. C'est ce qu'il faudra garder à l'esprit en prenant connaissance des résultats présentés ci-après⁷.

Principales caractéristiques de la distribution du patrimoine des ménages⁸

Cette section présente quelques données descriptives concernant la détention d'actifs dans tous les pays de l'OCDE qui participent à la LWS. Elle examine la répartition des actifs et des passifs, la composition des portefeuilles et la distribution du patrimoine net compte tenu de l'ensemble des données de la LWS, notamment selon le critère de l'âge du chef de ménage, et propose ensuite un certain nombre de comparaisons internationales de la concentration du patrimoine. La définition du patrimoine utilisée ici (« net worth 1 », dans la nomenclature de la LWS) exclut le patrimoine professionnel; cela permet de prendre en compte huit pays de l'OCDE à partir de neuf ensembles de données. Pour plus de précisions sur les sources statistiques, voir l'annexe 10.A1.

Détention d'actifs, endettement et composition du portefeuille des ménages

Comme le montre le tableau 10.1, dans la quasi-totalité des pays couverts par la LWS, plus de 80 % des ménages détiennent au moins un type d'actif financier – un compte de dépôt dans la plupart des cas. La détention d'actions est particulièrement répandue en Finlande et en Suède, ce dernier pays affichant par ailleurs, avec la Norvège, le plus fort taux de diffusion des parts de fonds de placement. Aux États-Unis, d'après l'enquête SCF, les détenteurs d'actions, d'obligations et de parts de fonds de placement représentent respectivement environ un cinquième de la population. Plus de 60 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne et de la Suède, et la proportion atteint pratiquement 70 % aux États-Unis (SCF), en Italie et au Royaume-Uni. C'est en Finlande et en Norvège que l'on observe la plus forte propension à posséder une résidence secondaire. La proportion de ménages endettés est très variable :

Tableau 10.1. **Détention d'actifs par les ménages**

En pourcentage

Variable patrimoniale	Canada	Finlande	Allemagne ¹	Italie	Norvège	Suède	Royaume- Uni	États-Unis	États-Unis
	SFS 1999	HWS 1998	SOEP 2002	SHIW 2002	IDS 2002	HINK 2002	BHPS 2000	PSID 2001	SCF 2001
<i>Ensemble des actifs</i>									
Actifs non financiers	64	68	43	72	72	57	70	65	70
Résidence principale	60	64	40	69	64	53	69	64	68
Investissement immobilier	16	27	12	22	30	14	8	–	17
Actifs financiers	90	92	49	81	99	79	80	83	91
Comptes de dépôt	88	91	–	81	99	59	76	82	91
Obligations	14	3	–	14	–	16	–	–	19
Actions	11	33	–	10	22	36	–	30	21
OPVCM	14	3	–	13	38	58	–	–	18
Dette									
dont :	68	52	32	22	80	70	59	68	75
Hypothécaire (logement)	41	28	–	10	–	–	39	–	46
<i>Actifs et passifs uniquement au-delà de 2 500 EUR</i>									
Actifs non financiers	64	68	43	72	72	–	70	65	70
Actifs financiers	48	53	49	70	70	–	58	56	60
Dette totale	58	45	32	17	74	–	49	59	65

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460320810023>

Note : Définition du patrimoine des ménages excluant les biens professionnels. Données pondérées en fonction des pondérations retenues pour les ménages.

1. La plupart des actifs et des dettes hors logement ne sont pris en compte qu'au-delà de 2 500 EUR.

Source : Base de données LWS.

elle s'échelonne de 22 % en Italie à 80 % en Norvège; et de 10 % en Italie à 46 % aux États-Unis si l'on tient compte uniquement des dettes hypothécaires.

Comme on l'a indiqué précédemment, en Allemagne, la plupart des actifs financiers et des dettes non immobilières ne sont comptabilisés qu'à partir d'une valeur de 2 500 EUR. Par souci de comparabilité, cette limite inférieure a également été appliquée aux autres pays pour la présentation des données figurant dans le bas du tableau 10.1. Compte tenu de cet ajustement, la part des ménages qui détiennent des actifs financiers est à peu près identique en Allemagne, au Canada et en Finlande; elle est de 20 points supérieure en Italie et en Norvège, tandis que les deux pays anglo-saxons occupent une position intermédiaire. Une comparaison des chiffres présentés dans les deux parties du tableau montre que dans une forte proportion les ménages canadiens et finlandais ne détiennent que très peu d'actifs financiers.

Le tableau 10.2 fait apparaître de nettes variations dans la composition du portefeuille des ménages⁹. Les États-Unis manifestent la préférence la plus marquée pour les actifs financiers, avec environ 35 % du total des actifs, dont plus des deux tiers détenus sous la forme d'instruments risqués comme les actions et les parts de fonds de placement. Viennent ensuite la Suède et le Canada, avec des proportions s'établissant respectivement à 28 % et 22 %. Les instruments financiers ne représentent que 15 à 16 % du patrimoine total en Finlande et en Italie. La résidence principale représente 60 % ou davantage de la valeur du total des actifs dans tous les pays sauf les États-Unis, où sa part est proche de 50 %. Le ratio dettes/total des actifs va de 4 % en Italie, ce qui est très faible, à 35 % en Suède. La comparaison de la composition du portefeuille des ménages telle qu'elle ressort de la base de données de la LWS et des données agrégées constitue une piste de recherche intéressante pour l'avenir.

Tableau 10.2. **Composition des portefeuilles des ménages**

Pourcentage des actifs totaux

Variable patrimoniale	Canada	Finlande	Allemagne ¹	Italie	Norvège ²	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis
	SFS 1999	HWS 1998	SOEP 2002	SHIW 2002	IDS 2002	HINK 2002	BHPS 2000	PSID 2001	SCF 2001
Actifs non financiers	78	84	87	85	–	72	83	67	62
Résidence principale	64	64	64	68	–	61	74	52	45
Immobilier	13	20	22	17	–	11	9	14	17
Actifs financiers	22	16	13	15	–	28	17	33	38
Comptes de dépôt	9	10	–	8	–	11	9	10	10
Obligations	1	0	–	3	–	2	–	–	4
Actions	7	6	–	1	–	6	–	23	15
OPVCM	5	1	–	3	–	9	–	–	9
Actifs totaux	100	100	100	100	–	100	100	100	100
Dettes	26	16	23	4	–	35	21	22	21
<i>dont :</i>									
Hypothécaire (logement)	22	11	–	2	–	–	18	–	18
Patrimoine net	74	84	77	96	–	65	79	78	79

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460344134810>

Note : Définition du patrimoine des ménages excluant les biens professionnels. Données pondérées en fonction des pondérations retenues pour les ménages. Parts calculées sous la forme de rapports de moyennes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments.

1. La plupart des actifs et des dettes hors logement ne sont pris en compte qu'au-delà de 2 500 EUR.
2. Chiffres non indiqués, car l'évaluation de l'immobilier sur la base de la valeur imposable et celle de l'endettement aux prix du marché donne des résultats très incohérents (la plupart des ménages ont alors un patrimoine net négatif).

Source : Base de données LWS.

Distribution du patrimoine selon l'âge du chef de ménage

Tels qu'ils sont représentés par le graphique 10.1, les profils du patrimoine net médian, de la détention d'actifs financiers et de l'endettement selon l'âge du chef de ménage¹⁰ prennent, dans la plupart des pays, la forme d'une courbe en cloche, quoique pour des montants différents. Les jeunes sont moins riches que les personnes d'âge moyen, qui sont les plus riches, tandis que les personnes plus âgées se situent entre les deux. C'est en Italie que l'on trouve les jeunes les plus riches, mais ils ne représentent qu'une faible part de la population, ce qui donne à penser que seuls ceux qui disposent d'un patrimoine assez important quittent le domicile de leurs parents. Aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Italie, les ménages dont le chef est âgé sont également assez aisés. Le patrimoine financier présente des profils très différents à partir de 50 ans. Dans tous les pays, les jeunes ont peu de dettes et l'endettement culmine dans la tranche des 35-44 ans. Comme on pouvait s'y attendre, l'endettement est faible lorsque le chef de ménage est âgé : dans tous les pays, plus de la moitié des ménages concernés n'ont pas de dettes. En Allemagne et en Italie, plus de la moitié des ménages n'ont pas non plus de dettes quelle que soit la tranche d'âge considérée¹¹.

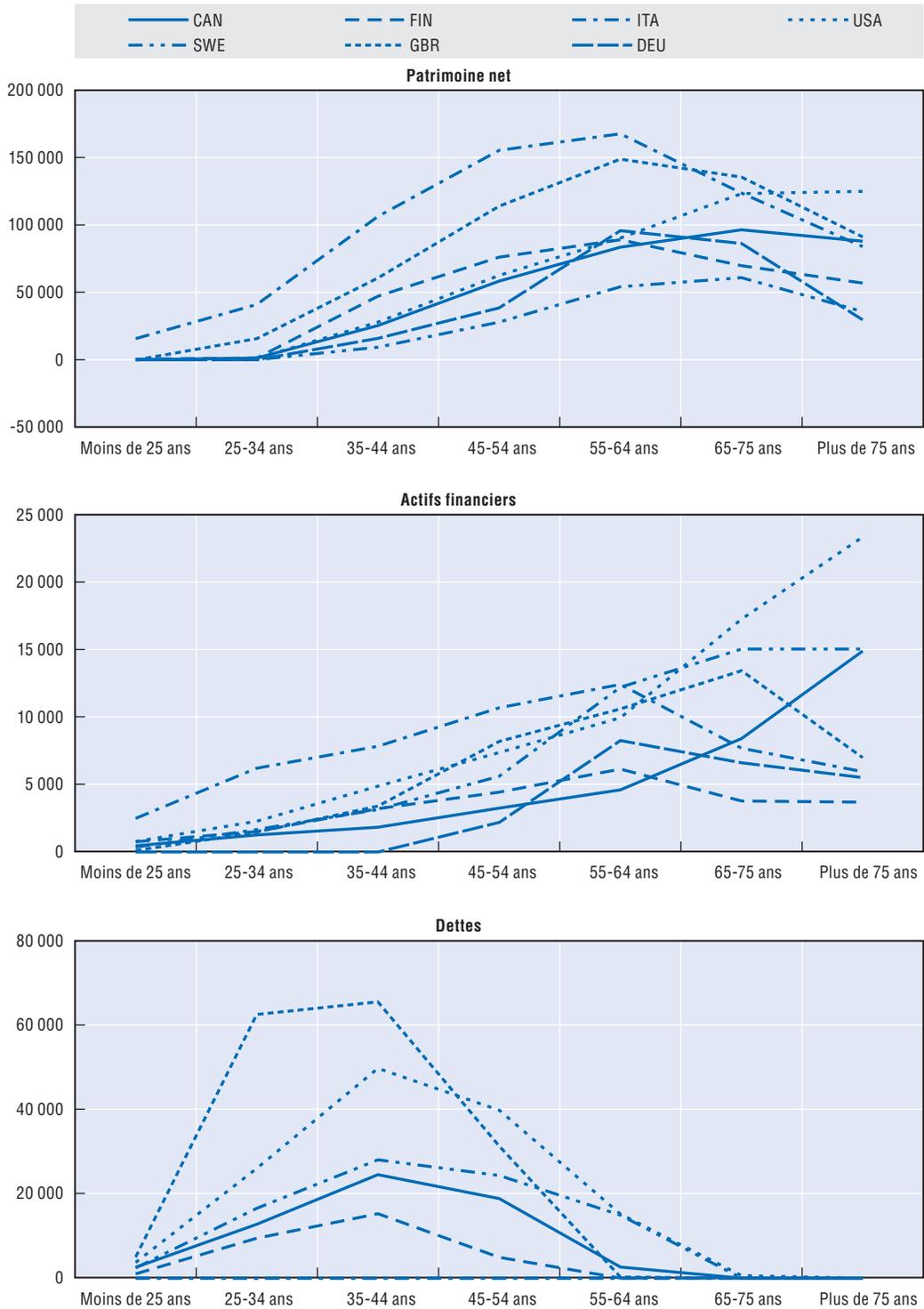
Classement des pays du point de vue du patrimoine net et des disparités patrimoniales

Le graphique 10.2 repose sur la version la plus complète des données de la LWS concernant les patrimoines, les montants étant exprimés en dollars des États-Unis de 2002 sur la base des parités de pouvoir d'achat et des indices des prix à la consommation calculés par l'OCDE. On constate que le classement des pays varie selon que l'on considère le patrimoine net ou le revenu disponible des ménages, et que la valeur centrale choisie pour ordonner la distribution du patrimoine (moyenne ou médiane) a aussi son importance. En termes de revenu disponible (moyen et médian), les États-Unis sont le pays le plus riche, suivis du Canada et du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Suède, et enfin de la Finlande et de l'Italie. Le classement des pays est très différent lorsque l'on considère non plus le revenu mais le patrimoine net des ménages. En ce qui concerne le patrimoine moyen, les nations les plus riches sont les États-Unis et l'Italie, et les plus pauvres, la Suède et la Finlande. Du point de vue du patrimoine médian, en revanche, les États-Unis tombent vers le milieu du classement, derrière la Finlande et le Royaume-Uni. L'Italie et le Royaume-Uni ont le patrimoine net médian le plus élevé, d'un montant près de deux fois supérieur à celui des autres pays.

Les données de la LWS apportent aussi un éclairage nouveau sur les différences de concentration du patrimoine entre pays. Il existe très peu de comparaisons internationales de la distribution du patrimoine utilisant des microdonnées reclassées pour tenir compte de l'hétérogénéité des définitions. Les travaux de Kessler et Wolff (1991), de Klevmarken *et al.* (2003), et de Faiella et Neri (2004) figurent parmi les quelques exemples de comparaisons bilatérales, mais le projet LWS tente pour la première fois d'étendre l'analyse à plus de deux pays. Le tableau 10.4 présente des statistiques sur la distribution du patrimoine net dans sept pays. Les réserves formulées précédemment méritent à ce stade d'être rappelées : on se souviendra en particulier que la limite inférieure imposée à

Graphique 10.1. **Patrimoine médian selon l'âge du chef de ménage**

En USD de 2002



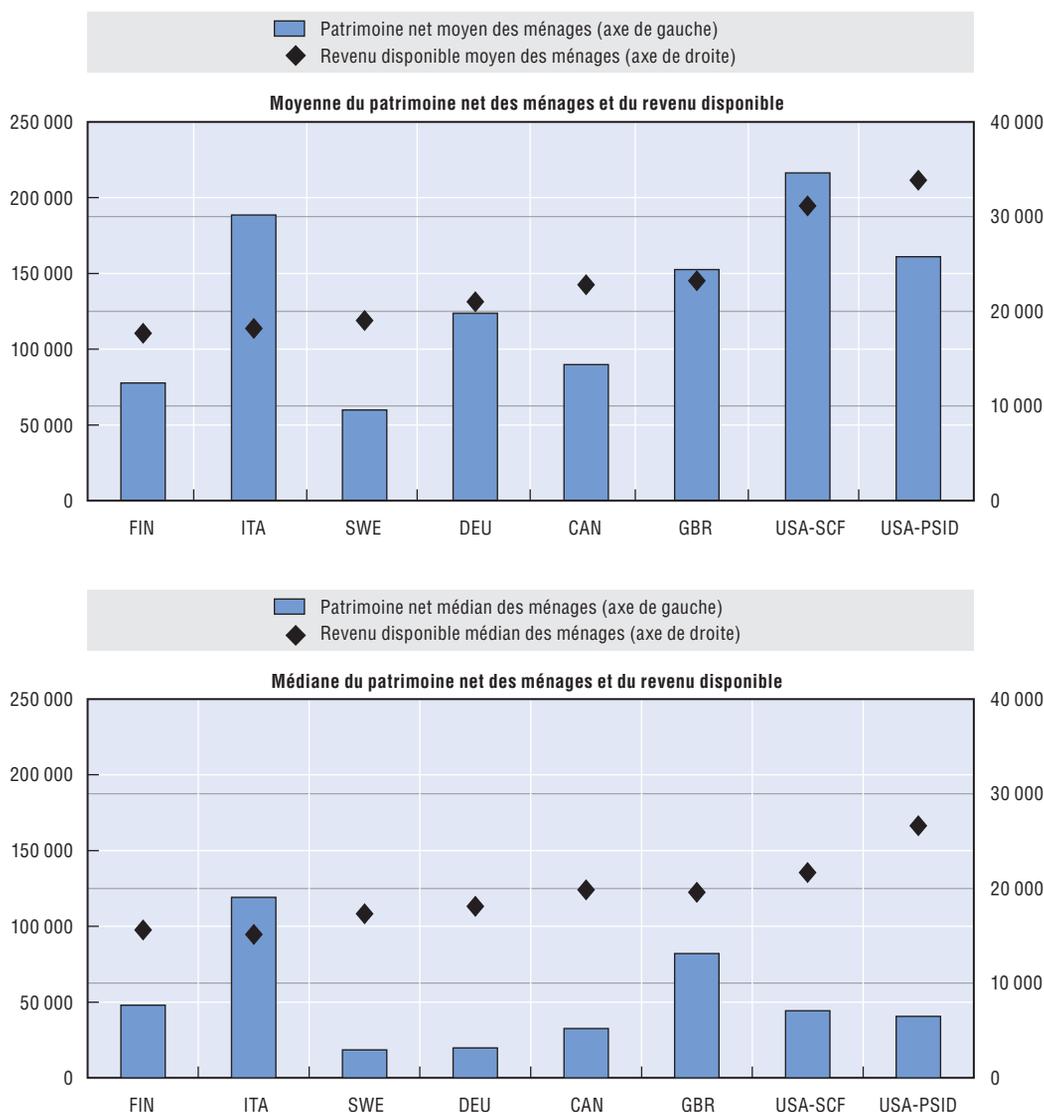
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460253660012>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui exclut le patrimoine professionnel. Elles sont pondérées au niveau des ménages. Dans le cas de l'Allemagne, la plupart des actifs financiers et des dettes hors logement ne sont comptabilisés qu'à partir d'un montant de 2 500 EUR.

Source : Base de données de la LWS.

Graphique 10.2. **Classement des pays inclus dans la LWS selon la moyenne et la médiane du patrimoine net et du revenu**

En USD de 2002

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460268767883>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite dans l'ordre croissant du revenu disponible moyen des ménages. Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui exclut le patrimoine professionnel. Elles sont pondérées au niveau des ménages. Les montants sont exprimés en USD de 2002 sur la base des parités de pouvoir d'achat et des indices de prix à la consommation.

Source : Base de données de la LWS.

certaines valeurs dans l'enquête allemande conduit sans doute à surestimer la mesure des inégalités. Plusieurs constats se dégagent de ces données :

- La Suède est le pays où l'indice de Gini calculé pour le patrimoine net des ménages est le plus élevé. Elle est suivie de près par les États-Unis, puis par l'Allemagne et le Canada. La Finlande, le Royaume-Uni et l'Italie ont une répartition plus égale du patrimoine net.
- En termes comptables, une partie des très fortes disparités de patrimoine constatées en Suède s'explique par la proportion également très forte des ménages suédois qui ont un

patrimoine net nul ou négatif (32 % contre 23 %, au plus, dans les autres pays à l'exception de l'Allemagne, dont le résultat est surestimé du fait de la limite inférieure appliquée à certaines valeurs).

- Lorsqu'on considère la part du patrimoine net que détiennent les centiles de population les plus riches, les États-Unis repassent en tête du classement : dans ce pays, les 1 % des ménages les plus riches possèdent 33 % de la richesse totale, d'après l'enquête SCF (et 25 %, d'après l'enquête PSID) et la part de patrimoine des 4 % suivants est de 25 %¹². Ces proportions sont nettement plus élevées que dans tous les autres pays, Suède comprise.

L'incidence que peuvent avoir sur ces résultats les différentes méthodes de mesure ou les définitions plus ou moins larges du patrimoine est une question essentielle qui mériterait d'être approfondie dans les travaux futurs de la LWS. Par exemple, le fait de compter les droits à retraite comme un actif pourrait faire une grande différence pour la Suède, car il se traduirait par une distribution du patrimoine beaucoup plus égale que ne l'indique le tableau 10.4¹³.

Tableau 10.3. **Distribution du patrimoine net des ménages**¹
En pourcentage

Source statistique	Canada	Finlande	Allemagne ²	Italie	Norvège ³	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis
	SFS 1999	HWS 1998	SOEP 2002	SHIW 2002	IDS 2002	HINK 2002	BHPS 2000	PSID 2001	SCF 2001
Part des individus (%)									
Patrimoine net positif	77	83	63	89	–	68	82	77	77
Patrimoine net nul	3	2	29	7	–	5	6	8	4
Patrimoine net négatif	20	15	9	3	–	27	11	16	19
Part du patrimoine total (%)									
10 % les plus riches	53	45	55	42	–	58	45	64	71
5 % les plus riches	37	31	38	29	–	41	30	49	58
1 % les plus riches	15	13	16	11	–	18	10	25	33
Inégalités de patrimoine									
Indice de Gini	0.75	0.68	0.8	0.61	–	0.89	0.66	0.81	0.84

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460371822244>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui exclut le patrimoine professionnel. Elles sont pondérées au niveau des ménages.

1. Les chiffres n'ont pas été indiqués car il manque plus de 60 % des valeurs relatives au patrimoine net.
2. La plupart des actifs financiers et des dettes non hypothécaires ne sont enregistrés qu'à partir d'un montant de 2 500 EUR.
3. Les chiffres n'ont pas été indiqués car l'évaluation de l'immobilier sur la base de la valeur imposable et celle de l'endettement aux prix du marché donnent des résultats très incohérents (la plupart des ménages ont un patrimoine net négatif).

Source : Base de données de la LWS.

Distribution croisée du revenu et du patrimoine¹⁴

La distribution croisée du revenu et du patrimoine est intéressante à plusieurs égards. D'abord, c'est à la fois avec leur revenu et leur patrimoine que les individus et les ménages financent leur consommation. Ensuite, dans de nombreux domaines de l'action publique, par exemple l'aide aux personnes âgées, on rencontre des situations où certaines personnes disposent de faibles revenus mais aussi d'un patrimoine qu'elles pourraient utiliser pour faire face à leurs besoins. Enfin, lorsqu'on cherche à évaluer les effets que pourrait avoir l'application de critères de ressources sur l'accès à certaines prestations et leur taux d'utilisation, il faut souvent disposer de données concernant aussi bien le revenu

que le patrimoine des bénéficiaires potentiels. De façon plus générale, plus la corrélation entre revenu et patrimoine est étroite, plus les inégalités de consommation dues au revenu ou au patrimoine sont susceptibles d'être « permanentes ».

Une analyse de la distribution croisée du revenu et du patrimoine exige que l'on choisisse soigneusement les ensembles de données et les procédures à suivre pour les mettre en forme. L'analyse présentée dans cette section concerne cinq pays et repose sur six sources de données (deux pour les États-Unis à cause du suréchantillonnage pratiqué dans l'enquête SCF). Les définitions du revenu et du patrimoine retenues pour les cinq pays étudiés sont les suivantes :

- Le revenu comptabilisé est le revenu disponible des ménages ajusté à l'aide d'une échelle d'équivalence correspondant à la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage ($e = 0.5$). La définition du revenu utilisée dans l'étude LWS est très proche de celle de la LIS, mais dans une variante plus agrégée. Les pauvres sont les personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian calculé avec la même échelle d'équivalence.
- La définition du patrimoine inclut le patrimoine professionnel dans la catégorie des autres actifs non financiers (« *net worth 2* », dans la nomenclature de l'étude LWS). On utilise la même échelle d'équivalence ($e = 0.5$) pour le revenu et le patrimoine. En fait, le choix de la formule d'équivalence n'a guère d'incidence sur les résultats (Sierminska et al., 2006b).

Cette définition du patrimoine net a pour conséquence que l'analyse porte sur un nombre plus limité de pays que si l'on ne tenait pas compte du patrimoine professionnel (cinq pays et six ensembles de données; cf. tableau 10.A1.2 en annexe)¹⁵. Les données nationales sont converties en dollars des États-Unis sur la base des PPA de la consommation individuelle en 2002 publiées par l'OCDE; on a utilisé les déflateurs nationaux des dépenses de consommation individuelles pour exprimer les montants en monnaie nationale aux prix de 2002.

Patrimoine de l'ensemble de la population et des ménages pauvres

Le tableau 10.4 indique la part des personnes qui déclarent détenir un patrimoine net positif réparti entre différentes catégories d'actifs et de passifs (partie gauche) et les montants correspondant à ces divers agrégats (patrimoine net, actifs financiers, actifs non financiers et dettes; partie droite) dans l'ensemble de la population et parmi les ménages pauvres¹⁶. Il en ressort que la majorité des familles, y compris les familles pauvres, ont un patrimoine net positif. Bien entendu, le patrimoine net moyen des ménages pauvres est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population. Les pauvres détiennent un faible montant d'actifs financiers, de moins de 8 812 USD en moyenne sauf dans l'enquête SCF où cette valeur passe à 26 678 USD (du fait d'un petit nombre de cas extrêmes; voir ci-dessous). Entre 30 et 60 % des ménages pauvres détiennent des actifs non financiers (logements ou entreprises), mais pour des montants généralement de l'ordre de 25 à 50 000 USD. L'endettement moyen des pauvres dépasse la valeur de leurs actifs financiers dans trois pays (Allemagne, Canada et Suède) et il est inférieur à 2 000 USD en Italie. Il est assez élevé aux États-Unis tel qu'il ressort à la fois de l'enquête SCF et de l'enquête PSID.

Le tableau 10.5 illustre la dispersion du patrimoine net, des actifs et des dettes dans l'ensemble de la population et dans la catégorie des pauvres (en termes de revenu), mesurée par comparaison entre les valeurs des différentes agrégats du patrimoine pour les

Tableau 10.4. Proportion de détenteurs d'un patrimoine net positif et niveau moyen des actifs et des dettes dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres

En USD et PPA de 2002

	Patrimoine net	Actifs financiers	Actifs non financiers	Dettes		Patrimoine net	Actifs financiers	Actifs non financiers	Dettes
	A. Proportion ayant un patrimoine positif					B. Montant moyen			
Canada					Canada				
Population totale	80.1	89.9	75.1	75.1	Population totale	59 557	13 574	63 716	17 733
Pauvres	58.8	76.2	40.1	61.1	Pauvres	23 737	4 610	26 585	7 458
Allemagne					Allemagne				
Population totale	67.2	49.7	52.7	41.1	Population totale	83 063	10 870	92 206	20 013
Pauvres	38.5	19.3	29.5	19.4	Pauvres	31 174	2 229	35 203	6 257
Italie					Italie				
Population totale	90.7	82.4	77.0	23.0	Population totale	112 506	14 666	100 719	2 879
Pauvres	70.3	45.0	62.0	17.6	Pauvres	51 947	1 972	51 634	1 659
Suède					Suède				
Population totale	70.5	83.1	66.6	79.4	Population totale	43 000	15 808	48 761	21 569
Pauvres	48.6	62.4	33.1	66.9	Pauvres	20 863	8 801	25 383	13 321
États-Unis (PSID)					États-Unis (PSID)				
Population totale	78.0	83.1	71.5	73.0	Population totale	104 075	36 249	94 027	26 200
Pauvres	52.4	52.2	41.8	48.8	Pauvres	21 784	8 238	20 956	7 410
États-Unis (SCF)					États-Unis (SCF)				
Population totale	77.0	91.3	73.3	81.5	Population totale	120 553	42 058	109 180	30 685
Pauvres	54.9	70.0	43.2	63.4	Pauvres	75 452	26 678	59 359	10 585

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460401450674>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui inclut le patrimoine professionnel.

Source : Base de données de la LWS.

ménages situés en haut de la distribution (90^e centile) et pour ceux de la médiane dans chacun des deux groupes. L'asymétrie est manifeste dans tous les cas. Si l'on regarde la partie gauche du tableau, 89 % des pauvres (ceux qui se situent au-dessous du 90^e centile) disposent d'un montant d'actifs financiers inférieur à 8 440 USD dans tous les pays sauf la Suède (où la limite du 90^e centile équivaut à 27 000 USD). Parmi les pauvres, le patrimoine financier médian est inférieur à 500 USD dans tous les pays. Si le patrimoine net des ménages pauvres du 90^e centile est assez élevé dans la plupart des pays (47 000 à 125 000 USD), cela tient essentiellement à l'importance de leurs actifs non financiers (résidences principales et entreprises). Au niveau médian, en revanche, le patrimoine net des pauvres ne dépasse pas 121 USD sauf en Italie (où il se compose exclusivement du logement). Pour le pauvre situé à la médiane, l'endettement est supérieur au patrimoine financier partout où il n'est pas égal à zéro (partie B).

Le tableau 10.6 présente quelques mesures courantes des inégalités de patrimoine pour l'ensemble de la population et pour les ménages pauvres (en termes de revenu monétaire). Plusieurs observations s'en dégagent. Premièrement, les coefficients de Gini du patrimoine net des ménages sont très élevés (nettement au-dessus de ceux calculés pour le revenu). Deuxièmement, les disparités patrimoniales sont bien plus fortes parmi les pauvres que dans l'ensemble de la population, et ce d'environ un dixième de point dans tous les pays. Enfin, les coefficients de Gini du patrimoine net et du patrimoine financier aux États-Unis sont plus élevés que dans tous les autres pays, aussi bien parmi les pauvres que dans l'ensemble de la population. Les estimations relatives au patrimoine non financier et à l'endettement sont plus uniformes d'un pays à l'autre.

Tableau 10.5. **Niveau des actifs et des dettes à différents points de la distribution, ensemble de la population et ménages pauvres**

En USD et PPA de 2002

	Patrimoine net	Actifs financiers	Actifs non financiers	Dettes		Patrimoine net	Actifs financiers	Actifs non financiers	Dettes
	A. 90 ^e centile					B. Médiane			
Canada					Canada				
Population totale	139 613	24 620	130 209	48 711	Population totale	20 866	1 214	40 230	6 940
Pauvres	75 521	6 132	78 850	22 662	Pauvres	121	93	–	546
Allemagne					Allemagne				
Population totale	196 282	26 285	209 067	58 943	Population totale	20 610	–	24 136	–
Pauvres	93 722	6 076	109 011	17 984	Pauvres	–	–	–	–
Italie					Italie				
Population totale	252 736	29 631	227 927	7 203	Population totale	64 934	3 924	61 031	–
Pauvres	125 360	4 562	127 776	2 113	Pauvres	19 718	–	19 701	–
Suède					Suède				
Population totale	121 202	37 979	118 261	51 411	Population totale	15 325	3 493	27 384	11 374
Pauvres	79 928	27 093	78 570	31 625	Pauvres	–	463	–	2 451
États-Unis (PSID)					États-Unis (PSID)				
Population totale	218 016	60 940	187 899	71 097	Population totale	20 657	1 877	43 790	10 871
Pauvres	47 800	3 886	59 030	22 310	Pauvres	65	7	–	–
États-Unis (SCF)					États-Unis (SCF)				
Population totale	249 347	72 730	211 260	73 698	Population totale	21 735	2 609	44 086	13 602
Pauvres	76 175	8 440	81 529	26 455	Pauvres	110	91	–	453

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460435617086>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui inclut le patrimoine professionnel.

Source : Base de données de la LWS.

Tableau 10.6. **Coefficient de Gini du patrimoine net des ménages dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres**

Coefficient de Gini	Patrimoine net	Actifs financiers	Actifs non financiers	Dettes
Canada				
Population totale	0.67	0.87	0.63	0.66
Pauvres	0.78	0.92	0.82	0.81
Allemagne				
Population totale	0.73	0.82	0.75	0.84
Pauvres	0.84	0.92	0.84	0.92
Italie				
Population totale	0.60	0.77	0.61	0.91
Pauvres	0.70	0.84	0.72	0.95
Suède				
Population totale	0.62	0.78	0.66	0.65
Pauvres	0.69	0.82	0.86	0.78
États-Unis (PSID)				
Population totale	0.77	0.89	0.70	0.67
Pauvres	0.86	0.97	0.82	0.83
États-Unis (SCF)				
Population totale	0.77	0.89	0.73	0.66
Pauvres	0.92	0.98	0.90	0.86

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460435664517>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui inclut le patrimoine professionnel.

Source : Base de données de la LWS.

Données descriptives concernant la distribution croisée du patrimoine net et du revenu disponible

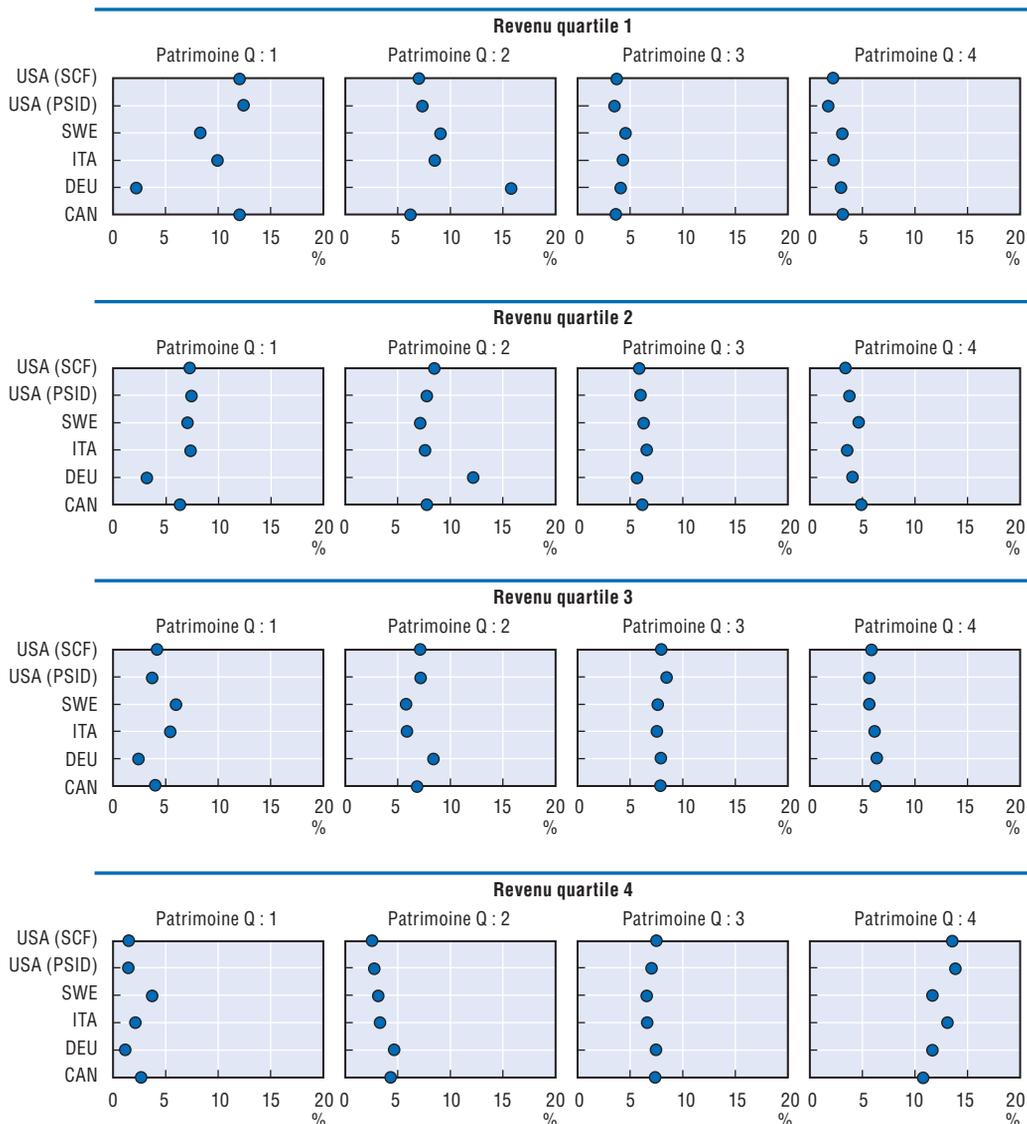
Si l'on se situe au-delà de la pauvreté en termes de revenu pour s'intéresser à la distribution croisée du revenu et du patrimoine, la question de la comparabilité des données en haut de la distribution prend une importance déterminante. Comme on l'a déjà indiqué, l'enquête SCF est celle qui couvre le plus grands nombre de types d'actifs aux États-Unis et elle est considérée comme la meilleure de toutes les enquêtes sur le patrimoine réalisées dans le monde. Pour corriger cet « excès de qualité », l'analyse présentée dans cette section exclut de son champ le centile le plus élevé des valeurs extraites de l'enquête américaine SCF, alors qu'elle conserve l'intégralité des données issues des autres enquêtes¹⁷.

Le graphique 10.3 illustre les profils de distribution du revenu et du patrimoine (net). Les données sont ordonnées par quartile de revenu et de patrimoine, ce qui permet une présentation croisée des résultats en quatre rangées et quatre colonnes. Les points désignent la proportion de personnes relevant d'un quartile de revenu et de patrimoine donné. Si l'on prend par exemple le premier quartile de revenu et de patrimoine (en haut à gauche du graphique 10.3) et qu'on le compare au dernier quartile des deux distributions (en bas à droite), on voit que les États-Unis comptent la proportion la plus forte de personnes à faible revenu dans le quartile de patrimoine le plus bas et, à l'autre extrémité de la distribution, la plus forte proportion de personnes à haut revenu dans le quartile de patrimoine le plus élevé.

Du graphique 10.3 se dégagent un certain nombre d'autres constats :

- Premièrement, c'est aux États-Unis que la proportion de personnes disposant des plus hauts revenus qui se situent dans le quartile supérieur de patrimoine est la plus élevée (près de 15 % d'après les deux sources de données) et au Canada qu'elle est la plus faible (environ 11 %).
- Deuxièmement, la distribution des personnes de chaque tranche de revenu dans les deuxième et troisième quartiles de patrimoine est étonnamment similaire dans l'ensemble des pays (à l'exception de l'Allemagne pour le deuxième quartile de patrimoine).
- Troisièmement, dans les deux déciles supérieurs de patrimoine, la part de la population augmente de façon uniforme à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des revenus (du premier au troisième quartile de revenu, pour les personnes appartenant au troisième quartile de patrimoine, et du premier au quatrième quartile de revenu, pour les personnes appartenant au quatrième quartile de patrimoine). Cela montre bien qu'il existe une corrélation positive entre revenu et patrimoine.
- Quatrièmement, les personnes qui ont un faible revenu disposent rarement d'un gros patrimoine; la part des personnes du quartile de revenu le plus bas qui appartiennent par ailleurs au quartile de patrimoine le plus haut atteint son niveau le plus élevé en Suède, mais même dans ce cas, elle est nettement inférieure à 5 %.
- Enfin, à l'autre extrémité, les personnes qui disposent de hauts revenus ont rarement un faible patrimoine; la Suède se démarque là encore des autres pays avec la plus forte proportion de personnes relevant simultanément du quatrième quartile de revenu et du premier quartile de patrimoine.

Graphique 10.3. **Distribution croisée du revenu et du patrimoine par quartile**
Répartition de la population de chaque quartile de revenu entre les différents quartiles de patrimoine



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460303188881>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine qui inclut le patrimoine professionnel. Pour chaque quartile de revenu, la somme des valeurs pour les quartiles de patrimoine est égale à 25 %.

Source : Base de données de la LWS.

La conclusion est simple : dans la plupart des pays, le revenu et le patrimoine sont corrélés, mais pas à 100 %. Les corrélations les plus fortes apparaissent au sommet de l'échelle des revenus et des patrimoines (en bas à droite), mais même là le recouplement n'est pas parfait.

Déterminants du revenu disponible et du patrimoine net des ménages

S'il est instructif d'examiner la distribution croisée du revenu et du patrimoine en s'intéressant à la proportion de la population qui se situe à différents niveaux des distributions (marginales) de ces deux variables, le lien que l'on observe entre revenu et

patrimoine s'explique en partie par le fait que les caractéristiques associées aux hauts revenus – niveau d'instruction élevé, par exemple – sont aussi associées aux gros patrimoines. De même, on peut penser que le degré de corrélation plus ou moins marqué qu'on observe selon les pays résulte à la fois de différences dans les caractéristiques des détenteurs de patrimoine et de différences dans la façon dont ces caractéristiques sont associées avec le revenu et le patrimoine.

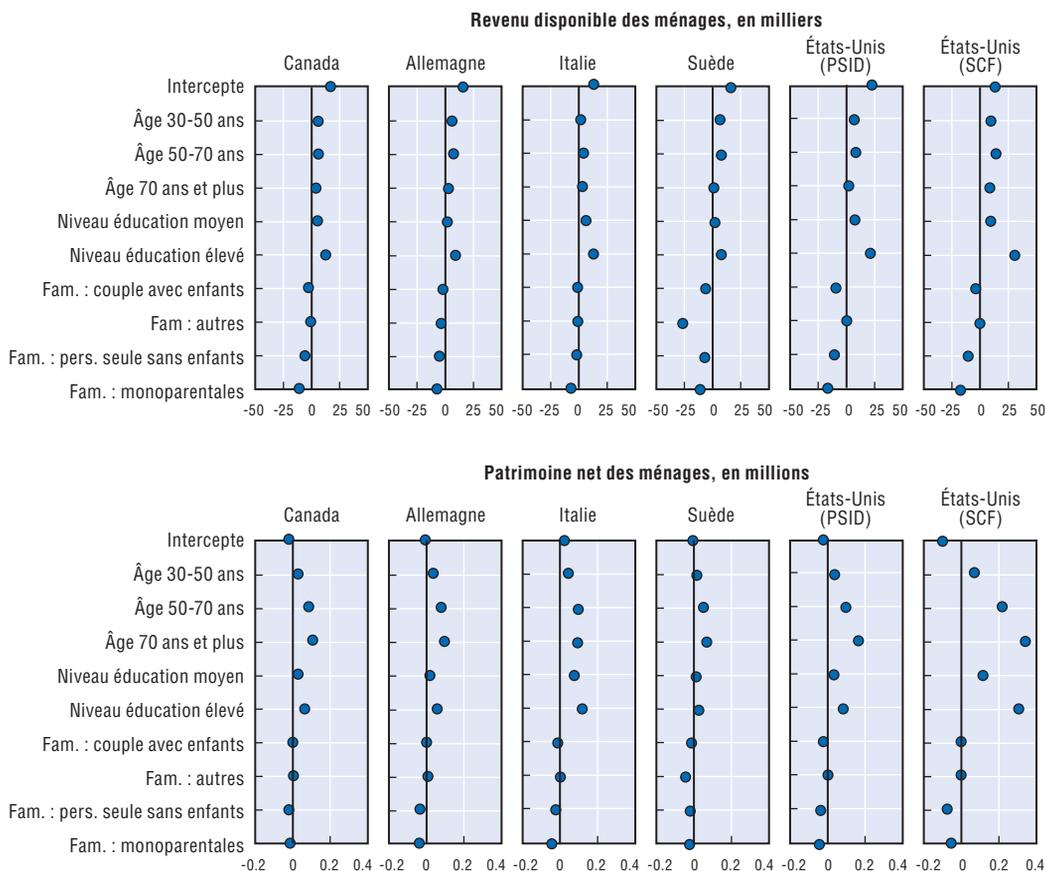
Pour approfondir cette question, on verra dans cette section comment se distribuent conjointement le revenu disponible et le patrimoine net lorsqu'on contrôle les effets de différentes caractéristiques. Pour cela, on a eu recours à des régressions bivariées du revenu disponible et du patrimoine net en utilisant comme covariables l'âge (quatre tranches d'âge; les moins de 30 ans n'étant pas pris en compte) et l'éducation du chef de ménage (trois niveaux; les moins instruits n'étant pas pris en compte) ainsi que le type de ménage (cinq types; les couples sans enfant n'étant pas pris en compte). Cela permet de voir à la fois quelle est la relation entre le patrimoine moyen et les caractéristiques du ménage et comment se présente la distribution croisée du revenu et du patrimoine (compte tenu de l'âge, de l'éducation et du type de ménage) dans les différents pays. Le graphique 10.4 illustre les résultats des régressions : les estimations sont exprimées en niveaux, mesurés en dollars des États-Unis à PPA, de sorte que les coefficients peuvent être interprétés en termes absolus. Il est important de souligner que il ne s'agit *nullement* de proposer un modèle de causalité pour le revenu disponible et le patrimoine net – ce qui exigerait au minimum des données longitudinales. Mais on peut quand même faire un certain nombre de constats en observant la variance du revenu disponible et du patrimoine net attribuable aux différentes caractéristiques (pour plus de précisions sur ces régressions, voir Jantti *et al.*, 2008).

Les principales constatations sont les suivantes :

- Les calculs effectués pour le revenu disponible montrent que les familles monoparentales sont moins bien loties et que le niveau d'éducation contribue positivement à leur faible revenu, en particulier aux États-Unis dans l'échantillon de l'enquête SCF. Le revenu atteint son niveau maximum entre 50 et 70 ans (âge du chef de ménage), étant moindre à la fois dans la tranche de 30 à 50 ans et chez les plus de 70 ans. On voit par ailleurs que pour une caractéristique donnée, la différence de revenu constatée aux États-Unis est plus prononcée qu'ailleurs. Par exemple, un niveau d'éducation élevé est associé à un avantage de revenu disponible de 30 433 USD aux États-Unis, mais tout au plus d'environ 13 000 USD dans les autres pays.
- Les régressions relatives au patrimoine net révèlent peu d'effets démographiques mais d'importants effets d'âge (le patrimoine s'accroît avec l'âge du chef de ménage) et d'éducation (éducation et patrimoine net sont corrélés positivement), là encore plus marqués aux États-Unis qu'ailleurs.
- La part de la variance du revenu et du patrimoine expliquée par l'âge, l'éducation et le type de ménage est assez faible. Elle est proche de 40 % pour le revenu disponible en Suède, pays qui a la distribution la plus uniforme (Atkinson *et al.*, 1995; Brandolini et Smeeding, 2005), tandis qu'elle se situe entre 20 et 25 % dans les autres pays.
- Dans les régressions relatives au patrimoine, l'éducation, l'âge et la structure du ménage expliquent entre 10 et 20 % de la variance. Le fait que la part de la variance expliquée par les diverses caractéristiques du ménage soit moins importante pour le patrimoine que pour le revenu indique que nous en savons relativement moins sur les facteurs

Graphique 10.4. Résultats de régressions décrivant les montants moyens de revenu disponible et de patrimoine net des ménages

Coefficients estimés et intervalles de confiance

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/460314508383>

Note : Les données reposent sur une définition du patrimoine des ménages qui inclut le patrimoine professionnel.

Source : Base de données de la LWS.

explicatifs de la formation des patrimoines, même s'il y a des raisons de penser que les transferts entre générations jouent à cet égard un grand rôle (cf. chapitre 8).

- Même après avoir contrôlé les effets de ces facteurs, il subsiste une corrélation non négligeable entre le patrimoine et le revenu au niveau individuel. Cette corrélation résiduelle est particulièrement forte aux États-Unis dans l'échantillon de l'enquête SCF, où elle est supérieure à 0,50, tandis qu'elle est comprise entre 0,27 et 0,36 dans les autres échantillons, y compris celui de l'enquête américaine PSID.

Conclusion

La Luxembourg Wealth Study permet de comparer le patrimoine net des ménages et ses composantes dans tout un ensemble de pays. Bien que la comparabilité des données qu'elle rassemble ne soit pas aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter, on peut en dégager deux grandes conclusions :

- Premièrement, les profils de détention de patrimoine présentent des similitudes et des différences entre les pays considérés. Le logement représente une forte part du patrimoine net dans tous les pays. Le poids des actifs financiers est également

important, mais il varie considérablement d'un pays à l'autre. L'Italie se distingue par ses niveaux d'endettement particulièrement faibles et par le petit nombre de ménages ayant un patrimoine net négatif. Pour les États-Unis, les résultats présentent parfois des différences selon que l'analyse se fonde sur l'enquête SCF ou sur l'enquête PSID. Cela conduit à penser que les modalités des enquêtes ont beaucoup d'importance. Il n'est pas possible à ce stade de dire si les différences constatées entre les pays tiennent à ces détails techniques.

- Deuxièmement, la corrélation entre patrimoine net et revenu disponible est élevée, mais pas pour autant parfaite. Beaucoup de personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté ont un patrimoine positif, même si la proportion qu'elles représentent et les montants détenus sont évidemment plus faibles que pour l'ensemble de la population. Le pauvre « médian », quant à lui, ne possède pratiquement pas d'actifs financiers quel que soit le pays considéré. L'association positive entre revenu disponible et patrimoine s'explique en partie par les caractéristiques du ménage telles que l'âge et l'éducation, mais il subsiste une corrélation positive même lorsqu'on neutralise les effets de ces facteurs.

Ces résultats indiquent que malgré son rôle toujours très important pour les conditions de vie et les politiques sociales, le revenu n'est pas le seul déterminant des ressources dont disposent les ménages. Il existe une forte corrélation entre patrimoine et revenu, mais elle est loin d'être parfaite. En particulier, le fait que le patrimoine soit plus concentré que le revenu, y compris chez les pauvres, a des conséquences pour les systèmes de protection sociale qui reposent sur l'application de critères de ressources. Une fois encore, tout cela souligne combien il est nécessaire de disposer d'un cadre commun pour la collecte de données sur le patrimoine des ménages : seule une plus grande normalisation *ex ante* des instruments de mesure permettra d'améliorer la comparabilité des données.

Notes

1. Comme le notent Guiso *et al.* (2002) dans leur présentation d'une série d'études sur le portefeuille financier des ménages dans cinq pays, le premier problème est celui des définitions, et le lecteur est donc invité à bien tenir compte des caractéristiques et des difficultés particulières de chaque étude lorsqu'il compare les données entre les pays. De même, Davies et Shorrocks (2000) concluent leur étude sur la distribution des patrimoines en faisant remarquer que l'adoption d'un cadre commun dans plusieurs pays, sur le modèle de ce qui a été fait pour la distribution des revenus, faciliterait les études comparatives. Ces observations s'appliquent également ici.
2. Une compilation récente de données sur les inégalités de patrimoine dans neuf pays vers le début de l'actuelle décennie place en tête du classement la Suède et non les États-Unis (Brandolini, 2006). Ce résultat va à l'encontre non seulement du classement basé sur le revenu, mais aussi des conclusions d'études précédentes. D'après les mesures faites par Davies et Shorrocks (2000) pour 11 pays, au milieu des années 80, les inégalités de patrimoine étaient parmi les plus faibles en Suède et parmi les plus fortes aux États-Unis. Ce reclassement reflète-t-il de véritables changements survenus dans les années 90, ou s'agit-il d'une illusion statistique ? Les résultats obtenus par Klevmarken *et al.* (2003), qui mettent en évidence un niveau d'inégalités de patrimoine beaucoup plus élevé aux États-Unis qu'en Suède dans les années 80 et 90, font pencher pour la deuxième explication. Klevmarken (2006) indique également qu'en 2003 les inégalités de patrimoine net en Suède étaient légèrement inférieures à la moyenne et plus faibles qu'en Allemagne, en France et en Italie, selon les données de l'enquête européenne SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) – projet international dont le but est de collecter des données homogènes sur les conditions de vie et l'état de santé des ménages comptant au moins une personne âgée de plus de 50 ans. Avant de faire des comparaisons entre pays et de s'interroger

sur les causes de divers phénomènes, par conséquent, il est indispensable de bien comprendre jusqu'à quel point les données sont comparables.

3. Les premiers documents de travail LWS décrivent les principaux aspects du projet et donnent un aperçu des résultats qui en découlent (cf. Sieminska *et al.*, 2006a et 2006b, www.lisproject.org/publications/lwswpapers.htm). D'autres publications plus récentes disponibles sur le même site web s'intéressent aux caractéristiques du patrimoine net (médian) des individus en fonction de l'âge, du sexe et du niveau d'éducation. Certaines de ces études examinent plus particulièrement la situation économique des personnes âgées en termes de revenu et de patrimoine, et montrent comment les ressources dont disposent les retraités changent de composition selon les caractéristiques du système de protection sociale (Gornick *et al.*, 2006).
4. L'enquête SCF réalisée aux États-Unis est de loin la plus détaillée de toutes les enquêtes que contient la base de données de la LWS : les comptes chèques, par exemple, y sont d'abord décomposés en comptes primaire et secondaire, puis différenciés selon le type de banque où ils sont ouverts.
5. La documentation complète sur les caractéristiques de chaque enquête forme une partie importante des archives de la LWS. Cette documentation indique aussi lesquelles de ces différences dans les enquêtes originales ont été corrigées au cours du processus d'harmonisation et lesquelles ne l'ont pas été. Voir www.lisproject.org/lwstechdoc.htm pour plus de détails sur ces particularités.
6. Pour plus de détails sur ces différences méthodologiques et sur les efforts déployés pour les surmonter, voir Jantti *et al.* (2008).
7. Par contre, les données sur le revenu tirées de la LWS sont pratiquement identiques aux mesures qui ressortent de la LIS (Niskanen, 2007). Cela n'est guère surprenant puisque ces données – du moins pour l'Allemagne, l'Italie et la Suède – proviennent des mêmes sources. Les données sur le revenu tirées de la LWS sont plus agrégées que celles de la LIS, mais elles permettent quand même de faire la distinction entre revenu marchand et revenu disponible de façon uniforme dans toutes les enquêtes de la LWS.
8. Les données présentées dans cette section (ainsi qu'à l'annexe 10.A1) sont extraites de la version bêta (β) de la base de données LWS.
9. Les chiffres pour la Norvège n'ont pas été reportés en raison de l'incohérence due au fait que l'immobilier est estimé sur la base de la valeur imposable et la dette aux prix du marché; d'autre part, les données relatives à l'Allemagne souffrent d'un biais qui tient à ce que pour certaines catégories d'actifs financiers et de dettes les petits montants ne sont pas comptabilisés.
10. Les profils d'accumulation patrimoniale évoluant au cours du cycle de vie, il est également utile de connaître la structure démographique de chaque pays (tableau 10.A1.5). La taille moyenne des ménages va de 1.96 personne en Suède à 2.65 en Italie. L'Italie se distingue aussi par le vieillissement plus prononcé de sa population, suivie du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Suède, et c'est au Canada que l'âge moyen du chef de ménage est le plus bas.
11. Les profils de détention de différents types d'actifs et de passifs à différents âges (qui ne sont pas représentés ici) varient également selon les pays. De nouveau, l'Italie se démarque du groupe. D'une part, les différences entre générations semblent y être moins importantes si l'on en juge par la forme beaucoup plus plate de la courbe représentant la proportion de personnes endettées et de propriétaires de leur logement. D'autre part, la faible propension à emprunter et, parallèlement, la forte proportion de détenteurs d'un patrimoine net positif, déjà notée pour la moyenne, se retrouvent dans toutes les classes d'âge. La Norvège et la Finlande affichent un taux remarquable de détention d'actifs financiers dans toutes les cohortes, y compris chez les jeunes. En Allemagne et en Suède, la part des personnes propriétaires de leur logement est en général plus faible que dans les autres pays, et cette tendance est plus accentuée encore parmi les personnes âgées.
12. La surreprésentation des riches dans le plan de sondage de l'enquête SCF par rapport à l'enquête PSID aux États-Unis est une explication plausible de l'écart constaté entre les proportions estimées des ménages les plus riches.
13. Pour la mesure du patrimoine retraite, voir Brugiavini *et al.* (2005).
14. Cette section repose sur la version \pm (c'est-à-dire librement accessible) de la base de données LWS.
15. L'analyse de la distribution croisée du revenu et du patrimoine met l'accent sur le patrimoine net et sur le revenu disponible des ménages. Elle porte à la fois sur l'ensemble des données disponibles et sur des sous-ensembles (on retranche le premier et le dernier centile de la population) pour le revenu et pour le patrimoine, afin d'améliorer la comparabilité. Pour plus de précisions sur les

questions méthodologiques (ensembles de données, taille et filtrage des échantillons, méthodes spéciales d'échantillonnage, imputations en cas de non-réponse, traitement des différences dans les modes de collecte, etc), voir Jantii et al. (2008).

16. Du fait de la non-comptabilisation des montants déclarés par les personnes détenant moins de 2 500 EUR d'actifs financiers, les données relatives à l'Allemagne sont affectés d'un biais négatif.
17. Pour plus de précisions concernant l'effet de cette « troncature » de l'échantillon sur la comparabilité des données, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne (où ne sont pas comptabilisés les actifs financiers d'un montant inférieur à 2 500 EUR), la Suède (où le niveau élevé de l'endettement semble dû à une fiscalité favorable aux débiteurs) et l'Italie (où le faible niveau d'endettement net reflète sans doute la prépondérance du patrimoine immobilier), voir Jantii et al. (2008).

Références

- Aizcorbe, A., A. Kennickell and K. Moore (2003), « Recent Changes in the US Family Finances: Evidence from the 1998 and 2001 Survey of Consumer Finances », Federal Reserve Bulletin, janvier.
- Antoniewicz, R., R. Bonci, A. Generale, G. Marchese, A. Neri, K. Maser et P. O'Hagan (2005), « Household Wealth: Comparing Micro and Macro Data in Cyprus, Canada, Italy and United States », document préparé pour l'atelier LWS « Construction and Usage of Comparable Microdata on Wealth: the LWS », Banca d'Italia, Pérouse, Italie, 27-29 janvier.
- Atkinson, A.B. et A.J. Harrison (1978), *Distribution of Personal Wealth in Britain*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Atkinson A. B., L. Rainwater et T. M. Smeeding (1995), *La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Banks, J., Z. Smith et M. Wakefield (2002), « The Distribution of Financial Wealth in the UK: Evidence from 2000 BHPS Data », Institute for Fiscal Studies, Working Paper n° 02/21, novembre.
- Biáková, A. et E. Sierminska (2007), « Homeownership Inequality and the Access to Credit Markets. Can Credit Availability Explain Cross-country Differences in the Inequality of Homeownership across Income of Young Households? », Luxembourg Wealth Study Working Paper n° 5, décembre.
- Board of Governors of the Federal Reserve System (2006), *Flow of Funds Accounts of the United States. Flows and Outstandings. First Quarter 2006*. Washington, DC, consultable sur le site www.federalreserve.gov/releases/z1/current/default.htm.
- Brandolini, A. (2006), « The Distribution of Wealth in Germany and Sweden: Discussion of the Papers by Stein and Klevmarke », in G. Chaloupek et T. Zotter (dir. pub.), *Steigende wirtschaftliche Ungleichheit bei steigendem Reichtum?*, Tagung der Kammer für Arbeiter und Angestellte für Wien, LexisNexis Verlag ARD Orac., Vienne.
- Brandolini, A. et T.M. Smeeding (2005), « Inequality Patterns in Western Democracies: Cross-Country Differences and Time Changes », Document présenté à la conférence « Democracy, Inequality and Representation: Europe in Comparative Perspective », Maxwell School, Syracuse University, Syracuse, 6-7 mai.
- Brandolini, A., L. Cannari, G. D'Alessio et I. Faiella (2006), « Household Wealth Distribution in Italy in the 1990s », à paraître dans E.N. Wolff (dir.pub.), *International Perspectives on Household Wealth*, Edward Elgar, Cheltenham, également disponible dans Banca d'Italia, Temi di discussione, n° 530, décembre 2004.
- Brugiavini, A., K. Maser et A. Sundén (2005), « Measuring Pension Wealth », Document préparé pour l'atelier LWS « Construction and Usage of Comparable Microdata on Wealth: the LWS », Banca d'Italia, Pérouse, Italie, 27-29 janvier.
- Campbell, J.Y (2006), « Household Finance ». National Bureau of Economic Research, Working Paper, n° 12149, mars.
- Davies, J.B. et A.F. Shorrocks (2000), « The Distribution of Wealth », in A.B. Atkinson et F. Bourguignon (dir. pub.), *Handbook of Income Distribution*, vol. 1, Amsterdam, Hollande-Septentrionale.
- Groupe d'experts sur les statistiques du revenu des ménages – le Groupe de Canberra (2001), *Final Report and Recommendations*, Groupe de Canberra, Ottawa.
- Eurostat (2006), Comptes financiers, consultables à l'adresse http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=0,1136173,0_45570701&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=ExpandTree&open=

economy/fina/fina_st&product=EU_economy_finance&nodeid=36598&vindex=5&level=3&portletid=39994106_QUEENPORTLET_92281242&scrollto=0.

- Faiella, I. et A. Neri (2004), « La ricchezza delle famiglie italiane e americane », Banca d'Italia, Temi di discussione, n° 501, juin.
- Gornick, J.C., T. Munzi, E. Sierminska et T.M. Smeeding (2006), « Older Women's Income and Wealth Packages: The Five-Legged Stool in Cross-National Perspective », Luxembourg Wealth Study Working Paper n° 3, novembre.
- Guiso, L., M. Haliassos et T. Jappelli (2002), « Introduction », in L. Guiso, M. Haliassos et T. Jappelli (dir. pub.), *Household Portfolios*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Harding, T., H.O. A. Solheim et A. Benedictow (2004), « House Ownership and Taxes », Statistics Norway, Research Department, Discussion Paper n° 395, novembre.
- Jantti, M., E. Sierminska et T. Smeeding (2008), « The Joint Distribution of Household Income and Wealth: Evidence from the Luxembourg Wealth Study », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 65, OCDE, Paris.
- Kennickell, A.B. (2000), « Wealth Measurement in the Survey of Consumer Finances: Methodology and Directions for Future Research », Board of Governors of the Federal Reserve Board, SCF Working Paper, mai.
- Kessler, D. et E.N. Wolff (1991), « A Comparative Analysis of Household Wealth Patterns in France and the United States », *Review of Income and Wealth*, vol. 37.
- Klevmarcken, A. (2006), « The Distribution of Wealth in Sweden: Trends and Driving Factors », in G. Chaloupek et T. Zotter (dir. pub.), *Steigende wirtschaftliche Ungleichheit bei steigendem Reichtum?*, Tagung der Kammer für Arbeiter und Angestellte für Wien, LexisNexis Verlag ARD Orac., Vienne.
- Klevmarcken, A., J. Lupton et F. Stafford (2003), « Wealth Dynamics in the 1980s and 1990s. Sweden and the United States », *Journal of Human Resources*, vol. 38.
- Niskanen E. (2007), « The Luxembourg Wealth Study: Technical Report on LWS Income Variables », Document interne, www.lisproject.org/lws/incomevariablereport.pdf
- Office for National Statistics (2006), *United Kingdom National Accounts. The Blue Book 2006*, sous la direction de J. Dye et J. Sosimi, Palgrave Macmillan, Basingstoke.
- Sierminska, E. (2005), « The Luxembourg Wealth Study: A Progress Report », Document prepare pour l'atelier LWS « Construction and Usage of Comparable Microdata on Wealth: the LWS », Banca d'Italia, Pérouse, Italie, 27-29 janvier.
- Sierminska, E., A. Brandolini, and T.M. Smeeding (2006a), « Cross National Comparison of Income and Wealth Status in Retirement: First Results from the Luxembourg Wealth Study (LWS) », Luxembourg Wealth Study Working Paper n° 2, août.
- Sierminska, E., A. Brandolini, et T.M. Smeeding (2006b), « Comparing Wealth Distribution across Rich Countries: First Results from the Luxembourg Wealth Study », Luxembourg Wealth Study Working Paper n° 1, août.
- Sierminska, E. et Y. Takhtamanova (2006), « Wealth Effects Out of Financial and Housing Wealth: Cross Country and Age Group Comparisons », Luxembourg Wealth Study Working Paper n° 4, novembre.
- Smeeding, T.M. (2004), « Twenty Years of Research on Income Inequality, Poverty, and Redistribution in the Developed World: Introduction and Overview », *Socio-Economic Review*, n° 2.
- Statistique Canada (2006a), « Avoirs et dettes détenus par les unités familiales, incluant les régimes de pension agréés offerts par l'employeur, par province », consultable à l'adresse www40.statcan.ca/l02/cst01/famil99k_f.htm.
- Statistique Canada (2006b), Comptes du bilan national, valeur marchande, selon les secteurs, en fin de trimestre, trimestriel (dollars x 1 000 000), consultable à l'adresse http://cansim2.statcan.ca/cgiwin/cnsmcgi.exe?Lang=F&Accessible=1&ArrayId=V1074&ResultTemplate=CII\SNA___&RootDir=CII/&Interactive=1&OutFmt=HTML2D&Array_Reptr=1&Dim=-#HERE.
- Statistics Sweden (2004). *Förmögenhetsstatistik 2002*.

ANNEXE 10.A1

Caractéristiques de la Luxembourg Wealth Study

Cette annexe contient des informations de base concernant les principales caractéristiques des sources statistiques sur lesquelles repose la *Luxembourg Wealth Study* (LWS), ainsi que des précisions sur les définitions utilisées. Elle présente également un aperçu statistique de la distribution du patrimoine des ménages dans tous les pays de l'OCDE participant à la LWS.

On obtient une évaluation synthétique des informations contenues dans la base de données de la LWS en comparant les estimations fondées sur la LWS avec les agrégats correspondants des comptes nationaux relatifs au secteur des ménages (dans lequel sont incluses les institutions sans but lucratif au service des ménages et les petites entreprises non constituées en sociétés). Cette comparaison figure dans le tableau 10.A1.4, où toutes les variables ont été converties en euros à prix courants à l'aide du taux de change moyen de l'année considérée et sont exprimées par tête afin de prendre en compte les différences de taille des ménages. On notera que le tableau 10.A1.3, évoqué précédemment dans le corps du chapitre, a pour objet de déterminer dans quelle mesure la LWS couvre le concept de patrimoine net utilisé dans les comptes nationaux. Dans le tableau 10.A1.4, en revanche, on s'est efforcé de déterminer quelle est la correspondance entre le patrimoine net, tel qu'il est défini et évalué dans la LWS, et la mesure du patrimoine net défini de manière similaire telle qu'elle ressort des comptes nationaux. Ceux-ci constituent un instrument de référence évident pour évaluer la qualité de la base de données de la LWS, mais une comparaison en bonne et due forme exigerait des efforts considérables pour faire concorder ces deux sources, ainsi que le montrent de façon détaillée Antoniewicz *et al.* (2005). Le tableau 10.A1.4 vise plus modestement à offrir un aperçu du rapport entre le tableau brossé à partir des données de la LWS, et celui que l'on pourrait obtenir à partir des comptes nationaux ou des comptes financiers. Les estimations de la LWS semblent donner une image plus exacte des actifs non financiers et, à un moindre degré, des dettes que des actifs financiers. Dans tous les pays où l'on dispose de données agrégées, le montant du patrimoine net calculé à partir de la LWS représente entre 40 % et 60 % de la valeur du patrimoine net estimée à partir des comptes nationaux. Il convient de noter que ces écarts ne peuvent être intégralement imputés aux lacunes des données de la LWS, car ils tiennent non seulement à la sous-déclaration qui caractérise les sources de microdonnées initiales, mais aussi au fait que certains éléments ont été exclus des définitions retenues dans la LWS pour améliorer la comparabilité internationale des données, ainsi qu'aux différences entre les définitions utilisées dans les sources de micro- et de macrodonnées.

Tableau 10.A1.1. **Enquêtes sur le patrimoine des ménages utilisées dans la Luxembourg Wealth Study (LWS)**

Nom	Organisme	Année d'évaluation du patrimoine ¹	Année d'évaluation du revenu	Type de source	Suréchantillonnage des riches	Taille de l'échantillon	Nbre de cas où les valeurs relatives au patrimoine net ne sont pas manquantes	Nombre d'éléments de patrimoine	
Allemagne	<i>Sozio-oekonomisches Panel</i> (SOEP, Panel socio-économique)	<i>Deutsches Institut Für Wirtschaftsforschung</i> (DIW, Institut allemand de recherche économique) de Berlin	2002	2001	Enquête par panel	Oui	12 692	12 129	9
Autriche	<i>Survey of Household Financial Wealth</i> (SHFW, enquête sur la situation financière des ménages)	<i>Österreichische Nationalbank</i> (Banque nationale d'Autriche)	2004	2004	Enquête par sondage	Non			10
Canada	Enquête sur la sécurité financière (ESF)	Statistique Canada	1999	1998	Enquête par sondage	Oui	15 933	15 933	17
États-Unis	<i>Panel Study of Income Dynamics</i> (PSID, Étude par panel de la dynamique des revenus)	<i>Survey Research Center of the University of Michigan</i> (Centre de recherche par enquête de l'Université du Michigan)	2001	2000	Enquête par panel	Non	7 406	7 071	14
	<i>Survey of Consumer Finances</i> (SCF, Enquête sur les finances des consommateurs)	Conseil des gouverneurs du Système fédéral de Réserve et département du Trésor des États-Unis	2001	2000	Enquête par sondage	Oui	4 442 ³	4 442 ³	30
Finlande	<i>Household Wealth Survey</i> (HWS, enquête sur le patrimoine des ménages)	<i>Tilastokeskus</i> (Statistique Finlande)	Fin de 1998	1998	Enquête par sondage	Non	3 893	3 893	23
Italie	<i>Survey of Household Income and Wealth</i> (SHIW, Enquête sur le revenu et le patrimoine des ménages)	Banque d'Italie	Fin de 2002	2002	Enquête par sondage (panel)	Non	8 011	8 010	34
Norvège	<i>Income Distribution Survey</i> (IDS, Enquête sur la distribution des revenus)	<i>Statistisk sentralbyrå</i> (Bureau central des statistiques)	Fin de 2002	2002	Enquête par sondage et fichiers administratifs	Non	22 870	22 870	35
Royaume-Uni	<i>British Household Panel Survey</i> (BHPS, Enquête par panel auprès des ménages britanniques)	<i>Economic and Social Research Council</i> (ESRC, Conseil de recherche économique et sociale)	2000	2000	Enquête par panel	Non	4 867 ²	4 185	7
Suède	<i>Inkomstfördelningsundersökningen</i> (HINK, Enquête sur la distribution des revenus)	<i>Statistiska centralbyrån</i> (Bureau central des statistiques)	Fin de 2002	2002	Enquête par sondage et fichiers administratifs	Non	17 954	17 954	26

1. Les valeurs indiquées correspondent au moment de l'enquête, sauf indication contraire.

2. Taille initiale de l'échantillon. Cette taille peut atteindre 8 761 lorsqu'aucun coefficient de pondération n'est utilisé.

3. Dans la base de données, à chaque observation correspondent 5 entrées qui ne doivent pas être dissociées; par conséquent, la taille effective de l'échantillon pour les utilisateurs est de 22 210. L'échantillon spécial de personnes riches comprend 1 532 ménages.

Source : Base de données de la LWS.

Tableau 10.A1.2. **Tableau de classification des éléments de patrimoine utilisé dans la Luxembourg Wealth Study (LWS)**

	Acronyme utilisé dans la LWS	Canada	Finlande	Allemagne	Italie	Norvège	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis
		ESF 1999	HWS 1998	SOEP 2002	SHIW 2002	IDS 2002	HINK 2002	BHPS 2000	PSID 2001	SCF 2001
Actifs financiers										
Total	TFA	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ
Comptes de dépôt : comptes d'opérations, comptes d'épargne et certificats de dépôt	DA	Y	Y		Y	Y	Y	Y ²	Y	Y
Ensemble des obligations : obligations d'épargne et autres	TB	Y	Y		Y	Y	Y	Y		Y
Actions	ST	Y	Y	Y ¹	Y		Y		Y	Y
Parts d'organismes de placement collectif et d'autres fonds de placement	TM	Y	Y		Y	Y	Y			Y
Contrats d'assurance vie	LI	–	Y		–	Y	–	Y ²	Y ⁴	Y
Autres actifs financiers (hors retraite)	OFA	Y	Y	Y ³	Y	Y	Y ⁵	–		Y
Actifs de retraite	PA	Y	Y		–	Y	–	–	Y	Y
Actifs non financiers										
Total	TNF	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ
Résidence principale	PR	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Placements immobiliers	IR	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y ⁶	Y ⁷	Y
Patrimoine professionnel net	BE	Y	–	Y ⁶	Y	Y ⁶	Y ⁶		Y	Y
Véhicules	VH	Y	Y	Y ⁸	Y	Y	–	Y ⁹	Y ⁹	Y
Biens durables et objets de valeur	DRCL	Y	Y	Y	Y	Y	–	–	–	Y
Autres actifs non financiers	ONF		–	–	–	–	Y ⁵	–	–	Y
Passifs										
Total	TD	Σ	Σ	Σ	Σ	Y	Y	Σ	Σ	Σ
Dette garantie par des biens immobiliers	HSD	Σ	Y	Σ	Y	–	Y ¹⁰	Y	Σ	Σ
Hypothèque sur la résidence principale	MG	Y		Y		Y ¹¹	–		Y	Y
Autres hypothèques	OMG	Y		Y			–		Y ⁷	Y
Autres emprunts garantis par des biens immobiliers (y compris les lignes de crédit)	OHSD	Y		–		Y	–		–	Y
Prêts pour l'achat de véhicules	VL	Y	Y	Y	Y	Y ¹¹	Y ¹⁰	Y ⁹	Y ⁹	Y
Crédits à la consommation (y compris les cartes de crédit)	IL	Y			Y			Y ¹²	Y	Y
Prêts étudiants	EL	Y	Y		–	Y	Y			Y
Autres prêts contractés auprès d'institutions financières	OL	Y	Y		–	Y	Y			Y

Note : « Y » indique que des données sont disponibles pour l'élément considéré, et « – » le contraire, tandis que « Σ » indique que la variable considérée est obtenue par agrégation de ses composantes.

1. Hors dépôts à vue. 2. DA et LI regroupés. 3. Ne comprend que certains actifs de retraite. 4. Comprend les objets de valeur et certaines parts d'organismes de placement collectif non inclus dans TM. 5. OFA et ONF regroupés. 6. Patrimoine professionnel brut (actifs uniquement). 7. IR après déduction de OMG. 8. Tel que recensé pour 2003. 9. VH après déduction de VL. 10. HSD, VL et IL regroupés. 11. MG, OMG, VL et IL regroupés. 12. Inclut également VL, ce qui implique un double comptage.

Source : Base de données de la LWS.

Tableau 10.A1.3. Rapprochement entre le concept de patrimoine net utilisé dans la Luxembourg Wealth Study (LWS) et les concepts nationaux

Moyennes en milliers (monnaies nationales)

	Canada	Finlande	Italie	Suède ¹	États-Unis
	ESF 1999	HWS 1998	SHIW 2002	HINK 2002	SCF 2001
Patrimoine net au sens de la LWS	103	69	154	538	213
+ actifs de retraite	83	1	–	–	74
+ autres actifs financiers	3	2	0	25	3
+ patrimoine professionnel net	27	–	24	80	75
+ autres actifs non financiers	29	7	24	18	21
Patrimoine net au sens de la LWS corrigé	244	80	201	660	396
Patrimoine net au sens des sources nationales	249	80	204	660	396

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460452247700>

Note : Des coefficients de pondération sont appliqués aux ménages.

1. La valeur corrigée du patrimoine net au sens de la LWS ne comprend pas d'autres dettes.

Source : Base de données de la LWS et sources nationales (Statistique Canada, 2006a; données sur la Finlande fournies par Markku Säylä; Brandolini et al., 2004; Statistics Sweden, 2004; Aizcorbe, Kennickell et Moore, 2003).

Tableau 10.A1.4. Patrimoine des ménages par tête d'après la base de données de la Luxembourg Wealth Study (LWS) et d'après les comptes nationaux

En euros et en pourcentage

	Canada	Finlande	Allemagne	Italie	Norvège	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis
	ESF 1999	HWS 1998	SOEP 2002	SHIW 2002	IDS 2002	HINK 2002	BHPS 2000	PSID 2001	SCF 2001
<i>Base de données de la LWS</i>									
Actifs non financiers	28 237	31 920	53 507	50 965	14 605	33 132	61 436	63 170	77 686
Actifs financiers	8 018	6 181	7 971	8 913	22 066	12 943	11 036	31 332	47 059
Dettes	9 577	6 032	11 202	2 590	29 561	16 159	13 572	20 857	26 707
Patrimoine net	26 678	32 069	50 276	57 288	7 110	29 916	58 901	73 646	98 037
<i>Comptes nationaux</i>									
Actifs non financiers	32 492	–	69 234	78 417	–	–	67 728	66 679	–
Actifs financiers	51 157	20 317	44 731	48 780	42 268	40 927	87 199	123 768	–
Dettes	13 813	7 147	18 750	7 089	33 629	16 577	20 471	31 003	–
Patrimoine net	69 836	–	95 215	120 108	–	–	134 457	159 444	–
<i>Ratio entre les données de la LWS et les données des comptes nationaux</i>									
Actifs non financiers	87	–	77	65	–	–	91	95	117
Actifs financiers	16	30	18	18	52	32	13	25	38
Dettes	69	84	60	37	88	97	66	67	86
Patrimoine net	38	–	53	48	–	–	44	46	61

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460470685222>

Note : Les données de la LWS sont égales au ratio entre le montant total des patrimoines et le nombre de personnes couvertes par chaque enquête; des coefficients de pondération sont appliqués aux ménages. Les données des comptes nationaux sont égales au ratio entre la valeur totale correspondant au secteur des « ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages » et la population totale. Tous les montants ont été convertis en euros à prix courants à l'aide du taux de change moyen de l'année considérée.

Source : Base de données de la LWS et sources nationales (Eurostat, 2006 pour les actifs financiers et les dettes des pays européens; informations communiquées par Ulf von Kalckreuth, Brandolini et al. 2004, et Office for National Statistics, 2006 pour le patrimoine non financier en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni, respectivement; Statistique Canada, 2006b; Board of Governors of the Federal Reserve System, 2006).

Tableau 10.A1.5. **Structure démographique d'après les données de la Luxembourg Wealth Study (LWS)**

Caractéristiques des ménages	Canada	Finlande	Allemagne	Italie	Norvège	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis
	ESF 1999	HWS 1998	SOEP 2002	SHIW 2002	IDS 2002	HINK 2002	BHPS 2000	PSID 2001	SCF 2001
Taille moyenne des ménages	2.4	2.2	2.1	2.7	2.1	2.0	2.4	2.4	2.4
Âge moyen des chefs de ménage	47	49	52	55	49	51	53	48	49
Ventilation suivant l'âge du chef de ménage (%)									
24 ans ou moins	5.9	7.3	3.7	0.7	7.2	6.6	3.8	5.3	5.6
25-34 ans	19.6	16.7	15.2	9.4	19.3	16.9	14.3	18.6	17.1
35-44 ans	24.7	20	20.6	21.5	19.4	17.7	19.3	22.2	22.3
45-54 ans	19.6	21	17.5	18.8	18	17.5	17.4	22.4	20.6
55-64 ans	11.9	13.8	16.5	16.9	14.1	16.6	14.9	12.5	13.3
65-74 ans	10.4	11.7	14.9	18.2	9.8	10.9	14	10.9	10.7
75 ans et plus	7.9	9.5	11.6	14.5	12.2	13.8	16.3	8.1	10.4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460506568235>

Note : Des coefficients de pondération sont appliqués aux ménages.

Source : Base de données de la LWS.

PARTIE V

Conclusions

PARTIE V
Chapitre 11

**Les inégalités dans la répartition
des ressources économiques :
comment ont-elles évolué
et que peuvent faire les pouvoirs
publics ?***

Disposer d'informations de qualité sur la répartition du revenu et d'autres types de ressources est primordial pour répondre aux inquiétudes de plus en plus vives que suscitent la pauvreté et les inégalités. Ces informations ont un intérêt pratique, car elles soulignent l'importance des situations nationales pour le succès de différents programmes et de différentes stratégies. En dessinant les contours de groupes homogènes au sein de la société, elles jouent aussi un rôle essentiel pour combler le vide entre les statistiques officielles de revenu, fondées sur de grands agrégats pour l'ensemble de la société, et la façon dont les individus ressentent leurs conditions de vie.

* Ce chapitre a été rédigé par Michael Förster et Marco Mira d'Ercole, Division des politiques sociales de l'OCDE.

Introduction

Aborder la question de la répartition des revenus est un exercice souvent perçu comme éminemment idéologique, qui relève davantage des préjugés et des *a priori* que de l'observation et de l'analyse rigoureuse des faits. Le présent rapport devrait contribuer à corriger cette impression. En effet, s'il est vrai que les jugements sur le degré de variation souhaitable des revenus divergeront toujours selon les individus et selon les cultures, il n'en reste pas moins que toutes les sociétés se préoccupent de cette question. La façon dont ces inégalités évoluent au fil du temps demeure l'une des pierres de touche de l'action publique.

Le présent chapitre tire les enseignements des différentes parties du rapport. Après avoir exposé certaines des raisons pour lesquelles on s'intéresse aux inégalités de revenu dans chaque pays (encadré 11.1), il reprend les données des chapitres précédents et résume les principales caractéristiques de la répartition des revenus des ménages dans les pays de l'OCDE en examinant successivement le rôle des facteurs démographiques, du marché du travail et des mesures de redistribution dans les évolutions observées. Il pose ensuite la question de savoir si le revenu monétaire considéré à un moment donné est à lui seul un critère suffisant pour étudier ce qui nous intéresse vraiment, c'est-à-dire la répartition de l'ensemble des ressources économiques dans chaque pays, et brosse à grands traits le tableau qui se dégage lorsque l'on tient compte d'autres éléments comme les services en nature assurés par le secteur public, les impôts sur la consommation, le patrimoine et les habitudes de consommation, ainsi que la dynamique du revenu individuel dans le temps et par comparaison avec celui des parents. La dernière section résume les leçons que l'on peut tirer de ce rapport pour apporter des réponses plus efficaces aux problèmes d'équité, compte tenu de ce qu'il nous apprend sur les effets des stratégies adoptées dans les pays de l'OCDE pour faire reculer la pauvreté.

Quelles sont les principales caractéristiques de la répartition du revenu dans les pays de l'OCDE ?

La présente section expose les principales caractéristiques de la répartition du revenu disponible des ménages par unité de consommation dans les pays de l'OCDE. L'accent y est mis à la fois sur la forme générale que revêt la distribution et sur ce qui se passe au bas de l'échelle pour ceux qui sont le plus exposés au risque de pauvreté.

Inégalités de revenu et niveaux de pauvreté

En matière de répartition des revenus, les différences observées entre les pays de l'OCDE sont à la fois substantielles et persistantes. Mesurées par le coefficient de Gini, les inégalités sont deux fois plus fortes au Mexique qu'au Danemark, et les écarts restent marqués lorsqu'on exclut de l'analyse les pays situés aux deux extrémités du classement des pays membres de l'OCDE (cf. graphique 11.1). En outre, les pays se différencient sensiblement quelle que soit la mesure des inégalités utilisée, le choix de cette dernière

Encadré 11.1. Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ?

Une répartition strictement égalitaire des ressources économiques est un objectif qui n'est ni souhaitable, ni réalisable. Certaines disparités de revenu reflètent simplement des modes de vie et des choix différents et sont elles-mêmes la contrepartie de meilleures incitations à travailler et à épargner, conditions essentielles d'une croissance économique plus vigoureuse. À cause de ces liens, plusieurs études empiriques ont examiné dernièrement les effets de l'augmentation des inégalités de revenu sur la croissance économique, mais leurs résultats ne sont malheureusement pas concluants. D'après une analyse récente de l'OCDE, par exemple, même si les données semblent indiquer qu'une répartition plus large des revenus est bénéfique pour la croissance économique, les estimations qui en découlent expliquent une part si faible des écarts de taux de croissance du PIB d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre qu'on ne peut rien en conclure avec certitude (Arjona *et al.*, 2001).

Mais ces inégalités méritent de retenir l'attention pour d'autres raisons :

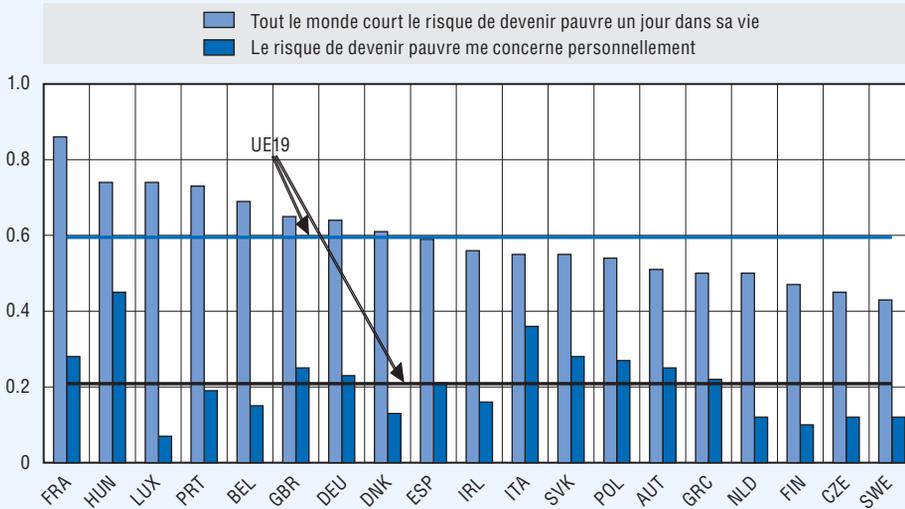
- Premièrement, aucune société n'est indifférente aux effets distributifs de l'économie de marché et les écarts de revenu entre les ménages en sont la manifestation la plus visible. Bien entendu, les électeurs et les dirigeants n'auront pas tous le même avis sur l'importance à accorder aux différents « points de la distribution » : faudra-t-il, par exemple, privilégier la situation des classes moyennes ou encore donner le même poids aux gains de revenu des plus riches et des plus pauvres ? Quoi qu'il en soit, pour pouvoir étudier les incidences de différentes politiques et de différents facteurs structurels, il est primordial de disposer de données sur le revenu des personnes et des ménages d'un bout à l'autre de la distribution. Une autre raison de s'intéresser à l'ensemble de la répartition est que dans la réalité, comme le montrent les études économiques mais aussi psychologiques, les écarts de revenu sont très significatifs : c'est en se comparant aux autres qu'on évalue sa propre situation (Boarini *et al.*, 2006). Autrement dit, les revenus relatifs sont une donnée essentielle à connaître pour pouvoir évaluer les conditions de vie des individus, indépendamment de l'idée qu'on peut se faire de ce qui est « juste » ou non dans la société.
- Deuxièmement, la plupart des gens dans les pays de l'OCDE se préoccupent réellement des inégalités de revenu et sont capables d'exprimer un avis sur la façon dont les revenus se répartissent. À la question de savoir si les inégalités de revenu dans leur pays étaient « trop fortes » ou « trop faibles », la majorité des personnes interrogées dans tous les pays de l'OCDE ont opté pour la première affirmation, même si cette majorité varie d'un pays à l'autre¹. De plus, en ce qui concerne la forme de la distribution, la plupart des personnes interrogées ont déclaré préférer une distribution plutôt égalitaire à une distribution plutôt inégalitaire et, parmi les distributions égalitaires, celles qui sont plus égales aussi bien en haut qu'en bas de l'échelle (Kenworthy, 2007). Les enquêtes auprès des ménages montrent par ailleurs que l'un des principaux déterminants des attitudes à l'égard de l'inégalité des revenus et de la pauvreté réside dans l'opinion qu'on se fait des facteurs déterminants de la réussite économique – en clair, si l'on pense que ces facteurs de réussite sont en grande partie indépendants de la volonté de l'individu ou si l'on pense au contraire qu'ils sont liés à la conception qu'on a du travail et de la prise de risque (cf. encadré 5.1). Même si les perceptions de l'inégalité sont parfois mal fondées, il semble qu'on se préoccupe encore davantage des inégalités de revenu lorsqu'on les associe au risque de pauvreté. Dans les pays d'Europe, environ 60 % des personnes interrogées à la fin de 2006 étaient d'avis que tout le monde peut devenir pauvre un jour dans la vie, et plus de 20 % se sentaient personnellement concernés par ce risque (voir le graphique ci-dessous). Même aux États-Unis, où (jusqu'à une date récente) la proportion

Encadré 11.1. Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ? (suite)

de ceux qui considéraient que les inégalités de revenu étaient « trop grandes » par rapport aux autres pays était bien plus faible qu'ailleurs, près de trois quarts des interviewés approuvent désormais l'affirmation selon laquelle « aujourd'hui il est indéniable que les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres », soit le niveau le plus élevé depuis le début des années 90 et huit points de plus depuis 2002².

Perception de la pauvreté dans les pays de l'UE, milieu des années 2000

Part des personnes interrogées approuvant chaque affirmation



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/460675288513>

Note : les pays sont classés, de gauche à droite, dans l'ordre décroissant de la part des personnes qui se déclarent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « tout le monde court le risque de devenir pauvre un jour dans la vie ».

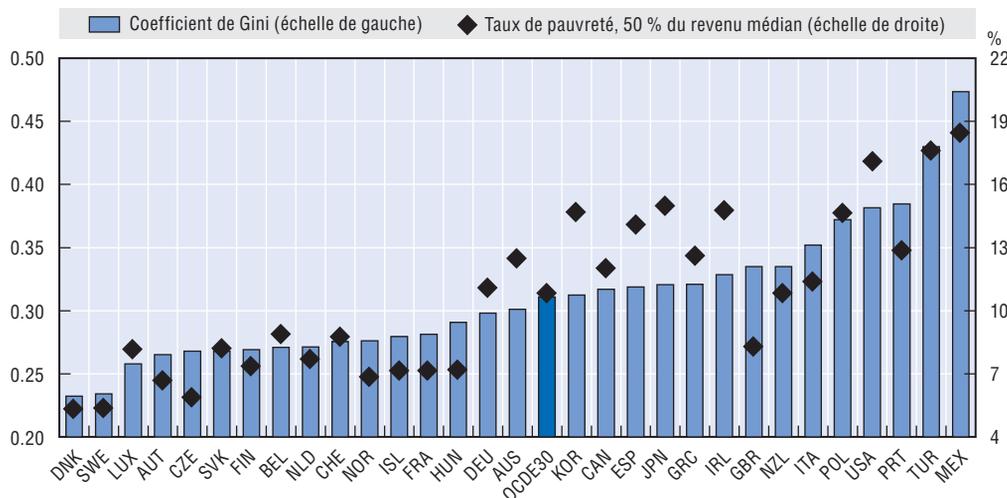
Source : Eurobaromètre (2007), *La réalité sociale européenne*, Eurobaromètre spécial n° 273, Bruxelles.

- Enfin, même lorsqu'elle n'est pas jugée prioritaire, la réduction des inégalités de revenu peut être un moyen utile pour atteindre d'autres objectifs sociaux. L'accroissement des inégalités de revenu a de multiples effets, parmi lesquels une plus grande influence politique des classes aisées, de plus larges disparités en matière de santé et d'éducation et une moindre capacité de réagir collectivement face à des menaces communes. Mais celui dont on s'est beaucoup inquiété dernièrement est le risque de voir ces inégalités conduire à l'adoption de mesures qui pourraient nuire aux performances économiques. Ce risque est particulièrement important dans le contexte actuel, où la « mondialisation » est souvent désignée comme un facteur d'aggravation des inégalités. Bien qu'il soit difficile d'apprécier avec exactitude l'impact des échanges commerciaux, des délocalisations et de l'investissement étranger dans les pays à bas salaires sur les inégalités de gains et de revenu dans les pays de l'OCDE, les évolutions récentes de la répartition des revenus se produisent à un moment où les retombées positives de la mondialisation sont largement partagées, tandis que ses coûts (en termes de suppressions d'emplois, de pertes de salaire et de précarisation des revenus) ne le sont pas. Cette asymétrie, si elle n'est pas promptement corrigée, risque de susciter des mesures (obstacles aux échanges, à l'investissement, à l'immigration, etc.) qui seront beaucoup plus néfastes pour la croissance économique que des initiatives bien conçues ayant pour but d'atténuer les inégalités économiques.

Encadré 11.1. **Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ? (suite)**

L'une des limites des analyses de la répartition du revenu est qu'elle sont basées sur des observations se rapportant à une année donnée, et qu'elles ne rendent donc pas compte des différences de situation sur le cycle de vie des individus. Ce problème est difficile à surmonter – vu l'absence de données couvrant toute la vie des individus et les hypothèses, souvent arbitraires, retenues dans les modèles de microsimulation dynamique pour générer les profils de revenu correspondants (Stånberg, 2007). De plus, quand le débat public porte sur la détresse immédiate des citoyens, ce qui est en jeu, c'est la répartition des revenus « ici et maintenant » et sur la façon dont elle évolue d'année en année. Voilà pourquoi il est important de suivre de près l'évolution des inégalités de revenu au fil du temps et de prendre les mesures correctrices qui s'imposent lorsque les tendances observées semblent s'écarter de la norme perçue comme « juste » par l'ensemble de la société.

1. D'après les enquêtes réalisées en 1999 sous l'égide de l'International Social Science Programme, la part des personnes interrogées qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les écarts de revenu dans leur pays étaient trop grands représentait environ 65 % aux États-Unis, au Canada et au Japon, entre 70 et 75 % en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Allemagne occidentale et en Norvège, entre 80 et 90 % au Royaume-Uni, en Autriche, en République tchèque, en France, en Pologne et en Espagne, et plus de 90 % en Allemagne orientale, en Hongrie, en République slovaque et au Portugal (Förster et Mira d'Ercole, 2005).
2. « Trends in Political Values and Core Attitudes: 1987-2007 », Pew Research Center for People and the Press, Washington D.C., 2007.

Graphique 11.1. **Inégalités de revenu et pauvreté dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460564435117>

Note : Les pays sont classés dans l'ordre croissant du coefficient de Gini calculé pour les inégalités de revenu. Les données représentent la répartition du revenu monétaire disponible des ménages dans l'ensemble de la population, le revenu de chaque personne étant ajusté en fonction de la taille du ménage auquel elle appartient.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

n'ayant pratiquement pas d'influence sur leur classement. Il est bien sûr difficile de mesurer avec précision le niveau des inégalités dans tel ou tel pays, à cause de la petite taille des échantillons, de la sous-estimation de certains types de revenu et de la sous-représentation de certains groupes démographiques. Par ailleurs, des sources statistiques

différentes pour un même pays peuvent donner une image différente de la réalité. Mais si les chiffres sont incertains, ils ne le sont cependant pas au point qu'on puisse douter sérieusement de l'ensemble des conclusions qui se dégagent de la comparaison des inégalités entre les pays.

Les statistiques concernant la pauvreté monétaire font également ressortir des différences très marquées entre les pays. Le graphique 11.1 illustre ce phénomène à l'aide d'un seul indicateur (le taux de pauvreté calculé par rapport au seuil de 50 % du revenu médian graphiquement représenté par un losange), mais les résultats obtenus sont robustes lorsqu'on choisit d'autres indicateurs. Quel que soit le seuil retenu, c'est en Suède, au Danemark et en République tchèque que la pauvreté relative est toujours parmi les plus faibles, et c'est aux États-Unis, en Turquie et au Mexique qu'elle est toujours parmi les plus fortes; elle est inférieure à la moyenne dans tous les pays nordiques et dans plusieurs pays d'Europe continentale, et supérieure à la moyenne dans les pays d'Europe du Sud, ainsi qu'en Irlande, en Pologne, au Japon et en Corée. Selon un indicateur synthétique – construit en combinant le nombre de pauvres comptabilisés dans chaque pays et l'écart de revenu qui les sépare du seuil de pauvreté – la pauvreté au milieu des années 2000 était comprise entre un niveau de l'ordre de 1 % du revenu disponible en Suède et de 7 % au Mexique.

Évolution globale des inégalités de revenu et de la pauvreté

Les vingt dernières années ont été caractérisées par un élargissement de la distribution des revenus dans la plupart des pays de l'OCDE. Au cours de cette période, le coefficient de Gini des inégalités de revenu a augmenté en moyenne de 0.02 point, soit 7 %. D'autres mesures synthétiques comme le coefficient de variation font apparaître des écarts plus grands – près de 30 % depuis le milieu des années 80 – mais sont plus sensibles aux évolutions survenant aux extrêmes de la distribution. Dans tous les cas, cette augmentation – certes prononcée¹ – est plus faible que les chiffres qui sont parfois avancés dans le débat public. De plus, elle ne concerne pas tous les pays – en témoignent le léger recul enregistré en France, ainsi qu'en Irlande et en Espagne (où les séries chronologiques cohérentes s'arrêtent en 2000) et la situation généralement stable observée dans 14 autres pays (tableau 11.1, partie A). D'autre part, la hausse des inégalités a été plus rapide au cours de la décennie allant du milieu des années 80 au milieu des années 90 qu'au cours des dix années suivantes, et quelques pays (dont le Mexique et la Turquie) ont connu des évolutions très contrastées. Depuis 2000, les inégalités de revenu ont sensiblement augmenté en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en Norvège, mais elles ont diminué au Royaume-Uni, au Mexique, en Grèce et en Australie (cf. chapitre 1).

Le taux de pauvreté, mesuré par rapport à un seuil représentant la moitié du revenu médian, a également progressé dans la plupart des pays, de 0.6 point de pourcentage en moyenne au cours de chacune des deux décennies. La pauvreté monétaire a augmenté moins vite que les inégalités de revenu entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, mais cette tendance s'est inversée au cours des dix années suivantes. Globalement, si l'on considère les vingt dernières années, le taux de pauvreté a connu une forte hausse dans six pays de l'OCDE, une hausse plus modérée dans huit autres pays, et il n'a reculé qu'en Belgique et (légèrement) au Mexique (tableau 11.1, partie B)². Inégalités et pauvreté évoluent généralement dans le même sens sur l'ensemble de la période, mais il y a des exceptions – en Irlande, par exemple, la pauvreté a progressé sensiblement (jusqu'en 2000) alors que les inégalités marquaient un léger recul.

Tableau 11.1. **Évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté**

	Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000	Du milieu des années 80 au milieu des années 2000
A. Tendances des inégalités de revenu (coefficients de Gini)			
Nette augmentation	Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie	Allemagne, Canada, Finlande	Finlande, Nouvelle-Zélande
Légère augmentation	Allemagne, Belgique, États-Unis, Finlande, Hongrie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède	Autriche, Danemark, États-Unis, Japon, Norvège, Suède	Allemagne, Canada, États-Unis, Italie, Japon, Norvège, Portugal, Suède
Pas de changement	Autriche, Canada, Danemark, Grèce, Irlande	Australie, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Suisse	Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie
Légère diminution		Grèce, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni	Espagne, France, Irlande
Nette diminution	Espagne, France	Mexique, Turquie	
B. Tendances de la pauvreté monétaire (taux de pauvreté pour un seuil de 50 % du revenu médian)			
Nette augmentation	Allemagne, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni	Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Finlande, Irlande, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Suède	Allemagne, Autriche, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas
Légère augmentation	Autriche, Hongrie, Mexique, Norvège, Portugal, République tchèque	Australie, Danemark, Pays-Bas, Suisse, Turquie	Canada, Finlande, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, République tchèque, Suède, Turquie
Pas de changement	Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Suède, Turquie	Belgique, États-Unis, France, Hongrie, Norvège	Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Norvège, Portugal
Légère diminution	Canada, Danemark, États-Unis, France	Grèce, Portugal	Mexique
Nette diminution	Belgique, Espagne	Italie, Mexique, Royaume-Uni	Belgique

Note : Pour les sous-périodes, la mention « nette augmentation/diminution » représente des variations supérieures à 2.5 points (coefficient de Gini) et à 1.5 point (taux de pauvreté), la mention « légère augmentation/diminution » représente des variations comprises entre 1 et 2.5 points (coefficient de Gini) et entre 0.5 et 1.5 point (taux de pauvreté), et la mention « pas de changement » représente des variations inférieure à 1 point (coefficient de Gini) et à 0.5 point (taux de pauvreté). Pour l'ensemble de la période, les valeurs sont doubles. Les données de la première colonne se rapportent à la période comprise entre 1990 environ et le milieu des années 90 pour la Hongrie, le Portugal et la République tchèque. Les données de la deuxième colonne se rapportent à la période comprise entre le milieu des années 90 et 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (où les données pour 2005, tirées des statistiques ERCV, ne sont pas comparables aux données des années antérieures), et à la période comprise entre 2000 et 2005 pour la Suisse.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Cela dit, cette évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté a eu lieu dans un contexte d'accélération de la croissance des revenus au cours de la dernière décennie, qui a généralement bénéficié à tous les ménages d'un bout à l'autre de la distribution, bien qu'avec de nettes différences suivant les pays. Au cours des dix années comprises entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000, le revenu réel des 20 % des ménages se situant au bas de la distribution a diminué en Allemagne, en Autriche, au Japon, en Turquie et – dans une moindre mesure – aux États-Unis et au Mexique, et il a augmenté moins vite que la moyenne pour les ménages du milieu de la distribution au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en Italie et en Norvège.

Comparaison internationale des niveaux de revenu individuels à des points identiques de la distribution

Les données sur le revenu des individus à différents points de la distribution offrent également un moyen de comparer les disparités de bien-être économique entre pays. Ces comparaisons reposent généralement sur des calculs effectués pour des agents

« représentatifs » – par addition des flux de revenu dont disposent tous les résidents d'un pays, quelle que soit la composition du ménage dans lequel ils vivent. Les hypothèses qui sous-tendent ces comparaisons sont néanmoins difficiles à justifier. Les données sur la distribution du revenu permettent de dépasser ces comparaisons entre « agents représentatifs » pour examiner la situation des personnes qui se situent à des points identiques de la distribution, et pour considérer la mise en commun et le partage des ressources qui s'opèrent au sein de chaque ménage. On observe généralement une corrélation étroite entre les mesures du revenu disponible moyen des ménages par unité de consommation et les agrégats du SCN (comme le revenu national net), mais avec toutefois des différences marquées entre les pays en ce qui concerne :

- l'écart de revenu (en USD PPA) entre les individus situés dans les déciles du haut et du bas de l'échelle (qui va de 20 000 USD en République slovaque à plus de 85 000 USD aux États-Unis, graphique 1.6) ;
- le niveau de revenu des individus se situant à des points identiques de la distribution – les États-Unis arrivant par exemple largement en tête pour ce qui est du revenu moyen du décile supérieur, en quatrième position (derrière le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse) pour le revenu médian et en douzième position pour le revenu moyen du décile inférieur (graphique 1.7).

Évolution de la distribution des revenus et du risque de pauvreté pour les différents groupes

L'évolution générale de la distribution du revenu n'a pas eu les mêmes conséquences à tous les niveaux de l'échelle. En Irlande, au Mexique et en Turquie, le recul des inégalités observé au cours des dix dernières années résulte surtout de la baisse des revenus du quintile supérieur de la distribution et de la hausse de ceux des trois quintiles intermédiaires. À l'inverse, dans la plupart des pays où les inégalités de revenu ont progressé durant la même période, c'est essentiellement en raison des gains enregistrés vers le haut de la distribution.

L'une des conséquences de la forte progression des revenus au sommet de la distribution a été dans bien des cas la « dérive » des classes moyennes par rapport au reste de la population. Le phénomène est particulièrement évident en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (du milieu des années 80 au milieu des années 90), et aussi au Canada, en Finlande et aux États-Unis (où le rapport entre le revenu médian et le revenu moyen a diminué de 10 % environ sur l'ensemble de la période; graphique 1.3). Par contre, le revenu relatif des classes moyennes est resté stable au Danemark, en France et en Suède, tandis qu'il progresse depuis vingt ans aux Pays-Bas et en Grèce, et depuis le milieu des années 90 dans d'autres pays.

Ces changements ont également eu pour effet de déplacer le risque de pauvreté entre les différents groupes démographiques, et plus particulièrement des personnes âgées vers les jeunes adultes et les enfants (graphique 5.5). En effet, les personnes très âgées (75 ans et plus) étaient toujours exposées à un plus grand risque de pauvreté (en termes de revenu relatif) que les autres groupes d'âge au milieu des années 2000, mais ce risque n'était plus que de 50 % supérieur à la moyenne, contre près de deux fois celle-ci au milieu des années 80. Pour les personnes âgées de 66 à 75 ans, le risque de pauvreté est à présent plus faible que pour les enfants et les jeunes adultes. A l'heure actuelle, le risque de pauvreté de ces deux groupes dépasse la moyenne d'environ 25 % alors qu'il était respectivement

proche et en dessous de celle-ci il y a 20 ans. Les changements observés de ce point de vue entre les différents types de ménages sont plus limités : les parents isolés sont les plus exposés au risque de pauvreté – trois fois plus que la moyenne – et cette situation s’est encore aggravée au cours des dix dernières années.

Quels sont les facteurs qui ont contribué à modifier la distribution des revenus des ménages ?

Les différences mises en évidence par la comparaison des inégalités de revenu et de la pauvreté entre pays reflètent l’interaction d’un grand nombre de facteurs. On en cite le plus souvent trois : l’évolution de la démographie et des modes de vie, les tendances du marché du travail et les systèmes publics de prélèvements et de transferts. Il n’est pas toujours simple de les distinguer, mais plusieurs traits essentiels paraissent se dégager.

Facteurs démographiques

Les facteurs démographiques ont largement contribué à modifier les conditions de vie des ménages. Parmi les effets les plus évidents, la réduction de la taille moyenne des familles a limité les économies d’échelle possibles dans la consommation et augmenté du même coup le revenu monétaire nécessaire pour maintenir un même niveau de bien-être³. Mais l’incidence que les facteurs démographiques et le changement des modes de vie peuvent avoir sur les inégalités de revenu dans chaque pays passe aussi par d’autres mécanismes, tels que l’accroissement, dans la population totale, de la part des groupes dont le revenu est inférieur à la moyenne (personnes âgées ou parents isolés, par exemple) ou dont les inégalités internes sont plus prononcées. Pour apprécier le rôle de ces facteurs démographiques par rapport aux tendances observées des inégalités, on peut chercher à déterminer comment aurait évolué la distribution des revenus si la structure de la population (par âge et par type de ménage) était restée inchangée dans le temps. Les résultats de cet exercice, décrits dans le chapitre 2 et récapitulés au tableau 11.2, montrent que ces facteurs structurels ont accentué les inégalités de revenu dans une majorité de pays, et que cet effet a été marqué (plus de 20 % de la variation totale du coefficient de Gini) en Allemagne, en Australie, au Canada, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Plus encore que le vieillissement démographique, c’est l’évolution des modes de vie, notamment le plus grand nombre de personnes vivant seules et de parents isolés, qui semble avoir eu un impact déterminant.

Ces changements dans la composition de la population des pays de l’OCDE se sont accompagnés d’une redistribution du revenu entre les différents groupes – les jeunes et, à un moindre degré, les parents isolés tendant à céder du terrain par rapport aux autres catégories dans la plupart des pays, les personnes arrivant en fin de vie professionnelle ainsi que les personnes âgées vivant seules étant les plus favorisées. Ce redéploiement du revenu relatif pourrait, dans une certaine mesure, être le reflet des changements observés dans la taille des groupes – comme dans le cas où les salaires d’un groupe d’âge donné sont tirés vers le bas du fait de l’entrée d’une cohorte nombreuse sur le marché du travail, ou encore lorsque les revenus de transfert sont ajustés pour tenir compte des conséquences du vieillissement démographique – mais la dynamique peut aussi fonctionner en sens inverse, par exemple lorsque des groupes de population à effectifs plus nombreux gagnent en influence politique. En pratique, un lien solide entre les modifications du revenu relatif des différents groupes et celles de leurs effectifs est difficile à détecter – ce qui donne à penser que les modifications de revenu de chaque groupe résultent davantage de

Tableau 11.2. **Incidence des changements intervenus dans la structure de la population sur les inégalités de revenu**

Changement démographique	Incidence sur les inégalités de revenu des changements suivants :		
	Changement dans la structure de la pop. par âge et par type de ménage	Changement dans la structure de la pop. par âge uniquement	Changement dans la structure de la pop. par type de ménage uniquement
Accroît nettement les inégalités	Allemagne, Australie*, Canada, France*, Pays-Bas*, Royaume-Uni	Australie*, Pays-Bas*	Allemagne, Australie*, Canada, France*, Pays-Bas*, Royaume-Uni
Accroît légèrement les inégalités	Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, Luxembourg, Norvège	Belgique, Finlande, Suède	Belgique, Espagne, Finlande, Luxembourg, Norvège
Pas d'effet	..	Allemagne, Autriche, Canada, Danemark*, États-Unis, France*, Luxembourg, Mexique, Royaume-Uni	Danemark*, États-Unis, Suède
Réduit légèrement les inégalités	Autriche, Danemark*, Italie, Suède	Italie, Norvège, Espagne	Autriche, Italie
Réduit nettement les inégalités	Mexique	..	Mexique

Note : Les résultats se limitent aux pays pour lesquels le Secrétariat avait accès à des microdonnées. Une incidence qui se fait sentir « nettement » correspond à une variation totale du coefficient de Gini supérieure à 20 %; une incidence qui se fait sentir « légèrement » correspond à des variations comprises entre 20 % et 5 %, et la mention « pas d'effet » correspond à des variations inférieures à 5 %. Les pays assortis d'un astérisque (« * ») sont ceux où les inégalités sont moins grandes au cours de la période, ce qui signifie que si la structure de la population n'avait pas évolué, la diminution du coefficient de Gini aurait été plus importante pour les pays des deux premières rangées du tableau, et moins importante pour ceux des deux dernières. Les données pour l'Allemagne portent uniquement sur les Länder de la partie occidentale. La méthodologie employée et la période considérée sont décrites en détail dans le chapitre 2.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et de la LIS.

l'évolution des possibilités d'accès à l'emploi et du niveau des prestations sociales que de facteurs démographiques *stricto sensu*.

Tendances du marché du travail

Le marché du travail exerce une influence primordiale sur la distribution des revenus. La plupart des analyses sur ce sujet se sont intéressées à l'évolution des écarts de salaire pour les travailleurs à temps plein – et au rôle de la mondialisation, de la technologie et des institutions du marché du travail à cet égard –, mais ce facteur n'en est qu'un parmi d'autres, et ce n'est peut-être pas le plus important. Les écarts de rémunération entre les salariés à temps plein ont beaucoup augmenté depuis 1990, surtout du fait des évolutions dans la partie supérieure de la distribution (tableau 11.3), mais il y a des exceptions (la France, la Finlande, l'Irlande et, dans une moindre mesure, le Canada). D'autre part, le creusement des écarts touche davantage les hommes et les femmes, considérés séparément, que l'ensemble des travailleurs, car la réduction des inégalités salariales entre hommes et femmes travaillant à temps plein a « rapproché » les distributions de revenus de ces deux groupes.

Le travail atypique, notamment le travail à temps partiel et le travail temporaire, se caractérise par des inégalités de salaires encore plus fortes (elles sont environ supérieures de la moitié aux Pays-Bas et dans les pays nordiques) et, de ce fait, il a contribué à l'accroissement des inégalités dans les pays dans lesquels ces formes de travail se sont développées récemment (notamment l'Allemagne, la Corée, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie). En règle générale, les travailleurs à bas salaire sont ceux qui effectuent un petit nombre d'heures par an, soit parce qu'ils sont à temps partiel, soit parce qu'ils travaillent à temps complet une partie de l'année seulement. Dans certains cas, il s'agit d'un choix personnel,

Tableau 11.3. **Évolution des inégalités de salaire parmi les hommes travaillant à temps complet**

1990 à 2005

	Sur l'ensemble de la distribution (D9/D1)	Sur la moitié inférieure de la distribution (D5/D1)	Sur la moitié supérieure de la distribution (D9/D5)
Hausse sensible	Allemagne, Australie, Corée, Hongrie, Irlande, Pologne, République tchèque, Suisse	Hongrie, Corée, Pologne	Australie, Pologne, Suisse
Hausse modérée	États-Unis, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	Allemagne, Australie, Danemark, États-Unis, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République tchèque, Suède, Royaume-Uni	Allemagne, Canada, Corée, Danemark, États-Unis, Hongrie, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Rép. tchèque, Suède, Royaume-Uni
Pas de changement	Japon	Japon, Suisse	Finlande, Japon
Baisse	Canada, Finlande, France	Canada, Finlande, France	France

Note : Une « hausse sensible » correspond à une augmentation de 20 % ou plus du rapport interdécile, une « hausse modérée » à une hausse comprise entre 2.5 % et 20 %, la mention « pas de changement » à une variation de plus ou moins 2.5 %, et une « baisse » à une variation négative de 2.5 % ou plus du rapport interdécile.

Source : Données extraites de la base de données de l'OCDE sur les salaires telles que présentées au graphique 3.1.

mais dans plusieurs pays de l'OCDE cela n'explique pas tout : en effet, la proportion de salariés déclarant qu'ils seraient prêts à travailler un plus grand nombre d'heures s'ils trouvent des emplois appropriés a augmenté cette dernière décennie.

Cependant, les disparités salariales ne se traduisent pas forcément par un élargissement de la répartition du revenu des ménages entre tous les individus, actifs ou non, puisque la hausse de l'emploi (en particulier parmi les seconds apporteurs de revenu) a pour résultat d'étaler les revenus sur un plus grand nombre de ménages. Cela dit, la progression de l'emploi observée dans l'ensemble des pays de l'OCDE depuis la seconde moitié des années 90 ne s'est pas traduite par une diminution sensible de la proportion d'individus faisant partie de ménages sans emploi, cette proportion ayant au contraire continué d'augmenter en Turquie, en Allemagne, en République tchèque et en Hongrie, tandis qu'elle s'orientait nettement à la baisse en France, en Grèce et en Nouvelle-Zélande et, à un moindre degré, en Australie, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. La persistance d'une forte proportion d'individus vivant dans un ménage sans emploi, malgré l'accroissement des taux emploi, tient en partie à ce que l'emploi a surtout augmenté parmi les personnes ayant un niveau de formation intermédiaire, et qu'il a diminué parmi les personnes moins instruites. C'est pourquoi la concentration des revenus salariaux des ménages a peu varié dans la plupart des pays de l'OCDE entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000, hormis une hausse sensible en Allemagne, au Canada et en République tchèque, et une baisse sensible en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Irlande et au Mexique (tableau 11.4). En revanche, la concentration des revenus du patrimoine et, à un moindre degré, des revenus du travail indépendant s'est accentuée de façon plus nette dans beaucoup plus de pays de l'OCDE. Il est donc probable que les *revenus non salariaux* – dont la mesure est beaucoup plus incertaine que celle des revenus salariaux – entrent pour une part substantielle dans l'élargissement constaté de la distribution du revenu disponible des ménages.

Bien que l'évolution de la concentration des revenus salariaux des ménages n'explique qu'une faible part les inégalités de revenu disponible, l'accès à l'emploi rémunéré reste le principal déterminant du risque de pauvreté. Comme il est indiqué au chapitre 5, parmi les adultes célibataires, 46 % des ceux qui n'ont pas d'emploi disposent d'un revenu inférieur

Tableau 11.4. **Évolution de la concentration de différentes composantes du revenu**
Population totale, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

	Revenu salarial des ménages	Revenu du patrimoine	Revenu du travail indépendant
Plus d'inégalités	Allemagne, Canada, Japon, République tchèque	Australie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède	Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Royaume-Uni, Suède
Stabilité	Australie, Belgique, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie	Allemagne, Belgique, Canada, Irlande, Japon, Portugal	Canada, Finlande, Japon
Moins d'inégalités	Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Mexique	États-Unis, Grèce, Luxembourg, Mexique, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie	Australie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Turquie

Note : Le coefficient de concentration est mesuré pour chaque composante du revenu, les individus étant classés dans l'ordre croissant du revenu disponible des ménages par unité de consommation, et calculé sur la base de la valeur moyenne de chaque composante pour chaque décile. La « stabilité » correspond à une variation du coefficient de concentration de chaque composante comprise entre ± 0.02 point. Les calculs portent sur la période allant du milieu des années 90 aux environs de 2000 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (où les statistiques ERCV pour le milieu des années 2000 ne sont pas comparables aux données des années antérieures). Les composantes du revenu sont calculées avant impôts pour tous les pays excepté la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Luxembourg, le Mexique et la Turquie.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

au seuil de 50 % du revenu médian, alors qu'ils ne sont plus que 26 % lorsque le chef de ménage travaille à temps partiel, et 8 % lorsqu'il travaille à temps plein. Parmi les personnes vivant en couple, environ 33 % ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau médian, mais cette proportion tombe à 19 % lorsque l'un des deux partenaires travaille à temps partiel, et à 4 % seulement lorsque l'un des deux partenaires au moins travaille à temps plein. Dans la zone OCDE, les pays qui ont les taux d'emploi les plus élevés sont aussi ceux qui comptent le moins de pauvres – les pays ayant un taux d'emploi plus élevé aussi bien pour l'ensemble de la population que parmi les mères étant également les mieux placés en ce qui concerne, respectivement, la pauvreté des personnes d'âge actif et la pauvreté des enfants.

L'emploi n'est toutefois pas le seul facteur qui compte pour échapper à la pauvreté. Au milieu des années 2000, pour l'ensemble de la zone OCDE, environ 60 % des personnes ayant un revenu monétaire inférieur à la moitié du revenu médian vivaient dans des ménages comptant un travailleur ou plus (graphique 5.10). Le taux de pauvreté des individus vivant dans un ménage à un seul travailleur était de l'ordre de 14 %, contre 3,5 % pour les ménages à deux travailleurs. Même un emploi à temps plein, on le voit, ne constitue pas toujours une garantie contre le risque de pauvreté.

Les politiques de redistribution

La façon dont les pouvoirs publics redistribuent les revenus entre les individus par le biais des prestations monétaires qu'ils fournissent et des impôts qu'ils prélèvent explique en partie les différences qu'on peut observer d'un pays à l'autre dans la distribution des revenus. C'est dans les pays nordiques que la redistribution est la plus forte et que les inégalités de revenu sont les plus modérées, l'inverse étant vrai en Corée et aux États-Unis. Le classement des pays reste le même pour ce qui est des effets de la fiscalité et des transferts sur la réduction de la pauvreté. Dans les pays qui redistribuent davantage au

profit des personnes se situant au bas de l'échelle, la distribution des revenus des ménages est plus étroite et le taux de pauvreté moins élevé (graphique 4.6). Pour la majeure partie, cette redistribution passe par des prestations monétaires octroyées dans le cadre des systèmes publics de protection sociale – la principale exception étant les États-Unis où les aides aux familles à faible revenu sont accordées dans une large mesure par le biais du système fiscal.

Les différences observées entre les pays quant à l'ampleur de la redistribution entre les individus ayant des revenus différents reflètent à la fois le niveau et la composition des dépenses sociales – les dépenses en faveur des personnes d'âge actif plutôt qu'en faveur de personnes âgées ayant un effet plus sensible sur les taux de pauvreté. Mais ces différences en termes de niveau et de composition des dépenses n'expliquent pas tout. La redistribution fait appel à divers mécanismes – prestations universelles ou aides ciblées, transferts ou crédits d'impôt, etc. En outre, la redistribution entre personnes ayant des niveaux de revenu différents se double partout d'une redistribution tout au long du cycle de vie d'une même personne, les pays qui privilégient cette approche dépensant globalement davantage, semble-t-il, que ceux qui mettent plus l'accent sur la redistribution entre riches et pauvres.

S'agissant des évolutions de la redistribution entre riches et pauvres au cours des dix dernières années, la situation est très contrastée d'un pays à l'autre et les changements observés sont généralement modérés. La réduction des inégalités de revenu sous l'effet conjugué des mesures fiscales et des prestations sociales a ralenti dans la moitié environ des pays, mais elle s'est accélérée en Allemagne, en France, en Italie et en République tchèque (tableau 11.5). Cela tient principalement à la variation des effets redistributifs des prestations monétaires (qui se sont atténués dans la plupart des pays) et à leur partielle

Tableau 11.5. Évolution de l'incidence des politiques de redistribution sur la réduction des inégalités et de la pauvreté

Population totale, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

	Réduction des inégalités			Réduction de la pauvreté
	Due à la fiscalité et aux transferts monétaires publics	Due aux transferts monétaires publics uniquement	Due à la fiscalité uniquement	
Augmentation	Allemagne, France, Italie, République tchèque	Allemagne, France, Italie, Japon, République tchèque	Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni	Allemagne, Italie, Japon, Portugal, République tchèque
Stabilité	Australie, Canada, Japon, Royaume-Uni	Australie, Norvège	Australie, Canada, Finlande, France, Irlande, Nouvelle-Zélande, République tchèque	Australie, Belgique, États-Unis, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni
Diminution	Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Suède	Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède	États-Unis, Japon, Norvège, Suède	Canada, Danemark, Finlande, Nouvelle-Zélande, Suède

Note : L'incidence de la fiscalité des ménages et des transferts monétaires publics sur la réduction des inégalités correspond à l'écart de points entre la concentration mesurée du revenu marchand et celle du revenu disponible, les individus étant classés dans l'ordre croissant du revenu disponible. L'incidence sur la pauvreté correspond à l'écart de points entre le taux de pauvreté calculé sur la base du revenu marchand et le taux de pauvreté calculé sur la base du revenu disponible. Dans le cas des inégalités, l'augmentation ou la diminution dénotent des variations supérieures à 0.3 point de l'effet des transferts et impôts sur la réduction du coefficient de Gini. Dans le cas de la pauvreté, la hausse ou la baisse dénotent des variations supérieures à 2 points de l'effet des transferts et impôts sur la réduction du taux de pauvreté (seuil fixé à 50 % du revenu médian). La période considérée va du milieu des années 90 aux environs de 2000 pour la Belgique, le Danemark, l'Irlande et la République tchèque (où les statistiques ERCV pour le milieu des années 2000 ne sont pas comparables à celles des années antérieures).

Source : Calculs effectués sur la base du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

compensation par ceux de la fiscalité (qui se sont renforcés notamment en Allemagne, au Danemark, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni). Les changements sont plus sensibles vers le bas de la distribution des revenus, où les transferts publics nets contribuent moins que par le passé à réduire la pauvreté dans la plupart des pays nordiques (Norvège exceptée) ainsi qu'au Canada et en Nouvelle-Zélande, mais davantage en République tchèque (jusqu'en 2000), en Allemagne, en Italie et au Japon. Il se peut toutefois que cette évolution reflète celle de l'inégalité des revenus marchands, qui tend à renforcer les effets de redistribution pour une structure donnée de la fiscalité et des transferts.

Résumé

Chacun de ces déterminants de l'inégalité des revenus – facteurs démographiques et évolution des modes de vie, tendances du marché du travail, mesures de redistribution – a connu des évolutions variables selon les pays de l'OCDE, de sorte qu'une seule explication ne saurait résumer la situation. Les facteurs en jeu sont multiples et interdépendants, de sorte que leurs effets sont difficiles à démêler. Le tableau 11.6, qui présente une simple décomposition des variations du taux de pauvreté selon l'âge du chef du ménage (d'âge actif, dans la partie gauche, ou ayant atteint l'âge de la retraite, dans la partie droite) au

Tableau 11.6. Variations du taux de pauvreté parmi les ménages d'âge actif et les ménages retraités, et contributions de divers facteurs

Population totale, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

Variation totale du taux de pauvreté	Facteur de changement :			Variation totale du taux de pauvreté	Facteur de changement :			
	Pauvreté mesurée par le revenu marchand	Fiscalité et transferts monétaires publics	Structure des ménages		Pauvreté mesurée par le revenu marchand	Fiscalité et transferts monétaires publics	Structure des ménages	
Australie	=	+	+	-	+++	-	+++	=
Canada	+++	+	+++	-	+++	=	+++	=
Danemark	+	=	+	=	—	=	-	-
Finlande	+++	-	+++	+	+++	-	+++	-
France	=	+	=	=
Allemagne	+++	=	+	+++	-	=	-	-
Italie	-	+++	-	-	-	=	-	+
Japon	+	=	=	+	-	+	-	+++
Pays-Bas	+	=	+	=	+	=	+	=
Nouvelle-Zélande	+++	+++	+++	-	+++	=	+++	=
Norvège	+	-	+	+	—	=	—	=
Suède	+	-	+++	=	+++	=	+++	=
Royaume-Uni	-	-	=	-	-	=	-	=
États-Unis	=	=	=	=	+++	=	+++	=
Moyenne	+	=	+	=	+	=	+	=

Note : Ce tableau repose sur une décomposition analysée au chapitre 5. La structure des ménages renvoie à 10 groupes différenciés selon le lien avec l'emploi (ménages ne comptant aucun travailleur, comptant un adulte qui travaille et deux adultes ou plus qui travaillent) et selon le type de ménage (célibataires et couples, avec ou sans enfants). L'analyse se limite aux pays pour lesquels les données permettent de distinguer entre la pauvreté au regard du revenu marchand et la pauvreté au regard du revenu disponible. Les signes « +++/— » représentent des variations supérieures à +/-1.5 point, « +/- » des variations comprises entre +/- 0.5 et +/- 1.5 point, et « = » des variations inférieures à 0.5 point. Voir le chapitre 5 pour une description plus détaillée de la méthodologie.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

cours des dix dernières années, donne une idée du rôle respectif des différents facteurs. Cette analyse est limitée à 14 pays.

Pour les deux types de ménage, la hausse du taux de pauvreté au cours de la dernière décennie reflète essentiellement une légère atténuation des effets redistributifs des impôts et des transferts, tandis que les variations de la pauvreté sous l'angle du revenu marchand et de la structure de la population ont eu des effets négligeables. La situation est toutefois très différente d'un pays à l'autre, surtout pour les ménages d'âge actif. Les facteurs démographiques ont beaucoup compté en Allemagne, où ils ont contribué à accroître le taux de pauvreté, ainsi qu'en Italie et en Nouvelle-Zélande, où ils ont eu l'effet opposé. À l'inverse, une concentration accrue du revenu marchand a accentué la pauvreté en Italie et en Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, en Australie, au Canada et en France. Enfin, la moindre ampleur de la redistribution opérée par la fiscalité et les transferts ont eu une incidence notable au Canada, en Finlande, en Nouvelle-Zélande et en Suède, et une incidence plus modérée en Allemagne, en Australie, au Danemark, en Norvège et aux Pays-Bas. Dans le cas des ménages qui ont à leur tête une personne ayant atteint l'âge de la retraite, tous les pays où le taux de pauvreté a sensiblement augmenté au cours des dix dernières années (Australie, Canada, États-Unis, Finlande, Nouvelle-Zélande et Suède) ont également vu s'atténuer l'effet modérateur exercé par la fiscalité et les transferts. Une analyse plus détaillée du rôle des différents facteurs à l'œuvre dans les différents pays est primordiale pour mettre au point les réponses appropriées.

Peut-on évaluer les inégalités économiques en s'intéressant uniquement au revenu monétaire ?

La réponse la plus simple à cette question est « non ». Il y a trois raisons pour lesquelles le revenu monétaire est une mesure imparfaite des ressources économiques d'un ménage. Premièrement, on peut avoir un niveau de vie assez élevé même avec un faible revenu – parce qu'on dispose d'une épargne importante, parce que les services publics comme la santé et l'éducation sont assurés gratuitement, parce qu'on peut produire soi-même la majeure partie de ce dont on a besoin. Deuxièmement, le revenu monétaire n'est qu'une mesure indirecte de la capacité de consommation, pour laquelle on dispose parfois de meilleurs indicateurs – comme le patrimoine des ménages et leur consommation effective. Troisièmement, l'année civile, qui sous-tend le concept de revenu annuel, est une notion comptable qui n'a pas de signification économique intrinsèque : par ailleurs, la situation matérielle d'un individu à un moment donné n'est peut-être pas le meilleur reflet de ses conditions de vie durant toute son existence. Il est assez aisé de mesurer le revenu monétaire des ménages à des fins de comparaison internationale, mais toute analyse sérieuse des inégalités économiques doit nécessairement tenir compte de ces autres facteurs afin de déterminer s'ils confirment ou infirment les conclusions des analyses effectuées uniquement sur la base de mesures statiques du revenu monétaire.

Sources de revenu non monétaire

Le revenu disponible des ménages ne tient pas compte d'une série de flux qui ont une incidence sur leurs possibilités de consommation, notamment les services des entreprises (importants dans certains pays) ainsi que d'autres ressources (comme le temps et la production domestique) qui contribuent au niveau de vie des ménages et à la capacité qu'ils ont de subvenir à leurs besoins. Parmi les facteurs non pris en compte dans le cadre comptable « standard » figurent les activités des administrations publiques qui ont une

incidence sur le bien-être des ménages, qu'il s'agisse de services en nature mis à leur disposition ou d'impôts prélevés sur la consommation.

Les raisons d'inclure les *services publics en nature* dans une mesure plus large du bien-être économique des ménages sont assez simples. Les ménages paient des impôts pour financer les services publics; or si on déduit bien ces impôts de leur revenu disponible lorsqu'on étudie la distribution des revenus, on n'y inclut *pas*, en revanche, les services fournis en contrepartie.

Si, en théorie, tous les services publics procurent des avantages aux ménages (de l'éducation à la défense), il est encore plus justifié de vouloir inclure dans une mesure plus large des ressources économiques des ménages ceux dont les usagers retirent un avantage personnel. La valeur de ces services publics (éducation, santé et autres services sociaux) varie beaucoup selon les pays (de moins de 10 % du revenu disponible des ménages en Turquie à plus de 40 % au Danemark et en Suède) et selon la période (du fait principalement de l'expansion des systèmes d'éducation et de santé financés par la collectivité). En tenir compte dans une mesure plus globale des ressources économiques des ménages ne modifiera donc sensiblement toute analyse des niveaux d'inégalité comparés d'un pays à l'autre ainsi que de leur évolution à l'intérieur de chaque pays.

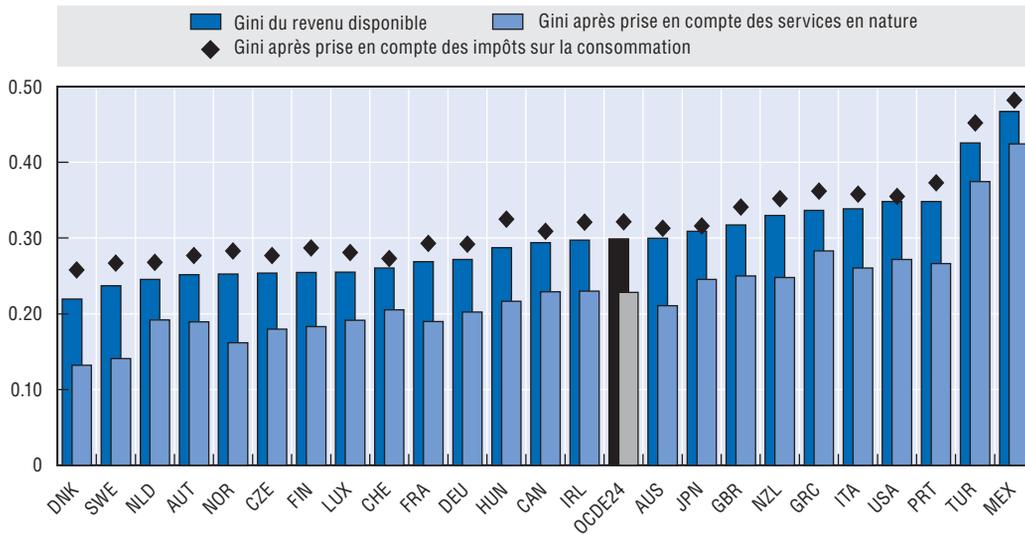
Il y a plusieurs solutions pour intégrer les services fournis aux ménages dans l'analyse de la distribution des revenus, et les conclusions diffèrent donc parfois selon celle qui a été retenue. Néanmoins, toutes les études concordent sur un certain nombre de points (développés au chapitre 9) :

- Les services publics en nature se répartissent généralement de façon assez uniforme entre les différents groupes de revenu, ce qui signifie qu'ils représentent une part plus importante du revenu du ménage dans le bas de l'échelle que dans le haut. En conséquence, la prise en compte des services en nature réduit le coefficient de Gini des inégalités de revenu à un moment donné d'environ 0.07 point en moyenne et dans une proportion plus forte en Suède, en Norvège, en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, en France, en Italie et aux États-Unis (graphique 11.2).
- Cet effet égalisateur dépend cependant des domaines considérés – il est très net dans le cas de l'enseignement obligatoire, des soins de santé non spécialisés et du logement social, et négligeable dans le cas de l'enseignement non obligatoire. D'ailleurs, dans un pays sur trois, les dépenses au titre de l'enseignement non obligatoire sont plus inégalement réparties que les revenus.
- L'effet réducteur des services publics sur les inégalités de revenu mesurées par le coefficient de Gini est très prononcé. Il est de l'ordre de la moitié de l'effet égalisateur exercé par les impôts et les transferts monétaires des administrations publiques. Aux États-Unis, les services publics réduisent autant les inégalités de revenu que la fiscalité et les transferts.

Les *impôts sur la consommation* n'entrent pas non plus dans le cadre comptable généralement utilisé pour évaluer les 'inégalités de revenu. Pour des raisons à la fois théoriques et pratiques, il est beaucoup plus difficile d'évaluer l'incidence de ces prélèvements sur la distribution des ressources des ménages que ce n'est le cas pour les services en nature. Cependant, il y a déjà longtemps que les chercheurs s'intéressent à cette question dans différents pays, et leurs travaux démontrent systématiquement que :

- Premièrement, les impôts sur la consommation sont fortement concentrés sur les groupes à faible revenu.

Graphique 11.2. **Influence des services publics en nature et des impôts sur la consommation sur les inégalités de revenu**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460611723141>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite dans l'ordre croissant du coefficient de Gini mesurant les inégalités de revenu. Les estimations de l'effet réducteur des services en nature sur les inégalités de revenu ont été calculées sur la base des données groupées décrites au chapitre 9. Les estimations de l'effet amplificateur exercé par les impôts sur la consommation sont présentées uniquement à titre indicatif : on les a obtenues en appliquant le profil distributif des impôts généraux sur la consommation et des droits d'accise dans un pays (l'Australie) aux valeurs des déciles de revenu dans les autres pays (selon la méthode décrite dans Warren, 2008).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et d'autres données.

- Deuxièmement, cette incidence est plus marquée pour la taxation de certains biens et services (alcool et carburants, par exemple) que pour les impôts généraux sur la consommation.

Il existe peu d'études comparatives des effets distributifs des impôts sur la consommation, mais celles dont on dispose mettent en évidence des écarts très sensibles entre les personnes appartenant aux divers déciles quant au poids de ces impôts par rapport à leur revenu (avec des effets plus régressifs dans les pays nordiques qu'en Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas). Malheureusement, ces études ne permettent pas encore de déterminer si les différences constatées entre les pays tiennent aux caractéristiques spécifiques des régimes fiscaux nationaux ou à d'autres facteurs⁴. Quoi qu'il en soit, le fait que les impôts sur la consommation soient souvent assez élevés (les taux de TVA dépassent maintenant 20 % dans beaucoup de pays et les accises représentent une proportion encore plus forte du prix final de certains biens) laisse supposer qu'ils ont un effet non négligeable sur la répartition des ressources. Pour apprécier l'ampleur de cet effet, on peut simuler ce qu'il advient lorsqu'on applique le profil distributif des impôts généraux et spécifiques sur la consommation d'un pays (en l'occurrence l'Australie) – en utilisant la méthode « préférée » décrite par Warren (2008) – à la distribution des revenus d'autres pays. Ce scénario simple tient compte des différences entre les pays pour le niveau global des impôts sur la consommation et leur composition (impôts généraux et accises), mais pas pour les caractéristiques particulières des systèmes fiscaux nationaux, ni pour le rapport entre consommation et revenu selon les catégories de revenu. Les résultats obtenus (illustrés par des losanges sur le graphique 11.2) montrent que les impôts sur la consommation pourraient accroître le coefficient de Gini des inégalités de revenu de

l'ordre de 0.02 point, soit environ 5 %, et davantage encore au Danemark, en Hongrie, en Finlande, en Norvège et en Suède. Cet accroissement compense en grande partie l'effet conjugué de l'impôt sur le revenu et des cotisations salariales de sécurité sociale – même s'il est beaucoup moins prononcé que l'effet (en sens inverse) des services publics en nature⁵.

Le fait de ne pas tenir compte de ces sources de revenu non monétaire a-t-il une importance pour l'action des pouvoirs publics ? La réponse est manifestement affirmative dans le cas des pays qui ont profondément modifié la composition de leurs aides aux ménages (en abandonnant les services en nature au profit des transferts monétaires, par exemple, comme plusieurs pays en transition viennent de le faire, ou en passant de l'offre de logements sociaux à prix subventionnés à des allocations logement en faveur des ménages modestes) ou qui ont réformé leur politique fiscale pour faire une plus large place aux impôts généraux sur la consommation. Il incombe alors aux gouvernements d'évaluer les conséquences de ces réformes pour le bien-être des bénéficiaires et de prendre éventuellement des mesures particulières pour atténuer leurs effets distributifs négatifs. Mais la prise en compte des sources de revenu non monétaire soulève aussi une question plus générale, importante pour la conception des politiques, à savoir comment doser au mieux transferts monétaires et services en nature au regard d'un objectif donné de redistribution : si le public préfère souvent les prestations monétaires aux services liés à un usage spécifique, ceux-ci sont toutefois plus faciles à cibler sur les catégories défavorisées et sont probablement plus à même d'améliorer leurs conditions de vie sur le long terme⁶.

Les indicateurs non monétaires

Si le revenu est devenu l'étalon de mesure du niveau de vie des individus et des ménages, c'est parce qu'il conditionne effectivement les possibilités de consommation. Cependant, le revenu ne fournit qu'une mesure partielle de ces possibilités et il en existe d'autres, qui ont leurs propres mérites.

L'une de ces mesures est le *patrimoine des ménages*. Il existe des enquêtes sur l'actif et le passif des ménages dans plusieurs pays de l'OCDE, mais les différences de conception sont dans ce domaine plus grandes encore que dans le cas du revenu, et les comparaisons internationales beaucoup plus problématiques. La situation s'est toutefois beaucoup améliorée depuis qu'on dispose de la version dite « à usage public » de la *Luxembourg Wealth Study (LWS)* – projet collectif qui vise à faire pour le patrimoine ce que la LIS a fait pour le revenu.

Malgré les problèmes que posent les comparaisons internationales, les premiers résultats qui se dégagent de la LWS (exposés dans le chapitre 10 du présent rapport) jettent un nouvel éclairage sur la manière dont on évalue les conditions de vie et leur variation au sein de la population.

- Un résultat désormais bien établi dans les études par pays est que la distribution du patrimoine est plus inégale que celle du revenu étant donné la différenciation des comportements d'épargne selon le niveau de revenu (on met peu d'argent de côté au bas de l'échelle et on en accumule beaucoup plus au sommet) et l'importance que revêt l'héritage pour la transmission du patrimoine entre générations.
- Ce qu'on connaît moins, en revanche, ce sont les inégalités de patrimoine selon les pays. Au début des années 2000, l'indice de Gini calculé pour la répartition du patrimoine net des ménages (sur la base d'une définition incluant les actifs professionnels) atteignait

son niveau le plus élevé en Suède (pays où la distribution du revenu des ménages est l'une des plus resserrées), suivie de près par les États-Unis, et, plus loin, par l'Allemagne et le Canada, tandis que la Finlande, le Royaume-Uni et l'Italie affichaient les répartitions les plus égalitaires. Cela dit, d'autres mesures des inégalités de patrimoine (comme la part du patrimoine total détenue par les 10 % des ménages les plus riches) ou d'autres définitions du patrimoine des ménages (excluant les actifs professionnels, par exemple) aboutissent à un classement plus conforme à celui fondé sur le revenu. De façon plus générale, la comparaison internationale des inégalités de patrimoine reflète en partie le fait que les données de la LWS ne tiennent pas compte de certaines composantes du patrimoine (comme les actifs accumulés pour la retraite) sur lesquelles on ne dispose actuellement d'informations que pour quelques pays.

Le classement des pays diffère en outre sensiblement quand on compare les niveaux de patrimoine et de revenu dans l'absolu, l'Italie ayant alors le patrimoine net médian le plus élevé (devant le Royaume-Uni), alors que le revenu des ménages par unité de consommation y est le plus bas des pays de l'OCDE pris en compte dans la LWS, et la Suède ayant le patrimoine net médian le plus bas, malgré un niveau de revenu supérieur à celui de nombreux autres pays de l'OCDE. Il se pourrait donc que les différences de revenu moyen observées entre les pays exagèrent les différences comparatives d'accès des ménages aux ressources – mais elles peuvent aussi refléter les lacunes des données actuellement disponibles.

D'autres schémas se dessinent quand on s'intéresse au patrimoine des ménages selon les caractéristiques de ces derniers. Ainsi, le patrimoine net médian varie selon l'âge du chef de ménage : il a tendance à augmenter jusqu'à la fin de la vie active, puis à diminuer pendant la retraite. Ce profil en cloche est toutefois *moins* prononcé que dans le cas du revenu, avec des valeurs qui décroissent seulement légèrement au Canada et qui continuent de croître avec l'âge du chef de ménage aux États-Unis.

Les données du chapitre 10 montrent également comment se répartissent conjointement le revenu et le patrimoine dans un sous-ensemble des pays couverts par la LWS. On constate que le revenu et le patrimoine net des individus sont étroitement corrélés, mais que cette corrélation n'est pas parfaite : en règle générale, les personnes qui ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté ont aussi un patrimoine plus faible que le reste de la population, inférieur de plus de moitié en moyenne au patrimoine net de l'ensemble de la population.

Un deuxième indicateur non monétaire de la « capacité de mobilisation de ressources » est une *mesure directe de la consommation des ménages*. En théorie, la consommation des ménages est peu sensible aux fluctuations temporaires du revenu et elle offre donc un meilleur instrument pour apprécier les inégalités entre différents groupes. Les étudiants, par exemple, peuvent entrer dans la catégorie des pauvres au sens monétaire du terme, mais pas au sens de la consommation, car ils peuvent emprunter en anticipant sur leurs gains futurs ou se faire aider par leur famille. De même, en cas de baisse de revenu *temporaire*, on ne se sent pas toujours obligé de réduire sa consommation immédiatement si l'on dispose d'une épargne dans laquelle on peut puiser ou si l'on pense simplement que les choses vont s'améliorer.

Ces dernières années, plusieurs études se sont intéressées à l'évolution des inégalités en matière de dépenses de consommation. Elles ont montré que les inégalités de consommation ont progressé plus lentement que les inégalités de revenu aux États-Unis,

au Royaume-Uni et en Australie (cf. tableau 11.A.1 à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>), ce qui donne à penser que les revenus annuels sont devenus plus instables mais que l'instabilité du revenu sur le cycle de vie ne s'est pas accentuée dans les mêmes proportions. Dans ce cas, les données semblent confirmer le ressenti des individus, mais tous les pays n'ont pas connu la même évolution : les inégalités de consommation ont progressé aussi vite que les inégalités de revenu au Japon et plus vite en Pologne et en Turquie.

Les données sur la consommation ouvrent des perspectives particulièrement intéressantes pour la mise au point d'indicateurs directs de la pauvreté. La notion de « pauvreté de conditions de vie », par exemple, renvoie à la situation d'un individu dans un pays donné par rapport à un ensemble de critères de bien-être matériel considérés comme constituant la norme dans la société où il vit. Cette approche matérielle de la pauvreté, déjà utilisée de longue date au niveau national, peut être mise en œuvre de deux façons différentes dans la perspective de comparaisons internationales, comme il est exposé au chapitre 7 du présent rapport.

- La première consiste à mesurer le taux moyen d'occurrence de diverses privations (ne pas avoir les moyens de se payer des vacances, par exemple, ou de recevoir des amis) dans chaque pays, puis à agréger les résultats pour obtenir un indicateur synthétique. Cette approche, appliquée à un large éventail d'éléments, met en évidence de grandes différences entre les pays de l'OCDE : les privations matérielles sont plus importantes dans les pays où la pauvreté monétaire (relative) est également élevée – ce qui semble indiquer, du moins au niveau de l'ensemble de la population, que la pauvreté monétaire relative est bien le signe de conditions de vie difficiles. Cependant, comme la pauvreté mesurée par les difficultés matérielles est également plus forte dans les pays caractérisés par un revenu national plus bas, on peut penser que le taux de pauvreté monétaire n'est peut-être pas un bon indicateur des difficultés économiques dans les pays qui ont un niveau de vie assez bas en moyenne, mais également réparti.
- Avec la seconde approche, on inverse l'ordre d'agrégation et on calcule un indicateur composite de la pauvreté de conditions de vie en évaluant tout d'abord pour chaque personne le degré de privation de divers éléments, puis en comptant le nombre de personnes dans la même situation. Les résultats obtenus alors montrent que les privations matérielles au niveau individuel diminuent de manière monotone lorsque le revenu augmente. Elles diminuent également avec l'âge, contrairement à la relation sous forme de courbe en U qu'on observe entre pauvreté monétaire et âge dans la plupart des pays, ce qui porte à croire que les personnes âgées considérées comme pauvres sous l'angle monétaire n'éprouvent pas nécessairement des difficultés matérielles. Par ailleurs, bien qu'il y ait un certain recoupement entre faible revenu et pauvreté de conditions de vie, une bonne proportion des personnes en situation de pauvreté au sens monétaire ne sont pas pauvres sur le plan des conditions de vie, et inversement.

Ces mesures non monétaires du bien-être économique sont importantes pour les politiques sociales, surtout lorsque l'on cherche à améliorer le ciblage des mesures pour atteindre les plus nécessiteux. Le revenu n'est pas toujours un bon indicateur des besoins économiques, et les problèmes d'équité peuvent concerner un certain nombre d'autres inégalités (dans les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple) qui n'ont pas été abordées dans ce rapport⁷. Indirectement, les mesures non monétaires examinées ici soulignent aussi l'intérêt qu'il y a à regarder au-delà du revenu et de la capacité de gain des

individus pour tenir compte d'autres aspects de ce qui constitue un niveau de vie acceptable. Des données plus détaillées sur le patrimoine des ménages permettraient également d'évaluer l'impact des aides sociales accordées sous condition de ressources dans divers pays sur le comportement de leurs bénéficiaires, ainsi que les effets des politiques de protection sociale à base de dotations patrimoniales qui ont vu le jour récemment dans plusieurs pays de l'OCDE.

Les mesures dynamiques

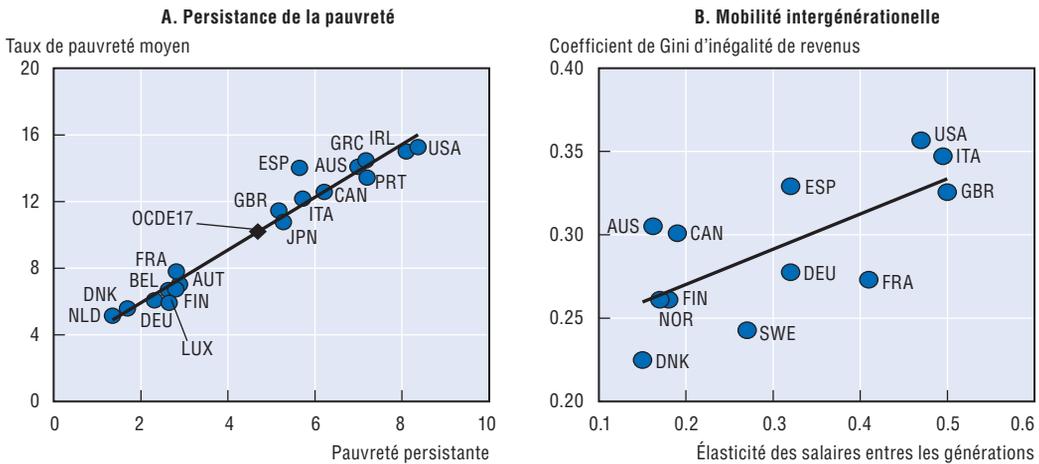
Les mesures des ressources économiques qui considèrent le revenu – ou même le patrimoine ou les conditions de vie – à un moment donné sont toutes plus ou moins « statiques », puisqu'il peut très bien se produire un événement qui modifie le niveau de vie des ménages peu de temps après la période étudiée. Ce point est important car ce qui compte le plus dans l'optique des politiques sociales, ce ne sont pas les revers de fortune qui peuvent conduire tout un chacun à éprouver des difficultés passagères à un moment de la vie, mais la *persistance* dans le temps d'une situation de dénuement. Les données longitudinales qui suivent le revenu d'une même personne sur la durée et les études qui comparent le revenu d'un individu à celui de ses parents illustrent l'intérêt des mesures dynamiques des inégalités économiques.

La valeur ajoutée des données longitudinales grâce auxquelles il est possible de suivre le revenu de la même personne sur une certaine durée apparaît très clairement lorsqu'on analyse la pauvreté monétaire. Les données longitudinales permettent en effet de classer les individus en trois groupes : i) ceux dont la pauvreté a un caractère temporaire; ii) ceux dont la pauvreté a un caractère persistant; iii) ceux dont la pauvreté va et vient au cours d'une période de plusieurs années. Sachant que ces données ne sont disponibles que pour une minorité de pays, on peut néanmoins dégager des conclusions qui sont présentées au chapitre 6 pour 17 pays de l'OCDE (avec un suivi du revenu sur trois années) les constats suivants :

- Environ 45 % des personnes comptabilisées comme pauvres sur la base d'une mesure statique de leur revenu passeront au-dessus du seuil de pauvreté (50 % de la médiane) au cours des trois années à venir; toutefois, moins de 10 % d'entre elles auront un revenu supérieur à la médiane au cours de la dernière année.
- En moyenne, environ 5 % de la population sont restés pauvres durant les trois années observées, et 4 % de plus durant deux de ces trois années.
- Une plus forte proportion de la population (17 %) passe à un moment ou à un autre sous le seuil de pauvreté durant une période quelconque de trois années.

Au niveau des pays, cependant, ceux qui se caractérisent par un taux plus élevé de pauvreté mesurée par le revenu statique enregistrent également une plus forte pauvreté persistante (graphique 11.3, partie gauche) et la proportion de la population qui connaît un épisode de pauvreté à un moment ou à un autre des trois années considérées y est de fait plus élevée. On observe une forte corrélation entre les mesures de la pauvreté monétaire calculée sur une base annuelle et les mesures à la fois plus étroites et plus larges de la pauvreté qu'on peut calculer à l'aide de données longitudinales. De plus, les entrées dans la pauvreté sont essentiellement liées à des événements familiaux et professionnels, même si leur rôle varie d'un groupe à l'autre selon que la pauvreté monétaire est temporaire ou récurrente.

Graphique 11.3. Mesures statique et dynamique de la pauvreté et des inégalités



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/460654012676>

Note : Partie A : mesures dynamiques de la pauvreté monétaire par rapport à un seuil fixé à la moitié du revenu disponible médian des ménages par unité de consommation. Le repère OCDE17 correspond à la moyenne simple des pays indiqués à l'exception du Japon, pour lequel les estimations reposent sur une définition du revenu (revenu des ménages avant impôts et après transferts publics) qui diffère de celle du revenu disponible utilisée pour les autres pays. Partie B : l'élasticité intergénérationnelle des gains mesure le degré de corrélation entre les gains des fils et ceux des pères à un point identique de leur cycle de vie (un niveau élevé d'élasticité correspondant à une faible mobilité). Pour plus de détails sur les deux séries de données, voir les chapitres 6 et 8.

Source : Le détail des sources figure dans les chapitres 6 et 8.

La seconde façon de s'affranchir de la mesure statique du revenu consiste à considérer la *mobilité du revenu entre générations*. Les enquêtes menées dans tous les pays de l'OCDE montrent qu'une majorité de personnes jugent les inégalités de revenu acceptables lorsqu'elles vont de pair avec une plus grande égalité des chances. De fait, promouvoir l'égalité des chances correspond mieux à l'idée que la plupart des gens se font de l'équité et de la justice que s'interroger sur les inégalités de revenu *in fine*. Malheureusement, l'égalité des chances est une notion difficile à cerner et plus encore à mesurer – ne serait-ce que parce que le bagage de chaque individu dépend en partie de facteurs et de décisions imputables à ses parents.

Il existe toutefois un moyen de donner un contenu pratique à la notion d'égalité des chances en mesurant la progression sur l'échelle des revenus des enfants de familles modestes lorsqu'ils arrivent à l'âge adulte. Les données dont on a besoin pour ce type d'étude n'existent que dans quelques pays et pour quelques domaines, mais les résultats présentés au chapitre 8 tendent à démontrer que le milieu familial reste un déterminant très important de la réussite sociale, que celle-ci soit envisagée en termes de résultats scolaires au niveau du secondaire ou de position occupée par les fils, relativement à leurs pères, dans la hiérarchie des revenus. Cette élasticité intergénérationnelle des gains est très variable d'un pays à l'autre. On constate ainsi que la transmission des inégalités entre générations est particulièrement forte au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Italie, et beaucoup plus faible dans la plupart des pays nordiques. Autrement dit, les pays qui présentent de moindres inégalités de revenu sur la base d'un indicateur statique (graphique 11.3, partie droite, coin inférieur gauche) se caractérisent aussi par une plus grande mobilité sociale, bien qu'il y ait des exceptions – l'Australie et le Canada conjuguent une forte mobilité avec un niveau d'inégalités modérément élevé, et la France affiche une mobilité plus réduite que ne le laisse prévoir son niveau d'inégalités.

Comme le chapitre 8 le montre clairement, l'une des conclusions à tirer de cette façon de considérer les inégalités économiques est que ceux qui prétendent être indifférents à la répartition des ressources à quelque moment que ce soit dans le temps, dès lors que les chances de réussir sont les mêmes pour tous, font effectivement fausse route. Qui dit égalité des chances dit aussi souvent égalité des situations de départ. Or, si cela permet de penser qu'une répartition plus égale des ressources est un préalable indispensable pour assurer l'égalité des chances, ces ressources et celles qui sont transmises par les parents ne se résument pas, loin de là, au revenu du moment. D'où l'attention qui doit être portée à l'éducation, notamment, pour réunir les conditions nécessaires à la réussite de tous les élèves et faire en sorte que la formation permanente soit accessible à tous.

Résumé

Étant donné les limites que présentent les méthodes de mesure conventionnelles des inégalités ou de la pauvreté sur la base du revenu monétaire annuel des ménages, il est très intéressant de pouvoir disposer d'informations sur d'autres dimensions du bien-être économique. Cependant, comme toutes les autres mesures envisagées ici ont elles aussi des inconvénients, il semble peu probable que l'on puisse pour le moment se passer des estimations reposant sur le revenu annuel. Ce qui nous amène à tirer à grands traits les quelques conclusions suivantes :

- Les mesures des inégalités qui reposent sur le revenu monétaire annuel surestiment globalement les inégalités de ressources des ménages par rapport à celles qui tiennent compte des services fournis par le secteur public. Cette conclusion doit être nuancée en ce sens que les impôts sur la consommation ont pour effet d'élargir la distribution des ressources, mais les données montrent que cet effet est moins marqué que l'effet d'égalisation dû aux services publics. Cela dit, d'autres éléments non pris en compte dans le présent rapport (tels que les prestations fournies par l'employeur et la valeur imputée des flux de revenu du patrimoine) pourraient accroître les inégalités par rapport aux évaluations purement monétaires.
- Les mesures de la pauvreté qui reposent sur le revenu annuel sont d'assez bons indicateurs de l'ampleur des difficultés rencontrées par les ménages dans les différents pays. Elles sont étroitement corrélées avec les mesures effectuées sur des périodes prolongées et avec les mesures de la pauvreté des conditions de vie. Elles sont en revanche beaucoup moins fiables lorsque le niveau de vie moyen présente de grandes disparités d'un pays à l'autre. Et si elles sont intéressantes lorsqu'on raisonne pays par pays, elles ne reflètent pas non plus correctement la pauvreté au niveau individuel. Selon la période considérée, en effet, les différences peuvent être considérables dans le décompte des individus qui entrent ou non dans la catégorie des pauvres. D'autre part, le degré de recoupement entre pauvreté monétaire et pauvreté de conditions de vie est loin d'être parfait. Il y aurait donc intérêt à examiner tout un ensemble de facteurs autres que le revenu courant lorsqu'il s'agit de mettre au point des politiques destinées à répondre aux besoins de protection sociale.
- Il y a de bonnes raisons de penser que le niveau de vie des personnes âgées est plus élevé que ne l'indiquent les mesures de leur revenu monétaire annuel. Plus on avance en âge, moins on court le risque de souffrir de privations matérielles et plus on a de chances d'avoir un patrimoine important. La distribution du revenu montre que la probabilité d'être pauvre est désormais plus élevée, en moyenne, pour les familles avec enfants que

pour les personnes âgées de 65 à 75 ans, et les écarts de niveau de vie sont sans doute encore plus prononcés dans la réalité que ces données ne le suggèrent.

Quelles leçons tirer de ces résultats pour les politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités ?

Jusqu'ici, notre attention s'est surtout portée sur les « faits » qui caractérisent la pauvreté et les inégalités dans les pays de l'OCDE. Mais nombre de ces faits ont des implications pour la conception de politiques plus efficaces face à ces problèmes, comme nous en verrons maintenant une illustration sur la base des mesures conventionnelles du revenu monétaire. Dans cette perspective, on fera tout d'abord deux distinctions :

- La première a trait à la nature précise de l'objectif d'équité poursuivi par les gouvernements. On s'est surtout intéressé dans ce rapport aux inégalités de revenu sur l'ensemble de la distribution, mais pour de nombreux pays de l'OCDE, la question la plus pressante est celle de la pauvreté plutôt que celle des inégalités à proprement parler. C'est pourquoi nous avons choisi d'examiner ci-après l'effet de différentes stratégies sur la pauvreté monétaire relative des personnes d'âge actif. Il est important de savoir exactement quelle est la nature de l'objectif d'équité visé par le gouvernement car l'impact des différentes politiques mises en œuvre dépendra des caractéristiques de la population qui est censée en bénéficier.
- La seconde distinction à opérer concerne deux stratégies possibles de lutte contre la pauvreté. La première vise à remédier aux inégalités *après* qu'elles sont apparues sur le marché, et les principaux instruments auxquels elle a recours sont les transferts monétaires et la taxation des ménages (« stratégie de redistribution »). La deuxième a pour but de rendre la distribution du revenu marchand moins inégalitaire et cela principalement en relevant le niveau de l'emploi et en favorisant l'accès au marché du travail d'un plus grand nombre de ménages (« stratégie de l'accès à l'emploi »).

Nous verrons tout d'abord quelques-uns des aspects de ces deux stratégies, avant d'examiner, chiffres à l'appui, l'effet qu'elles peuvent avoir sur la pauvreté dans différents pays de l'OCDE.

La stratégie de la redistribution

Si la redistribution du revenu entre riches et pauvres n'est qu'un objectif parmi d'autres des politiques gouvernementales, l'ampleur de ses effets et les voies qu'elle emprunte sont appelées à retenir de plus en plus l'attention avec la montée des préoccupations que suscite la disparité croissante des conditions de vie et des perspectives économiques au sein de la société. Les politiques de redistribution doivent tenir compte de deux séries de considérations.

- Premièrement : le rôle relatif des transferts monétaires et de la fiscalité. Le juste dosage entre ces deux éléments dépend de plusieurs facteurs. D'une part, on peut considérer les transferts monétaires comme des impôts négatifs, ce qui revient à dire que seul devrait compter en définitive le revenu « net » pour l'individu. Mais il faut alors s'attendre à un large phénomène d'aller-retour (une même personne pouvant à la fois payer des impôts et recevoir des prestations pour des montants élevés) qui réduira le bien-être individuel – soit à cause du décalage dans le temps entre les différentes mesures, soit parce que les impôts empêchent l'individu de répartir ses ressources comme il l'entend. Concrètement, il est probable que dans le bas de la distribution des revenus les ménages

paient peu d'impôts, de sorte que pour eux, l'aide prendra généralement la forme de transferts monétaires. Ces prestations peuvent être administrées de différentes façons (soit par un organisme spécifique, soit par le biais du système fiscal) et assorties de différentes conditions, avec ce que cela implique pour le bien-être des bénéficiaires.

- Deuxièmement : l'équilibre entre le volume global des transferts publics et le degré de redistribution obtenu pour chaque unité monétaire dépensée. Comme on l'a vu au chapitre 4, à chaque objectif de redistribution correspondent divers arbitrages entre niveau et ciblage des dépenses sociales. Les données présentées tendent à montrer que les pays qui redistribuent davantage pour chaque unité monétaire dépensée ont un moindre niveau de dépenses sociales que les autres. Ce résultat signifie que l'on pourrait obtenir une redistribution plus forte, pour un montant donné d'impôts, en ciblant plus étroitement les programmes sociaux sur les plus nécessiteux ou, inversement, que l'on pourrait obtenir le même niveau de redistribution avec un moindre degré de pression fiscale. Si différentes considérations entrent en ligne de compte pour déterminer la place « optimale » à assigner au ciblage, il existe un moyen simple de réorienter la dépense publique vers ceux qui en ont le plus besoin : privilégier non plus les dispositifs liés aux gains (comme les retraites), mais ceux qui comportent d'une façon ou d'une autre des conditions de ressources. Cela dit, pour les groupes d'âge actif, des mesures d'aide plus sélectives risquent de décourager davantage l'activité et le travail dans la tranche de revenu frappée par la réduction des prestations. D'autre part, les mesures ciblées risquent aussi d'aliéner le soutien des catégories plus aisées, en les incitant à se détourner des programmes publics au profit de dispositifs privés et à voter contre les partis politiques qui préconisent une hausse des dépenses.

Si certains aspects de la fiscalité et des prestations sociales ont une incidence sur la perte d'efficacité associée à la redistribution des revenus, toutes les formes de redistribution faussent le comportement des agents et entraînent de ce fait obligatoirement *certaines* pertes d'efficacité économique. C'est à cause de ce phénomène que les politiques de redistribution ont souvent mauvaise presse. Il est vrai que des prestations mal conçues ont parfois constitué un frein à l'activité et affaibli le lien entre effort et récompense. Mais ces effets négatifs ne sont pas en soi un argument contre la redistribution des revenus. La plupart des sociétés se soucient généralement à la fois d'efficacité et d'équité, de sorte que la question pertinente est en fait celle de savoir comment concilier au mieux ces deux objectifs. Quelle que soit l'idée que l'on puisse se faire de cet arbitrage, la redistribution constitue de toute façon une meilleure réponse aux inquiétudes suscitées par l'aggravation des inégalités que les menaces protectionnistes qui se profilent à l'horizon dans certains pays face à la mondialisation. Comme les gouvernements le savent depuis longtemps, la question n'est pas de savoir s'il faut ou non redistribuer, mais plutôt comment le faire sans trop porter atteinte aux signaux du marché.

La stratégie de l'accès à l'emploi

La redistribution est par définition une politique « corrective » – puisqu'elle a pour objet d'atténuer la pauvreté et les inégalités une fois que celles-ci se sont concrétisées sur le marché. Mais ce n'est qu'une des réponses possibles au problème de la pauvreté. Face aux inégalités, une autre solution consiste à adopter des mesures préventives pour réduire le risque de voir la pauvreté se développer; et la meilleure façon de prévenir ce risque est de faciliter l'accès au travail rémunéré. Faciliter le passage de l'aide sociale au travail est un des principes fondamentaux des « politiques sociales actives » (OCDE, 2005). Ces politiques

reposent sur l'idée que les gouvernements ne peuvent pas se contenter de limiter les conséquences d'une répartition plus inégalitaire du revenu marchand par une plus grande redistribution (surtout lorsque d'autres pressions s'exercent sur les dépenses publiques), mais qu'ils doivent être plus ambitieux et viser à transformer les conditions de vie.

L'aide à la réinsertion est une constante des réformes mise en œuvre par plusieurs pays de l'OCDE ces dernières années. Ce type de mesure, destiné dans un premier temps aux chômeurs indemnisés, a été étendu par la suite à d'autres catégories d'allocataires sociaux, tels que les parents isolés et les handicapés. De manière générale, les politiques de réinsertion ou de retour à l'emploi associent une prise en charge plus active des bénéficiaires de la part des organismes publics chargés de les appliquer; l'aiguillage automatique vers les emplois vacants; des services visant à faciliter le passage de l'aide sociale au travail; une modification des régimes de prélèvements et de prestations en vue d'éviter les « trappes à chômage »; des règles plus strictes obligeant les bénéficiaires à accepter les offres d'emploi raisonnables qui leur sont proposées; la limitation de la durée de versement des prestations; la diminution ou la suppression des allocations en cas de non-respect des obligations. A bien des égards, les effets de ces mesures en termes de réduction des effectifs d'allocataires sociaux et de progression de l'emploi ont largement dépassé les attentes, même si cela ne s'est pas toujours traduit par une nette amélioration des conditions de vie. En fait, si les mesures de réinsertion sont à même de faire reculer la pauvreté lorsque la rémunération de l'emploi qu'elles procurent est supérieure à un certain seuil de revenu, elles n'en sont pas moins souvent confrontées à un autre dilemme dans la mesure où elles aggravent la situation de ceux qui continuent de percevoir l'aide sociale ou qui en sont radiés sans avoir repris un emploi. Les politiques d'aide à la réinsertion n'ont pas toujours pour seul objectif (ni même pour objectif principal) de lutter contre la pauvreté, mais elles offrent dans cette perspective l'intérêt de contribuer à la fois à l'efficacité et à l'équité. En aidant les gens à s'insérer dans l'emploi et à devenir des citoyens autonomes, elles jouent un rôle préventif en évitant l'aggravation des inégalités.

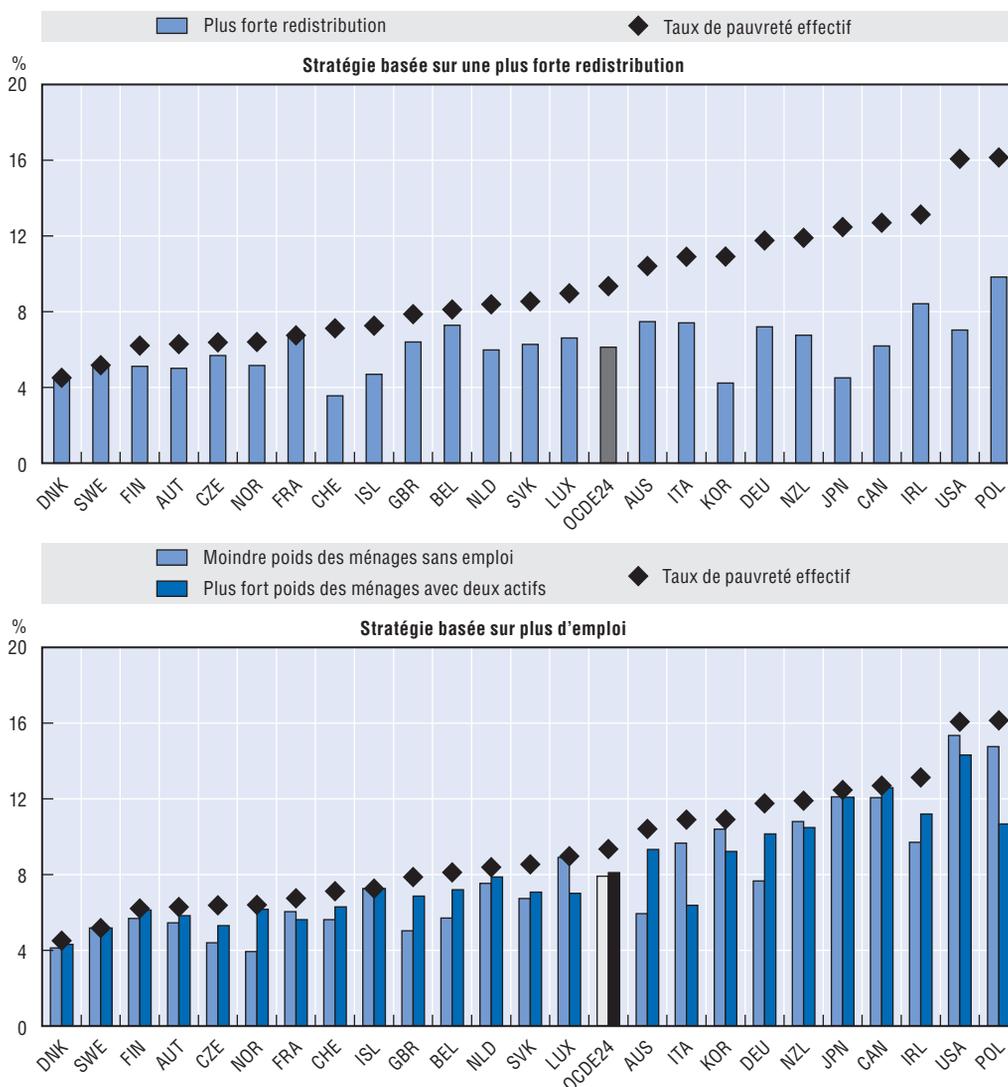
Quelle est la meilleure façon de réduire la pauvreté ?

La question pratique que pose ces deux stratégies est celle de l'ampleur de leurs effets sur la pauvreté. Toutefois, comme les effets de la plupart des politiques sur la pauvreté sont discutables, il est difficile de dire ce qui fonctionne le mieux dans l'abstrait. Pour illustrer leur potentiel, on peut les comparer en recourant à un scénario simple comme celui que décrivent Whiteford et Adema (2007) en ce qui concerne les familles avec enfants. On commence ainsi par fixer un point de référence qui sera soit l'effet des impôts et des prestations en termes de réduction de la pauvreté, soit un niveau d'emploi, en faisant l'hypothèse que les pays peuvent d'une façon ou d'une autre atteindre cet objectif. La stratégie fondée sur la redistribution suppose que tous les pays de l'OCDE peuvent atteindre le niveau de réduction de la pauvreté (mesuré par l'écart proportionnel entre les taux de pauvreté avant et après impôts et transferts) qui est actuellement celui du troisième pays le plus performant; tandis que la stratégie fondée sur l'accès à l'emploi simule l'impact qu'aurait sur la pauvreté la baisse de la part de la population vivant dans un ménage sans emploi au niveau qui est actuellement celui du pays affichant le troisième moins bon résultat, et l'augmentation de la part de la population vivant dans des ménages à deux revenus au niveau observé actuellement dans le troisième pays le mieux placé de ce point de vue.

Le graphique 11.4 compare l'effet des deux stratégies sur le taux de pauvreté (mesuré par rapport à un seuil fixé à 50 % du revenu médian) parmi les ménages ayant à leur tête une personne d'âge actif. Les résultats qui s'en dégagent reflètent en partie le caractère

Graphique 11.4. Réduction de la pauvreté obtenues par la « redistribution » et par « l'accès à l'emploi », milieu des années 2000

Taux de pauvreté des ménages ayant à leur tête une personne d'âge actif, par rapport à un seuil fixé à la moitié du revenu disponible médian par unité de consommation



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/460661158005>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite dans l'ordre croissant du taux de pauvreté. La « stratégie de redistribution » suppose que les pays parviennent au même pourcentage de réduction de la pauvreté monétaire que le troisième pays actuellement le plus performant selon ce critère. La « stratégie de l'accès à l'emploi » comporte deux variantes : 1) les pays parviennent à la même proportion de la population vivant dans un ménage sans emploi que le troisième pays actuellement le plus performant selon ce critère; 2) les pays parviennent à la même proportion de la population vivant dans un ménage à deux revenus que le troisième pays actuellement le plus performant selon ce critère. Les pays qui réussissent mieux que le point de référence sont réputés inchangés. Les points de référence pour la « stratégie de redistribution »; font référence à la réduction de la pauvreté globale. Les points de référence pour la « stratégie de l'accès à l'emploi » sont spécifiques à quatre types de ménage considérés (célibataire, ménages d'au moins deux adultes, avec et sans enfants). Le scénario se limite aux pays pour lesquels on dispose de données sur la pauvreté monétaire en termes de revenu marchand.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

(arbitraire) de l'indicateur de référence choisi. Par exemple, les effets plus prononcés de la « stratégie de redistribution » par comparaison avec celle qui consiste à augmenter la part des ménages à deux revenus reflètent simplement l'existence d'une plus grande distance par rapport au troisième pays le plus performant en termes de redistribution qu'en termes de proportion de la population vivant dans des ménages à deux revenus⁸. De même, l'ampleur de ces effets dépend en partie de la définition du seuil de revenu (plus ce seuil est élevé, plus forte est la part des ménages actifs pauvres et plus marqués sont les effets de la « stratégie de redistribution »). Malgré ces réserves, le graphique 11.4 invite à tirer deux grandes conclusions :

- La première est que l'effet des différentes stratégies dépend du contexte national : aucune mesure quelle qu'elle soit ne saurait être efficace dans toutes les conditions. Dans le scénario présenté ci-dessus, la réduction du taux de pauvreté obtenue grâce à la « stratégie de redistribution » est de moins de 1 point en Belgique, en République tchèque, au Danemark, en France et en Suède, alors qu'elle est supérieure à 6 points au Canada, au Japon, en Corée, en Pologne et aux États-Unis, pays qui pour la plupart ont un faible niveau de dépenses sociales et où le rattrapage est donc considérable. A l'inverse, dans le scénario de baisse de la part de la population vivant dans un ménage sans emploi, la réduction du taux de pauvreté est de 1 point ou moins dans la moitié des pays, alors qu'elle dépasse 4 points en Allemagne et en Australie et qu'elle est sensible (entre 2 et 4 points) en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Norvège et au Royaume-Uni. De même avec le scénario d'augmentation du nom des ménages à deux revenus, la réduction du taux de pauvreté est de 2 points ou moins dans la moitié des pays, mais supérieure à 4 points en Pologne et en Italie.
- La seconde conclusion est que les deux stratégies sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre conjointement. En règle générale, les pays qui affichent les taux de pauvreté les plus bas accordent des aides généreuses aux ménages sans emploi tout en mettant l'accent sur l'accès au travail pour ceux qui n'en ont pas. Par exemple, sur les huit pays qui ont le taux de pauvreté le plus faible, six font aussi partie du tiers des pays qui redistribuent davantage vers le bas de l'échelle des revenus, deux du tiers des pays qui ont la part de la population vivant dans un ménage sans emploi la plus faible, et deux du tiers des pays qui comptent la plus forte proportion de ménages à deux revenus. De même, parmi les huit pays qui ont le taux de pauvreté le plus élevé, six font partie du tiers des pays qui redistribuent le moins, trois du tiers des pays qui ont la plus forte part de la population vivant dans un ménage sans emploi, et trois du tiers des pays qui comptent la plus faible part de ménages à deux revenus. On voit par là que l'accès à l'emploi et la redistribution sont tous les deux des moyens importants pour réduire la pauvreté.

On notera pour finir que les deux stratégies décrites ici ne sont pas deux pôles diamétralement opposés, mais qu'elles font partie d'un continuum d'options. Les effets désincitatifs de la « stratégie de redistribution » sont particulièrement marqués lorsqu'elle prend la forme d'aides versées à des personnes qui ne travaillent pas. Mais puisque le risque de pauvreté touche désormais les ménages qui ont une activité rémunérée, le succès de la lutte contre la pauvreté devient de plus en plus tributaire des mesures qui augmentent les revenus des travailleurs pauvres. Ces mesures sont importantes car faciliter le passage de l'aide sociale au travail ne suffit pas si les emplois proposés sont trop faiblement payés pour offrir aux individus et à leurs familles une solution qui leur permette d'échapper à la pauvreté. Pour réduire durablement la pauvreté, il faut faire en

sorte que les intéressés conservent ces emplois (à l'heure actuelle, beaucoup ne les conservent pas), que leur rémunération soit suffisante pour les faire sortir de la pauvreté (ce qui n'est pas toujours le cas) et qu'ils aient la possibilité de progresser vers de meilleurs emplois (ce qui passe généralement par la formation et l'accumulation de capital humain). À cette fin, on pourrait envisager des mesures d'aide spécifiquement destinées aux travailleurs à bas salaire, comme des prestations liées à l'exercice d'un emploi et aux caractéristiques du ménage, des subventions salariales aux employeurs pour l'embauche ou le maintien en place de travailleurs faiblement rémunérés, des droits à la formation et à l'assurance maladie transférables d'un emploi à l'autre, des dispositifs qui encouragent l'amélioration des qualifications, et des services permettant de concilier responsabilités professionnelles et familiales – horaires aménagés, systèmes de garde d'enfants de qualité et d'un coût abordable et modalités d'organisation des écoles en fonction des besoins des parents qui travaillent.

Ces considérations inclinent à penser que le problème des inégalités économiques appelle à la fois une *réorientation* des politiques sociales et un ensemble *équilibré* d'interventions. En faisant du « travail » la pièce maîtresse de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, on reconnaît qu'il vaut mieux verser des aides aux travailleurs à bas salaire qu'indemniser la non-activité et que les transferts aux personnes sans travail sont plus efficaces lorsqu'ils s'accompagnent de services visant à faciliter le retour à l'emploi. Le besoin d'équilibre, lui, vient de la constatation que certaines personnes sont effectivement plus que d'autres confrontées à des problèmes difficiles à surmonter pour participer au marché du travail, que beaucoup d'emplois ne sont pas suffisamment rémunérés pour permettre d'échapper à la pauvreté, et que, de toute façon, les enfants ne peuvent être tenus pour responsables des péchés de leurs parents (Ringén, 2007).

Conclusion

Quel que soit le dosage des interventions, il faudrait que les objectifs de la collectivité en matière de réduction des inégalités économiques – au moins lorsque celles-ci paraissent s'écarter de ce qui est considéré comme juste dans la société – soient clairement formulés et qu'ils reçoivent la place qu'ils méritent dans l'ordre des priorités établi par les autorités. Bien entendu, le détail de ces objectifs variera d'un pays à l'autre – qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté des enfants (comme au Royaume-Uni) ou contre la pauvreté en général (comme en Irlande) ou encore de l'augmentation du revenu des ménages par rapport à un critère approprié (par exemple, la médiane)⁹. Ce qui compte avant tout, c'est qu'ils soient clairement définis, que les politiques dans tous les secteurs (finances publiques, santé, éducation, etc.) soient évaluées par rapport à ces objectifs et que les gouvernements soient responsables des succès ou des échecs de leur action dans ce domaine. Pour assurer le suivi des progrès réalisés, chaque pays doit pouvoir disposer d'un appareil statistique et d'indicateurs appropriés, ainsi que de données comparatives pour mesurer l'incidence des facteurs communs et spécifiques. Pour toutes ces raisons, les informations contenues dans le présent rapport apporteront une contribution essentielle à l'élaboration de politiques de meilleure qualité pour une croissance plus équitable.

Notes

1. La variation moyenne du coefficient de Gini au cours des vingt dernières années, équivaut à environ 15 % de l'écart de revenu entre le Danemark et les États-Unis; dans le cas du rapport interdécile (D9/D1), le chiffre correspondant est inférieur à 10 %.
2. Les données concernant la Belgique pour 1983 et 1995 reposent sur les données fiscales et ne sont donc pas tout à fait comparables à celles des années ultérieures (voir la note 7 du chapitre 5). En particulier, les estimations de l'évolution de la pauvreté sont probablement faussées à la baisse par rapport à celles résultant d'autres enquêtes nationales.
3. Les décisions en matière de procréation sont un des principaux déterminants de la taille du ménage et – lorsque les taux de fécondité évoluent différemment d'un niveau à l'autre de la distribution du revenu – elles ont aussi un effet sur les inégalités. Dans l'ensemble, les taux de fécondité ont un peu plus diminué dans le bas et au milieu de la distribution que dans sa partie supérieure, en particulier aux États-Unis et dans la plupart des pays européens, mais on observe l'évolution inverse dans d'autres pays (Mexique, Pologne et Suède). Une baisse des taux de fécondité au bas de la distribution permet aux ménages concernés de répartir les ressources dont ils disposent sur un plus petit nombre de personnes, ce qui a pour effet d'atténuer l'accroissement des inégalités de revenu par rapport à ce qu'elle aurait été autrement.
4. La TVA à taux zéro sur les produits alimentaires appliquée en Australie et au Royaume-Uni, par exemple, est l'un des mécanismes qui influent le plus directement sur ces effets redistributifs. Mais il y en a d'autres – que des enquêtes sur les revenus peuvent aider à cerner – comme les crédits de TVA en faveur des ménages modestes (au Canada) ou les transferts monétaires versés aux catégories à faible revenu pour compenser l'introduction de la TVA (en Nouvelle-Zélande).
5. Dans l'idéal, une évaluation exhaustive des effets de toutes les activités publiques sur la distribution du revenu des ménages tiendrait compte simultanément de tous ces flux. Dans la pratique, toutefois, cela paraît difficile à faire étant donné la quantité phénoménale de données dont il faudrait pouvoir disposer. Sur la base d'une variante du scénario présenté ci-dessus, l'effet net des services publics en nature et des impôts sur la consommation resserre la distribution des revenus de 0.05 point en moyenne, mais dans une proportion beaucoup plus importante en Australie, en Suède, aux États-Unis, en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Portugal, et beaucoup moins importante aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Turquie, en Finlande et en Grèce (Warren, 2008).
6. Les services publics en nature peuvent aussi être particulièrement importants pour réduire la pauvreté monétaire. Au Japon, par exemple, si l'on intègre au revenu des ménages la valeur des services de garde d'enfants, cela réduit la pauvreté infantine de plus de 2 points (d'environ 14 % à 12%).
7. Dans le domaine de l'éducation, les dimensions les plus évidentes de l'équité sont d'assurer un socle commun de connaissances à tous les élèves et de faire en sorte que leurs circonstances personnelles et familiales ne fassent pas obstacle à la réalisation de leur potentiel éducatif. De ces deux points de vue, les différences entre pays sont importantes (OCDE, 2007a). Elles le sont aussi lorsque l'on s'intéresse aux inégalités en matière de santé, que celles-ci soient mesurées par l'âge au moment du décès ou par la mortalité selon le niveau d'instruction ou la catégorie socio-économique au sein de chaque pays (OCDE, 2007b).
8. Par exemple, le pays médian affiche un écart négatif en termes de redistribution par rapport au troisième pays le plus performant d'environ 13 points, alors qu'il affiche une part de la population vivant dans des ménages sans emploi d'environ 4 points au-dessus de celui du troisième pays le plus performant et une proportion de la population vivant dans des ménages à deux revenus plus faible d'environ 8 points.
9. Atkinson (2007) recommande que « les variations du *niveau de vie* signalées par l'OCDE et les autorités nationales soient mesurées par référence au *revenu médian* (...). Ce simple changement ne devrait pas prêter à controverse, mais il serait néanmoins lourd de conséquences, car il signifie que le discours macroéconomique serait alors obligé de tenir compte des effets redistributifs de l'action publique, et que parallèlement aux informations apportées par la comptabilité nationale, il faudrait collecter aussi des données sur ces effets ».

Références

- Arjona, R., M. Ladaique et M. Pearson (2001), « Growth, Inequality and Social Protection », Politique du marché du travail et politique sociale. Document hors série, n° 51, Paris.

- Atkinson, T. (2007), « EU Social Policy, the Lisbon Agenda and Re-Imagining Social Policy », Henderson Oration, Centre for Public Policy Conference, 21-22 février, Melbourne.
- Boarini, R., A. Johansson et M. Mira d'Ercole (2006), « Alternative Measures of Well-being », Document de travail du Département des affaires économiques, n° 476, et Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.
- Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 33, OCDE, Paris.
- Kenworthy L. (2007), *Jobs with Equality*, Document non publié.
- OCDE (2005), *Accroître les chances de chacun : Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *En finir avec l'échec scolaire : Dix mesures pour une éducation équitable*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Panorama de la société – Les indicateurs sociaux de l'OCDE Édition 2006*, OCDE, Paris.
- Ringen, S. (2007), « What Do Families Do? », chapitre 5 de *What Democracy is For?*, Princeton University Press.
- Ståhlberg, A.-C. (2007), « Redistribution across the Life Course in Social Protection Systems: An Overview », *Modernising Social Policy for the New Life Course*, OCDE, Paris.
- Warren, N. (2008), « A Review of Studies on the Distributional Impact of Consumption Taxes in OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 64, OCDE, Paris.
- Whiteford, P. et W. Adema (2007), « What Works Best in Reducing Child Poverty: A Benefit or Work Strategy? », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 51, OCDE, Paris.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(81 2008 05 2 P) ISBN 978-92-64-04420-3 - n° 56246 2008

Croissance et inégalités

DISTRIBUTION DES REVENUS ET PAUVRETÉ DANS LES PAYS DE L'OCDE

Les inégalités de revenus se sont-elles accentuées au fil du temps ? Qui sont les gagnants et les perdants de ce processus ? A-t-il affecté tous les pays de l'OCDE de la même manière ? Dans quelle mesure l'augmentation des inégalités de revenus résulte-t-elle du creusement des écarts de revenus d'activité entre individus, et quel est le rôle joué par d'autres facteurs ? Enfin, quelle influence exerce sur ces évolutions la redistribution effectuée par les pouvoirs publics au moyen du système de prélèvements et de prestations ?

Voilà quelques-unes des questions traitées dans ce rapport – et les réponses surprendront bien des lecteurs. Cet ouvrage met en évidence une augmentation relativement généralisée des inégalités de revenus au cours des vingt dernières années dans la zone OCDE. Mais l'intensité et les causes de cet accroissement, et sa chronologie même, font l'objet d'une analyse bien différente de celle qui est communément présentée dans les médias.

Croissance et inégalités réunit de nombreuses analyses de la distribution des ressources économiques dans les pays de l'OCDE. Les données présentées sur la distribution des revenus et la pauvreté couvrent, pour la première fois, l'ensemble des 30 pays de l'OCDE au milieu des années 2000. En outre, des informations sur les évolutions observées depuis le milieu des années 80 sont fournies pour environ deux tiers d'entre eux. Cet ouvrage décrit également les inégalités dans divers domaines (tels que le patrimoine des ménages, les modes de consommation ou les services publics en nature) qui sont généralement exclus des analyses classiques sur la distribution des ressources économiques entre les individus et les ménages. Le lecteur trouvera dans ce rapport les informations les plus complètes, objectives et à jour qui soient. Il s'agit d'une référence essentielle pour permettre aux pouvoirs publics d'éviter un accroissement des inégalités sans sacrifier pour autant l'efficacité de l'économie.

www.oecd.org/els/social/inegalite

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

www.sourceocde.org/economiegenerale/9789264044203

www.sourceocde.org/emploi/9789264044203

www.sourceocde.org/questionssociales/9789264044203

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via :

www.sourceocde.org/9789264044203

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.